LES ANNALES FRANC-COMTOISES

NOUVELLE SÉRIE

LES

ANNALES

FRANC-COMTOISES

NOUVELLE SÉRIE

TÔME XV. — ANNÉE 1903

BESANÇON

IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN

1903

L'ŒUVRE POÉTIQUE D'ÉDOUARD GRENIER

(Suite et fin)

Nous sommes en 1867 : Grenier a toujours l'empire en horreur, et, comme il nous le dit dans ses *Souvenirs littéraires,* il n'oublie pas que le coup d'État a été une des grandes douleurs de sa vie. Or, dit-il, « l'Académie qui de tout temps et sous tous les régimes se complaît dans une opposition — légère et innocente — au gouvernement, quel qu'il soit, avait trouvé bon de faire une niche à l'Empire en proposant pour sujet du concours de poésie *la Mort de Lincoln.* Un républicain et un président de république, quelle bonne aubaine ! Quelle mine d'allusions désagréables et de satire indirecte ! » Et il explique que le régime de compression qui régnait alors excusait le sentiment de l'Académie. Pour lui, il voulait aussi faire pièce à l'Empire et lui dire ses vérités ; il était curieux de voir si l'Académie aurait le courage de les couronner et de leur donner sa consécration. Il concourut donc, dans le seul but, prétend-il, de faire résonner sous la coupole de l'Institut les derniers vers de son poème :

> Et l'avenir mettra ton image et ton nom
> Plus haut que les Césars, — auprès de Washington.

Et il eut le prix, bien que, selon lui, le sujet n'eût rien de poétique : « *La Mort de Lincoln*, c'est matière à un prix d'histoire ou d'éloquence, rien de plus. On n'en peut tirer qu'un panégyrique en vers, une sorte d'oraison funèbre en alexandrins.... En face d'un pareil sujet, la muse se voile et s'envole ; tout poète en conviendra. »

Grenier est trop modeste : son poème contient, il est vrai, les mots désagréables qu'il voulait dire, et dont le tyran d'alors permit la lecture publique sans chercher à en tirer vengeance ; mais l'oraison

funèbre elle-même est d'une belle venue; et voici des vers qui sont tout à l'honneur du poète :

> Quand Lincoln fut élu pour monter à la barre,
> Pareille à ces vaisseaux que le flot désempare,
> L'Amérique approchait des écueils écumants;
> Le jour était venu des grands déchirements.
> Le vent de la discorde, en soufflant dans les voiles,
> Dispersait en lambeaux son pavillon d'étoiles;
> Incertain, divisé, le navire géant
> Menaçait de sombrer dans l'abîme béant.
> Lincoln vint. Triste et seul, n'ayant que Dieu pour guide,
> Il sonda tous ces maux d'un regard intrépide,
> Et de sa rude main qu'ennoblit le travail,
> Sans peur et sans reproche, il prit le gouvernail.
> Quatre ans, quatre ans entiers, à travers la tempête,
> Calme dans le succès, calme dans la défaite,
> Il sut des révoltés lasser le long effort.
> Et déjà le pilote entrevoyait le port;
> La discorde étouffait ses feux dans la carène,
> Les flots se rendormaient à sa voix souveraine,
> L'esclave, libre enfin, tendait vers lui ses bras,
> La paix et la clémence accouraient sur ses pas....
> Lorsque le fanatisme, ô lamentable crime!
> A l'hécatombe humaine ajoutant sa victime,
> Pour mettre plus d'horreur dans ce drame divin,
> Jeta Lincoln sanglant aux pieds d'un assassin!

Deux ans après, Grenier, profitant de ce que l'Académie avait laissé cette fois aux concurrents la liberté de choisir leur sujet, présenta et fit couronner un petit poème, *Semeia*, qui « l'avait tenté, dit-il, autant par l'extrême difficulté de son exécution que par sa poésie orientale et son allure fantastique. » Nous sommes à Smyrne :

> C'est la nuit où, suivant l'antique prophétie,
> Doit descendre du ciel le père du Messie.

Chaque année, au soir fixé par la tradition, une jeune israélite est désignée, et elle attend

> Que l'ange Gabriel, l'ange de délivrance,
> Descende, et comble enfin cette longue espérance.

C'est Semeia qui cette fois est choisie, une jeune fille de quinze ans à l'âme ardente, au cœur innocent et pur. Le poète nous décrit son trouble, sa prière, le rêve dont la gloire éblouit sa pensée, l'at-

tente enfin qui la fait frissonner dans une extase d'amour, de joie et de terreur. L'émotion est trop forte; elle meurt,

> Et ses sœurs les étoiles
> La contemplent de loin couchée en ses longs voiles,
> Tandis que sur son front, dans l'ombre de la nuit,
> Un vol de cygnes blancs fend l'air, passe et s'enfuit.

Cette petite pièce est finement ciselée; le sujet est traité avec une extrême délicatesse; les vers, comme toujours chez Grenier, sont faciles et harmonieux.

Le poète, alors dans la pleine maturité du talent, allait entreprendre bientôt une œuvre de plus longue haleine, le poème de *Marcel*. Mais surpris par la funeste guerre de 1870, Grenier n'eut pas le courage de poursuivre son rêve; il acheva brusquement le livre. Toutefois le poème ne comprend pas moins de dix chants, formant ensemble quatre cent cinquante et une strophes de sept vers alexandrins. La tâche accomplie est donc considérable.

Au début, le poète suit le chemin des écoliers; il se laisse aller à flâner et à philosopher; à la fin, comme accablé par les malheurs de la patrie, il abandonne son héros pour ne plus songer qu'à la France. Ceux qui, en 1872, avaient l'âge d'homme savent combien le poète traduisait fidèlement le sentiment du pays, lorsque, disant adieu à la Muse, il s'écriait :

> Non, ce n'est plus l'instant de la lyre et du rêve.
> Tous, nous devons n'avoir qu'un seul devoir sacré,
> Un seul but que nos yeux doivent viser sans trêve :
> C'est de rendre au pays, racheté du passé,
> Le piédestal de gloire où Dieu l'avait placé.

Mais lorsqu'il commençait son poème, en août 1870, rien ne faisait pressentir l'abîme où la France allait sombrer. Dans les derniers mois un peu mornes de l'Empire à son déclin, on avait tout loisir de rêver. Est-ce pressentiment, ou les vers ont-ils été ajoutés après coup? Pour le poète,

> La France alors descend et glisse dans l'abîme
> Où les peuples usés entassent leurs débris.
> . . . .
> Comment combler ce vide où le cœur se dévore?
> De quels mondes nouveaux peupler ce noir néant?
> . . . .
> Eh bien, soit! essayons; chantons-nous un poème.

Et tout d'abord, prenons un héros : lequel ? vraiment, il n'importe guère, puisque Grenier ne cherche.... qu'un prétexte à ses veilles,

> Un cadre à ses pensées de face ou de profil,
> Une ruche où cacher le miel de ses abeilles,
> Le collier qui tiendra ses perles sur un fil....

Donc le héros sera :

> Vous, moi-même, un passant. — Tenez, prenons Marcel,

Marcel aux yeux bleus, au teint pâle, que les femmes regardent avec complaisance, Marcel qui, avec sa main fine, ne serait pas embarrassé de vous mettre au cœur un pouce ou deux d'acier, Marcel qui, fait d'une pâte trop tendre,

> Dès l'enfance, ne sut à quel amour entendre.

D'ailleurs Marcel est un poète :

> Ses yeux bleus possédaient ce prisme de l'amant
> Par qui toute herbe est fleur, tout sable diamant,

Il aime la liberté jusqu'à l'adoration ; il exècre l'empire :

> Pourquoi ? — C'est que l'air manque : un seul homme respire.

Quant à la France, il a pour elle

> Un culte dont il fait sa joie et sa souffrance.

Les trois couleurs le transportent : le drapeau, fils de quatre-vingt-neuf, lui parle un magnifique langage.

A tous ces traits, il semble que ce soit lui-même que Grenier ait voulu mettre en scène. Cependant il confesse que Marcel avait un défaut, d'ailleurs très bien porté, il aimait trop le plaisir. Et maintenant, ayant par cet aveu complété le portrait, venons au fait.

Point encore pourtant; voici une digression sur les classiques et les romantiques. Enfin, le récit commence : autre Rolla, Marcel a, comme son devancier, épuisé la coupe des jouissances :

> Hélas ! dans quelle fange immonde,
> Dans quels bas-fonds gluants de ce Paris impur,
> A-t-il traîné son âme et ses ailes d'azur ?

Rolla s'empoisonne. C'est un autre genre de trépas que Marcel, comme lui dégoûté de la vie, vient tenter au sortir d'un tripot ou d'un bal. Il va demander la mort aux flots de la Seine : mais le fleuve lui parle

pour l'engager à lutter et à combattre. Le jour paraît; Marcel chasse les pensées qui l'obsèdent; il vivra, et, pour vivre, il quittera Paris.

Les adieux, une visite au cimetière où dorment ses amis, où, pour la dernière fois, il a vu une femme aimée, où les rumeurs lointaines de la ville le troublent et l'inquiètent, d'où enfin lui parle la voix des morts, puis la vision et la description de la maison natale, voilà tout le second chant. Nous y relevons de beaux vers :

> Quand leur paupière est close,
> Les morts ne dorment pas dans un oubli profond.
> La tombe est un creuset où tout se décompose :
> Comme un lingot d'or pur, seul l'amour reste au fond,
> Et notre pauvre cœur, qui jamais ne repose,
> Vit du peu que l'amour nous laissa de rayons
> Ou donnés, ou reçus, pendant que nous vivions.

Citons encore cette strophe, qui se termine par une pensée très belle :

> Que nous faut-il à nous, créatures d'une heure,
> Pour accepter la vie et ce qu'elle a de miel ?
> Un coin d'ombre où l'on aime, où l'on rêve, où l'on pleure,
> Et d'où l'on entrevoit les profondeurs du ciel.
> La naissance et la mort sacrent toute demeure.
> Le drame humain se joue entre ses murs étroits,
> Et nous laissons toujours de notre âme aux parois.

Marcel revient au pays : à n'en pas douter, ce pays qu'il nous décrit, c'est Baume-les-Dames, avec ses rochers, ses bois, sa rivière aux nonchalants détours. Marcel y retrouve sa mère; il reprend auprès d'elle la vie calme des champs, tantôt toute au repos, tantôt occupée à de longues courses à pied ou à cheval. Dans une de ses promenades, il rencontre une jeune fille, une rustique enfant; il se sent attiré vers elle et se met à lui apprendre à lire. L'idylle se poursuit jusqu'au moment où, l'amour se révélant soudain chez le maître et chez l'écolière, l'aventure va devenir dangereuse. La mère de Marcel intervient alors : avec beaucoup de douceur, mais aussi de fermeté, elle décide son fils à entreprendre un long voyage, à aller visiter l'Égypte, l'Orient, la Grèce et l'Italie : elle cependant s'occupera de Marion :

> C'est moi qui soignerai son âme en votre absence.
> Vous pourrez devant moi, mon fils, lui dire adieu.
> Vous parti, nous irons ensemble prier Dieu.

Comme notre autre compatriote, Xavier Marmier, Édouard Grenier

a dû aimer passionnément les voyages; il nous dit en jolis vers la joie de courir les grands chemins au gré de sa fantaisie :

> Quel bonheur ! suivre au loin son humeur vagabonde,
> Imiter le nuage errant et les oiseaux ;
> Ou, comme la tribu des premiers temps du monde,
> Loin des villes, poser sa tente au bord des eaux !
> C'est retremper son âme à la source profonde.
> . . . .
> Sur le sommet des monts, au bord des lacs limpides,
> Dans ce vent frais et vif qui descend d'un ciel bleu,
> L'âme comme le corps voit se fondre ses rides ;
> L'homme pour un moment devient l'hôte de Dieu.

C'est à Venise que nous retrouvons notre héros,

> Pâle, et le front bruni par le vent du désert.

Et là, le romanesque entre décidément dans sa vie. Le charme caché, plein de langueurs subtiles, de la ville des lagunes exerce sur lui sa douce magie. L'amour a fait silence ;

> Mais son cœur vit toujours ; il dort sous son linceul.
> C'est un repos trompeur, c'est une léthargie.
> Il sent bien qu'au premier rayon, au moindre éclair,
> La flamme mal éteinte éclatera dans l'air.

L'étincelle, c'est une rencontre en gondole, une apparition à peine entrevue et aussitôt évanouie. Il a vu pleurer une femme, et le voilà de nouveau amoureux :

> Ah ! les pleurs, éternelle amorce de notre âme !
> Appât mystérieux où se prend la pitié,
> Faiblesse irrésistible où triomphe la femme,
> Sympathie où l'amour est déjà de moitié,
> Source amère qu'un mot peut transformer en flamme,
> Ah ! les pleurs ! qui de nous a jamais pu les voir
> Sans ressentir leur charme et subir leur pouvoir !

Pendant tout un mois Marcel cherche en vain à retrouver la vision céleste. Il se désespère, et, un soir au Lido, en de longues strophes qui, même dans ce poème à trame lâche et flottante, apparaissent comme un hors-d'œuvre, il dit adieu à la jeunesse, aux jours heureux dont, à cette distance, il ne se rappelle que les émotions et l'ivresse.

Cependant un jeune homme est venu s'asseoir auprès de lui ; une gondole s'approche, elle touche à la rive.

....Et Marcel éperdu
Dans les voiles du soir reconnaît son idole.

Isa vient d'apprendre que la Pologne, sa patrie, se soulève contre ses oppresseurs; elle est accourue porter la bonne nouvelle à son frère Wladeck; tous deux vont se battre avec les insurgés. Marcel s'offre à les accompagner; on lui tend la main,

Et, dès l'aube, ils partaient tous trois le lendemain.

La guerre de partisans en Pologne au fond des forêts, les cruautés des Russes, les prouesses et les aventures des trois amis, la bravoure de Marcel, grièvement blessé par l'ennemi et fidèlement soigné par Isa, voilà la suite du poème. L'amour des deux jeunes gens croît de jour en jour; la convalescence de Marcel verra

Et les premiers aveux, et les premiers sourires.

Mais ces premiers aveux, le poète ne les racontera pas. Plus terrible que la révolte de Pologne a éclaté la guerre de France: cette guerre, Grenier en dit les douleurs dans des strophes empreintes d'une patriotique tristesse. Son cœur saigne encore d'avoir entendu :

Jour et nuit, à toute heure,
Le pas de l'étranger vainqueur fouler son seuil,
Et dans les corridors de la vieille demeure
Résonner l'éperon d'un reître plein d'orgueil
Qui traverse en sifflant une chambre où l'on pleure,
Et joyeux, chaque soir, cuve son vin et dort
A la place sacrée où votre père est mort !

Il invective Napoléon III :

Fléau de Dieu par qui l'on souffre et l'on expie.

Il fait appel à la France, déplore la perte de l'Alsace et de la Lorraine, et termine enfin par un cri d'espérance.

Puis sa pensée se retourne vers la Pologne :

Pauvre chère Pologne, héroïque victime !....
C'est toi que je voulais chanter dans ce poème;
Et c'est par un sanglot sur nos propres douleurs
Que ce chant inégal s'achève dans les pleurs !

Mais les héros du livre :

Marcel, sa mère, Isa, Marion, où sont-ils ?

La mère de Marcel est sur son lit de mort; près d'elle veille Ma-

rion, devenue sœur de charité. Quant à Marcel, il est tombé sous les balles des Allemands,

> Sous les sapins d'Alsace aux longs rameaux moussus
> Son cœur repose enfin.

Isa reste seule et pleure sur un berceau.

Tel est ce poème, composition de pure fantaisie, commencée, dit Grenier, pour occuper son âme, œuvre intéressante, non par l'action qui n'existe pour ainsi dire pas, mais par l'art avec lequel le poète a su peindre quelques côtés subtils de la psychologie de l'amour, et plus encore par le jour qu'il nous ouvre sur son propre caractère. Marcel, d'abord emporté par l'attrait du plaisir, peu à peu assagi, toujours sensible à l'amour, mais capable de se passionner et de mourir pour une noble cause, c'est le type favori de la littérature romantique; n'est-ce pas aussi, comme nous l'avons déjà fait remarquer, Edouard Grenier, et n'a-t-il pas pris soin de se désigner lui-même en prêtant à son héros, avec le goût des voyages et le culte de l'art, l'attachement au sol natal et la tendresse filiale qui sont, avec la passion pour la liberté, comme la caractéristique de son œuvre ?

Francine, qui parut en 1885, est le journal d'une jeune châtelaine, restée seule au monde avec sa gouvernante anglaise. Le récit embrasse quatre années de la vie de la jeune fille, et la conduit, après deux amours malheureux, à un mariage où elle trouve le bonheur.

Francine, Rosette, sa sœur de lait, et Paul, un cousin à l'air vainqueur et au pas nonchalant, sont amis d'enfance; ils ont souvent joué ensemble lorsque les vacances amenaient Paul au pays, et il semble bien qu'alors la petite châtelaine et la petite fermière fussent également fières de l'amitié du jeune écolier. Quelques années plus tard, Francine est tout à fait éprise de son cousin ; leur mariage est décidé, et Paul fait assidûment sa cour. Cependant, un soir, dans le jardin, la jeune fiancée surprend une conversation qui lui révèle une réalité terrible : Paul et Rosette sont amants, depuis longtemps sans doute ; car c'est déjà l'heure du lâche abandon :

> Vois-tu bien, ma chérie,
> Dans notre monde à nous, il faut qu'on se marie,
> Mais mon cœur reste à toi. Cesse donc tes sanglots !
> Je t'aimerai toujours....

Francine tombe foudroyée ; elle reste de longs jours entre la vie et

la mort, tendrement soignée par Rosette. Lorsqu'elle guérit, elle pardonne à celle qui l'a trahie, et la console dans la maladie où, en attendant d'être mère, elle expie sa faute par la souffrance. Rosette meurt, et avec elle aussi son enfant. Et Francine ferme son livre après y avoir consigné ces pages douloureuses.

Elle le rouvre dans l'Engadine, dont elle est allée visiter les lacs et admirer les glaciers : un jour qu'elle s'appliquait à dessiner un paysage, elle se sent doucement enlevée et emportée au loin ; à la place qu'elle vient de quitter, un taureau furieux passe à grand fracas ; cependant son sauveur, un jeune homme à l'air tendre, s'excuse de son audace, salue gravement et disparaît.

Francine va passer l'hiver à Florence :

> L'art, le rêve idéal des plus nobles esprits,

se révèle à ses yeux ; son horizon s'élargit ; elle bénit les maîtres qui lui ont ouvert les portes du temple. Ici un joli croquis de Florence. Les horreurs des guerres civiles ont disparu :

> Ce n'est plus maintenant que paix, jeux, rire et joie,
> Où le bonheur de vivre en riant se déploie,
> Et la facile humeur d'un peuple heureux, sans fiel,
> Doux comme son air pur, sa lumière et son ciel.
> Chacun vit sur son seuil ; partout la vie abonde.
> Sur les ponts, les marchés, artisans, gens du monde
> Se pressent au soleil, mais sans hâter le pas ;
> La rue est le salon des gens qui n'en ont pas.

Et le soir, aux Cascine,

> D'une voiture à l'autre on parle, on se salue,
> On se jette des fleurs, on s'arrête au rond-point.
> Alors les cavaliers, leur chapeau noir au poing,
> S'approchent galamment de l'équipage ; on cause ;
> On rit ; plus d'une joue en fleur devient plus rose ;....
> Et voilà ce qui fait ce séjour si charmant.

Deux jeunes femmes, la princesse Olga et la marquise Vera, offrent tour à tour l'hospitalité à Francine :

> Près d'elles papillonne un public idolâtre ;

Avec elles Francine est courtisée et fêtée ; elle apprend à connaître le monde,

> Et l'ample comédie aux cent actes divers
> Dont parle La Fontaine, où, cachant ses travers,
> Ses vices, ses laideurs, chacun fait son visage,
> Se moque du voisin et croit seul être sage.

Un matin cependant son sauveur de l'Engadine paraît à Florence, et bientôt le beau Karol

> Se fait, aux yeux de tous, son cavalier servant.

Tout semble aller pour le mieux, quand le cousin Paul arrive à son tour. Grand émoi de Francine qui revoit dans sa mémoire, aussi vivants qu'autrefois, les tristes jours du passé. Elle tremble; car Paul l'aime toujours, et l'énigmatique diplomate qu'il est devenu,

> Gentleman accompli, très froid, très fat, très fier,

s'introduit de nouveau dans sa vie. Karol et lui ne tardent pas à devenir jaloux ; et la moindre occasion peut les mettre aux prises.

Cependant, la vie mondaine continue, tantôt à Florence, tantôt à Viareggio, le Dieppe ou le Trouville des Florentins ; c'est l'existence libre, joyeuse et animée des saisons de bains de mer. Les heures passent doucement, prises par les rendez-vous, par les relations de société, perdues aussi dans les rêveries au bords des flots,

> Qui viennent lentement se dérouler sans fin,
> Pour mourir à vos pieds le long du sable fin,

ou dans la forêt sombre, immobile et haute, où indéfiniment se répondent deux murmures :

> L'air sonore agitant les pins à leurs sommets,
> Et la voix de la mer qui ne se tait jamais.

L'une des amies de Francine emmène pour quelques jours son cousin en voyage, et la voilà heureuse, et toute à l'amoureux Karol : elle écrit dans son journal :

> Tout semble à présent me sourire.
> Le bonheur m'enveloppe et me dérobe aux yeux,
> Comme la nue errante où se cachaient les dieux.
> J'ouvre l'aile : mes pieds touchent la terre à peine.
> Oh! que la vie est douce, et de délices pleine !

Quelques jours encore, et il ne restera rien de cette félicité. Par une erreur assez invraisemblable, Francine s'était trompée sur la nationalité de Karol ; elle le croyait Polonais, tandis qu'il est Prussien. Paul, qui est allé aux renseignements, lui apprend que celui auquel elle est presque promise est un officier allemand et qu'il a fait la guerre de France :

> Il a pris part à ces égorgements
> Où votre père est mort. Qu'il dise si je mens !

Karol, présent à l'entretien, ne répond pas ; Paul une fois parti, il supplie Francine de tout oublier pour lui, comme il est prêt à tout abandonner pour elle. Un terrible combat se livre dans le cœur de Francine ; mais la patrie l'emporte. Elle congédie Karol. Deux jours après, Paul meurt dans un duel, atteint par l'épée de son rival.

La troisième partie du livre retrouve Francine au manoir, triste et morne d'abord, puis faisant effort pour se résigner. Le récit de ses tortures, de ses alternatives de douleur désespérée et de sombre abattement remplit de longues pages. Peu à peu, le calme revient, presque l'oubli. Deux ans se sont écoulés ; Francine apprend, sans qu'aucune fibre tressaille en son cœur, le mariage de Karol avec une de ses amies de Florence. La paix est rentrée dans son âme. Elle tombe malade, et reçoit les soins très dévoués d'un jeune docteur d'origine alsacienne. Une fois rétablie, elle songe à se dévouer aux autres, à répandre sur les pauvres, sur les enfants, ce besoin d'aimer qui, de nouveau, s'est réveillé en elle. Mais telle n'est pas sa destinée. Sa vieille dame de compagnie, son amie, lui découvre que le docteur l'aime, sans qu'il doive jamais oser le lui dire : elle est trop riche,

> Et pour une âme fière
> Cette inégalité fait plus qu'une barrière.

Tout s'arrange cependant, et Francine, maintenant arrivée au port, peut, deux ans après, fermer son cahier en remerciant Dieu du grand bienfait d'une vie maintenant vraiment heureuse entre un mari qu'elle aime et un fils qu'elle élèvera pour la France.

Ce poème de *Francine* vaut surtout par l'art avec lequel le poète a su faire raconter par son héroïne ses sentiments, ses émotions, ses états d'âme. Le cadre est varié ; mais à travers les descriptions ou les impressions d'art et de nature qui se rencontrent sous la plume de Francine, sa personnalité reste vivante ; aussi, malgré l'inévitable monotonie de cette longue succession d'alexandrins, le livre se lit-il sans fatigue et même avec un réel intérêt. On peut y relever quelques négligences, je dirais presque quelques naïvetés de style, assez rares d'ailleurs ; mais les vers sont de franche allure, sans trace d'hyperbole ou d'emphase, tels en un mot qu'il convient à un poème de ce genre ; et, à tout prendre, Grenier s'est très honorablement acquitté de la tâche difficile d'écrire en vers un roman familier et de le faire accepter du public.

Jacqueline Bonhomme, drame historique en cinq actes précédés d'un prologue, n'a guère d'une pièce de théâtre que la forme extérieure ; c'est une suite de scènes de la Révolution dont le seul lien est la présence de Jacqueline Bonhomme et de son frère Jacques, mêlés aux événements tantôt comme spectateurs, tantôt comme acteurs.

Dans la première scène, nous assistons à la mort de Jacques Bonhomme ; il rend le dernier soupir, entouré de son fils Jacques et de sa fille Jacqueline. Il vient de fermer les yeux quand le collecteur frappe à la porte, réclame l'impôt arriéré, et veut, pour se payer, emporter le grabat sur lequel repose le corps du défunt. Le fils proteste en vain, et, poussé à bout, fracasse d'un coup d'escabeau le crâne de l'homme du roi. Il fuit dans les bois, et sa sœur l'accompagne. Comme contraste à leur misère, voici des dames et des seigneurs en partie champêtre, gens du monde à la conversation légère, cœurs durs qui refusent un morceau de pain aux pauvres affamés, libertins dont, à la vue de Jacqueline, le désir s'éveille et qui voudraient l'attirer au château. Un peu plus loin, un mendiant partage avec eux sa pitance : il les interroge, leur vante sa vie libre au fond des bois, et essaie de les détourner de se rendre à Paris. Il leur prédit les catastrophes, le sang et l'horreur qui vont, tout à l'heure, accompagner la chute du vieux monde. Les jeunes gens cependant continuent leur route ; le mendiant leur montre le chemin, et c'est la fin du prologue.

Nous ne suivrons pas les deux enfants du peuple à travers ces longues scènes qui vont de la prise de la Bastille à la campagne d'Égypte : ce serait reprendre les principaux événements de la Révolution : la rentrée de la cour à Paris, la fête de la Fédération, puis bientôt la Terreur, les massacres de septembre, la mort de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette, l'exécution de Charlotte Corday et celle de Mme Roland. Le poète met en scène, tantôt Mirabeau et la reine, tantôt des hommes et des femmes du peuple, tantôt même des étrangers qui viennent dire leur pensée sur ce qui se passe en France ; Jacques et Jacqueline apparaissent de temps à autre comme spectateurs. Les scènes sont vivantes, les unes, tout imprégnées d'enthousiasme, comme celle de la Fédération, d'autres presque trop réalistes, pleines de sang et d'horreur, comme celle où l'auteur met sous nos yeux les atrocités qui accompagnèrent le meurtre de la princesse de Lamballe. D'autres enfin sont d'une mélancolique tris-

tesse, ainsi celle où, dans son cachot, Mme Roland se prépare à la mort.

> Sur les sanglants gradins,
> Jusqu'au bout je veux faire honneur aux Girondins.
> Chers amis! c'est ici, tout près, dans ces murs mêmes,
> Qu'ont passé les derniers de vos instants suprêmes.
> Je crois sentir planer votre âme sur mon front,
> Et vos regards éteints longuement me suivront.
> . . . .
> La voici qui descend au préau. — Fraîche et blanche,
> Elle a mis pour sa mort sa robe du dimanche.
> Avec ses beaux yeux noirs et ses cheveux flottants,
> Et sa joue animée, elle n'a pas vingt ans.

Le troisième acte se passe en Vendée. Marceau et Jacqueline s'y rencontrent, et leur sympathie née, il y a longtemps déjà, le jour de la prise de la Bastille, s'affirme de nouveau, attachement amical de la part de Marceau, inclination plus vive et amour naissant chez Jacqueline. Mais Marceau s'attache à Mlle de Chateaugiron; Jacqueline est brisée de douleur :

> Allons, relève-toi, Jacqueline, sois forte!
> Cache en ton sein brisé cette illusion morte,
> Elle n'aurait pas dû naître; elle meurt, c'est bien!
> Ce n'était qu'un espoir, un souffle, une ombre, un rien.
> Il ne t'a rien promis, ma pauvre Jacqueline.

Je passe sur les épisodes de la guerre de Vendée, sur l'apparition de Hoche et de Kléber, sur les déclarations de Kléber à Jacqueline, qui refuse de lui donner sa main. L'acte se termine par un monologue de Hoche en face de Quiberon; Hoche médite la ruine de l'Angleterre et la délivrance du monde;

> Et, la terre étant libre aussi bien que les mers,
> On pourra respirer, enfin, dans l'univers.

Quatrième acte : les campagnes des Français sur le Rhin. Le courage de Marceau dans la guerre, sa mort, ses funérailles, autant de scènes rapides et bien conduites; les vers sont d'un beau souffle et respirent les pensées larges, patriotiques, généreuses, qui devaient animer les soldats de l'armée du Rhin. Ainsi Marceau mourant :

> Te souvient-il encor du jour de la Bastille?
> Que ces temps-là sont loin! Quel formidable tour
> La fortune à sa roue imprima dans ce jour!
> Un nouveau monde est né dans la joie et les larmes.

Et l'Europe a tremblé sous le poids de nos armes.
Ces guerres de géants m'ont eu pour combattant.
Cette gloire suffit. Aussi je meurs content,

Il faut encore citer les adieux de Jourdan à son frère d'armes :

O Marceau ! dors en paix. Nul, même les plus grands,
Ne te remplacera dans nos cœurs et nos rangs.
La France, à ton nom seul, dans sa mâle tristesse,
Verra la Gloire en deuil couronnant la Jeunesse ;
Et l'avenir viendra chercher dans ce tombeau
Ce qu'aux grands cœurs la terre offre encor de plus beau....

Le dernier acte a pour sujet la campagne d'Égypte. Bonaparte et Kléber le remplissent, tantôt de leurs victoires, tantôt de leurs revers ; Jacques est devenu officier ; Jacqueline soigne les malades et les blessés. Tous deux sont tués au Caire à l'attaque du quartier général par les Turcs. En quelques mots Kléber rappelle le souvenir de Jacqueline :

Je l'entends. Elle est là, sous mes yeux ; je la vois
Comme elle m'apparut pour la première fois,
Sous les ombrages verts de la Vendée en flamme....

Kléber meurt assassiné. Le drame se termine par un cri de confiance dans les destinées de la France, par un appel de fidélité au drapeau.

Et comme épilogue, le poète n'écrit que deux mots :

Dans le miroir brisé de ce drame confus,
Puisses-tu retrouver ton image, ô patrie !

Après ces œuvres de longue haleine, *Marcel*, *Francine*, *Jacqueline*, Édouard Grenier a recueilli dans l'édition de ses poésies complètes un grand nombre de pièces fugitives, le Voyage, histoire de la vie, la Guerre d'Orient, la Bigolante, Helvetia, Sœur Simplice, des épîtres et des dédicaces, des lettres et des envois, des chansons et des sonnets. Nous y retrouvons sa grâce légère, sa pensée précise, son inspiration émue. Quelques-unes de ces petites pièces sont des morceaux d'une perfection achevée et d'un charme rare, ainsi la *Pluie*, l'*Adieu*, les vers à M[lle] Louisa Read, à la marquise Ricci, à Auguste Barbier, et certains sonnets, la Rencontre, les Goélands, la Dernière étoile.

Je citerai seulement un de ces morceaux :

Au bord de l'Océan, sonore, intarissable,
Dont le flot prête à l'âme un rythme solennel,
Les yeux à l'horizon et les pieds sur le sable,
J'ai passé tout le jour loin du monde réel.

Emporté par un rêve au vol insaisissable,
Je me disais devant cette mer et ce ciel :
— Leur double immensité, dont la grandeur accable,
N'est rien auprès du cœur, ce chercheur éternel.

Comme eux, il est profond et fertile en orages ;
Comme eux, de ses débris il sème ses rivages ;
Comme eux, il a des pleurs dont le goût est amer.

Rien ne peut le combler ; il s'agite sans trêve,
Il espère, il attend.... Et, perdu dans mon rêve,
Je soupirai tout bas : « Quand viendra donc l'hiver ? »

Un petit recueil, *Rayons d'hiver*, termine le volume : il renferme une pièce admirable, consacrée au souvenir du frère du poète, le peintre Claude-Jules Grenier : la tendresse fraternelle, la poésie de la nature y sont exprimées en vers harmonieux : O mon frère !....

Rien n'atteint ton image et ne peut l'effacer.
Je tressaille à ton nom, et je ne puis l'entendre
Sans être pris au cœur d'un regret triste et tendre,
Et me sentir monter des larmes dans les yeux....

Les *Rayons d'hiver* ont été écrits pendant un séjour du poète en Algérie : la belle lumière, le charme pénétrant de ces pays d'Afrique, les pénètrent comme d'une atmosphère très douce, un peu voilée, comme il convient à l'arrière-saison. C'est qu'en effet la vieillesse est venue pour Grenier : le lecteur s'en douterait à peine, tant ces derniers rayons ont encore de force et de chaleur ; mais le poète sent sa muse moins alerte, sa verve plus languissante ; de retour à Baume, il ajoute à ses souvenirs d'Algérie ce mélancolique épilogue :

Voici la nuit : mon âme est comme un bois plus sombre
Où sur les nids déserts cesse tout chant joyeux ;
Le crépuscule étend son voile sur les cieux ;
La rosée aux rameaux en givre se balance....
O Muse ! c'est l'hiver — et l'heure du silence.

Un de nos compatriotes qui s'honorait de l'amitié de Grenier, M. Ch. Baille, nous dit dans la spirituelle notice qu'il a consacrée à sa mémoire : « Il avait placé son idéal si haut qu'il a laissé s'écouler toute sa jeunesse sans rien publier. Il faut le féliciter de n'avoir pas

été précoce, d'avoir laissé s'accumuler en lui les impressions et les idées comme en un vaste réservoir de poésie inexprimée. »

Ces impressions et ces idées, Grenier les reçut du milieu où se passa la première partie de sa vie : pendant son enfance, l'intérieur familial et les soins d'une mère pour laquelle il eut toujours la plus vive tendresse, la vallée du Doubs et cette nature, parfois âpre et sauvage, parfois aussi gracieuse et riante, dont l'image lui resta constamment présente ; plus tard, les années de jeunesse à Paris, au moment même où les grands poètes de la période romantique, Alfred de Vigny, Musset, Hugo, Lamartine, remplissaient la ville de l'éclat de leurs œuvres et du bruit de leur renommée; puis enfin les voyages, en Allemagne, à Constantinople, en Orient.

La formation du poète est là tout entière, et l'on comprend que Jules Lemaître ait très justement vu en lui un représentant distingué d'une génération d'esprits meilleure et plus saine que la nôtre, et qu'il ait ajouté que toute la grande poésie romantique se réfléchit dans ses vers.

Grenier nous dit dans ses souvenirs littéraires sa respectueuse admiration pour ceux qui furent ses maîtres en poésie, pour Lamartine surtout, dont l'idéalisme s'accordait mieux avec son propre caractère. Il n'est pas surprenant qu'il ait emprunté à ses devanciers quelque chose de leurs formes, et même de leurs procédés littéraires. Mais chez lui l'imitation n'est jamais un pastiche; il s'y joint toujours une note personnelle et une marque propre qui est toute de goût, de juste mesure, d'élévation de sentiments, d'amour passionné pour la liberté, pour la nature et pour l'art. Il dit quelque part que l'âme est un hôte voilé, un prisonnier sublime qui s'agite en nous et cherche à briser les barreaux de sa geôle. Cet hôte divin reste invisible ; le monde n'entend que sa voix. Du moins cette voix révèle-t-elle l'âme dont elle est l'interprète; et si, comme chez Édouard Grenier, la voix vibra toujours pure et limpide, si les pensées ou les rêves qu'elle traduisit furent de ceux qui élèvent et idéalisent la vie, c'est que l'hôte invisible était de noble race, et qu'il sut rester constamment fidèle à lui-même : c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de notre compatriote.

H. Mairot.

DE FIANARANTSOA A TANANARIVE

Si Fianarantsoa a le deuxième rang dans la grande île par le nombre de ses habitants. il s'en faut que l'agitation y soit comparable à celle qui anime la plupart des villes de la côte d'importance bien moindre : ce n'est même pas un petit Tananarive, malgré de nombreux points de ressemblance, et les émotions du départ n'y ont pas le caractère de celles éprouvées autrefois lors d'une première mise en route de l'Imérina sur le Betsiléo (1)

Les gens d'ici sont avant tout calmes et disciplinés: c'est dans leur tempérament; et puis, pour eux, les voyages sont rares, et les bourjanes de profession, peu nombreux, n'ont pas encore été gâtés par une trop intime fréquentation des Européens. Aussi tout se prépare avec ordre et ponctualité: les bagages sont prêts et s'enlèvent à l'heure dite.

Mes porteurs, fidèles depuis vingt mois, attachent tranquillement au filanjana, avec de multiples ficelles, les objets d'usage courant, qu il n'est pas toujours facile en route de trouver dans les malles et les cantines; leur figure s'épanouit d'aise à la pensée d'aller visiter la lointaine capitale, cette ville de rêve, dont on parle le soir autour du foyer, dans le « vala » familial.

Un séjour de près de deux années à Fianarantsoa m'avait permis de connaître d'une façon à peu près complète le pays betsiléo ; mes occupations m'ayant mis à même d'étudier ses habitants, je m'étais attaché à découvrir leur état d'âme, et j'avais trouvé, sous une enveloppe fruste, des êtres dé sentiments simples, capables d'affection et de reconnaissance, sensibles aux procédés bienveillants, susceptibles de progrès moral, avec cependant une hâte excessive à nous prendre

(1) V. les *Annales franc-comtoises*, tome XIII, année 1901, page 11.

pour modèles. J'avais pour eux un sincère attachement, et je les quittais à regret ; aussi, quand, les bagages partis, la ruche bourdonnante au milieu de laquelle j'avais vécu si longtemps s'immobilisa pour le dernier adieu, mon émotion fut si forte que je ne sus dire une parole.

27 mars 1902. — Nous avions le vif désir, mon compagnon de route et moi, d'arriver au gîte avant la nuit. Il est vrai que la première étape est courte, vingt kilomètres à peine, et que nous n'aurons à l'arrivée aucun des soucis habituels d'une installation dans la maison des passagers ; mais, malgré tout, il faut compter avec les amis qui restent, de sorte qu'il est deux heures après midi quand nous prenons la longue route de Tananarive.

Je laisse derrière moi une grosse part de ma vie et les liens qui m'ont peu à peu attaché à ce pays ne se peuvent rompre d'un coup, sans une cruelle souffrance ; et puis, le ciel est gris, il pleut par violentes rafales du vent d'ouest, et rien n'atténue la tristesse du départ.

Une éclaircie vient à point, au pont du Matsiatra ; le soleil encore chaud nous fait quitter couvertures et manteaux, en même temps qu'il dissipe les idées noires. L'hivernage d'ailleurs se termine habituellement en mars, et, sauf quelques giboulées orageuses, nous n'avons pas à appréhender de mauvais temps pour la durée du voyage.

La ferme hippique de l'Iboaka a hissé son pavois des grands jours pour nous recevoir, et c'est au milieu des cris variés des animaux rentrant du pâturage que les porteurs nous déposent devant le seuil hospitalier des maîtres éleveurs du sud.

Cette installation, créée à la demande du colonel Lyautey, est en pleine voie de prospérité. Admirablement conduite par deux officiers du plus grand mérite, elle doit répandre dans le Betsiléo nos méthodes d'élevage et de culture, pour le meilleur développement économique du pays.

Les chevaux sont encore un luxe, mais déjà les ânes ont trouvé de nombreux acquéreurs, et, si leur succès persiste, on peut s'attendre à les voir prendre dans les vala malgaches la même place qu'ils occupent dans les villages arabes d'Algérie.

On poursuit à l'Iboaka, à côté de l'amélioration des pâturages, des essais de culture de blé, d'avoine, d'orge et de sarrasin, de plantations de vigne et d'arbres fruitiers d'Europe. Ce n'est pas que ces derniers essais n'aient déjà donné dans le pays de bons résultats,

car on boit du vin des crus de Fianarantsoa et on mange des pêches dignes d'être récoltées à Montreuil, mais nous devons tendre à mieux encore. La ceinture de cactus épineux, d'orties géantes et autres plantes rébarbatives qui enserre nos vala betsiléo doit disparaître et faire place au verger ombreux où les prochaines générations prendront leurs ébats.

Nous écoutons avec ravissement nos hôtes parler d'abondance, en nous faisant visiter leur domaine, et admirer en détail les écuries, étables, bergerie, pépinière et potager; une averse nous fait rentrer, mais n'abat pas leur vigoureux enthousiasme. Nous nous gardons bien d'émettre le moindre doute sur la réussite d'un aussi beau programme, nos camarades ont la foi et nous savons qu'elle soulève les montagnes. Les résultats acquis autorisent d'ailleurs les plus belles espérances.

28 mars. — Il a plu toute la nuit, mais au jour, les nuages se dissipent et c'est par un gai soleil que nous prenons congé des excellents métayers de la ferme modèle de l'Iboaka.

A peine une halte à Alakamisy, pour serrer la main du prince Ramaharo, dont la conversion récente au catholicisme a fait une si grande impression dans le pays. C'était il y a quinze jours: Ramaharo, nous ayant conviés à son baptême, nous nous trouvions en grand nombre au rendez-vous, dans sa propriété du Matsiatra, au pied du vieil oppidum d'Ialananindro. La messe célébrée en plein air, sur le tombeau des ancêtres, avait un caractère de grandeur attendrie due à la présence des aïeux que le symbolisme malgache évoquait au milieu de nous comme témoins invisibles de l'acte solennel qui s'accomplissait sous nos yeux.

La cérémonie terminée, nous fîmes à la volée, et à la grande joie des indigènes accourus en foule, la plus belle distribution de dragées et de gros sous qu'on verra jamais à Madagascar.

Je rappelle cette fête à Ramaharo en lui disant adieu, et lui, avec un gros rire d'homme heureux, nous souhaite bon voyage.

A Ambohimaha nous prenons la nouvelle route de Tananarive, pour gravir les pentes du Mandalahy. Ce n'est plus l'informe sentier d'autrefois, mais une voie toute neuve, large, à pentes douces, taillée à même dans les flancs de la montagne. Au col, un dernier regard à Fianarantsoa qui blanchit là bas sur sa colline, et nous nous hâtons vers Ambohimahasoa où le déjeuner est préparé.

Hâte inutile : nous sommes en retard et, pleins de confusion, nous présentons nos excuses à Mme J. et à son mari, qui nous attendent à la résidence depuis une grosse heure, et observent, comme autrefois sœur Anne, le poudroiement de la route du sud. Cette route, mais c'est elle qui nous vaut le pardon : elle est l'œuvre commune, et nous y avons mis, le chef de district et moi, notre meilleure bonne volonté. Il n'a pas dépendu de nous de la terminer, mais le branle est donné et nos successeurs y pourvoiront, surtout s'ils sont plus riches que nous ne l'avons été. Les indigènes d'Ambohimahasoa ont trouvé, dans leur administrateur, leur père et leur mère, et je ne pouvais oublier avec quel esprit d'équité il réglait les litiges, toujours si nombreux, qui surgissent sur un chantier entre surveillants et travailleurs de race et d'esprit différents. Lui aussi s'intéresse au Betsiléo, il le voudrait comme nous florissant et prospère ; du moins il s'y est dévoué tout entier, et il a la satisfaction de constater qu'il n'a pas perdu son temps.

L'heure passe trop vite, et nous partons à regret pour gagner avant la nuit Alarobia-Vohiposa; les nombreux kilomètres parcourus ce matin paraissent oubliés, et nos gens manifestent les meilleures dispositions. Mais rien ne sert de courir, et malgré notre presse, nous essuyons une formidable averse au moment où nous touchons au but. Il faut faire contre fortune bon cœur, et après un bien sommaire dîner, nous gagnons nos « picots, » qui heureusement n'ont pas été mouillés.

29 mars. — Les porteurs sont tous présents au rendez-vous; à la lueur discrète d'une lune sur le retour, ils déposent sans bruit les bagages sur la route, de sorte qu'au moment du départ, au point du jour, ils sont en mouvement au premier signal.

L'étape sera longue et nous n'arriverons guère avant la nuit à Ivato, où nous avons projeté de coucher.

Comme les bagages traînent toujours un peu, les bourjanes s'arrêtant mille fois pour boire ou manger, nous leur donnons prudemment une avance et ne montons en filanjana qu'au soleil levé.

La journée s'annonce bien; la pluie d'hier a épuisé les réserves d'en haut et la limpidité de l'air nous est un garant du beau temps; nous allons bon train, sans autre préoccupation que d'observer le paysage.

A Alarobia, la moisson est déjà commencée ; plus loin, les rizières

jaunissantes donnent à la vallée de Fiadana un air de prospérité et de richesse qu'elle n'aura plus dans quelques semaines, une fois la récolte terminée; mais elle sera toujours la vallée des tombeaux. Ils s'échelonnent sur les arêtes, sur les pentes, au voisinage de villages disparus dont il reste seulement les fossés défensifs et la ceinture de broussaille. Les Betsiléo n'ont pas au même degré que les habitants de l'Imérina le culte des ancêtres; les Hova vivent avec leurs morts, les tombeaux sont au milieu des villages et parmi les maisons, tandis qu'ici ils sont édifiés à l'extérieur des vala, parfois à une assez grande distance, et en des points élevés.

Les pierres debout, « orim-bato », sont aussi extrêmement nombreuses, et ajoutent encore à la physionomie si particulière de cette vallée de Fiadana (la paix); elles marquent les limites d'héritage, perpétuent le souvenir d'un contrat; souvent elles indiquent le point où la mort a surpris, loin des siens, le voyageur isolé, afin de rendre propices au voisinage les mânes du décédé.

Un groupe de ces blocs, parfois énormes, puisque j'en ai mesuré de forme cylindrique ayant quatre mètres de hauteur et un diamètre de quatre-vingts centimètres à un mètre, attire notre attention. Deux monolithes prismatiques ont leurs arêtes ornées de lames de bois finement sculpté; des rinceaux, des rosaces se succèdent jusqu'au sommet de la pierre, où un cadre semblablement travaillé les réunit et les maintient en place. Certaines pierres ont remplacé des symboles plus anciens en bois; en voici un, à côté d'un menhir tout neuf destiné à lui succéder : il consiste en une poutre décrépite, couverte de mousses et de lichens, terminée par une façon de balustre et dont les faces sont décorées de sculptures sur toute leur hauteur.

Au sortir de Fiadana, le sentier gravit une pente longue et difficile, avant de pénétrer dans un coin de la grande forêt qui fait ici une pointe vers l'ouest, comme pour attester que ce pays, aujourd'hui dénudé, était autrefois couvert d'une abondante végétation.

Tous nos gens ont fait halte à Ambatofitœrana, village aux maisons de bois, édifiées à la limite des provinces d'Ambositra et de Fianarantsoa. Il faut cependant marcher encore, et le soleil très chaud nous fait trouver bien long ce bout de chemin restant à parcourir pour atteindre enfin le village d'Ambaladakana, méconnaissable tant il s'est modifié. Au lieu de l'ancien amas de tanières où

l'on entrait en courbant l'échine, les maisons sont maintenant comme partout ailleurs ; celle qui est destinée aux passagers a poussé un étage ; elle est habitée, mais nous y trouvons largement place pour déjeuner entre un boucher détaillant de la viande de porc et un menuisier fabricant de chaises.

Un gros nuage, heureusement placé devant le soleil, nous permet, après le repas, de poursuivre l'étape dans de bonnes conditions ; mais il noircit et finit par nous inquiéter, car là-bas, à l'est, montent à l'horizon des masses de vapeurs, et une rencontre intempestive pourrait bien motiver quelque déluge. Les porteurs n'aiment pas plus que nous les ondées trop abondantes et, instruits par l'expérience d'hier, ils pressent le pas. Nous arrivons à la chute du jour à Ivato, où l'installation est prompte et facile.

La nuit met en déroute nuage et brouillards; ils protestent par de véhéments éclairs, mais nous sommes à l'abri et pleinement rassurés.

30 mars. — Nous avons eu toutes les peines du monde pour fixer l'étape d'aujourd'hui ; nos gens auraient désiré Ambositra, dont nous sommes très près, car c'est dimanche et fête de Pâques. Malheureusement, le temps dont je dispose est trop mesuré, et malgré ma répugnance à voyager en un pareil jour, nous décidons d'aller coucher à Ilaka, sur le chemin d'Antsirabé.

Le ciel est couvert, mais le soleil a vite raison des nuages, et la journée, si elle est belle, n'en sera pas moins longue, partant fatigante, à en juger par le peu d'enthousiasme des porteurs.

Au lieu de suivre une vallée ouverte vers Ambositra, la route croit mieux faire en gravissant par des lacets une haute colline et en redescendant de même l'autre versant, sans autre avantage visible que d'allonger le trajet. Aussi les indigènes, gens simplistes, ont estimé plus pratique l'ancien sentier, en fait plus court et plus direct ; ce n'est malheureusement qu'une piste pour des gens cheminant à la file indienne : un filanjana y passe moins facilement.

Nous rencontrons de grandes pierres levées, ornées de croix; je ne sais au juste le souvenir qu'elles perpétuent, mais je suis bien surpris de voir mes bourjanes faire un détour pour ne pas passer devant elles et cracher d'une façon significative en arrivant à leur hauteur : il y a là quelque diablerie ou un mauvais sort à conjurer.

Les bagages ont pu nous joindre, et nous faisons dans Ambositra

une entrée correcte, encore que bien matinale; toute la colonne s'arrête au marché pour le petit déjeuner. Mon compagnon cherchant à s'acquitter de commissions prises à Fianarantsoa, je n'ai d'autre ressource que d'aller m'asseoir sur le talus de la route, pour laisser mes porteurs se restaurer en paix d'épais gâteaux de riz qu'ils sortent de toutes leurs poches. Je leur fais un cadeau pour qu'ils améliorent leur menu; ils dépêchent un des leurs aux provisions et forment à côté de moi le groupe rieur et bavard inséparable, dans mon souvenir, de mes longues courses à travers le Betsiléo.

La messe de Pâques sonne aux églises, le chant des cantiques retentit partout, et dans cette joie répandue en ce grand jour de fête, je donne hâtivement une pensée au pays lointain, aux miens qui attendent depuis si longtemps, car ce n'est pas le moment de s'attendrir.

Les bagages ont repris leur marche et me voici de nouveau sur le sentier ensoleillé à la recherche du gîte où nous ferons la halte de midi. La piste pique droit sur un col, encore bien éloigné, monte, descend, franchit des ravins sur des passerelles branlantes ou à l'aide de pierres jetées dans le cours des ruisseaux.

Sur un mamelon voisin de la route, se dresse un vala ceint de ver dure, peuplé de cases en bois au toit pointu avec, au milieu, une maison de maître couverte en tuiles. Le cimetière, coupé par le chemin, présente des tombeaux aux dalles frustes, aux parois de moellons à peine dégrossis; l'un d'eux est orné d'une stèle à silhouette humaine, et à côté, un autre présente une pièce de bois délicatement sculptée d'arabesques et de rosaces, de cavaliers armés de sagaies et de zébus au pâturage. Ce madrier funéraire de 2m50 de hauteur est surmonté d'une façon de roue placée horizontalement, dont la jante sert de support à des cornes de bœuf, souvenir de très riches funérailles.

La faim a malencontreusement repris les bourjanes et ils font halte à toutes les maisons rencontrées; aussi je finis par gagner la tête de la colonne et j'arrive bon premier à Vonainana, où le déjeuner est loin d'être prêt. Il faut même l'attendre assez longtemps, car les cantines à vivres n'arrivent que les dernières. Mon compagnon de route a la fièvre, et nous avons hâte de gagner Ilaka, où nous trouverons seulement le vrai repos. Aussi, promptement restaurés, nous reprenons la marche interrompue. Il faut franchir la Mania, à l'eau trouble et

au courant rapide; la traversée s'effectue à l'aide d'une seule pirogue. L'opération est longue et demande de la prudence, mais une répartition appropriée des charges et des bourjanes nous permet de passer tout et tous sans incident.

L'autre rive est une région déchiquetée en profonds ravins, dont le sentier remonte et descend successivement les parois abruptes; la vue est heureusement très belle sur la Mania, dont les eaux jaunes bondissent avec fracas à travers les rochers qui barrent son cours et les montagnes sauvages qui l'enserrent. Après un affluent, traversé à gué pour éviter un pont fait d'une perche accessible seulement aux équilibristes de profession, nous atteignons enfin le plateau où se présente le groupe de maisons bien pauvres d'aspect constituant le village d'Ilaka.

Le gouverneur, vêtu avec recherche, sinon avec goût, s'empresse pour nous loger de son mieux en dehors du gîte habituel des passagers, rendu inhabitable par une invasion de chiques. L'épicier m'offre son magasin, qu'il déménage prestement et installe dans la rue; je m'organise ensuite très commodément pour la nuit.

La soirée est très belle, chaude, illuminée d'éclairs sur le tour d'horizon.

31 mars. — Irons-nous aujourd'hui à Ambohimanarivo ou à Ambohiponana; il est impossible d'avoir une idée nette sur ce point avant le départ. Nous déciderons en cours de route, suivant que nous choisirons pour déjeuner Ambohimanjaka ou Ambohimanarivo.

La mise en mouvement s'effectue sans bruit et sans difficulté; la route se tient dans une région très élevée, à quinze cents mètres d'altitude, où le froid du matin est déjà très vif. Nous remontons la pente d'un ravin étroit, sauvage, peuplé de rares habitants, dont les pauvres maisons ont bien de la peine à trouver un abri contre le vent, derrière des masses rocheuses extraordinairement abondantes.

Au col, changement de décor; en avant, une vallée très large, aux flancs couverts de villages, et tout près, à nos pieds, sur toutes les pentes, une forêt d'arbres, assez semblables à des chênes verts, dont les formes ramassées indiquent une vie rustique et de lutte contre une nature hostile.

Ces arbres, des tapias, sont la fortune du pays; leurs feuilles nourrissent le landybé, qui produit la soie dont on tisse les lamba mor-

tuaires. C'est en couches de vingt-cinq à trente centimètres que les chenilles de ce ver accumulent leurs cocons sur le sol au moment de leur dernière transformation ; les indigènes les récoltent, les ouvrent pour en retirer la chrysalide, qu'ils mangent, et ils vendent les coques restantes très cher. Les forêts de tapias font aujourd'hui partie du domaine de la colonie et, chaque année, la récolte des cocons est mise en adjudication.

Un mauvais sentier nous amène par une pente rapide dans le fond de la vallée, où les rizières, bien arrosées par le Sahatsio, sont à point pour la moisson. C'est ici Ambohimanjaka : comme la matinée est peu avancée, nous continuons sur Ambohimanarivo.

Bientôt le ruisseau cascadeur dont nous suivons le cours sinueux et dont les chutes créent autant de barrages d'où partent les canaux d'inondation des rizières, nous amène au bord de la Manandona, qu'il joint à un coude et à contre-courant. Cette circonstance favorise la traversée ; les pirogues remontent en eau tranquille dans le lit du Sahatsio jusqu'à la rencontre de la rivière dont les eaux troubles ne se mélangent pas aux eaux claires de l'affluent, puis affrontent le courant, pour atteindre bientôt l'autre bord avec seulement une faible dérive.

Le passage est long, mais les bagages arrivant successivement, il n'y a pas d'arrêt dans l'opération ; la cantine aux vivres s'étant présentée aujourd'hui une des premières, le déjeuner sera prêt quand nous atteindrons Ambohimanarivo.

La Manandona se jette dans la Mania pour donner la haute Tsiribihima, fleuve important de la côte ouest. Sa vallée, d'abord très large à son confluent avec le Sahatsio, se resserre peu à peu, grâce aux contreforts secondaires du massif de Bitsy, qui l'appuient contre une haute chaîne courant du nord au sud et constituant la ligne de partage des eaux avec l'Onivé, tributaire de l'océan Indien par le Mangoro.

Ambohimanarivo est une petite forteresse aujourd'hui démantelée, entourée d'un fossé profond et d'une double enceinte faite de murs en terre hauts de quatre mètres. Lors de l'insurrection de 1896, elle fut le centre d'une résistance acharnée et un point d'appui du célèbre bandit Betsimisaraka.

Nous déjeunons à l'étage d'une très haute maison dont l'escalier

d'accès, aux marches de quarante à cinquante centimètres de hauteur, n'est pas très pratique. Le bois, les œufs, partout abondants, se trouvent ici difficilement, comme si les mânes des tompomenakely, autrefois seigneurs de ces lieux, tenaient encore rigueur aux audacieux vazaha venus de si loin pour usurper leur pouvoir.

Au delà, la vallée s'élargit; la route ne quitte pas la rive droite, à la limite des premières pentes, laissant entre elle et la rivière un large espace marécageux où croissent des joncs et des roseaux. La malaria règne ici en maîtresse, et chaque année, la fièvre sévit sous une forme spéciale, particulièrement meurtrière, et décime la population de la Manandona. Les villages sont cependant assez loin du marais, sur les flancs de la vallée, mais la contagion les atteint quand même, malgré les mesures d'hygiène aujourd'hui appliquées. On n'en viendra à bout qu'en supprimant les marais, et il est fâcheux qu'un roi Ralambo n'ait pas fait ici, comme à Tananarive pour l'Ikopa, endiguer la rivière et cultiver le marais assaini.

Ambohiponana était aussi la résidence d'un tompomenakely dont la case en bois existe encore, et dont le tombeau de famille, en belles pierres taillées, occupe le centre de la plate-forme du rova.

Nous logeons dans la maison du gouverneur, utilisée comme gîte pour les voyageurs; j'y occupe à l'étage une chambre meublée de chaises branlantes et d'un canapé un peu défraîchi. Les murs sont ornés de chromos représentant Mélanchthon accroché entre les images du Sacré Cœur et de la Vierge Marie. Ce rapprochement, qui dénote chez le propriétaire un éclectisme bien remarquable, dit tout le sentiment religieux des indigènes, et n'est pas plus surprenant que celui du temple luthérien et de l'église catholique voisinant porte à porte dans un bouquet de grands eucalyptus.

L'ancien fossé du rova, du côté de l'ouest, est occupé par un superbe verger où croissent les plus beaux arbres que j'aie vus sur le plateau. Les pommiers, les bibassiers, les manguiers, très touffus, y sont encore chargés de fruits.

1er avril. — L'étape d'aujourd'hui est courte; rien ne presse pour le départ. Aussi nous n'affrontons pas le brouillard, qui se dissipe d'ailleurs aux premiers rayons du soleil.

Nous remontons la vallée de la Manandona pendant quelques kilomètres; toujours très large, elle est encore occupée par beaucoup plus

de marécages que de champs cultivés. La rivière se tient à l'est, au long d'une falaise à pic, coupée de ravins abrupts, dont les cônes de déjection motivent d'innombrables méandres.

Voici la tête de la Manandona, formée par la réunion de deux rivières débouchant en face l'une de l'autre, le Ranotsara à l'est, le Sahatsio à l'ouest. La route gravit la pointe qui les sépare pour atteindre le bord du plateau connu sous le nom impropre de plaine d'Antsirabé. La topographie apparente du sol donne bien cependant l'impression d'une plaine; du point où nous sommes, la ville d'Antsirabé se montre au loin, comme à l'extrémité d'un immense terrain plan, mais à mesure que nous approchons, les nombreux et profonds ravins qui le découpent dans tous les sens modifient l'impression. L'illusion vient de ce que la route a été très habilement tracée et évite à peu près toutes les dépressions.

On voit à gauche les volcans éteints de la région de Betafo; à droite, par derrière la falaise de Lohatrano, le cône du Vontovorona, et pour compléter cette physionomie d'un pays autrefois remué par les feux souterrains, la route coupe une coulée de lave teignant de noir tout le terrain d'alentour.

Les premières maisons d'Antsirabé approchent; des oriflammes, des drapeaux, un grondement continu de tambours, des groupes d'indigènes endimanchés, annoncent une fête officielle; les rues sont pleines d'une foule affairée, à travers laquelle nous circulons difficilement à la recherche de la maison des passagers; elle est en façade sur la place où se tiennent les plus bruyantes attractions, et déjà assourdis, nous envisageons avec mélancolie notre malheureux sort, quand l'administrateur vient à notre aide, nous dirige vers l'autre bout de la ville, et nous installe dans des chambres faisant partie du logement des officiers d'une garnison absente. Il y a ainsi deux pavillons complètement neufs et vides de locataires, dans un enclos abandonné, où les herbes folles poussent dru en étouffant les arbres qu'on y a plantés.

Les bagages nous suivent de près; aussitôt logés et un cadeau distribué aux porteurs, nous faisons un brin de toilette pour répondre à l'invitation du chef de district qui nous a priés à déjeuner.

Antsirabé est au centre et le chef-lieu de l'ancienne province hova du Vakinankaratra et un district de la province actuelle de Bétafo;

le groupement immédiat des maisons de la ville n'est pas considérable, mais elle embrasse toutes les constructions éparses dans un assez grand rayon et constitue ainsi une agglomération administrative assez importante pour que, très prochainement, elle reprenne son titre de capitale.

La route du sud, de Tananarive à Fianarantsoa, dont les tronçons sont en construction un peu partout, doit passer à Antsirabé, d'où part aussi une voie descendant à Mahanoro, sur la côte est. C'est en outre le sanatorium de l'île, le futur Vichy de Madagascar et, ce qui vaut mieux, un point où la colonisation paraît avoir quelque succès.

La rue principale, plantée d'arbres de belle venue, est bordée de haies vives qui la séparent de jardins soignés et bien arrosés ; l'église catholique, un hôpital norvégien et de confortables maisons lui donnent l'aspect, sous sa parure de drapeaux, d'un chef-lieu de canton français en liesse.

On célèbre la fête des enfants, cérémonie officielle, au cours de laquelle on donne des primes aux mères des plus nombreuses familles et des cadeaux variés et appropriés aux enfants sages. Les danses, fond obligé de toute réjouissance malgache, ne cesseront qu'au moment du dîner, pour reprendre ensuite jusqu'à une heure avancée de la nuit.

J'ai dit plus haut que nous avions ici un futur Vichy. Un contrat a été récemmment conclu pour l'aménagement et l'exploitation des sources minérales et thermales d'Antsirabé ; on parle dans ce contrat de parc et de casino, d'hôtel et d'établissement hydrothérapique ; il s'agit donc d'une chose sérieuse que je ne suis pas fâché d'examiner de près, d'autant que l'administrateur se montre d'un scepticisme décourageant au sujet de la réussite de l'entreprise, du moins dans les conditions où elle est projetée.

Il y a deux séries de sources au voisinage immédiat de la ville : les unes chaudes, à 40° environ, les autres froides, avec une teneur en sel très analogue à celle de la source dite « Grande Grille, » à Vichy. Les premières sont dans un marais infect et n'arrivent pas à la surface du sol : des trous de soixante centimètres de profondeur, sommairement aménagés, permettent d'obtenir un banc d'eau chaude dont on se débarrasse comme on peut après chaque bain. Ces baignoires primitives sont disposées dans de misérables huttes d'où la fée la plus industrieuse tirera difficilement une installation conforta-

ble. Les secondes sortent d'un rocher produit par les dépôts de la source et en un si mince filet, qu'une paille suffit pour régulariser le débit, évalué à vingt litres l'heure. Des maisons en ruine ou démantelées attestent un usage ancien, qu'une plus grande abondance d'eau a pu justifier.

On trouve partout, dans le voisinage du rocher, des sources minuscules avec dégagements gazeux ; il n'est pas douteux que des travaux conduits avec méthode amélioreront la situation, mais dans quelles limites, c'est ce qu'on ne saurait prévoir.

En somme, rien de rassurant : d'un côté, une réussite problématique, car, même si l'on trouvait l'eau en quantité suffisante, on peut se demander d'où viendront les clients ; de l'autre, une dépense considérable, certaine. Ce n'est pas un placement de père de famille, et celui qui risquera ses économies dans les eaux d'Antsirabé causera un réel préjudice à ses héritiers.

Nous nous trouvons en nombre au tennis du chef de district, qui fait les honneurs de son jardin à la colonie européenne ; elle est peu nombreuse, mais charmante, et j'étais loin de m'attendre à une aussi agréable après-midi. Les dames sont d'une élégante simplicité, et les maris ont ces manières aisées et franches qui distinguent partout les hommes d'action.

Après le tennis, la comédie ; on m'entraîne dans une grande salle assez mal éclairée, au fond de laquelle on a construit sur une estrade une scène rustique, décorée de feuillage. La salle est comble ; nous trouvons place au premier rang et le spectacle commence.

Les Malgaches sont aussi bons comédiens que beaux parleurs : en voici une douzaine qui gesticulent, paradent, dansent avec un entrain endiablé. Un roi habillé de rouge, entouré de sa cour, est déposé après maints kabarys à cause de ses frasques : c'est du moins ce que je crois comprendre, le dialogue étant naturellement en langue malgache. Certains épisodes sont pleins de gaieté et l'assistance n'est pas avare d'applaudissements.

Il faut prendre congé de tous ces amis d'un jour qui font le charme du voyage et regagner le gîte pour y préparer le départ de demain.

2 avril. — Aucune défection parmi nos Betsiléo. Serait-ce que leur nom, « les invincibles », viserait surtout le courage moral et non l'autre, celui qui donne du cœur contre l'envahisseur ou les voleurs

de bœufs? La fête d'hier ne les a pas trop émus, et pourtant on y a dansé tard dans la nuit, et, en pareil cas, se lever avant le jour n'est pas tellement dans les habitudes que l'exactitude à ce matinal rendez-vous vaut bien qu'on le remarque. La caravane a vite fait de s'organiser et, au soleil levant, nous partons pour Ianaborona, village perdu dans un ravin de l'Ankaratra. Le sentier, très bon, nous dirige à travers la partie nord de la plaine d'Antsirabé, vers un col imprécis de la falaise qui la limite à l'est. Pas un arbre, pas même de broussaille autour des petits groupes de maisons qui rompent seules par des taches d'ombre la teinte uniformément grise de tout le paysage.

Après le déjeuner, à Anjamana, village de quelques cases accrochées au flanc du Lohatrano, nous arrivons presque aussitôt au sommet de la falaise, sur le versant oriental de l'île. La vue s'étend, superbe, sur un immense horizon, mais quelle nature morne et désolée ! A perte de vue, le gris estompé du sol est seulement barré de traits blancs qui sont des sentiers et taché de plaques rougeâtres qui sont des érosions dans l'argile. Vraiment, à cette heure où les ombres n'accentuent aucun relief, le Vakinankaratra a une ressemblance frappante avec les steppes des hauts plateaux algériens, et le regretté commandant Lamy (1), qui, en 1896, a fait tant de patrouilles et conduit tant de reconnaissances dans cette partie du pays malgache, a dû souvent y chercher, comme moi maintenant, les chameaux au pâturage.

Les savants font remonter cette désolation à la poussée de l'Ankaratra, qui, tout à coup, vomit par soixante-dix volcans des torrents de lave et de boue, ensevelissant les plantes et les animaux sous des amas de terres liquides où on les retrouve aujourd'hui.

Nous coupons un certain nombre de vallées, au fond desquelles coulent de clairs ruisseaux, tous affluents de l'Onivé, dont le bassin s'étale à l'est sous nos yeux. Une plus grosse rivière, l'Ilempona, est à traverser en pirogue. Ianaborona, sur l'autre rive, n'a que quelques cases où nous trouvons un gîte, sinon confortable, du moins très suffisant pour le repos d'une nuit.

(1) Chef militaire de la mission du Sahara, tué aux environs du lac Tchad, dans un combat contre Rabah.

3 avril. — La vallée de l'Ilempona est pleine de brouillard au moment du départ, mais nous la quittons rapidement, en gravissant la pente raide sur laquelle s'applique le sentier, tout au sortir du village.

Comme hier, nous continuons à couper les affluents de l'Onivé dans un perpétuel mouvement de montée et de descente ; peu à peu l'Ankaratra s'éloigne à l'ouest, les vallées sont moins profondes et s'élargissent, les villages augmentent en nombre et les cultures sont moins clairsemées.

Nous déjeunons à Ambatotsipihina, sous un pêcher; un vieil indigène nous a prêté sa cuisine et, accroupi à côté de la porte, il paraît suivre avec un vif intérêt les préparatifs du repas. Ils sont malheureusement courts et sommaires, de sorte qu'il apprend peu de chose, mais nous reconnaissons son hospitalité par un cadeau, ce qui lui donne toute satisfaction.

Cette région de l'Ankaratra, assez semblable à un désert, est fort peu peuplée ; ses habitants, venus dans le principe de l'Imérina, ont été, par la suite, augmentés par la création de villages d'esclaves. Radama I[er], lors de l'expédition qu'il fit dans le sud, ramena à sa suite nombre de prisonniers betsiléo qu'il fixa sur les confins du territoire hova pour faire les corvées royales.

Une dernière rivière franchie, l'Iazolava, et Ambatolampy paraît sur une croupe, entre deux fonds de rizières dont l'une, bouleversée par les travailleurs, donne sa terre crue ou cuite pour les constructions en cours. Les bâtisses neuves sont extrêmement nombreuses, mais le gîte d'étapes n'est pas changé; il se cache piteusement derrière une file de belles maisons en bordure sur l'avenue centrale, et il faut un guide pour arriver à ses compartiments poussiéreux, malpropres et sans air, qui vont encore une fois nous donner asile.

L'administrateur ayant réclamé notre état civil, je ne puis me dispenser d'aller lui présenter mes compliments ; c'est un homme charmant, heureux de vivre, qui ne demande qu'à me montrer le nouvel Ambatolampy, sa création.

Le général Galliéni a organisé dans l'île l'assistance médicale indigène, non seulement par de judicieuses instructions et de très sages arrêtés, mais surtout en en poursuivant l'exécution avec une rare ténacité. Les résultats obtenus sont surprenants, et j'ai sous les yeux un des nombreux hôpitaux créés en Imérina à l'intention des malades

indigènes. C'est une succession de nombreux pavillons édifiés dans un très beau jardin, agrémenté de jets d'eau et de fontaines, sur un emplacement sain et bien aéré. Tous les services ont été prévus et fonctionnent sous la direction d'un médecin issu de l'école de Tananarive, grâce à la coopération pécuniaire de la population imposable, taxée d'une somme minime pour entretenir la caisse de l'assistance médicale.

L'administrateur, en veine de confidences, me fait part de ses projets; il va créer un très grand village, dont les habitants commencent à construire leurs maisons sur un modèle donné, en des points fixés, sur les accotements de la route de Tananarive.

Une autre route venant de Mahanoro doit joindre ici la première, de sorte que l'avenir d'Ambatolampy est parfaitement garanti au carrefour de ces deux voies de communication. J'ai bien compris le but de l'hôpital, mais j'avoue qu'un carrefour n'assurant pas forcément la prospérité de ceux qui y habitent, je saisis moins bien la portée de cet autre projet, déjà en voie d'exécution.

Mahanoro est loin, et s'il a été question de tracer un chemin pour y atteindre, on n'a jamais songé à y créer un port; quant à la route du sud, je ne vois guère que les baigneurs d'Antsirabé qui puissent d'ici longtemps lui donner quelque mouvement. Alors quoi?

L'après-midi s'achève sur ces intéressantes visites et, à la nuit, regagnant nos cellules, nous essayons d'y dormir en laissant prudemment la porte entr'ouverte pour éviter l'asphyxie, et en souhaitant que l'administrateur joigne à ses projets la construction de quelque maison convenable à l'usage des voyageurs égarés d'aventure par ici : il y va du bon renom d'Ambatolampy.

4 avril. — Nous sommes prêts avant l'aube; un reste de lune permet à peine de reconnaître le chemin, et, jusqu'au jour, nous allons à tâtons, au grand dommage des pieds des bourjanes, qui poussent des petits cris chaque fois qu'ils heurtent une pierre.

Des travaux considérables ont été entrepris pour terminer la route du sud jusqu'à Ambatolampy, ils sont maintenant interrompus, et tout est resté inachevé. Les tranchées encore obstruées de déblais, les levées de terre coupées par l'emplacement des aqueducs et des ponts, n'améliorent pas le paysage fort monotone par lui-même.

Nous approchons de Behengy; c'est jour de marché, et la foule,

déjà nombreuse dans l'enclos spécial où elle est parquée, augmente constamment du flot qui monte par tous les chemins.

Ce village m'avait laissé un souvenir de fraîcheur et de pittoresque; une certaine tonnelle, enveloppée de passiflores, paraissait indiquée pour le déjeuner, et nous comptions y trouver tout préparé à souhait. Aussi, en toute confiance, nous mettons pied à terre dans le jardin du poste, un peu surpris de n'y pas voir nos bagages, quand, à une fenêtre, paraît une tête courroucée que je crois reconnaître. Il n'y a pas de doute, c'est Sébillot; le voici qui descend, aussi surpris que moi de la rencontre.

J'avais connu Sébillot à Andévorante, garde de milice; il accompagnait les convois d'argent ou de munitions dirigés de la côte sur Tananarive et était au passage l'hôte des chantiers de la route de l'est. Il nous égayait par son exubérance et sa belle humeur; vraie gazette du littoral, il avait toujours quelque aventure surprenante à raconter. D'ailleurs ses voyages, toujours très mouvementés, étaient semés d'incidents baroques, que nous le soupçonnions d'arranger dans le seul but de nous amuser. Aussi c'était une joie pour moi de retrouver Sébillot inspecteur, chef de district, etc.

Il avait terrorisé nos gens en faisant sa plus grosse voix quand, sur nos indications, les premiers arrivés s'étaient mis en demeure d'occuper le jardin; nous les découvrons avec peine dans une case quelconque pour les mettre en route sur Tsiafahy, où nous devons passer la nuit.

Nous les suivons de près; Sébillot ayant pourvu au logement, nous sommes sans inquiétude. Le sous-gouverneur, jeune fonctionnaire indigène très bien, nous installe dans les anciens bâtiments du cercle. Pour ma part, j'ai une grande chambre où tiennent tous les bagages et un superbe jardin, fleuri de roses et d'héliotropes.

La pluie menace, de grosses nuées tourbillonnent, roulées par un vent d'orage, mais elles passent et fondent en eau plus loin, vers l'est. La soirée est très tranquille, et j'allais l'abréger quand survient notre hôte demandant une audience. Il m'expose qu'ancien élève de l'école normale de Tananarive, puis maître auxiliaire, il a eu sous sa direction le gouverneur, son chef actuel; dans cette situation il l'a puni, très justement d'ailleurs, mais il craint sa rancune, qui s'est déjà exercée sur d'autres, et il sollicite mon

aide pour la rédaction d'une demande de changement de résidence. Il m'est facile de lui donner satisfaction.

5 avril. — Il fait beau temps; nous partons en bon ordre pour ce dernier jour de route, afin d'arriver tous ensemble et de ne pas nous chercher dans la grande ville. La route est bonne et se ressent du voisinage de la capitale, bien qu'elle soit très faiblement fréquentée, car l'Ikopa n'a pas de pont et un bac permet seulement d'accéder à Tananarive. Les villages deviennent extrêmement nombreux, mais la terre rouge est à nu presque partout sur les pentes ; les rizières et quelques arbres rappellent seuls le règne végétal dans ce paysage désolé.

A un tournant paraît Tananarive par la pointe sud de sa haute colline ; le palais de Manjakamiadana dresse dans le ciel ses quatre tours carrées, entre lesquelles se profile son toit aigu ; au sommet flottent les trois couleurs.

Après la traversée de l'Ikopa, au bac d'Antanjombato, c'est le faubourg de Soanirana tout rempli par les établissements de l'artillerie coloniale. La route s'élève peu à peu jusqu'au col du fort Voyron et redescend à Mahamasina, en longeant du sud au nord le rocher sur lequel se dressent, d'Ambohipotsy à Andohalo, tous les monuments de Tananarive.

Je croyais, après quelques jours de repos, continuer mon voyage sur Tamatave, pour de là gagner la France ; le sort en décide autrement et je vais avoir le loisir d'étudier à l'aise l'Imérina et sa capitale. Il me reste à congédier mes Betsiléo et à les remettre sur la route de Fianarantsoa ; d'ailleurs, après deux journées de promenade, ils regrettent le Matsiatra et la montagne de Kianjasoa, et demandent à partir.

Nous échangeons des « veloma (1) » émus, et les voilà qui s'éloignent, pensifs, leur grand chapeau à la main, sans les vaines démonstrations employées par les vazaha et dont ils n'ont pas encor compris le trop souvent hypocrite usage. V. A.

(1) Adieu, salut ; littéralement : vivez.

LES VENTES NATIONALES

DANS LE DISTRICT D'ORNANS

La confiscation n'est plus dans nos lois, mais elle était de droit sous l'ancien régime en certains cas, celui de trahison en particulier. Nos *émancipateurs* de 1789 se gardèrent bien d'y toucher, et les jacobins, dont ces inconscients avaient préparé l'avènement, allaient en faire largement usage.

Anéantir leurs adversaires constatés ou présumés, probables ou possibles, telle a été, d'après Taine, leur œuvre primordiale. « Quatre opérations violentes concourent, ensemble ou tour à tour, à la destruction physique ou à la destruction sociale des Français qui ne sont pas ou qui ne sont plus de la secte et du parti. La première opération consiste à les expulser du territoire. Dès 1789, par l'émigration forcée, on les a jetés dehors ; livrés sans défense et sans la permission de se défendre aux jacqueries de la campagne et aux émeutes de la ville, les trois quarts n'ont quitté la France que pour échapper aux brutalités populaires, contre lesquelles la loi et l'administration ne les protégeaient plus.... Après le 10 août et le 2 septembre...., aux fugitifs la loi a joint les bannis, tous les ecclésiastiques insermentés, une classe entière, près de 40,000 hommes. On calcule qu'au sortir de la Terreur, la liste totale des fugitifs et des bannis contenait plus de 150,000 noms. La seconde opération consiste à priver les suspects de leur liberté.... Troisième expédient, le meurtre après jugement ou sans jugement.... Dans la quatrième et dernière partie de leur œuvre, ils sont allés presque jusqu'au bout ; tout ce qu'on pouvait faire pour ruiner les individus, les familles et même l'État, ils l'ont fait ; tout ce qu'on pouvait prendre, ils l'ont pris. De ce côté, la Constituante et la Législative avaient commencé par l'abo-

26,286 livres (1); ceux d'*Amondans*, au prix de 4,875 livres (2); enfin, ceux de *Cléron* (*Valbois*), pour 4,445 livres .

La vente des biens de *Fertans* et d'*Amancey* eut lieu dans une séance en date du 21 vendémiaire an III. Les premiers furent adjugés pour le total de 112,055 livres (4); les derniers pour celui de 114,566 livres (5).

Enfin le château de Cléron fut abandonné pour la somme de 12,100 livres, dans une séance du 7 germinal an III (6).

M. Alexandre-François Desbiez ou le chevalier Desbiez était le frère cadet de M. Claude-Alexandre Desbiez de Saint-Juan, créé baron en 1786 (7). Ces messieurs appartenaient à une famille d'Ornans, où Pierre Desbiez a été nommé avocat du Roi au bailliage en 1694. Leur père, Étienne-Ignace Desbiez, seigneur de Saint-Juan, avait été pourvu, en 1729, d'une charge d'avocat général au parlement de Besançon.

Les biens de M. Desbiez cadet, qui avait émigré, furent vendus dans une séance d'adjudication, le 1er ventôse an II, pour la somme de 6,800 livres (8). Le 6 thermidor an V, quelques objets mobiliers qu'il avait laissés dans la demeure de sa famille, à Vuillafans, furent adjugés aux héritiers Desbiez, pour la somme de 24 livres.

M. Claude-Théophile Doroz, procureur général au parlement de Besançon, appartenait à une famille originaire de Sellières, anoblie en 1598, en la personne du frère de Jean Doroz, évêque de Lausanne, Anatoile Doroz, de Poligny. Il possédait, à Passonfontaine et à Longemaison, des biens qui furent vendus, en séance du 25 vendémiaire an IV, pour 426,100 et 211,500 livres (9).

Les biens de M. Pierre-Gaspard Pertusier, sis à Orchamps-Vennes, ont été vendus en deux fois. Dans la séance du 27 floréal an II, on en céda une partie pour le prix de 59,933 livres (10). Dans

(1) V. au n° 4.
(2) V. au n° 5.
(3) V. au n° 6.
(4) V. au n° 7.
(5) V. au n° 8.
(6) V. au n° 9.
(7) On l'appelait, dans le pays, le *dernier baron* chrétien.
(8) V. au n° 10.
(9) V. au n° 11.
(10) V. au n° 12.

une adjudication postérieure, en date du 25 vendémiaire an IV, le reste de ces biens fut laissé au prix de 16,500 livres (1).

M. Antoine-Xavier Marrelier, seigneur de Verchamps et de Monteplain, conseiller au parlement de Besançon, d'une famille originaire de La Rivière et de Pontarlier, était le petit-fils de Claude-Antoine Marrelier, anobli en 1705, par une charge de conseiller au parlement de Besançon. Il avait émigré en 1790.

Ses biens, sis à Flangebouche et à Avoudrey, ont été adjugés, dans la séance du 6 thermidor an II, pour le prix de 142,916 livres (2).

M. Claude-Alexis Le Bas, marquis et seigneur de Bouclans, président à mortier au parlement de Besançon, descendait d'une famille originaire du Berry, dont deux branches, celles de Girangy et du Plessis, sont venues s'établir en Franche-Comté. Les Le Bas de Clévans ou de Bouclans sont un rameau de cette dernière. La terre de Bouclans a été érigée en marquisat l'an 1745, pour Joseph Le Bas de Clévans, conseiller au parlement de Besançon, qui y devint président à mortier.

Le marquis de Bouclans possédait à Vuillafans des propriétés qui furent vendues nationalement le 27 nivôse an II, pour 50,130 livres (3).

M. Simon-Désiré Amey, seigneur de Champvans (lez-Baume), anobli en 1784, par une charge de conseiller au parlement de Besançon, descendait d'une famille originaire de Vennes, établie à Baume depuis le XVII[e] siècle et qui a rempli diverses charges de robe.

Il possédait, du chef de sa mère, de la famille Roussel, d'Ornans, des biens à Étray, à Maizières, à Montlibre (4) et à Ornans, biens qui furent vendus dans la séance du 28 prairial an II et celle du 27 ventôse de la même année pour 37,958 livres et 44,095 livres (5).

M. Pierre Clerc était le frère de l'abbé Clerc, ancien familier de l'église Saint-Laurent d'Ornans, qui avait refusé le serment et qui fut plus tard condamné à la peine de la réclusion.

Le modeste avoir de M. Clerc fut vendu dans la séance d'adju-

(1) V. au n° 13.
(2) V. au n° 14.
(3) V. au n° 15.
(4) Nom révolutionnaire du château d'Ornans.
(5) V. au n° 16.

dication du 27 ventôse an II, pour le total de 11,225 livres (1).

M. Pierre-Joseph Tombal, d'Ornans, simple cultivateur, mais homme de bon sens et d'intelligente initiative, avait été appelé par ses concitoyens successivement aux fonctions d'officier municipal et d'assesseur du juge de paix. Mais son frère, l'abbé Pierre-François Tombal, qui avait refusé le serment constitutionnel, s'étant exilé, il n'avait pas tardé à le suivre à l'étranger.

Les biens qu'il possédait sur le territoire d'Amancey, mis en adjudication à la séance du 19 prairial an II, furent cédés pour 21,865 livres (2).

Mme de la Poype de la Tour-Saint-Quentin, marquise de Serrières (3), héritière de son frère, le marquis de Montagu, était propriétaire de la Tour-Saint-Quentin et dame de Lods en 1789. Elle avait des biens à Lods et sur son territoire, ainsi que sur les territoires de Vuillafans, de Montgesoye, d'Athose et de Mouthier-Hautepierre. Sa résidence à Lods était une belle maison forte du xve siècle, qui existe encore.

Cette maison forte, qu'on appelle le château de Lods, a été achetée pour 26,000 livres dans la séance du 14 pluviôse an III (4). Les autres biens de Lods ont été vendus dans la même séance pour la somme totale de 373,125 livres (5) ; les biens sur Vuillafans, pour celle de 1,300 livres (6) ; les biens sur Montgesoye, pour celle de 10,250 livres (7) ; enfin, les biens sur Athose et Mouthier, pour celle de 96,470 livres (8).

Mme veuve Le Bœuf, marquise de Valdahon, était la fille unique du marquis de Monnier, premier président de l'ancienne chambre des comptes de Dole. Elle avait épousé, en 1771, Jacques-Marie Le Bœuf de Valdahon, colonel de cavalerie. Le titre de son père avait passé dans la famille de son mari.

(1) V. au n° 17.
(2) V. au n° 18.
(3) C'est par son mariage avec elle que le marquis de Serrières était devenu un des grands officiers (le grand panetier) de l'archevêque de Besançon.
(4) V. au n° 19.
(5) V. au n° 20.
(6) V. au n° 21.
(7) V. au n° 22.
(8) V. au n° 23.

Les biens de Mme de Valdahon ont été vendus en séance d'adjudication, le 21 ventôse an II, pour 29,006 livres (1).

Mme de Marsan, dame de Belvoir, était la fille du prince d'Épinoy, comte de Melun, et la veuve sans enfants de Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comte de Marsan. Marie-Louise d'Épinoy, née le 7 janvier 1720, était veuve depuis le 2 mai 1743. Elle avait élevé Madame Clotilde de France, tante de Louis XVI, et Madame Elisabeth. Sa mémoire est encore bénie dans nos montagnes.

Mme de Marsan possédait, sur le territoire de Mouthier-Haute pierre, des biens qui furent adjugés, le 26 nivôse an II, au prix de 52,175 livres (2).

M. Jacques-Antoine Bonnefoy, procureur et notaire à Ornans, appartient à la catégorie des émigrés malgré eux, ceux que l'on inscrivait sur la fatale liste, bien qu'ils ne fussent pas sortis du territoire national, uniquement afin de pouvoir confisquer légalement leurs biens et les guillotiner, non moins légalement, s'ils avaient le malheur de rentrer.

Au mois de janvier 1793, un agent du district, en perquisitionnant chez le frère de Bonnefoy, prêtre déporté (3), avait découvert une lettre, des termes de laquelle il résultait que, dès le mois de décembre 1791, Jacques-Antoine désirait et attendait une contre-révolution. C'était plus qu'il n'en fallait alors non seulement pour suspecter, mais pour établir des opinions contre-révolutionnaires. Comme si cette accusation n'était pas assez grave, en ce temps de rigueurs effroyables, on inventa, pour l'accabler, un voyage à Coblentz dans le cours de l'année 1791, et on l'inscrivit sur la liste des émigrés. Outre la lettre dont nous venons de parler, on avait trouvé, dans les papiers de l'abbé Bonnefoy, un extrait de gazette de 1791, copié à cette époque par son frère, donnant des nouvelles de Coblentz et des émigrés français qui commençaient à s'y réunir. C'est de cet extrait que la malveillance et la crédulité avaient fait une lettre écrite de Coblentz par Jacques-Antoine, en 1791 ; et l'on prétendit qu'il s'y trouvait à cette époque, bien qu'on n'eût pas cessé de le voir à Ornans. Le département l'avait mis à même de faire tomber cet échafaudage

(1) V. au n° 24.
(2) V. au n° 25.
(3) Jean-Claude Bonnefoy, ancien curé de Foucherans.

de mensonges, en lui donnant un mois de liberté pour lui permettre de se procurer les certificats de résidence nécessaires ; mais l'inique refus de la municipalité d'Ornans de légaliser la signature des témoins de la localité rendit cette indulgence inutile ; il fut maintenu sur la liste fatale. Comme il ne voulut point d'abord passer à l'étranger, de courageux amis lui donnèrent asile, au péril de leur vie, jusqu'au jour où il put gagner la frontière.

Alors, les gredins qui attendaient ses dépouilles purent se les partager. Le 18 messidor an II, François-Philibert Marlet, son ancien collègue dans le notariat, qui était devenu, par d'autres infamies, receveur des finances du district, recevait le prix de ses dénonciations. L'ancien hôtel de Sagey-d'Arroz, demeure de Bonnefoy, qu'il convoitait, paraît-il, depuis longtemps, lui était adjugé pour le prix minime de 21,500 livres (1).

Les biens de Lavans, de Vuillafans, de Voires et de Durnes ne furent vendus que les 3, 4, 5 et 6 nivôse an III. Ceux de Lavans furent adjugés, le 3, pour la somme de 65,635 livres (2), et un bien sis à Vuillafans, le 4, pour 2,900 livres (3). Dans la séance du 4, fut vendu aussi un premier lot de biens sur Voires pour le total de 91,510 livres (4). Les autres biens sur Voires furent adjugés, les 5 et 6 nivôse, pour 71,870 (5) et 61,385 livres (6). Enfin, le 6 nivôse, en fin de séance, les biens sis sur le territoire de Durnes le furent pour 11,370 livres (7).

Ces biens, dont la valeur totale s'élevait à 326,070 livres tournois, furent restitués à Jacques-Antoine Bonnefoy, en vertu d'un arrêté du département en date du 16 vendémiaire an IV, qui ordonnait sa radiation de la liste des émigrés ; mais ils le furent en argent. C'est pour cela que sa maison resta en la possession de Marlet, auquel les héritiers de Bonnefoy n'ont cessé de la reprocher qu'à sa mort.

Mme Bonnefoy, née Marie-Antoine Belin, qui, dans l'intervalle, avait fait prononcer son divorce, dans le but de conserver ses pro-

(1) V. au n° 25 *bis*.
(2) V. au n° 26.
(3) V. au n° 27.
(4) V. au n° 28.
(5) V. au n° 29.
(6) V. au n° 30.
(7) V. au n° 31.

pres, avait, assistée du notaire Jean-François Roy, racheté une partie de ces biens, aux ventes des 5, 6 et 7 nivôse an III, et s'était fait attribuer, en outre, sur le produit de ces ventes, une somme de 120,000 livres à titre de créances non liquidées, pour les droits que lui accordait son contrat et les sommes dues à l'étude de son mari. Elle avait donné depuis longtemps sa mesure (1).

2° *Bannissement*

La funeste loi du 26 août 1792 condamnait à la déportation tous les prêtres qui n'avaient prêté ni le serment à la constitution, ni le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Elle ne faisait d'exception qu'en faveur des ecclésiastiques auxquels leur âge ou leurs infirmités ne permettaient pas de se rendre au lieu de la déportation. Cette déportation, qui était en réalité un exil à l'intérieur, un internement, était remplacée pour eux par la réclusion. Cette loi fut appliquée immédiatement à MM. P.-Jos. Colard-Luc, J.-B. et Et.-Fr. Cuenot, P.-Jos. Muselier, P.-Fr. Tombal et Jac.-Jos. Trouillet, qui avaient refusé de prêter l'un et l'autre serment. Le vénérable curé d'Ornans, que son grand âge et ses infirmités avaient fait provisoirement consigner en sa demeure, entra en réclusion le 20 janvier 1793. Il y fut rejoint, le 22 mai, par le familier J.-Cl. Belin, âgé de soixante-cinq ans, longtemps retenu à Ornans par sa mauvaise santé. De septembre 1792 à janvier 1793, des dénonciations personnelles avaient fait déjà déporter les familiers Clerc, Laloue, Poulain et Roy. Il faut joindre à ces victimes de la loi du 26 août les prêtres originaires d'Ornans en fonctions hors du Doubs, MM. Jean Colard, curé de Chambornay-lez-Pin, Antoine et Pierre-François Cuenot, Dupuy, Martel, Sanderet de Valonne, curé et doyen du chapitre de Poligny, et de Sagey, vicaire général du diocèse du Mans. Ce dernier avait émigré ; les abbés Cuenot ne tardèrent pas à en faire autant.

Les biens de ces ecclésiastiques furent confisqués et vendus nationalement, sauf en ce qui concerne MM. Clerc, J.-B. et Et.-Fr. Cuenot, de la Bretonnière, Muselier, Poulain et Sanderet de Valonne, qui bénéficièrent probablement de l'indivision dans laquelle

(1) V. Dr J. Meynier, *Essai hist. sur Ornans*, 3e fasc., p. 65, 67.

ils vivaient avec leurs parents, ou de leur exclusion des partages pour une cause quelconque. MM. Belin, Cardey, Colard-Luc, Tombal et Trouillet, ainsi que deux ecclésiastiques de la campagne, MM. de Brosses, de Goux-lez-Vercel, et Sergent, de Saules, furent moins heureux.

Les biens de M. Jean-Claude Belin furent adjugés le 9 fructidor an II, pour la somme de 25,925 livres (1).

Ceux de M. Claude-Ambroise-Bruno Cardey, familier de l'église Saint-Laurent d'Ornans, le furent également le 9 fructidor an II, pour la somme de 54,955 livres (2).

Les biens de M. Jacques-Joseph Trouillet, familier et curé de Saint-Laurent d'Ornans, membre de l'Académie et ancien principal du grand collège de Besançon, furent adjugés, toujours le 9 fructidor an II, pour la somme de 9,775 livres (3).

Ceux de M. Pierre-Joseph Tombal, directeur au séminaire de Besançon, et ceux de son neveu communier Pierre-Joseph Tombal, avec lui émigré, avaient été vendus antérieurement, le 27 ventôse an II, pour 43,335 livres (4).

Ceux de M. Jean Colard-Luc, directeur au séminaire diocésain et professeur agrégé à l'Université de Besançon, avaient eu le même sort; ils avaient été adjugés, le 22 germinal an II, pour 19,065 livres (5).

L'abbé Marie-Yves de Brosses dit du Goulet, en réclusion comme les précédents, possédait à Vercel, à Goux-lez-Vercel, et sur leurs territoires, des biens assez considérables. Les biens de Vercel furent adjugés dans la séance publique du 27 germinal an II, pour le total de 103,705 livres (6); les bois qu'il possédait sur le territoire de ce bourg, aux lieux dits *Aux Pavés*, sur le *Mont Notre-Dame* et au *Chânois*, le furent, dans celle du 30 frimaire an II, respectivement pour 15,200, 315 et 46,960 livres (7). Les biens de Goux : une maison à usage de cultivateur, avec logement, grangeage et hébergeage,

(1) V. au n° 32.
(2) V. au n° 33.
(3) V. au n° 34.
(4) V. au n° 35.
(5) V. au n° 36.
(6) V. au n° 37.
(7) V. au n° 38.

d'environ 100 toises superficielles, entourée d'un clos de la contenance d'un journal, fermé au nord, à l'est et à l'ouest par un mur de huit pieds de haut, au sud par le bief d'un moulin, furent adjugés, dans une séance du 4 floréal an III, pour 9,000 livres (1).

Les biens de l'abbé Sergent, ancien vicaire en chef à Saules, sis en ce lieu, furent vendus, dans une séance publique du 22 germinal an II, pour la somme de 4,200 livres (2).

3° *Insurrection*

Les mesures tyranniques de la Convention,qui se succédaient sans interruption depuis la réunion de cette odieuse assemblée, devaient provoquer, dans la région si profondément catholique des montagnes du Doubs, un mouvement de colère qui ne pouvait aboutir qu'à une insurrection. Elle éclata le 31 août 1793, à Sancey, et s'étendit, les jours suivants, aux cantons de Sancey, de Pierrefontaine, de Vercel, d'Orchamps-Vennes, du Russey et de Maîche. Nous avons fait remarquer ailleurs (3) que ce soulèvement a eu pour théâtre le pays des rébellions de 1708 et 1709. Il était devenu pourtant bien français, ce pays, et l'appui donné par l'ancienne monarchie aux croyances chères à sa population n'avait pas peu contribué à lui faire oublier cette maison d'Autriche, au sort de laquelle semblait autrefois lié, pour elle, celui de la foi catholique.

Quoi qu'il en soit, la *Petite Vendée* se terminait, dès le 6 septembre, au *Grand-Communal de Bonnétage*, par la dispersion des insurgés, dont un grand nombre réussirent à traverser le Doubs et à se réfugier en Suisse. Le 7, les gardes nationales de la vallée de la Loue, qui avaient suffi à la répression, ramenaient à Ornans des prisonniers dont les administrateurs du district ne surent bientôt que faire. Après les avoir jetés pêle-mêle dans les caves des Ursulines, on les enferma dans la chapelle de l'établissement. Dès le lendemain 8, les membres du tribunal criminel du Doubs (4) étaient à Ornans et commençaient à appliquer les effroyables prescriptions du décret du

(1) V. au n° 39.
(2) V. au n° 40.
(3) V. Dr J. Meynier, *La révolution à Ornans*, p. 82-85.
(4) Nodier, président; Parguez, Violand et Maire, juges; Rambour, accusateur public. Maire appartenait. au tribunal d'Ornans.

19 mars précédent, rendu à l'occasion de la Vendée. Les prévenus étaient déclarés *hors la loi ;* les garanties ordinaires de la justice leur étaient refusées. Après avoir interrogé témoins et prévenus et entendu les explications de ceux-ci, le tribunal donnait la parole à l'accusateur public, qui avait le dernier mot. Les peines étaient en harmonie avec cette procédure sauvage : les coupables étaient exécutés dans les vingt-quatre heures et leurs biens acquis à la république. L'instruction était tellement sommaire que le sanglant tribunal régla, en moins de quinze jours, le sort de cent soixante-quinze accusés. Déjà le 14, trois de ces malheureux (1) étaient condamnés à mort et guillotinés le jour même, à quatre heures, sur la place d'Armes (2). Quatre les suivirent le 18 (3) et cinq autres le 21 (4). Les juges d'infamie condamnèrent ensuite à la déportation perpétuelle à la Guyane six autres prétendus coupables.

Les biens de deux des déportés ont été vendus dans une séance d'adjudication, le 17 fructidor an II. La maison de l'un d'eux, Fr.-X. Brulot, de Plaimbois-rière-Vennes, fut achetée pour 1,800 livres (5). Les autres biens furent adjugés pour le total de 5,280 livres (6). Ceux de l'autre, P.-Cl. Richard, du même Plaimbois, le furent dans la même séance, pour 5,485 livres (7).

Il faut ajouter à ces confiscations celles des biens de Gabr.-Jos. Humbert, de Vanclans ; de P.-Fr. Goguillot, de Flangebouche ; de Fr.-Alexis et J.-Séb. Lambert, d'Alexis Humbert et de Fr.-X. Richard, de Plaimbois-rière-Vennes, qui avaient réussi à gagner la frontière.

Les biens du premier, sis à Vanclans et territoire, vendus et délivrés provisoirement en bloc, pour la somme de 46,300 livres (8),

(1) J.-Th. Gody et Jac.-Fr. Duboz, d'Avoudrey, et J.-B. Grillet, de Flangebouche.

(2) Place des Isles.

(3) Guill.-Jos. Gauthier, des Censes de Flangebouche ; Aug. Vivot, de Flangebouche ; Cl.-Vin. Monnier, de Loray, et Cl.-Fr. Faivre, des Granges de Loray.

(4) J.-B. Gauthier, Fr.-X. Bouhelier, J.-B. et Cl.-L. Boillin, d'Avoudrey, et H. Vermot, des Maisonnettes.

(5) V. au n° 41.

(6) V. au n° 42.

(7) V. au n° 43.

(8) V. au n° 44.

furent ensuite adjugés en détail dans une séance publique du 9 messidor an II ; mais comme le détail s'était trouvé inférieur au bloc, ils demeurèrent acquis aux premiers enchérisseurs. Dans la même séance, pour semblable raison, un bien situé sur Nods fut cédé pour 1,350 livres (1), et une autre terre sise au même territoire pour 1,200 (2).

Les biens de P.-Fr. Goguillot étaient situés sur le territoire de Flangebouche. Sa maison n'a pas été appréciée dans la séance du 23 ventôse an II, où ils furent mis en vente ; mais ses autres propriétés furent adjugées pour le total de 15,070 livres (3).

Dans la séance du 17 fructidor an II, où furent expropriés les déportés Brullot et Richard, on adjugea les propriétés des quatre autres émigrés mentionnés plus haut. Celles de Fr.-Alexis Lambert, sises au territoire de Plaimbois-rière-Vennes, furent vendues pour le prix total de 15,990 livres (4). Celles de J.-Séb. Lambert, sises au même territoire, furent cédées pour 11,325 livres (5). Celles d'Alexis Humbert le furent pour 11,861 livres (6). Enfin, celles de Fr.-X. Richard, pour 6,310 livres (7).

Dr J. Meynier.

(A suivre.)

(1) V. au n° 45.
(2) V. au n° 46.
(3) V. au n° 47.
(4) V. au n° 48.
(5) V. au n° 49.
(6) V. au n° 50.
(7) V. au n° 51.

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

Vie de Mgr Besson, évêque de Nimes, Uzès et Alais (1821-1888), *par l'abbé* Louis Bascoul, *doyen honoraire, curé de Rochefort-du-Gard, avec approbation de Sa Gr. Mgr Béguinot, évêque de Nimes. 1 vol. in-12 ou 2 vol. in-8, chez Sueur-Charruey, libraire éditeur, Paris et Arras. — Besançon, librairie Lanquetin.*

En entreprenant d'écrire la vie de Mgr Besson, M. l'abbé Bascoul a répondu au vœu de tous les amis du grand évêque, et je dirai aussi de tous les catholiques qui suivent avec quelque attention les affaires religieuses de notre temps.

Or, je me hâte de dire que cette *Vie* se lit non pas seulement avec intérêt, mais avec entraînement, avec passion. Oserais-je prétendre qu'on la lit comme on lirait un roman? Non, car d'abord cette comparaison serait trop profane et déflorerait le caractère grave de ce beau livre, et puis, il y a tant de romans qui sont parfaitement ennuyeux! Mais avec M. Bascoul on ne s'ennuie pas un seul instant, et fût-on d'avance mal disposé à l'endroit du héros, on n'ira pas longtemps avant de lui rendre sa sympathie, et sûrement on ne lui marchandera pas son admiration.

Est-ce à la personnalité de Mgr Besson ou à l'art avec lequel l'historien sait la mettre en relief que le livre doit la meilleure part de l'attachement qu'il inspire? A l'une et à l'autre sans doute. Car si l'existence de Mgr Besson n'eut rien de banal, son historien n'a, de son côté, négligé aucun moyen de la bien connaître et de la bien raconter.

L'abbé Bascoul s'est richement « documenté, » pour employer le mot aujourd'hui consacré. Il a lu et relu tout ce que l'abbé Besson et l'évêque de Nimes ont publié, et quelle quantité de matière a été mise par là à sa disposition! Il a noté tout ce que les publicistes les plus autorisés ont écrit de l'abbé Besson et de l'évêque de Nimes, et

que d'appréciations compétentes ont passé sous ses yeux! Il a eu entre les mains trois mille lettres manuscrites, c'est-à-dire la plus grande partie, sinon la totalité de la correspondance de Mgr Besson, et que de choses charmantes dans ces confidences pleines d'abandon, que de traits d'esprit, que d'anecdotes curieuses, quelle révélation d'une âme et d'un cœur que les actions publiques ne manifestent qu'imparfaitement! Enfin il a connu lui-même, de son vivant, l'évêque de Nimes, il l'a vu à l'œuvre, il a entendu et recueilli les jugements de personnages ecclésiastiques ou laïques qui ont eu avec Mgr Besson d'intimes contacts et parfois même des chocs douloureux. Étranger à la Franche-Comté, il a suppléé à son manque d'informations personnelles par des renseignements puisés aux bonnes sources, c'est-à-dire chez les hommes qui ont le mieux connu et fréquenté de plus près l'abbé Besson. A ce propos, il rend un juste hommage au concours que lui a prêté M. le chanoine Suchet, dont on connaît l'amitié, profonde sans doute, mais clairvoyante aussi, pour son illustre compatriote. Nul n'a pénétré plus avant que M. Suchet dans la vie de Mgr Besson, nul n'était plus capable de la montrer au grand public. Nous pensions, nous autres Comtois, que le vénérable et savant chanoine se ferait l'historien de son ami et nous attendions de lui un livre plein de saveur et marqué au coin d'une judicieuse critique. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Nous ne nous consolons de son silence que par la certitude de retrouver sa pensée dans l'œuvre de M. Bascoul.

D'une telle richesse d'informations il est facile de deviner le parti que pouvait tirer un homme sagace et laborieux. Or, M. Bascoul est un laborieux. Cet humble curé de campagne, sans rien négliger des devoirs de sa charge pastorale, trouve moyen de consacrer chaque jour dix ou douze heures au travail intellectuel. Le secret d'une telle activité n'est pas difficile à pénétrer. Il faut se lever matin, se coucher tard, s'interdire toute occupation inutile et se priver de toute récréation. J'ajoute que le labeur de M. Bascoul est parfaitement ordonné. Il me souvient d'avoir, il y a quelques années, visité le presbytère de Rochefort-du-Gard. Je savais que le curé préparait la *Vie de Mgr Besson* et j'étais curieux de m'en entretenir avec lui. Je le trouvai au travail : livres, manuscrits, cahiers déjà rédigés, notes et fiches, tout était à sa place, rangé, étiqueté. Dès que nous

abordions une question, l'auteur n'avait qu'à étendre la main pour me montrer les documents qui s'y rapportaient.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'abondance des faits, des références, des citations qui remplissent les deux volumes de la *Vie*. Les citations, surtout, sont innombrables, mais presque toujours bien choisies, et s'encadrent avec une aisance parfaite dans le récit de l'historien. Celui-ci, chose singulière et qui révèle un tempérament bien méridional, subit parfois si fort l'ascendant de son héros qu'après avoir cité quelque passage éloquent, son propre style prend tout à coup une allure oratoire, qui ferait sourire sans doute si l'on n'était soi-même entraîné par la vivacité du récit.

Ces « emballements, » toutefois, sont l'exception. En général, l'auteur écrit d'un style plutôt simple, mais toujours élégant, facile, alerte, sans nulle surcharge.

On n'attend pas de moi que je donne ici une analyse, moins encore un résumé de ces deux gros volumes, dont le premier est consacré à Mgr Besson avant l'épiscopat, l'autre à l'épiscopat lui-même.

C'est de très bonne heure que le jeune Louis Besson sortit de l'ornière et attira l'attention. Après de brillantes études classiques et théologiques, devenu prêtre, il emploie ses loisirs à des recherches historiques qui lui obtiennent des lauriers à l'Académie de Besançon, en le préparant à devenir bientôt lui-même l'honneur de cette docte compagnie. Aumônier du collège de Gray, vicaire à Sainte-Madeleine, il révèle déjà de rares aptitudes oratoires. A vingt-neuf ans, le cardinal Mathieu le charge de fonder le collège Saint-François-Xavier, et de faire par là bénéficier Besançon et la province de la loi Falloux nouvellement votée.

On peut dire que le collège fut la gloire de l'abbé Besson. Supérieur et professeur, il y fut aimé, admiré, il y fit le bien, il y forma des hommes et des chrétiens qui ont voué à sa mémoire un culte reconnaissant.

Pauvre collège! qu'eût pensé l'évêque de Nimes s'il eût pu prévoir que la maison chère à son cœur dût devenir, par le malheur des temps, de regrettables malentendus et la faute de plusieurs, un lycée de filles, un de ces établissements qu'il avait en horreur et grâce auxquels, disait-il, « les filles arrivent à la licence plus vite que leurs frères au baccalauréat! »

Avec les fonctions de supérieur et de professeur au collège, l'abbé Besson cumula celles de conférencier à la cathédrale. Ses discours eurent un grand retentissement dans la ville, dans le diocèse, dans la France entière. L'auteur de « l'Homme-Dieu » devint bientôt un homme célèbre, et l'opinion publique ne tarda pas à le désigner pour l'épiscopat.

On apprendra, par le livre de M. Bascoul, que l'abbé Besson ne fit rien, n'écrivit rien, ne sollicita personne pour obtenir la mitre. Des amis entreprirent certaines démarches, il les laissa faire; des ennemis firent opposition à sa candidature, il les laissa dire. Une seule fois, jugeant qu'il y allait de son honneur sacerdotal, il crut devoir se justifier des imputations lancées contre l'orthodoxie de sa croyance.

Sans ambition avant d'être évêque, sans ambition il demeura toujours. Lorsque, à la mort de Mgr Paulinier, notre archevêque, il fut sérieusement question de lui donner l'évêque de Nimes pour successeur, l'évêque écrivait au baron Daclin :

« Mes amis qui ont rêvé de me faire nommer au siège de Besançon ont oublié que j'ai attaqué Paul Bert, il y a trois ans, dans une lettre à M. de Mérode sur la doctrine du P. Humbert ; que je suis depuis vingt ans en lutte ouverte avec les francs-maçons ; que dans l'oraison funèbre de Mgr Paulinier je me suis mis en révolte contre les décrets et la compétence du Conseil d'État en matière d'abus. Il faudrait plus que de la vertu à notre gouvernement pour faire un pareil choix, il faudrait de l'héroïsme. »

Proposé pour l'épiscopat dès 1867, c'est seulement en 1875 que l'abbé Besson fut intronisé sur le siège de Nimes, après de laborieuses négociations auxquelles il resta personnellement étranger et que son biographe eût pu avec avantage raconter moins longuement. Cette sorte de « cuisine » n'a rien de bien intéressant.

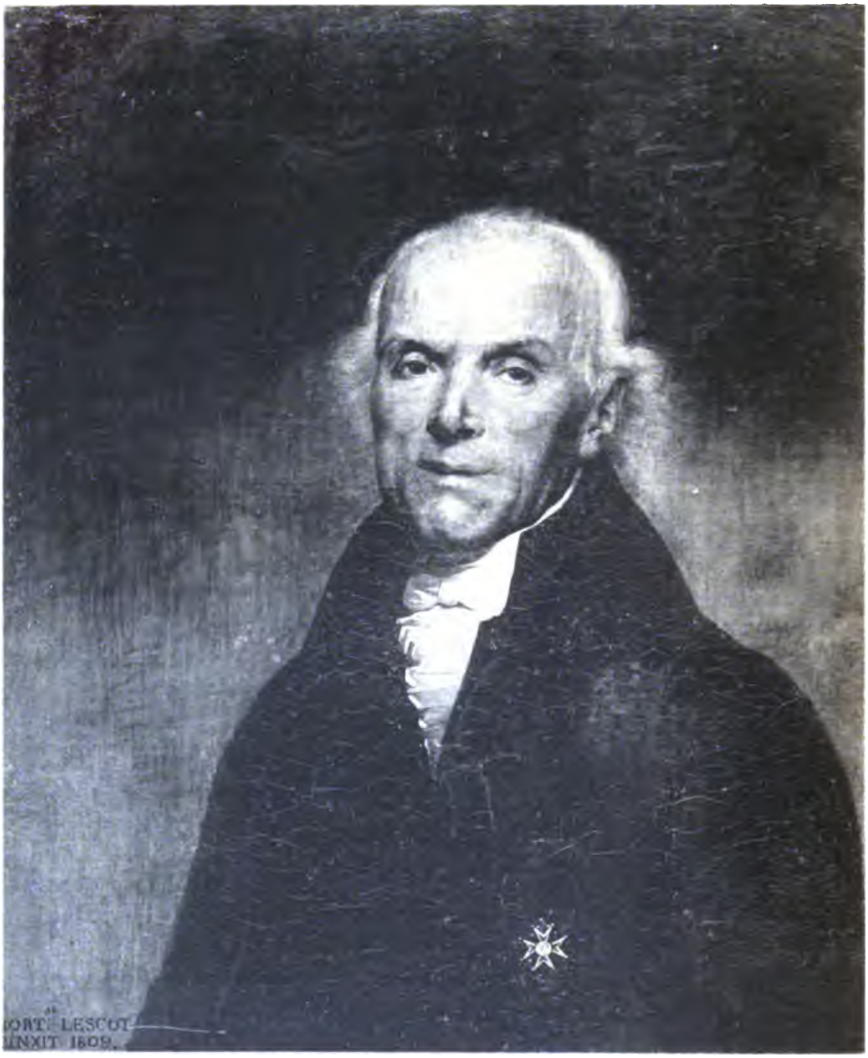
Quel évêque serait Mgr Besson ? On se le demandait avec curiosité à Besançon, avec anxiété à Nimes. Ici on n'était pas sans préventions contre le nouvel élu, et, ce qui ressort du livre de M. Bascoul, quoiqu'il ne le dise pas ouvertement, ces préjugés de la première heure ne disparurent jamais entièrement. « Franc-Comtois de race et d'habitude, d'esprit et de cœur, dit son historien, il devint Nimois par devoir, par dévouement. » Malgré tout, il demeura encore trop Comtois au gré d'un certain nombre de ses diocésains.

Quoi qu'il en soit, il fut un grand évêque. Orateur de haut vol, écrivain de marque, c'était, à chaque nouveau discours, à chaque nouvel écrit, un redoublement d'admiration chez ses diocésains et au delà de son diocèse. Armand de Pontmartin, l'un des plus fins critiques littéraires du XIX[e] siècle, ne se lassait pas de chanter les mérites de ce « nouveau Bossuet. » Et l'épiscopat français s'accoutumait peu à peu à le considérer comme son maître et se disposait à le prendre pour son guide.

Mais ce qu'on ne louera jamais assez en Mgr Besson, c'est sa dignité et son énergie en face du pouvoir persécuteur, au temps des laïcisations d'écoles et des expulsions de religieux. Ses actes publics en font foi, ses lettres privées l'attestent plus éloquemment encore : il mit tout son talent, tout son cœur, toute son âme au service des persécutés, il fut « l'apôtre des écoles libres, » il se fût fait maître d'école, au besoin, pour arracher les âmes des petits enfants au péril de l'athéisme officiel. Et sa vaillance fut d'autant plus méritoire que, grâce à une rare clairvoyance, il ne se faisait aucune illusion sur l'avenir réservé aux catholiques de France. C'est ainsi qu'en 1880, après l'exécution des fameux décrets, il écrivait à son ami Champin : « Vous attendez le sabre, mais celui qui le portera n'est pas encore né, et il a le temps de se rouiller dans le fourreau des garnisons. Pour moi, je n'attends rien, ni sabre, ni miracle, ni réalisation d'une prophétie. Tout est fini et nous descendrons plus bas encore. Vous aurez Jabouille, vous aurez Gribouille et les Gribouillards. » Jabouille, Gribouille et les Gribouillards ! Mgr Besson fut prophète.

Orateur, écrivain, homme d'œuvres, pasteur infatigable, Mgr Besson fut-il un administrateur, dans le sens assez mesquin que l'on donne communément à ce mot ? Car on dit volontiers d'un personnage en situation dont il n'y a rien à dire : C'est un administrateur. Appréciation aussi charitable que peu significative. Mgr Besson lui-même goûtait médiocrement cette recommandation. Apprenant qu'on excluait de l'épiscopat, sous prétexte d'*incapacité administrative*, certain sujet de grand mérite, il s'écria : « Voilà un mot qui a été inventé dans quelque bureau, de nos jours, ce qui est fort heureux pour saint Chrysostome et pour saint Grégoire, car j'imagine qu'au IV[e] et au VI[e] siècle, ils devaient passer pour d'assez pauvres administrateurs. »

La restauration complète de sa cathédrale, la transformation de



ADRIEN PARIS

son grand séminaire, l'établissement et l'entretien de tant d'écoles chrétiennes, la vitalité rendue à des communautés religieuses tombées en décadence, le repeuplement des petits séminaires, la fondation d'une maîtrise latine, voilà, ce me semble, des actes qui peuvent faire honneur à une administration épiscopale. Que sont, à côté de ces grandes choses, certains petits travers reprochés à l'évêque, sa causticité, sa brusquerie, sa tenue négligée, certaines nominations faites de prime saut, certaines rigueurs intempestives, quelques boutades, quelques accès de mauvaise humeur? Malheureusement la plupart jugent d'un homme plutôt par ses petits côtés que par les grands, et voilà pourquoi l'abbé Bascoul peut écrire de son évêque : « Beaucoup l'ont méconnu parce que la rudesse de l'écorce dissimulait à leurs yeux le cœur du chêne : des rugosités trop visibles donnaient le change sur les puissantes qualités de son esprit et de son cœur. »

Certes, ces qualités d'esprit et de cœur sont mises en vive lumière dans la *Vie de Mgr Besson*. Et pourtant — me suis-je fait une idée trop haute ou trop complexe de cet éminent homme d'Église? — il me semble qu'après avoir lu cette *Vie* si pleine, si riche, si attrayante, on ne connaît pas encore Mgr Besson tout entier et tel qu'il fut. Mais n'est-ce pas le propre des grandes âmes d'avoir des profondeurs qui échappent à toute analyse? Élie PERRIN.

A. Pâris, sa vie, ses œuvres, ses collections, *par* A. ESTIGNARD. — *1 vol. in-8 illustré de 63 phototypies de la maison Delagrange et Magnus. — Librairie Floury, éditions d'art, Paris.*

Les mânes d'Adrien Pâris ne se plaindront plus. Si la mémoire de cet artiste distingué a souffert, pendant près d'un siècle, de l'inattention, de l'indifférence, disons le mot, de l'ingratitude de ses concitoyens, elle sort aujourd'hui glorieusement du tombeau, grâce au talent de M. Estignard. L'auteur des beaux volumes consacrés à nos grands peintres et sculpteurs franc-comtois, à Jean Gigoux, à Gustave Courbet, à Henri Baron, à Clésinger, vient de tirer de l'oubli Adrien Pâris, un Bisontin qui légua à sa ville natale ses œuvres et ses collections, monument d'art précieux trop peu étudié jusqu'à ce jour.

Adrien Pâris, né à Besançon le 25 octobre 1745, y mourut le 1er août

1819. Toutefois, la plus grande partie de sa vie s'était passée hors de la Franche-Comté, à Paris notamment et surtout en Italie. Devenu, à vingt-quatre ans, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, il s'éprit pour la ville éternelle d'un amour passionné qui ne le quitta plus, le retint de longues années et le ramena à plusieurs reprises dans ce beau pays, dans cette terre classique des arts où il développa et perfectionna son goût et ses talents.

M. Estignard nous donne de Pâris une biographie très intéressante et qui nous rend le personnage très sympathique. Honnête, loyal, désintéressé, serviable, extrêmement laborieux, fidèle au souvenir de Louis XVI dont il avait été l'obligé, royaliste incorruptible, catholique convaincu et pratiquant en un temps de défection et d'apostasie universelle, Pâris fut de plus un dessinateur de grand mérite, un architecte ingénieux, un antiquaire érudit, un collectionneur fervent, un amateur avisé. Outre ses œuvres personnelles, il recueillit, de tous côtés, quantité d'objets d'art anciens ou modernes, tableaux, dessins, gouaches, aquarelles, gravures, livres, marbres, bronzes. Et combien il est touchant d'apprendre de sa propre bouche l'intention qui le guidait dans la recherche de tous ces trésors ! « C'est, disait-il à son ami Millin, mon pays que j'ai eu principalement en vue dans toutes mes études; puisque vous pensez qu'elles peuvent être de quelque utilité aux artistes, il est bien juste que je les laisse à mes compatriotes, privés des moyens d'instruction que l'on rencontre si facilement à Paris et dans la plupart des grandes villes. »

En mourant, il légua à la ville de Besançon toutes ses richesses artistiques.

De celles-ci M. Estignard a dressé soigneusement le catalogue et donné la description avec la compétence d'un critique exercé. Son livre est lui-même une œuvre d'art : imprimé avec luxe, orné de belles illustrations, il est, de plus, composé avec science, écrit avec précision, netteté et élégance et, sous tous rapports, digne du sujet qu'il traite et bien fait pour atteindre le but que s'est proposé l'auteur.

M. Estignard voudrait que les trésors artistiques d'Adrien Pâris, aujourd'hui dispersés un peu partout, au musée Vuilleret, au musée de peinture, au musée Granvelle, à la bibliothèque, fussent « mis à la portée de tous, dans un musée spécial portant le nom du grand artiste et dans lequel peintres, dessinateurs, architectes pourraient pui-

ser de précieuses inspirations. » Tous ceux qui liront ce livre s'associeront à ce vœu et penseront, eux aussi, qu'il y a là plus qu'une question de haute convenance, une véritable question de justice. Car « en léguant ses trésors à sa ville natale, Pâris voulait doter son pays d'une galerie publique ouverte à tous les amateurs d'œuvres d'art et ne supposait guère que les dessins de Boucher, de Fragonard, de Vincent et d'Hubert Robert resteraient enfouis dans des cartons qui ne s'ouvrent pas dix fois chaque année, et dont beaucoup de lettrés ignorent même l'existence (1). » E. P.

Les chapelles de l'église de Notre-Dame de Dole, *par* M. Rance de Guiseuil, *ancien magistrat. 1 vol. gr. in-8 illustré de 420 pages. — Paris, librairie Picard; Dole, librairie Jacques.*

Dans notre Franche-Comté, si pauvre de monuments remarquables, l'église de Notre-Dame de Dole est l'un des plus beaux édifices religieux que nous ait légués le moyen âge. Encore qu'elle ait perdu, le long des siècles, une partie de sa décoration extérieure et que la tempête revolutionnaire l'ait dépouillée de toute sa richesse intérieure, telle qu'elle est aujourd'hui, elle conserve un aspect imposant et attire de loin les regards du touriste ou du simple passant.

L'histoire de cette église a été écrite par plusieurs auteurs, notamment par Gollut, au XVIe siècle, par Rousset, Marquiset et Michallet au XIXe siècle. Aussi n'est-ce point le monument considéré dans son ensemble que M. Rance de Guiseuil a pris pour objet de ses études. Son but, ainsi que le titre du livre l'indique, est uniquement de nous faire connaître l'histoire, la destination, l'emplacement, et de nous donner par le menu détail la description de chacune des quarante et une chapelles érigées dans l'église de Dole avant la Révolution et détruites ou transformées depuis cette époque.

Quarante et une chapelles dans une seule église, dans l'église d'une paroisse qui fut, il est vrai, en son temps, la plus importante de la province, mais ne compta pourtant jamais une population très considérable ! Ce chiffre est à lui seul un éloquent témoignage de la foi et de la piété des vieux Comtois. Hélas ! les Dolois d'aujourd'hui ont

(1) Nous publions ci-contre le portrait de Pâris, reproduction d'une phototypie qui orne le livre de M. Estignard.

perdu, en partie du moins, les traditions religieuses que leur ont transmises leurs ancêtres, et M. de Guiseuil peut bien, au début de son travail, former le vœu de « ramener dans l'église paroissiale les héritiers d'une population jadis pieuse.... »

Chaque chapelle de Dole a son histoire. L'érection en est due soit à une famille, soit à une confrérie ou corporation de métiers. Et l'on devine l'ample matière que l'auteur a dû amasser, fouiller, déblayer, épurer, travailler en tous sens pour reconstruire depuis ses origines jusqu'à nos jours les annales de ces quarante et une chapelles. L'une d'elles a particulièrement retenu son attention : c'est celle qui fut bâtie pour servir de sanctuaire à l'hostie miraculeuse de Faverney, et que l'on a appelée et qui s'appelle encore la Sainte-Chapelle.

M. de Guiseuil a recueilli ses matériaux dans les livres imprimés et dans de nombreux manuscrits, dont le moins précieux n'est pas un registre paroissial in-folio de Notre-Dame de Dole, actuellement déposé dans la bibliothèque du collège libre de Mont-Roland. Aussi le livre est-il très documenté, comme on peut s'en convaincre de prime abord en constatant les nombreuses références qui s'alignent au bas des pages. Des reproductions de monuments, divers plans et tableaux viennent encore faciliter la tâche du lecteur et compléter le texte en l'éclairant.

De nombreuses pièces annexes, une table alphabétique des chapelles et oratoires mentionnés dans l'ouvrage, une autre des noms propres cités, et enfin une table générale des matières permettent de trouver immédiatement le renseignement dont on a besoin, le point sur lequel on veut se fixer ou vers lequel on désire, après lecture de l'ouvrage, reporter une particulière attention.

Sans sortir de son rôle d'historien, l'auteur ne s'interdit pas quelques incursions sur le domaine de la morale et de la religion. C'est même là ce qui donne à son livre un attrait tout spécial et lui communique la chaleur et la vie. Les faits qu'il raconte sont pleins d'enseignements, et nous intéressent moins par ce qu'ils furent que par ce qu'ils disent. Toutefois, il faut savoir dégager et mettre en haut relief la leçon qu'ils renferment, et c'est l'art de M. de Guiseuil de moraliser en racontant. Chez lui, l'érudit, le patriote comtois, l'archéologue, l'historien, sont inspirés, soutenus et éclairés par le penseur et le chrétien.

E. P.

CHRONIQUE

Le dimanche 4 janvier ont eu lieu, à Besançon, les élections pour le renouvellement partiel du Sénat. Le département du Doubs était appelé à nommer trois sénateurs.

Les candidats en présence étaient, d'une part : MM. Beauquier, député; Bernard, sénateur sortant; docteur Borne, député; d'autre part, MM. le marquis de Moustier, député; Rambaud, sénateur sortant; Saillard, sénateur sortant.

Deux tours de scrutin ont eu lieu. En voici le résultat :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

	Electeurs inscrits	898	
	Votants	894	
MM.	le docteur Saillard, sénateur sortant	454	voix. Élu.
	G. Bernard, sénateur sortant	450	voix. Élu.
	le marquis de Moustier, député	448	—
	le docteur Borne, député	448	—
	A. Rambaud, sénateur sortant	446	—
	Ch. Beauquier, député	421	—
	Chénier	2	—
	Bulletins annulés	2	—

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

	Votants	890	
MM.	le marquis de Moustier, député	450	voix. Élu.
	le docteur Borne, député	440	—

En conséqnence, MM. Saillard, Bernard et de Moustier ont été proclamés sénateurs.

S'il est permis de tirer quelque augure de ce scrutin, c'est que le département du Doubs ne semble pas vouloir approuver la politique

radicale socialiste dont MM. Beauquier, Bernard et Borne se sont déclarés sans réserve les partisans.

M. Bernard, il est vrai, est élu, mais avec deux voix de majorité seulement. Ce succès paraîtra bien maigre si l'on se souvient qu'aux élections précédentes, le même M. Bernard avait obtenu les trois quarts des suffrages.

*
* *

Le 8 décembre 1902 est morte, à Pesmes, une estimable femme de lettres, Mme Henri Lescot, née Meusy. Élevée avec soin, passionnée pour les choses littéraires, Mme Lescot était un esprit très cultivé et très délicat. Il est regrettable qu'elle n'ait commencé à publier que sur le tard de sa vie.

Chez elle, la femme de lettres était doublée d'une chrétienne sachant unir une grande amabilité de caractère à une irréprochable dignité de vie. Son mari ayant été appelé comme officier au service de l'empereur Napoléon III, Mme Lescot se fit remarquer par sa vertu non moins que par son esprit dans une cour où la vertu n'était point de rigueur.

Depuis quelques années, Mme Lescot avait livré au public quelques romans et nouvelles pleins de fraîcheur et de grâce, tels que : *Un peu, beaucoup, passionnément ; Le roman d'un petit vieux ; Fêlure d'âme*, etc. Toutes ces œuvres eurent du succès et quelques-unes furent traduites en plusieurs langues.

Nous espérons donner, dans un de nos prochains numéros, une étude détaillée sur la vie et les œuvres de cet aimable écrivain.

*
* *

L'Académie de Besançon a tenu ses séances ordinaires privées des mois de décembre et de janvier.

Dans la séance de décembre, elle a nommé secrétaire perpétuel M. Roger de Lurion, en remplacement du regretté M. Albert Mallié. Elle a entendu la lecture de la fin de la notice consacrée par M. le docteur Gauderon à M. le docteur Coutenot et un discours de M. Boutroux, président annuel, sur « l'air liquide. »

Dans la séance de janvier, M. l'abbé Louvot, associé honoraire, a lu une étude sur « Grandidier et la Franche-Comté ; » M. Boussey a lu le rapport sur le concours du prix Marmier, et M. l'abbé Élie

Perrin, une poésie de M. Frédéric Bataille, associé correspondant, « Sur la tombe d'Édouard Grenier. »

*
* *

La Société d'émulation du Doubs a tenu, le 17 décembre, sa seconde séance publique annuelle, sous la présidence de M. le docteur Nargaud. Après un discours de M. le président sur les travaux de la Société, M. Alfred Vaissier, conservateur du musée archéologique, a lu une étude d'ensemble sur les interprétations variées dont le vieil arc de triomphe de Porte Noire a été l'objet. Enfin, M. Louis Montenoise a lu, au nom de M. Jules Gauthier, secrétaire décennal, une très intéressante biographie du poète Édouard Grenier.

A l'issue de la séance publique, M. Francey a été élu président pour l'année 1903.

*
* *

Une *société sténographique* vient de se former à Besançon, dans le but de vulgariser l'art de l'écriture rapide. La sténographie peut rendre de grands services aux étudiants, professeurs, hommes d'étude, commerçants, voyageurs. Nous leur signalons la nouvelle société, dont le siège se trouve rue Pasteur, 8, à Besançon.

*
* *

M. E. Toutey a fait paraître à la librairie Hachette un important volume sur *Charles le Téméraire et la ligue de Constance.* La Franche-Comté a été trop mêlée aux affaires de la maison de Bourgogne pour que nos concitoyens ne s'intéressent pas à la lecture de ce livre, bien écrit d'ailleurs et fortement documenté.

*
* *

M. l'abbé Moussard, chanoine titulaire de Besançon, vient de donner à la collection « Science et religion, » de la librairie Bloud et Barral, une *Apologie du culte catholique.* C'est un résumé des arguments classiques sur cette matière.

*
* *

Les articles que M. l'abbé Aug. Rossignot, curé de Mamirolle, a publiés dans les *Annales*, sur « le général comte Donzelot, » ont

été réunis en une brochure de 47 pages grand in-8, avec un beau portrait du général. Ce n'est pas une histoire complète de ce soldat que son intelligence et sa bravoure élevèrent à une haute situation. Mais c'est une biographie intéressante et un dessin suffisamment esquissé pour donner de Donzelot l'idée la plus avantageuse et le mettre en bon rang parmi nos illustrations militaires.

*
* *

Notre collaborateur M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives, vient de faire paraître, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, le tome Ier des *Testaments de l'officialité de Besançon* (1265-1400), in-4 de 551 pages à 2 colonnes, sorti des presses de l'Imprimerie nationale. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de ce volume qui est en vente à la librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, à Paris.

*
* *

Les deux derniers numéros de la *Revue de Fribourg* contiennent une histoire détaillée des relations de la Suisse avec la Franche-Comté à l'époque où Louis XIV préparait et enfin réalisait l'annexion définitive de notre province à la couronne de France. Les documents qu'il a consultés font foi que les cantons suisses, et plus spécialement l'État de Fribourg, firent tout ce qu'ils purent pour nous aider à conserver notre indépendance.

*
* *

M. Julien Feuvrier, professeur au collège de l'Arc et archiviste de la ville de Dole, vient d'éditer, en une plaquette de sept pages, une lecture qu'il a faite au congrès de l'Association franc-comtoise, le 7 août 1902. Il s'agit d'un épisode de la rivalité entre les capitaines et les vicomtes-maïeurs de Gray en 1609. On y voit que les conflits du « civil » avec le « militaire » ne sont point particuliers à notre époque. M. Feuvrier, après avoir raconté l'origine et les vicissitudes du différend survenu entre le Magistrat de Gray et les soldats en garnison dans la ville, avoue qu'il ne sait pas comment finit cette affaire. Nous ne savons pas, non plus, ce qu'il adviendra, dans un avenir qui semble prochain, de la haine dont beaucoup de « citoyens » plus ou moins « intellectuels » poursuivent notre armée nationale.

*
* *

La *Revue de philologie française et de littérature* publie, dans son dernier numéro, un article de M. E. Nédey sur les patois de Sancey, de Mesnay et de Vitteaux. Cet article fait suite à d'autres du même auteur parus dans la même revue.

*
* *

M. Alfred Vaissier a extrait des *Mémoires de la Société d'émulation* deux plaquettes : *Les colonnes à figures de Porte Noire* et *Constructions gallo-romaines à Besançon et Chambornay-lez-Bellevaux.*

*
* *

Il y a deux ans mourait, à Lons-le-Saunier, un prêtre universellement vénéré et aimé dans le diocèse de Saint-Claude, M. l'abbé Chère, dont toute la carrière sacerdotale s'est écoulée au grand séminaire de cette ville. Directeur et professeur de théologie pendant plus d'un demi-siècle, M. Chère avait connu et formé à la vertu et à la science presque tous les prêtres du Jura. Aussi, de quelle popularité ne jouissait-t-il pas parmi eux ! L'un de ses collègues, M. l'abbé Chamouton, a consacré à cette chère mémoire une *Notice biographique* intéressante, édifiante, écrite en termes émus. Elle nous apprend que M. Chère est l'auteur du livre paru, il y a trois ans, sous le voile de l'anonyme : *Le grand séminaire de Lons-le-Saunier. Souvenirs de cinquante années.*

*
* *

M. l'abbé Loye, curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte, a entrepris une *Histoire de l'Église de Besançon*, qui ne comprendra pas moins de six volumes. Le tome quatrième vient de paraître : il s'arrête à la Révolution française. Nous attendrons la publication des deux derniers volumes pour donner, sur cette œuvre considérable, une appréciation d'ensemble.

*
* *

La *Société nationale des antiquaires de France* a reçu, au cours de l'année 1902, quelques communications qui intéressent notre région.

I. Dans la séance du 28 juin, M. l'abbé P. Brune, associé correspondant national, a présenté trois objets trouvés dans le Jura :

« 1° Une croix de cuivre doré, ornée, sur les extrémités de ses branches et au centre, de clous d'argent et, sur la face, d'animaux contournés, de style byzantin. Cette croix, qui paraît avoir fait partie du couvercle d'un petit reliquaire, provient de l'abbaye de Baume-les-Messieurs.

2° « Un camée en pâte de verre, portant un buste de saint Pierre avec l'inscription S. PETRUS, en majuscules gothiques, sur deux rangs verticaux. Ce camée a été trouvé, il y a dix ans, dans un pré, sur le territoire du village de Rouffange.

3° « Un cachet d'oculiste romain, qui porte sur sa tranche le mot CROCODE (collyre au safran). Ce cachet se trouvait parmi les reliques d'une châsse de l'abbaye de Baume. »

II. Dans la séance de septembre, M. Héron de Villefosse a fait une communication sur les découvertes d'objets gallo-romains faites à Mandeure par M. Louis Bouchot, et dont nous avons parlé dans notre livraison de mars-avril. Puis il a ajouté : « Le musée de Montbéliard possède déjà une collection importante de statuettes en bronze provenant de Mandeure. Il est à souhaiter que la Société d'émulation de cette ville dresse la liste de ces trouvailles. Il serait très intéressant de posséder un relevé des nombreuses figurines en bronze sorties de Mandeure ; plusieurs sont maintenant à l'étranger, notamment au musée de Bâle. »

***

M. Héron de Villefosse a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la brochure de M. Gasser, intitulée : *Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche* (*Haute-Saône*), et fait l'éloge de l'auteur : « Tout ce qui a été trouvé dans les fouilles : poteries, pièces de verrerie, monnaies, etc., est consciencieusement décrit; l'habitation (de la villa romaine du Creux du Lare) avait été ruinée et ravagée de fond en comble, de sorte que le butin archéologique n'a pas été très abondant. L'auteur n'en a eu que plus de mérite à persévérer dans ses recherches et à les mener jusqu'au bout. »

***

Qui croirait que l'on doit aller chercher dans un luxueux pério-

dique, organe de la Chambre syndicale des maîtres fondeurs typographiques français qui se publie à Paris (88, boulevard Edgar Quinet), la biographie d'un Franc-Comtois qui a eu son heure de célébrité, le citoyen Antoine-François Momoro, né à Besançon en 1756? — C'est cependant un tel travail, orné de la reproduction d'un curieux portrait du temps et d'un fac-similé d'autographe, que l'on trouve dans les livraisons d'octobre et de novembre 1902 de ladite publication. Ce personnage — dont le nom est aussi peu comtois que possible, et qui eut peut-être les origines espagnoles que lui prête l'auteur, M. Ad. Basile (à moins que ces origines ne fussent italiennes) — s'offre à la fois comme graveur de caractères, imprimeur et écrivain en matière typographique. Ce fut aussi un révolutionnaire à tous crins qui « détesta les rois, les aristocrates et les moines, » et qui obligea sa femme, Sophie Fournier, à remplir le rôle de déesse Raison. Tout cela n'empêcha pas notre homme de porter sa tête sur l'échafaud, en compagnie de Ronsin et du couard Hébert, le 24 mars 1794.

*
* *

Dans la *Revue du clergé français* du 1er août 1902, M. l'abbé Élie Perrin a publié un article sur le soi-disant christianisme de Victor Hugo. Le grand poète, né à Besançon, n'y a pas reçu le baptême, la chose est avérée par le silence même des registres paroissiaux. L'a-t-il reçu ailleurs? C'est peu probable, étant donné, d'une part, le peu de place qu'occupait l'idée religieuse chez ses père et mère, et, d'autre part, ce fait que Victor Hugo ne s'est jamais réclamé d'autres parrain et marraine que du général Lahorie et de Mme Delélée, lesquels furent simplement les témoins de l'acte de déclaration de naissance, autrement dits ses parrain et marraine *civils*.

M. l'abbé Mangenot a voulu vérifier les conclusions de M. l'abbé Perrin en faisant des recherches dans les registres paroissiaux de Nancy, à l'effet de voir si les deux frères aînés de Victor Hugo, Abel et Eugène, n'auraient pas été baptisés dans cette ville alors que leur père y était chef de bataillon. Si, en effet, la famille Hugo a voulu le baptême pour ses deux premiers enfants, pourquoi pas pour le troisième? Or, M. Mangenot a découvert qu'Abel Hugo, « âgé d'environ dix-neuf mois, » a été baptisé, le 1er thermidor an VIII, en même temps que son cousin germain, Joseph Werquin. C'est Jeanne-Mar-

guerite Michaud, aïeule maternelle des deux enfants, qui leur servit à tous deux de marraine. Cette « bonne femme du peuple, » comme dit M. Mangenot, profita du baptême de son petit-fils Joseph pour obtenir que son autre petit-fils, Abel, fût baptisé en même temps. Quant à Eugène Hugo, né à Nancy, les registres paroissiaux ne contiennent nulle trace de son baptême. « L'aïeule n'a plus trouvé de circonstance favorable pour conduire à l'église son nouveau petit-fils. » M. Mangenot estime que ce fait, sans confirmer absolument la thèse de M. Élie Perrin, en augmente plutôt la probabilité. Quoi qu'il en soit, la famille Hugo étant partie de Besançon pour Marseille, six semaines après la naissance de Victor, il faudrait consulter les registres paroissiaux de cette ville. Peut-être contiennent-ils la preuve du « christianisme de Victor Hugo. »

*
* *

Sous le titre d'*Essai sur l'iconographie de sainte Foy*, M. l'abbé Bouillet, du clergé de Paris, inspecteur de la Société française d'archéologie, vient de publier, à la librairie Picard, une brochure dans laquelle il énumère les tableaux, statues et autres images relatives au culte de sainte Foy. Le département du Doubs y figure pour les groupes de Cernay (XVI[e] siècle), de Fertans (it.), et des Archives de Besançon (it.), et le tableau de Montandon (XVII[e] siècle); le département du Jura n'est mentionné que pour la statue de l'église de Blye (XVIII[e] siècle).

*
* *

Le charmant périodique que la maison Hachette publie sous le titre: *Mon Journal* renferme (livr. du 22 février au 17 mai 1902) un délicieux petit roman intitulé: *Jean Save*, dont les scènes se déroulent en Franche-Comté, à Fort-de-Plasne et aux environs. L'auteur, M. A. Bailly, raconte là l'histoire émouvante d'un orphelin qui se laisse entraîner à faire de la contrebande et qui, sur le point d'être pris par les « gens du Roi, » se réfugie en Suisse pour ne rentrer en France qu'au moment où la patrie est déclarée en danger. Il s'engage, se conduit en héros, est blessé et revient à Fort-de-Plasne, où il épouse une amie d'enfance, la perle du pays. L'action se passe de 1788 à 1794. A signaler les jolies gravures en noir et en couleurs dont le récit est illustré.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications fran - ises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

Les Gaudes. *1er décembre 1902 : — Henri Bouchot :* La Gustine. — *G. Coindre :* Le théâtre (extrait de *Mon vieux Besançon*). — François Perron. — 200e dîner des Gaudes; allocution de *M. Ulysse Robert.* — *G. Coindre :* Paroles d'adieu prononcées aux obsèques du Dr Andrey. — Poésies par *H. Pauthier, L. Duplain, G. Cunche.*

15 décembre 1902 : — A Jeanneney : En hiver. — *Cl. le Bressand:* La poésie. — *H. Bouchot :* La Gustine (suite). — *Ch. Sandoz :* Les arbalétriers bisontins. — Les Gaudes, discours de M. le *Dr Monnin.* — Source du Lison. — Les primitifs français. — Poésies par *H. Pauthier, L. Duplain, A. Jeanneney, Ch. Thuriet.*

1er janvier 1903 : — Pierrot : Chronique en zigzag. — *Gaëtan-Richard :* Spleen. — *H. Bouchot :* La Gustine (suite). — *A. D. :* Charles Muenier. — Le 201e dîner des Gaudes. — Poésies par *H. Pauthier, L. Duplain, M. Galliot,* etc.

Revue médicale de la Franche-Comté. *10 décembre 1902 : — Dr L. Baudin :* De quelques formes anormales de délire dans la fièvre typhoïde. — *Dr Heitz :* Urétro-cysto-néostomie pour fistule urétéro-recto-vaginale consécutive à une hystérectomie vaginale. — *L. Jeannot :* Rapport au sujet de l'élargissement de la zone de contamination des eaux d'Arcier. — *Dr Delabost :* Le secret médical et les sociétés de secours mutuels (suite).

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne. *20 décembre 1902 : — Fr. Vuillermet :* Chronique. — *L. Joué :* Les vins doucereux. — *Adrien Berget :* La coopération en viticulture : La société viticole de Lavigny. — *Joseph Michon :* Les hybrides producteurs directs (suite). — *M. Viala :* Conférence faite à la Société de viticulture de Lyon. — *A Humbert :* Observations sur les pro-

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

ducteurs directs (suite). — Collection Seibel. — *Fr. Vuillermet:* Les meilleurs fruits à cultiver : Poire « Belle Poitevine » (av. fig.). — *G. Lamy :* Culture de la jacinthe sur carafes (2 fig.). — *Un forestier :* Nécessité du reboisement. — *C. Gaffre :* Noël des fleurs (poésie).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA. *1902 : — Mlle Grosjean et le Dr Briot :* Glossaire du patois de Chaussin. — *Maurice Perrod :* Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de Saint-Amour. — *Émile Longin :* Relation de l'incendie de Saint-Claude (1639) par Augustin Vuillerme. — *Louis Lautrey :* La baronnie de Chevreau, terrier de 1659. — *C. Guichard :* Petite gerbe de vers.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION. — *Dubail-Roy :* Le siège de Belfort en 1653-54 et la *Gazette de France*. — *L. Herbelin :* Notice sur les perturbations atmosphériques survenues aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le territoire de Belfort. — *Ph. Berger :* Les principales villes d'Alsace. — *Idem :* La Pierre écrite de Chantoiseau (poésie). — *F. Pajot :* Nouvelles recherches sur la position de Gramatum et sur le Mont Terrible.

II. — Revues de Paris et autres publications

REVUE DES DEUX MONDES. *1er décembre 1902 : — Gilbert-Augustin-Thierry :* Conspirateurs et gens de police. — *Marg. Poradowska :* Mariage romanesque (3e partie). — *Ant. Thomas :* La science étymologique et la langue française. — *Ch. Benoist :* Le travail dans la grande industrie (suite). — *Ern. Seillière :* L'âme styrienne et son interprète, Pierre Rosegger. L'œuvre littéraire. — *Mme Van Vorst :* L'ouvrière américaine. — *L. Depont :* Poésie. — *A. Dastre :* L'évolution des alliages. — *Fr. Charmes :* Chronique.

15 décembre 1902 : — René Bazin : La fin de Donatienne (première partie). — Cavaliers et dragons (première partie). — *Robert de La Sizeranne :* L'esthétique des Noëls. — *Ernest Seillière :* L'âme styrienne et son interprète : Pierre Rosegger. II. Les tendances religieuses. — *Marguerite Poradowska :* Mariage romanesque (dernière partie). — *René Doumic :* Revue dramatique. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. L'éducation du roi de Rome. — *Brunetière :* Chronique de la quinzaine. Histoire politique. — Bulletin bibliographique..

1er janvier 1903 : — Pierre Loti : Dans l'Inde affamée. — I. Hyderabad. Golconde. Odeypoure. — *Henry Houssaye :* La seconde abdication. I. Le retour de l'empereur à Paris. — *Camille Bellaigue :* Dante et la musique. Cavaliers et dragons (dernière partie). — *René Bazin :* La fin de Donatienne (dernière partie). — *Ernest Daudet :* Une vie d'ambassadrice au siècle dernier. I. A la cour de Russie. — *Ferdinand Brunetière :* Corneille et le théâtre espagnol. — *A. Dastre :* Revue scientifique. La mutilation spontanée chez les animaux. — *Charles Benoist :*

Chronique de la quinzaine, histoire politique. — Les affaires du Venezuela. — Bulletin bibliographique.

15 janvier 1903. — Pierre Loti: Dans l'Inde affamée (suite). — *L. Lefébure:* Augustin Cochin, son action sociale et religieuse. — *Ed. Rod:* L'inutile effort. — *H. Houssaye:* La seconde abdication, le départ de l'empereur pour la Malmaison. — Poésies. — *W. de Fonvielle:* La navigation aérienne, catastrophes et progrès. — *M*[me] *Em. Cartier:* En Arménie, journal de la femme d'un consul de France. — *R. Doumic:* Une découverte récente: l'humanisme. — *C. Bellaigue:* Revue musicale. — Revue dramatique. — *T. de Wyzewa:* Revues étrangères. — *Fr. Charmes:* Chronique de la quinzaine.

CORRESPONDANT. *10 décembre 1902: — S. Ém. le cardinal Mathieu:* Le Concordat de 1801 (suite). — *L. de Seilhac:* La grève et l'arbitrage. — *A Raffalovich:* La dynastie Krupp. — *F. Klein:* Lettres inédites de Xavier de Maistre à sa famille. — *André Chaumeix:* Un nouveau musée: la collection Dutuit. — *L. Joubert:* Les œuvres et les hommes. — *H. de Parville:* Revue des sciences.

25 décembre 1902. — S. Em. le cardinal Mathieu: Le concordat de 1801, VI. — *C*[te] *J. Grabinski:* La princesse Belgiojoso à Paris : son salon. — *H. de Lacombe:* Une figure d'évêque : le cardinal Guibert. — *L. de Tinseau:* Le secrétaire de madame la duchesse. — *F. Klein:* Lettres inédites de Xavier de Maistre à sa famille. — *L. de Lanzac de Laborie:* Autour d'un coup d'État, d'après une récente publication. — *Ed. Trogan:* Le livre d'or des Missions catholiques françaises. — *L. Joubert:* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 janvier 1903. — L. de Lanzac de Laborie: La politique étrangère du Directoire. — *Princesse Louis-Ferdinand de Bavière, infante d'Espagne:* A Rome. Souvenir d'un pèlerinage. — *H. de Lacombe:* Une figure d'évêque : le cardinal Guibert, II (fin). — *L. de Tinseau:* Le secrétaire de madame la duchesse, III. — *Henry Bordeaux:* Études littéraires : Rosalie de Constant. — *Ch. de la Roncière:* Le premier toast de l'alliance franco-russe (1586). — *Eugène de Ribier:* La poésie patriotique contemporaine. II. Les poètes du drapeau. — *A. Béchaux:* La vie économique et le mouvement social. — *Henri de Parville:* Revue des sciences. — Chronique politique.

BULLETIN D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART DU DIOCÈSE DE DIJON. — Les fleurs littéraires d'une correspondance épiscopale (lettre de Mgr Callot, évêque d'Oran, à Mgr Rivet, évêque de Dijon). — Question d'esthétique : le luxe décoratif dans l'art. — *F. Pajot:* Attribution à Beneuvre d'un atelier monétaire de l'époque mérovingienne. — Chronique.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. *Janvier 1903: — Michel Delines:* La Perse et les Persans de nos jours. — *J. P. Porret:* L'échelle, roman. — *Aug. Glardon:* Le naturaliste J.-H. Fabre et son œuvre. — *Jean Dalma:* La

vie sur les canaux. — *H. Pluviannes:* La vengeance de Jean Berthier. Nouvelle. — *E. Tallichet:* Autour du Simplon. — Chronique.

MUSÉE NEUCHATELOIS. *Janvier-février 1903:* — *Ch. R.:* Alfred Godet (1847-1902). — *Clément Heaton :* Notre-Dame de Neuchâtel et l'architecture primitive de la Suisse. — *L. Favre :* Les fontaines de Lignières. — *Arthur Piaget :* Placet présenté au roi de Prusse, en 1842, pour le rétablissement de la *Société de tir des armes réunies*. — *F. Porchat :* La régale des sels. — *Dr J. Paris :* La commune de Peseux (suite). — *Alfred Godet :* Marie de Nemours, princesse de Neuchâtel (1625-1707).

REVUE BÉNÉDICTINE. *Janvier 1903:* — *D. Laurent Janssens :* Maître Thomas Bouquillon. — *D. Ursmer Berlière :* Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIIIe et XIVe siècles. — *D. Jean Chapman :* Les interpolations de saint Cyprien dans le traité sur l'unité de l'Église (fin). — *D. Raphaël Proost :* La simplicité des substances spirituelles à l'origine de la philosophie chrétienne. — *D. Germain Morin :* Pages inédites d'Arnobe le Jeune. — *D. Urbain Baltus :* L'Eucharistie centre du culte catholique. — Analyses et comptes rendus.

REVUE DE FRIBOURG. *Novembre-décembre 1902 :* — *G. Schürer :* Les divisions naturelles de l'histoire universelle. — *L. Mickiewicz :* Skrzynecki et Montalembert. — *J. Favre :* Henri Warnery ; l'homme et le poète. — *Eug. Dévaud :* « L'Étape » de M. Paul Bourget. — *Ch. Holder :* Une page de l'histoire des relations diplomatiques entre la République de Fribourg et la France sous Louis XIV. — *H. Baumhauer :* Chronique universitaire.

REVUE D'ALSACE. *Janvier-février :* — *Ros Reuss :* Grandidier est-il un faussaire ? — *Dr L. Kuény :* Un météorologiste alsacien au XVIIIe siècle. — *P.-A. Helmer :* La manufacture d'armes blanches d'Alsace (suite). — *A. Ingold :* Les troubles de Landser, il y a quelque cent ans (fin). — *H. Bardy :* Le premier historien de Belfort. — *A. Hanauer :* Les petits imprimeurs de Haguenau.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMP. VEUVE PAUL JACQUIN.



MADAME LESCOT

MADAME LESCOT

1837-1902

Une femme des plus aimables, doublée d'un écrivain de talent, vient de disparaître de la société franc-comtoise, où elle ne comptait que des amis, qui, soit à Paris ou à Besançon pendant l'hiver, soit à Pesmes pendant l'été, étaient heureux de pouvoir l'approcher et d'en recevoir ces marques de bienveillance et de sympathie dont elle était si prodigue, tout en goûtant les charmes de son attrayante conversation.

M[me] Lescot, fille du professeur Meusy, de la faculté des lettres de Besançon, avait été élevée dès l'enfance dans le goût des belles-lettres, à une époque où la littérature ne s'était pas encore affranchie des règles de morale, de bienséance, voire même de grammaire, qui nous paraissent aujourd'hui bien vieillottes et bien surannées dans ce temps de *modern style* à outrance.

Mariée jeune à un brillant officier de cavalerie, devenu par la suite officier d'ordonnance de l'empereur, puis colonel, sans vouloir continuer une carrière que le changement de régime aurait infailliblement entravée, M[me] Lescot approcha de près la cour impériale et la suivit dans quelques-uns de ses déplacements : elle assista aux fêtes de Compiègne et des Tuileries, et il lui en était resté cette haute distinction de manières, jointe à un charme naturel et à une grâce native, qui se dégageait de sa personne et dont son entourage était si heureux de profiter. Aussi peut-on dire que sa vie ne fut qu'un long sourire, dont son œuvre tout entière reste imprégnée.

La vie réelle est quelquefois plus extraordinaire, plus romanesque que les romans : rien de tout cela ici. M[me] Lescot a écrit simplement des choses simples, comme elle les voyait, comme elle les sentait, en

les éclairant toutefois de sa grâce et de sa gaieté. Elle fut la cigale qui chante dans la belle saison, au milieu des parterres fleuris, sans jamais penser qu'il pouvait y avoir une autre saison que celle des roses, un autre souci que celui de plaire, un autre désir que celui d'être bonne et aimable.

Heureuse, elle voulait que l'on fût heureux auprès d'elle, pour jouir du bonheur des autres. N'eut-elle pourtant pas comme tout le monde ses peines et ses ennuis ? On en pourrait douter, quand on se rappelle sa figure toujours sereine et son sourire si accueillant, même au moment où la maladie longue et terrible, qui devait l'enlever à la tendresse des siens et à l'affection de ses amis, lui laissait quelques moments d'accalmie et de répit. En la voyant ainsi, on n'aurait jamais pu supposer que le moindre nuage eût osé traverser le beau ciel bleu de son existence.

Jeune encore quand elle eut le malheur de perdre son mari, elle partagea sa vie entre la littérature, qu'elle n'avait jamais abandonnée, et l'éducation de ses deux filles, auxquelles elle sut donner, sans en rien perdre elle-même, sa grâce et sa bonté.

Ce n'est donc qu'assez tard qu'elle crut pouvoir affronter les « feux de la rampe » et signer de son vrai nom cette collection d'œuvres charmantes, pleines de grâce et d'humour, que ne diminue en rien un certain goût discret du terroir comtois qu'elle a su y glisser.

En parcourant la collection d'un journal aujourd'hui disparu, l'*Abeille franc-comtoise*, on retrouverait facilement dans ses romans-feuilletons la plume vive et alerte de Mme Lescot, qui, sous des pseudonymes divers, essayait ses premières armes.

Puis c'est toute une série de nouvelles à la main, de contes pour les enfants, les jeunes gens, les jeunes filles, que beaucoup de journaux (1), et parmi eux les *Annales franc-comtoises* (2), s'empressent de publier, et dont la lecture vous remplit d'une joie discrète et probe en n'éveillant en nous que de nobles sentiments. Il est vrai de dire que ce sont ses enfants, puis ses petits-enfants, qui lui servent de sujets, et le cœur de la mère et de la grand'mère se trahit à chaque

(1) *La Revue pour les jeunes filles*, *la Mode pratique*, *Mon journal*, *la Mode illustrée*, *l'Illustration*.

(2) *Une partie de boston*, par J. Roland (pseudonyme de Mme Lescot). *Les Annales franc-comtoises*, 2e série, 1890, p. 45.

instant dans ces pages délicates, toutes parfumées des senteurs du printemps.

***

Un de ses romans qui eut le plus de succès et que l'Académie française honora en lui décernant un prix fut celui intitulé : *Un peu, beaucoup, passionnément.*

Deux figures très intéressantes dominent la scène, et on reste pendant tout le cours de l'ouvrage sous le charme de cette amitié que rien ne peut rompre entre Pierre de Varsange et Onésime Dupuis, entre un représentant de cette vieille race française qui plaçait l'honneur au-dessus de tout et ce bourgeois, fils de paysans, élevé par charité dans le château de son ami et dont la reconnaissance et la gratitude resteront sans bornes. D'une part, c'est l'atavisme de l'honneur, c'est toute une lignée d'ancêtres, toute une suite de générations qui se transmettent cet intangible *Credo* pour aboutir à Pierre de Varsange, ruiné par les prodigalités d'un père qui, pour ne pas forfaire à l'honneur, a dû se remarier un an à peine après la mort de sa première femme, la charmante comtesse Édith. D'autre part, c'est l'amitié, guidée par le désir de rendre son cher Pierre heureux, qui pousse Onésime à insinuer à son ami que son grand nom suffira pour lui faire trouver une riche héritière. Mais il y a deux choses que Pierre ne consentira jamais à vendre, même pour conserver le château de ses ancêtres : « son nom et son cœur. »

En effet, le château est vendu à un industriel enrichi, et Pierre regagne son régiment. La fille unique du nouveau châtelain nous est présentée sous un jour vraiment captivant, avec des naïvetés que son âge, son éducation, sa situation nouvelle rendent exquises, et surtout avec ce bon cœur, cette délicatesse de sentiments qu'on aimerait à rencontrer chez toutes les jeunes filles. Quoi de plus charmant, en effet, que tous ces noms d'amoureux jetés pêle-mêle dans une tirelire et qui doivent être tirés au sort le jour de sa majorité, pour décider quel sera l'heureux vainqueur de ce jeune cœur qui n'a pas encore parlé ?

Au-dessus de tous ces personnages, émerge la figure du notaire, l'ami de Pierre, Onésime Dupuis, dont la préoccupation constante est de surveiller les anciennes propriétés de son ami, jusqu'au moment où lui-même s'éprend d'un fol amour pour la jeune châtelaine.

Aussi quelle n'est pas sa terreur, son trouble, son effroi...., quand Michelette lui avoue que, sa grande fortune lui permettant de choisir un grand nom, elle a jeté son dévolu sur Pierre de Varsange, qu'elle ne connaît pas, c'est vrai, mais dont on lui a dit tant de bien, et qu'elle le charge d'être auprès de son ami l'interprète de ses sentiments et de lui demander sa main !

Pauvre notaire !.... Que d'hésitations alors pour appeler auprès de lui Pierre de Varsange ! Il finit pourtant par s'acquitter de ce triste message, mais avec des termes tels, une réticence si grande que Pierre ne peut s'empêcher de lui crier : « Mais, tu l'aimes donc bien ! » et lui de répondre : « Oh ! oui, passionnément !.... » C'est ainsi qu'il livre le précieux secret qu'il croyait enfoui au fond de son âme et que l'oreille de Michelette aux aguets recueille à son insu. Aussi, l'entendons-nous s'écrier d'un air mutin : « Et maintenant, monsieur Onésime, vous qui vous permettez d'aimer Michelette, à nous deux ! »

Onésime Dupuis comprit vite que jamais le richissime M. Minguet ne consentira à donner sa fille à un petit notaire de campagne. Il vend son étude, réunit ses capitaux et part aux colonies pour y tenter la fortune, avec le ferme espoir de réaliser un jour son rêve d'amour.

Entre temps, Michelette s'aperçoit que le désir d'épouser Pierre n'était chez elle qu'un caprice, et elle se prend à admirer d'abord et à aimer ensuite l'homme qui l'adore depuis si longtemps en silence, qui s'est expatrié pour elle et qui souffre loin d'elle. Aussi est-elle bientôt dévorée du désir de le voir revenir et de pouvoir lui dire enfin qu'elle est toute à lui.

Le *Deus ex machinâ* qui permet à Onésime de rentrer en France est un héritage de trois millions que fait son ami Pierre par suite de la mort de sa tante et qu'il tient à partager en trois parts égales, une pour sa belle-mère, l'autre pour son ami et enfin la dernière pour lui. C'est bien le cas de dire ici qu'un bienfait n'est jamais perdu, puisqu'en refoulant au fond de son âme les ressentiments qu'il éprouvait contre une belle-mère qu'il n'aimait pas et qu'il n'avait recueillie sous son toit que parce qu'elle avait l'honneur de porter le nom de Varsange, il allait, grâce à elle, entrer en possession d'un immense héritage qui eût été, sans cela, irrévocablement perdu pour

lui. Le mauvais génie de la maison, comme nous le dit l'auteur, en devenait tout d'un coup la fée bienfaisante.

Le bonheur de Michelette est à son comble, à l'annonce de cette bonne nouvelle, et le lecteur vivra les émotions et les joies de la jeune fille quand il lira cette lettre qu'elle adresse à Onésime et qui termine l'ouvrage :

« Monsieur mon grand ami,

« Il y a dans le parc un arbre brisé qui n'a pas voulu mourir, il « pousse de vigoureux rameaux ; il y a aussi une rivière dans la- « quelle se mire la lune, tandis qu'une jeune fille sur la berge enten- « dait un aveu qui ne lui était pas destiné ; enfin, il y a une petite « Michelette qui vous aime et vous attend.

« Votre heureuse fiancée,

« MICHELETTE MINGUET. »

A côté de ces caractères principaux, Mme Lescot nous en montre quelques autres qui, bien que placés au second plan, sont bien rendus et finement enlevés.

C'est d'abord la vieille servante Josette, toujours travaillant, toujours bougonnant, plus âpre au gain que son maître, qu'elle gourmande souvent et auquel elle reste fidèlement dévouée. C'est ensuite Mlle Lucile, *la Lucile*, comme l'appelle irrévérencieusement Josette, la demoiselle de la veuve Balard qui joue du piano et répète continuellement, les fenêtres largement ouvertes, les variations sur *Sonnambula*. « Pour bien jouer, dit Josette, je n'en dis rien, mais ça pourrait faire autre chose. »

Puis c'est une étude de mœurs très approfondie de la petite ville de province avec ses cancans, ses bavardages, ses rivalités, ses brouilles intermittentes, ses visites que l'on se rend cérémonieusement chaque dimanche après les vêpres, etc., etc. Nous retrouvons Mme Gébo, la femme du juge de paix en délicatesse avec Mme Hurbin, la femme du percepteur, pour une question très grave « de préséance de village. » Puis enfin, c'est le dîner inénarrable chez les Minguet, en l'honneur de Pierre de Varsange, qui, sur les instances pressantes de la maîtresse de maison, est obligé de prendre deux fois d'un certain entremets qu'il n'aime pas et d'écouter patiemment l'énumération des noms des grands crus que lui sert M. Minguet, qui se hâte

d'ajouter, du reste, qu'il sait les acheter « avec des remises considérables. »

En résumé, *Un peu, beaucoup, passionnément*, nous promène dans un milieu ami. Le roman est écrit simplement. Son titre est bien choisi ; ne dirait-on pas une marguerite que l'on effeuille lentement ? Il a fait et fera longtemps encore la joie des lettrés et des simples, et on éprouvera toujours un charme tout particulier à la relation de cette amitié qui ne se dément pas un instant entre Pierre de Varsange et Onésime Dupuis, et de cet amour honnête et chaste dont *passionnément* n'est que l'expression ultime et la fin dernière.

*
* *

Les principales œuvres de Mme Lescot, en dehors du roman que nous venons d'analyser, sont : *Mariages d'aujourd'hui*, *Fêlure d'âme*, *Vaines promesses*, *Le roman d'un petit vieux*, etc.

Dans *Mariages d'aujourd'hui*, l'auteur nous montre certains salons du grand monde parisien où l'opulence financière, la vieille noblesse, la roture parvenue et la pauvreté honteuse se coudoient journellement. Nous suivons ce même monde aux bains de mer, aux courses, à la campagne, et partout c'est le même talent d'observation joint à la plus rigoureuse exactitude des détails.

Que de ravissants pastels ! Mlle Jeffenach qui, malgré son modernisme, ses millions et son origine israélite, trouvera un jour son chemin de Damas en écoutant la parole chaude et vibrante du comte de Sirvan, un de Mun rajeuni ; miss Evelyn aux cheveux d'or, et la belle Émilia, deux sœurs dont l'américanisme nous effarouche quelque peu ; et notre vieille connaissance, le notaire Doucin, que nous rencontrons souvent comme le type du parfait notaire et qui élève sa fonction à la hauteur d'un sacerdoce ; enfin, au-dessus de tous, planant très en relief, les figures si pleines de noblesse et si finement rendues de Maurice d'Erlanges et de Christiane Gérard, les deux héros du roman.

Nous voyons successivement Maurice s'éprendre de miss Evelyn, de Mlle Jeffenach et enfin de Christiane. C'est la lutte de son pauvre cœur entre la beauté, la fortune et la bonté ; celle-ci finit par triompher dans la personne de Christiane Gérard.

Ces deux âmes sœurs s'étaient rencontrées pour la première fois

dans une forêt que Maurice parcourait en quête de grand air et de liberté, et où Christiane était allée pour rendre service à une pauvre bûcheronne. La dînette qu'ils y font, avec leurs assiettes sur les genoux, est charmante et n'est que le prélude de cette longue idylle qui ne se terminera qu'à la dernière page du roman. La gaucherie de Christiane à préparer une omelette n'a d'égal que l'entrain maladroit de Maurice pour l'aider plus tard à retourner le foin et à le mettre en tas.

L'héritage inespéré de Mme de Mérincourt faillit tout gâter : l'âme droite de Gérard se cabra devant cette idée qu'on pouvait le prendre pour un coureur de dot, et il a fallu l'adroite supercherie de Marguerite Jeffenach, la grande amie de Christiane, pour remettre les deux amoureux en présence. Cette fois, Maurice prit la main qui lui était tendue pour ne plus la quitter.

Le type égoïste de Mme de Mérincourt, née Gérard, est finement estompé. Son origine plébéienne est oubliée de tous, et d'elle en particulier : aussi n'est-ce que par un hasard vraiment providentiel qu'à sa mort ses millions reviennent à son frère, cet excellent Gérard, qui se contente de tout, même de la dernière place à table quand on la lui laisse, et le plus souvent ne peut assister qu'en simple spectateur perdu dans la foule aux processions solennelles organisées dans la cour du château de sa sœur.

L'intérêt de ce livre va croissant depuis la première ligne, qui est une affectueuse dédicace de l'auteur à sa chère fille Gabrielle « pour l'aide si dévouée qu'elle lui donne, » jusqu'à la dernière, qui est le cri du cœur et la profession de foi de Maurice : « Pour la bonne et pour la mauvaise fortune, Christiane, je suis à vous ! »

* * *

Fêlure d'âme nous fait toucher du doigt la grande plaie des temps modernes, la puissance de l'or sous laquelle se courbent parfois les âmes les mieux trempées et à laquelle ne peuvent résister ni la robuste conscience d'une paysanne ni la vertu intransigeante d'une grande femme du monde.

Les faits sont simples. L'enfant de Mme d'Erneuil, veuve d'un mari qui lui avait laissé une grande fortune, est enlevé par un rôdeur. On le croit noyé dans le puits de joncs qui avoisine le parc, et la mère

devient folle de douleur. Son frère, le baron de Rochedur, et sa femme viennent avec leur fille s'installer dans le château pour prendre la direction de cette fortune qui leur revient de droit. Un beau jour, Mme de Rochedur apprend que l'enfant vit, elle découvre sa retraite et se contente d'envoyer en cachette un modeste subside à la famille qui l'a recueilli, jusqu'au moment où tout se dévoile; l'enfant est ramené à sa mère, qui recouvre la raison, et Mme de Rochedur, la vice-présidente de l'œuvre des enfants abandonnés, inconsciente, en quelque sorte, du crime qu'elle a commis, rentre dans l'ombre et dans l'oubli.

Sur ce thème très simple, Mme Lescot a écrit un roman des plus captivants, en nous faisant assister à la lutte, malheureusement inégale, entre l'argent et l'honnêteté, entre la richesse mal acquise et la droiture et la probité. De ces contrastes, dans lesquels l'auteur se plaît tant, naît de toutes pièces une tragédie de famille d'un intérêt douloureux et passionnant, qui ne se dément pas un seul instant dans tout le cours de l'ouvrage.

Quelques personnages sont curieusement étudiés et finement rendus. C'est d'abord la baronne de Rochedur, que la mort présumée de son neveu et la folie de sa belle-sœur ont rendue immensément riche. Le malheur qui faisait perdre la raison à une mère ouvrait à l'autre de brillantes espérances, que son égoïsme et sa soif des richesses entretiennent avec soin. Puis, nous avons le portrait de la Mahurette, la femme du garde champêtre qui, par bonté d'âme, a recueilli chez elle l'enfant trouvé, mais qui ne peut pas plus résister à l'attrait de quelques pièces d'or, que lui envoie la baronne de Rochedur, que celle-ci à la convoitise criminelle des millions de son neveu.

Très bien rendue aussi la figure de ce brave garde champêtre, le mari de la Mahurette, que l'auteur a dû certainement rencontrer dans la campagne où elle résidait pendant l'été, et d'où est daté son roman. De même, le portrait du bel Isidore, une sorte de matador de village, politicien avancé à ses heures, mais qui n'attend qu'un changement de régime pour devenir un plat courtisan. Ne terminons pas cette rapide esquisse sans citer ce bon curé de campagne, un autre abbé Constantin, qu'on aime tant à rencontrer.

L'amour de l'argent est bien, en effet, le grand fêleur d'âmes,

comme nous le dit l'auteur en terminant, et si l'ouvrage mérite une critique, ce serait, suivant nous, de laisser entrevoir qu'il faut trop d'héroïsme pour pouvoir lui résister.

*
* *

Dans *Le roman d'un petit vieux*, Mme Lescot continue à nous donner une étude des mœurs provinciales dont elle s'est fait une si heureuse spécialité. Nous assistons à des scènes qui se déroulent tantôt dans de riants villages comtois, tantôt en Bretagne, et nous passons successivement des rives fleuries de l'Ognon aux champs de genêts et de bruyères des landes bretonnes, avec un arrêt à Paris, le Paris d'autrefois de la magnificence impériale et des fêtes princières.

Louis Jouvard, l'élève studieux, le bûcheur, *le fort en thème*, est devenu au collège l'ami du marquis Bertrand de Laroche-Plouernec, dont le nom sonore est écrit en lettres d'or dans l'armorial de la Bretagne. Cette amitié n'est pas le seul fait du hasard. Le *Chouan* défend de ses robustes biceps le chétif Louis Jouvard, auquel son air vieillot et malingre a fait donner le surnom de *Petit Vieux*, pendant que celui-ci corrige les devoirs et fait les pensums de son ami.

Au sortir du collège, leurs routes bifurquent et ils sont longtemps sans se rencontrer. Pendant que Louis par son travail, sa ténacité, voit s'ouvrir devant lui une brillante carrière dans le barreau parisien, Bertrand se contente de mener sur les boulevards la vie des jeunes gens riches et désœuvrés.

C'est dans un bal des Tuileries que l'auteur nous conte en témoin oculaire, au milieu des uniformes aux couleurs éclatantes et du chatoiement des satins, sous les flots de lumière qui font étinceler les diamants et les pierreries, pendant que l'orchestre attaque les premières notes d'*Indiana* ou de la *Belle Hélène*, que les deux amis se retrouvent, le beau *Chouan* très à l'aise dans un monde qui est le sien, le *Petit Vieux* tout étonné et craintif, gêné dans son habit de cour « loué pour la circonstance » et sa culotte collante qu'il porte pour la première fois.

Plus tard, Bertrand vient consulter son ami, au sujet de son contrat de mariage. Il faut que les millions d'Alexandrine Jardel servent à redorer le blason bien pâli des Laroche-Plouernec. Une mésalliance ne saurait être achetée qu'à ce prix.

La terrible guerre de 1870 remet encore une fois nos deux amis en présence, l'un dans la tenue d'officier d'ordonnance de l'état-major de Bourbaki, dont l'armée s'avance péniblement sur Belfort, l'autre sous l'uniforme modeste de ces francs-tireurs de l'Est qui harcèlent l'armée de Werder pendant sa retraite. Leur rencontre a lieu chez la mère de Louis Jouvard qui a pu, à force d'économie et de travail, abandonner son petit commerce d'épicerie et acheter à Péricourt l'ancien couvent des Cordeliers.

A Villersexel, le jeune marquis se fait tuer bravement à la tête de son escadron et continue ainsi la série non interrompue des exploits des Laroche-Plouernec qui, depuis si longtemps, versent leur sang sur tous les champs de bataille pour la France. Louis Jouvard se souvient alors de la promesse qu'il a faite à son ami lors de leur dernière rencontre aux Cordeliers, et il se promet de devenir le protecteur du fils de Bertrand, mais il ne tarde pas à se heurter à de grosses difficultés.

Le fils a hérité de toutes les qualités du père et aussi de tous ses défauts. Au lieu d'être le trait d'union entre sa mère, de bourgeoise origine, et sa hautaine grand'mère, née Perhoet-Gael, marquise de Laroche-Plouernec, il devient au contraire un élément de discorde entre ces deux femmes que tout sépare : idées, éducation, instruction, fortune : abîme infranchissable que rien ne peut combler.

Le pauvre Jouvard est sans cesse ballotté entre l'orgueil de la grand'mère et la rancune de la mère, qui ne peut oublier le dédain dont elle a été si longtemps l'objet ; entre la réserve hautaine de l'aïeule et le froid raisonnement d'Alexandrine Jardel, qui veut à tout prix soustraire son fils à une influence qu'elle considère comme néfaste et lui conserver jalousement pour plus tard les millions dont elle dispose.

Plusieurs années se passent, l'enfant a grandi loin de la Bretagne sous l'œil vigilant de sa mère, pendant que sa grand'mère, à demi-ruinée, se voit dans la dure nécessité de vendre le château de ses ancêtres et de se retirer avec M[me] de Derqhem et sa petite-fille dans une maison du voisinage.

Le nouveau propriétaire du château porte un nom exotique qui sonne mal et sent le tripot, mais la marquise de Plouernec, dans le grand désir qu'elle a de rentrer dans le château familial et de lui

rendre son ancien lustre, n'hésite pas à lui promettre la main de Mlle de Derqhem, sa petite-fille.

Le jeune Bertrand, qui aime passionnément sa cousine qu'un étranger va lui ravir, n'hésite pas à appeler auprès de lui le vieil ami de son père, le *Petit Vieux*, dont l'arrivée seule suffit pour mettre en fuite le faux comte Sérano. C'est, en effet, un de ses anciens clients de la cour d'assises, qu'il a défendu autrefois, et qu'Alexandrine Jardel démasquera d'un mot : « C'est vous qui êtes Cyprien Pochard ! »

L'honneur des Laroche-Plouernec était sauf. Souffrance, rancune et haine s'effacent de l'esprit d'Alexandrine qui, dans un beau mouvement, rachète le château pour y installer le futur ménage. La vieille douairière oublie elle-même que sa belle-fille n'a pas de « sang bleu » dans les veines, et c'est sous le coup de la plus vive émotion que nous l'entendons s'écrier : « Alexandrine de Laroche-Plouernec, vous avez préservé notre maison d'une irrémédiable souillure, ma fille, embrassez-moi ! »

La suite du roman se laisse deviner dans les pages du journal que tient Louis Jouvard. Il aime depuis longtemps, sans oser se l'avouer, la femme de son vieil ami, et en est aimé. Le *Petit Vieux* aura, lui aussi, son roman d'amour, car il y a des couchers de soleil plus beaux que des aurores, nous dit l'auteur, qui termine par cette constatation que « Dieu, dans sa bonté infinie, réserve à ceux qui n'ont connu ni le charme du printemps, ni les ardeurs de l'été, l'exquise douceur de l'automne et que les Petits Vieux ont, eux aussi, leur roman d'amour. »

La grande amitié qui unit Louis Jouvard à Bertrand de Laroche-Plouernec, le *Petit Vieux* au *Chouan*, nous rappelle celle qui, dans *Un peu*, *beaucoup*, *passionnément*, unissait Onésime Dupuis à Pierre de Varsange : c'est l'alliance de la petite bourgeoisie à la grande noblesse.

Mme Lescot fait naître, de ces contrastes, qu'elle affectionne tout particulièrement, des scènes qui ne manquent pas d'ampleur, tout en nous maintenant dans la vie intime et familière, au milieu de personnages dont la psychologie est finement détaillée. Puis, elle nous fait assister à une véritable tragédie de famille d'un intérêt passionnant qui se dénoue heureusement, grâce au pieux souvenir que Louis Jouvard a conservé à la mémoire de son ami et grâce aussi à son intelligente activité. Chaque page du roman nous offre ce ton

de bonté souriante, d'abnégation continuelle et d'émotion contenue qui aboutit enfin à cette scène où Alexandrine Jardel reprend, dans le cœur de l'aïeule, la place qu'elle aurait dû toujours y occuper.

*
* *

Sublime mensonge est également une étude de mœurs provinciales, et le drame que Mme Lescot fait passer sous nos yeux se déroule tantôt dans notre pays, tantôt dans cette Bretagne pour laquelle l'auteur semble avoir une prédilection marquée.

Comme dans les romans précédents, Mme Lescot nous présente des caractères très bien étudiés, une psychologie fine et délicate, qui dénote chez elle une réelle connaissance du cœur humain, jointe à ce talent de description et de mise en scène que nous connaissons déjà et que sert sa plume alerte et facile.

C'est une femme bien extraordinaire que cette Bertrande, à la fois exquise et redoutable, charmante et dangereuse, et dans tous les cas fatale à tous ceux qui l'approchent, « une sirène, » comme l'ont baptisée les officiers de marine qui l'ont connue à Brest, une sirène qui charme et éblouit, mais qui, sous un charme fascinant, cache le poison qui tue. Dans l'éclat de ses cheveux d'or, dans ses yeux au regard changeant, se dissimule une volonté bien ferme, celle de parvenir, n'importe par quel moyen, et le moyen qui lui paraît le meilleur découle de l'expérience qu'elle a du cœur de l'homme : « flatter son orgueil et demander sa protection. »

Mme Lescot se plaît dans les contrastes. Elle nous montre un jeune officier de marine dans la cruelle alternative, ou de sauver l'honneur d'une femme en imposant silence à ses souvenirs, ou de mentir en faisant taire sa conscience.

Sublime mensonge, en effet, que d'offrir son honneur pour sauvegarder celui d'une inconnue ! Mais où sont donc les âmes assez bien trempées pour consentir à un pareil sacrifice ? Et pourtant ce n'est rien encore, comparé à l'héroïsme de la gracieuse Lilas qui offre sa vertu en holocauste, non pas pour garantir l'honneur d'une belle-mère qu'elle hait, mais pour éviter à son père une rencontre qu'elle prévoit mortelle avec le terrible Léodice. Que penser d'un tel sacrifice, d'une abnégation poussée si loin ! « Sauvez-moi si vous aimez votre père et si vous tenez à la vie, » lui avait crié Léodice dans le

moment d'affolement qui précéda le flagrant délit, et la pauvre fille, qui aimait son père au-dessus de tout, sauve la situation par ce sublime mensonge qui devient, en l'espèce, le plus sublime des sacrifices.

Un miracle pouvait seul sauver la pauvre enfant, un miracle que le bon curé de la paroisse, qui connaît le secret de ce terrible drame, ne cesse de demander à Dieu dans ses prières, et le miracle se produit.

L'oncle de la mariée, que nous avons connu autrefois jeune aspirant de marine et que l'on croyait perdu depuis longtemps dans les glaces du pôle, arrive au moment où toute la famille est déjà réunie pour la signature du contrat. Il sent son cœur bondir sous l'outrage en apprenant que sa chère nièce va couvrir de son honneur l'infamie et la trahison de sa belle-mère, cette femme pour laquelle autrefois il s'est rendu parjure; il se précipite sur Léodice qu'il soufflette pour la deuxième fois, et solennellement demande la main de sa nièce.

Un tel caractère repose des infamies de Bertrande, qui s'enfuit avec son amant et disparaît jusqu'au moment où un banal fait divers relate l'homicide dont elle se rend coupable sur Léodice et enfin son suicide: triste épilogue et châtiment mérité de deux coupables existences.

Le mariage de Lilas avec son oncle Philippe d'Aubyan enlève au lecteur cette impression d'angoisse qui pesait sur lui depuis le commencement de l'ouvrage, et on reste étonné de la sûreté de touche avec laquelle l'auteur, après nous avoir fait passer par les émotions les plus diverses, arrive à une conclusion toute naturelle, qu'on est heureux d'apprendre enfin, mais que personne n'osait espérer.

*
* *

Cette courte esquisse de l'œuvre de Mme Lescot est trop incomplète pour donner une idée même approximative de son talent. Il faudrait analyser encore ces pages charmantes, ces nombreux contes moraux et instructifs, toute cette série de nouvelles à la main où l'auteur, en donnant libre cours à son imagination et à son esprit, a su semer de détails gracieux et de fines observations les anecdotes les plus délicates.

Le trait distinctif de tous les romans de notre distinguée compatriote, c'est leur caractère de franche honnêteté et de droiture sin-

cère : ce sont des pages intimes, familières, bourgeoises, dont le style et la forme répondent à la pensée. C'est la poésie du foyer dont on subit malgré soi le charme, grâce à l'analyse subtile de tous ces drames intimes qui ont pour théâtre la conscience et pour acteurs des personnages comme ceux qui nous entourent et que nous côtoyons chaque jour.

La plupart des scènes se déroulent en Franche-Comté, et l'auteur trouve des ressources infinies sur notre vieux sol comtois, tant au point de vue du pittoresque des sites et de l'originalité des caractères que de la vérité des mœurs. Ce n'est que très incidemment que M[me] Lescot nous fait passer sur le boulevard, et à part quelques jolies pages de vie mondaine, elle se complaît surtout au milieu de nos belles montagnes du Doubs et du Jura et à travers les chatoyantes plaines de l'Ognon.

Ces romans pleins de verve et d'imagination que nous venons de parcourir se rattachent donc tous par quelque chose à la Franche-Comté, et aux charmes d'un style d'une suprême élégance et d'un esprit des plus délicats, ils unissent un certain goût de terroir sans tomber jamais dans la vulgarité. C'est au milieu des siens que l'auteur a puisé ces sentiments nobles et élevés qui provoquent en nous les plus légitimes émotions, et ses œuvres ont bien le caractère d'une lecture de famille capable d'aller dans toutes les mains.

Docteur ***.

UNE LÉGISLATION SOCIALISTE

EN FRANCHE-COMTÉ AU XVI[e] SIÈCLE

Conférence faite à la Société de Saint-Thomas d'Aquin
le 21 janvier 1903

Messieurs (1),

Je crois nécessaire, étant donné le caractère tout spécial de notre Franche-Comté à l'époque dont je vais vous entretenir, de vous présenter succinctement tout d'abord le cadre où va se placer une législation aussi singulière que celle dont l'étude fera le sujet de cette conférence.

La Franche-Comté, placée sous la puissance de la maison d'Autriche, jouissait, vu l'éloignement de ses princes, d'une indépendance presque absolue ; elle se gouvernait elle-même par son parlement et par ses États, et le pouvoir central y avait bien peu d'accès.

Le parlement qui, en matière de justice comme en matière d'administration, avait toute l'influence, se recrutait lui-même ; c'est-à-dire que le Roy nommait ses membres sur une liste proposée par le corps lui-même. Vous comprendriez facilement, Messieurs, l'influence dont il jouissait, si j'avais le temps de vous exposer son histoire, de vous parler de son austérité, de son intégrité, de sa science, de son patriotisme. Il suffira que je vous nomme les maîtres sous la direction desquels s'étaient formés nombre de ses membres : Juste Lipse, Charles du Moulin, Antoine Lulle, Henri Corneille

(1) Cette étude est un résumé d'un chapitre de « l'Histoire des œuvres de charité dans la ville de Dole, » que j'ai présentée, en 1901, comme thèse à l'École des Chartes, et qui sera prochainement publiée.

Agrippa. Il suffira aussi que je vous cite le propos d'un auteur exaltant les mérites du plus illustre de nos parlementaires du xviie siècle, le président Jean Boyvin, et le citant comme modèle des tertiaires, en l'appelant « le digne président d'un aréopage chrétien. »

C'est ce corps illustre qui va rédiger les lois dont nous allons nous occuper. C'est lui qui va en régler l'application et qui va organiser ce régime de fraternité, sous lequel, si le nom de cette vertu ne figurait point à la façade des monuments publics, cette vertu était du moins dans tous les cœurs et dans toutes les lois.

Si je parlais, Messieurs, devant un auditoire ordinaire, j'entamerais mon sujet en détruisant le préjugé si vulgaire, aujourd'hui encore, qui fait de l'assistance publique et de la charité une œuvre du xixe siècle ; mais je pense que cela serait inutile dans cette réunion, et que les considérations que je pourrais exposer sont connues de vous tous.

Cependant, permettez-moi, comme introduction, de vous donner un court aperçu sur les œuvres d'assistance dans la ville où ces lois prirent naissance, où elles furent appliquées le plus exactement et avec le plus de succès, Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne. De pareilles lois ne pouvaient naître que dans une ville où l'assistance eût reçu une organisation excellente ; et je crois ne pas trop m'avancer en affirmant qu'au xvie siècle, il en était ainsi à Dole : à peine l'enfant est-il né que la sollicitude de la ville s'étend sur lui. Si ses parents l'abandonnent, la ville le reçoit à l'hôpital du Saint-Esprit-sur-le-Pont ; la fondation du président Froissard, et bientôt celle du chanoine de Broissia, assurent à nombre d'orphelins une éducation et une instruction complètes ; les jeunes filles reçoivent gratuitement l'éducation, par les soins des dames de la compagnie de Sainte-Ursule. Le Refuge ouvre ses portes aux jeunes filles tombées dans le vice et désireuses d'en sortir ; les hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame d'Arans, auxquels se joindra, dès 1626, l'hôpital neuf, reçoivent les malades, et des pauvres y sont hospitalisés. Les lépreux sont soignés à la maladière, et des règlements, qui, si sévères qu'ils nous paraissent, sont pleins de sagesse, s'occupent du soin des pestiférés. Les confréries de la Croix et du Saint-Esprit et les commis du Magistrat distribuent des secours à

domicile; un médecin, payé par la ville, visite gratuitement à domicile les pauvres malades; les dames de la ville distribuent des aliments aux pauvres; les confréries de métiers procurent aux ouvriers et aux artisans malades les soins nécessaires à leur état et font à leur profit, pendant leur maladie, les travaux qu'ils auraient dû faire. La confrérie de la Croix, par des secours bien entendus, aide des jeunes gens intelligents à suivre le cours d'études supérieures, et l'on s'occupe même activement du rachat des chrétiens captifs en Orient. Tel est, rapidement résumé, le tableau des institutions charitables qui fleurissaient à Dole pendant les XVIe et XVIIe siècles. Vous conviendrez avec moi, Messieurs, que le terrain était bien préparé. Je vous avouerai, il est vrai, que dans le reste de la province, les institutions charitables étaient moins bien organisées. Les rayons du foyer sont d'autant plus chauds qu'on s'en rapproche davantage : de même, l'action du parlement devait se faire sentir davantage tout près de lui, dans la ville de sa résidence. Nous voyons en effet, à plusieurs reprises, dans le courant du XVIe siècle, le vicomte maïeur de Dole se plaindre de ce que les pauvres, non seulement des villages, mais même des villes comme Salins, Arbois et Poligny, viennent en foule à Dole, pour y être mieux secourus que dans leur pays d'origine, et cela, je vous le montrerai tout à l'heure, au mépris des ordonnances.

C'est que les Comtois d'alors étaient de vrais socialistes, mais dans la bonne acception du terme, c'est-à-dire des hommes s'occupant avec soin, avec dévouement, des intérêts des pauvres et des petits, et non des ambitieux et des brouillons qui, sous prétexte de protéger les pauvres, bouleversent toutes les institutions, ruinent le commerce, l'agriculture et l'industrie, et rendent un pays déchiré par la guerre civile au dedans, et sans influence, je dirais presque méprisé au dehors. Écoutez ce que nous dit le président Froissard, président chef du souverain parlement de Dole, mort en 1581, à propos de la fondation de son collège d'orphelins : « Mehu du bon succès qu'il espère de telle œuvre, et que la ressource en sera un grand advancement desd. pauvres orphelins, et aultres de ladicte ville, et le fruict très grand, et par ce moien, quelques bons esprits, nez de parens indigens seront eslevés en l'instruction des bonnes lettres et poussés aux estudes où la pauvreté les empeschoit de par-

venir. » Voilà, ou je me trompe fort, du vrai socialisme, de ce socialisme bien entendu et bien compris dont je parlais tout à l'heure.

Permettez-moi encore une considération sur la source d'élans aussi philanthropiques : ce serait presque un lieu commun si je vous répétais les paroles de M. Lecoy de la Marche : « Nos aïeux, écrit-il, aimaient réellement les pauvres, les malades, les infirmes, parce qu'ils avaient appris à voir en eux les membres de Jésus-Christ souffrant. Nous les aimons d'un amour platonique, parce que notre charité a généralement sa source, non plus dans les ardeurs de notre foi, mais dans une vague philanthropie. »

Voilà le secret qui donnait aux Comtois du XVI[e] siècle ce socialisme si pur et si magnifique ; voilà le talisman qui leur donnait cette charité si conforme à la description de saint Paul :« patiente, pleine de bonté, elle n'est point envieuse ; elle n'est point insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil ; elle n'est point malhonnête ; elle ne cherche point ses intérêts ; elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal ; elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. »

Les magistrats qui recevaient avec tant d'élan, d'enthousiasme, avec une splendeur aussi princière les saintes hosties miraculeuses de Faverney, qui veillaient avec un soin si jaloux sur la pureté de la Foi, qui disputaient si pied à pied le terrain à l'hérésie huguenote, qui appliquaient avec tant d'empressement les décrets du saint concile de Trente, qui inséraient dans leur capitulation de 1674, entre les mains du Roy-Soleil, la clause que la religion catholique serait à jamais la seule pratiquée dans la province et qu'aucun hérétique ne pourrait jamais y habiter, ces magistrats étaient des catholiques fervents. Le peuple qu'ils gouvernaient était aussi zélé qu'eux pour la Foi ; vous comprendrez facilement dès lors comment ces institutions si démocratiques pouvaient se pratiquer sans difficulté, le riche aidant le pauvre de tout son pouvoir, non seulement avec sa bourse, mais aussi avec son cœur ; le pauvre, acceptant la condition qu'il voyait honorée par l'acceptation qu'en avait faite son Dieu fait homme, et ne cherchant pas à abuser des avantages qu'on lui faisait pour bouleverser la société. Si les politiques qui s'appellent eux-mêmes aujourd'hui les démocrates chrétiens voulaient jeter les yeux trois cents ans en arrière, ils trouveraient en Franche-Comté un

exemple parfait de la démocratie chrétienne qu'ils rêvent ; mais ce qui ne leur plairait peut-être pas, c'est la base de cet antique modèle, le respect du prince et d'un pouvoir fortement établi.

La première des lois dont je vais vous parler, Messieurs, est du 26 mars 1544. Elle est intitulée « Ordonnance sur l'entretenement et nourriture des pauvres. » Le parlement frappait d'une taxe proportionnelle à leur fortune les habitants de la ville de Dole. Avec le produit de cette taxe, on pourrait subvenir aux besoins des pauvres et empêcher ainsi les abus de la mendicité. Voici comment les choses furent organisées : des commis du parlement firent avec la collaboration du maïeur et des échevins, en présence du procureur général et des avocats fiscaux du parlement, un rôle des pauvres « méritans par maladie, pauvreté ou aultrement estre entretenus. » Ils en choisirent un nombre fixe, cent d'abord, lequel état des pauvres ne pouvait « estre mué ny changé, sinon par commun consentement de tous eux ; » à chacun de ces pauvres on donnait cinq engrognes. L'engrogne est une petite monnaie du pays qui vaut un peu moins d'un denier. Tous les vendredis, des commis du Magistrat allaient recueillir les taxes auxquelles avaient été imposés les habitants ; ceux qui refusaient de payer se voyaient dresser procès-verbal et étaient passibles d'une amende de dix livres, au profit de la « caisse des pauvres. » Voilà donc déjà l'impôt sur les riches pour la nourriture des pauvres et l'impôt proportionnel sur le revenu, deux des conceptions du socialisme le plus avancé. Je dois avouer que la taxe ne se recouvrait pas sans réclamations et sans protestations, mais elle se recouvrait, et c'est l'essentiel. Voyons maintenant les conséquences que le parlement va tirer, dans la seconde partie de l'ordonnance, des prémisses qu'il vient de poser.

La mendicité est interdite, cela va sans dire. Cependant, certains pauvres ne peuvent pas vivre avec les cinq engrognes quotidiennes qu'on leur accorde pour eux et leur famille. Rassurez-vous, Messieurs, le parlement a prévu le cas : les commis choisiront aussi, dit l'ordonnance, les pauvres auxquels ils estimeront « estre nécessaire, tant par maladie que aultrement, de mendier et demander l'aumosne aux portes des églises, et leur remettront une marque, pour cognoistre ceux qui auront eu ladite permission. » Mais, quant aux faux pauvres, aux mendiants qui ne méritent pas la pitié publique,

point de douceur à leur égard; on ne se contente plus de l'écriteau, souvent platonique, placé à l'entrée des villes et des villages : *la mendicité est interdite sous peine d'amende*. (La fin me laisse toujours rêveur; qui paie l'amende? Est-ce le pauvre, qui n'a rien? est-ce celui qui a fait l'aumône?) La peine portée contre ceux qui mendieront sans permission est le bannissement pour six mois du territoire de la ville. Il paraît que l'on voyait déjà des parents indignes dresser leurs enfants à la mendicité, car l'ordonnance prescrit ensuite que si les mendiants non autorisés ont moins de dix ans, leurs parents seront bannis avec eux ; toute infraction au ban est punie d'un nouveau bannissement d'un an.

On s'occupe ensuite d'empêcher la mendicité cachée sous le voile du commerce : « Item, ordonne aux portiers et gardes des portes de laditte ville, et à chascun d'eux respectivement, de prendre bon et soigneux esgard que mendians estrangiers ny lesdits ainsi bannis et expulsez de laditte ville n'entrent en icelle, ny pareillement ceux qui sont coustumiers a porter bois vendre sur leurs testes, charbon ou autres danrées, que leur semblera estre pour mandier, ains les exposer en vente es lieux que par lesdits mayeur et eschevins leur seront déterminez hors laditte ville. »

Enfin l'ordonnance prescrit que, tous les dimanches matin, les commis à la distribution rendent compte de l'aumône de la semaine, ainsi que des dons en dehors des taxes qu'ils auraient pu recevoir, aux commis de la cour qui peuvent modifier les taxes « selon qu'ils le jugeront expédient. »

Telle est, dans ses grandes lignes, Messieurs, l'ordonnance du 26 mars 1544. Elle établissait l'impôt sur les riches pour la nourriture des pauvres et l'impôt sur le revenu fixé arbitrairement par des commissaires; voilà, ou je me trompe fort, deux établissements que les socialistes voudraient bien voir revivre aujourd'hui, et qu'ils mettent en tête de tous leurs programmes.

Le parlement de Dole ne s'arrêta pas en si beau chemin ; un édit du 21 novembre 1587 va aller bien plus loin encore dans la voie du socialisme : cet édit est intitulé : « Edict sur la nourriture des pauvres en temps de chierté. » Il autorise les « mayeurs, echevins et proudhommes » des villes et villages du comté de Bourgogne, à prélever sur les biens des bénéfices et hôpitaux sis sur leur territoire,

pour « la nourriture et sustentation » de leurs pauvres. Cet édit généralise les mesures prises pour Dole spécialement par l'ordonnance du 26 mars 1544, puis il ajoute que l'on pourra contraindre les mendiants valides à travailler, « à dresser ouvrages publicques, » moyennant un salaire suffisant pour leur nourriture. On pourra aussi contraindre à les employer, moyennant un salaire raisonnable, que fixera le magistrat, les ouvriers et artisans qui auraient besoin de mercenaires. La taxe pour la nourriture des pauvres devenait d'une application générale dans toute la province, chaque communauté la répartissant et en fixant le montant pour elle-même. Cet édit admettait donc le droit au travail, et la théorie du juste salaire, en même temps que celle du minimum de salaire fixé par l'autorité.

Un édit de 1597 qui, celui-là, est plus solennel, étant donné sous forme de lettre patente du roi Philippe II, à la demande du gouverneur comte de Champlitte, et du procureur général du parlement de Dole, renouvela l'édit de 1587, en y ajoutant des mesures d'un socialisme encore plus nettement marqué. L'assistance obligatoire y est établie, le roi déclarant, en effet, que chaque communauté devra nourrir à ses frais les pauvres, « tant originels qu'ayant prins résidence en leurs villages, lesquels pour infirmité, haut ou bas aage, n'auroient moien de gaigner leur vie. » Les magistrats municipaux s'assembleront, avec le concours des curés et officiers royaux du lieu; ils dresseront un rôle des pauvres du village ou de la ville, remplissant les conditions nécessaires pour être secourus, puis on prendra les deux tiers des revenus des hôpitaux fondés sur la communauté, tous les revenus des confréries qui ne seront pas nécessaires à l'acquittement des fondations; on y joindra le produit de la taxe pour la nourriture des pauvres, que tous, nobles, bénéficiers ou bourgeois, paieront indistinctement. Ceux qui dresseront ces rôles, recueilleront ou distribueront les aumônes, n'auront droit à aucune rétribution pour leur charitable office.

Tout pauvre mendiant sur le territoire d'une communauté sera reconduit sur le territoire de sa communauté d'origine, ou de résidence habituelle, aux frais de celle-ci.

Le droit au travail est plus explicitement reconnu encore que dans l'ordonnance de 1587. On y lit en effet que les magistrats municipaux devront « dresser ouvrages publicques, si faire se peut, et y

employer lesdicts mendians valides, avec salaires suffisans a leur nourriture. » L'amende pour ceux qui refusent de payer la taxe pour la nourriture des pauvres est fixée à soixante sols. L'édit fut publié à l'issue de la messe paroissiale dans toutes les églises de la province.

Quant aux mendiants valides qui refusent de travailler, point de pitié pour eux; l'édit du 2 mai 1608 leur applique les peines « selon la forme des édictz publiés contre les vagabonds, et aux peines y contenues, c'est-à-dire par chastiment corporel, jusqu'à la mort inclusivement. »

Ainsi, en résumé, Messieurs, les édits de 1544, 1587 et 1597 établissaient l'assistance obligatoire, le droit à l'assistance, le droit au travail, le minimum de salaire fixé par l'autorité, l'impôt sur les riches pour la nourriture des pauvres; ils admettaient la théorie du juste salaire et le principe de l'impôt sur le revenu, pesant sur tous les membres de la société, sans privilèges, et arbitrairement fixé par des commissaires. Voilà à peu près tout ce que les socialistes réclament aujourd'hui.

Étudions maintenant la manière dont fonctionnèrent ces institutions : je les étudierai seulement dans leur milieu même, à Dole; c'est là, en effet, qu'elles ont reçu leur plus complet développement.

L'assistance obligatoire était peu faite pour gêner une ville qui s'occupait de ses pauvres avec autant de soin que la ville de Dole, et nous ne voyons pas que jamais un pauvre ait élevé une réclamation contre les rôles des pauvres, ou se soit prétendu lésé dans la distribution des taxes; quant au droit au travail, l'application était plus difficile : souvent, en effet, c'était en hiver, et dans les hivers les plus rigoureux, qu'il y avait à occuper le plus de bras; quels travaux faire dans cette saison ? Le Magistrat avait trouvé pour ses pauvres une occupation bien simple : il les employait à faire des fagots dans la vaste forêt de Chaux, sise aux portes de la ville, soit pour les particuliers qui, en vertu de privilèges princiers, avaient droit de prendre dans la forêt le bois nécessaire à leur usage, soit pour la ville elle-même, qui jouissait de ce même privilège. Le principal obstacle élevé contre la théorie du minimum de salaire fixé par l'autorité est la difficulté de l'établir d'une manière fixe, étant données les variations du prix de revient et de vente des objets; le vicomte maïeur de Dole

édictait chaque semaine la taxe des journées d'ouvriers, absolument comme il édictait la taxe du prix de la viande et du prix du pain. Quant à la taxe pour la nourriture des pauvres, elle formait la plus grande difficulté dans l'application de ce régime. Souvent, les gens taxés ainsi arbitrairement protestaient, réclamaient; mais, étant donnée l'importance de l'amende qui punissait un refus de paiement, ils commençaient par payer, quitte à réclamer ensuite et à s'efforcer d'obtenir une diminution de la taxe dont ils avaient été frappés.

Grâce à une aussi sage administration, ces lois, qui nous paraîtraient aujourd'hui d'une application impossible, fonctionnaient presque sans difficultés, et cela même au milieu des années les plus difficiles de l'histoire de notre province, alors que la peste la ravageait presque sans cesse, ou que successivement les soldats de Tremblecourt, ceux de Condé, ceux de Bernard de Saxe-Weymar et ceux de Villeroi venaient y porter partout la dévastation, piller et détruire les récoltes, anéantir par le feu les villages, massacrer les populations.

Mais des désastres aussi terribles que ceux de la guerre de Dix ans, des bouleversements aussi complets que celui qui se produisit dans toute l'administration de la Franche-Comté après la conquête qu'en fit en 1674 le roy Louis XIV, devaient nécessairement troubler profondément cette organisation aussi sage que féconde. Après la conquête française, l'œuvre des parlementaires du xvi[e] siècle était presque complètement à refaire. Aussi, en 1698, les principales villes de Franche-Comté adoptèrent-elles avec enthousiasme et empressement les instructions de Louis XIV relativement à l'institution des Hôpitaux généraux, véritables ateliers urbains, qui n'avaient qu'un immense défaut, leur vice radical, c'était de supprimer complètement l'initiative privée dans la charité, en voulant centraliser toutes les aumônes. Les ordonnances franc-comtoises du xvi[e] siècle avaient évité cet obstacle en permettant de mendier aux pauvres officiellement reconnus méritants; c'était là la plus grande marque de sagesse de cette organisation.

Permettez-moi, Messieurs, de terminer cette conférence par une pensée qui servira de conclusion : ces hommes que vous voyez si ardents socialistes, ces pionniers des doctrines les plus avancées étaient, et c'est ce qui leur a permis le succès, des chrétiens fervents,

s'honorant de ce nom et en pratiquant ouvertement et sans crainte les devoirs; ces hommes ne voyaient rien, après Dieu, au-dessus de leur Roy, et en même temps de leurs libertés traditionnelles, et ils mouraient aussi vaillamment pour la gloire de l'un que pour la défense des autres; ces hommes enfin, Messieurs, ignoraient les hontes de l'internationalisme; ils aimaient à la passion ce petit pays qui, suivant l'expression du président Boyvin, est plus grand en réputation qu'en étendue, et ils n'auraient pas permis que l'on déchirât, par une griffe sacrilège, la poitrine virginale de leur glorieuse et noble patrie. Mais si le socialisme se sépare de ces deux principes, religion et autorité, non seulement il ne peut atteindre son but, mais il n'arrive qu'à l'écrasement des classes laborieuses et à la ruine du pays. Si l'on veut pouvoir faire du socialisme pratique, donner le bonheur et la justice à tous, il faut fonder la société sur le bonheur parfait, sur la suprême justice, sur Dieu; et, comme l'on ne saurait espérer purger jamais la société de tous les scélérats, il faut une main ferme pour résister à leurs entreprises et permettre aux institutions les plus sages de se développer suivant leurs lois naturelles.

Le socialisme serait possible dans une république de saints ou d'anges, mais comme nous ne sommes encore, hélas! ni l'un ni l'autre, il n'est possible que dirigé par la main d'un homme à qui Dieu donne les pouvoirs et les lumières spéciales nécessaires à une si grande action.

André Pidoux.

JOURNAL D'UN BISONTIN

PENDANT L'ANNÉE 1815

(Suite et fin)

13 juillet. — On parle d'une suspension d'armes conclue entre le général Lecourbe et le commandant autrichien qui est devant Belfort. Quelques personnes disent qu'il y a eu, ces jours derniers, près de cette place, une affaire dont tout l'avantage est resté aux Français. On porte à cinq mille tués la perte des Autrichiens. Les bataillons du Doubs qui allaient au feu pour la première fois, se sont conduits avec le sang-froid d'anciens soldats.

La ville est toujours dans l'agitation. L'incertitude qu'on aperçoit dans la conduite du maréchal, sa déférence pour des officiers dont l'insubordination mériterait d'être punie, sa confiance dans son état-major composé uniquement d'hommes exagérés, la rigueur avec laquelle on réprime l'élan des citoyens attachés à la cause royale, tout contribue à inquiéter les personnes paisibles et à donner de l'espoir aux perturbateurs.

14 juillet. — Le courrier de Paris n'est point arrivé. Les bonapartistes ont saisi cette occasion pour répandre les nouvelles les plus alarmantes.

M. de Falletans, qui a repris ses fonctions d'inspecteur de la garde nationale, travaille à la réorganiser. L'exemple de la garde nationale de Paris doit être un motif d'émulation pour tous les amis de l'ordre et de la tranquillité publique.

On apprend que les Autrichiens marchent de tous les côtés contre Besançon; qu'ils occupent l'Isle, Baume, Roulans, et que les Suisses sont à Ornans avec un corps de royalistes. Le maréchal sait que la ville ne peut faire aucune résistance, si l'ennemi est décidé à l'attaquer, et il prend la résolution de négocier.

15 juillet. — La journée se passe à parlementer. Les portes de la

ville restent fermées et les postes sur les remparts sont doublés. Le peuple manifeste son inquiétude par des cris qui sortent des groupes qui remplissent les rues et les places. Le soir, on apprend que le général autrichien consent à une suspension d'armes.

16 juillet. — Le maréchal Jourdan fait placarder la suspension d'armes signée la veille au village de Roulans et approuvée par le lieutenant général baron de Wimpffen, commandant l'armée d'Autriche en Franche-Comté.

17 juillet. — La police fait enlever de nuit les drapeaux tricolores placés devant plusieurs cafés; elle fait également disparaître tous les signes extérieurs du gouvernement de l'usurpateur.

18 juillet. — Le maire annonce aux citoyens que le drapeau blanc sera arboré le lendemain à midi.

Les corps de gardes nationales qui formaient la garnison des forts intérieurs de la place désertent avec armes et bagages. Les généraux se plaignent de ce qu'on les aide dans leurs projets en leur fournissant des habits pour se déguiser.

19 juillet. — Dès le matin, le maréchal Jourdan fait réunir les troupes pour leur donner connaissance de son arrêté portant qu'elles prendront, dans le jour, la cocarde blanche. Le drapeau royal est arboré à midi sur tous les édifices publics. Ce signe du retour de l'ordre et de la paix a été salué par cent coups de canon. Les illuminations qui devaient avoir lieu ce soir ont été remises à dimanche, à cause du mauvais temps.

22 juillet. — Le maire prévient les citoyens qui favorisent la désertion qu'ils se mettent dans le cas d'être poursuivis par-devant les tribunaux militaires créés pour la durée du siège.

23 juillet. — Aujourd'hui, il a été chanté un cantique d'action de grâces à la métropole pour le retour du roi dans sa capitale. Toutes les autorités civiles et militaires ont assisté à cette cérémonie. A une heure, un banquet de deux cent cinquante couverts a eu lieu dans la grande salle du palais de justice. Des toasts ont été portés au roi et à la famille royale. Le maréchal Jourdan a donné, le même jour, un repas auquel étaient invités les chefs des différentes administrations. Le soir, toutes les façades des maisons ont été illuminées. La fête n'a été troublée que par quelques officiers de la garde nationale de l'Ain qui couraient les rues en criant : Vive l'empereur ! Ils ont été désarmés et arrêtés par nos braves grenadiers. Dans la soirée, les bustes du roi et de Mme la duchesse d'Angoulême ont été portés en triomphe aux acclamations d'une foule immense.

Un ordre du maréchal prescrit que les personnes réfugiées en cette ville à raison de l'arrivée de l'ennemi en sortiront pour retourner

dans leurs domiciles, où elles doivent participer aux charges de la guerre.

24 juillet. — Sur la demande du maréchal, le maire a invité les citoyens à ne pas former de groupes dans les rues dès l'entrée de la nuit, afin de ne pas donner lieu à des rixes dont les résultats sont toujours désagréables.

26 juillet. — Le lieutenant général Grandeau, commandant d'armes, se plaint que trois pièces d'artillerie aient été mises hors de service, et défend aux habitants de monter sur les remparts ou d'approcher des ouvrages établis pour la défense de la place.

28 juillet. — Le maréchal Jourdan révoque la nomination du grand prévôt pour la police de la place pendant la durée de l'état de siège, et rend à la mairie et aux tribunaux le plein exercice de leurs fonctions.

30 juillet. — M. Capelle, nommé par le roi préfet du département du Doubs, est arrivé dans cette ville. La mairie fait illuminer l'hôtel de ce magistrat ; des danses ont eu lieu dans la cour et les rues adjacentes pendant une partie de la nuit.

Août

1er août. — M. Chifflet, président de la cour royale, est nommé, par ordonnance du roi, pour présider le collège électoral du département du Doubs.

Le lieutenant général Montrichard, nommé commandant de la 6e division militaire en remplacement du général Marulaz, est arrivé ce soir.

2 août. — Les grenadiers de la garde nationale ont fait célébrer une grand'messe à Saint-Pierre, à laquelle les autorités civiles et militaires, les tribunaux ont assisté. L'église était décorée de drapeaux blancs parsemés de fleurs de lis, et on lisait dans le chœur le mot touchant du comte d'Artois, lors de son passage en cette ville : Je suis avec vous pour toujours. M. Beurey, vicaire de la paroisse, a prononcé un discours analogue à la fête qu'on a trouvé très bien. Le bonheur dispose à l'indulgence. Le discours prononcé par M. Louvot, curé de Saint-Maurice, sur le retour du roi, est imprimé. C'est une pièce assez médiocre, mais le nom du roi l'a fait trouver excellente aux auditeurs qui, à la fin, électrisés par l'éloquence du pasteur, ont tous crié : Vive le roi ! On ne connait pas un autre fait du même genre dans ce pays-ci.

3 août. — Le fameux Lémare, commissaire du roi dans les départements de l'est, est à Besançon. On dit qu'il s'y est rendu pour avoir une entrevue avec l'ex-ambassadeur de France en Suisse, Auguste de Talleyrand, qui arrive ce soir, se rendant à Paris.

On dit que le départ du maréchal Jourdan pour Paris est fixé au 7 de ce mois.

Le lieutenant général Grandeau a donné l'ordre d'arrêter les officiers qui ne portaient pas des cocardes blanches, et les soldats qui en portent encore de tricolores sous la toile cirée qui couvre leur shako.

7 août. — Le maréchal Jourdan est parti ce matin à onze heures pour Paris. Il a été accompagné jusqu'à l'extrémité du territoire par le commandant d'armes et les officiers de l'état-major. Son départ a été annoncé par une salve d'artillerie.

On se plaint depuis quelques jours de la négligence que les compagnies du centre de la garde nationale apportent dans leur service. Les postes des portes de la ville sont abandonnés même pendant la nuit. Les sentinelles placées sur les remparts laissent leurs armes et vont se coucher. Cependant le blocus continue et devient plus sévère. On exige que les passeports soient visés par le général autrichien, qui a établi son quartier à Novillars.

Les intrigants de tous les partis sont en mouvement pour les prochaines élections. Les uns désignent pour candidats MM. Chifflet et le comte de Scey, les autres MM. Courvoisier et Clément, les troisièmes, un sieur Lafond, ancien jacobin de Bordeaux, aujourd'hui royaliste exagéré et ci-devant commissaire du roi dans les départements de l'est, et Henri La Salle, le même qui a rempli les fonctions d'inspecteur général de police à Besançon pendant les cent derniers jours du règne de Bonaparte.

11 août. — Depuis deux jours, quelques individus de la plus basse classe se permettent des cris séditieux. La police a arrêté les plus coupables. Ce sont les nommés Sirugue, ex-militaire, et Montenoise, connu depuis longtemps pour un très mauvais sujet. Celui-ci a fait résistance à la force publique, et ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à le conduire au corps de garde, d'où il a été envoyé en prison.

Le célèbre peintre David est de retour ici depuis hier, et il part dans peu pour Paris.

13 août. — On a appris avec beaucoup de peine que M. Janson, ex-maire de Besançon, auquel on reproche justement bien des faits graves, a été adjoint par le préfet au collège électoral de l'arrondissement.

Les affiches, dans presque toutes les rues, ont été couvertes d'ordures cette nuit. On attribue ce dérespect aux actes de l'autorité à des officiers des gardes nationales de la Côte-d'Or, restés ici pour rendre les comptes de leur bataillon.

14 août. — Le collège d'arrondissement s'est assemblé ce matin

sous la présidence de M. Durand. MM. Chifflet et Bouvier ont été nommés candidats au Corps législatif; on croit que M. de Grosbois, ancien premier président au parlement, sera le troisième candidat que ce collège doit nommer.

Un individu qui criait Vive l'empereur! a été arrêté ce soir. Les anarchistes annoncent depuis plusieurs jours du désordre pour demain.

15 août. — Un ordre du lieutenant général Grandeau enjoint à tous les militaires qui ne font pas partie de la garnison de sortir de la ville dans vingt-quatre heures.

Quelques arrestations ont eu lieu la nuit dernière. Les sieurs Paquet et Vienot ont été conduits à la citadelle.

M. de Grosbois a été nommé candidat au Corps législatif par le collège électoral de Besançon.

M. le maréchal de camp Durand, qui commandait la place au 20 mars, vient d'être rappelé à ses fonctions.

16 août. — Il y a eu encore quelques arrestations cette nuit de personnes qui criaient : Vive l'empereur!

MM. Courvoisier, Tanchard et de Novillars ont été nommés candidats au Corps législatif par l'arrondissement de Baume.

17 août. — Le lieutenant général Montrichard invite la garde nationale à redoubler de zèle dans son service, pendant qu'elle sera seule chargée de la garde de la ville.

18 août. — Il circule parmi les gens d'une certaine classe un rapport de l'abbé Lémare au ministre du roi en Suisse, dans lequel il lui signale comme les royalistes les plus purs de Besançon les sieurs Janson, ex-maire, Curie, procureur, Curasson, avocat, Cupillard et l'abbé Dormoy. On croit que ce pamphlet pourrait bien être vivement réfuté.

20 août. — Le collège de Saint-Hippolyte a nommé candidats MM. de Scey, Chifflet et Voisard; celui de Pontarlier, MM. Loiseau, président, Maire, procureur du roi, et Parguez, banquier.

Il paraît décidé que le collège de département ne se tiendra point ici et on dit que le préfet a pris un arrêté pour le fixer à Ornans. C'est le général autrichien de Wimpffen qui met cet obstacle à l'exécution d'une ordonnance du roi; son prétexte, c'est que la ville de Besançon est toujours en état de siège.

Les volontaires royaux licenciés par l'ordonnance relative à l'organisation de l'armée française sont entrés dans la ville. Il y en a plusieurs qui font des plaintes contre M. de Scey, leur général.

21 août. — M. le prince de Beauffremont a été nommé pair de France.

26 août. — On s'occupe beaucoup de l'élection des membres de la Chambre des représentants. On reproche à M. de Montrond d'avoir

intrigué près du commandant autrichien pour empêcher le collège électoral de s'assembler à Besançon, afin de faciliter l'élection de son beau-frère, le comte de Scey. On ne peut pas se faire une idée de tous les moyens mis en œuvre pour porter à la Chambre un homme que l'opinion repousse à raison de son attachement aux vieilles idées et de la conduite peu délicate qu'il a tenue, dans le temps qu'il était commerçant. Sa cabale l'a emporté contre toute apparence. Les libéraux en sont dans la consternation. On m'a raconté que le jour des élections, un membre du tiers, s'étant approché du marquis de Falletans, lui dit : Mais est-ce qu'on ne veut pas nous laisser le choix d'un seul député ? C'est une chose bien singulière que la nation soit représentée par des hommes qui s'honorent de n'en faire pas partie ! — Eh bien ! répondit le marquis, sur qui jetez-vous les yeux ? — Sur M. l'avocat général Courvoisier. — Oh ! pour celui-là, vous ne pouvez pas espérer de l'avoir ; c'est un homme qui a trop d'esprit, qui parle avec trop de facilité. Il ne faut pas de ces gens-là dans la Chambre. — S'il n'y faut que des sots et des automates, répondit l'homme du tiers, vous faites un singulier éloge des hommes auxquels vous venez de donner votre suffrage.

Les exagérés ont donné au quartier de Battant le nom de l'île d'Elbe, au quartier d'Arènes celui d'île de Corse, et au quartier de Charmont celui d'île Sainte-Hélène. Ces dénominations assez plaisantes peuvent cependant donner lieu à des rixes très fâcheuses.

28 août. — La calomnie continue à s'exercer contre les candidats que le tiers voulait envoyer à la Chambre des représentants. Voici les griefs qu'on reproche à M. Courvoisier : 1° d'avoir été le premier à arborer le drapeau tricolore à Besançon après le 20 mars ; 2° de s'être rendu à Auxerre pour y complimenter le soi-disant empereur ; 3° et enfin d'avoir annoncé que, s'il était nommé représentant, il voterait pour l'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle.

Je vais consigner ici un mot que je trouve d'autant plus beau qu'il appartient bien réellement à un homme que je n'aurais jamais soupçonné d'en dire de pareils. M. le marquis de Sorans, électeur du département de la Haute-Saône, entendit un de ses collègues qui disait : Parmi les quatres députés, il faudra nommer deux nobles et deux plébéiens. — Non, mon ami, lui dit M. de Sorans, il n'y a dans ce moment ni noble ni roturier, nous sommes tous les sujets du roi ; ainsi, sans acception de classe, nommez hardiment ceux que vous jugerez les plus dignes et les plus capables d'assurer le bonheur de tous.

Mme de Falletans avait placé devant chez elle, le jour de la fête du roi, l'inscription suivante : Aux mânes de Louis XVI, de tous les hommes le plus vertueux et de tous les rois le plus malheureux.

Septembre

2 septembre. — La prise d'Auxonne a répandu la plus grande consternation. M. de Reculot écrit de Dole que les Autrichiens annoncent qu'après avoir pris les forts de Salins ils viendront à Besançon. Cette malheureuse ville a déjà souffert beaucoup par les réquisitions dont on ne cesse de la frapper; mais si les alliés y entrent et qu'ils en exigent une contribution proportionnée à son étendue, elle s'en ressentira longtemps.

3 septembre. — Les Autrichiens vident l'arsenal d'Auxonne; ils ont déjà conduit à Gray une partie de l'artillerie que renfermait cette forteresse. Le messager de Salins, Piquet, a dit aujourd'hui qu'on commençait à bombarder le fort Saint-André. Nos bons alliés ont mis en réquisition deux mille paysans pour travailler à la tranchée. Cependant on danse et on rit à Besançon comme si la France était dans la situation la plus prospère.

Un huissier nommé Verger, ayant été porter une assignation au village de la Roche, a été assailli par quelques soldats autrichiens. Il s'est défendu à l'aide d'une épée renfermée dans une canne, en a tué un et blessé deux autres ; mais enfin obligé de céder au nombre, ayant un bras cassé et un œil crevé, il a été mis sur une voiture et conduit au quartier général le plus voisin, et on répand le bruit qu'il a été fusillé.

Une ordonnance du roi insérée au *Journal officiel* du 31 août porte que le maréchal Moncey sera privé de son rang et tenu de garder prison pendant trois mois, pour s'être refusé à présider, en sa qualité de doyen des maréchaux, le conseil assemblé pour juger le maréchal Ney. Cette nouvelle a affligé bien des personnes qui tiennent au maréchal par les liens du sang ou de l'amitié; cependant il y a des gens qui se sont réjouis de sa disgrâce. Ce pauvre maréchal est le premier qu'ait eu la Franche-Comté depuis sa réunion à la France et Dieu sait si elle en aura un autre de longtemps.

4 septembre. — L'huissier Verger est mort la nuit dernière à Novillars, où il avait été transporté. Sa femme et son frère n'ont pas pu obtenir la permission de lui parler.

Les Autrichiens ont demandé au général Montrichard la permission d'occuper les forts Saint-André de Salins et Joux de Pontarlier, qu'ils assurent leur avoir été cédés par le dernier traité. Le général leur a répondu qu'ils ne pourraient y entrer qu'après la connaissance officielle de ce traité. Cependant on assure qu'ils continuent de faire des préparatifs pour assiéger le fort Saint-André.

Le n° 18 du *Nain vert* contient deux articles bien indécents. L'un est l'éloge le plus exagéré du comte de Scey, nommé par la cabale la plus déhontée, membre de la Chambre des représentants, et l'autre la satire la plus violente de M. Clément, qui se trouve placé sur la même ligne que Barrère et compagnie.

9 septembre. — Le *Journal général* du 5 annonce que Besançon doit être bientôt assiégé et que déjà des régiments de cavalerie marchent sur cette ville. Cette nouvelle n'a pas le moindre fondement : nous savons au contraire que les Autrichiens ont renoncé à faire le siège des places fortes de la province et que même ils ont déjà renvoyé l'artillerie qu'ils avaient amenée pour agir contre le fort Saint-André de Salins.

M. de Sainte-Agathe, adjoint à la mairie depuis quinze années, vient d'être remplacé par M. Isabey, avocat. Son tort est d'être resté en place pendant le dernier interrègne.

11 septembre. — Le préfet a reçu hier l'avis officiel que les Suisses, enhardis par l'exemple des Autrichiens, se proposent de faire le siège du château de Joux. On ne peut pas se faire une idée d'une mauvaise foi pareille. C'est au moment où le licenciement de l'armée française est opéré que ces indignes alliés du meilleur des rois s'emparent de nos places fortes, en enlèvent le matériel et en détruisent les fortifications.

Les troupes qui restaient encore à Besançon en sont parties la semaine dernière, sous la conduite de quelques officiers. C'est la garde nationale qui fait maintenant le service à la citadelle.

On dit que le lieutenant général Coutard est nommé commandant de la 6e division, en remplacement du général Montrichard, qui aura sa retraite, à cause de son grand âge.

14 septembre. — Les Autrichiens ont commencé à bombarder le fort Saint-André le 11, à dix heures du soir. Le feu n'a cessé que le 12, à cinq heures de l'après-midi. Deux maisons de la ville ont été endommagées, mais le fort n'a pas souffert ; aussi l'ennemi a-t-il déclaré qu'il attendait des renforts pour tenter de l'enlever de vive force.

Les soldats français qui reviennent des garnisons de l'Alsace se conduisent d'une manière si déplacée que l'ennemi ne veut pas leur permettre de traverser Besançon. On les fait filer par les villages qu'ils désolent. On croit qu'on sera obligé d'avancer le moment de la vendange, si l'on veut que le vigneron trouve encore quelques raisins à couper dans les vignes.

M. de Vienne a donné ces jours derniers un repas aux officiers supérieurs qui commandent le blocus. M. le préfet y a assisté et on lui reproche d'avoir promis à ces officiers des fournitures considérables, avec une facilité très répréhensible.

Le *Journal général* du 9 annonce que la ville de Besançon est occupée par l'ennemi depuis le 4 et que l'on y conduit le parc d'artillerie qui était à Dijon. Ce journal pourrait s'intituler *le Mal informé;* il donne depuis quelque temps les nouvelles les plus désastreuses et heureusement les plus fausses.

15 septembre. — Le fort Saint-André a capitulé hier à cinq heures du soir; c'est le maire de Salins qui a signé la convention en vertu de laquelle les Autrichiens doivent entrer aujourd'hui dans cette forteresse. Le commandant du fort n'a point voulu que son nom parût dans cet acte. Les Autrichiens ont promis de ne pas toucher aux fortifications et cependant ils ont déjà requis trois cents ouvriers, on ne sait dans quel dessein. Ils ont déclaré aussi qu'il ne serait point touché à l'artillerie existant dans la place et ils annoncent l'intention de prendre seize pièces en dédommagement de celles qu'auraient dû leur remettre les bataillons du Jura qui ont été licenciés.

Le préfet a reçu ce matin l'avis qu'en vertu d'une convention signée à Paris entre les puissances alliées et le roi de France, il ne doit plus être fourni aux soldats étrangers que la nourriture journalière.

18 septembre. — Le baron de Coutard, lieutenant général des armées du roi, nommé commandant de la 6e division militaire, est arrivé à Besançon le 17 septembre, à sept heures du soir. Des détachements de la garde nationale, de l'artillerie de ligne et de la gendarmerie étaient allés au-devant du général. Il a été salué à son entrée par cinq coups de canon et accompagné jusqu'à son hôtel par une foule qui répétait le cri de Vive le roi !

Après la prise du fort Saint-André, les Autrichiens avaient annoncé le projet de faire le siège du château de Joux. On n'a pas de nouvelles de cette place depuis quelques jours.

Le *Journal général* annonce que les communications avec Besançon sont interceptées par un blocus très rigoureux.

Le bruit court depuis quelques jours que M. Daclin, maire de Besançon, a été remplacé par M. le marquis de Santans. Cette nouvelle n'est nullement fondée.

22 septembre. — M. Briot aîné, ex-conseiller d'État du ci-devant roi Murat, est arrivé ici de Naples il y a quelques jours. Il a tout perdu dans la révolution qui vient d'avoir lieu; sa maison a été pillée et ensuite démolie de fond en comble. Il n'a pas sauvé la moindre chose d'une fortune très brillante.

La *Gazette de France* annonce que deux auteurs se proposent de faire représenter incessamment sur le théâtre de la Gaîté une pièce intitulée *La sœur Marthe, ou voilà comme on fait le bien.* L'autorité a donné des ordres pour faire retirer du répertoire cette pièce. La bonne

sœur est de retour ici depuis quelques jours. Le roi lui a accordé sur sa cassette une pension de 12,000 fr.

Le *Journal général* du 17 fait un bel éloge de M. Suard, au sujet d'un article qu'il vient de publier sur la légitimité et sur l'avantage du principe de la succession au trône par hérédité.

Le conseil municipal a nommé ce matin trois députés pour aller complimenter au nom de la ville S. M. l'empereur d'Autriche à son prochain passage à Dijon. Ce sont MM. de Terrier-Santans, de Boulot et Isabey.

On dit que M. de Scey a été nommé pair de France, et M. de Montrond, son beau-frère, sous-préfet à Pontarlier.

24 septembre. — On a célébré à la métropole une messe du Saint-Esprit pour implorer les grâces de Dieu à l'ouverture des Chambres. Après la messe, il y a eu une revue de la garde nationale à Chamars. Le général Coutard a fait une petite harangue aux grenadiers et chasseurs et, chose fort extraordinaire, elle a été trouvée assez bonne.

28 septembre. — Les commandants des forts de Blamont et du fort Saint-André de Salins viennent de se constituer prisonniers à la citadelle.

Octobre

5 octobre. — On répand depuis quelques jours une brochure signée F. de Lavans et intitulée *Adresse à MM. les députés à la Chambre.* C'est l'ouvrage d'un mauvais politique et d'un détestable écrivain. M. de Lavans, homme d'une probité plus que suspecte, puisqu'il est accusé d'une banqueroute frauduleuse, demande aux députés de chasser de tous les emplois les adhérents de Buonaparte, et de leur faire payer tous les frais de la guerre. Il paraît que c'est là le vœu bien prononcé de gens que le *Journal des Débats* ne veut pas qu'on nomme des purs mais des mauvais royalistes. On nous menace d'une autre brochure écrite dans le même sens et qui a pour auteur M. Fenouillot, frère de M. de Lavans. Nous l'enregistrerons aussitôt qu'elle paraîtra.

6 octobre. — Le régiment d'artillerie à pied a été licencié aujourd'hui, de sorte qu'il ne nous reste pas un seul homme de garnison, si l'on en excepte ceux qui sont arrivés au dépôt qui doit former la légion du département. On craignait qu'il n'y eût du bruit, car on a doublé le poste Saint-Pierre et fait faire des patrouilles dans toute la ville. Quelques individus, dans un état d'ivresse très prononcé, ont été arrêtés et conduits en prison : du reste, tout est fort tranquille. Il est huit heures du soir.

M. Girardot, conseiller à la cour royale, habite la même maison que la sœur Marthe. En apprenant qu'elle avait obtenu de l'empereur d'Au-

triche une gratification de 2,000 fr. : Tant pis, a-t-il dit, car elle va s'enivrer et je ne pourrai plus fermer l'œil. On assure que ce propos a été rapporté à la sœur et qu'elle se propose de poursuivre par-devant les tribunaux M. Girardot, pour obtenir réparation de l'outrage qui lui a été fait.

11 octobre. — Le cri de la vérité sur les causes de la Révolution en 1815, par M. Fenouillot, conseiller à la cour royale de Besançon, tel est le titre de la nouvelle brochure qui paraît depuis quelques jours. Elle est mal écrite et mal pensée. L'auteur, qui est un homme médiocre, n'a pas su remonter aux véritables causes de la révolution ; aussi n'en indique-t-il pas une seule ; mais on sent, en lisant cet ouvrage, qu'il sort de la plume d'un honnête homme, qui n'écrit que ce qu'il croit vrai et juste. Il corrige dans ses notes ce qu'il y a de trop exagéré dans son texte. Enfin il se borne à demander une chose très raisonnable, c'est que le gouvernement n'emploie plus que ses amis.

Les alliés quittent la France ; il en passe 60,000 dans le département du Doubs. Un prince saxon, d'autres disent un archiduc d'Autriche, est passé aujourd'hui à Besançon, où il ne s'est arrêté que le temps nécessaire pour changer les chevaux.

17 octobre. — On a arrêté ce matin et conduit à la citadelle le nommé Léger Clerc, l'un des plus fougueux jacobins de la province. Il est prévenu d'avoir distribué des exemplaires d'une prétendue proclamation de Buonaparte aux Français. On croit que cette arrestation sera suivie de plusieurs autres.

Il circule depuis plusieurs jours dans un certain public une chanson en dix couplets contre plusieurs habitants, qui y sont traités sans nul ménagement. Ceux qui y figurent sont MM. Viancin, Pourcelot, Dormoy, Curasson, Bruand et Rougeot. On ne peut rien imaginer de plus grossier et de plus stupide que cette pièce qui n'est que méchante. M. Viancin est un excellent jeune homme, plein d'esprit, qui fait de très jolis vers et est généralement aimé. On l'accuse d'avoir été jacobin, ce qui est si faux qu'il pourrait répondre comme l'agneau : *Alors je n'étais pas né.* M. Pourcelot non plus n'a jamais été jacobin ; il leur a toujours été opposé fortement. On ne peut pas dire la même chose de M. Dormoy. C'est un de ces prêtres apostats qui, ayant reconnu leurs erreurs, servent la cause du roi avec un zèle si grand que, suivant M. Fenouillot, on ne leur doit plus que de la reconnaissance. M. Curasson est un bon avocat et un excellent citoyen, mais son zèle n'est pas toujours dirigé par la prudence. M. Bruand disait encore il y a deux mois : Je suis un vétéran de la Révolution ; il peut avoir changé de langage depuis que M. de Moustier, son oncle, a eu l'honneur d'être présenté à la cour. Enfin M. Rougeot, receveur de la ville, a toujours

professé les mêmes principes, les mêmes opinions depuis vingt-cinq ans ; son vœu, c'est la constitution anglaise. Il faisait tant de cas de Lanjuinais qu'on lui en avait donné le surnom.

22 *octobre.* — On a arrêté aujourd'hui et conduit à la citadelle le nommé Bertin, autrefois marchand de bois, et qui s'est fait une réputation d'espionnage pendant le blocus de 1814.

Le lieutenant général Alix, l'un des personnages désignés dans les ordonnances du roi du mois de juillet, a été arrêté au moment où l'on relayait sa voiture; il a été conduit à la citadelle.

M. l'évêque de Lausanne a fait aujourd'hui la cérémonie de l'ordination dans une des chapelles du séminaire. Ce prélat paraît être âgé de quarante-cinq ans; il a la voix forte, s'exprime très bien en français et sans le moindre accent étranger. Sa figure est pâle et semble porter les marques de ses austérités (1).

27 *octobre.* — On annonce de nombreux changements dans les employés de la police et de l'octroi municipal. Le sieur Desprès, père de huit enfants, a été renvoyé de la place de receveur central de l'octroi. On sait bien qu'il a des torts à se reprocher, mais ce n'était peut-être pas une raison pour réduire ses pauvres enfants à la misère et le mettre au désespoir.

On dit que le général Rotalier, commandant le département, réunit chez lui, tous les jours, une douzaine de personnes connues par leur dévouement à la cause royale et que c'est dans cette assemblée que l'on dresse les listes de suspects; ce mot est affreux, mais je n'en connais pas qui rendent mieux la chose. Je suis désolé de voir d'honnêtes gens, de bons citoyens se conduire précisément comme l'ont fait, à une époque d'effroyable mémoire, ceux qui voulaient le renversement de l'ordre et de la société. Tous les hommes sont les mêmes. Cette triste maxime prend tous les jours pour moi plus de consistance et je finirai par croire que c'est la vérité.

30 *octobre.* — Chalandre vient d'imprimer une brochure in-8, intitulée : *Réponse à un libelle*, par le baron Martin, ex-législateur. Ce livre est bien écrit, fort intéressant par la quantité d'anecdotes peu connues qu'il contient sur M. Crestin, ancien procureur du roi au bailliage de Gray, personnage très vain, très présomptueux, qui se donne modestement pour l'homme le plus éloquent du département de la Haute-Saône. La manière dont il est traité ne l'empêchera pas de

(1) « On a ordonné 15 prêtres, 22 diacres et 10 sous-diacres. Le peuple s'est porté en foule à cette cérémonie, que depuis très longtemps il n'avait pu voir, parce que M. de Durfort donnait les ordres dans sa chapelle. M. Lecoz avait fait la même chose parce qu'il était instruit que les prêtres du séminaire ne l'aimaient pas. » (*Journal* de Baverel, même jour.)

répliquer. Cette petite polémique serait amusante dans tout autre temps, mais on frémit en pensant aux suites qu'elle peut avoir.

On a amené ici, sur des chariots, quinze à vingt fédérés des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône. Ils sont en prison et on croit que leur procès ne tardera pas à s'instruire. Le réquisitoire du procureur général contre eux est foudroyant. Il est impossible qu'ils puissent résister à l'immensité des preuves réunies contre eux.

Novembre

1er novembre. — Depuis quelques jours, les arrestations se multiplient. L'abbé Proudhon a été arrêté dans un village où il se tenait caché (1). Un curé des environs de l'Isle-sur-le-Doubs (2) a été amené à la citadelle pour avoir serré dans une armoire de la sacristie le drapeau tricolore. Les personnes qui ont manifesté quelque attachement pour la Révolution sont dans des alarmes continuelles. Un officieux a été prévenir M. Grappin, le secrétaire de l'ancien archevêque, qu'il avait vu son nom sur une liste. L'avis était faux; mais le pauvre vieillard épouvanté a pris la fuite et on ne sait ce qu'il est devenu.

4 novembre. — On a conduit hier en prison, par ordre de M. Durand, deux officiers qui, en arrivant à l'auberge, avaient signé sur la feuille des étrangers : Un tel, esclave. Pagney et Beuriot, deux officiers de Besançon, ont été également envoyés en prison pour avoir violé de nuit le domicile de plusieurs habitants, en se faisant ouvrir les portes de par le roi.

8 novembre. — Le général de Flahaut est arrivé ici, dimanche dernier, se rendant en Allemagne, mais on n'a pas voulu lui permettre de continuer sa route, et il restera sous la surveillance de la police jusqu'à la décision du ministre qui a été consulté.

11 novembre. — Le nommé Léger Clerc, dont on a annoncé l'arrestation, vient d'être transféré de la citadelle à la maison de justice. Le préfet l'a remis à la disposition de l'autorité judiciaire et on croit qu'il figurera parmi les individus qui paraîtront à la première session de la cour d'assises.

Le même jour, un certain Courbet, ex-militaire, ex-officier de la compagnie franche organisée pendant le blocus de 1814 et l'un des plus violents agitateurs du pays pendant l'interrègne, a été arrêté à Ornans, où il était truchement des Autrichiens, et amené à la citadelle de Besançon.

(1) A Chambornay. « On prétend qu'il est du complot du négociant Clerc. » (*Journal* de Baverel.)

(2) Prieur, curé d'Amance, canton de Rougemont.

15 novembre. — M. Morel, juge de paix du canton d'Arinthod (Jura), a été envoyé ici en surveillance par le préfet du Jura. Il est arrivé dimanche dernier 12. Comme il est fort connu à Besançon, où il a fait ses études, dès le lendemain il s'est répandu dans diverses sociétés. Il en est résulté pour lui une défense de sortir de sa chambre jusqu'à nouvel ordre.

19 novembre. — Le général de Flahaut a reçu hier l'autorisation de continuer son voyage.

Les esprits sont toujours échauffés, inquiets, entraînés au delà du but, qui est et doit être la réunion sincère au roi. On a arrêté une femme du peuple pour avoir dit qu'elle voulait pendre tous les royalistes.

La Faculté des sciences de l'Académie de Besançon est supprimée. C'est une perte qu'on n'aurait presque pas sentie dans un temps ordinaire. Aujourd'hui, personne ne s'en apercevra. Tous les frais qui ont été faits pour établir un cabinet d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et de physique, vont devenir inutiles. Qu'importe à tous les sots dont se compose notre public, le plus méchant et le plus ignorant qu'on puisse imaginer?

L'œuvre tant prônée de M. Fenouillot de Lavans vient enfin d'être mise au jour. Ce grand économiste propose de payer toutes les dettes de l'Etat au moyen d'une tontine où l'on serait forcé de prendre des actions d'après sa fortune présumée ; de diminuer le nombre des cafés et autres établissements de ce genre ouverts au public; de supprimer la Légion d'honneur, la direction des contributions et les traitements du clergé constitutionnel, et enfin de rétablir la religion et de payer des pensions aux anciennes religieuses. On ne se permet aucune réflexion sur cet ouvrage dont l'auteur est certainement un citoyen zélé, mais très ignorant dans la science du gouvernement, et un détestable écrivain.

21 novembre. — Un détachement, composé de seize grenadiers, seize chasseurs de la garde nationale, huit sous-officiers de la légion et vingt hommes à cheval, tant de la garde nationale que de la gendarmerie, est parti ce matin se dirigeant par la route de Vesoul. On ignore le but de cette petite expédition dont on parle depuis plusieurs jours. Les curieux qui annonçaient que cette troupe était destinée pour Champlitte ont été déconcertés quand ils l'ont vue prendre un autre chemin. On dit ce soir qu'elle va à Dampierre, où les Dornier ont levé l'étendard de la révolte; mais le fait est que personne ne sait au juste ce qu'il en est.

25 novembre. — Notre petite troupe est revenue hier. Les grenadiers et chasseurs avaient très bonne mine ; on les aurait pris pour de vieux

soldats. Le détachement s'est rendu à Gy, passant par Bucey, de là à Gray, d'où il est revenu par Pin. Quelques hommes animés d'un beau zèle se sont, dit-on, fort mal conduits. J'aime à croire que les détails qu'on donne à cet égard sont exagérés par la malveillance ou la mauvaise foi, vu cet esprit de dénigrement que nous portons plus loin que les autres habitants de la France ; mais enfin il peut y avoir quelque chose de vrai, et c'est tant pis, mille fois tant pis.

La police a fait ces jours derniers quelques arrestations, entre autres une que je regarde comme très importante. Il s'agit d'un homme se disant capitaine de gendarmerie, qui ne peut justifier de cette qualité par aucun titre et qui se trouve porteur d'une correspondance en chiffres et de différents objets qu'on soupçonne avoir été volés.

29 *novembre*. — Eh bien ! le capitaine de gendarmerie a été réclamé par le colonel de cette arme à Lyon. Il est parti, bon voyage, mais je n'en suis pas moins convaincu que cet homme a une conduite très suspecte.

M. le préfet est parti ce matin avec M. Durand pour Paris, où ils sont appelés comme témoins dans l'affaire du maréchal Ney. L'on a débité sur-le-champ que le préfet ne reviendrait pas, qu'il resterait au conseil d'État, dont il est membre, et qu'il serait remplacé par M. le comte de Scey ou par M. du Deschaux.

Décembre

9 *décembre*. — Léger Clerc, prévenu d'avoir distribué des proclamations tendant à troubler l'ordre public, a été condamné aujourd'hui par le tribunal correctionnel à deux mois d'emprisonnement. La peine est sans aucune proportion avec le délit ; l'instruction préparatoire avait été si mal faite que tout autre que Clerc aurait été renvoyé.

L'abbé Millot, l'un des grands vicaires administrant le diocèse, vient de donner sa démission. Je ne rapporte ici ce fait que parce qu'il fait présumer que les prêtres constitutionnels vont être généralement expulsés. Il se peut qu'il n'en soit rien, mais telle est la manière de voir de certaines gens.

On parlait aujourd'hui du zèle exagéré de certaines personnes qui n'ont pas été pures pendant la Révolution, entre autres l'abbé Dormoy et Curasson. Que voulez-vous, a dit l'avocat Durney, s'ils se pressent tant, c'est qu'ils sont bien *retardés*. Ce mot est excellent.

16 *décembre*. — On a amené aujourd'hui à la citadelle l'ancien maire de Dijon, M. Berlier, conseiller d'État, le général Vaux et Léjéas, receveur du département de la Côte-d'Or. Ces quatre personnages

étaient dans deux voitures de poste escortées par des gendarmes.

Le général Allix, détenu à la citadelle, a reçu du ministre de la police l'autorisation de se rendre dans sa famille pour y régler ses affaires. Il partira ensuite pour la Prusse, où il se propose de passer le temps de son exil. On dit que ce général est très instruit et que, depuis qu'il est ici, il a mis au net un ouvrage sur l'art de la guerre considéré sous une face encore nouvelle.

Voici encore un mot de l'avocat Durney. L'abbé Dormoy se plaignait devant lui de voir encore des tapisseries couvertes d'abeilles : « Aimeriez-vous mieux, lui dit-il, qu'on étendît dessus des numéros de la *Vedette ?* » C'est le titre d'un journal rédigé par Dormoy dans un temps d'exécrable mémoire et dont il était un des plus zélés partisans.

19 *décembre.* — L'*Almanach de l'Anabaptiste*, imprimé à Belfort, pour l'année 1816, a fixé l'attention de la police par un article rédigé avec l'intention très marquée de tourner en ridicule le combat qui a eu lieu au mois de juillet dernier, dans le val de Sancey, entre les défenseurs de la cause royale et les partisans de la Côte-d'Or. Si le ministre en ordonnait la suppression, ce serait le moyen de faire rechercher cette pièce qu'on peut se procurer maintenant pour quelques centimes.

22 *décembre.* — On a eu aujourd'hui des détails plus certains sur les quatre prisonniers de Dijon. M. Berlier n'est pas du nombre. Ce sont MM. Hernoux, maire pendant l'interrègne ; Royer, conseiller de préfecfecture ; le général Vaux et Léjéas, receveur du département.

Les habitants de Belfort viennent d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Lecourbe. Cet article a été rayé du *Journal du Doubs* par la censure ! ! !

23 *décembre.* — On fait circuler une pétition à la Chambre pour demander le renvoi de tous les fonctionnaires publics qui ont signé l'acte additionnel. C'est, dit-on, M. Arbilleur qui colporte cette pièce, et déjà elle est revêtue d'un grand nombre de signatures. Les membres du tribunal de première instance qui ont signé l'acte additionnel, sans cesser pour cela d'être de très bons citoyens et des hommes dévoués au roi, viennent d'adresser à la Cour un mémoire justificatif de leur conduite.

27 *décembre.* — La calomnie continue à s'exercer sur tous les fonctionnaires publics ; elle n'excepte que ceux qui, par la nature de leurs emplois, sont inamovibles. On ne peut s'imaginer tout le mal que l'on dit de ce cher M. Daclin et de son fils. L'autorité, de son côté, prend des mesures fausses parce qu'elles sont injustes. Le Lavalette, ancien directeur des postes, s'est enfui de la Conciergerie de Paris, et on exile à Pierrefontaine M. Moris, directeur des postes à Besançon. L'adju-

dant-major de la Légion est assailli par des furieux qui le prennent pour M. Pourcelot, premier capitaine de la Légion, et au lieu de voir dans cet acte la suite d'un ressentiment particulier, on y voit le projet formé par un parti d'assassiner l'autre.

On se méfie des anciens jacobins, et avec raison, et ce sont d'anciens jacobins qui sont à la tête de toutes les dénonciations, et c'est un jacobin plus dangereux que les autres, parce qu'il est plus fourbe, qui sert d'espion et qui donne des conseils à l'autorité supérieure.

30 *décembre*. — On parle d'une caricature contre l'abbé Dormoy qui, si elle existe réellement, ne doit pas laisser que de lui faire beaucoup de peine. Il est, dit-on, représenté dans un costume qui tient de son ancien état et occupé à savonner un bonnet rouge, avec ces mots au bas : Il perd son temps.

Parmi les fonctionnaires actuels, les anciens partisans de Buonaparte sont ceux qui prennent les mesures les plus sévères. Il ne faut pas être étonné, disait quelqu'un, ils cherchent à donner des preuves d'attachement au roi, les autres se bornent à lui donner des amis.

La sévérité, pour ne pas dire la terreur, c'est le mot de ralliement de tout ce qui approche notre préfet. « Soyez sévère, s'il le faut, lui disait quelqu'un, mais avant tout soyez juste. » Il n'a rien répondu. « Je ne reviens jamais, disait notre préfet, sur une de mes décisions. » Quel mot ! — « Et si vous vous étiez trompé ! — Tant pis.... — Pour votre victime. » Il tourna le dos.

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

Les cimetières burgondes de Chaussin et de Wriange (Jura) et les stations burgondes de l'arrondissement de Dole, *avec des planches, par* Julien FEUVRIER *et* Louis FÈVRET, *professeurs au collège de l'Arc, conservateurs du Musée d'archéologie de Dole.* In-8, 56 *p. — Dole, H. Ledun, libraire-éditeur,* 1902.

C'est le hasard, comme toujours, qui, à diverses reprises, pendant le cours du siècle dernier, amena la découverte de débris anciens dans la grande plaine du Doubs où est situé le bourg de Chaussin. Les travaux nécessités par la construction de la voie ferrée de Dole à Chalon-sur-Saône (1868) mirent au jour un assez grand nombre d'objets provenant de sépultures. A la fin de l'année 1900, le creusement de terrains pour l'établissement de la ligne de Dijon à Lons-le-Saunier fut l'occasion de nouvelles trouvailles, et c'est alors que MM. Feuvrier et Fèvret, encouragés par les subventions de la municipalité de Dole, entreprirent des fouilles régulières. Celles-ci donnèrent d'abondants résultats. Un vaste cimetière burgonde livra aux heureux explorateurs quarante-huit squelettes avec un riche mobilier funéraire.

Les auteurs de ces découvertes racontent sobrement et clairement la marche de leurs travaux et procèdent à l'étude détaillée de tout ce qu'ils en ont rapporté : position des tombes, disposition des squelettes, dimensions ou taille des personnages inhumés, formes et mesures des crânes, etc. « La taille des gisants n'avait rien d'extraordinaire ; pour les plus grands, elle ne dépassait pas 1^{m}80; leur dentition était généralement bonne ; la ligne âpre très saillante des fémurs témoignait de la vigueur des individus ; plusieurs de leurs crânes, assez épais, soumis à la mensuration, fournirent des indices

céphaliques compris entre 76 et 77,7, ce qui, d'après la classification de Broca, les range parmi les sous-dolichocéphales. »

Avec les squelettes on trouve régulièrement des objets mobiliers ensevelis aux côtés du défunt : scramasaxes ou poignards burgondes, épées, lances, haches, boucliers, agrafes, aumônières, couteaux, perçoirs, aiguilles, briquets, peignes de bois ou d'os, objets de parures, monnaies, fibules, poteries, vases de verre, etc. Tous ces objets sont minutieusement décrits dans le texte et admirablement dessinés dans les planches qui terminent le volume.

Mais on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que l'archéologue, en fouillant les cimetières de ces époques lointaines, n'a d'autre but que de composer des collections ou de dresser des catalogues. « Ce que je cherche au sein de la terre, c'est une pensée ; ce que je poursuis à chaque coup de pioche de l'ouvrier, c'est une idée ; ce que je désire recueillir avec ardeur, c'est moins un vase ou une médaille qu'une ligne de pensée écrite dans la poussière du temps, une phrase sur les mœurs antiques, les coutumes funèbres, l'industrie romaine ou barbare ; c'est la vérité que je veux surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont à présent quinze ou dix-huit cents ans. »

MM. Feuvrier et Fèvret ont écrit leur mémoire avec tant de clarté que le lecteur profane le parcourt avec facilité et intérêt. Je tiens pour assuré que l'amateur et le spécialiste le liront avec délices.

E. P.

Histoire du canton de Vaud dès les origines, *par* Paul Maillefer, *docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lausanne. — Lausanne,* 1902, *Payot et Cie,* 1 *vol. gr. in-*8 *de* 553 *p., illustré de plus de* 200 *grav. dans le texte.*

Nous nous faisons un devoir de signaler aux lecteurs franc-comtois un ouvrage qui nous paraît devoir remplacer avec avantage l'histoire bien vieillie et si diffuse de Verdeil. Déjà plus impartial que ses devanciers, mais toujours trop préoccupé du qu'en dira-t-on évangélique, Verdeil n'a pas toujours eu le courage d'énoncer ce qu'il pensait de l'introduction violente de la Réforme dans le pays de Vaud. On ne pourra pas faire le même reproche à M. Maillefer, très sobre,

en général, de commentaires de toute sorte, et qu'on ne prendra jamais à dénaturer, par des réflexions tendancieuses, le caractère d'une époque. Il laisse clairement entendre qu'il ne pense pas, comme d'autres, que la Réforme ait été pour sa patrie le point de départ de « sa restauration morale et de sa rénovation intellectuelle. » Il a traité, en véritable historien, des événements de 1536. Pour lui, comme pour les écrivains catholiques ou simplement sincères, la Réforme a été imposée aux Vaudois. Ils ont protesté contre elle de tout leur pouvoir et n'ont cédé qu'à la force, et seulement à la longue. Beaucoup ont émigré pour conserver l'antique foi, et celle-ci n'a été complètement étouffée que vers la fin du siècle. Heureusement, la Réforme n'a-t-elle pas porté une atteinte trop profonde au tempérament intellectuel du peuple, que ses rapports continuels avec ses voisins de l'ouest ont entretenu en bon point ! M. Maillefer constate, avec un plaisir que l'on comprend bien, « qu'il est foncièrement honnête et sain, bon patriote, attaché à son sol, à ses vaillantes traditions, fier de son nom, de son passé, de ses institutions démocratiques ; un peuple ami du progrès, mais hostile aux aventures hasardeuses et chimériques utopies ; un peuple laborieux sans agitation, actif sans fièvre ; un peuple heureux de son modeste bonheur, de sa félicité tranquille, d'une prospérité sans éclat, mais réelle.... »

D[r] J. MEYNIER.

Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de Saint-Amour, *par* Maurice PERROD. — *Lons-le-Saunier*, *Lucien Declume*, 1902, *in*-8.

Le nom de Guillaume de Saint-Amour n'est pas un des plus illustres de l'histoire. Guillaume fut avant tout un polémiste, et c'est le sort habituel des lutteurs d'être oubliés lorsque les querelles où ils ont dépensé leur talent ont cessé de diviser les esprits et d'enflammer les passions. L'histoire de la querelle des « séculiers » et des « réguliers », qui troubla le monde savant et religieux au cours du XIII[e] siècle, se perd un peu actuellement dans l'histoire générale de cette brillante époque, et de Guillaume de Saint-Amour on ne sait guère autre chose, sauf les spécialistes et les érudits, que son nom et sa condamnation par l'Église.

M. Maurice Perrod a pensé que cet oubli était injuste; dans le volume que je présente aux lecteurs des *Annales*, il fait revivre l'originale figure du champion des « séculiers », il expose les principaux épisodes de sa lutte contre les « réguliers », et surtout il donne de cette lutte le sens, l'intérêt et l'importance.

Le livre de M. Perrod est bien étudié, bien composé et bien écrit. Il est clair à la fois dans son ensemble et dans ses détails, ce qui, pour n'être aucunement contradictoire, ne se rencontre peut-être pas aussi souvent qu'on pourrait le penser. L'auteur résout d'abord quelques problèmes relatifs à la famille, à la naissance et aux premières années de Guillaume, puis il aborde le principal objet de son travail en nous donnant un tableau exact et pittoresque de l'Université parisienne au XIII[e] siècle.

Nous avons conservé le nom d'Université, mais le nom seulement. Aucune institution contemporaine, en France moins qu'ailleurs, ne peut nous représenter ce qu'était une université au moyen âge. Celle de Paris surtout, grâce à son merveilleux développement, dépasse et contredit l'idée que nous nous faisons actuellement d'une institution de travail et d'étude. L'Université parisienne était le développement naturel de l'école installée par Charlemagne à l'ombre de l'église épiscopale, mais le grand empereur n'aurait pas reconnu son œuvre dans ce quartier latin où plus de trente mille étudiants venaient chercher la science, en y apportant en même temps leur turbulence et leurs passions.

Cette fortune de l'Université n'a rien de merveilleux et s'explique par l'histoire. Elle est contemporaine de l'évolution sociale qui rendit aux villes l'importance qu'elles avaient perdue au profit des campagnes dans les premiers siècles du moyen âge. Après le long ébranlement qui suivit les invasions, le régime féodal s'établit peu à peu et rendit bientôt au monde chrétien assez de sécurité pour que l'art et la science aient pu reprendre leur part dans les préoccupations des esprits. En même temps que les grandes cathédrales s'élevaient, une singulière passion de savoir poussait des foules d'étudiants de tous les rangs, de tous les âges et de toutes les nations au pied des chaires de l'Université parisienne. « C'était là, dit un contemporain, que se cuisait le pain intellectuel du monde entier. »

Mais en même temps l'Église renouvelait quelques-unes de ses

institutions et les accommodait aux besoins des temps nouveaux. Au VIe siècle, les moines avaient recherché la solitude, parce que, dans le tumulte du monde d'alors, elle était la condition indispensable du recueillement religieux ; en même temps, ils avaient donné aux populations désorientées l'exemple du travail manuel et surtout du plus sain de tous, parce qu'il est le plus stable, le travail agricole. Au XIIIe siècle, les ordres mineurs ou mendiants, les Dominicains et les Franciscains, se donnèrent pour loi au contraire de se mêler à la foule, de la prêcher par l'exemple et par la parole, et de vivre de l'aumône, considérée comme le salaire des services spirituels qu'ils rendaient. Saint Dominique avait fait de l'étude une des lois essentielles de l'ordre qu'il avait fondé ; les Franciscains furent entraînés par la force des choses à suivre la même voie, malgré les répugnances de leur mystique fondateur, qui voyait dans la science une vanité dangereuse comme les autres et incompatible avec la sainteté.

Tôt ou tard, les nouveaux venus devaient réclamer une part dans l'enseignement de l'Université ; mais il était presque impossible que cette prétention ne soulevât pas une vive opposition de la part des professeurs prêtres séculiers, dont elle menaçait à la fois les préjugés, les intérêts et l'influence. La lutte éclata en effet ; il faut en suivre les longues et émouvantes péripéties dans le livre de M. Perrod. Guillaume de Saint-Amour fut l'ardent et intransigeant champion de l'Université et rencontra son plus redoutable adversaire dans la personne du Dominicain Thomas d'Aquin. Avec nos habitudes d'esprit modernes, nous sommes un peu déroutés par les arguments que s'opposent les deux adversaires, mais il ne faut pas s'y tromper, les passions et les idées des hommes empruntent, suivant les temps, des déguisements différents, mais au fond elles ne changent pas. La lutte de l'Université contre les ordres mendiants n'est qu'un épisode de la grande et éternelle bataille entre le monopole et la routine d'un côté, la liberté et le progrès de l'autre. Guillaume de Saint-Amour était du mauvais côté. La vivacité même de ses attaques prouve la force de ses adversaires. C'est un aveu de faiblesse de demander la suppression de ses concurrents, comme c'en est un, pour ne pas dire plus, de les supprimer soi-même, si l'on pense pouvoir le faire impunément. Cette fois, l'autorité fut du côté du droit ; en 1256, une bulle du pape Alexandre IV condamnait le livre *De periculis novissimorum*

temporum, où Guillaume de Saint-Amour avait résumé ses attaques contre les mendiants. Les portes de l'Université furent désormais ouvertes à ces derniers.

Les maîtres séculiers ne se résignèrent que difficilement à partager avec les nouveaux venus la charge et l'honneur d'enseigner. Quelques écrivains approuvent leur répugnance et leurs regrets. Un des collaborateurs d'une histoire en cours de publication (1) déplore la solution libérale de cette guerre contre les ordres, « que Guillaume de Saint-Amour avait portée avec éclat sur le terrain des principes » ; il dénonce ensuite « les empiétements, l'hypocrisie, la fainéantise, l'esprit d'intrigue et la servilité des moines. » La réponse est bien facile. Ces moines s'appelaient Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, qui étaient Dominicains, ou bien saint Bonaventure, Roger Bacon (2), Raymond Lulle, Duns Scot, et un peu plus tard Jean d'Okkam, qui étaient Franciscains ; presque tous appartinrent à l'Université de Paris comme élèves ou comme maîtres. Je ne pense pas que celle-ci ait jamais songé à effacer ces noms de son livre d'or, et surtout je ne vois pas par quels noms de « séculiers » elle les aurait remplacés, si Guillaume de Saint-Amour, ayant réussi dans la lutte qu'il avait engagée « sur le terrain des principes », ceux qui les portaient avaient été réduits à garder le silence.

Guillaume de Saint-Amour n'accepta pas sa condamnation et préféra l'exil à la soumission. La France lui étant interdite, il se retira à Saint-Amour, qui était terre d'Empire. Il mourut en 1272 ; il avait employé ses loisirs à reprendre et à développer son livre sur les périls des derniers temps. Mais ces derniers efforts étaient inutiles, la cause qu'il avait soutenue était condamnée.

Guillaume n'est pas oublié dans la petite ville dont il porte le nom ; mais comme on pouvait s'y attendre, la légende s'est quelquefois mêlée à la vérité dans le souvenir qui en est resté. Il est arrivé aussi que, dans le cours des temps, son titre de condamné de l'Église lui a valu des sympathies suspectes. M. Maurice Perrod a remis toutes choses au point ; il a jugé son héros avec l'impartialité de l'histoire, *sine ira et studio*. La mémoire de Guillaume de Saint-Amour n'y

(1) Ch.-V. Langlois, professeur adjoint à l'Université de Paris. *Hist. de France*, publiée par Lavisse, t. III, 2e partie, p. 382.

(2) M. Perrod, par inadvertance, fait de Roger Bacon un dominicain (p. 48).

perdra rien ; car, malgré son erreur, il n'est pas de ceux que la vérité pouvait diminuer. A. B.

Claironnées, *poésies*, *par* Alfred Marquiset. — 1 *vol. in*-12, *Émile Paul*, *éditeur*, *Paris*.

Ce n'est pas aux lecteurs des *Annales* qu'il faut présenter M. Alfred Marquiset. Il y a longtemps qu'ils ont fait connaissance avec cet aimable poète comtois dont la muse n'est jamais lasse et qui, malgré les tristesses de l'époque, sait encore jeter aux quatre vents du ciel des notes vibrantes et joyeuses.

M. Marquiset n'a rien d'un pessimiste. Son dernier volume en est une nouvelle preuve.

Les *Claironnées* forment un recueil de sonnets, d'odes, de chansons, de chansons surtout, qui, dans les rythmes les plus divers, célèbrent la vie du soldat avec ses grandeurs et ses misères. Soldats d'ancien régime, soldats de l'Empire, soldats d'aujourd'hui, Vendéens et Chouans, pourvu qu'ils aient de l'entrain, du patriotisme, de la vaillance, ce je ne sais quoi d'un peu fou qui fait braver tous les périls et endurer toutes les fatigues, en temps de paix ou en temps de guerre, le poète aime tous les soldats de France et tient son âme à l'unisson de leurs âmes. Il s'approprie leurs sentiments et parle leur langage. Point de mièvreries, mais des mots énergiques, parfois même un peu crus, des gaudrioles, des joyeusetés qui, pourtant, n'outragent pas le bon goût, puis, de temps à autre, des réflexions philosophiques.... C'est gai, c'est sonore, c'est.... français ! E. P.

CHRONIQUE

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon a tenu, le 29 janvier, dans la grande salle de l'hôtel de ville, sa première séance publique de 1903, sous la présidence de M. Boutroux, président annuel. Mgr Petit, archevêque de Besançon, et M. le docteur Dufour, de Lausanne, étaient présents, ainsi que la plupart des académiciens résidants.

M. Boutroux a prononcé un discours sur « la liquéfaction de l'air et ses applications. » M. l'abbé Louvot, curé de Gray, associé honoraire, a donné lecture de son étude sur Grandidier : « Un érudit alsacien en Franche-Comté à la fin du XVIII[e] siècle. » M. le docteur Gauderon a raconté la vie et les travaux du regretté docteur Coutenot, et M. l'abbé Élie Perrin a lu, au nom de M. Frédéric Bataille, associé correspondant, une poésie intitulée : *Sur la tombe d'Édouard Grenier.*

A l'issue de la séance, l'Académie a élu :

1° Dans l'ordre des associés résidants :

M. le général Alexandre Jeannerod, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien commandant du 1[er] corps d'armée ;

M. le chanoine Rossignot, auteur d'une histoire de la Madeleine et d'une monographie de Saint-Ferjeux ;

M. Guiraud, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Besançon, lauréat de l'Académie française, auteur de divers ouvrages ;

M. Cretin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien professeur de mathématiques au lycée de Besançon et au lycée Saint-Louis, examinateur pour l'école de Saint-Cyr ;

M. Louis Baille, artiste peintre ;

2° Dans l'ordre des correspondants nés en Franche-Comté :

M. de Menthon, ancien lieutenant de vaisseau, lauréat de l'Académie française ;

M. Piot-Bey, secrétaire de l'Institut égyptien;

Le capitaine d'Ollone, explorateur de la Côte-d'Ivoire au Soudan, lauréat de l'Académie française;

3° Dans l'ordre des correspondants nés en dehors de la Franche-Comté :

M. l'abbé Ingold, rédacteur à la *Revue d'Alsace*, auteur de différents ouvrages;

M. Joseph Aubert, artiste peintre.

***

Dans sa séance privée du 19 février, l'Académie a entendu la lecture, faite par M. Pingaud, d'un travail posthume de M. Albert Mallié sur la principauté de Neuchâtel sous le prince Berthier, et une poésie de M. Louis Mercier, intitulée : *Fleurs jaunes*. M. le vicomte de Truchis, rapporteur de la commission des finances, a rendu compte de l'exercice de 1902 et fait approuver le budget de 1903. Il a été décidé que l'Académie poursuivrait la publication de ses *Documents inédits* et ferait paraître le plus tôt possible le tome VIII de cette intéressanté collection. Enfin, l'Académie a procédé à l'élection d'un secrétaire adjoint, en remplacement de M. de Lurion, devenu secrétaire perpétuel. M. l'abbé Élie Perrin a été élu.

Le 19 mars, l'Académie a entendu la fin de la lecture du travail de M. Albert Mallié et une étude de M. Boussey, sur les *Franc-Comtois à l'Université de Ferrare au XVIe siècle*. On a relevé sur les registres de l'Université de Ferrare, dans une période d'une centaine d'années, les noms de quarante et un étudiants originaires du comté de Bourgogne, et encore ces registres présentent-ils des lacunes. C'est là une preuve de cet internationalisme intellectuel qui régnait dans la chrétienté avant les guerres de religion.

***

Le volume des *Mémoires de l'Académie de Besançon* pour l'année 1902 vient de paraître (in-8 de XLIII-324 p.). Outre les rapports sur les divers concours, les comptes rendus de plusieurs ouvrages et les notices nécrologiques sur les académiciens décédés au cours de l'année, on y trouve deux études de M. le docteur Baudin : 1° *A propos de Pasteur et de Victor Hugo. Génie et névrose;* 2° *Charles Nodier*

médecin et malade; L'abbaye de Saint-Vincent, par M. J. Gauthier, et *Les châteaux et châtelains domaniaux en Franche-Comté*, sous les comtes et ducs de Bourgogne, par le même ; *La chasse en Franche-Comté avant le XIXe siècle*, par M. de Truchis; *Les Almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté* (1743-1793), par M. le chanoine Suchet; diverses poésies de MM. Ch. Grandmougin, Ch. Thuriet, Victor Guillemin, etc.

***

La Société d'émulation du Doubs a tenu séance, le 17 janvier, sous la présidence de M. Francey. Lecture a été donnée d'un travail sur les « Armoriaux et hérauts d'armes franc-comtois. » C'est l'histoire du blason en Franche-Comté. La Société a ensuite adopté une proposition de MM. Gauthier et Vaissier demandant qu'une étude descriptive et historique soit entreprise de toutes les cloches et croix du département du Doubs antérieures à l'an 1802. M. Vaissier a terminé la séance par une communication relative à un médaillon de marbre blanc récemment donné au musée archéologique. Ce médaillon représente une tête laurée et provient vraisemblablement du palais Granvelle.

Dans sa séance de février, la Société d'émulation a entendu la lecture d'une notice biographique sur M. l'avocat Bouvard, et d'une étude sur « les livres de raison des paysans franc-comtois. » M. Vaissier, poursuivant ses études archéologiques sur *Vesontio*, a lu une note relative à l'époque probable de la destruction des monuments romains de notre vieille cité. Il estime que c'est vers le milieu du IVe siècle que cette destruction commença. Enfin, M. Jules Gauthier a donné la description d'une cheminée monumentale, exécutée au XVIe siècle pour le médecin Casenat et qu'on voit encore au numéro 25 de la rue du Clos.

***

Le dernier volume des Mémoires de la Société d'émulation renferme divers travaux intéressants, entre autres : *Les noms de lieux romans en France et à l'étranger*, par M. le docteur Meynier; *Un précurseur de Libri, J.-B. Guillaume de Gevigney*, par M. J. Gauthier; *Jean de Fruyn, archevêque élu de Besançon* (1395-1458), par M. L. Gauthier; *le docteur Coutenot*, par M. le docteur Chapoy; *le*

cardinal de Granvelle et les artistes de son temps, par M. J. Gauthier, etc.

*
* *

Notre collaborateur, M. le docteur Meynier, a extrait des *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs deux petites brochures fort intéressantes.

Besançon pendant la guerre de Dix ans. En 1631, la Franche-Comté, puis Besançon, ville impériale libre, donnèrent asile au duc d'Orléans, proscrit de France. Ce fut l'occasion de difficultés entre la France et notre province, d'où résulta finalement l'affreuse guerre de Dix ans (1635-1642). De cette douloureuse période le docteur Meynier rappelle les vicissitudes, et explique comment la ville de Besançon, après s'être montrée d'abord très réservée, finit par prendre à la lutte une part très active.

Le docteur en médecine comte d'Udressier. Le comte d'Udressier, né à Salins en 1771, mourut en 1847. Il venait de prendre son doctorat à l'Université de Besançon quand la Révolution le fit émigrer en Autriche. Après la tourmente, il rentra dans notre ville et y cultiva parallèlement la médecine, la botanique, la géologie et la minéralogie. Il réunit une magnifique collection de fossiles et de minéraux du terrain jurassique qu'il légua à la ville de Besançon avec ses livres scientifiques.

*
* *

L'*Annuaire du Jura* pour 1903 renferme, outre les renseignements d'usage, deux études historiques que nous tenons à mentionner :

1° *Les corporations religieuses en Franche-Comté avant la Révolution*. L'auteur, M. C. Boissonnet, sous-intendant militaire en retraite, fait l'historique de ces corporations en cinq chapitres qui ont respectivement pour titre : Observations générales, Revenus et taxes, l'Évêché de Saint-Claude, Fondations religieuses franc-comtoises à Rome et les Bureaux de charité;

2° Une étude sur l'*Instruction primaire dans le département du Jura* à la veille du vote de la loi Guizot (séance du conseil général du 2 juin 1832).

*
* *

La misère des pêcheurs bretons a éveillé la pitié des Franc-Com-

tois. Des appels ont été adressés par les journaux à la charité publique, des concerts de charité ont été organisés. M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, est venu à Besançon, sur l'invitation de la conférence Saint-Thomas d'Aquin, prononcer, à la cathédrale, un discours suivi d'une quête pour les pauvres pêcheurs. La quête a été, dit-on, fructueuse. Aussi bien, le discours était très beau. L'orateur avait pris pour thème l'*antichristianisme contemporain*. Avec une netteté et une précision admirables, avec une merveilleuse puissance de logique, l'orateur a montré que le catholicisme seul peut donner une solution au problème intellectuel, moral et social de l'heure présente.

La conférence Saint-Thomas d'Aquin, fidèle à ses traditions d'initiative artistique, a fait également venir à Besançon les célèbres « Chanteurs de Saint-Gervais, » qui ont donné un très beau concert, le 4 février, au Kursaal. Le programme ne comprenait que des morceaux des vieux maîtres, chansons du XVI[e] siècle, oratorio de Charpentier, lieder de Schubert, *Castor et Pollux* de Rameau. Inutile d'ajouter que l'exécution ne laissait rien à désirer.

*
* *

Un artiste franc-comtois, M. Louis Japy, a exposé récemment, à la galerie des artistes modernes, une trentaine de ses œuvres. M. Louis Japy est un paysagiste de grand talent, et sa récente exposition le classe parmi les maîtres du genre.

*
* *

La société d'appui mutuel « Les Franc-Comtois à Paris, » dont le siège social est rue de Verneuil, 60, se réunit le troisième mercredi de chaque mois, au café des Variétés, boulevard Montmartre, 9. Tous les compatriotes habitant Paris sont priés d'assister aux réunions.

Le but de cette association n'est pas seulement d'établir et de maintenir des relations amicales entre ses membres, mais encore et surtout d'exercer une action bienfaisante en faveur des compatriotes malheureux : elle leur trouve des emplois et leur accorde des subsides. Le comité fait appel à tous les Franc-Comtois susceptibles de l'aider dans sa tâche.

*
* *

Le conseil municipal de Besançon a voté un crédit de 641,700 fr.

pour la restauration de l'hôtel de ville. Le vieux monument, dont la construction remonte aux xve-xvie siècles, a grand besoin d'être rajeuni. Des hommes compétents estiment pourtant qu'il eût mieux valu le démolir tout simplement pour agrandir la place Saint-Pierre et dégager la belle façade du palais de justice, sauf à construire ailleurs un nouvel hôtel de ville.

*
* *

Depuis 1639, en exécution d'un vœu du Magistrat de Salins, cette ville faisait chaque année une procession solennelle dite de Notre-Dame Libératrice. C'était un vieil usage populaire respecté sous tous les régimes et par toutes les municipalités. Or, le maire actuel de Salins vient, par un arrêté, d'interdire cette manifestation traditionnelle du patriotisme et de la piété des Salinois. On ne peut que regretter la suppression d'une antique liberté dont l'exercice n'avait nul inconvénient pour personne.

*
* *

Les *Annales franc-comtoises* ont publié, l'an passé, une notice sur le général comte Donzelot. Il y est raconté que Donzelot fit partie de l'expédition d'Égypte en l'an VIII et que son nom est gravé, à côté de celui des autres généraux français, sur une inscription de l'île de Philæ. L'auteur de la notice se demandait si les travaux récemment exécutés par le gouvernement anglais pour le barrage d'Assouan n'entraîneraient pas la démolition du temple d'Isis et de l'inscription fixée contre ses murs. A cette question un général bien connu à Besançon, où il a commandé une division, a bien voulu répondre par la note suivante :

« La digue qui barre le Nil en amont d'Assouan est terminée et a été inaugurée. Quand le prodigieux réservoir qu'elle permet de constituer sera plein, l'île de Philæ sera en partie submergée. Le niveau de l'eau baignera le pied de certains monuments et en recouvrira d'autres. Seul, espère-t-on, le temple d'Isis (le plus grand mais non le plus ancien) ne sera pas touché. Pour consolider les trois autres temples et la colonnade, on revêt l'île d'une armature de ciment, et on fixe les pierres des monuments menacés une à une et intérieurement par des crampons d'acier.

« Ces précautions suffiront-elles pour assurer la conservation de la charmante petite île où j'ai passé de si bonnes heures il y a quatre ans ? Je ne le crois pas. La science de l'ingénieur est courte et faillible, quand il s'agit de masses d'eaux qui défient les prévisions et les calculs.

« Quoi qu'il en soit, la démolition du temple d'Isis n'est pas un fait accompli et la mutilation des inscriptions n'est pas imminente. Elles ne sont pas sur des stèles qu'on pourrait déplacer, mais sur la face intérieure d'un des grands pylônes du temple d'Isis. Est-ce qu'on les lirait à Paris, transportées au musée égyptien du Louvre ? Elles font une autre figure aux confins de l'Éthiopie, dans l'île sainte d'Isis et d'Osiris, où elles frappent l'imagination du touriste, français ou non, qui lit à pareille place : Desaix, Davout, Friant, Belliard, Donzelot. »

***

Mgr Rivet, qui fut évêque de Dijon de 1838 à 1884, eut de fréquents rapports avec Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, dont il était l'ami. A ce titre, la vie de *Monseigneur Rivet*, que vient de publier M. l'abbé G. Chevallier, missionnaire apostolique, touche quelquefois à l'histoire du clergé comtois pendant le dernier siècle. Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu de cet ouvrage, et dès aujourd'hui nous tenons à en signaler la publication. Il est précédé d'une intéressante préface de Mgr Le Nordez, successeur de Mgr Rivet sur le siège de Dijon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications franc-comtoises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

Les Gaudes. *16 janvier 1903 : — Henri Bouchot :* La Gustine (suite et fin). — *A. Jeanneney :* Le vieux beau. — Notice sur Mme Henri Lescot. — Notes sur le palais de justice de Besançon. — Poésies par *H. Pauthier, R. Faralicq.*

1er février 1903 : — A. Marquiset : Une bonne précaution. — *Velatoduro :* Le coup de l'étrier. — *H. Cordier et G. Blondeau :* Le renard, conte en patois de Mouthe et traduction. — Les Grottes de Gondenans-lez-Montby. — Poésies par *L. Mercier, H. Pauthier, L. Duplain, Ch. Gros, A. Marquiset, A. Jeannot.*

16 février 1903 : — G. Strarbach : Gaïd. — *A. Jeanneney :* Le peloteur. — *Mme de Ceccaty :* Parfums d'amour. — Les chapelles de l'église Notre-Dame de Dole. — Poésies par *Ch. Grandmougin, H. Pauthier, L. Duplain, G. Cunche, Henri de Comté, G. Strarbarch, Ern. Pennel.*

1er mars 1903 : — H. Cordier : La montagne. — *H. Bouchot :* Saute-à-trois. — *M. Hild :* Les débuts d'un professeur au lycée de Vesoul. — 203e dîner des Gaudes. — Poésies par *MM. Jeanneney, Henri de Comté, Strarbach, G. Cunche, Mme de Ceccaty.*

16 mars 1903 : — A. Marquiset : L'éducation première. — *M. Hild :* Les débuts d'un professeur de rhétorique au lycée de Vesoul (suite). — *H. Jeanneney :* Le grincheux. — Un funiculaire à Beauregard. — Poésies par *Ch. Grandmougin, G. Strarbach, A. Jeannot,* etc.

Revue médicale de la Franche-Comté. *10 janvier 1903 : — Dr Wahl :* Criminels et experts. — *Dr Sexe :* Un nouvel instrument. Couteau lancéolaire emporte-pièce pour l'opération de la cataracte secondaire. — *Dr H. Bruchon :* Notice sur le docteur Faney. — *Drs Cornet et Baigue :* Allocutions prononcées aux obsèques du docteur Faure.

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

10 février 1903 : — *Dr Lallement :* L'électrothérapie dans les vomissements incoercibles. — *Dr H. L. :* Hospitalisation des « accidentés » du travail. — *Dr Prieur :* Purification de l'eau de boisson. — *Dr Delabost :* Le secret médical et les sociétés de secours mutuels (suite). — Bibliographie.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne. *20 janvier 1903 :* — *Fr. Vuillermet :* Chronique. — *L. de Malafosse :* La défense contre le black-rot. — *Joseph Michon :* Les hybrides producteurs directs (fin). — *Dr Coras :* Protestation contre la prétendue toxicité de l'eau-de-vie de marc. — *Fr. Vuillermet :* L'hybride Salgues n° 175. — *Commerçon-Faure :* Quelques conseils pour la vinification et pour la reconstitution. — *J.-M. Guillon :* Le Rupestris du Lot et la taille. — *Fr. Vuillermet :* Chronique horticole. — *M. P. :* Un brevet singulier.

20 février 1903 : — *Fr. Vuillermet :* Chronique. — *G. Curtel :* Sur l'emploi des nitrates pour la caractérisation des vins de sucre. — *Dr Mauriac :* Le vin au point de vue médical. — *G. C. :* L'utilisation des marcs de raisin comme engrais. — *Dr P. Carles :* Le méchage des barriques. — *Claude Brun :* L'oïdium et la taille hâtive. — *A. Humbert :* Observations sur les hybrides producteurs directs à Maynal en 1901-1902 (suite). — *C. de Labonnefon :* L'alucite des blés. — *F. Vuillermet :* Chronique horticole.

II. — Revues de Paris et autres publications

Revue des Deux Mondes. *1er février 1903 :* — *Pierre Loti :* Vers Bénarès. I. Chez les Théosophes de Madras. Iaggarnauth. La maison des sages. — *Édouard Rod :* L'inutile effort (deuxième partie). — *René Pinon :* La Tripolitaine. — *Georges d'Avenel :* Le mécanisme de la vie moderne. Les moyens de transport urbains. I. Fiacres et omnibus. — *J. Thoulet :* Les volcans sous-marins. — *Ernest Daudet :* Une vie d'ambassadrice au siècle dernier. II. A la cour d'Angleterre. — *A. Jeanroy :* La poésie provençale au moyen âge. III. La chanson. — *A. Dastre :* Questions scientifiques. La sénescence et la mort. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine, histoire politique. — Bulletin bibliographique.

15 février 1903 : — *Pierre Loti :* Vers Bénarès (dernière partie). — *Godefroy Cavaignac :* Les Prussiens en 1813. L'armée de Silésie, Blücher et la Katzbach. — *Éd. Rod :* L'inutile effort (troisième partie). — *Le comte Henry de Castries :* Le Maroc d'autrefois, Les corsaires de Salé. — *F. Brunetière :* La religion comme sociologie. — *Th. Bentzon :* En Russie. Industries de village. — *A. Dastre :* Questions scientifiques. L'alcool, aliment ou poison. — *Ch. Benoist :* Le docteur Schaepman. — *René Doumic :* Revue littéraire. Mme de Staël et Napoléon. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Beethoven et Schubert, à propos d'une

nouvelle biographie de Schubert. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine, histoire politique. — Bulletin bibliographique.

1er mars 1903 : — *Ch. Benoist :* La libération du territoire, d'après la correspondance inédite de M. Thiers. — *Éd. Rod :* L'inutile effort (dernière partie). — *Anatole Leroy-Beaulieu :* Les congrégations religieuses. Le protectorat catholique et l'influence française au dehors. — *Jean Lemoine et André Lichtenberger :* Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth. I. La conquête du pouvoir. — *René Pinon :* Les événements du Maroc. — *E. Bertaux :* La chapelle Sixtine avant Michel-Ange. — *Ernest Daudet :* Une vie d'ambassadrice au siècle dernier. III. De Londres à Paris. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine, histoire politique. — Bulletin bibliographique.

15 mars 1903 : — *Le comte Ch. de Moüy :* Souvenirs d'un diplomate. — La délégation des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux (1870-1871). — *G. Goyau :* L'Allemagne en Autriche. — Un épisode d'histoire religieuse (1898-1902). — *Henry Bordeaux :* L'amour en fuite. — *J. Lemoine et A. Lichtenberger :* Louise de Kéroualle (suite). — *G. Haguenin :* Le roman de la Sardaigne. — *J. Bourdeau :* La crise de l'éducation en Angleterre. — *R. Doumic :* Revue dramatique. — *Th. de Wyzewa :* Revues étrangères. L'âme siennoise. — *Fr. Charmes :* Chronique.

CORRESPONDANT. *25 janvier 1903 :* — L'occupation et la libération du territoire (1871-1873). Lettres et dépêches extraites des papiers inédits de M. Thiers. — *Alfred Baudrillart :* Le renouvellement intellectuel du clergé de France au XIXe siècle. Les hommes. Les institutions. — *Jean Steens :* Le socialisme contemporain et le monde ouvrier. — *G. Mollat :* Une découverte. Le saint suaire de Turin et la bulle de Clément VII *contre* l'authenticité. — *Léon de Tinseau :* Le secrétaire de Mme la duchesse. IV. — *L. de Lanzac de Laborie :* La noblesse rurale d'autrefois, à propos d'une prochaine publication. — Questions militaires à l'ordre du jour. I. L'avancement dans l'armée. — *Gabriel Prévost :* La loi supérieure de la mode dans le costume. — *Dr Surbled :* Études scientifiques. La banqueroute des médicaments et le triomphe des sérums. — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. Chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre. — *Édouard Trogan :* Le roman d'un peintre. Rodolphe Bérény. — Chronique politique.

10 février 1903 : — *P. Imbart de la Tour :* Les origines de la Réforme. La société française au début du XVIe siècle. La structure politique de l'État. — *P. Giquello :* En Bretagne. L'île de Houat. Un petit peuple autonome. — *L. de Lanzac de Laborie :* Mme de Staël et Napoléon, d'après les archives de Coppet et du château de Broglie. — *L. Guimbaud :* M. de Montyon et Joseph de Maistre, avec des lettres inédites. — *L. de Tinseau :* Le secrétaire de Mme la duchesse. V (fin). — *Edmond Biré :* Études littéraires. La jeunesse d'Armand de Pontmartin. — Questions militaires à l'ordre du jour. II. Les tribunaux

militaires. Le droit de punir. — *Dora Melegari :* Études sociales. La femme criminelle en Italie. La Napolitaine. — *Yvon Cloarec :* La crise sardinière. — *L. Joubert :* Les œuvres et les hommes, chronique du monde, de la littérature, des arts et du théâtre. — *H. de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

25 février 1903 : — *S. Ém. le cardinal Mathieu :* Le Concordat de 1801. Conclusion. — *Lt-colonel Rousset :* Le commandement des armées allemandes en 1870, d'après des documents allemands. — *T. Crépon :* Nomination et institution canonique des évêques. — *Leroux-Cesbron :* La loi nouvelle. — *A. Malet :* En Macédoine. — Polémique militaire. Cavalerie à cheval. — *P. Delay :* Les falsifications alimentaires à Paris. — *L. Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique. — Bulletin bibliographique.

10 mars 1903 : — *Cte Albert de Mun :* Les congrégations religieuses devant la Chambre. — *T. Crépon :* Nomination et institution canonique des évêques (fin). — *Paul Nourrisson :* L'assemblée générale du Grand Orient de France en 1902. — *Leroux-Cesbron :* La loi nouvelle. II. — *Lt-colonel Rousset :* Le commandement des armées allemandes en 1870, d'après des documents allemands. II. La bataille de Borny. — *Victor Pierre :* Curiosités historiques. Une pétition de Chateaubriand au Premier Consul. — *Albert Malet :* En Macédoine. II. — *A. Béchaux :* La vie économique et le mouvement social. — *Henri de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

BULLETIN D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART DU DIOCÈSE DE DIJON. *15 février 1903 :* — *R. Elie :* Mme de Sévigné en Bourgogne d'après ses lettres. — *E. Debrie :* La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle. — Chronique. — Questions et réponses.

15 mars 1903 : — *J. Thomas :* Les Bossuet en Bourgogne. — *L. Jarrot :* La poésie dans les Noëls de La Monnoye. — *J. Bourlier :* Toponomastique de la Côte-d'Or (fin). — Chronique. — Questions et réponses.

REVUE D'ALSACE. *Mars-avril :* — M. Waltz et *la Bibliographie Colmarienne*. — *Dubail-Roy :* Chronique belfortaine de l'abbé Schuler. — *A. Hanauer :* Les petits imprimeurs de Haguenau. — *Dr L. Kueny :* Un météologiste alsacien au XVIIIe siècle (suite). — *A. Gasser :* Les impositions, corvées et dîmes d'une petite ville de la Haute-Alsace. — *P.-A. Helmer :* La manufacture d'armes blanches d'Alsace (suite). — Le régiment du Bas-Rhin (1813-1814).

MUSÉE NEUCHATELOIS. *Mars-avril 1903 :* — *Ph. Godet :* Un portrait peu connu de Buonaparte (avec planche). — *A. Piaget :* Compte de construction des halles de Neuchâtel, de 1569 à 1576 (avec planche). — *Dr J. Paris :* La commune de Peseux (suite). — *M. Senft :* Fontaine-André et les Frères Moraves. — *P. Godet :* Notice sur la musique au Val-de-Travers. — Vue de Villiers (avec planche).

Revue de Fribourg. *Janvier-février 1903 :* — *Vte Spoelberck de Lovenjoul :* A propos d'un portrait de Honoré de Balzac. — *Lamartine :* Fragment inédit de Jocelyn. — *Ruskin :* Fribourg d'après Ruskin, croquis, esquisses et récits (avec quatre planches). — *A. de Romain :* Épilogue. — *L. Gobet :* Les grandes villes de la terre situées au-dessus de deux mille mètres. — *Raoul Snell :* Lettres à un protestant. — *H. Bordeaux :* Le ruisseau des tempêtes (nouvelle). — *Val. Grandjean :* Critique littéraire. — A travers les revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

Bibliothèque Universelle. *Janvier 1903 :* — *Édouard Rod :* Le libéralisme et les idées politiques du xviiie siècle. — *J.-P. Porret :* L'échelle (roman). — *A. Glardon :* Le naturaliste J.-H. Fabre et son œuvre. — *H. Aubert :* Le popolino italien. — *H. Pluviannes :* La vengeance de Jean Bertier (nouvelle). — *Michel Delines :* La Perse et les Persans de nos jours. — *Dr Veressaieff :* A la hâte, croquis russe. — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, russe, américaine, etc. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Le Gérant, F. Corne.

Besançon. — Imprimerie veuve Paul Jacquin.



Cliché Mauvillier

M. L'ABBÉ ÉLIE PERRIN

M. L'ABBÉ ÉLIE PERRIN

La mort de M. l'abbé Élie Perrin, qui a mis en deuil le grand séminaire de Besançon et, avec lui, tout le clergé comtois, a été aussi un coup bien sensible pour les *Annales franc-comtoises.*

M. l'abbé Perrin était depuis longtemps le collaborateur des *Annales.* Il leur avait donné, en 1893, le rapport sur l'archéologie religieuse en Franche-Comté qu'il avait présenté au Congrès provincial de la Société bibliographique. Mais, en outre, depuis le commencement de cette année, il avait bien voulu faire partie du comité de rédaction de la revue. Franc-Comtois de race et ami des études historiques, il avait vu dans cette collaboration plus active un moyen de servir deux causes qui lui étaient chères, celle de la patrie comtoise et celle de l'histoire vraie, sans préjudice de la grande cause de Dieu et de l'Église à laquelle était vouée sa vie.

Né à Dammartin le 29 janvier 1860, Élie Perrin appartenait à une nombreuse et chrétienne famille de nos montagnes, qui a largement payé sa dîme à l'Église, puisque, des quinze enfants qui entouraient le foyer, deux sont entrés dans les ordres. Son père étant venu se fixer à Ornans, Élie put suivre comme externe les classes du collège de cette ville, alors sous la direction de M. l'abbé Suchet. Le jeune élève ne tarda pas à se signaler par sa vive intelligence et par son ardeur au travail. D'Ornans il passa au petit séminaire de Vesoul, puis au grand séminaire, qu'il ne devait plus quitter, si ce n'est pendant les deux années qu'il passa à Rome, de 1886 à 1888, pour compléter ses études théologiques et y obtenir le grade de docteur.

Ordonné prêtre en 1883, M. Perrin avait été d'abord chargé de l'enseignement de la liturgie. Comme il avait profité de son séjour à Rome pour s'instruire dans l'archéologie et l'iconographie religieuses,

on lui confia, à son retour, le cours d'archéologie qu'avait institué quelques années auparavant Mgr Paulinier. Il professa aussi, dès lors, le droit canon et l'histoire ecclésiastique. Enfin, à partir de 1891, il occupa la chaire de théologie dogmatique.

Peu de professeurs ont obtenu au même degré que M. Élie Perrin la confiance et l'affection de leurs élèves. Il avait tous les dons qu'exige l'enseignement : la précision des idées, la clarté dans l'exposition, l'autorité qui convainc et persuade, et à tant de rares qualités s'ajoutait ce je ne sais quoi qui séduit et charme la jeunesse.

Mais son mérite comme professeur n'a pu être connu de nous que par ouï-dire, et c'est surtout à l'écrivain que nous devons ici rendre hommage.

M. Perrin avait retrouvé à Besançon son ancien maître, vénéré et aimé, M. le chanoine Suchet. Celui-ci ayant sollicité sa collaboration pour la rédaction de la *Semaine religieuse*, M. Perrin se soumit à donner, dans chaque numéro, un commentaire de l'évangile du dimanche. C'est des articles écrits ainsi au jour le jour que furent composés ses deux volumes intitulés *L'Évangile et le temps présent*, sorte de méditations sur l'Évangile, appropriées à notre époque. Ces volumes ont été bien accueillis du monde religieux et, malgré leur caractère d'actualité, ils rempliront longtemps encore la mission que leur avait assignée leur pieux auteur, à savoir, « de faire mieux comprendre, aimer davantage, pratiquer plus fidèlement la doctrine de Jésus-Christ. » Peu de livres nous paraissent plus capables, en effet, de montrer à tous l'immortelle vérité des enseignements évangéliques et leur merveilleuse adaptation à la conduite des âmes dans tous les temps et dans tous les lieux.

Outre cette œuvre principale, M. l'abbé Perrin laisse aussi quelques travaux de moindre importance, mais également dignes d'estime : le mémoire que nous avons cité sur l'archéologie franc-comtoise, une étude historique sur Nicolas Perrenot de Granvelle, lue par lui comme discours de réception à l'Académie de Besançon; quelques discours de circonstance, des notices et des rapports insérés dans les mémoires de l'Académie bisontine. Nous savons aussi qu'il a écrit, pendant qu'il était en Italie, un journal de sa vie, dont

uu court extrait même a paru dans une revue; nous faisons des vœux pour que ce journal soit un jour publié, persuadé que nous sommes qu'il ne peut manquer de contenir bien des pages intéressantes et de faire encore mieux connaître le riche fonds de savoir et de vertu qui était en son auteur.

A l'âge où la mort l'a ravi, M. Élie Perrin était vraiment dans la pleine maturité de ses brillantes facultés. Le moment était venu où il allait répandre autour de lui, par l'enseignement et par la plume, les trésors amassés dans son intelligence et dans son cœur.

Il avait, il est vrai, subi, il y a quelques années, une première atteinte d'un mal qui l'avait obligé à suspendre ses cours et à s'accorder un peu de repos. Mais sa nature, d'apparence robuste, son caractère, toujours égal et point morose, semblaient avoir triomphé de la crse. Il avait repris, avec trop de hâte peut-être, sa vie réglée et studieuse, consentant même au besoin à assumer de nouvelles charges. Les *Annales franc-comtoises*, comme nous l'avons dit, ont largement profité de ses derniers labeurs. Mais, hélas ! sa guérison n'était qu'apparente ; un retour subit de la maladie le terrassa au commencement du mois d'avril. Dès lors, malgré les soins dévoués dont il fut entouré par ses collègues du séminaire, malgré l'affection fraternelle qui adoucit ses souffrances, il ne put plus que donner l'exemple de la patience et de la résignation à la volonté divine. Il mourut, après une longue et douloureuse agonie, le 28 avril.

Tous ceux qui ont approché M. l'abbé Élie Perrin, ses élèves, dispersés par tout le vaste diocèse de Besançon, ses frères dans le sacerdoce, ses confrères de l'Académie de Besançon, ses lecteurs même qui ont seulement entrevu sa belle âme dans ses ouvrages, tous ceux enfin qui l'ont connu de quelque manière, ont compris que sa fin prématurée ne saurait être trop déplorée. Quels services il aurait encore pu rendre, quels beaux ouvrages il aurait encore produits, nul ne le sait; on sait du moins avec certitude que l'Église et la patrie ont fait par sa mort une très grande perte. Des hommes tels que lui sont rares, et ils sont précieux surtout dans des temps comme les nôtres où la foi, la justice, la science, la raison elle-même, ont tant besoin de défenseurs.

M. L.

LA

RÉPUBLIQUE JURASSIENNE DE MOUTIERS-GRAND-VAL

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1793-1797)

Pendant la Révolution française, il y eut entre Bâle et le lac de Bienne une zone neutre où se heurtèrent les influences contraires de la grande République et du corps helvétique. Dans ce duel inégal, celui-ci l'emporta pendant cinq années, malgré l'écrasante supériorité de l'adversaire et surtout malgré les théories propagandistes dont les jacobins demandaient sans cesse l'application aux frontières de l'est : la crainte d'une guerre avec les cantons donnait raison aux diplomates, et faisait reculer la Convention devant l'annexion de territoires sans défense qu'elle aurait certes absorbés aussi facilement que les petites républiques de Monaco, des Allobroges ou de la Rauracie.

La Rauracie avait justement appartenu au système politique dont la république de Moutiers Grand-Val n'était qu'un élément, à la principauté de Bâle. Le nom de système convient bien à cette sorte d'État-tampon qui s'étendait, découpé comme un camp retranché, de Delle à Bienne et de la Chaux-de-Fonds à Bâle. Son souverain, qui portait la mitre avec le sceptre, relevait du Saint-Empire pour la partie de ses domaines contiguë à la France ; il devint ainsi notre ennemi en avril 1792 ; lors de notre rupture avec l'Autriche, le Porrentruy fut occupé, la République rauracienne organisée, puis convertie en département sous le nom de *Mont-Terrible.* L'autre partie de l'é-

vêché, unie aux cantons par des liens de combourgeoisie, put continuer à jouir, dans la neutralité, de ses antiques privilèges. Elle se divisait elle-même en plusieurs territoires distincts : la république de Bienne, l'Erguel ou vallée de Saint-Imier, l'abbaye de Bellelay avec sa courtine et la Prévôté de Moutiers-Grand-Val.

La Prévôté n'avait pas, à vrai dire, le titre de république ; mais nous verrons qu'elle en possédait toutes les prérogatives à l'époque de la Révolution (1). La constitution populaire qu'elle se donna le 17 mai 1793 fut, du reste, essentiellement républicaine, encore qu'elle prît sa source dans les coutumes locales et non dans les principes de 1789.

Une application aussi sage de la tradition nous semble de nature à donner quelque intérêt à la présente étude, qui jettera aussi un jour particulier sur la diplomatie de la première république et les tendances des autorités départementales. Ajoutons qu'elle concerne un pays qui resta français pendant dix-sept années.

I.

Le Münsterthal, — comme on appelait encore la Prévôté, — comprenait la partie des dernières chaines du Jura où coulent la basse Birse et ses affluents. Le bailliage de Delémont au nord ; les cantons de Bâle et de Soleure à l'est ; le val de Saint-Imier ou Erguel et la courtine de Bellelay, au sud et à l'ouest, lui fournissaient des frontières aussi capricieuses qu'artificielles. Son territoire, d'environ six lieues de longueur sur deux de largeur, renfermait vingt-cinq villages, répartis en cinq mairies : Moutiers, Malleray, Tavannes, Corban, Courrendlin. Il y avait six paroisses protestantes et une catholique. Au total, six mille habitants, cultivateurs ou pasteurs ; les forges de

(1) Les principales sources de cette étude sont les archives très complètes de l'ancien évêché de Bâle (aujourd'hui à Berne), les Archives nationales de France et celles du ministère des affaires étrangères. Nous les désignerons par ces lettres : A. A. E., A. N. et M. A. E.

M. Cas. Folletête a fait une étude insuffisamment documentée, en ce qui concerne la diplomatie, sur « la Prévôté de Moutiers-Grand-Val pendant la Révolution » (Delémont, 1892).

Nous préparons un ouvrage d'ensemble sur la République rauracienne et le département du Mont-Terrible, ainsi que des études particulières sur Bellelay, l'Erguel et Bienne.

Courrendlin, à une lieue de Delémont, représentaient toute l'industrie (1).

Depuis le xe siècle, ces terres dépendaient du prince-évêque, mais la domination était si douce, si mitigée, qu'elle ressemblait à une lointaine suzeraineté. Le bailli de Delémont n'y étendait qu'en droit sa juridiction. Les affaires publiques se traitaient librement dans l'assemblée ou *plaid* général, présidé par le *bandelier* ou *banneret*, véritable tribun du peuple, qui l'élisait à Moutiers, et gardien de ses us et coutumes. La *seigneurie* nommait seulement les maires ou bâtonniers; dans chaque mairie, se tenait un plaid pour l'élection des justiciers, la tractation des affaires communales, la réception des bourgeois, etc. La liberté individuelle était complète : personne ne pouvait être arrêté, sinon en flagrant délit; celle du commerce était illimitée.

Les impositions se réduisaient à peu de chose. Pas de péage, ni de gabelle, ni d'accise (droit sur les boissons); pas de fonctionnarisme; frais de justice insignifiants. La taille se montait à *trente* livres bâloises pour tout le pays ! L'impôt foncier est plus élevé : une livre de Bâle par charrue. La participation aux *mois romains* est du quatorzième denier de la somme imposée à l'évêché. La Prévôté doit également le quatorzième homme de la garde du prince (2). La dîme se paie au monastère de Bellelay et à l'ancien chapitre de Moutiers-Grand-Val, en résidence à Delémont depuis la Réforme; les prévôtois leur réclament du reste, en retour, d'établir et d'entretenir les chemins (3).

L'État de Berne percevait dans le Münsterthal « cinq florins pour

(1) M. A. E. Papiers de Barthélemy, vol. 450, f° 272 : « Aperçu topographique et politique des terres dépendantes de l'évêché de Bâle, qui, par leurs relations avec le corps helvétique, ont été provisoirement comprises dans la neutralité » (sans date). Cf. aussi, Bridel, *Course de Bâle à Bienne;* Kœtschet, Clémençon, *Mémoires;* Lehman, *Das Bistum Basel der Zankapfel zwischen Frankreich und der Schweiz* (Leipzig, 1798).

(2) Encore cette redevance était-elle contestée, ce qui donna lieu à un procès au début de 1789 (lettre de l'archid. de Maler, A. A. E., corresp., 7 janv. 1789).

(3) A. A. E. Conferenz Protocoll, 19 août 1789, réclam. de la Prévôté contre les privilèges ecclés. — Ce chapitre de M. G. V. présentait alors des anomalies étranges : ses droits consistaient, en 1789, à nommer les maires et pasteurs de Sonceboz et Sombeval en Erguel; « le maire de *Sale*, » à la Neuveville. Il était combourgeois de Soleure (Cf. Mémoire de Soleure, en sa faveur, A. A. E., Prévôté, II, décembre 1797).

deniers de reconnaissance et de protection » ; il avait même le droit d'y lever des troupes. Un sénateur de Berne se parait du titre de « haut inspecteur » de la Prévôté, et devait la visiter tous les trois ans. Cette *combourgeoisie* ou alliance *inégale* (*inæqualis*) conclue en 1486, renouvelée en 1711, garantissait surtout la liberté du culte protestant.

L'évêque lui-même ne dédaignait cependant pas d'y recourir pour des affaires politiques : c'est ce qu'il fit le 19 août 1789, en face de *l'attitude séditieuse* des prévôtois ; Berne envoya le bailli de Nidau et annonça à Joseph de Roggenbach le succès de ses pacifiques exhortations (1).

Cette double dépendance s'annihilait du reste par son propre jeu. La Révolution le prouva : elle renversa le prince et ne permit plus à Berne que de prêter sa neutralité au Münsterthal ; celui-ci n'eut pas besoin alors de bouleverser ses institutions pour fonder la plus démocratique des républiques.

Le mouvement révolutionnaire le toucha peu. Des émissaires venus des bailliages voisins l'engagèrent à joindre ses doléances à celles des Bruntrutains ; le club des patriotes suisses offrit au bandelier Ét. Grosjean « de contribuer à y rétablir.... les droits naturels de l'homme et du citoyen (2) » : il se borna à rassembler ses titres de franchises, les jugeant suffisants à sa liberté. La convocation des États généraux lui inspira une véritable répulsion : il ne trouva « ni convenable ni nécessaire d'accéder à *cette pétition ;* » il y vit même « un grand danger de rendre très mauvaise sa constitution (3). » En vain, Son Altesse et le commissaire impérial dans la principauté sommèrent-ils les prévôtois d'envoyer des députés à Porrentruy, sous peine de se voir appliquer quand même les décisions prises ; ils refusèrent énergiquement, appuyés en cela par l'avoyer bernois de Mülinen. Le plaid général du 10 mai 1791 flétrissait en même temps

(1) Conferenz Protocoll, 19 août, 4 et 12 sept. 1789.

(2) Manifeste signé Castella. — Cf. Folletête, *La Prévôté*, p. 25.

(3) A. A. E. Lettres du bandelier au bailli de Nidau, 13 sept. 1790, et du lieutenant Bajol au prince, 28 fév. 1791. — Bischof, émissaire bernois dans cette contrée pendant la Révolution, n'y signala qu'un seul partisan des Français, le docteur Chopard, de Saules (cf. *Rapports de l'émissaire bernois Bischof dans l'évêché*, publiés par C. Folletête, député au Conseil national suisse. Porrentruy, 1898).

la conduite du grand agitateur Rengguer, ancien syndic des États.

Cette prudente attitude allait sauver le pays de l'invasion française.

II.

Le général Custine fit occuper militairement le Porrentruy dans la nuit du 27 au 28 avril 1792. Il avertit aussitôt le gouvernement de Berne qu'il respecterait la neutralité de ses combourgeois. Le général Ferrières, établi à Delémont, prétendit être plus exigeant que son chef, et voulut que le bandelier lui fournît une preuve *écrite;* Grosjean lui ayant apporté, le 2 juin, la réponse du conseiller d'État et haut inspecteur de Jenner, il déclara « qu'il ne pouvait se reposer *diplomatiquement* sur ces assurances, et envahirait la Prévôté s'il avait assez de troupes. » Une nouvelle entrevue, le 25 août, n'eut pas plus de succès. Le massacre des Tuileries avait du reste refroidi nos relations avec les Cantons, et la crainte de représailles rendait imminente l'occupation de Pierre-Perthuis, défilé très important que le Münsterthal avait le périlleux honneur de posséder.

Les commissaires de l'Assemblée législative à l'armée du Rhin, Carnot, Prieur, Ritter et Coustard, arrivèrent à Delémont le 27 août 1792 : ils conférèrent avec le représentant du prince, le bandelier et le maire de Bienne. Le résultat de l'entrevue fut une défense formelle à nos soldats de porter aucune atteinte au territoire helvétique, y compris la Prévôté. L'intégrité de celle-ci semblait donc assurée, et le général Falck, successeur de Ferrières, donna au bandelier les meilleurs témoignages de bienveillance. Les efforts de l'ambassadeur Barthélemy, héraut de la paix, triomphaient, tandis qu'échouaient ceux de Gobel, ancien suffragant du prince Joseph de Roggenbach, maintenant évêque constitutionnel de Paris et l'ennemi le plus acharné de l'indépendance de la principauté.

Mais les raisons diplomatiques étaient alors bien impuissantes à arrêter le prosélytisme des vrais *patriotes*, et Falck renouvela bientôt ses menaces. Le conseil secret de Berne, tout en émoi, écrivait le 24 novembre à celui de Lucerne : « Le général qui commande dans l'évêché annonce qu'il veut occuper la vallée de Münster.... L'incertitude des projets.... nous a engagés à vous prier...., si le cas échoit,

de vous joindre à nous, selon nos traités, avec force et énergie (1). » L'avoyer de Watteville suppliait Falck, de son côté, d'abandonner un projet qui « affectait *douloureusement* sa république (2). » Ces alarmes furent à leur comble lorsque parut à Delémont le général Demars, brutal jacobin qui n'eut aucun égard pour les *prétentions* des cantons à arrêter l'*émancipation* des peuples.

Demars convoqua à Porrentruy, pour le 17 décembre, la première Assemblée nationale rauracienne; comme il entendait *régénérer* la principauté tout entière, il enjoignit aux prévôtois de s'y faire représenter. Les députés de trente-deux villages et hameaux, réunis le 15 à Moutiers, signèrent alors une déclaration solennelle : « Leur constitution, disaient-ils à Demars, est une des plus douces que l'on puisse raisonnablement exiger, fondée sur des titres et documents.... garantis par la république de Berne.... Ils ont résolu de former parmi eux un gouvernement provisoire (3). » La réponse fut péremptoire : « Si la prévôté ne se réunit pas à la nouvelle république rauracienne...., la France dans ce cas la regardera et traitera en ennemie comme adhérente au prince...., et la république française s'en attribuera la domination, non à titre de conquête, mais à celui de propriété (4). » L'abus de pouvoir était flagrant. Heureusement que la volonté de la France avait d'autres interprètes : le 29 décembre, le Conseil exécutif désavoua formellement ces menées, disgracia Demars, et rappela son commissaire, l'évêque Gobel en personne, inspirateur de ces violences (5).

Le ministre des affaires étrangères profitait du reste de cette ques-

(1) Kaulek, I, p. 429 (nous avons renvoyé à cette édition des Papiers de Barth., pour les pièces qui y sont reproduites).

(2) Arch. nat., F7 4400, 29 nov. 1792.

(3) Min. des aff. étr., fonds Basle, II, 323. Voici les noms des communes représentées : Moutiers, Bepraon, Champos, Grand-Val, Corcelle, Sornetan, Chetelat, Tavanne, Saules, Loresse, Pontenet, Sorviliers, Châtillon, Rossemaison, Courchapois, Mervelier, la Seute (la Scheulte), Roche, Court, Perrefite, Cremine, Essert, Soubos, Monible, Reconviliers, Saicourt, Malleray, Bevillard, Courrendlin, Vellerat, Courban, Élai (cf. la carte de la princip. de Porrentruy au XVIIIe siècle dans l'*Hist. des év. de Bâle*, de Mgr Vautrey. Einsiedeln, 1886).

(4) A. A. E. Prévôté, 15 déc. 1792. Demars essaya aussi la persuasion et envoya un parlementaire à Moutiers (Cf. *Journal de dom Moreau*, publié par C. Folletête. Fribourg, 1899).

(5) Lettre du ministre des aff. étr. Lebrun à Gobel, Basle, II, 342.

tion de neutralité, qui inquiétait tant le corps helvétique, pour obtenir la reconnaissance de notre ambassadeur. Barthélemy l'appuyait de toute son influence, invoquant nos engagements solennels, et soutenant que les prévôtois, en restant neutres, suivaient « la marche que la nature leur indiquait (1). » Peines inutiles. Les nouveaux commissaires de la Convention à Porrentruy, Monnot et Ritter, jugèrent, dans leur sagesse, que « le Conseil exécutif avait été induit en erreur, » et le représentant de ce Conseil lui-même, Clerget, lui annonçait qu' « il s'occupait de recueillir les preuves pour constater la légitimité de nos réclamations » sur la réunion de la Prévôté.

En attendant, une proclamation révolutionnaire était publiée à Moutiers par nos officiers : « Elle n'a pas tardé à faire grand bruit dans toute la Suisse, rapporta Barthélemy.... Le ministre autrichien s'en sert habilement contre nous (2). » Il écrivit encore le 3 avril : « Cet incident du Münsterthal, et les funestes mesures du général Deprez-brassier (alors à Delémont) ont opéré subitement dans toute la Suisse un *prodigieux changement* dans les esprits.... Le mal est grand, parce qu'on se reposait en toute sécurité sur les promesses que nous avions données relativement au Münsterthal. Je ne sais s'il sera réparé.... Les intrigues dont sont entourés les Cantons leur présenteront sous un jour peu favorable.... l'importance que nous mettons à attirer dans notre balance quelques stériles rochers aussi inutiles pour nous qu'ils sont précieux à leur sûreté. » Il ajoutait, en réponse à une délibération du Conseil exécutif du 19 mars, qui l'avait chargé de « *proposer* à nouveau cette question (au Corps helvétique), à l'effet.... de *déterminer l'objet en litige :* » « Qui sait même s'ils ne travestiront pas notre demande d'explications amicales en exigence impérieuse qui nous porte à appeler à notre tribunal de la connaissance et des droits politiques de deux contrées (Prévôté et Erguel), qui ont quelque rapport avec eux, qui n'en ont aucun avec nous que par les relations qu'elles avaient avec une troisième contrée (le Porrentruy), qui se donne à nous et qui veut que nous nous chargions d'entraîner les deux autres dans sa destinée ! Tout

(1) Cf. Kaulek, II, 37, Le Brun à Barthélemy, 23 janvier 1793, et 108, Bart. à Le Brun, 2 mars 1793. Aulard, Comité de salut public, II, 346. Basle, III, 61, etc.

(2) Lettre à Le Brun, 16 mars 1793, Kaulek, II, 134.

cela n'est au fond qu'une misérable querelle, une affaire méprisable de passions.... dont il est fâcheux que nous nous rendions les instruments.... Je crains bien que nous n'ayons tout gâté par la misérable difficulté qui s'est élevée concernant les rochers du Münsterthal (1). »

Dans un long mémoire, Gobel s'efforça de détruire d'aussi puissants arguments et de présenter comme absolument nécessaire à notre défense l'occupation des défilés prévôtois : « On s'endort sur leur importance, s'écriait le bon apôtre, tandis que tous les principes de diplomatie, justice et politique se réunissent pour justifier l'usage qu'en ferait la république française (2). » La Convention ne le suivit point et confirma, le 7 avril, la neutralité du Münsterthal. A vrai dire, celui-ci se trouva encore en butte aux attaques incessantes des commissaires et des autorités du département du Mont-Terrible : il put néanmoins organiser son « administration provisoire. »

III.

Le prince de Roggenbach, alors à Constance, avait essayé de faire de la Prévôté le dernier refuge de sa souveraineté; dans ce but, son conseil aulique avait établi, le 11 mars 1793, un conseil de régence de trois membres pour la gouverner. Mais Berne ne permit point que le sort de ses combourgeois fût lié à celui d'un prince d'Empire, irrémédiablement déchu. Les prévôtois ne rêvaient, eux aussi, qu'indépendance, et ils envoyèrent des députés auprès de Son Altesse pour la revendiquer : le 14 avril, l'Évêque « voulut bien leur permettre de se choisir eux-mêmes, parmi leurs membres, un gouvernement provisoire, en attendant d'autres circonstances. » Les trois régents : de Kempf, ancien bailli de Saignelégier ; Imer, bailli d'Erguel, et Wildermett, maire de Bienne, durent se borner à l'administration du val de Saint-Imier (3).

Le plaid général du 16 janvier avait du reste décidé l'établisse-

(1) Kaulek, II, p. 171.

(2) « Questions sur la propriété et sur les rapports politiques de la seigneurie du ci-devant évêché de Bâle, appelée la Prévôté de Moutiers-Grand-Val, et sur le passage connu sous le nom de la Pierre-Perthuis. » (Prévôté, 1793, manuscrit de 21 pages). Un exempl. imprimé se trouve au min. des aff. étr. Basle, 117).

(3) Conferenz Protocoll, 11 mars et 14 avril 1793.

ment d'une nouvelle constitution et nommé une commission pour la rédiger. Le pròjet en fut lu dans l'assemblée des 29 et 30 avril, puis soumis à chaque communauté : toutes, sauf Saicourt, l'approuvèrent. Ses trente-trois titres et ses trois cent trente-huit articles réglaient d'abord la législation : véritable code civil et administratif approprié aux circonstances, cette partie conservait cependant les rôles et traités que ne contredisait point la seconde. Celle-ci créait les rouages du nouveau gouvernement : les assemblées de mairie élisaient un *Conseil d'administration provisoire* de douze membres, soit quatre par mairie (1), lequel choisissait dans son sein une *Commission de gestion* de trois membres, soit un par mairie ; cette commission se réunissait, au moins deux fois par mois, sous la direction du *président du conseil ;* ce dernier, élu dans l'assemblée générale parmi les *douze*, était l'homme du peuple, le gardien de ses droits, de sa combourgeoisie bernoise et de sa constitution, comme l'ancien bandelier; c'était une sorte de président de république, régnant et gouvernant (2).

Les élections se firent les 6, 7 et 10 mai dans les mairies. Elles furent complétées le 17 par l'assemblée générale : Joseph-Henri Moschard, de Moutiers, fut nommé président; l'avocat Desvoignes, de Saicourt, procureur général ; le notaire Briselance, de Courrendlin, chancelier (3). La république, ainsi organisée, allait goûter d'heureux jours, surtout en comparaison de l'infortunée Rauracie; ce qui faisait dire à un officier du prince-évêque : « La richesse momentanée de la Prévôté semble lui faire aimer son existence actuelle, et lui fait paraître son état plus doux que sous le règne des princes (4). » Ses citoyens conservèrent un calme singulier au milieu du plus grand des bouleversements sociaux. Elle aurait cependant à repousser de rudes assauts.

(1) Les trois mairies portaient les noms de Moutiers, Orval et Sous-les-Roches.

(2) L'original de la Constitution comprend 112 pages in-f°.

(3) Les autres conseillers étaient J.-P. Merillat, J. Gobat, notaire ; J.-P. Juillerat, Jac. Voirol, David Blanchard, maire de Mallerai; J.-P. Germiquet, Henri Seuret, J.-J. Cortot, Ferd. Rollat, J.-Ad. Bloque. Le sceau de la république représentait une massive église à deux tours (anciennes armes de la Prévôté), avec ces mots en exergue : « Le Présid. et le conseil d'administr. prov. Prévôté de Moutiers-Grand-Val. »

(4) Lettre du procureur général Scheppelin à de Billieux, conseiller intime, 18 mars 1794.

Les autorités du Mont-Terrible conçurent une sorte de jalousie de cette paisible existence, une irritation tracassière de ce dédain des grands principes. Les citoyens Ritter et Laurent trouvaient « une foule de raisons physiques et politiques par lesquelles il leur paraissait *impossible* que le Münsterthal ne soit pas réuni ; » Laurent « tenait invinciblement au système » d'en *arrondir* le plus petit département de la république (1). Les incidents de frontière étaient multipliés à plaisir : le général Vieusseux se plaignait de la présence de prêtres et d'émigrés dans le voisinage, de l'asile prêté aux déserteurs, des insultes infligées aux sentinelles, de rassemblements armés, etc. « Veuillez faire comprendre à vos *aveugles* concitoyens, écrivait Vieusseux au bandelier, que toutes les forces de l'Empire dussent-elles nous repousser de ce pays, ne nous empêcheraient jamais de faire des dispositions militaires et de tirer la vengeance la plus éclatante de ceux qui auront favorisé nos ennemis (2). » L'Administration provisoire, qui aurait pu réclamer contre l'établissement prémédité de batteries en deçà de ses frontières, réitérait ses assurances de sympathie et prenait les mesures les plus sévères pour l'expulsion de tout émigré.

Elle s'adressait aussi à ses protecteurs bernois, et l'avoyer de Mülinen intervenait en sa faveur auprès de Barthélemy. Notre ambassadeur envoya dans le Mont-Terrible son premier secrétaire Bacher, pour mettre à la raison ces intraitables personnages qui « croyaient avoir reçu une vocation à aliéner les esprits et à provoquer une rupture, en ne tenant compte ni des arrêtés du Comité de salut public, ni des décrets de la Convention; qui se plaisaient à dire qu'il fallait réunir le Münsterthal.... et arrondir leur département aux dépens de la Suisse (3). » Ils allèrent jusqu'à retenir à Delémont, pendant deux années, le chancelier Briselance, et ne le relâchèrent que lorsqu'il eut contracté le mariage *civil* auquel il se refusait (4).

(1) Barthélemy à Le Brun, Kaulek, II, 241, 1er mai 1793.

(2) Prévôté, 13 août 1793.

(3) Bacher à Hérault de Séchelles, Arch. nat., AF II, 81, 6 frim. an II (26 nov. 1793).

(4) Moschard requérait en vain Barthélemy le 22 janvier 1794 « de vouloir bien interposer son autorité auprès du district de Delémont » (Papiers de Barthél., vol. 442, f° 101).

Le Comité de salut public et le ministre des affaires étrangères refroidirent à maintes reprises leur zèle intempestif.

Nous ne voulons du reste pas entrer ici dans le détail de ces pourparlers diplomatiques (1). Citons un seul fait qui caractérise la prudente politique du conseil d'administration. Le représentant Richou étant venu jusqu'à Courrendlin, le 5 juillet 1795, pour admirer les beautés du paysage, fut insulté et attaqué à coups de pierres par deux individus. Aussitôt, violente colère du département et recours en haut lieu. Le 8, Barthélemy demandait réparation. Moschard ordonna une enquête et envoya demander à Berne, par deux membres du Conseil, quelle peine il fallait infliger aux coupables, le carcan paraissant insuffisant. Berne autorisa leur transfert dans sa maison de travail, d'où ils furent relâchés le 18 novembre sur la demande de Richou lui-même. L'ambassadeur avait écrit à ce propos à de Mülinen, le 17 août : « Je m'imagine qu'à Paris et à Porrentruy on ne pourra qu'applaudir à la sagesse de cette administration. »

Pendant l'année 1796, le prudent conseil prit contre les émigrés des mesures plus rigoureuses que celles de la république jacobine. Le 3 mars, il fit opérer « une *chasse* générale et visite domiciliaire dans toute l'étendue de son territoire. » La battue ne fit découvrir cependant qu'un suspect, Jacques Lamy, que l'on condamna, détail horrible, à avoir la *moitié* de la tête rasée avant d'être expulsé (2) ! Pareille exécution ne se renouvela plus, grâce au décret suivant qui coupa le mal dans sa racine : « Interdiction à tout habitant ou résidant.... de recevoir aucun étranger ou émigré quelconque sans une permission spéciale du Conseil, qui ne sera accordée que sur certificat et pièces authentiques.... offrant une garantie spéciale de toutes réclamations étrangères (3). »

Seul un isolement aussi farouche pouvait sauvegarder l'indépendance de la petite république prévôtoise. Elle décréta même le *blocus* au point de vue économique comme au point de vue poli-

(1) Cf., en particulier, Kaulek, III, 274 ; — Pap. de Barth., vol. 435, f° 18 ; 436, f° 105. Basle, III, 211 ; — Arch. nat., F7 4400, 21 mars 1794.

(2) Moschard à Barthélemy, 7 mars 1796 ; Pap. de Barth., vol. 457, f° 72 (cf. aussi f° 64).

(3) Mandement de par le gouvernement provisoire de la Pr. de M.-G.-V., » 15 mars 1796.

tique : ne voulant compter pour subsister que sur ses propres ressources, elle frappa d'une amende de deux cents livres toute exportation de denrées, de cinquante livres la faute de l'avoir favorisée par son silence. Elle privait ainsi ses citoyens des bénéfices de ventes avantageuses avec les affamés du Mont-Terrible ; mais elle évitait un contact dangereux et une fatale déperdition de forces. Une telle obstination finissait par lasser ses ennemis, et Barthélemy pouvait écrire, le 22 prairial an IV, au gouvernement de Berne : « Je n'ai aucune raison de croire, magnifiques seigneurs, que le gouvernement de la république française ait l'intention d'apporter un changement dans la position actuelle de la prévôté de Moutiers-Grand-Val. L'intérêt que vous prenez à la tranquillité dont elle jouit sera toujours pour moi un puissant motif de chercher à lui rendre tous les services qui sont en mon pouvoir. Je prie Dieu, etc. (1). »

Malheureusement, cette tranquillité n'avait pas d'autre garantie que l'intérêt de la France révolutionnaire, et lorsque cet intérêt la poussa à *régénérer* le vieux corps helvétique, le Münsterthal, qui en était l'avant-garde, fut le premier atteint.

IV.

Cette tranquillité, dont Barthélemy avait été le principal artisan, fut troublée du reste avant la crise finale. La politique des Douze, aussi sévère à l'égard de leurs concitoyens qu'humble envers leurs redoutables voisins, avait à la longue fatigué les bonnes volontés. Dès juillet 1796, on parlait de réunir le val de Saint-Imier et la Prévôté en une république fédérative sous l'égide de Berne. Le souvenir de la Rauracie faisait cependant écarter ce projet, et l'on pensait plutôt à se donner au canton protecteur. Le gouvernement de Leurs Excellences inspirait une plus grande confiance, pour le présent et surtout pour l'avenir, que celui de compatriotes, même élus : « Ce serait maintenant le moment, écrivait Bischof, où Leurs Excellences pourraient acquérir ce pays à de bonnes conditions (2). » L'envie et plus encore l'avarice furent les causes de cette défaillance.

(1) Prévôté, I, 12 juin 1796.
(2) L'émissaire Bischof au grand bailli de Nidau, 23 juillet 1796.

Pendant toute l'année 1797, il se produisit des refus d'impôt. Le 30 mars, le conseil se plaignit que Reconviliers, Tavanne, Loveresse, Saicourt, Saules, « n'aient délivré aucun denier pour tailles, feux et chapons.... faibles prestations convenues, arrêtées et fixées par les traités les plus solennels,... la lettre de franchise de 1430 et le rôle de 1652. » Elles étaient *faibles*, en effet : du 17 juin 1793 au 8 mai 1797, la trésorerie prévôtoise n'encaissa que vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq livres, c'est-à-dire une livre par habitant et par année. Elle n'en dépensa du reste que vingt mille huit cent cinquante-six (1).

Le 1er mai, l'assemblée générale décida d'attendre jusqu'à la session suivante; on prendrait alors « les mesures les plus sérieuses » pour contraindre les mauvais payeurs. Mais l'assemblée du 19 juin ne fit que rapporter cette résolution. Comme un ministère auquel une Chambre refuse le vote du budget, le Conseil démissionna le 10 juillet et laissa la direction des affaires à l'ancien bandelier, fort populaire ; il ne consentit à retirer sa démission que sur les instances du bailli de Wattewille, envoyé par Berne à Moutiers, et sur sa promesse que les Douze n'encourraient point de « responsabilité individuelle pour la rentrée des revenus (2). »

La force des événements allait bientôt les décharger de cette responsabilité : le 29 brumaire an VI (19 novembre 1797), le Directoire exécutif arrêtait en ces termes la réunion de la partie helvétique de la principauté : « Le général en chef de l'armée d'Allemagne prendra les mesures les plus promptes pour se mettre en possession, au nom de la république française, des sujets, terres et droits sur la rive gauche du Rhin qui dépendaient du ci-devant Évêché de Bâle.... Il fera arrêter tous les receveurs et autres agents du soi-disant prince-évêque de Porrentruy, et se fera remettre tous les deniers qui se trouveront dans les caisses. » Mengaud, commissaire du Directoire exécutif, sut traduire éloquemment ce sec arrêté : « Vous allez enfin jouir des bontés de *la Providence!*.... Tout portait l'empreinte du despotisme sacerdotal, si habilement amalgamé à une tyrannie non moins odieuse. Aujourd'hui, vous êtes des hommes.... Sachez appré-

(1) Prévôté, I, 30 mars 1797.
(2) Ibid., 24 août.

cier ces avantages et méritez-les en fermant l'oreille aux insinuations intéressées et perfides des malveillants et des sots.... Nous sommes vos frères.... La discipline la plus exacte et la plus sévère sera observée par des *guerriers* qui, jusqu'ici, n'ont eu d'autres ennemis et n'en auront jamais que ceux de la liberté (1)! »

De fait, nos *guerriers* mirent certaines formes dans l'envahissement de la Prévôté, comme pour se faire pardonner l'emploi de la violence. Le général Gouvion Saint-Cyr y alla aussi de ses fleurs de rhétorique, dont nous ne pouvons nous empêcher d'offrir encore le bouquet : « (La France), cette nation grande et généreuse, après avoir donné la paix à l'Europe, après avoir vaincu la coalition qui voulait l'asservir, a tourné ses regards vers vous. Elle vous a entendus gémir sous le poids de vos fers ; les cris des patriotes de ces montagnes sont arrivés jusqu'à elle ; elle connaît depuis longtemps les vertus de ce peuple laborieux : elle vous a trouvés dignes de vous associer à elle.... Vos fers sont brisés, la république française *rentre* dans ses droits ; de sujets du soi-disant prince-évêque de Basle, vous devenez citoyens français (2). »

La conclusion était admirable de logique, et les prévôtois durent assurément se sentir plus libres lorsque la brigade de Gouvion eut préludé dans leurs villages, le lendemain, au régime militariste qui allait les subjuguer jusqu'à la fin de l'Empire. S'ils souffrirent de notre épuisante épopée, peut-être trouvèrent-ils quelque compensation à participer à nos glorieux triomphes. Nous pouvons regretter cependant qu'ils n'aient connu la France que sous un régime de violences.

Quant à Berne, ses droits ne pesèrent guère plus dans la balance que ceux du *soi-disant* prince-évêque : le général lui notifia simplement son *opération*. Leurs Excellences députèrent alors auprès de lui le colonel Kirchberguer, avec mission d'exprimer le naïf espoir que « le séjour des troupes françaises dans la Prévôté et l'Erguel ne serait que *passager*, » vu que le *prince lui-même* n'avait jamais eu le droit d'y introduire les siennes ! Mais c'était là une protestation toute platonique, comme celle qu'adressa au ministre des relations exté-

(1) Prévôté, I, frimaire an VI. Proclam. de Mengaud.

(2) Ibid., 24 frim. an VI (14 déc. 1797). Proclam. de Gouvion, datée du quartier général de Delémont.

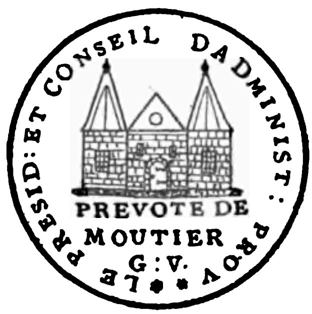
rieures la Diète des treize cantons, réunie à Arau le 5 janvier 1798.

Que pouvaient les cantons? Le protecteur de la Prévôté ayant osé manifester son mécontentement, Bacher, notre chargé d'affaires, écrivit à Talleyrand : « C'est un véritable acte d'hostilité qui mériterait une prompte répression (1). » On le lui fit bien voir !

Ainsi disparut la démocratique république de Moutiers-Grand-Val. Sa combourgeoisie helvétique ne l'avait pas seule sauvegardée pendant cinq années ; entourée presque par la Révolution, elle lui avait échappé en restant fidèle à l'esprit de ses traditionnelles libertés. Survivance d'un âge où l'absolutisme n'avait pas encore asservi les énergies populaires, elle perdit en un jour ce que des siècles de lutte lui avaient conservé; elle devint subitement une petite unité administrative, un vulgaire *canton*, un des derniers rouages de la vaste machine centralisatrice de l'État moderne.

Gustave GAUTHEROT.

(1) Papiers de Barthélemy, vol. 464, f° 402, 20 nivôse an VI (30 déc. 1797. — Pour la Diète d'Arau, cf., ibid., vol. 465, f° 27.



Sceau du gouvernement de la Prévôté de Moutiers-Grand-Val
à l'époque de la Révolution

UNE NIÈCE DE JEAN BOYVIN

SŒUR DOROTHÉE BOYVIN

URSULINE DE DOLE

1593-1638

INTRODUCTION

Dès le début de ce travail, consacré à une de ses nièces, nous tenons à saluer la grande et noble figure du président Jean Boyvin, dont le nom rappelle à notre mémoire le souvenir d'une vie consacrée tout entière au culte de la science, au service de Dieu et de la patrie.

Ce personnage naquit à Dole, en 1575, de parents estimés, mais sans fortune. Son père, procureur au Parlement — charge à laquelle il joignit, en 1579, celle de notaire — mourut vers 1590. Sa mère, Véronique Fabry, appartenait à une famille honorable de la ville.

Avocat en 1600, avocat général au Parlement en 1609, conseiller en 1618, président en 1639, voilà les diverses étapes de sa longue et brillante carrière.

Ceux qui connaissent l'histoire de notre province savent qu'il prit une part des plus actives à la défense de Dole pendant le siège de 1636, et que, frappés de la grandeur de son caractère et de ses services, ses concitoyens lui décernèrent une médaille d'or en gage de leur admiration et de leur reconnaissance.

Esprit vraiment universel, Jean Boyvin a laissé — comme jurisconsulte, historien, mathématicien, numismate, architecte — des

écrits et des monuments qui témoignent de la variété et de l'étendue de ses connaissances dans les sciences et dans les arts.

Il mourut (1) le 13 septembre 1650, avec la réputation, ratifiée depuis par tous les historiens, d'un des hommes les plus illustres de la Franche-Comté.

Le magistrat éminent dont nous venons de retracer à grands traits la vie avait pour frère un homme de loi, nommé Vitus ou Guy Boyvin, que divers actes qualifient de procureur, postulant au Parlement, secrétaire des États, et qui mourut à Dole, vers la fin du mois d'août 1606, après avoir exercé pendant de longues années les fonctions de secrétaire du conseil de ville.

Guy ne se contentait pas de rédiger exactement et avec soin les comptes rendus des délibérations, mais aussi, de temps à autre, il inscrivait sur le même registre les événements les plus importants survenus dans sa famille (2).

Or, à en juger par la lecture de quelques-unes (3) d'entre elles, il semble bien que l'auteur de ces notes n'était pas étranger à l'astro-

(1) Jean Boyvin fut inhumé à Dole, dans l'église des Cordeliers. Ses restes reposent maintenant dans un caveau de la Sainte-Chapelle, où ils ont été transportés le 22 décembre 1836.

Il avait épousé Sébastienne Camus, de Dole, qui le rendit père de cinq enfants, dont la vie nous est presque inconnue. L'un d'eux, Claude Boyvin, venait d'être nommé président du Parlement par Louis XIV quand il mourut, sans laisser de postérité mâle; sa descendance par les femmes subsiste encore dans la famille Garnier de Falletans.

Armes de Boyvin : Tranché en onde d'azur et d'argent, au croissant renversé d'argent sur azur, et au raisin de pourpre feuillé de sinople sur argent.

Armes des Garnier de Falletans : D'azur à l'agneau pascal d'argent tenant une bannerette d'or chargée d'une croix de gueules, au chef de l'Empire.

(E. Clerc, *Jean Boyvin, président du Parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique*, 1 vol. in-8, Besançon, 1856. — E. Puffeney, *Histoire de Dole*, 1 vol. in-8, Besançon, 1882. — La *Croix jurassienne*, 6 février 1898. — R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 139 et 340. — A. Pidoux, *Histoire de la confrérie de Saint-Yves des avocats, de la sainte hostie miraculeuse et de la confrérie du Saint-Sacrement de Dole*, 1 vol. in-8, Dole, 1902, p. 298-300.)

(2) L'existence de ce singulier *livre de raison* nous a été révélée par M. Feuvrier, archiviste de la ville de Dole, qui nous en a communiqué les extraits cités plus bas.

(3) Voici comment Guy Boyvin a noté la naissance et le baptême de deux de ses enfants :

« Le dymenche 11 d'octobre 1587, entre deux et trois heures après midy, *la lune estant nouvelle*, nasquit Claude-Hilaire Boyvin, ledit jour baptisé par

logie (1) et croyait à l'influence des astres sur la destinée heureuse ou malheureuse de la vie humaine.

Quoi qu'il en soit, Guy Boyvin jouissait pleinement de l'estime de ses compatriotes. Au reste, c'était un excellent chrétien, un véritable homme de bien, particulièrement dévoué et compatissant envers les malheureux.

Comme preuve de cette dernière assertion, nous citerons sa conduite à l'égard de la vénérable Mère Anne de Xainctonge (2), fondatrice des Ursulines non cloîtrées du comté de Bourgogne.

Née à Dijon le 21 novembre 1567, Anne de Xainctonge appartenait à une noble famille de robe. Le 30 novembre 1596, elle arrivait à Dole avec le dessein bien arrêté d'y fonder une compagnie pour l'instruction et l'éducation chrétienne des jeunes filles, jusque-là très négligées.

Mais le moment fixé par la divine Providence pour cette nouvelle fondation n'était pas encore venu, et les dix années qui suivirent l'arrivée d'Anne dans la capitale du comté de Bourgogne furent pour elle autant d'années d'épreuves, de contradictions et de souffrances.

Cependant, au milieu de ces tribulations, Dieu n'abandonnait pas sa fidèle servante. Nous savons qu'à diverses reprises il toucha le cœur de personnes compatissantes qui lui vinrent en aide, et le P. Mourath (3) affirme que, parmi ces dernières, « le noble seigneur Vitus

messire Jacques Oultrey, vicaire, sur les six heures du soir; messire Hilaire Ozanne parrain, et demoiselle Pernette Perrot marraine. »

21 juin 1597 : « Naissance de Jehan Boyvin le sambedy 21 juin, à six heures trois quartz après midy *au signe de virgo, et le lendemain a escheu le premier quartier et baptisé* à midy. »

(Arch. mun. de Dole. Reg. Délib.)

(1) Sur l'astrologie, on lira avec intérêt le premier chapitre d'un petit volume intitulé : *Les sciences physionomiques, leur passé et leur présent*, par M. Ch. Godard, dans la collection « Science et religion, » Bloud, Paris, 1902.

(2) Pour la vie d'Anne de Xainctonge et l'histoire de son Institut, voir le savant ouvrage de M. le chanoine Morey : *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne*, 2 vol. in-12, Besançon, 1892.

Nous ajouterons que la cause de béatification et canonisation d'Anne de Xainctonge a été introduite en cour de Rome par décret pontifical du 24 novembre 1900. On trouvera le texte de ce décret dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Claude, 29 décembre 1900.

(3) Le P. Jean Mourath, jésuite, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Vie et vertus d'Anne de Xainctonge*, composé d'après les enquêtes et procès-verbaux officiels, imprimé à Zug, in-4, 1681. Écrit en allemand, ce travail n'a jamais

Boyvin mérite d'être loué avant toutes les autres à cause de sa bienfaisante charité (1). »

Mise à la rue par Mme Duzin, Anne de Xainctonge avait été recueillie par la belle-fille de cette femme, Jeanne-Baptiste Mandovillet, qui lui accorda un logement, mais combien misérable et incommode ! « C'était une petite chambre, aux mansardes, très étroite et sombre, d'une chaleur excessive et accablante pendant l'été, et rigoureusement froide en hiver (2), » un vérirable « taudis » sous le toit.

Guy Boyvin en eut connaissance et fut touché de compassion pour une si noble et vertueuse fille. « Il donna ordre de bâtir dans sa maison, pour la servante de Dieu, une chambre plus commode. Quand elle fut achevée, il fit venir Mlle de Xainctonge et lui montra la chambre, la priant de l'accepter. Anne témoigna sa reconnaissance au seigneur Boyvin, et, trouvant ce logement très favorable pour ses exercices, elle l'accepta d'aussi bon cœur qu'on le lui offrait. Quand arriva le jour où elle devait y entrer, Anne, selon sa pieuse coutume, assista au saint sacrifice de la messe. L'évangile de ce jour rapportait la mission donnée par Notre-Seigneur à ses apôtres, et les paroles qu'il leur adressait en les envoyant prêcher. Anne remarqua surtout ce passage : *Nolite transire de domo in domum*, ne passez pas d'une maison dans une autre. Elle prit aussitôt ces paroles pour elle, reconnut sa faute, en demanda pardon d'un cœur contrit : « Ah ! mon Seigneur et mon Dieu, disait-elle, c'est justement l'opposé que j'allais faire aujourd'hui. J'aurais aimé changer de logement et de maison ; je me dépêchais de quitter mon coin sombre et ma pauvre petite chambre, afin d'avoir une meilleure installation et un meilleur lieu. Ah ! pardonnez-moi mon inconstance et mon infidélité. Je vais aller, dès ce moment, trouver le seigneur Vitus Boyvin, pour le remercier et refuser son offre généreuse. Désormais, je ne quitterai plus ma première demeure sans des motifs urgents ; quand même je n'y trouve que la pauvreté et l'incommodité, elles me feront souvenir de votre première habitation à Bethléem. » Comme elle dit, elle fit. Elle alla aussitôt refuser la chambre offerte,

été publié en français ; mais il en existe une traduction, 2 vol. in-4, aux archives des Ursulines de Dole, que nous avons mise à profit.

(1) Le P. Mourath, trad., t. I, p. 69.

(2) Le P. Mourath, trad., t. I, p. 68.

défendit humblement et si bien avec le seigneur Boyvin, que ni prières, ni sollicitations, ni prétextes quelconques ne purent la faire changer de résolution (1). »

Offrir à Mlle de Xainctonge un confortable appartement dans sa propre maison ne parut pas suffisant à Guy Boyvin. D'après l'auteur que nous venons de citer, il donnait encore à la servante de Dieu toutes sortes de témoignages d'affectueuse estime : « Outre des libéralités très délicates, il l'invita plusieurs fois à sa table, mais cette humble et modeste vierge refusa toujours, disant qu'elle préférait prendre son frugal repas dans la solitude, en présence de Dieu et de ses anges, plutôt que de s'asseoir à une table bien servie, dans une compagnie peut-être nuisible pour son âme (2). »

Telles sont les paroles d'un des plus fidèles historiens d'Anne de Xainctonge; son récit méritait d'être rapporté en entier, car l'humilité de la future fondatrice n'y apparaît pas moins que la bienfaisante charité de l'homme de loi.

Guy Boyvin avait épousé Françoise Ozanne, qui appartenait aussi à une famille bourgeoise (3) de la ville de Dole. Il est permis de penser que, sous le double rapport de la piété et de la générosité, cette femme ne le cédait en rien à son mari, puisqu'elle fit don à la Sainte-Chapelle d'un grand chandelier de bronze, que l'on trouva brisé en plusieurs morceaux le 8 mars 1633 (4).

De ce mariage naquirent huit enfants (5) — deux garçons et six filles — dont voici les noms :

(1) Le P. Mourath, trad., t. II, p. 378-380.
Le même fait est rapporté dans *La vie de la vénérable Mère Anne de Xainctonge*, par le P. Arnoulx, 1 vol. in-12, Avignon, 1755, p. 280-281; mais cet auteur y met en cause Jean Boyvin au lieu de Guy. L'erreur est certaine.

(2) Le P. Mourath, trad., t. 1, p. 70.

(3) Cette famille fut anoblie par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en 1606, dans la personne de Jean Ozanne, docteur ès droits, professeur à l'Université et maïeur de Dole.
Armes : D'azur à trois colonnes d'argent, surmontées d'une aigle essorante de sable au milieu d'un rencontre de cerf de même.
(R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté.*)

(4) A. Pidoux, *Histoire de la confrérie de Saint-Yves des avocats*, etc., p. 162.

(5) Par suite de lacunes dans la succession des anciens registres de l'état civil de Dole, nous n'avons pu relever que cinq actes de baptême; on les trouvera à la fin de ce travail.

Claude-Hilaire (1), né et baptisé le dimanche 11 octobre 1587.

Jean (2), né le samedi 21 juin 1597 et baptisé le lendemain.

Françoise (3), baptisée le 21 janvier 1590. Elle eut pour parrain son grand-père, le procureur Jean Boyvin (4), qui se fit remplacer par son fils Jean, alors âgé de quinze ans.

Dorothée (5), baptisée le 13 janvier 1593, dont le parrain fut Antoine (6) Boyvin, son grand-oncle, prêtre familier de l'église Notre-Dame de Dole.

Désirée (7), née le 10 octobre 1595.

Guillemette (8), baptisée le 7 septembre 1599.

Guygonne-Nicole (9), baptisée le 27 décembre 1606, quatre mois environ après la mort de son père.

Jeanne-Baptiste (10), qui entra chez les Carmélites en 1620.

Le bon procureur Guy Boyvin était trop dévoué à M[lle] de Xainctonge pour ne pas lui confier l'instruction et l'éducation de ses jeunes filles. De fait, Dorothée Boyvin figure parmi les premières élèves

(1) Connu par l'extrait du *livre de raison* de Guy Boyvin cité plus haut.

(2) Voir son acte de baptême et l'extrait du *livre de raison* déjà cité.

(3) Voir son acte de baptême.

(4) Le procureur Jean Boyvin, père de Guy et du célèbre président Jean Boyvin, né à Dole vers 1520, mourut vers 1590.

(E. Clerc, *Jean Boyvin*, p. 135.)

(5) Voir son acte de baptême. C'est par erreur que M. Morey affirme qu'elle était la fille aînée de Guy Boyvin, *op. cit.*, t. II, p. 16.

(6) Antoine Boyvin, frère du procureur Jean Boyvin. En 1614, le partage de sa succession donna lieu à un procès de famille dans lequel on voit figurer « Françoise Ozanne, veuve de Guy Boyvin, lui, vivant, postulant en la Cour, comme tutrice de Dorothée, Jeanne-Baptiste et Guygonne Boyvin, héritières. »

(E. Clerc, *Jean Boyvin*, p. 138.)

(7) Connue par cet extrait du *livre de raison* de Guy Boyvin :

Mardi 10 octobre 1595 : « Led jour à une heure trois quartz en nuict nasquit Désirée Boyvin. » (Arch. mun. de Dole. Reg. Délib.)

(8) Voir son acte de baptême. D'après cet acte, Guy Boyvin habitait rue de Mont-Roland.

(9) Voir son acte de baptême.

(10) Connue par le procès mentionné plus haut, relatif à la succession d'Antoine Boyvin, et par un « acte reçu du notaire Serrurot le 12 juin 1620, portant donation d'un meix, maison et jardin situé en la rue de Montroland, proche la croix, en faveur desd. Carmélites, par Françoise Ozanne, veuve de Guy Boyvin, en considération de la réception audit couvent de Jeanne-Baptiste sa fille. »

(Registre destiné à inscrire les noms et recevoir l'*habeo* de ceux à qui il sera remis des titres de propriété et de jouissance des domaines nationaux. — Manuscrit de la fin du XVIII[e] siècle.)

des Ursulines, et l'on sait qu'elle se distinguait entre toutes ses compagnes par sa piété et par sa modestie.

Bientôt le désir lui vint d'entrer dans la nouvelle communauté. Après avoir beaucoup prié, elle demanda l'habit, qu'elle eut le bonheur de recevoir le 7 février 1612, à l'âge de dix-neuf ans.

Nous n'avons pas à raconter ici la vie de notre religieuse, car on la trouvera plus loin rapportée très en détail. Disons seulement que sœur Dorothée contribua à la fondation du couvent d'Arbois, dont elle fut la première supérieure (1617-1623). Ensuite, elle revint à Dole, d'où on l'envoya à Porrentruy. Puis, en 1628, les sœurs de Vesoul la choisirent et l'obtinrent comme supérieure.

C'est alors que fut agitée de nouveau une question débattue depuis plus de vingt ans : celle de la clôture pour les religieuses. Comme Dorothée Boyvin se trouva mêlée dans cette affaire, nous allons en dire quelques mots (1).

Contrairement à l'opinion et à la pratique qui prévalait de son temps, Anne de Xainctonge n'avait pas accepté la clôture pour ses Ursulines. Elle estimait, non sans raison, que l'institutrice doit être en contact avec les familles des élèves, conserver quelque intelligence avec ce monde laïque dont elle reçoit les enfants et auquel elle doit les rendre ; elle voulait que ses filles pussent conduire leurs élèves aux offices de la paroisse, les visiter dans leurs familles, les surveiller dans la rue, partant exercer sur elles une plus heureuse influence.

Or, ce genre de vie était absolument nouveau en Franche-Comté. Il ne faut donc pas s'étonner que son établissement ait souffert des difficultés et soulevé de nombreuses discussions.

En arrivant à Vesoul, sœur Dorothée Boyvin trouva la communauté dans un état régulier en apparence ; mais elle ne donna pas assez d'attention à des abus qui, dès lors, commençaient à s'y glisser : certaines religieuses avaient trop de relations avec le monde, les sorties étaient très fréquentes et peut-être pas toujours suffisamment justifiées ; de là des distractions très nuisibles à la vie intérieure.

D'autre part, il y avait à la maison quelques religieuses qui, cé-

(1) Sur la question de la clôture pour les religieuses et sur l'incident auquel elle donna lieu en 1628, voir M. le chanoine Morey, *op. cit.*, t. I, p. 161-164, 183, 232-235, 247-249, 298 ; t. II, p. 29, 92, 311-322.

Nous ne ferons guère que résumer cet auteur.

dant à la mode et aux excitations du dehors, aspiraient à la clôture. Les sœurs Penneseul, Papay et d'Augicourt étaient du nombre; cette dernière surtout se montrait très ardente et réclamait la clôture comme le seul remède aux abus.

La situation était donc assez délicate, mais aussi le moyen d'arrêter le mouvement était tout indiqué : il fallait suivre ou, au besoin, rétablir l'exacte observance de la règle qui traite des rapports avec le monde, et si les mécontentes refusaient de se soumettre, leur rendre dot et liberté.

Malheureusement, la nouvelle supérieure n'avait pas l'énergie nécessaire pour tenter cet effort. A la vérité, sœur Boyvin était une sainte âme, une parfaite religieuse, mais nous croyons, avec M. le chanoine Morey, qu'il lui manquait la clairvoyance et la fermeté, sans lesquelles il n'est guère possible de bien gouverner une maison importante dans de pareilles circonstances.

Cependant, pour être juste, il convient d'ajouter à sa décharge qu'au temps où elle était supérieure à Vesoul, Dorothée Boyvin fut reprise d'une maladie cruelle qui obligea les médecins à lui ouvrir le genou pour la seconde fois. On conçoit que, pendant cette maladie longue et douloureuse, la surveillance ait été un peu en défaut.

Bref, au lieu d'agir, elle temporisa; et, chose encore plus grave, elle finit même par se ranger du côté de celles qui demandaient la clôture.

Dès qu'on le sut à Dole, l'assistante, Mère de Boisset, partit pour Vesoul, afin de se rendre compte du véritable état des choses et prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la règle et de la paix; mais c'était déjà trop tard.

En effet, les sœurs Papay et d'Augicourt avaient entraîné à leur avis la plupart des autres religieuses, et adressé une requête à l'archevêque de Besançon pour demander, ou la clôture, ou la restitution de leur dot et l'annulation de leurs vœux, émis, disaient-elles, sous la condition tacite d'obtenir la clôture avec les avantages qui y sont attachés.

Mère de Boisset comprit qu'il n'y avait rien à faire; elle reprit le chemin de Dole en ramenant avec elle sœur Dorothée Boyvin.

Lorsque l'archevêque de Besançon reçut la demande des deux sœurs de Vesoul, il ordonna une enquête. Elle fut confiée au coadju-

teur de Faverney, dom Claude-Hydulphe Brenier (1), qui s'en acquitta avec le plus grand soin. Il visita toutes les maisons fondées par Anne de Xainctonge et se déclara fort édifié des vertus de ses religieuses.

Le résultat ne se fit pas attendre. Comme les Ursulines de Vesoul demandaient à suivre une règle plus sévère, il était difficile de leur refuser l'autorisation canonique. La clôture fut donc établie dans leur monastère le 22 juillet 1629. Toutes les religieuses l'embrassèrent, sauf trois qui revinrent à Dole, où on les accueillit à bras ouverts.

Quant à sœur Dorothée, elle avait déjà comparu devant le conseil de la communauté. La supérieure ayant proposé de lui rendre sa dot avec la liberté, elle répondit qu'elle voulait rester dans l'institut et y vivre sans clôture. Ensuite elle se mit à genoux, demanda pardon de sa défaillance, et déclara qu'elle acceptait volontiers la pénitence portée par les statuts contre les supérieures qui avaient failli à leur devoir.

Ainsi finit cette affaire qui, dit M. le chanoine Morey, causa plus d'ennui que de chagrin aux filles de la Mère de Xainctonge.

Dorothée vécut à Dole encore pendant dix ans, dans la pratique des plus hautes vertus. Elle fut témoin du siège de Dole en 1636, et faillit devenir victime de son dévouement pendant la peste.

Enfin, elle mourut en odeur de sainteté (2), le 8 juin 1638, à l'âge de quarante-cinq ans.

Sa vertu était si grande et si notoire que, partout, on la regardait comme une sainte. On lui attribue des guérisons miraculeuses et de véritables prophéties qui se réalisèrent de point en point (3).

(1) Le bénédictin dom Claude-Hydulphe Brenier, né à Luxeuil, coadjuteur puis abbé de Faverney, mourut en 1662. Étant novice, c'est lui qui, au jour du miracle de Faverney (26 mai 1608), aperçut le premier la sainte hostie conservée dans les flammes. Il était remarquable par sa science et sa piété, mais partisan de la clôture religieuse pour les femmes.

(M. le chanoine Morey, *op. cit.*, t. II, p. 319.)

(2) D'après le P. Barry, le président Jean Boyvin mourut lui aussi « en estime de sainteté. » (E. Clerc, *Jean Boyvin*, p. LXII.)

(3) Conformément aux décrets du pape Urbain VIII, nous déclarons que les grâces et faits extraordinaires rapportés dans cette étude n'ont à nos yeux qu'une autorité purement humaine, et que, si nous donnons à sœur Dorothée Boyvin le titre de sainte, nous n'entendons nullement devancer le jugement de l'Église, seule juge autorisée et infaillible en cette matière.

La vie de sœur Dorothée Boyvin se trouve dans un manuscrit intitulé : *Petit abrégé des vies des sœurs Anne de Xainctonge et Claudine de Boisset, celles qui ont estably premièrement nostre Institut en ce Comté de Bourgongne, aussi quelques remarques des vertus des sœurs qui sont décédées en cette maison de Dole depuis son establissement, qui fut en l'année 1606, jusques à ceste présente année 1654* (1).

Ce travail a pour auteur une religieuse de la maison de Dole, sœur Claude Rouget (2), née à Mouthe le 4 octobre 1598 et morte le 13 février 1670.

Le style en est fort négligé, défaut dont elle avait conscience et dont elle s'excuse dans son avant-propos en termes vraiment charmants : « Vous sçavez, dit-elle à ses très honorées sœurs, que le lieu de ma naissance n'a que des sapins qui ne portent ny fleurs ny fruicts ; aussi ne suis-je pas meilleure que mon lieu natal. »

Nous reproduisons son récit aussi fidèlement que possible, non toutefois sans exaucer son vœu de voir quelqu'un « y passer la main. » Quand cela nous a paru utile, nous l'avons complété par des notes empruntées au P. Mourath qui, dans sa *Vie d'Anne de Xainctonge*, a consacré plusieurs pages à la sœur Dorothée.

Quant à la raison d'être de cette publication, nous estimons qu'elle n'est pas seulement de nature à édifier les âmes pieuses, mais qu'elle pourra fournir aux érudits quelques détails historiques intéressants, et des traits de mœurs qui leur aideront à reconstituer la physionomie de notre ancienne société franc-comtoise.

Enfin, nous ne terminerons pas cette introduction sans offrir à M. Feuvrier, archiviste de la ville de Dole, et à M. l'abbé de Branges, aumônier de la Visitation dans la même ville, l'expression de notre gratitude pour les divers renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

E. F.

(1) Un volume in-4, de 189 pages. Arch. des Ursulines de Dole.

Ce manuscrit renferme les vies des vingt-deux premières religieuses de l'Institut. M. le chanoine Morey y a puisé largement, et Mme Émile Longin en a détaché la biographie de sœur Claudine de Bermont, 1 vol. in-12, Besançon, 1896.

(2) Sur sœur Claude Rouget, voir M. le chanoine Morey, *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne*, t. I, p. 353.

QUELQUES MÉMOIRES DES VERTUS

DE NOSTRE SŒUR

DOROTHÉE BOYVIN

URSULINE

Ceste chère sœur estoit fille de monsieur Guy Boyvin, secrétaire des Estats (1), lequel estoit frère de monsieur le président Boyvin. Mademoiselle sa mère s'appeloit Françoise Ozanne. Ils estoient tous deux fort pieux et sages, et ont eu le bonheur que leurs enfans, qui estoient au nombre de cinq (2), ont suivi la dévotion, et particulièrement nostre sœur Dorothée qui, de tout temps, s'est estudiée à faire ce qui estoit le plus agréable à Dieu (3).

Elle fréquentoit nos classes, et elle apprenoit auprès de ma sœur de Xainctonge (4) la manière de faire la méditation ; et, afin de la faire

(1) Il s'agit des états généraux de Franche-Comté, dont on attribue l'institution à Philippe le Hardi, comte de Bourgogne, en 1384.

Ces états se composaient de trois chambres votant séparément mais ayant des droits égaux ; c'étaient, par ordre de préséance, la chambre du clergé, celle de la noblesse et celle du tiers. Ils se réunissaient ordinairement à Dole, sur la convocation du souverain et sous la présidence de l'archevêque de Besançon, dans les bâtiments du collège Saint-Jérôme, aujourd'hui couvent de la Visitation. Leur rôle était de voter les impôts, de présenter des vœux et remontrances au souverain, de faire des lois et ordonnances générales pour notre province. Ils furent supprimés à la conquête définitive de la Franche-Comté par Louis XIV en 1674. (Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté*, Besançon, 1854, t. II, p. 566-570. — E. Puffeney, *Histoire de Dole*, in-8, Besançon, 1882. — E. Clerc, *Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, années 1876, 1878, 1879, 1880.)

(2) Nous en avons signalé huit dans notre introduction, mais il est possible que sœur Rouget n'en ait connu que cinq.

(3) « Elle fut habituée dès son enfance, par ses nobles et vertueux parents, à la pratique de toutes sortes de dévotions ; et, dès ses jeunes années, elle s'adonna à l'amour et au service de Dieu. » (Le P. Mourath, trad., p. 479.)

(4) « Anne de Xainctonge elle-même, par ses instructions ordinaires dans

avec plus d'attention, elle choisissoit l'église de la ville la plus retirée, et encore elle se mettoit en de petits coins d'icelle.

Elle alloit visiter souvent Nostre-Dame de Mont-Roland (1) avec quelqu'une de ses compagnes; et une fois, comme elles y estoient un jour de feste, une vieille femme, s'approchant d'elles, leur dit qu'il y avoit sur le chemin un loup-garou (2) et qu'elles s'en devoient retourner avec une troupe de personnes qui alloient à Dole. Elles n'avoient pas ouï la messe. Sa compagne entra en appréhension que quelque mal ne leur arrivât sur le chemin [et] l'incita qu'elles s'en allassent. Mais la sœur Dorothée luy fit une sage réplique, disant : « Il faut ouïr la messe ; que si nous, nous servons Dieu et obéissons à l'Église, Sa Majesté nous gardera de tout mal (3). »

les écoles, mit la main à l'embellissement de cette âme privilégiée, de sorte que Dorothée atteignit facilement, avec la grâce de Dieu, un haut degré de vertu. »

(Le P. Mourath, trad., p. 479.)

(1) Mont-Roland, nom d'une colline voisine de Dole où se trouve un célèbre sanctuaire de la très sainte Vierge.

La dévotion à Notre-Dame de Mont-Roland remonte à l'origine même du christianisme dans notre région. Très populaire dans le comté et le duché de Bourgogne, elle a toujours été particulièrement chère aux Dolois.

Sur le sommet de la colline, on voyait autrefois un monastère bénédictin qui fut dévasté pendant la grande Révolution. L'antique statue de Notre-Dame, sauvée du pillage par les habitants de Jouhe, est conservée dans leur église paroissiale. L'église actuelle de Mont-Roland a été construite sur les plans de M. Alfred Ducat, architecte à Besançon. Le 2 août 1859, Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude, fit la consécration de ce monument dont la première pierre avait été posée, le 24 juin 1851, par Mgr Canoz, de Sellières, religieux de la Compagnie de Jésus et vicaire apostolique du Maduré. (Jeanney, *Notes historiques sur Notre-Dame de Mont-Roland et sur le prieuré de Jouhe*, 1 vol. in-12, Lons-le-Saunier, 1856. — Chanoine Chamouton, *Mont-Roland, son sanctuaire et sa madone*, Lons-le-Saunier, 1898, in-32 de 72 p. — M. Chipon, *L'école libre de Notre-Dame du Mont-Roland* (1850-1900), in-4 de 30 p. Dole, 1900.)

(2) Loup-garou, esprit malin, sorcier que l'on supposait courir les champs surtout la nuit. La croyance aux loups-garous était très vivace à Dole au xvi[e] siècle, même parmi les esprits les plus cultivés.

(3) « Une matrone l'avertit, pendant l'office, de retourner aussitôt à Dole avec des pèlerins qui allaient partir, parce qu'un loup furieux se tenait sur la route ; à quoi elle répondit avec intrépidité : « Il faut d'abord, avant tout, obéir au commandement de la sainte Église et entendre la messe. L'animal sauvage est sous la puissance de Dieu qui protégera sans aucun doute les fidèles observateurs de sa loi. » Elle resta avec sa compagne jusqu'à la fin de l'office divin, et elles redescendirent en toute sûreté dans la ville de Dole, où elles arrivèrent saines et sauves. » (Le P. Mourath, trad., p. 480.)

Elle fréquentoit les sacrements, alloit à la prédication, et lisoit des livres spirituels et jamais des prophanes (1). Ses prières estoient réglées soir et matin sans y manquer, comme aussi à visiter le très saint Sacrement sur les trois heures après midy en l'église des R. Pères Jésuites (2).

Elle se plaisoit à considérer la grande modestie et retenue qu'elle voyoit en nos sœurs, et elle eut désir d'estre de leur compagnie ; et, après plusieurs prières faictes à cette intention, on luy accorda sa demande (3). Ce fut le septième jour du mois de février de l'an 1612 qu'elle receut l'habit, estant âgée de dix-huict ans (4).

Elle eut le bonheur d'avoir pour maitresse au noviciat ma sœur de Xainctonge, qui n'eut pas beaucoup de peine à la diriger en la vie spirituelle, d'autant qu'elle luy en avoit jà donné de bon fondement; et aussi la sœur Dorothée estoit d'un naturel fort docile, qui désiroit

(1) « Elle suivait avec docilité la direction de son confesseur, avec lequel elle réglait toutes ses pratiques.... Quand elle rencontrait une de ses compagnes, elles s'entretenaient avec bonheur des belles instructions qu'Anne leur faisait, de la présence de Dieu et autres choses spirituelles; et leurs cœurs s'enflammaient d'amour pour Dieu et pour tout ce qui est bien. » (Le P. Mourath, trad., p. 481.)

(2) Les jésuites s'établirent une première fois à Dole en 1562, puis une seconde fois, à la demande du Magistrat et du Parlement, en 1582. Le fondateur du collège de l'Arc fut le P. Edmond Auger, né à Allemans au diocèse de Troyes, disciple de saint Ignace, prédicateur éloquent et confesseur de Henri III, mort à Côme, en Italie, le 19 juin 1591.

Le 9 octobre 1590, Clériadus de Vergy, baron de Vaudrey, alors étudiant au collège, qui devint en 1602 comte de Champlitte et gouverneur de la province, posa la première pierre de l'église actuelle. Cette pierre avait été bénite par Jean Doroz, évêque de Nicopolis, suffragant de l'archevêque de Besançon. Toutefois les travaux ne commencèrent réellement qu'en 1591. En 1599, le gros œuvre était terminé, et le bâtiment couvert. Le nouveau temple, placé sous l'invocation du nom de Jésus, fut consacré le jour de saint Matthieu 1601. Pour masquer la nudité d'une façade de grandeur démesurée, on construisit, sur les plans de Jean Boyvin, un porche dans le style italien de l'époque et qui maintenant est classé parmi les monuments historiques. (J. Feuvrier, *Le collège de l'Arc à Dole*, 1 vol. in-12, Dole, 1887. — Chanoine Suchet, *Histoire de l'éloquence religieuse en Franche-Comté*, 1 vol. in-8, Besançon, 1897, p. 118.)

(3) « La communauté l'accepta très volontiers à cause de sa conduite irréprochable et de ses belles qualités. » (Le P. Mourath, trad., p. 481.)

(4) Il y a ici une erreur qui a été reproduite par le P. Mourath et M. le chanoine Morey. D'après son acte de baptême, Dorothée avait alors dix-neuf ans révolus.

de se rendre parfaicte en la pratique de toutes les vertus et particulièrement en l'humilité, laquelle vertu luy estoit comme naturelle (1).

Jamais elle ne trouva aucune difficulté pour la chambre, pour le vivre, les habits, offices ou compagnes; mais elle trouvoit qu'elle estoit beaucoup mieux ou qu'on luy donnoit toujours plus qu'elle ne méritoit.

On luy donna pour compagne de chambre une sœur qui n'a pas persévéré en la Compagnie [et] qui luy donna subjet d'exercer et la patience et l'humilité. Cette fille estoit d'un naturel si mélancolique que souvent, lorsque la sœur Dorothée faisoit ses prières, elle prenoit le linge qui luy servoit pour ses cautères, tout plein d'infection, et le alloit poser sur une chère (2) devant et tout proche d'elle. L'odeur de telle corruption luy causoit souvent une grande douleur de teste (3)...., et ayant l'esprit mal content, elle déchargeoit souvent sa bile contre elle, ce qu'elle supportoit avec douceur. Et lorsque nos sœurs s'apercevoient de tout cela et l'impreuvoient comme de raison, elle, au lieu de s'en plaindre, l'excusoit autant qu'elle pouvoit (4).

Elle recherchoit en toutes choses le pire pour elle, comme aux habits, à la chambre, aux offices, désirant de faire toujours les plus humbles, au manger, demandant souvent à celle qui fait les portions de luy donner ce qui estoit resté ou ce qu'on ne pouvoit servir aux aultres. Elle mortifioit si bien son goust au manger qu'une fois, comme elle se trouvoit mal, l'assistante luy fit donner un œuf et la pressa de le manger ; elle le print, puis, s'inclinant tout doucement, elle print assez de poussière en terre qu'elle mit dedans, puis elle le mangea.

A la récréation, elle prenoit la pire place pour s'asseoir ; que si c'estoit auprès du feu, elle choisissoit le coin où il y avoit plus de fumée.

(1) « Dorothée apportait au noviciat une soif ardente de la perfection et un naturel très docile. Parmi toutes ses qualités brillaient surtout l'humilité et un profond mépris d'elle-même, vertus qu'Anne de Xainctonge regarda toujours comme la marque infaillible d'une haute perfection future et le chemin le plus direct pour y arriver. Dorothée suivit cette route et arriva en effet au sommet de la perfection. » (Le P. Mourath, trad., p. 482.)

(2) Chaise.

(3) Ici nous supprimons quelques mots dont la crudité pourrait froisser la délicatesse de quelques lecteurs.

(4) « Sa patience était grande et visible comme le soleil. » (Le P. Mourath, trad., p. 483.)

Elle rapiéçoit avec une allégresse tous les vieux habits de nos sœurs et ceux aussi des servantes, qu'elles luy portoient tout hors pleins de fange et de crasse, et leurs vieux bas tout puants. Elle les nettoyoit et rapiéçoit avec autant de contentement que si elle eut fait le plus bel ouvrage du monde, en quoy elle estoit fort adrette, en faisant de très beaux quand on luy employoit. Et mesme elle s'estudia à crayonner (1), afin de rendre ce service à nos sœurs quand elles le désireroient.

Elle ne refusoit jamais aucun ouvrage, quoy que d'ailleurs elle eût beaucoup d'occupations; et elle les acceptoit avec tant de débonnaireté que nos sœurs la nommoient *Coulombe.*

Quand elle voyoit que quelqu'une de nos sœurs faisoit quelque acte de vertu, elle en avoit tant de contentement qu'elle ne pouvoit en dissimuler sa joye intérieure [si] qu'elle ne sortît au dehors.

Lorsque l'on fit l'establissement d'Arbois (2), elle fut choisie pour y estre supérieure (3). Là, elle lâcha la bride à ses ferveurs, comme à servir les malades, non seulement à l'infirmerie mais mesme celles de l'hospital, où elle leur donnoit à manger et faisoit leurs lits; d'où elle print une fièvre qui la réduict à l'extresmité. Les personnes de la ville congnoissoient desjà ses grandes vertus et la considéroient comme une saincte. Elles avoient une grande appréhension qu'elle ne mourût, et plusieurs damoiselles faisoient beaucoup de prières afin que Dieu la laissât. Que si sa bonté la vouloit avoir, elles offroient leurs places à l'église, — la nostre n'estant pas encore bastie (4), —

(1) Il n'y aurait rien d'étonnant que Dorothée eût appris le dessin auprès de son oncle, le célèbre Jean Boyvin, grand architecte et habile dessinateur.

(2) Le 4 mai 1617. Ce jour-là, six jeunes filles reçurent l'habit dans la chapelle des Pénitents de la Croix, parmi lesquelles Françoise le Jeune, de Poligny, sœur de l'illustre oratorien le Jeune dit le Père Aveugle, un des plus célèbres missionnaires du XVIIe siècle. Le sermon fut donné par ce dernier, qui fit un discours sur l'excellence de la Compagnie fondée par Anne de Xainctonge. (Chanoine MOREY, *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne*, t. II, p. 133-137. — *Annuaire du Jura*, 1879, p. 5-18. — Le P. MOURATH, trad., p. 556-564.)

(3) « Elle refusa d'abord, disant qu'elle était la plus indigne de cette charge honorable, mais, voyant l'ordre de Dieu et la ferme volonté de la communauté, elle se soumit; et son obéissance rendit son humilité plus éclatante encore. » (Le P. MOURATH, trad., p. 484.)

(4) La chapelle des Ursulines d'Arbois, commencée en 1620 et achevée le 1er septembre 1625, fut consacrée, le 17 octobre 1627, par Mgr de la Barre,

pour la mettre, afin d'avoir son corps qu'elles estimoient une relique. Enfin, Dieu luy revoya la santé pour augmenter toujours son mérite.

Dieu permit qu'elle eût le moyen de pratiquer la patience tant envers une personne qui, pour estre d'une humeur facheuse, luy donnoit bien de la peine; mais elle tâcha de la gagner par la douceur et bons services.

Elle fit aussi paroître sa grande patience en la cure d'un mal qui luy vient à un genoul, lequel, après l'avoir enduré quelques années, l'on fut contraint de le monstrer aux médecin et cirurgien qui jugèrent qu'il failloit faire une incision pour tirer cette grome, laquelle, estant pleine d'infection, pourroit carier la coupe du genoul. Or, avant que [de] commencer cette cure si doloreuse, ils ordonnèrent que l'on la fit confesser et communier, car ils doutoient qu'elle ne mourût pendant icelle. Ils luy tirèrent donc d'iceluy, l'ayant coupé en quatre, une lope comme une bourse, toute pleine d'infection, et ce avec tant de douleur que le cirurgien en suoit de détresse et disoit à tous ceux qui le rencontroient par la rue après cette incision : « Nous avons fait une martyre aux Ursules ; vrayement c'est une saincte. » Et elle, pendant qu'on la tourmentoit, ne dit jamais autres paroles que celles icy : « Mon Dieu, je vous offre toutes ces douleurs en union des vostres et en actions de grâces des bénéfices que j'ai receus de vostre bonté. » Ce mesme mal luy revient estant supérieure à Vesoul, et on luy fit la mesme cure qu'elle endura avec une aussi grande patience.

Elle avoit une très haulte estime de toutes nos sœurs et un très bas sentiment de soy-mesme (1); et les congnoissances que Dieu luy donnoit des choses futures, elle disoit de la pluspart qu'elle les sçavoit en songeant, et on voyoit arriver les choses comme elle les avoit dites.

Il y avoit deux novices à Arbois. L'une estoit douée d'une grande prudence qui la faisoit agréer de toutes nos sœurs, l'autre estoit un

évêque d'Andreville. Sœur le Jeune contribua à sa construction pour une bonne part. Cette chapelle est devenue avec le cloître l'hôtel de ville. (Le P. MOURATH, trad., p. 563. — *Annuaire du Jura*, 1879, p. 11.)

(1) « Elle ne parlait jamais ni d'elle ni des siens, crainte de s'attirer quelques louanges. » (Le P. MOURATH, trad., p. 483.)

peu simple et grossière. La maîtresse (1) des novices en parloit une fois avec la sœur Dorothée qui estoit supérieure, luy disant qu'elle croyoit que ceste dernière sortiroit et que l'autre demeureroit, que nos sœurs l'agréoient. La sœur Dorothée luy dit : « Et moy, non; je crois que celle que vous dites estre si agréable sortira, et cela est tout assuré, et l'autre simple demeurera au contentement de toutes et sera une grande servante de Dieu. » Elle luy dit toutes les particularités comme elles sont arrivées du depuis (2).

Comme une fois elle s'anéantissoit devant Dieu pendant sa méditation, Nostre-Seigneur s'apparut à elle qui la récréa de sa divine présence, puis il luy fit voir un âne, luy disant : « Voilà ce que tu es en la maison. » Elle, se considérant en cette figure, aperceut que cet âne avoit des cornes, ce qui fit qu'elle demanda humblement pardon de son orgueil, croyant que des cornes le luy représentoient; et Sa Bonté luy dit : « Tu dois gouverner une maison où l'on t'envoyera. » Ce qui arriva, car quelque temps après on l'envoya à Arbois comme nous avons dit.

Sur la fin des trois ans (3) de sa supériorité à Arbois, on luy escrit de Dole qu'elle retourneroit et que la sœur Duplan (4), son assistante,

(1) Sœur Guyette Bouchard.

Née à Lons-le-Saunier, Guyette Bouchard repoussa les nombreux partis que lui attirait « sa rare beauté dont elle ne s'entesta jamais » et se fit Ursuline. Devenue aveugle, elle continua néanmoins de faire la classe à Dole pendant plus de douze ans. On la voyait « entourée de petites filles auxquelles elle apprenait les principes de la foy et la patenostre, les disposant aux autres maîtresses afin qu'elles ayent moins de peine. » La plupart étaient de « petites gueuses mal eslevées qui n'avoient, pour retour à ses bontés, que des sottises à luy faire, inventant à cet effect cent tours de malice, à raison qu'elle ne pouvoit les voir. » Elle mourut en 1668, âgée de quatre-vingts ans. (Voir sa biographie dans le *Ménologe de la Compagnie de Sainte-Ursule*, par sœur Talbert, manuscrit faisant suite à celui de sœur Rouget. Arch. des Ursulines de Dole.)

(2) « Sur les instances de la maîtresse, Dorothée lui avoua qu'ayant prié quelques jours auparavant pour la persévérance de ces deux novices, le Seigneur lui avait fait voir ce qui adviendrait de chacune. » (Le P. Mourath, trad., p. 488.)

(3) Avril 1620.

(4) Antoinette Duplan, fille de M. Duplan, apothicaire à Lons-le-Saunier, et de Thomase Grivel. « Elle estoit grandement douce et prudente...., elle portoit le cilice et jeûnoit sévèrement, au point qu'on l'accusoit gaiment de vouloir prendre le ciel par famine. » Elle prit l'habit le 7 décembre 1607, fut suc-

seroit supérieure, ce qui affligea la sœur Duplan. Mais la sœur Dorothée luy dit qu'elle ne s'attristât pas pour ce subject, d'autant que ce seroit elle qui demeureroit. Et, en effect, elle y demeura encore trois ans, ce qu'elle ne pouvoit sçavoir par voix humaine, d'autant que, longtemps auparavant qu'on eut pris la résolution de la laisser, elle le dit à la sœur Duplan.

Après qu'elle eut demeuré six ans consécutifs (1) à Arbois, elle retourna à Dole où, ayant demeuré quelque peu de temps, on l'envoya à Pourrentruy (2) avec la sœur Anne Altériet (3). Partout elle estoit de grande esdification; encore qu'elle n'eust qu'un extérieur fort simple, tout le monde l'aymoit.

Les sœurs de Vesoul (4), estant au temps de faire élection d'une supérieure, la choisirent; et deux d'icelles allèrent à Pourrentruy pour la ramener, accompagnées de M. le prieur Duplan (5); où elle exercea

cessivement infirmière, préfectrice des classes, maîtresse des novices, et mourut à Dole le 12 mars 1635. (Biographie dans le manuscrit de sœur Rouget.)

(1) Du 4 mai 1617 à 1623.

(2) L'établissement de Porrentruy fut fondé le 24 juin 1619, à la demande de Guillaume de Baldenstein, prince-évêque de Bâle. Ce jour-là, cinq jeunes filles inaugurèrent le noviciat de la nouvelle communauté en prenant l'habit religieux. Le 29 septembre, le prélat bénit la première pierre du couvent et de l'église qui fut consacrée le 13 septembre 1620. (Chanoine Morey, *op. cit.*, t. II, p. 207-216. — Le P. Mourath, trad., p. 580-585.)

(3) Anne Altériet, fille de Mlle Camus et de l'avocat Nicolas Altériet que sa piété fit surnommer le Page du saint Sacrement, naquit à Dole. Ses deux sœurs, Barbe et Marguerite, la suivirent chez les Ursulines; deux de ses frères furent capucins, un jésuite, et un autre bénédictin. Aussi cette famille était-elle appelée « lafamille sainte. » Anne fut, avec la sœur Barbier de Champlitte, la fondatrice de l'établissement de Porrentruy. Elle revint à Dole dans les premiers jours de juin 1620, pour retourner quelques années après achever son œuvre. C'est alors qu'on lui donna pour compagne la sœur Boyvin, « qui estoit une vraye saincte. » Sœur Altériet mourut à Dole, à l'âge de soixante-six ans. Aucune religieuse ne l'a dépassée pour « le zèle des âmes et le don de parler de Dieu d'une manière éloquente et persuasive. » (Biographie dans le manuscrit de sœur Talbert.)

(4) La ville de Vesoul fut la première à faire des démarches pour obtenir des Ursulines de Dole; mais Anne de Xainctonge ne jugea pas à propos de satisfaire de suite à cette demande. L'établissement de Vesoul ne fut fondé qu'en 1615. (Chanoine Morey, *op, cit.*, t. II, p. 101-107, 112-120.)

(5) Christophe Duplan, oncle de la sœur Antoinette Duplan, fut coadjuteur du chanoine Joseph Toytot de Dole, curé de Vesoul, et lui succéda. (Chanoine Morey, *op. cit.*, t. II, p. 102.)

sa charge avec un peu trop de condescendance, son naturel n'estant pas pour contrarier les esprits qui, en plusieurs points raisonnables, le devoient estre (1).

Il y avoit en cette maison une sœur (2) qui estoit des anciennes, laquelle aspiroit à la closture, et doucement elle s'insinuoit dans les affections des autres afin de les attirer à cela. La supérieure, par une trop grande douceur, ne mit pas ordre de bonne heure, et sa condescendance la rendit coupable, tellement que les autres, qui se vouloient maintenir en l'Institut, escrivirent à la supérieure (3) de Dole ce qui se passoit. L'on fut aussi adverti de nos sœurs de Besançon (4) par lettre, tellement qu'on consulta ceste affaire selon la règle, avec les RR. PP. Jésuites, qui furent d'avis que ma sœur de Boisset (5) fît un voyage jusques à Vesoul pour ramener la sœur Dorothée et y laisser la sœur Pétrey (6) à sa place, ce qu'elle fit.

Estant arrivée, elle parla aux sœurs et aux Révérends Pères (7), où

(1) Ces paroles et les pages suivantes ont trait à la question de la clôture pour les religieuses que nous avons résumée dans notre introduction.

(2) Sœur Penneseul. (Voir notre introduction et M. le chan. Morey, *op. cit.*, t. II, p. 315.)

(3) Nicole Broch, fille de Philippe Broch, docteur ès droits, sieur d'Hotelans, et de Barbe Girard. « Elle estoit douée des dons naturels autant qu'on en peut souhaiter à une fille ; elle estoit belle, de bonne grâce, ce qui lui donna beaucoup de peine, à cause des partis qui la recherchèrent en mariage. » Elle prit l'habit le 5 février 1614, à l'âge de vingt-trois ans ; devint maîtresse des novices puis supérieure, et mourut le 14 mai 1634. (Biographie dans le manuscrit de sœur Rouget.)

(4) Commencé en 1613, l'établissement de Besançon ne fut définitivement fondé qu'en 1619. (Chan. Morey, *op. cit.*, t. II, p. 122-132, 137-151, 162, 216-227.)

(5) Claudine de Boisset, fille de Mongeot de Boisset, professeur royal à l'Université de Dole, et de Marguerite de Marenche. Unie par une étroite et sainte affection avec Anne de Xainctonge, elle contribua beaucoup à la fondation du nouvel Institut, dont elle fut la première supérieure. Née en 1567, Claudine entra en religion le 18 janvier 1607 et mourut le 9 octobre 1657. (Biographie dans le manuscrit de sœur Rouget.)

(6) Claudine Pétrey, de Vesoul, fille de Charles Pétrey, auditeur en la chambre des comptes, et de Claudine Millot. « Elle fréquentoit souvent le bal, ayant souvent le bouquet, » mais elle se convertit, et entra dans la communauté le 14 mai 1607, à l'âge de vingt-quatre ans. Elle mourut de la peste à Dole, le 24 septembre 1636. (Biographie dans le manuscrit de sœur Rouget.)

(7) Il s'agit des Pères Jésuites qui avaient établi un collège à Vesoul en 1610. (Abbé Loye, *Histoire de l'Église de Besançon*, in-12, Besançon, 1902, t. III, p. 310.)

elle descouvrit beaucoup de choses. Elle parla aussi à la sœur Dorothée, qui advoua promptement ses manquements. Et, après que ma sœur de Boisset eut demeuré quinze jours à Vesoul, elle ramena la sœur Dorothée avec elle, qui se monstra aussi souple et obéissante qu'un bâton à la main d'un vieillard. Elle eut peu mettre de l'obstacle à son retour si elle eut voulu ou si elle n'eust esté si vertueuse, d'autant que tous ceux de Vesoul l'aymoient et la révéroient comme une saincte, non seulement celles qui estoient sous sa conduite, mais de plus ses confesseurs et les séculiers; et ils se confioient beaucoup en ses prières.

Quelque temps avant son retour, un des messieurs de Vesoul alla demander de parler à elle pour luy recommander sa femme à ses prières, laquelle estant enceinte, il y avoit quelques jours qu'elle n'avoit sentu son enfant (1). Le mesme monsieur dit à la portière qu'il avoit une grande congnoissance de ses mérites, mesme depuis qu'il estoit escolier demeurant à Dole en leur maison. Il parla à la sœur Dorothée, qui pria Dieu pour cette malade; et, deux heures après qu'il fut sorti d'auprès d'elle, il l'envoya remercier, luy mandant que sa femme avoit eu l'effect de ses prières.

En cette mesme maison, il y avoit une sœur qui, faisant les exercices de saint Ignace de huict jours, il luy vint un grand dévoyement d'estoumac et de ventre avec une grande douleur de teste. Le médecin estant appelé la trouva fort malade. Or, après qu'il fut sorti, la sœur Dorothée s'approcha du lit de cette malade, et, estant à genoulx, luy mit la main sur la teste, et à l'instant tous ses maux furent passés, et elle eut la force de poursuivre ses exercices à l'estonnement du médecin et de toutes les sœurs, qui attribuèrent cette si soudaine gairison aux prières de leur bonne supérieure, la sœur Dorothée. Ce fait avec plusieurs autres semblables fit qu'elles ressentirent son départ avec regret.

Ma sœur de Boisset et elle arrivèrent à Besançon; et, sur le chemin, ma sœur de Boisset la traita fort doucement et elle ne lui tint aucun discours de tout ce qui estoit passé; voire elle pria les sœurs de Besançon de luy faire bonne mine.

(1) « Sa femme craignait beaucoup que son enfant fût mort avant d'avoir vu le jour et reçu le saint baptême. » (Le P. MOURATH, trad., p. 492.)

La sœur Dorothée parla au R. P. Hilaire Henri (1), jésuite. Ce Révérend Père luy dit qu'elle pouvoit traiter avec une grande confiance avec la sœur Nicole Broch, pour lors supérieure à Dole, que Dieu gouvernoit son cœur et qu'il n'avoit jamais traicté avec elle qu'il n'en eût tiré du profit pour son avancement spirituel, et qu'elle avoit le don d'oraison passive. Il avoit été son confesseur à Dole fort longtemps.

(A suivre.)

(1) Tout ce que nous savons du P. Hilaire Henri, c'est qu'il fut un des signataires du traité conclu, le 17 décembre 1616, entre les jésuites et l'abbé de Baume pour l'union du prieuré de Jouhe au collège de Dole. (Jeannez, *Notes historiques sur Notre-Dame de Mont-Roland et sur le prieuré de Jouhe*, p. 117.)

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

Testaments de l'officialité de Besançon, 1265-1500, *par* Ulysse Robert, *inspecteur général des bibliothèques et archives. — Paris, Imprimerie nationale,* 1902, *in-4 de* 551 *p.*

L'officialité de Besançon, juridiction contentieuse du diocèse, jouissait du droit de recevoir les testaments; elle a conservé ce privilège jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Les testaments qui ont été publiés en cette cour, de 1255 à 1680, sont évalués au nombre de 8,000. La grande majorité a été détruite par la Révolution. Heureusement, les analyses de la plupart nous ont été conservées; elles sont dues au célèbre abbé Guillaume, qui, tout faussaire qu'il fût, n'en était pas moins un érudit de mérite, et qui les a rédigées avec exactitude et sagacité. L'inventaire des testaments de l'officialité, composé par Guillaume au milieu du XVIII[e] siècle, fait actuellement partie de la collection de M. le comte de Laubespin; il se complète par plusieurs tables qui en ont été dressées par le savant bénédictin comtois, Dom Anselme Berthod.

Cet inventaire ne décrit que les sept huitièmes environ des testaments qu'avait reçus l'officialité. C'est que, à l'époque de sa rédaction, le fonds avait déjà été dilapidé, et une partie des originaux était passée dans des chartriers privés. Guillaume n'est sans doute pas étranger à ces fuites. Le vol a produit ici un heureux résultat: il a mis à l'abri des destructions révolutionnaires un certain nombre de documents. Quelques-uns sont entrés à la bibliothèque du roi dès la fin du règne de Louis XV; d'autres sont venus les rejoindre tout récemment, après avoir séjourné chez Guillaume, chez le baron de Joursanvault et chez M. de Laubespin; il s'en trouve à la bibliothèque de Besançon et aussi aux archives du Doubs (où le fonds de l'officialité aurait dû être conservé en entier).

L'intérêt des testaments pour la biographie et la généalogie est évident. Ils donnent, avec des dates précises, les noms de dignitaires ecclésiastiques, de fonctionnaires civils, de seigneurs féodaux. Le juriste y peut étudier l'économie des partages du patrimoine, le rôle des substitutions. L'historien des mœurs et de la société y constate les multiples précautions que prenaient les hommes d'autrefois pour assurer le salut de leur âme et la prospérité de leur famille. Il y trouve de précieux enseignements sur la natalité, sur la condition des bâtards, sur les relations des diverses classes. D'autre part, les legs révèlent quantité de détails sur le costume de nos pères, sur l'état de l'industrie et du commerce, de l'instruction publique et des œuvres de charité.

Il y a peu de classes de documents qui puissent satisfaire des curiosités aussi variées. Notre savant collaborateur, M. Ulysse Robert a rendu à l'érudition comtoise un service dont il faut lui savoir gré, en mettant à la disposition de tous les testaments de l'officialité, antérieurs au XVIe siècle, dont la teneur a pu se retrouver. L'ouvrage formera deux volumes de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Le premier, qui vient de paraître, donne le texte, copieusement annoté, de cent vingt-sept testaments dont le plus ancien est daté de 1269 et le plus récent de 1400. Il débute par une docte introduction où les particularités les plus notables des testaments sont soigneusement mises en lumière. M. P.

Monseigneur Rivet, évêque de Dijon, *par* M. G. CHEVALLIER, *missionnaire apostolique. Dijon, Dornois,* 1902. 1 *vol. in*-8 *de* 343 *p., avec phototypie.*

Cette vie de Mgr Rivet, évêque de Djion, est d'une lecture attachante, et la première impression qu'on en reçoit est celle d'une profonde vénération pour une figure d'un autre temps. Il faut en effet, pour juger cet évêque, se reporter à des années qui sont loin de nous et à des traditions qui en sont peut-être plus loin encore. Le portrait qu'en donnait un prêtre vendéen en 1862 nous paraît bien rendre sa physionomie : « Par sa grâce exquise, sa politesse princière et pourtant simple, qui met à l'aise, sa constante bien-

veillance, la bonté touchante de son cœur, son esprit plein d'élégante distinction et de naturel, par ses attentions fines et délicates, il frappe et étonne tous ceux qui l'approchent. C'est un homme très brillant, mais brillant d'un doux éclat qui attire encore plus qu'il n'éblouit. Toute sa personne exhale un parfum délicieux de bonté et de piété. Il a soixante-sept ans, de taille moyenne, figure en même temps gracieuse et majestueuse, les yeux vifs, et quelquefois le regard pénétrant jusqu'au fond des cœurs, l'air fort et actif, beaucoup de vivacité sans brusquerie. »

M. Chevallier, pour raconter la vie de Mgr Rivet, le prend à son entrée à Dijon et ne fait qu'indiquer ses précédents. Né le 1er juin 1796, à Saint-Germain-en-Laye, il fut professeur au collège de Chartres et à Senlis, vicaire à Albis et à Dourdan, curé de Montesson, doyen de Dourdan, curé de Saint-Symphorien et enfin de Notre-Dame de Versailles. C'est de là qu'il fut appelé à l'évêché de Dijon. Sa position le mettait en vue, mais il paraît bien que c'est uniquement à ses vertus et à ses talents qu'il dut sa promotion.

Arrivé à Dijon le 30 octobre 1838, il y demeura pendant quarante-six ans. On a dit, avec raison, que les longs épiscopats sont les plus féconds : celui de Mgr Rivet en est la preuve. La situation qu'il trouva était difficile, et son prédécesseur, Mgr Rey, avait dû donner sa démission. Les réformes ne se font pas sans froissements. Mais le jeune évêque — il n'avait que quarante-deux ans — par sa sagesse et sa bienveillance, sut vaincre toutes les difficultés. Il se mit avec ardeur au travail et ses œuvres furent nombreuses et durables. Le recrutement du clergé, les retraites pastorales, l'établissement des conférences ecclésiastiques, furent l'objet de ses préoccupations. La direction du séminaire, après avoir été confiée à un homme d'initiative, mais trop personnel au jugement de l'évêque, fut donnée à un prêtre sévère et un peu.... routinier. De là des tiraillements qui éloignèrent la brillante pléiade des Bougaud, Balme et Sonnois. Ces difficultés décidèrent Mgr Rivet à confier le gouvernement de son grand séminaire aux sulpiciens.

Il donna tous ses soins au chant et à la beauté des offices. Une question importante se posait alors : celle de l'unité liturgique. Mgr Rivet fut dès le commencement favorable à la réforme demandée, mais il ne mit point de hâte à l'opérer, pensant avec raison

qu'une question aussi grave ne devait pas être traitée hâtivement.

Mgr Rivet était de constitution délicate et, de l'avis des médecins, il dut chercher un climat plus doux en Italie. En 1850, il partit pour Rome et y demeura pendant tout l'hiver. Il fut admis plusieurs fois à voir le souverain pontife en audience privée. Dès l'abord il conquit son affection : « Ce bon évêque me plaît beaucoup, » disait Pie IX, qui le nomma assistant au trône pontifical. Les entrevues du pape et de l'évêque furent des plus touchantes; Mgr Rivet les a consignées dans des pages pleines de charme rapportées par son historien.

Il retourna à Rome en 1867, pour les fêtes du centenaire des saints apôtres, et en 1869, pour le concile. La vie du saint évêque est trop remplie d'œuvres et de vertus pour avoir rien à craindre de la vérité, et M. Chevallier ne cache pas qu'il fut non seulement opposé à l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale, mais un adversaire convaincu de ce dogme. Pour comprendre son opposition, il faut se mettre au-dessus des agitations d'alors et se rappeler qu'en 1816, au moment où il étudiait la théologie à Versailles, l'enseignement était là, comme dans tous les séminaires de France, entièrement contraire à l'infaillibilité. Peut-être fit-il trop écho aux plaintes de Mgr Darboy relativement à la liberté des discussions conciliaires. Il fut des cinquante-cinq évêques qui se retirèrent avant le vote. Mais son adhésion aux décisions de l'Église fut prompte et sans réserve : il la proclame hautement dès son retour à Dijon, dans son premier discours à la cathédrale ; aussitôt après la guerre, il publie les décrets du concile du Vatican, et il veut que son testament contienne la preuve indéniable de sa foi en l'infaillibilité.

Après le concile survint la guerre et, dans ces tristes circonstances, la conduite de Mgr Rivet fut admirable. Il mit au service des ambulances ses établissements diocésains, ses prêtres et ses séminaristes ; il demanda des prières aux fidèles; il s'entremit partout pour attirer sur ses diocésains la clémence du vainqueur. Pendant l'attaque dirigée contre Dijon, au mois d'octobre 1870, il se joignit à une délégation de parlementaires et brava le bombardement.

M. Chevallier consacre bon nombre de pages de son livre aux amitiés et relations de Mgr Rivet. Celles de l'évêque avec Victor Cousin sont du plus haut intérêt, et le *Correspondant*, les jugeant telles, a publié ce chapitre de la vie de l'évêque de Dijon. C'est à Évian

qu'ils se rencontrèrent pendant l'été de 1858. Le philosophe fit au prélat la première visite. Celui-ci a conservé le souvenir de leurs entrevues dans des notes où l'historien a largement puisé. Dès l'abord, Mgr Rivet conçoit l'espoir de convertir Cousin ; mais l'esprit mobile et changeant du philosophe était un obstacle insurmontable à cette conversion. Sa tactique consistait à faire l'éloge de l'Église, à affirmer pour elle son respect, et finalement à ajourner toute résolution. Mgr Morlot le connaissait bien lorsqu'il disait : « Je ne le crois guère capable d'un de ces élans généreux qui font passer sur tous les obstacles et fouler aux pieds le respect humain. » Des lettres touchantes et assez formelles pouvaient entretenir l'espoir de Mgr Rivet, mais en somme il n'est resté de ces relations qu'*une trace et un bon souvenir*. La mort surprit Cousin le 13 janvier 1867.

D'autres relations plus intimes et qui regardent particulièrement la Franche-Comté furent celles de Mgr l'évêque de Dijon avec le cardinal Mathieu. Séduit, comme beaucoup d'autres, par le charme qui se dégageait de la personne de Mgr Rivet, le cardinal contracta avec lui une amitié toute de confiance qui dura plus de trente ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que la mort vînt en briser les liens. Ils se visitaient plusieurs fois chaque année et l'évêque, dans toutes ses difficultés administratives, prenait conseil du cardinal. Au reste, il y avait entre ces deux hommes des ressemblances frappantes : ils étaient du même temps et de la même école ; rappelant par leur dignité et leur tenue les prélats de l'ancien régime, tempérant leur caractère autoritaire par une vraie bonté ; réprimant l'un et l'autre les ambitions de leurs subordonnés et ayant pour principe de rechercher des dons d'ensemble et des qualités moyennes, sans pour cela négliger le talent, dans ceux qu'ils voulaient élever en dignité.

Mgr Rivet vieillissait, mais son âme restait toujours jeune ; jusqu'en 1880, il accomplit allégrement ses fonctions. Les années suivantes, atteint de douleurs rhumatismales, Il se fit remplacer quelquefois, pour les tournées pastorales, par des évêques voisins et continua ainsi, dans des alternatives de mieux et de plus mal, sans penser à demander un coadjuteur. Le 8 juin 1884, il donnait la confirmation à trois cents enfants dans l'église Saint-Michel de Dijon ; le lendemain, pris d'un malaise, il demanda à recevoir les derniers sacrements. Il resta debout jusqu'à la fin, lorsque le matin du

12 juillet il se sentit défaillir et expira après avoir reçu de son vicaire général une dernière absolution.

Ses funérailles furent pompeuses.

Mgr Perraud y prononça son éloge funèbre. Une statue de marbre, reproduisant ses traits vénérés, a été inaugurée dans sa cathédrale par Mgr Le Nordez, son troisième successeur. Enfin M. Chevallier a voulu lui élever un monument de reconnaissance, en écrivant des pages qui laisseront de lui un vivant souvenir. A. R.

L'âme du pays, *mœurs comtoises, par* Georges Riat. *Paris, Félix Juven, éditeur, in-12 de* 286 *p.*

M. Georges Riat a réuni dans ce volume trente et un récits, dont les sujets lui ont été fournis par des souvenirs de la terre natale. Il a été le témoin et quelquefois le héros des scènes qu'il nous rapporte, car c'est évidemment lui qu'il dépeint sous le pseudonyme de Jean Loriot. Il change les noms des personnes et des lieux afin de ménager la suceptibilité de ses compatriotes. Y a-t-il toujours réussi?

Il peint au vif les qualités et les défauts du paysan comtois : sa naïveté, sa bonhomie, sa finesse et sa ruse. Les descriptions de nos paysages de montagne sont bien faites, et il nous fait sentir la poésie des choses. Mais il s'attache principalement à étudier les sentiments et les caractères de ceux qu'il met en scène. Son œuvre est donc surtout une œuvre psychologique, et il a pu intituler, avec raison, le recueil qu'il publie : *L'âme du pays.*

Les faits les plus simples, tels qu'une petite farce d'écoliers, une déconvenue, une averse malencontreuse, servent de thèmes à ses récits et deviennent pour lui le sujet de contes gracieux, amusants quelquefois, toujours bien écrits. L'auteur de ce compte rendu a été au courant de la découverte de la monnaie de *Septime-Sévère*, et il admire la manière dont M. Georges Riat a su raconter ce fait banal et en quelque sorte le dramatiser (p. 269).

Le livre de M. Riat est divisé en deux parties. La première contient les souvenirs d'enfance : croyances naïves, petites idylles et aventures d'enfants ; la seconde est consacrée aux souvenirs de la jeunesse : rivalités de village, politique de clocher, regrets de vieilles

filles, scènes champêtres, scènes d'auberge. Plusieurs de ces nouvelles ont déjà été publiées dans des revues.

Espérons que ce volume sera mieux accueilli que ne l'a été le premier livre de Jean Loriot à la ferme du Lomont (p. 259). Il le mérite et peut d'ailleurs être mis entre toutes les mains. M. Riat, en le composant, a cherché un délassement à des travaux plus sérieux ; mais il a atteint un double but, car, en se récréant, il nous a fourni l'occasion de nous délasser nous-mêmes par la lecture de ses contes.

Ce sont très souvent des paysans qu'il fait parler, et ceux-ci ne possèdent pas toutes les délicatesses de la langue ; mais, tout en restant vrais, les récits de M. Riat eussent peut-être gagné à être débarrassés de quelques mots trop crus. A. R.

Grayloiseries, *par* Alfred Marquiset. *Gray*, *Gilbert Roux*, 1903, *in-12 de* 35 *p.*

De la verve, de l'entrain, de l'esprit, telles sont les qualités auxquelles M. Marquiset a habitué ses lecteurs et qu'ils retrouveront dans la plaquette qu'il vient de publier sous le nom de *Grayloiseries*. L'auteur a ajouté cette fois une certaine dose de malice à ses qualités habituelles. Il raille — oserai-je dire, il *blague* — fort agréablement la bonne ville de Gray, les Graylois et les Grayloises. Il semble craindre d'avoir dépassé la mesure et, dans sa préface, se demande avec anxiété :

> Va-t-on, sur les bords de la Saône,
> Prendre mal ces innocents vers ?

Puis, le crime commis, ses remords le reprennent et il s'écrie :

> J'implore ici votre clémence
> Pour ces vers que vous avez lus,
> Et différent de la romance,
> Je ne recommencerai plus.

Foi de Graylois, je crois que M. Marquiset se trompe. J'ai assez de confiance dans l'esprit de mes chers compatriotes pour être assuré qu'ils ne se fâcheront pas ; ils riront, seront désarmés et diront avec moi : Monsieur Marquiset, recommencez. A. B.

LISTE

DES

ARTISTES FRANC-COMTOIS

ADMIS AU SALON EN 1909

Société des Artistes français

Peinture

ABRAM (Paul), né à Vesoul (Haute-Saône).
4. — Sur la digue à Douarnenez (Finistère).

ADLER (Jules), né à Luxeuil (Haute-Saône).
16. — Le banc.
17. — Nocturne.

BOUDOT (Léon), né à Besançon.
221. — La fin d'un jour d'hiver à Antibes.
222. — Le soleil chasse le brouillard.

BUFFET-CHALLIÉ (Jean-Laurent), né à Échenoz-la-Méline (Haute-Saône).
290. — Paysage.

CHARTRAN (Théobald), né à Besançon.
380. — Portrait de Mme H....
381. — Portrait du président Roosevelt.

GÉROME (Jean-Léon), membre de l'Institut, né à Vesoul (Haute-Saône).
774. — Prédication dans la Mosquée.
775. — Vue de Médinet-el-Fayoum (haute Égypte).

GIACOMOTTI (Félix-Henry), né à Quingey (Doubs).
779. — Portrait du commandant de D...
780. — Marchande de paniers ornés.

GIRARDOT (Georges-Marie-Julien), né à Besançon.
796. — Fin de journée.
797. — « Naitoure ».

ISENBART (Émile), né à Besançon.
941. — Ravin dans les montagnes du Doubs.
942. — Pâturage du haut Jura.

JAPY (Louis), né à Berne (Doubs).
967. — Crépuscule sur l'étang de Jourcey.
968. — Soir brumeux à Laprat.

JEANMOUGIN (Pierre-Joseph-Alfred), né à Lure (Haute-Saône).
970. — Une rue à Chaudefontaine ; — le séchage de haricots.

LANTERNIER (Raoul-Léon), né à Arbois (Jura).
1041. — Portrait de Mlle M. T...

LASIBILLE (Mlle Madeleine), née à Besançon.
1052. — Brioches parisiennes ; — nature morte.
1053. — Fleurs ; — azalées.

LAURENS (François-Albert), né à Lyon (Rhône).
1061. — Mon portrait.

LOBRICHON (Timoléon), né à Cornod (Jura).
1153. — L'allée favorite.
1154. — Simonne ; — portrait.

MAYER (Constant), né à Besançon.
1242. — Portrait de M. S....

PERREY (Louis-Justin-Maurice), né à Gray (Haute-Saône).
1397. — Un mot à la hâte.

POINTELIN (Auguste-Emmanuel), né à Arbois (Jura).
1427. — Hautes prairies (Jura).
1428. — Forêt lointaine.

ROBINET (Paul), né à Magny-Vernois, près Lure (Haute-Saône).
1509. — Matinée au bord de la Birse ; — canton de Berne (Suisse).

WEISSER (Charles-Louis-Auguste), né à Montbéliard (Doubs).
1757. — Chien et chat.

Dessins, aquarelles, pastels, miniatures

ADLER (Jules), né à Luxeuil (Haute-Saône).
1790. — Un maître porion ; — dessin.
1791. — Une herscheuse ; — dessin.

BOYER-MENNEGAY (Armand-Amédée), né à Montbéliard (Doubs).
1861. — Le Pont Neuf ; — aquarelle.

DÉRUD (Charles-François), né à Besançon.
1982. — Une miniature.

GUYARD-CHARVET (Mme Alice), née à Amange (Jura).
2109. — Une miniature.

JEANNOT (Joseph-Clément-Maxime), né à Ornans (Doubs).
2135. — Forêt de Fontainebleau en hiver ; — aquarelle.

LISPRÉ (M[lle] Louise DE), née à Besançon.
2203. — Roses blanches; — aquarelle.

POINTELIN (Auguste-Emmanuel), né à Arbois (Jura).
2327. — Dans les bois; — pastel.

Sculpture

BECQUET (Just), né à Besançon.
2517. — L'Éternelle Victime; — statue, plâtre.
2518. — Saint Ferréol, apôtre de Franche-Comté; — buste, terre cuite.

BLOCH (Armand-Lucien), né à Montbéliard (Doubs).
2551. — Denis Papin; — statue, pierre.

CHATEAUBRUN (René DE), né à Noironte (Doubs).
2643. — « Guéri! »; — statue, plâtre.

GROSJEAN (Jules-Aimé), né à Vesoul (Haute-Saône).
2821. — Portrait d'homme; — buste, bronze.

LAETHIER (Georges), né à Besançon.
2888. — Portrait de M. Gondy, maire de Besançon; — buste, bronze.
2889. — Vieillard à la source; — statue, marbre.

PIONNETY (M[lle] Élise), née à Saint-Claude-Besançon.
3103. — Pour la France; — statue, plâtre.

SYAMOUR (M[me] Marguerite), née à Bréry (Jura).
3204. — Vision; — buste, marbre.
3205. — La Dame aux Camélias; — statue, plâtre.

Architecture

CHANARD (Auguste), né à Saint-Claude (Jura).
3442. — Notre-Dame; — aquarelle.
3443. — Vitrail; — aquarelle.

Gravure et lithographie

BORNET (Paul), né à Ranchot (Jura).
3801. — Une gravure originale sur bois : Le vieux modèle.

MATHEY-DORET (Émile-Armand), né à Besançon.
4093. — Une gravure (eau-forte) : Miss Haverfield, d'après Gainsborough. (Collection Wallace, Londres.)

MONTET (Désiré-Clément), né à Baudoncourt (Haute-Saône).
4117. — Une gravure sur bois : Le Mail; marché aux pommes; d'après une aquarelle de Lucien Ott.

REYMANN (Joseph), né à Belfort.
4180. — Une lithographie : Environs de Tipaza (Algérie).

Art décoratif

GÉROME (Jean-Léon), membre de l'Institut, né à Vesoul (Haute-Saône).
4490. — « Corinthe » ; — statuette, bronze doré.

PELLISSIER (Mlle Berthe-Clémence).
4651. — Roses trémières ; — panneau décoratif.

Société nationale des Beaux-Arts

Peinture

CHUDANT (Jean-Adolphe), né à Besançon.
278. — « La préfecture du Doubs, » panneau destiné à la décoration du foyer du théâtre de Besançon.

COURTOIS (Gustave), né à Pusey (Haute-Saône).
328. — Portrait de Miss Wanessa Borwick.
329. — Diane.
330. — La fontaine sauvage.

DELACHAUX (Léon), né à Lac-ou-Villers (Doubs).
393. — Étude.
394. — Savonnage.
395. — Jeune fille lisant.
396. — Batelière en prière.
397. — Pauline et Virginie.
398. — Germaine.

ENDERS (Jean), né à Besançon.
489. — Une cérémonie religieuse dans le Sauget, à Montbenoît (montagnes du Doubs).
490. — Profil d'enfant.
491. — Crépuscule sur la Marne.

GIRARDOT (Louis-Auguste), né à Loulans-les-Forges (Haute-Saône).
597. — Le bain maure.
598. — Intérieur de l'église d'Ervy (Aube).
599. — Intérieur de l'église d'Ervy (Aube).
600. — L'église d'Ervy (Aube).
601. — Le presbytère de l'église d'Ervy (Aube).

MUENIER (Jules-Alexis), né à Vesoul (Haute-Saône).
985. — Le calvaire aux ormes.
986. — Les vieux toits (soir de juin).
987. — Rentrée du troupeau.
988. — Fin de journée.
989. — Berger corse à Campo dell' Oro.
990. — Solitude (environs d'Ajaccio).

Dessins, aquarelles, pastels, miniatures

BASIRE (Mlle Élisabeth), née à Besançon.
22. — Hortensias (aquarelle).

BASIRE (Mlle Madeleine), née à Thoraise (Doubs).

23. — Œillets (aquarelle).

COTTET (Charles), né au Puy (Haute-Saône).

117. — En Bretagne.

DELACHAUX (Léon), né à Lac-ou-Villers (Doubs).

150. — Leçon de tricotage.
151. — Germaine.

GIRARDOT (Louis-Auguste), né à Loulans-les-Forges (Haute-Saône).

252. — Mauresque (aquarelle).
253. — Prairies en fleurs (crayon de couleur).
254. — Dans le Riff (crayon de couleur).
255. — Dans le Riff (crayon de couleur).
256. — La plaine (route de Tétouan) (crayon de couleur).
257. — Dans les dunes (Tanger) (aquarelle).

Objets d'art

CHUDANT (Jean-Adolphe), né à Besançon.

58. — Six feuilles papier-raciné à la cuve (épreuves uniques).

Architecture

THÉODORE LAMBERT, né à Besançon.

103. — Fauteuil se transformant en chaise longue et en lit (breveté).
104. — Frise décorative : « Les paons ».

CHRONIQUE

Dans cette revue, consacrée aux études provinciales, la politique n'a pas sa place. Il ne nous est pourtant pas possible de fermer les yeux sur des événements qui s'accomplissent en ce moment en Franche-Comté, comme dans tout le reste de la France, et qui attristent profondément les âmes religieuses.

En 1860, deux enfants de Besançon, le P. Jean (Charles de Longeville) et le P. Raphaël (Louis Baille) rétablissaient dans leur ville natale l'ordre des Capucins, supprimé en 1792. Fidèles observateurs de la règle de saint François, ils ne voulurent rien posséder et leur couvent fut construit par la famille de Longeville, qui en conserva la propriété. L'église fut commencée en 1869 et achevée en 1873 : construite dans un style sévère, sur les plans de l'architecte Victor Baille, elle est remarquable par ses fresques et ses peintures.

Le P. Raphaël est mort en 1881. Pendant quarante-trois ans, le vénérable P. Jean de Longeville devait habiter le couvent dû à sa religieuse initiative et à la générosité de sa famille. Une fois déjà, l'exécution des décrets de 1880 avait jeté momentanément les religieux hors de leur cloître, mais il était réservé à l'année 1903 de voir s'achever une œuvre de haine et de destruction.

Le 7 avril 1903, le commissaire de police du quartier des Chaprais signifiait aux Capucins le rejet de leur demande d'autorisation et leur faisait savoir qu'un délai de quinze jours leur était accordé pour se disperser. Obligés de céder à la force, les religieux quittèrent leur couvent la semaine suivante. Le 17 avril, le juge de paix se présenta pour procéder à l'apposition des scellés sur l'immeuble de la rue de la Cassotte ; mais une instance en référé fut aussitôt introduite au nom de la famille de Longeville pour s'opposer à cette mesure. Le juge reconnut sans hésitation qu'une maison appartient à qui l'a

fait bâtir. Les Capucins sont donc partis. Les pauvres, de qui leur porte était bien connue, la trouvent maintenant fermée. Qui nous dira en quoi cette maison pouvait menacer la République ?

*
* *

Le dimanche 24 mai, une élection sénatoriale a eu lieu dans la Haute-Saône, par suite du décès de M. Bontemps, sénateur. Elle a donné le résultat suivant :

Électeurs inscrits, 866. — *Votants*, 864.

MM. Signard, 466 voix. Élu.
Fachard, 395 —

Le même jour, dans l'arrondissement de Montbéliard, a eu lieu une élection législative pour remplacer M. Borne, ancien député, devenu sénateur.

Électeurs inscrits, 24,636. — *Votants*, 20,676.

MM. Marc Réville, 11,165 voix. Élu.
Gaston Japy, 9,378 —

*
* *

Le 22 mars 1903, l'Université de Besançon a perdu un de ses maîtres les plus jeunes et les plus justement estimés, M. Stouff, professeur de calcul différentiel et intégral, décédé à l'âge de quarante-deux ans.

Après la cérémonie religieuse, qui a eu lieu à Saint-Pierre, le 24 mars, le recteur de l'Université, le professeur Andrade, et le président de l'Association des étudiants se sont partagé la tâche d'énumérer les grades, les fonctions et les travaux scientifiques du défunt. A Montigny-lez-Arsures, M. Boutroux, doyen honoraire de la Faculté des sciences, a adressé les derniers adieux au collègue, à l'ami et au chrétien.

*
* *

M. Eugène de Beauséjour, très digne et très honorable survivant de l'ancienne magistrature, est décédé à Lons-le-Saunier, le 28 avril dernier.

Né à Vesoul en 1836, il avait été un des premiers élèves de l'abbé Besson au Collège catholique de Besançon. Après ses études

de droit, il était entré dans la magistrature comme juge suppléant au tribunal civil de Vesoul. Il fut successivement substitut à Pontarlier, à Dole et à Besançon, puis devint juge à Lons-le-Saunier. Il occupait encore cette situation en 1883 lorsque l'inamovibilité des magistrats fut suspendue : l'indépendance et la franchise de ses opinions le désignaient aux coups des nouveaux jacobins, et il dut descendre de son siège. Sa vie ne demeura pas pour cela inactive. Elle fut désormais, sans partage, consacrée aux bonnes œuvres et à l'étude.

On doit à M. de Beauséjour deux travaux historiques de valeur : une étude sur le *Bailliage présidial de Vesoul*, suivie de notices biographiques sur les membres de cette ancienne compagnie judiciaire, la plus importante de la province après le Parlement, et un autre travail intitulé : *Quelques documents relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle* (1).

Quiconque a connu M. Eugène de Beauséjour n'oubliera pas son amabilité, sa distinction, sa bonne grâce parfaite. Il appartenait à plusieurs sociétés savantes de la Franche-Comté, notamment à l'Académie de Besançon, comme membre correspondant, et il y jouissait des sympathies de tous ses collègues. Les *Annales franc-comtoises* ont perdu en lui un ami sincère; elles tiennent à exprimer leurs respectueuses condoléances à sa famille et, en particulier, à Mgr Paul de Beauséjour, évêque élu de Carcassonne, et frère du regretté défunt.

* * *

Le 6 mai, est mort à Paris un de nos compatriotes les plus distingués, le sculpteur Jean Petit. Il était né à Besançon le 5 février 1819. Après avoir travaillé à Paris dans l'atelier de David d'Angers, il fut reçu, en 1838, premier en composition pour l'admission au concours du prix de Rome, mais une maladie grave l'empêcha de prendre part au concours définitif. En 1839, il obtint le second prix. Le sujet était : « le serment des sept chefs devant Thèbes ». En 1840, le prix ne fut pas donné. David d'Angers, en envoyant au maire de Besançon le moulage de la statue de son élève (Ulysse tendant la corde de son arc), lui disait : « Il n'y a pas eu de grand prix cette année, à l'étonnement de beaucoup d'artistes. Mais certes, si l'Institut ne s'était

(1) Voir *Annales franc-comtoises*, année 1896, p. 453; année 1899, p. 370.

pas montré si sévère, il n'eût pu donner le prix qu'à M. Petit. » Sans le vouloir, le maître avait été probablement la cause de l'insuccès de son élève. L'*Ulysse* de Petit ressemblait trop au *Philopœmen* de David. On lit à ce sujet dans le *Constitutionnel* du 23 septembre 1840 : « On nous a assuré depuis que, sans cette fatale réminiscence et s'il n'eût pas été l'élève de M. David, M. Petit aurait obtenu le premier prix. Mais les juges, avec raison, ce nous semble, n'ont pas cru qu'un élève dût pousser à ce point la docilité aux leçons du maître. »

A partir de ce moment et jusqu'à ces dernières années, Jean Petit travailla beaucoup. Il contribua à la décoration du tombeau de Napoléon Ier aux Invalides (sous la direction de Simart), du nouveau Louvre, du nouvel Opéra, de l'Hôtel de ville.

Petit était resté très attaché à sa ville natale. Ce fut à lui que, par son testament, son ami Charles Weiss confia l'exécution de la statue du cardinal Granvelle, qui fut commencée en 1875 et mise en place seulement en 1897, sans inauguration solennelle.

Outre cette statue, œuvre de prédilection du sculpteur, on peut voir au musée de Besançon les travaux présentés par lui au concours du prix de Rome en 1838, 1839 et 1840 ; à la bibliothèque, plusieurs bustes, parmi lesquels celui de l'abbé Boizot, qui orne la salle publique de lecture, et dix-sept médaillons de notables franc-comtois du XIXe siècle. Peu de mois avant sa mort, M. Petit avait légué à ce dernier établissement la meilleure portion de ses livres, de ses correspondances et de ses collections. Il a présidé plusieurs fois l'Association franc-comtoise des Gaudes. L'Académie de Besançon, dont il avait été le pensionnaire en 1844, l'avait nommé membre correspondant en 1856. La Société d'émulation, dont il était membre depuis 1866, l'avait élu membre honoraire en 1896.

M. Petit n'a peut-être pas eu la réputation que lui méritaient ses travaux et son talent. Il était d'une modestie rare chez les artistes, vivait très retiré et se tint toujours à l'écart des coteries politiques ou artistiques, qui aident quelquefois le talent à se faire jour et souvent en tiennent lieu. Il n'était pas décoré.

*
* *

Parmi les ouvrages récompensés par l'Académie française en 1903,

nous remarquons celui de M. Touley : *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, qui obtient un prix de 500 francs. Le travail de M. Touley avait été présenté dans le courant de l'année dernière à la Faculté des lettres de Besançon et avait valu à son auteur le titre de docteur.

*
* *

Dans la séance de l'Académie de Besançon du 23 avril, M. le chanoine Rossignot a lu un compte rendu de la *Vie de Mgr Besson*, par M. l'abbé Louis Bascoul.

En son nom et au nom de M. de Lurion, M. Gauthier a communiqué une importante addition à leur travail sur les *ex-libris* franc-comtois, publié dans les Mémoires de l'Académie de 1893.

L'Académie a procédé, dans la même séance, aux élections des commissions chargées d'examiner les travaux présentés aux concours d'histoire et de poésie.

A la séance du 28 mai, M. Pingaud a fait revivre, en quelques pages, la physionomie si distingnée et si sympathique de M. Albert Mallié, le regretté secrétaire perpétuel de la compagnie.

M. Boutroux a annoncé la mort de M. Reboul, successivement professeur de chimie aux facultés des sciences de Besançon et de Marseille, membre honoraire et ancien membre résidant de l'Académie. Il a rappelé brièvement les titres et les travaux scientifiques du défunt.

M. le docteur Baudin a lu la première partie d'un travail intitulé : *Arcier, histoire d'une source*. C'est à la fois l'historique des travaux qui ont rendu à Besançon la source d'Arcier, une première fois conquise par les Romains, et l'étude des questions d'hygiène qui se rattachent à l'approvisionnement en eaux potables de notre cité.

*
* *

A la séance du 25 avril de la Société d'émulation, M. l'abbé Rossignot a fait une communication sur les résultats des fouilles entreprises à Argillières (Haute-Saône). M. Vaissier a entretenu la société de travaux analogues entrepris par M. l'abbé Druot, à Voillans, entre Baume-les-Dames et Clerval ; M. Gauthier a rendu compte du livre de M. Paul Cottin sur *Sophie de Monnier et Mirabeau*. Puis, sur sa proposition, il a été décidé qu'une œuvre inédite du professeur Hu-

gues Babet, de Saint-Hippolyte, *l'Antiquité et noblesse de la cité de Besançon*, serait imprimée dans le prochain volume des Mémoires.

A la séance du 23 mai, M. Francey, président de la Société, a lu un compte rendu de l'étude de M. Roger Roux, juge suppléant à Vesoul, sur le *travail pénitentiaire*. M. Jules Gauthier a présenté à la Société *le livre d'heures de Jean Jouard*, qui appartient à la bibliothèque de Vesoul et que décorent de belles miniatures ; — puis il a lu une curieuse lettre écrite en 1730 par un jeune Vaulcherot, étudiant à l'Université de Besançon, à l'occasion de son élection aux fonctions de « procureur général » (nous dirions aujourd'hui président de l'Association des étudiants). Cette lettre, qui donne d'amusants détails sur la vie universitaire au XVIIIe siècle, sera publiée dans les Mémoires de la Société.

*
* *

Sous le titre de *Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après leur correspondance secrète inédite* (Plon, éditeur), M. Paul Cottin vient de publier la plus grande partie de la correspondance de la marquise de Monnier avec Mirabeau. Ces lettres, dont beaucoup sont chiffrées, lui ont été révélées grâce à la découverte de la clef du chiffre par M. le commandant Bazeries, un cryptologue émérite. Elles s'arrêtent à 1781, mais d'autres pièces, également inédites, ont permis de suivre Sophie jusqu'à son suicide.

L'ouvrage comprend une introduction aux lettres de l'infortunée marquise, et les lettres elles-mêmes, qui sont fort curieuses. L'intérêt en est d'autant plus vif pour un lecteur franc-comtois que le premier acte du drame romanesque se passe à Pontarlier.

*
* *

Le numéro d'avril des *Annales de l'Est* fait mention d'un travail historique qui intéresse notre pays. Dans une brochure de trente-trois pages, et sous le titre : *les Strasbourgeois en Franche-Comté. Héricourt, Blamont, 1474-1475*, M. J.-E. Gerock raconte les invasions des Suisses et des Alsaciens dans la partie septentrionale du comté de Bourgogne pendant ces deux années. Les lecteurs curieux de connaître l'ensemble de ces deux campagnes en trouveront le récit dans les *Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles le Hardi*, par M. le baron F. de Gingins-la-Sarraz. L'histoire géné-

rale néglige ces deux années de 1474 et 1475. De la lutte de Charles le Téméraire contre les Suisses, elle ne rappelle que la campagne de 1476 et les deux défaites de Granson et de Morat. Toujours *partisane* par quelque endroit, elle prend fait et cause pour les vainqueurs. Sans doute, Charles le Téméraire a eu tort, — on a toujours tort d'être battu, — mais il faut reconnaître que si son invasion en Suisse de 1476 a été politiquement et militairement mal conduite, elle n'était que trop justifiée par les sauvages agressions de nos bons voisins dans les deux années précédentes.

*
* *

M. Léon de Tinseau vient de publier, chez Calmann-Lévy, un nouveau roman, *la Princesse errante.*

*
* *

Sous le titre : *Curé et paroissiens il y a cent ans* (Montbéliard, Imprimerie montbéliardaise), M. l'abbé Louis Boiteux, qui signe A. Helbey, vient de publier la biographie de l'abbé Joseph Monnot, curé de Bretonvillers pendant la période révolutionnaire.

*
* *

Le numéro 116 de la *Bibliothèque spéciale de projection* (Paris, Mazo) contient une étude sur l'*Industrie fromagère dans le Haut Jura.* L'auteur est M. Cordier, instituteur à Mouthe. C'est un tableau très attachant de mœurs anciennes et de coutumes actuelles dans la région des hautes montagnes franc-comtoises.

*
* *

La librairie Plon vient de mettre en vente un volume in-8 contenant les lectures faites à la réunion des sociétés des beaux-arts des départements du 1er au 4 avril 1902.

Nous rappelons aux lecteurs des *Annales* que deux de ces lectures intéressent la Franche-Comté : celle de M. l'abbé P. Brune sur *une peinture flamande de l'église de Sirod*, et celle de M. Jules Gauthier sur le *Bisontin Donat Manotte, peintre de portraits, 1708-1785.*

*
* *

Le square archéologique Castan vient de s'enrichir de deux morceaux intéressants : le premier est une vierge du xvie siècle, qui ornait la maison n° 1 de la rue Victor Hugo, récemment démolie. Le second est une inscription rappelant la construction de la chapelle Sainte-Anne, en 1557, par le chirurgien Jean Blanchetête, citoyen de Besançon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications franc-comtoises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

LES GAUDES. *1er avril 1903 : — Ch. Grandmougin :* Le mari de Soizotte. — *M. Hild :* Les débuts d'un professeur de rhétorique au lycée de Vesoul (suite et fin). — Poésies par *Gabriel Cunche, Louis Duplain, Auguste Jeannot.*

16 avril 1903 : — P. Maire : Les sabots de Tony. — *A. Jeanneney :* Le gaffeur. — *Georges Riat :* Les voilettes blanches. — Poésies par *Jean Strarbach, Charles Gros, Gabriel Cunche.*

1er mai 1903 : — Georges Riat : Élection de campagne. — *Ad. Chudant :* Louis-Auguste Girardot. — *M. C. :* Lettres des salons. — Poésies par *Henri de Comté, Jehan de Vaite, A. Jeanneney, Louis Duplain, Luigi.*

REVUE MÉDICALE DE LA FRANCHE-COMTÉ. *10 mars 1903 : — Dr J. Reboul* (de Nimes) : Anesthésie générale au chlorure d'éthyle. — Rapport à la Société de médecine concernant un projet de création, à Besançon, d'un dispensaire antituberculeux. — *Dr E. Delabost :* Le secret médical et les Sociétés de secours mutuels (suite et fin).

10 avril 1903 : — Numéro spécial de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du Doubs.

10 mai 1903 : — Dr Heitz : Des moyens d'organiser la lutte antituberculeuse à Besançon. — *Dr Brunschwig :* Les cours de médecine à l'Université de Vienne.

REVUE VITICOLE, AGRICOLE ET HORTICOLE DE FRANCHE-COMTÉ ET DE BOURGOGNE. *20 mars 1903 : — Fr. Vuillermet :* Chronique. — *P. Viala :* La viticulture dans le monde : la production et le commerce des grands vins. — *Dr Grandclément :* Courte revue des producteurs directs en 1902. — *L. Mathieu :* Expériences de Beaune sur la conservation des

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

vins au moyen de la stérilisation par pasteurisation et par filtration. — *L. Mathieu :* Soutirage de mars. — *C. H. :* Les gelées printanières. — Etc.

20 avril 1903 : — *Fr. Vuillermet :* Chronique. — *P. Viala :* La viticulture dans le monde : la production et le commerce des grands vins (suite). — *Fr. Vuillermet :* L'acétylène en viticulture. — *L. Joly :* Greffe qui produit un raisin curieux. — *Dr Perron :* Le Solonis-Riparia 1616. — *L. de Malafosse :* L'appréciation des vins d'hybrides. — Etc.

II. — Revues de Paris et autres publications

REVUE DES DEUX MONDES. *1er avril 1903 :* — *Comte d'Haussonville :* Le duc de Bourgogne en Flandre. I. Le lendemain d'Oudenarde. — *Mme Grazia Deledda :* Élias Portolu. — *Édouard Lockroy :* L'évolution de la marine allemande. — *Vicomte Georges d'Avenel :* Le mécanisme de la vie moderne. Les moyens de transports urbains. II. Tramways, bateaux et métropolitain. — *** : Le régime de l'Algérie au début du xxe siècle. I. La population, les religions et la propriété. — *Th. Bentzon :* Comment se crée un Américain. — *Raphaël-Georges Lévy :* La disparition de l'argent comme métal monétaire. Une révolution économique. — *A. Dastre :* Questions scientifiques. Vers l'optimisme par la physiologie. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine, histoire politique.

15 avril 1903 : — *Émile Ollivier :* Un cas de conscience diplomatique en 1866. — *Mme Grazia Deledda :* Élias Portolu (suite). — *Comte d'Haussonville :* Le duc de Bourgogne en Flandre. II. La perte de Lille. — *P. Banet-Rivet :* L'évolution de l'industrie chimique. — *** : Le régime de l'Algérie au début du xxe siècle. II. Les impôts, l'administration, la justice. — *Henry Lapauze :* L'Académie de France à Rome. A propos d'un centenaire. — *René Doumic :* Revue littéraire. Le romantisme de Tacite. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Un mystique protestant. Jean-Gaspard Lavater. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine.

1er mai 1903 : — *Émile Ollivier :* Sadowa. — *Mme Grazia Deledda :* Élias Portolu (suite). — *Paul Thureau-Dangin :* Une page de l'histoire de l'anglicanisme. Les débuts du Broad Church (1845-1865). — *Calmon-Maison :* Les galions de Vigo (1702). — *** : Le régime de l'Algérie au début du xxe siècle. III. La situation économique, la colonisation. — *Louis Leger :* La jeunesse de deux idéalistes : Sigismond Krasinski et Henry Reeve. — *Villetard de Laguérie :* Le cimetière catholique de Pékin. — *Camille Bellaigue :* Revue musicale. Musique héroïque. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine.

15 mai 1903 : — *Cuvillier-Fleury :* Lettres au duc d'Aumale (1837-1841). — *Mme Grazia Deledda :* Élias Portolu (fin). — *Émile Ollivier :* La politique française après Sadowa. — *Pierre de Ségur :* Le procès de sorcellerie du maréchal de Luxembourg (1680). I. L'arrestation. — *Louis-*

Paul Dubois : L'Irlande et l'impérialisme britannique. — *Camille Bellaigue* : Shakspeare et la musique. — *René Doumic* : Revue dramatique. *Les affaires sont les affaires*, à la Comédie française ; *Crainquebille*, à la Renaissance ; *La rabouilleuse*, à l'Odéon. — *T. de Wyzewa* : Revues étrangères. Gladstone et Disraëli, d'après un témoin de leur vie. — *Francis Charmes* : Chronique de la quinzaine.

1er juin 1903 : — *Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé* : Le maître de la mer (première partie). — *Cuvillier-Fleury* : Lettres au duc d'Aumale (dernière partie : 1842-1855). — *Ferdinand Brunetière* : Une apologie de la langue française d'après un livre récent. — *Pierre de Ségur* : Le procès de sorcellerie du maréchal de Luxembourg. II. Le procès. — *Charles Benoist* : Le travail dans la grande industrie. II. La métallurgie. II. L'âge des ouvriers, la durée, la peine, le prix, les conditions du travail. — *Robert de la Sizeranne* : Les salons de 1903. L'eau dans le paysage. — *A. Dastre* : Questions scientifiques. Les alcools aromatisés. — *Francis Charmes* : Chronique de la quinzaine, histoire politique.

Correspondant. *25 mars 1903* : — *J. Piou* : L'Action libérale populaire. — *Pierre de la Gorce* : Études d'histoire contemporaine. Les deux dernières années du règne de Napoléon III. — *Franz Heymann* : En Allemagne. L'impérialisme catholique et le centre. — *Leroux-Cesbron* : La loi nouvelle. III. — Guillaume II orateur et écrivain. — *N.-M. Bernardin* : Ernest Legouvé. L'homme et l'œuvre. — *Ernest Legouvé* : Mariage d'amour. Récit intime et inédit. — *L. de Lanzac de Laborie* : La famille de Napoléon. Du divorce au baptême du roi de Rome (1809-1811). — *Francis Mury* : Le premier congrès colonial français. Nos colonies et ceux qui les administrent. — *Henry Bordeaux* : Études littéraires. Avocats et magistrats. — *L. Dufougeray* : La première ébauche du Concordat. — *Louis Joubert* : Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 avril 1903 : — *Étienne Lamy* : La guerre de 1870. La défense anarchique. — *Pierre de la Gorce* : Études d'histoire contemporaine. La France et la Prusse avant la guerre. II. — *S. Ém. le cardinal Perraud* : Entretiens sur l'éducation. — *V. Duchalet* : Le centenaire de la villa Médicis. L'influence et l'avenir de l'Académie de France à Rome. — *Leroux-Cesbron* : La loi nouvelle. IV. — *A. de Lapparent* : Les frémissements de l'écorce terrestre. — *Marquis de Nadaillac* : La domination anglaise en Afrique. Du Cap au Caire. — *André Germain* : Les idées dans la peinture allemande contemporaine. Franz Stuck et Leo Samberger. — *L. de Lanzac de Laborie* : Un historien de la troisième république. Le gouvernement de M. Thiers. — *Henri de Parville* : Revue des sciences. — Chronique politique.

25 avril 1903 : — *Étienne Lamy* : La guerre de 1870. La défense anarchique. II. — *Pierre de la Gorce* : Études d'histoire contemporaine. La France et la Prusse avant la guerre. II. — *Marie André* : Une Égérie

romantique. Bettine d'Arnim et Frédéric-Guillaume IV. — *Leroux-Cesbron :* La loi nouvelle. V. — *Paul Thureau-Dangin :* La renaissance catholique en Angleterre au XIX[e] siècle. Pusey et l'évêque Wilberforce après la conversion de Manning. — *Ch.-Marc des Granges :* Études littéraires. La politique au théâtre sous la troisième république. — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 mai 1903 : — *Fernand Engerand :* La faillite de la grève générale. — *Pierre de la Gorce :* La France et la Prusse avant la guerre (fin). — *Félix Klein :* Les associations françaises de jeunes catholiques. — *P. Giquello :* Pour nos soldats lointains. — *Leroux-Cesbron :* La loi nouvelle. VI (fin). — *Ph.-H. Dunand :* A propos des fêtes d'Orléans et de Rouen. Le plus ancien historien de Jeanne d'Arc. — *André Chaumeix :* Aux salons. — *L. de Lanzac de Laborie :* La France et l'unité catholique. — *A. Béchaux :* La vie économique et le mouvement social. — *Jacques Normand :* Sonnets sincères. — *Henri de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

25 mai 1903 : — *Vicomte de Meaux :* Souvenirs politiques. La chute du ministère Broglie en 1874. — *** : A l'occasion du 32[e] anniversaire de la Commune. Souvenirs, lettres et fragments inédits de Mgr Darboy. — *Étienne Lamy :* La guerre de 1870. La défense anarchique. III. La guerre du peuple dans l'est. — *E. Resclauze de Bermon :* Le passé. — *A. de Foville :* Paris au XX[e] siècle. La propriété. L'habitation. La richesse. — *Frédéric Loliée :* A propos de l'inauguration du musée Victor Hugo. Le poète et ses amitiés littéraires. — *Fernand Engerand :* La faillite de la grève générale. II. — *Paul Nourrisson :* Le congrès maçonnique international de 1902. — *Pierre de Vaissière :* L'expédition de Chine en 1900. — *L. de Lanzac de Laborie :* Curiosités historiques. Le For l'Évêque ou la bastille des comédiens. — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

BULLETIN D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX DU DIOCÈSE DE DIJON. *15 avril 1903 :* — *R. Élie :* M[me] de Sévigné en Bourgogne d'après ses lettres. — *C. :* Folklore bourguignon : « Catherinette. » — *J. Thomas :* Les Bossuet en Bourgogne. — Chronique.

15 mai 1903 : — *L. Joliet :* La chronique de l'abbaye de Bèze. — *L. Jarrot :* La poésie dans les Noëls de La Monnoye (suite). — *E. Debrie :* Bibliographie. *La cabale des dévots*, par Raoul Allier. — Chronique. — Questions et réponses.

REVUE D'ALSACE. *Mai-juin :* — *V[te] de Reiset :* Charles X à Colmar en 1828. — *Mgr Chèvre :* Les suffragants de l'ancien évêché de Bâle au XIII[e] siècle. — *A. Hanauer :* Les imprimeurs de Haguenau (fin). — *P.-A. Helmer :* La manufacture d'armes blanches d'Alsace (fin). — *D[r] L. Ehrhard :* Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan. — *Adrien Dollfus :* Sur la fondation à Mulhouse de la *Feuille des jeunes naturalistes.* — *A. M. P. J. :* Soldats

alsaciens. — Dr *Louis Kueny* : Un météorologiste alsacien au XVIIIe siècle (fin). — Livres nouveaux.

MUSÉE NEUCHATELOIS. *Mai-juin 1903 :* — *A. Michaud :* Les médailles de Jean-Jacques Perret-Gentil. — *Dr J. Paris :* La commune de Peseux (fin). — *A. Piaget :* Comptes de construction des halles de Neuchâtel de 1569 à 1576 (suite). — *J. Jeanjacquet :* L'école à la Sagne vers 1630. — *Ph. G. :* A propos de la vue de Villiers.

REVUE DE FRIBOURG. *Mars-avril 1903 :* — *André Bovet :* M. Brunetière, l'homme nouveau. — *Alfred Esteiva :* Un nouveau projet de loi du Valais : la protection des apprentis. — *Vernon Lee :* Féeries de plein été en Toscane (traduit par Mlle H. de Diesbach). — *Victor Giraud :* Le rayon. — *Hubert Savoy :* Chronique. Hammourabi et son code législatif. — A travers les revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. *Avril 1903 :* — *Émile Mayer :* Le ministère du général André. — *J.-P. Porret :* L'échelle (roman) (suite). — *Michel Delines :* La Perse et les Persans de nos jours (fin). — *E. Philippe :* Au Vatican. Léon XIII et son entourage. — *Jean Dalma :* Trois amours (nouvelle). — *Louis Leger :* Souvenirs d'un slavophile (fin). — *Selma Lagerlöf :* Paix sur la terre (croquis suédois). — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, américaine, suisse, scientifique, politique.

Mai 1903 : — *Paul Stapfer :* La liberté d'enseigner et la crise du libéralisme en France. — *J.-P. Porret :* L'échelle (roman) (suite). — *Eug. de Budé :* Le duc de Bassano. Son arrestation au château d'Allaman. — *Émile Mayer :* Le ministère du général André (fin). — *Édouard de Morsier :* Shakespeare a-t-il été en Italie? — *Dr Thomas :* L'hygiène de l'enfance. — *Jean Valdor :* Mes deux cousins (nouvelle). — Chroniques parisienne, anglaise, des Pays-Bas, russe, américaine, suisse allemande, scientifique, politique.

Juin 1903 : — *Alph. Bertrand :* La France d'hier. La Commune (18 mars-25 mai 1871). — *J.-P. Porret :* L'échelle, roman (suite). — *Roger Bornand :* Le socialisme en Belgique. — *Dr Machon :* Silhouettes argentines. Tata Roque. — *Mary Bigot :* Les débuts d'une société. — *M. Maillard :* Harpina (nouvelle petite-russienne). — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, américaine, suisse, scientifique, politique.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

UN NOUVEAU DOCUMENT

SUR

LE SIÈGE DE DOLE

Quand le journal n'existait pas, les événements importants arrivaient à la connaissance du public par des feuilles volantes qui passaient de main en main ; elles étaient, en général, de format in-4, plus rarement de format in-12, l'in-folio demeurant réservé aux placards officiels, ordonnances royales, édits, etc.; les guerres de religion en virent éclore un très grand nombre, et leur bibliographie spéciale ne serait pas moins considérable que celle des mazarinades à qui la Fronde donna plus tard naissance.

La création de la *Gazette de France* (1) ne mit pas fin à ce mode d'information : quelque grand que fût le succès de la feuille du bureau d'adresse, ses extraordinaires ne supprimèrent pas toute concurrence et on continua à voir paraître, soit en France, soit aux Pays-Bas, des relations que les amateurs recherchent de nos jours avec d'autant plus d'empressement qu'elles sont devenues plus rares. Il est facile, en effet, de comprendre quels risques de destruction couraient ces minces plaquettes; beaucoup n'y ont pas échappé; c'est ainsi que, sans sortir du domaine de l'histoire de notre province, nous ne possédons pas le manifeste publié par le sieur de Gâtey (2)

(1) Le premier numéro de la *Gazette de France* porte la date du 30 mai 1631.

(2) Clériadus de Marmier, seigneur de Gâtey, Talmay, Saint-Julien, etc., fils de Jean de Marmier, seigneur de Gâtey, et de Paule de Pontailler. Perdu de dettes et mécontent de n'avoir pas obtenu la charge de général de la cavalerie du comté de Bourgogne, le sieur de Gâtey se laissa séduire par les émis-

pour justifier sa défection (1); c'est ainsi encore qu'une relation du combat livré par le duc de Lorraine (2) au duc de Longueville (3), le 19 juin 1638, ne nous est connue que par une allusion du manifeste du procureur général Brun (4); comment s'en étonner, lorsqu'on sait que des ouvrages plus considérables ne sont pas parvenus jusqu'à nous?

Un heureux hasard m'a fait retrouver, il y a quelques années, un écrit oublié de Girardot de Nozeroy (5) : la trace en était si bien perdue qu'on révoquait en doute son existence, et, quoique incomplet de deux feuillets, j'ai éprouvé une vive satisfaction à tenir entre mes mains l'unique exemplaire connu de la *Bourgogne délivrée*. Je publie aujourd'hui un document d'un intérêt contestable, mais que peu d'érudits ont vu : c'est une lettre adressée par le secrétaire du duc de Lorraine au secrétaire de la princesse de Phalsbourg (6), quatre jours après la délivrance de Dole. L'original imprimé se trou-

saires du cardinal de Richelieu l'invitant à affranchir les gentilshommes bourguignons de la domination des robes longues, et, après avoir prêté serment à Louis XIII, on le vit accompagner au siège de Dole le prince de Condé. Cf. Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 44; Chevigny, *Response.... sur le siège de Dole composé par le conseiller Boivin au parlement dudict Dole* (Bibl. nat.), fol. 97 v°; Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 14; De la Mare, *De bello Burgundico*, p. 8; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 80.

(1) V. Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 31 janvier 1636. — Mss. Chifflet (Bibl. de Besançon), t. CXXXII, fol. 257.

(2) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm.

(3) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves.

(4) « Les particularités de cette journée estant distinctement rapportées en la relation du sieur de Romécour, imprimée à Bruxelles, il seroit superflu d'y rien adjouster. » Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne* (Bibl. de Dole), fol. 10 v°.

(5) *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu contre les efforts des François en l'an 1636*. S. l. n. d. (1636), in-4. *Cf. Girardot de Nozeroy et la « Bourgongne délivrée, »* dans les *Annales franc-comtoises*, t. VII, p. 394.

(6) Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, fille de François, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm.

vait dans la bibliothèque du château de Saint-Ylie (1); c'était un in-quarto de quatre pages, qui ne portait ni nom d'imprimeur, ni nom de ville, ni date; on ignore ce qu'il est devenu lors de la dispersion des livres de M. de Tinseau; aussi doit-on se féliciter d'en posséder une copie de la main du bibliothécaire Pallu (2). La lettre en question ne semble pas avoir été destinée à la publicité par son auteur; ce qu'elle nous apprend de la levée du siège de Dole est peu de chose en comparaison des détails que donne Forget (3); il me paraît néanmoins utile de la reproduire comme une nouvelle preuve du retentissement que l'échec du prince de Condé (4) eut à l'étranger.

E. Longin.

(1) La plaquette dont il s'agit ne figure cependant pas dans le catalogue imprimé de cette bibliothèque. Cf. *Catalogue des livres et manuscrits composant l'ancienne et belle bibliothèque du château de Saint-Ylie (dans le Jura), fondée par Jean-Antoine de T***, évêque de Belley et de Nevers (1745-1782), rédigé par M. Weiss, bibliothécaire de Besançon*, Paris, 1869, in-8.

(2) « On présume, dit M. Pallu dans une note jointe à sa copie (Bibl. de Dole, ms. 331, fol. 15), qu'il sortait des presses de la veuve Hubert-Antoine Vulpius, à Bruxelles. »

(3) Jean Forget, premier médecin du duc de Lorraine, fils d'Éloi Forget et de Lucie Fourier. Je suis étonné qu'aucune société savante de Lorraine n'ait encore songé à publier les curieux mémoires de ce serviteur de Charles IV.

(4) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille.

Copie d'une lettre escrite par le sieur Le Bègue (1), *conseiller d'Estat et secrétaire de Son Altèze de Lorraine, au sieur Belmont* (2), *secrétaire à l'Altèze de Madame la princesse de Phaltzbourg, datée de Chaussin, première ville frontière de France* (3), *le 19 d'aoust 1636, contenante la nouvelle asseurée de la levée honteuse du siège de Dole par les François.*

Il me suffit de vous dire comme bon serviteur et affectionné que nous avons un contentement indicible de l'heureux succez de nostre voyage, qui est tel que son Altèze estant parti de Sirques (4), après avoir receu un gentilhomme à luy envoyé par Messieurs de la province de Bourgongne (5), lequel de la part de tous le supplia de s'advancer à leur secours, la ville de Dole estante à l'extrémité, elle a eu ce bonheur au sortir de là pour venir joindre ses troupes vers Saint-Michiel (6), affin de les amener en deçà, que de battre de jour en jour l'ennemy qui s'est rencontré surpris à son passage dans leurs quartiers, et en campagne mesme, sans que jamais il se soit rencontré aucunes troupes qui ayent osé paroistre devant elle, quoy qu'il y en eust du costé de Neuf-Chasteau et de Mirecourt, qui pou-

(1) Charles le Bègue, seigneur de Germiny et de Chantreine, conseiller d'État et secrétaire des commandements et finances du duc de Lorraine, fils de Vian Pistor le Bègue, auditeur à la chambre des comptes de Nancy, et d'Anne Serre. Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 99; Dom Pelletier, *Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 455; G. de Braux, *Le conseiller d'État Nicolas Pistor, sa famille, sa généalogie*, dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine, t. XLIV, p. 154.

(2) J'ignore qui était le sieur Belmont. Peut-être était-ce un des deux fils de François Belmont, archer des gardes du corps du duc de Lorraine, et de Catherine Dubois.

(3) Charles IV s'était emparé de Chaussin le 17 août. Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 97.

(4) Sierck, chef-lieu de canton du département de la Moselle, arrondissement de Thionville, fait partie du territoire enlevé à la France par le traité de Francfort.

(5) Ce député était le vieux baron de Watteville, « gentilhomme de bon conseil et fort propre à solliciter une pareille entreprise, » que le duc de Lorraine fit partir avant lui avec 600 chevaux. Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 134 ; Petrey-Champvans, *op. cit.*, p. 76; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 272.

(6) Saint-Mihiel, chef-lieu de canton du département de la Meuse, arrondissement de Commercy. Parti de Sierck le 3 août, Charles IV arriva aux environs de Saint-Mihiel le 7.

voit bien faire corps de six à sept cent chevaux tant Suédois que François et nous bien incommoder dans l'arrière-garde, mais les traittes que S. A. nous a faict faire fort longues et ses postes ont toujours esté si avantageux pour les gistes et l'ordre mesme de la marche que nous n'y avons laissé quoy que ce soit que le pauvre monsieur de Serinchamps (1), gentilhomme lorrain, qui fut tué malheureusement proche d'Estain (2) en une rencontre que nous eûmes avec des François qui estoient venus prendre des prisonniers et le bestail du dit lieu que l'on leur fist rendre, son Altèze n'ayant pas pour lors vingt-cinq personnes avec luy pour sa défense et gens à combattre (3) et les autres estant vingt-cinq cavalliers et quelque infanterie qu'ils avoient choisis et ramassez des garnisons voisines avec les meilleurs officiers de chacun lieu, de tout quoy en seroit peu eschappé. Tant y a qu'estant arrivé à bon port dans la Bourgongne par la bonne conduite de S. A., elle y a esté receue avec une grande acclamation de tout le peuple, comme y aiant esté fort désirée, et les choses en sont suivies si à propos que dès le lendemain de son arrivée, après avoir recogneu les troupes de l'Empereur (4) et celles de Bourgongne, les ayant joinctes avec les siennes (5) et faict marcher

(1) Le duc de Lorraine avait commandé à ses gens de ne pas s'engager à fond; malheureusement « l'ardeur fit oublier au sieur de Serainchamps l'ordre qui lui avoit été donné, et, venu aux mains à la première rencontre, il perdit la vie; nous fûmes à l'instant pour lui donner assistance, mais aiant receu un coup de pistolet à la teste, on ne peut que venger sa mort. » Forget, *op. cit.*, p. 136.

Mariée à Prosper-Ambroise Precipiano, baron de Soye, gouverneur des forts et de la citadelle de Besançon, la petite-fille de ce gentilhomme, Marie de Serinchamp, se comporta courageusement lors de la seconde conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.

(2) Étain, chef-lieu de canton du département de la Meuse, arrondissement de Verdun.

(3) Le duc de Lorraine n'avait, en effet, avec lui, que six ou sept gentilshommes, quatre gardes de la compagnie du prince François et quelques domestiques.

(4) Le secours envoyé par le roi de Hongrie se composait de 2,500 chevaux commandés par le baron de Lamboy, sergent de bataille des armées impériales.

(5) Ce fut sous les murs du château de Balançon que Charles IV joignit ses troupes à celles du marquis de Conflans; l'armée dont il prit le commandement se trouva, par suite, forte de 7,000 à 8,000 cavaliers et 6,000 fantassins. Cf. Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 138; Girardot de Nozeroy, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu*, p. 36; Id., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 126;

toutes ensemble à l'ennemi pour l'attaquer dans ses retrenchements, qui s'y estoit grandement fortifié, y ayant plus de six milz hommes de pied et quatre milz chevaux les plus lestes qui se puissent veoir (1), comme on fut prest de donner le soir de l'Assumption Nostre Dame (2), S. A. s'y estant portée elle mesme l'espée à la main à la teste de quelques troupes des siennes qu'elle avoit commandées, les ennemis se retirèrent en mesme temps avec telle confusion qu'ils y ont laissez une partie de leur artillerie, et entre autres la plus belle de leurs pièces nommée la Louyse, portante quarante cinq livres de bale (3), qu'ils n'ont pas eu mesme de loisir de faire enclouer, plus de cinq milz pains de munitions, grande quantité de vin, entre autres plus de deux cens pièces en un seul fort, la pluspart de leurs bales de canon et munitions, et quantité d'autres bagages tesmoings de leur désordre, qui fut pourtant grandement favorisé à la faveur de la nuict et d'un bois qu'ils avoient tout contre, qui fut cause que s'y estants jettez on ne pust mordre sur eux en façon que ce soit (4). L'on n'a pas laissé de les pousser hors du pays, sans

Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 77 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 273 ; J. Gauthier, *Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, dans l'Annuaire du Doubs de 1895, p. 59.

(1) L'armée qui faisait le siège de Dole comptait plus de 10,000 hommes, car elle venait d'être renforcée par les milices de la Bresse. V. La Meilleraie à Richelieu, du camp devant Dole, 10 août 1636. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, p. 178.

(2) Ce ne fut pas le soir, mais la veille de l'Assomption, que les Français commencèrent à évacuer leurs tranchées.

(3) La *Louise* abandonnée à la montée de Saint-Ylie ne portait pas quarante-cinq livres, mais trente-trois livres de balle ; les Dolois conservèrent ce glorieux trophée jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle. J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 280.

(4) Cf. L'archevêque de Besançon et la cour au cardinal infant, Dole, 19 août 1636. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 203 ; La Meilleraie au cardinal de la Valette, Saint-Jean-de-Losne, 16 août 1636. — Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 680 ; *Gazette de France* du 23 août 1636 ; *Mercure françois*, t. XXI, p. 146 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 145 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 295 ; Girardot de Nozeroy, *La Franche-Comté protégée de la main de Dieu*, p. 38 ; Id., *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 129 ; Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 96 ; Bussy-Rabutin, *Mémoires*, t. I, p. 12 ; Montglat, *Mémoires*,

que l'ont ait à ceste heure aucunes de leurs nouvelles, sinon qu'ils sont mandez en Picardie pour aller rencontrer S. A. R. (1) que l'on nous dit néantmoins estre du costé de Senlis (2), de sorte que voilà nostre maistre aujourd'huy glorieux d'avoir faict lever un siège royal commancé en partie à son subject suivant les manifestes que les ennemis en ont publié (3). Je m'asseure que si vous avez la curiosité des gazettes de France sur ce subject, vous y verrez bien des bigarrures : mais asseurez vous que sans la personne de S. A. toute la province de ce Comté estoit perdue, se pouvant dire que la terreur de sa présence a faict fuir son ennemi. Nous sommes à ceste heure advancez dans la France pour rafraîchir nos troupes harrassées du chemin ; cependant nos Croates commandez par Forcache (4) et nostre avant-garde font de grands ravages devant nous, y ayant nouvelles que de nos parties ont desjà couru jusques à Mascon sans rencontrer personne que des paysans qui s'en fuient et abandonnent tout (5). Nous verrons ce qui arrivera de plus ; excusez cependant une lettre que je vous faict fort à la haste et encore plus interrompue (6).

t. I, p. 134; De la Mare, *De bello Burgundico*, p. 11; J. Gauthier, *Documents pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, p. 60.

(1) Ferdinand d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche.

(2) Le cardinal infant était entré en France au commencement du mois de juillet, et la Capelle, le Catelet et Corbie étaient successivement tombés en son pouvoir.

(3) L'assistance donnée au duc de Lorraine par les Franc-Comtois figurait en première ligne parmi les griefs qu'avait allégués Louis XIII. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 5 juin 1636 : *Déclaration du Roy sur les attentats et entreprises contre son Estat par aucuns du comté de Bourgoigne, avec les asseurances de conservation et protection aux communautés et particuliers qui entretiendront la neutralité; Déclaration des commis au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne sur l'entrée hostile de l'armée françoise audict pays*, p. 13 ; Aubery, *op. cit.*, t. II, p. 1.

(4) Le comte Forgacz, palatin de Hongrie, commandait trois régiments de Croates dont les hardies chevauchées sont demeurées légendaires en Franche-Comté, à tel point qu'on y donne encore à un homme aventureux, à un risque-tout, le nom de *Fourcasse*.

(5) « La peur saisit les villes de Chaslon, Mascon et Tournus, et les chemins estoient couverts de gens qui se sauvoient à Lyon. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 137.

(6) Ici finit la lettre du sieur le Bègue.

L'envoyé de S. A. de Lorraine qui a apporté les lettres cy dessus en a aussi apporté de la main propre d'icelle tant pour maditte dame princesse que pour S. A. R. et monseigneur le prince Thomas (1), qu'il est allé trouver et leur porter nouvelles comme le Roy de Hongrie (2) sortoit de Brisach pour marcher droit en France avec ses armées.

Ledit envoyé a asseuré de la prise de Verdun-sur-Saône et de quelques autres petites places (3), et que de jour en jour on aura nouvelles de nouveaux progrès, n'y ayant aucunes forces bastantes à résister, et de plus qu'un coup de canon ayant esté tiré des trenchées des ennemis à leur retraicte, le boulet passa si proche de S. A. de Lorraine qu'il fist rejaillir la terre sur luy (4). Ce péril dont il a eschappé avec beaucoup d'autres font bien veoir que Dieu prend en sa protection sa personne et sa juste cause.

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche.

(2) Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, fils de Ferdinand II, empereur d'Allemagne, et de Marie-Anne de Bavière.

(3) Verdun fut emporté par Guillaume de Lamboy le 18 août. Cf. *Gazette de France* du 30 août 1636 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole*, p. 298 ; Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin*, p. 97 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 137 ; De la Mare, *De bello Burgundico*, p. 12.

(4) Forget ne mentionne pas ce fait.

UN
MONTBÉLIARDAIS AU MAROC
AU XVIIᵉ SIÈCLE

J'ai trouvé, il y a quelque temps, parmi des papiers de famille, une liasse de sept lettres qui me paraissent avoir un intérêt plus général que n'en ont ordinairement ces documents particuliers.

Ces lettres émanent d'un oncle de ma bisaïeule et étaient adressées à son frère, Léonard-Frédéric Dubois, alors pasteur de la paroisse allemande de Montbéliard. La famille Dubois, alliée aux principales familles de Montbéliard, a laissé un certain renom encore bien vivace il y a quelques années. Elle a fourni des pasteurs, des notaires, des hommes de lettres, des officiers, surtout des professeurs.

En raison des relations que la principauté de Montbéliard-Wurtemberg avait avec l'Allemagne, en raison aussi de l'exiguïté de ce pays protestant à familles fécondes (ma bisaïeule avait neuf frères et sœurs), isolé au milieu de populations catholiques où venait d'être lancée la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de Montbéliardais émigraient à l'étranger, dans les pays protestants naturellement, en Allemagne, Danemark, Suède, Russie, et y exerçaient généralement le professorat, enseignant la langue française et favorisant ainsi, malgré tout, l'extension du génie français parmi les peuples.

L'auteur de nos lettres, Georges-Frédéric Dubois, était précisément dans ce cas. Les trois premières missives sont datées de Copenhague (1765), où il exerçait à la cour un emploi qui n'est pas bien défini, mais qui paraît avoir été celui de secrétaire. Son protecteur était le comte de Stolberg. « Il proposa à la reine, écrit Dubois, de doubler

mes gages, à condition que je suivrais la cour à la campagne (1). »

Dès ces premières lettres, le caractère original de l'auteur se révèle. Aux nombreuses citations latines et grecques qui les émaillent, nous voyons que nous avons affaire à un homme très instruit dans les lettres; puis ce sont des cantiques religieux de son cru, insérés au bas des missives, des réflexions piquantes sur certaines personnalités de Montbéliard, mais dont le sens échappe à ceux qui ne sont pas initiés. Il nous parle encore de compatriotes rencontrés à l'étranger, de nouvelles artistiques ou littéraires, etc. Mais tout cela ne fait pas l'objet de notre notice.

Le comte de Stolberg étant mort d'apoplexie aux bains d'Aix-la-Chapelle, en juin 1765, Dubois perdit son protecteur et dut s'enquérir d'une autre position. C'est alors qu'il fut attaché au consulat danois au Maroc.

La première lettre, datée de Salé, est du 30 mai 1767.

« Oui, j'ai eu cette douce joie, écrit-il à son frère, de trouver de vos nouvelles à Gibraltar: c'était une consolation, cela, après de petites traverses, compagnes inséparables d'un voyageur subalterne, et pour mieux dire attachées au voyage d'Espagne.... Mes vues, en prenant le parti de venir ici, ont été innocentes, n'ayant aucune vocation ailleurs que trois jours avant mon départ, où l'on me demanda pour la Russie. J'aurais sans doute eu moins de peine pour aller à Pétersbourg, mais mon inclination était fixée, ma parole donnée, et si j'ai jamais sujet de me repentir d'être venu dans ces pays, la même route me sera encore ouverte.... Voulez-vous une petite relation de mon voyage?....

« Le 4 avril, nous partîmes de Paris; j'eus le malheur de tomber à Blois et Dieu me sauva, les chevaux s'étaient mis au galop. Ma négligence et le frais de la nuit firent enfler une écorchure à la jambe dont je ne me remis qu'à Bayonne, où les postes cessent et où l'on arrête un jour ou deux pour trouver des mules. Je passai les Pyrénées à cheval, vis la procession du vendredi saint à Pampelune, dont je fus moins édifié qu'en apprenant en même temps la nouvelle de

(1) Ce comte de Stolberg était peut-être le père de Fr.-Léopold de Stolberg, littérateur distingué, né en Holstein vers 1750. Peut-être même notre Dubois est-il pour quelque chose dans l'instruction de ce personnage, qui fut ministre à Copenhague et remplit différentes missions politiques. C'est de cette famille également qu'était la fameuse maîtresse d'Alfieri, la comtesse d'Albany.

l'expulsion des Jésuites des domaines d'Espagne. Je me suis mis au fait à Madrid de ce grand événement, et j'en ai recueilli les pièces judiciaires. Leur bannissement, nécessaire, à ce que la cour croit, à l'établissement de l'autorité royale et au repos de la capitale, fut concerté à la fin de janvier, les ordres scellés furent envoyés aux juges commissaires du royaume en mars, pour être ouverts quelques heures avant l'exécution qui se fit par toute l'Espagne la nuit du 1er avril, à deux heures du matin, où les juges, soutenus, se mirent en possession des collèges, en rassemblèrent tous les membres et leur lurent la sentence de bannissement, et ensuite ils furent conduits aux ports différents des provinces respectives et envoyés au Saint-Père. Le roi leur a promis une pension à vie tant qu'ils resteraient dans les États du pape et qu'ils se tairaient sur les affaires d'Espagne. Seulement les novices sans vœu qui n'ont pas voulu quitter l'ordre à l'instant ont été expatriés sans aucun espoir ni de retour ni de pension. Dieu veuille que cet événement prépare à la pureté de l'Évangile ces vastes contrées (1).

« Nous fûmes en route de Bayonne à Madrid à onze heures et demie, et d'abord qu'on entre en Castille on n'a qu'à se résoudre à coucher mal, et à ne rien trouver dans les *ventas* (auberges) ni peut-être dans les villes. Les Castillans ne vous donnent que la cuisine et la chambre s'il y en a dans la *venta*, des lits comme il plaît à Dieu. On est un peu mieux à Madrid, à présent une belle ville, depuis que le roi (Charles III) a forcé les habitants de sortir de l'ordure. Cadix est incontestablement la plus belle ville de l'Espagne, et pour la situation et la perspective, une des belles du monde ; nous fûmes onze en marche de Madrid au port Sainte-Marie, à deux lieues de mer de la cité. Le consul de Danemark nous logea deux jours, il fallut monter à cheval pour aller à Gibraltar, où nous nous arrêtâmes pour attendre des nouvelles de Salé ; mais, hélas ! le consul Barisien n'en put donner : il était mort depuis quelques jours, et cette nouvelle fit résoudre M. le consul à passer par terre à Salé, au lieu de prendre la route par mer. Nous passâmes donc à Tétuan, grande ville très peuplée, très belle pour sa situation et très mal bâtie ; on y dit les Maures bonnes gens.

(1) En 1759 les Jésuites avaient été déjà expulsés du Portugal, et en 1764 de la France.

« Il fallut nous y arrêter chez le consul d'Angleterre pour faire les préparatifs de chevaux, tentes, provisions ; nous en partîmes le 21, et ce jour nous campâmes seuls, mais les suivants, au milieu des tentes des Arabes. Les cinq derniers jours, car nous en avons mis six au voyage, nous passâmes par un pays qui pourrait être aussi ou plus fertile que la France, et où l'on ne trouve cependant de ville qu'Alcassar, où Sébastien de Portugal perdit la vie en 1574 (1).

« Encore est-elle en ruine, et approchant de la côte, une autre ville nommée Média ou Mamore, sur une rivière où il y avait deux prises françaises. Nous arrivâmes à la vue de Salé le 27 mai, à deux heures, et nous fûmes rencontrés par le consul de Suède et son secrétaire, les deux facteurs danois, les domestiques européens du consul défunt et par le gouverneur suivi de douze cavaliers qui, joints à quatre que nous avions d'escorte, firent leurs salves à la mauresque, ce qu'on paie assez cher. Nous remontâmes à cheval à quatre heures, laissâmes Salé presque à droite, passâmes le fleuve et arrivâmes enfin à la maison consulaire dans la ville de Rabat ou Rebbat, que l'on confond en Europe avec Salé, n'y ayant que le fleuve et une petite distance.

« La paix vient d'être entièrement conclue et ratifiée entre l'Espagne et la France et le roi de Maroc. Je crois que ces seigneurs ambassadeurs passeront par ici. Nous avons une frégate danoise à la rade, c'est tout ce que vous voulez savoir des affaires d'ici. Vous demandez ou plutôt vous décidez que j'apprendrai l'arabe en un an, et je crains de ne l'apprendre jamais. Où voulez-vous que je prenne des livres où il n'y en a point, et des maîtres où peu de gens savent l'*a b c*.... »

Dans la lettre suivante, toujours datée de Salé, du 9 mai 1769, Dubois nous renseigne sur sa situation : « Je suis en Barbarie, à Salé, faisant office de secrétaire, interprète, etc., du consul de Danemark près l'empereur du Maroc, » et il accompagne ce détail de réflexions d'une philosophie enjouée et railleuse sur son état d'esprit, ses ambitions, etc. Puis il continue à nous faire un tableau du Maroc :

« Cet État consiste en déserts, montagnes et plaines ; les montagnes

(1) C'est le 4 avril 1578 qu'eut lieu la bataille d'Alcassar où le jeune roi de Portugal, Sébastien, périt en voulant conquérir l'Afrique sous prétexte de rétablir le sultan de Maroc, qui venait d'être détrôné.

sont habitées par les Bérebères, anciens naturels du pays et restes des Vandales et des Goths. Ils vivent dans une espèce de démocratie canadienne, plus ou moins indépendants du gouvernement qu'ils sont plus enfoncés dans les montagnes. Leur langue et leurs mœurs sont différentes de celles des Arabes habitants des plaines. Je n'ai encore aucune idée de la langue, partagée en trois principaux dialectes, savoir le sus ou schelhöh qui, à juger de ce qu'on me dit, approche du celtique; le brebre et le dialecte du Rif, c'est-à-dire la côte depuis Tanger à Alger. Ces peuples vivent de l'agriculture et de leurs troupeaux, bâtissent des villages, cultivent des jardins fruitiers et des bois d'oliviers, d'amandiers, etc., ont les sentiments des sauvages américains sur l'hospitalité, le talion, la vengeance nationale, et le respect pour les suppliants est poussé à une déférence extrême, prenant à une réquisition cérémonielle parti pour le faible d'entre eux, à quelque prix que ce soit, sous peine d'infamie. Les parties méridionales en sont peuplées et le commerce y fleurit. Au delà des monts Atlas, ils ont de puissantes républiques. Les Arabes vivent misérablement dans des tentes d'écorce de palmier en forme d'une chaloupe renversée, sont dans une dépendance entière du despote et du gouverneur qu'il leur donne. Les Maures, qui vivent dans les villes du revenu de leurs troupeaux commis aux Arabes, de leurs vignes et jardins et des arts mécaniques, sont aussi blancs ordinairement que les Français, sont assez affables, point esclaves de l'honneur ni de leur parole, flatteurs et assez bonnes gens, soumis au despotisme que Muley Rachid et Muley Ismael ont affermi par la levée et l'entretien de cent mille noirs qui, sous les troubles entre les fils du dernier, s'emparèrent de la souveraine puissance, et périrent par leurs dissensions, par la cruauté de Muley Abdellah, père du roi régnant, qui, par sa politique, sa fortune, son apparente sainteté, sait régner avec plus de sûreté et de pouvoir que ses prédécesseurs, sans le secours d'une armée. Les Juifs, enfin, sont les esclaves des esclaves, soumis à toutes les injures et les avanies imaginables.... Le commerce du nord est en blé, farines, fruits, laine, cire, volailles, etc., sans compter les importantes manufactures de la république du Vieux Fez. Le sud donne des cires, gommes, huiles, graines, mauvais indigo, soude, cuivre, dattes, ivoire, poudre d'or qu'on tire de Nigritie.

« Les consuls sont chargés de maintenir la paix et ne peuvent commercer; les Danois ont abandonné le grand commerce qu'ils avaient dans ces pays. »

Une troisième lettre de Salé, du 9 septembre 1769, débute par des effusions familiales, des félicitations à son frère, promu au rectorat, puis Dubois parle d'une réforme entreprise par les seigneurs de Montbéliard dans l'éducation de la jeunesse. « Je suis assez d'avis, écrit-il, que l'on donnât quelque chose de moins au latin et à la futilité des exercices que j'ai vus d'usage, et surtout que l'on fît moins d'attention aux disciples qui restent en arrière. J'ai vu seller les ânes et bâter les chevaux. »

Après cette sortie, qui prouve que la réforme de l'enseignement secondaire n'est pas une nouveauté, Dubois nous donne le tableau des écoles maures : « Chaque écolier porte sa tablette, où le talbe ou faqui (espèce de magisters et *doctores*) écrit une leçon suivant la portée du disciple, et il a le plaisir d'entendre chanter à la fois une douzaine de passages différents en progression du mouvement accéléré, jusqu'à ce que tout se dévide rubis sur l'ongle. *O te, Bollane! cerebri felicem.*

« Remerciez-moi d'être retombé en Barbarie : je faisais le raisonneur et maintenant je vais faire le conteur. Les arabes scénites sont, après les Brebers ou Schelhöh (dont je crois vous avoir donné quelque idée confuse dans ma précédente), le peuple le plus nombreux de l'empire du Maroc, mais comme eux divisés en tribus et en familles, originairement gouvernés par des scheicks supérieurs et subalternes. Le génie despotique de la race régnante a détruit les fondements de leur ancienne liberté et les a soumis au gouvernement de Bachas et d'Alcades. Les tribus orientales, défendues par leur montagnes et leur valeur, sont dans une dépendance plus relâchée que les Arabes de la plaine, qui sont tous scénites. Leurs villages ou douars, formés en carré, enferment une place où ils retirent leurs troupeaux toutes les nuits. Leurs tentes, si l'on peut donner ce nom à leurs tanières, sont un tissu posé sur une pièce de bois avec quelques chevrons de traverse, et tendu par des cordes. Ce tissu est composé de poils de chameau, ou de laine cardée avec l'écorce de la racine du petit palmier (*Chamaerops humilis*, L.), arbrisseau qui couvre les campagnes et dont la rave, car la racine en est une, est couverte d'un tissu

délié, qui est de la force du mauvais chanvre. Le contour de la tente est défendu par des épines, et quelques nattes de gros jonc en forment les appartements différents. C'est là le couvert d'une famille entière, y compris la nombreuse volaille et les jeunes veaux, etc., la cuisine et la dépense. Les Arabes sont assez laborieux, et pour l'agriculture et le soin du pâturage fort au-dessus des seigneurs espagnols qui n'ont fait la paix avec les Maures que pour avoir la liberté de venir échanger leurs piastres contre les fruits des travaux de ces Arabes. Croiriez-vous que les Espagnols ne savent pas traire les vaches ni faire le beurre ; le lait des chèvres, l'huile et le suif y suppléent. Les Arabes font le beurre avec une méthode assez dégoûtante. La crème étant jetée dans un sac de peau crue, le poil en dedans, deux matrones, le prenant par les bouts, le secouent rudement, ou s'il n'y a qu'une ménagère, elle roule le sac sur ses genoux : le beurre ne laisse pas que d'être assez bon quand nous l'avons nettoyé. »

Les détails envoyés par Dubois à son frère semblent avoir beaucoup intéressé ce dernier, qui lui posait de nouvelles questions et l'engageait à de nouvelles études. Ce sont les réponses à ces questions qui forment principalement l'objet de la dernière lettre, datée du 27 septembre 1770, et où Dubois annonce son prochain retour en Europe après un séjour de quatre ans en Barbarie. Son frère lui avait demandé des détails sur les Psylles et les Tenthinites, dont parlent Hérodote et les auteurs anciens. Voici ce qu'il répond sur les Psylles : « Ce sont pleinement les Esauïs (Aissaouas) modernes. La preuve de légitimité ne peut avoir lieu parmi les mahométans, il s'observe quelque chose de pareil dans la réception d'un confrère ou candidat en charlatanerie. Il se présente dans la maison du supérieur de l'ordre, et mettant son présent aux pieds de la femme du scheick, on lâche sur lui deux serpents ; assuré de la bénédiction du saint patron, il les saisit aussitôt sans crainte et sans dommage. Les femmes ne sont point admises dans la confrérie comme il n'y avait point non plus de femmes Psylles, ce qui me fait croire que les Psylles n'ont jamais composé corps de peuple. C'était une classe de la nation libyenne qui, tirant son origine d'Égypte, avait conservé cette loi fondamentale des arts secrets et métiers héréditaires dans les familles dont on trouve déjà un exemple dans la *Genèse*, comme la classe

des prêtres, des pasteurs, des embaumeurs, qui ont si bien gardé le secret de leur art qu'il s'est perdu.

« Les Nasamones, peuple libyen, auront eu quelque raison d'État en exterminant la classe des Psylles répandue chez eux, et l'expédition contre le Midi est bien dans le goût et le génie d'une confrérie de charlatans. Ils auront découvert quelqu'une de ces contrées fertiles au milieu des sables, et résolus de s'y établir, auront forgé, pour n'être pas suivis dans leur retraite, cette belle corvée que les autres classes ne manquèrent pas de bien payer. On aura bien fourni cette armée d'Eoles.... Les caravanes qui vont de Maroc et de Fez à Tombouctou au delà du Niger ont des guides d'un odorat exquis, et par exemple, il doit y avoir dans le Sahara un serpent qui me paraît le prototype du basilic. Son exhalaison est si venimeuse qu'elle occasionne à quelque distance une fièvre écarlate. Les guides dont je parle flairent le dragon à cinq ou six lieues et la caravane fait une contremarche. On assure que souvent cette exhalaison s'enflamme dans l'air et le monstre paraît vomir des flammes. »

Voici enfin les détails sur les émigrations africaines :

« Pour dissiper un peu la confusion de ma dissertation sur l'origine des Africains, voici le nom des différentes émigrations qui, suivant un historien maure, ont formé la grande nation des Bérebères : 1° Les Berbères propres (libyens), sortis d'Égypte vers la fondation de la dynastie des Pharaons, sous le règne de Kess Ghailan (Hercule) l'Égyptien, leur conducteur ou chef de la révolte était un fils de ce prince (Hercule le Libyen) ; une branche porta à l'Orient et fonda la nation des Philistins. Les Égyptiens les nommèrent Berber, sauvages (sans doute parce qu'ils préférèrent la liberté pastorale et errante aux lois de la monarchie. Je trouve ici la dynastie des rois pasteurs de Manethan, qui régnèrent cinq cents ans en Égypte, c'est-à-dire que depuis Misraïm jusqu'à la fondation de la monarchie, s'est écoulée une période de cinq siècles, et tout cela est assez conforme à la *Genèse*, et l'on ne saurait mieux sauver les difficultés).

« 2° Les Zénètes (Cinithiy) (1) occupent encore le milieu de la Mauritanie, leur chef est Atlas, père d'Antéus, que mon auteur nomme Haré-el, père de Tuïs. Haré-El et Atlas sont absolument synonymes

(1) Zeirites, Zénates.

(Atlas était, suivant Sanchoniathon et Hésiode, de la famille des rois de Canaan. On convient qu'il découvrit la mer Atlantique. Il doit avoir vécu deux cents ans avant le siège de Troie).

« 3° les Mazig (Mazycae), descendants de Mazig, fils de Canaan, suivirent Kis Ghailan l'hemiari (Hercule le Phénicien) en Mauritanie, leurs tribus sont les Farusiens ou Sussiens, les Warika, les Galeules, les Mesamig, etc. Tous ces noms ont été connus des anciens. Les Sussiens se font honneur encore aujourd'hui du nom de Mazig, et dans leur dialecte Ana ou Anoki Mazig : Je suis de la nation mazigue.

« 4° Les Gomarat (comprennent les Numides, Gétules, Garamantes). Leur chef Lamet, nommé autrement Noôman le Phénicien (de la racine Noom et Idam, une tribu, est venu le nom de Numides). Leurs tribus sont Mashia (Massylii), Mesthia (Massesiliy et habitant de Suthul), Metua (aujourd'hui Medua), Lemta, Lumptuni, etc.

« 5° Les Africains propres, dont mon auteur place l'établissement vers la fin du règne de David. Leur conducteur, Melec Afrikys (premier fondateur de Carthage ou Kart Acco. La colonie était composée, dit mon auteur, des Cananéens et Philistins, chassés de leurs terres par David). Philiste, cité dans Eusèbe, nomme les fondateurs de Carthage Pharakes.

« 6° La nation Houara, d'origine sabéenne : elle occupe la partie méridionale du Sus et le Zahra, leurs tribus Houara (Varues et Barii Urae des anciens), bou Seba, Zegsu, etc.; leur chef, Messvan le Sacasic, sixième descendant de Josftan. Ces Houara ne seraient-ils pas les Hori ou Horites chassés de l'Arabie par les enfants d'Édom? L'histoire arabe met Sacasic au nombre des premiers rois de l'Hégr, Idumée. »

La lettre, qui comprenait plus de quatre pages, est tronquée ici ; le reste est perdu. Mais cela suffit pour montrer que Dubois étudiait consciencieusement le pays où le hasard l'avait amené, qu'il possédait une réelle érudition surtout pour l'époque. Il mérite d'être compté au nombre des hommes remarquables, déjà si nombreux, auxquels Montbéliard a donné le jour.

A. GASSER.

LES VENTES NATIONALES

DANS LE DISTRICT D'ORNANS

(Suite et fin)

4° *Mise à la disposition de la nation*

Au moment de sa formation, en janvier 1790, on comptait dans le district d'Ornans : un prieuré conventuel, celui de Mouthier-Hautepierre, les prieurés ruraux de Bonnevaux et de Scey-en-Varais, vingt-neuf paroisses, dont vingt appartenaient au doyenné des Varasques, sept à celui de Sexte ou de Besançon, et deux à celui de Salins, et sept vicariats en chef (1).

C'était le pays des grandes paroisses, comme : celle de Chantrans, qui réunissait les villages de Bolandoz, de Chantrans, de Flagey et de Silley ; celle de Déservillers, les villages de l'Abergement-du-Navois, de Déservillers, de Gevresin et de Montmahoux ; celle d'Étalans, les villages des trois Étalans (2) et de Fallerans ; celle d'Eysson, les villages de Domprel, d'Eysson, de Grandfontaine-sur-Creuse et de la Sommette ; celle de Fertans, les villages d'Amancey, d'Amondans et de Fertans ; celle de Flangebouche, les villages d'Avoudrey et de Flangebouche ; celle de Guyans-en-Vennes, les villages de Fuans, de Guyans-en-Vennes, des Maisonnettes et de Vennes ; celle de Montgesoye, les villages de Châteauvieux, de Montgesoye et des deux Vuillafans (le Grand et le Vieux) ; celle de Mouthier-Hautepierre, les villages du Châtelet, de Hautepierre, de Lods et de Mouthier ; celle de Nods, les villages d'Athose, de Chasnans, de Nods et de

(1) Athose, Avoudrey, Charbonnières, Luisans, Reugney, Saules et la Villedieu-lez-Vercel.

(2) Barmotte, l'Ejux et Oupans.

Vanclans ; celle de Saint-Hippolyte-lez-Durnes, les villages de Charbonnières, Durnes, Guyans, Échevanne, Lavans, Saules et Voires ; celle de Scey-en-Varais, les villages de Chassagne, Maizières, la Malecôte, le Pater et Scey ; celle de Valdahon, les villages d'Épenoy, d'Étray, de Rantechaux et des trois Valdahon (le Haut ou l'Église, le Milieu et le Bas) ; celle de Vésigneux, les villages d'Amathay, de Longeville, de Maillot, de Reugney et de Vésigneux ; celle de Villers-sous-Montrond, les villages du Liège, de Malbrans, de Mérey, de Montrond et de Villers. On trouvait des chapelles, plus ou moins bien rentées, dans tous les villages non paroissiaux.

Il n'y avait pas d'églises collégiales dans la région ; mais les corps de familiers ou de chapelains y étaient nombreux. Les principales familiarités étaient celles d'Ornans, de Montgesoye et Vuillafans, de Mouthier-Hautepierre, d'Orchamps-en-Vennes et de Vercel. Les familiers et chapelains desservaient les chapellenies (qu'on appelait aussi chapelles) dans les églises et les chapelles, auxquelles ils étaient attachés ; et ces chapellenies étaient elles-mêmes plus nombreuses que ces églises et chapelles, plus nombreuses même que les autels auxquels leurs desservants devaient célébrer les messes et offices de fondation. C'est ainsi qu'à Ornans, les douze à quinze familiers et chapelains de l'église Saint-Laurent assuraient le service des vingt-trois chapellenies intérieures et des douze chapellenies externes de la paroisse, ne disposant, pour ce faire, que d'une vingtaine d'autels. L'église elle-même n'en possédait que sept. Les édifices religieux, dans lesquels nombre de chapellenies avaient été fondées, étaient assez souvent isolés, en pleine campagne.

Le nombre des propriétés mises à la disposition de la nation dans le district d'Ornans était de deux cents environ. Leur vente, commencée le 22 février 1791, devait se continuer jusqu'au 15 juillet de cette année. Trois lots n'ont été adjugés que le 7 ventôse an II et un que le 24 floréal an III. Cette vaste opération ne suffit pas au zèle révolutionnaire des administrateurs du district ; du 20 janvier 1792 au 6 prairial an III, ils firent rentrer les capitaux des cens et rentes constitués en faveur de vingt-huit établissements religieux ou charitables compris dans la circonscription.

La vente des biens ecclésiastiques d'Ornans a commencé le 8 avril par celle des fonds appartenant à la chapellenie de *Sainte-*

Anne de la chapelle du même nom, place des Iles, qui furent adjugés pour la somme de 6,152 livres (1), et de fonds aux *Ursulines* qui le furent pour celle de 7,576 livres (2). Le 12, furent vendus : des fonds à la *cure* d'Ornans, pour le total de 38,197 (3) livres ; le 14 : des fonds à la chapellenie de *Saint-Jean-Baptiste* de l'église paroissiale, pour 4,500 livres (4) ; à la *cure*, pour 820, 1,295 et 435 livres (5) ; à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, dite de *Grospain*, de l'église paroissiale, pour 6,110 livres (6) ; à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, dite de *Chassagne*, pour 2,825 et 5,175 livres (7) ; à la chapellenie de *Saint-Jean-Baptiste*, pour 230 et 1,100 livres (8) ; le 15, des fonds à la chapellenie de *Saint-Michel*, pour 600 livres (9) ; des fonds à la chapellenie de *Notre-Dame du Pilier*, pour 13,400 livres (10) ; les biens de *Notre-Dame des Malades* (11), sur le territoire d'Ornans, la chapelle avec maison, cour, aisance, jardin et verger, pour 2,300 livres, et les fonds pour 6,895 livres (12); des fonds aux *Minimes d'Ornans*, pour 570 livres (13) ; des fonds à la chapellenie des *Ames du Purgatoire*, de l'église paroissiale, pour 1,080 livres (14) ; des fonds à la chapellenie de *Saint-Nicolas*, pour 3,750 livres (15) ; des fonds à la chapellenie de *Sainte-Marie-Madeleine*, pour 2,655 livres (16) ; des fonds à la chapellenie de *Saint-Jean et Saint-Paul*, pour 2,976 livres (17); des fonds à la chapellenie de *Saint-Georges*, *dit de Villers*, pour 1,000 livres (18); des fonds à la chapellenie dite *de Gran-*

(1) V. le nº 52.
(2) V. le nº 53.
(3) V. le nº 54.
(4) V. le nº 55.
(5) V. les nºs 56, 57, 58.
(6) V. le nº 59.
(7) V. les nºs 60, 61.
(8) V. les nºs 62, 63.
(9) V. le nº 64.
(10) V. le nº 65.
(11) On l'appelait aussi *Notre-Dame de Montaigu d'Orchamps*.
(12) Deux des fonds, au nom spécial de *Notre-Dame de Montaigu*, figuraient dans le total pour 1,200 livres. V. les nºs 66, 67.
(13) V. le nº 68.
(14) V. le nº 69.
(15) V. le nº 70.
(16) V. le nº 71.
(17) V. le nº 72.
(18) V. le nº 73.

velle (1), sur le territoire d'Ornans, pour 2,000 livres (2) ; des fonds aux *Minimes d'Ornans*, sur le territoire de Nods, pour 495 livres (3) ; le 16, des fonds aux *Minimes d'Ornans*, sur le territoire de la ville, pour 24,665 livres (4). Plus tard, le 3 juin, des fonds à la *familiarité* de l'église paroissiale *d'Ornans*, situés sur le territoire de Saules, ont été adjugés pour 6,950 livres (5) ; le 12 juillet, des fonds aux *Minimes d'Ornans*, situés sur le territoire de Chantrans, ont été adjugés pour 1,300 livres (6). Enfin, antérieurement, le 22 février, des fonds aux *Minimes d'Ornans*, situés sur le territoire de Chasnans, avaient été laissés pour 418 livres (7).

Les biens ecclésiastiques de Bonnevaux ont été mis aux enchères le 26 avril. Les fonds du *prieuré rural* ont été adjugés au prix de 24,819 livres (8), et la maison, le jardin et les terrains attenants, non compris le sol de l'église et du cimetière, à celui de 1,225 livres (9).

La première vente intéressant Chantrans a été celle de fonds à la chapellenie de *Saint-Nicolas* de son église, fonds situés sur le territoire d'Ornans qui ont été adjugés, le 15 avril, pour 435 livres (10). Le 18 mai, furent vendus des fonds à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, sur le territoire de Silley, pour 9,296 livres (11) ; à la chapellenie de *Saint-Nicolas*, pour 2,195 livres (12) ; à la *cure*, sur le territoire de Silley, pour 1,305 livres (13) ; à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, sur le territoire de Bolandoz, pour 2,150 livres (14) ; à la chapellenie de *Saint-Antoine*, sur le territoire de Silley, pour 240 livres (15) ; à la chapellenie de la *Divine-Eucharistie*, sur le territoire de Bolandoz,

(1) Chapellenie de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas.
(2) V. le n° 74.
(3) V. le n° 75.
(4) V. le n° 77.
(5) V. le n° 78.
(6) V. le n° 79.
(7) V. le n° 80.
(8) V. le n° 81.
(9) V. le n° 82.
(10) V. le n° 83.
(11) V. le n° 84.
(12) V. le n° 85.
(13) V. le n° 86.
(14) V. le n° 87.
(15) V. le n° 88.

pour 255 livres (1). Le 4 juin, on aliéna des fonds à la chapellenie de *Saint-Nicolas et Sainte-Catherine* de la chapelle de Flagey, membre de la paroisse de Chantrans, pour 450 livres (2); des fonds à la chapellenie de *Sainte-Catherine* de l'église de Chantrans, pour 150 livres (3); des fonds aux *fondations* de cette église pour 2,126 livres (4). Enfin, le 12 juillet, on adjugea des fonds à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, pour 525 livres (5); à la même chapellenie, pour 2,105 (6) livres; à la *cure*, pour 5,075 livres (7); et à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, pour 575 livres (8).

La paroisse de Chevigney n'a été intéressée dans les ventes du district que par l'aliénation des *fondations* de son église, qui a eu lieu le 14 juin, pour la somme de 800 livres (9).

Les biens de l'église paroissiale de Cléron ont été vendus le 15 mars. C'étaient des fonds sur les territoires de Cléron et de Valbois. Les premiers ont été laissés pour 8,065 livres, les autres pour 600 (10).

La paroisse de Déservillers comprenait, avec ce village, ceux de l'Abergement-du-Navois, de Gevresin et de Montmahoux. La vente des biens de cette paroisse a eu lieu le 4 juin. On a adjugé d'abord des fonds faisant partie des *fondations* de l'église de Gevresin, pour 2,251 livres (11); des fonds au *luminaire* de l'église de l'Abergement-du-Navois, à la *cure* de Déservillers et aux *fondations* de son église, tous sur le territoire de Déservillers, pour 8,125 livres (12); puis des fonds à la *fabrique* de l'église de l'Abergement-du-Navois, pour 2,800 livres (13); enfin, des fonds à la *fabrique* de l'église de Montmahoux, pour 1,825 livres (14).

(1) V. le n° 89.
(2) V. le n° 90.
(3) V. le n° 91.
(4) V. le n° 92.
(5) V. le n° 93.
(6) V. le n° 94.
(7) V. le n° 95.
(8) V. le n° 96.
(9) V. le n° 97.
(10) V. les n°s 98, 99.
(11) V. le n° 100.
(12) V. le n° 101.
(13) V. le n° 102.
(14) V. le n° 103.

Nous n'avons trouvé que peu de renseignements en ce qui concerne la paroisse d'Etalans, qui se composait des trois Etalans (Barmotte, l'Ejux et Oupans) et Fallerans. Des fonds appartenant à la *cure* de cette paroisse ont été adjugés, le 14 juin, pour 8,291 livres (1).

La paroisse d'Eysson, primitivement immense, ne s'étendait plus, en 1790, qu'à Domprel, Grandfontaine-sur-Creuse et la Sommette. Des fonds, appartenant à sa *cure*, ont été vendus, le 15 mars, pour 1,431 et 2,632 livres (2).

Celle de Fertans comprenait ce village et ceux d'Amancey et d'Amondans. Les fonds de la *cure* et des *fondations* de l'église ont été aliénés pour 2,411 et 400 livres (3), ceux des *fondations* de l'église d'Amancey pour 595 livres (4); et ceux de la chapellenie de *Notre-Dame de Montaigu* de cette église pour 396 livres (5), dans la séance publique du 4 juin.

La paroisse de Flangebouche avait pour principale dépendance Avoudrey, qui était pourvu d'un vicaire en chef. Le curé de Flangebouche administrait la paroisse de Loray, qui n'avait pas d'autre pasteur. Les fonds de la paroisse de Flangebouche, situés sur le territoire de ce village, ont été adjugés pour 8,763 livres (6); ses fonds, situés sur le territoire de Loray, pour 6,908 livres (7), le 15 mars; d'autres fonds, sur le territoire du premier, pour 3,690 livres (8);

Le *vicariat en chef* d'Avoudrey possédait en propre des fonds qui furent vendus, le 25 mai, pour 3,406 livres, en même temps que ceux de la chapellenie des *Cinq-Plaies du Christ*, que son église possédait sur le territoire de Longemaison et qui furent laissés pour 16,200 livres, le 9 juin (9).

Foucherans était primitivement administré, au point de vue spirituel, par les curés de Tarcenay et de Trepot alternativement. Déclarée paroissiale, par décret de l'ordinaire, en 1692, cette localité avait

(1) V. le n° 104.
(2) V. les n°s 105, 106.
(3) V. le n° 107.
(4) V. les n°s 108 et 108 *bis*.
(5) V. le n° 109.
(6) V. le n° 110.
(7) V. le n° 111.
(8) V. le n° 112.
(9) V. les n°s 113, 114.

un curé en titre depuis 1733. Les biens paroissiaux, qui n'avaient pas eu le temps de devenir bien considérables, se résumaient en de modestes fonds qui se vendirent 1,390 livres (1), le 22 février.

Les membres de la grande paroisse de Guyans-Vennes étaient Fuans, Guyans, les Maisonnettes et Vennes. Un fond de la *cure* avait été adjugé, le 15 mars, pour la somme de 1,900 livres (2). Le 9 juin, furent vendus d'autres fonds à la *cure*, pour 10,820 livres (3); les fonds de la chapellenie de la chapelle de *Sainte-Croix et Saint-Lambert*, contiguë à son église, pour les sommes de 1,525 et de 9,010 livres (4); ceux de sa chapellenie de *Sainte-Colombe*, pour les sommes de 5,302 et de 230 livres (5); ceux de la chapellenie de *la Compassion* et des *Saints-Antoine et Hubert*, pour 30 livres (6); ceux de la chapellenie de la chapelle de *Sainte-Radegonde-sous-la-Roche-de-Vennes* ou *de la Grotte-Barché*, sur le territoire de Vennes, pour 1,698 livres (7).

L'Hôpital-du-Grosbois, jadis partagé entre les paroisses d'Étalans et de Naisey, et qui possédait, depuis peu, une église du patronage de la communauté du lieu, n'avait pas encore de biens paroissiaux distincts.

La vente des fonds de la paroisse de Loray a commencé, le 15 mars, par celle de ceux de la chapellenie de la *Sainte-Vierge* ou de *Notre-Dame* de son église, dite *chapelle Terrier*, qui furent cédés pour 910 et 745 livres (8). Les premiers étaient situés sur le territoire de Flangebouche, les autres, sur celui de Loray. Un dernier fonds de cette chapellenie, des fonds à la *cure* et une maison dépendant de la chapellenie des *Saints-Claude, Pierre, Jacques, François et Jean-Baptiste*, dite *chapelle Monnier*, devaient être aliénés, le 9 juin, pour 2,118 livres, et le 14, un fonds à la *cure* sur Villedieu, pour 900 livres (9).

La paroisse de Montgesoye comprenait originairement Montgesoye,

(1) V. le n° 115.
(2) V. le n° 116.
(3) V. le n° 117.
(4) V. les n°s 118, 119.
(5) V. les n°s 120, 121.
(6) V. le n° 122.
(7) V. le n° 123.
(8) V. les n°s 124, 125.
(9) V. le n° 125 *bis*.

Châteauvieux et Vuillafans. En 1790, Vuillafans avait un curé particulier, mais la paroisse continuait à être administrée, comme précédemment, par une familiarité unique ; seulement, elle s'était transportée dans l'église de Vuillafans. Elle déléguait, chaque année, un de ses membres pour desservir l'église de Châteauvieux. Les fonds particuliers de la *familiarité*, sis sur Montgesoye, ont été aliénés, le 23 mai, pour la somme de 4,890 livres (1). Le 22 février, on avait vendu les fonds de la chapellenie de *Saint-Nicolas* de son église, pour 4,275 livres (2), de la chapellenie de *Saint-Jean-Baptiste*, pour 700 livres (3) ; le 15 mars, des fonds à la même chapellenie, pour 1,100 livres (4) ; des fonds à la même chapellenie pour 7,193 livres (5); des fonds à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, pour 3,640 livres (6) ; des fonds à la chapellenie de *Saint-Georges*, pour 165 et 230 livres (7) ; des fond à la *cure*, pour 5,320 livres (8). On avait encore plus tard, le 5 avril, adjugé des fonds à la chapellenie de *Sainte-Catherine*, sis sur le territoire de Vuillafans, pour 910 livres (9) ; des fonds de la chapellenie de *Saint-Antoine*, sis sur le territoire de Vuillafans, pour 610 livres (10) ; des fonds de la chapellenie de *Notre-Dame de Pitié*, sis sur le territoire de Vuillafans, pour 7,075 livres (11); des fonds à la chapellenie de *Saint-Nicolas*, sis sur le territoire de Vuillafans, pour 610 livres (12); enfin, les meix, maison, enclos et église des *Capucins* de Vuillafans, pour 18,300 livres (13) ; et, le 15, des fonds à la cure de Vuillafans, pour 850 livres (14). Le 23 mai, furent aliénés : des fonds à la chapellenie de *Saint-Jean-Baptiste*, sur le territoire de Montgesoye, pour 350 livres (15) ; des fonds à la *familiarité*, sur le territoire

(1) V. le n° 126.
(2) V. le n° 127.
(3) V. le n° 128.
(4) V. le n° 129.
(5) V. le n° 130.
(6) V. le n° 131.
(7) V. les n°s 132, 133.
(8) V. le n° 134.
(9) V. le n° 135.
(10) V. le n° 136.
(11) V. le n° 137.
(12) V. le n° 138.
(13) V. le n° 139.
(14) Il s'agit de *l'Ile-au-Prêtre*, entre Ornans et Montgesoye. V. le n° 140.
(15) V. le n° 141.

de Montgesoye, pour 4,890 livres (1). Le 3 juin, on vendit les fonds que la chapellenie de *Saint-Jacques* et la *familiarité* possédaient sur le territoire de Longeville, pour la somme de 2,410 livres (2). Enfin, le 7 ventôse an II, furent aliénés, pour les sommes de 8,305 et 3,000 livres (3), des fonds que la chapellenie de *Sainte-Catherine* de l'église de Châteauvieux possédait sur les territoires de Châteauvieux et de Vuillafans.

Mouthier-Hautepierre, dont l'importance au point de vue ecclésiastique est de date très ancienne (4), était le centre d'une paroisse qui embrassait les territoires du Châtelet, d'Hautepierre, de Lods et de Mouthier. Le premier des fonds de son église qui ait été aliéné était à la chapellenie de *Saint-Nicolas* et fut vendu, le 22 février, pour 4,275 livres (5). Le 26 avril, ce fut le tour d'un fonds de *fondation* à l'église de Lods, laissé pour 120 livres (6), de fonds à la chapellenie de *Sainte Odile* de la même église, laissés pour 1,725, 155 et 65 livres (7). Le 3 mai, furent adjugés les biens des *Bénédictins* de Mouthier, biens qui avaient été donnés à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon. Les meix, maison, église et prieuré furent acquis en bloc pour 17,000 livres (8) et les fonds pour 26,700 livres (9). Des fonds à la chapellenie de *Notre-Dame* ou de la *Vierge de Compassion*, dite *chapelle Deguyans*, de l'église de Mouthiers s'en allèrent, le 23 mai, pour 728 livres (10). Enfin, le 14 juin, des fonds, sur le territoire de Mouthier, représentant une *fondation* de l'église de Lods, furent cédés pour 8,000 livres (11).

La paroisse de Nods réunissait les villages d'Athose, de Chasnans, de Nods et de Vanclans. La premiere aliénation de ses biens fut celle de fonds au *vicariat en chef* d'Athose, qui eut lieu, le 22 février, au prix de 2,110 livres (12). Des fonds au *luminaire* de l'église de Nods, à

(1) V. le n° 142.
(2) V. le n° 143.
(3) V. les n°s 144, 145.
(4) Mentionné déjà en 870 dans le partage des États de Lothaire.
(5) V. le n° 146.
(6) V. le n° 147.
(7) V. le n° 148.
(8) V. le n° 149.
(9) V. le n° 150.
(10) V. le n° 151.
(11) V. le n° 152.
(12) V. le n° 153.

la *cure*, sur le territoire du lieu, et à la *cure*, sur le territoire de Vanclans, ont été cédés, le 15 juin, aux prix de 150, 117 et 1,607 livres (1), pour le luminaire, 4,409 et 176 livres (2), pour la cure.

La paroisse d'Orchamps-en-Vennes comprenait, avec cette importante localité, les villages des Fournets, de Grandfontaine et de Luisans. Son église principale possédait plusieurs chapellenies plus ou moins richement dotées, dont les biens ont été vendus, le 17 mai, avec ceux de la *cure*. C'étaient : la chapellenie de *Saint-Sébastien et Saint-Claude*, dont des fonds furent cédés pour 205 et 1,700 livres (3) ; la chapellenie de *Saint-Guillaume*, dont les fonds le furent pour 4,785 livres (4) ; la chapellenie de *Saint-Jean l'Évangéliste*, dont les fonds le furent pour 11,505 livres (5) ; la chapellenie de *Saint-Étienne et Saint-Claude*, dont les fonds le furent pour 9,650 livres (6). Les fonds de la *cure* le furent pour 6,380 livres (7). Plus tard, le 9 juin, on a vendu des fonds au *vicariat en chef* de Luisans, pour 471 livres (8), et aux *fondations* de l'église paroissiale, pour 3,270 livres (9).

Passonfontaine et Longemaison, anciens membres de l'immense paroisse d'Eysson, formaient depuis longtemps déjà une paroisse distincte, dont le centre était le premier de ces villages. Les fonds de la *cure* furent adjugés en deux fois, le 15 juin et le 12 juillet, aux prix de 1,312 et de 8,929 livres (10). Un fonds à une *fondation* de l'église de Passonfontaine le fut, le 15 juin, pour 145 livres (11).

La *cure* de la pauvre paroisse de Plaimbois-rière-Vennes possédait, sur le territoire du village, des fonds qui furent aliénés, le 9 juin, pour 4,299 livres (12), en même temps que des fonds aux *fondations* de son église, pour 60 livres (13).

(1) V. le n° 154.
(2) V. le n° 156.
(3) V. les n°s 158, 159.
(4) V. le n° 160.
(5) V. le n° 162.
(6) V. le n° 163.
(7) V. le n° 164.
(8) V. le n° 165.
(9) V. le n° 166.
(10) V. les n°s 167, 168.
(11) V. le n° 169.
(12) V. le n° 170.
(13) V. le n° 171.

La paroisse de Saint-Hippolyte-lez-Durnes était la plus étendue de la région, comme elle l'est encore malgré la perte de trois de ses membres. Elle comptait les villages de Charbonnières, Durnes, Échevannes, Guyans-Durnes, Lavans-Vuillafans, Saules et Voires. La première aliénation de biens de cette église est celle de fonds de la chapelle d'Échevanne, situés sur le territoire d'Athose, adjugés, pour 573 (1) et 405 livres, (2) dans la séance du 22 février. Ses fonds sur le territoire de Montgesoye furent vendus, le 15 mars, pour 1,620 livres (3), ses fonds sur Lavans, le 5 mai, pour 570 livres (4). Enfin, le 15 juin, deux derniers lots, sis sur les territoires d'Échevanne et de Chasnans, furent cédés pour 1,178 (5) et 230 livres (6). Les fonds de la chapellenie de *Saint-Michel* de l'église vicariale de Saules ont été laissés, le 15 mars, pour 1,225 livres (7), et les biens de son *vicariat en chef*, le 14 juin, pour 611 livres (8). Ce dernier jour, furent abandonnés aussi des fonds au *vicariat en chef* de Charbonnières, pour 899 livres (9), et aux *fondations* de son église, pour 70 livres (10). Des fonds à la *cure* de Saint-Hippolyte-lez-Durnes, situés sur le territoire de Saules, ont été cédés, le 14 juin également, pour 181 livres (11). Enfin, le lendemain, furent cédés d'autres fonds, sur le territoire de Guyans-Durnes, pour 100 livres (12), sur celui de Voires pour 3,005 livres (13), et sur celui de Durnes pour 11,982 livres (14). Enfin, le 7 ventôse an II, a eu lieu la vente attardée des fonds de la chapelle de *Saint-Yves* de Durnes, sis sur le territoire du lieu, pour 7,845 livres (15), et sur le territoire de Lavans, pour 2,600 livres (16).

(1) V. le nº 172.
(2) V. le nº 173.
(3) V. le nº 174.
(4) V. le nº 175.
(5) V. le nº 176.
(6) V. le nº 176 *bis*.
(7) V. le nº 177.
(8) V. le nº 178.
(9) V. le nº 179.
(10) V. le nº 180.
(11) V. le nº 181.
(12) V. le nº 182.
(13) V. le nº 183.
(14) V. le nº 184.
(15) V. le nº 185.
(16) V. le nº 186.

Les principaux membres de la paroisse de Scey-en-Varais étaient Chassagne, Maizieres et Scey-la-Ville; Scey-le-Châtel n'existait plus, et le territoire de sa paroisse avait été réuni à celui de la paroisse de Scey-la-Ville pour former une nouvelle paroisse. Des fonds, appartenant à la cure de Scey-en-Varais et situés sur les territoires de Cléron et du lieu, ont été adjugés, le 15 juin, pour 89 et 1,338 livres (1); des fonds à la chapellenie de *Saint-Ouen*, fondée, dans l'église de Scey, par le chapitre métropolitain de Besançon, avaient déjà été aliénés, le 8 avril, pour 1,725 livres (2), et des fonds à l'église de Chassagne, le 4 juin, pour 51 et 215 livres (3).

Les fonds de la cure de Tarcenay ont été vendus aux séances publiques du 22 février, du 15 mars, du 8 avril et du 21 mai. A la première de ces dates, un lot de ces fonds fut adjugé pour 7,145 livres (4); le 15 mars, un second lot, situé sur le territoire de Saules, le fut pour 800 livres (5). Le 8 avril, furent cédés deux lots, l'un sur le territoire de Villers, l'autre sur celui du lieu, pour 25 et 285 livres (6). Deux derniers lots, sis sur le territoire de Foucherans et sur celui du lieu, le furent, le 21 mai, pour 210 et 6,800 livres (7).

La *cure* de Trepot possédait, sur le territoire du lieu, des fonds qui ont été adjugés le 22 février, le 21 mai et le 15 juillet, pour 2,600, 685 et 3,670 livres (8). Des fonds, sis sur le territoire de Saules, l'ont été, le 14 juin, pour 210 et 300 livres (9). Un fonds, appartenant à la chapellenie du *Rosaire* de l'église de Trepot, avait été vendu, à la séance du 22 février, pour 580 livres (10); d'autres fonds furent vendus, à celle du 15 juillet, pour 3,287 livres (11).

C'est le 14 juin que fut expropriée la paroisse de Valdahon, qui se composait alors d'Épenoy, d'Étray, de Rantechaux et des trois Valdahon (le Bas ou *En Atant*, le Milieu ou *Ouèches*, le Haut ou

(1) V. le nº 187.
(2) V. le nº 188.
(3) V. les nºˢ 189, 190.
(4) V. le nº 191.
(5) V. le nº 192.
(6) V. les nºˢ 193, 194.
(7) V. les nºˢ 195, 196.
(8) V. les nºˢ 197, 198, 199.
(9) V. les nºˢ 200, 201.
(10) V. le nº 202.
(11) V. le nº 203.

l'Ièse (1)). Les fonds de la *cure* ont été achetés, ce jour-là, pour 9,400 livres (2); ceux des *fondations* de l'église, pour 322 livres (3); et ceux de la chapellenie de *Sainte-Catherine* de cette église, pour 2,941 livres (4).

Les membres de la paroisse de Vercel étaient : Adam, Épenouse, Goux, Vercel et la Villedieu. Les fonds de la *cure* de Vercel ont été vendus le 19 avril, en même temps qu'un fonds aux Tiercelines d'Arbois, pour 7,353 livres (5). Le 14 juin, furent aliénés : des fonds à la chapellenie du *Sacré-Cœur de Jésus* de l'église, pour 2,323 livres (6); des fonds à la chapellenie du *Secret*, de la même église, pour 2,875 livres (7); des fonds à la chapellenie du *Saint-Nom de Jésus*, dite *chapelle Perrenot*, de la même église, pour 455 livres (8); des fonds au *vicariat en chef* de la Villedieu, pour 203 livres (9); et enfin des fonds à la chapellenie, dite *chapelle Chalon* de l'église de la Villedieu, pour 1,347 et 515 livres (10).

Des fonds à la *cure* de Vernierfontaine ont été cédés, aux adjudications du 20 mai, pour la somme de 14,897 livres (11), et, à celle du 15 juin, pour 571 livres (12). A cette dernière, a été aussi cédé un fonds appartenant aux *fondations* de l'église, pour la somme de 205 livres (13).

La paroisse de Vésigneux se composait des villages d'Amathay, Longeville, Granges-Maillot, Reugney et Vésigneux. Le curé et son vicaire administraient les trois premiers villages et le chef-lieu ; Reugey avait un vicaire en chef. La vente des biens de cette paroisse s'est faite dans la séance du 3 juin. Des fonds appartenant à l'église de Vésigneux furent cédés pour le total de 5,780 livres (14); des

(1) L'Église.
(2) V. le n° 204.
(3) V. le n° 205.
(4) V. le n° 206.
(5) V. le n° 207.
(6) V. le n° 208.
(7) V. le n° 209.
(8) V. le n° 210.
(9) V. le n° 211.
(10) V. les n°ˢ 212, 213.
(11) V. le n° 214.
(12) V. le n° 215.
(13) V. le n° 216.
(14) V. le n° 217.

fonds, au *luminaire* de cette église, pour celui de 5,071 livres (1); des fonds, aux *fondations* de l'église de Reugney, pour celui de 575 livres (2); des fonds, à la *fabrique* de cette église, pour celui de 680 livres; des fonds, à son *vicariat en chef* pour 115 livres (3). Antérieurement, on avait vendu : aux séances des 5 et 16 avril, des fonds au *vicariat en chef* de Reugney, pour 7,351 livres; et à la chapellenie de *Saint-Claude* de l'église de Longeville, sis sur le territoire de Lods, pour 500 livres (4); à celle du 5 mai, des fonds à la *cure* de Vésigneux, pour 9,075 livres (5); et des fonds à la chapellenie de *Saint-Jacques* de la chapelle d'Amathay, pour 530 livres (6); à celle du 21, des fonds à la chapellenie de *Saint-Claude* de l'église de Longeville, sis sur le territoire de Châteauvieux, pour 525 livres (7).

Le territoire de la paroisse de Villers-sous-Montrond était très étendu : on y trouvait, avec le chef-lieu, le Liège, Malbrans, Mérey et Montrond. Le premier de ses biens qui ait été vendu était un fonds appartenant à la chapellenie de *Saint-Georges* de son église paroissiale, qui fut adjugé, à la séance publique du 22 février, pour 485 livres (8). A la séance du 8 avril, furent aliénés : des fonds à la chapellenie de *Notre-Dame du Pilier* de l'église de Malbrans, pour 915 livres (9); à la *cure* de Villers, pour 6,819 livres (10); et à la chapellenie de *Saint-Georges* de son église, pour 1,229 livres (11).

Des paroisses et des communautés religieuses, étrangères au district, y possédaient des biens. Le 22 février, on a vendu un fonds aux *Bernardines de Besançon*, situé sur le territoire de Mérey-sous-Montrond, pour 955 livres (12); un fonds au *chapitre métropolitain*, situé sur le territoire de Tarcenay, pour 1,600 livres (13). A la séance

(1) V. le n° 218.
(2) V. le n° 219.
(3) V. le n° 220.
(4) V. les nos 221, 222.
(5) V. le n° 223.
(6) V. le n° 224.
(7) V. le n° 225.
(8) V. le n° 226.
(9) V. le n° 227.
(10) V. le n° 228.
(11) V. le n° 228 *bis*.
(12) V. le n° 229.
(13) V. le n° 230.

du 15 mars, furent aliénés : un fonds à la *cure de Fontain*, sis sur Mérey, pour 286 livres (1); des fonds à l'*abbaye Saint-Paul de Besançon*, sis sur Montgesoye, pour 5,025 livres (2). On a aliéné, le 5 avril, des fonds et cens appartenant aux *Missionnaires de Beaupré*, sur le territoire de Vuillafans, pour la somme de 3,320 livres (3); des fonds et des cens appartenant à l'*abbaye de la Grâce-Dieu*, sur le même territoire, pour la somme de 14,800 livres (4); le 8, des fonds aux *Carmélites de Besançon*, sur le territoire de Villers-sous-Montrond, pour 62,000 livres (5); des fonds aux *Ursulines de Besançon*, sur le territoire d'Ornans, pour 1,725 livres (6). Le 16 avril fut adjugé le domaine de *la Bercherie*, appartenant à l'*abbaye de Migette*, sur le territoire de Gevresin, pour 4,855 livres (7). Les adjudications du 20 mai ont porté, entre autres, sur des fonds à une chapellenie de l'église de Laviron, district de Baume, situés sur le territoire de Vernierfontaine, cédés pour 10,255 livres (8); des fonds à l'*archevêché de Besançon*, sis sur Étalans, cédés pour 3,925 livres (9); et des fonds au *prieuré de Morteau*, sis sur Eysson, cédés pour 6,922 livres (10). Enfin, à la séance du 15 juin, ont été adjugés : des fonds à l'*abbaye Saint-Paul de Besançon*, sis sur le territoire de Durnes, pour 10,570 livres (11), et à celle du 12 juillet, des fonds au *chapitre métropolitain de Besançon*, sis sur le territoire de Chantrans, pour 2,780 livres (12).

Nous venons de voir ce que sont devenues les propriétés des institutions religieuses et charitables du district d'Ornans. Leur valeur en numéraire allait s'engouffrer, avec le produit des confiscations, dans l'abîme sans fond des contributions publiques. Le même sort était réservé à leur fortune mobilière, qui était repré-

(1) V. le nº 231.
(2) V. le nº 232.
(3) V. le nº 233.
(4) V. le nº 234.
(5) V. le nº 235.
(6) V. le nº 236.
(7) V. le nº 237.
(8) V. le nº 238.
(9) V. le nº 239.
(10) V. le nº 240.
(11) V. le nº 241.
(12) V. le nº 242.

sentée par les capitaux des cens et rentes constitués en leur faveur.

Ces capitaux appartenaient : aux *Minimes d'Ornans*, 15,104 livres; à la *familiarité* de l'église paroissiale d'Ornans, 18,446 livres; aux *Ursules d'Ornans*, 11,046 livres ; à l'*hôpital Saint-Jacques de Besançon*, ayant droit des *Bénédictins de Mouthier-Hautepierre*, 1,367 livres ; à la chapelle des *Ames du purgatoire* de l'église d'Ornans, 1,412 livres; à la *familiarité* de Montgesoye-Vuillafans, 3,876 livres; à l'église *Saint-Laurent* de Mouthier-Hautepierre, 300 livres ; aux *Missionnaires de Beaupré*, 66 livres ; à la *familiarité* de Mouthier-Hautepierre, 2,195 livres ; à la chapelle du *Rosaire* de Maîche, 1,722 livres ; à la *cure de Scey-en-Varais*, 133 livres ; à la *confrérie de la Croix* de Mouthier-Hautepierre, 1,800 livres ; à la *fabrique de l'église de Trepot*, 300 livres ; à la chapellenie de *Saint-Jean et Saint-Paul* de l'église paroissiale d'Ornans, 600 livres ; à la chapellenie de *Granvelle* de la même église, 1,500 livres ; à la *cure* d'Ornans, 7,251 livres ; à la chapellenie de *Saint-Antoine* de l'église paroissiale d'Ornans, 2,291 livres ; à la *confrérie de Saint-Joseph* de la même église, 201 livres; à l'*hôpital* d'Ornans, 25,280 livres ; à la *Charité* (*bouillon des pauvres*) d'Ornans, 16,566 livres; à la *confrérie de la Croix* d'Ornans, 113,521 livres ; à la *Charité* de Mouthier-Hautepierre, 1,600 livres ; à la *confrérie de Saint-Sébastien* de Montgesoye, 210 livres ; à la *Charité* de Lods, 66 livres ; à la *confrérie de Saint-Vernier* de Vuillafans, 100 livres ; à la *confrérie de Saint-Vernier* d'Ornans, 100 livres ; à la *Visitation* de Besançon, 800 livres ; à la *confrérie de Saint-Antoine* de Vuillafans, 214 livres.

En résumé, le pays d'Ornans a perdu là une fortune de 3,569,732 fr., qui était considérable pour l'époque, et dont il ne devait rentrer que quelques débris, sous forme d'indemnité aux émigrés, aux bannis, aux condamnés, ou à leurs ayants droit. Il y a perdu plus encore : le bon renom de sa population aisée, qui a pris une trop grande part aux enchères !

D[r] J. MEYNIER.

ANNEXES

N° 1. — Jos. Vertel; Germain Morel le jeune; J.-Cl. Morel; Jac.-Fr. Morel, de Chantrans.

N° 2. — Jeanne-Bapt. Colard, veuve J.-Denis Cardey; Fr.-Jos. Prélat, Et.-Jos. Prélat, de Silley.

N° 3. — Renobert Comte le jeune, de Déservillers; Cl.-Jos. Bourgeois, de Labergement-du-Navois.

N° 4. — Cl.-Fr. Goguilly; Marc Michel; Cl.-Ign. Gillard; Fr. Dhoutaux; Cl.-Louis Gavignet; J.-Fr. Tournier; Henri, fils d'Ant. Gavignet; J.-Ant. Gavignet; J.-Cl. Badoz; J.-B. Guignard; P.-Et. Gaillard; Ant. Garnier; J.-D. Gaillard; Cl.-Et. Frachebois, de Montmahoux.

N° 5. — P.-Fr. Rousset, d'Amondans.

N° 6. — Léonard Brion, J.-Cl. Jeandenans, J.-Cl. Chaillet, de Cléron; J.-B. Bon, de Valbois.

N° 7. — Cl.-Fr. Bard, Marg. Mille, de Fertans; J.-Fr. Badoz, de Montmahoux; J.-Fr. Laurent, notaire, de Fertans; Anat. Ducouloux, d'Amancey; Cl.-Fr. Mille, de Fertans; J.-B. Clerc, d'Éternoz; Jac. Mareschal, d'Amancey; Louis et Gabr. Boillot; Renobert Barbier, de Fertans; Marc Collardet, de Maizières; Jos. Étevenon, J.-B. Maire, notaire public, d'Ornans; Renobert Liénard, J.-Cl. Vogne, J.-Fr. Barbier, Fr. Aymonier, Jos. Grand, Louis Adriet, J.-Cl. Adriet, J.-B. Laurent, de Fertans; Louis Chaillet, d'Ornans; Fr. Mille, d'Amancey; J.-B. Bon, de Valbois; J.-Ant. Détouillon, d'Amancey; Alex. Besson, de Norvaux; Fr. Bourlier, d'Amancey; Cl.-Louis Courbet, de Flagey.

N° 8. — Anat. Ducouloux, Jos. Bard, Fr. Besson, d'Amancey; Cl.-Fr. Bard, de Fertans; P. Prévalet, Ant. Détouillon, Hip. Mareschal, J.-Ant. Ordinaire, G. Mille, Jeanne Mille, Cl.-Et. Senevey, Et. Constantin, Nic. Mareschal-Bonhomme, Marc Mille, J.-B. Mille, Fr. Bourlier, Fr. Grand, d'Amancey; Anat. Chatelain, P. Bugnet, de Bolandoz; Et. Groslambert, de Flagey; Jac. Marion, de Bolandoz; Jac. Mareschal, d'Amancey; J.-Jos. Andriot, J.-Cl. Gaudy, d'Ornans; Fr. Mille, Fr. Rose; J.-Ant. Détouillon, d'Amancey; Louis Chaillet, d'Ornans; J.-B. Cornu-Vétéran, Fr. Mareschal, d'Amancey; Marc Collardet, de Maizières; Et. Nicolas, J.-Cl. Détouillon, d'Amancey; Alex. Besson, de Norvaux.

N° 9. — Fr.-X. Marçot, de Lods.

N° 10. — Jos.-Victor Regnaud, de Lods.

Nº 11. — Laurent Ody, Fr. Vuillemin, d'Arc-sous-Cicon; J.-B. fils autorisé de J.-Nic. Fernier, de Saules, J.-Guil. Fernier, de Vercel.

Nº 12. — Et. Jeannin, Cl.-Fr. Boiston, Mar.-Bapt. Vuillier, Fr.-X. et Cl.-Jos. Boiston, Cl.-Jos. Cattet, Et.-Jos. Jeannin, Fr.-X. Servois, J.-B. Vuillemin, J.-Fr. Servois, Cl.-Jos. Vaufrey, Et.-Jos. Pergaud, Ant.-Jos. Garignot, J.-B. Revillot, Fr.-X. Voichot, J.-B. Boiston, J.-Cl. Vernier, d'Orchamps; Ant. Arnoux, de Scey-en-Varais; P. Brachotte, Ant. Prost, J.-B. Catton, Cl.-Alexis Petitpierre, d'Orchamps; Cl.-Louis Quirot, avocat à Besançon; J.-Ign. Roche, Cl.-Jos. Cattet, J.-B. Patton, Cl -Jos. Petitpierre, J.-Et. Vuillemin, Fr.-X. Petitpierre, d'Orchamps; Ant.-Jos. Gallet-Gassignot, de Grandfontaine-en-Vennes; Ant.-Fr. Dumont, Alexis Bole, J.-Et. Vuillemin, d'Orchamps; Fr. Drouhard, de Fallerans; Ant.-Fr. Cuche, d'Orchamps.

Nº 13. — Ant. Cuche, Fr.-Jos. Roche, d'Orchamps.

Nº 14. — J.-B. Dumont, Fer.-Fer. et J.-Jos. Dumont, Jac.-Fr. Dumont, J.-Cl. Goguillot, Fr.-Alexis Goguillot, Fr.-Jos. Goguillot, Ben. Dumont, de Flangebouche; Cl.-Ign. Nicolas, de Longechaux; F.-H. Pauthier, Victor Callier, Fr.-H. Petit, Cl.-Fr. Callerand, de Flangebouche; la femme Briot, d'Orchamps; Fer.-X. Goguillot, J.-B. Duffet, J.-Cl. Goguillot, de Flangebouche; Mod. Barrand, d'Avoudrey; J.-Cl. Callier, Ambr. Vivot, Cl.-Ant. Berger, Ph.-Alex. Pauthier, P.-Jos. Pauthier, J. Bouriot, J.-P. Barrand, Cl.-F. Guinchard, de Flangebouche; Cl.-Jos. Henriey, de Loray; P.-Cl. Bole, de Vuillafans; Ch. Boiston, d'Orchamps.

Nº 15. — N. Coste, Jos. Voirin, Alexis Voirin, P.-Fr. Moroge, N. Garnier, Cl.-Ant. Cretin, P.-Fr. Estignard, Fr.-X. Pourchet, Fr. Martel, J.-Cl. et Cl.-Jos. Parguey, J.-Fr. Garnier, Nicolin Caillot, Mar.-Ag.-Alexis Laithier, P. Falque, Jac.-Fr. Routhier, Cl. et J.-Fr. Kibler, P.-Fr., et Siméon, Ant. Cretin, de Vuillafans; J.-Fr. Billefod, P.-Eug. Magneney, J.-Cl. Regnaud, Louis-Ferd. Parrot, P.-Jos. Roy, Cl.-Et. Parrot, de Lods; P.-Nic. Parguey, P.-Et. Gaudot, de Vuillafans; J.-Cl. Bluon, de Châteauvieux.

Nº 16. — Fer.-Hél.-Fr. Teste, P.-Jos. et J.-Cl. Pillot, J.-B. Garmont, Fr. Létondaux et Simon, Fr.-X. Simonin, J.-Et. Poulain, Germ. Combette, P.-Et. Cuenot, Guil. Tombal, J.-Cl. et Jos. Dubioux, Nic. Thibout, J.-Cl. Goisset, Ch. Pillot dit Blaise, Hen. Bernard, d'Ornans.

Nº 17. — P. Courbet, P.-Fr. Nélaton, d'Ornans.

Nº 18. — Fr. Bourlier, Renobert Faney, d'Amancey; J.-Fr. Courbet le jeune, de Flagey; Jac. Mareschal Bonnet, Nic. Mareschal, Georges Mille, Jac.-Fr. Cornu, J.-Ant. Détouillon, Anat. Ducouloux, J.-B. Mille la Forge, Ch. Mareschal, J.-B. Bart, J.-Ant. Ordinaire, P.-Fr. Mille, P. Prévalet, Fr. Doyon, J.-Louis Mareschal, d'Amancey; Louis

Chaillet, d'Ornans; Fr. Besson, d'Amancey; P. Tournier, de Bolandoz.

N° 19. — Aug.-Fr.-Jos. Lambert, de Mouthier.

N° 20. — Aug.-Fr.-Jos. Lambert, de Mouthier; Ant. Pernet, J.-Cl. Clerc, Nic.-Alex. Regnaud, Fr.-X.-Vict. Bonnefoy, J.-Fr. Débief, Fr. Lemaire, J.-B. Roy, P.-Fr. Magueney, P.-Math. Bonnefoy, P.-Eug. et Nic. Magueney, Louis-Fr. Tripart, Fr.-X. Baillard, Nic. Binétruy, de Lods; P.-Fr. Magueney, d'Ornans; Fr.-X. Cachot, Fr.-X. Bourdenet, Jos.-Vict. et Cl.-Et. Théodule Regnaud, J.-Fr.-X. et P.-Ant. Jeanningros, Jos. Théodule, Mar.-Thér. et Bon. Marçot, Nic. Ferd. Tripart et ses frères, Louis-Ferd. et P.-Louis Parrot, P.-Jos. Roy, Cl.-Jos. Bonnefoy, P.-Louis Jeanningros, J.-Fr. Binétruy, J.-Cl. Vuillemin, J.-Cl. et Fr.-X. Regnaud, de Lods; P.-Fr.-X. Lambert, de Mouthier; Cl.-Et. Billefaut, P.-Math. Regnaud, Louis Tournier, Cl.-Et. Parrot, Cl.-Fr. Coulot, P.-Fr. Lancrenon, Jac. Vuillemin, P.-Math. Demougeot, J.-Don. Tournier, Marc.-Jos. et Alex. Binétruy, Ros. Fleur représentée par J.-Ant. Vautherin, de Lods.

N° 21. — Cl.-Ant. Cretin, Jos. Berreur, P.-Fr. Estignard, de Vuillafans.

N° 22. — Séb.-Jos. Vuillemin, Cl.-Fr. Bridoulot, X. Aidrey, J.-B. Pussot, de Montgesoye.

N° 23. — Louis Jouffroy, de Mouthier; Nic.-Ferd. Tripart et ses frères, de Lods; J.-Fr. Jouffroy, de Mouthier; P.-Cl. et Nic.-Fr. Bole, de Vuillafans; P.-Et. Girard, J. Denis Girardier, Ph.-Jos. Jeanningros, P.-Fr. et Fr.-Jos. Chaillet, J.-Fr. Proudhon, d'Athose; J.-B.-Vict. Proudhon, homme de loi; P.-Fr. Henriot, de Chasnans; J.-Nic. Jeanningros, d'Athose; J.-B. Viennet, J.-Nic. Sancey, des Prés de Vaires; P.-J.-B. Béliard, de Mouthier.

N° 24. — P.-Jos. Lallemand, de Saules; P.-Ferniot, Cl.-Fr. Péquignot, G. Grosjean, Cl.-Et. Chapuis, Cl.-Fr. Ferniot, Cl.-Ant. Lapoire, Cath. Dupré, femme de Cl.-Fr. Troutot, Jos. Launay, Cl.-Fr., fils de Ph. Ferniot, Nic. Lanternier, Et. Brachotte, Cl.-Et. Lapoire, Cl.-Et. et Cl.-Fr. Ménétrier, Cl.-Et. Colard, J.-Fr. Chapuis, P. Brachotte, du Valdahon.

N° 25. — Jos. Regnaud, Cl.-Ant. Briet, Cl. Parrand, Jeanne-Fr. Courbet, Aug. Lambert, J.-Fr. Jouffroy, J.-B. Pommey, Fr. Bole, Nic. Bole, Cl. Briet, P.-Fr. Simonin, J.-Et. Pommey, Cl.-Nic. Renaud, de Mouthier.

N° 25 *bis*. — Fr.-Philibert Marlet, notaire à Ornans.

N° 26. — Cl.-Fr. Baverez, J.-P. Rousset, Cl.-Fr. Marion, de Lavans; Et.-Simon Borne, d'Échevannes; Cl.-Fr. Borne, de Lavans; Cl.-P. Nélaton, de Vuillafans; Mar.-Ant. Belin, femme divorcée de Jac.-Ant. Bonnefoy, d'Ornans; P.-Fr. Bonnefoy, P.-Cl. Gannard, Cl.-Jos. Baverez, Cl.-Jos. Bonnefoy, P.-Jos. Marion, Cl.-Fr. Bonnefoy le vieux, P.-Cl.

Bonnefoy le jeune, Nic.-Fr. Bonnefoy, Germ. Rousset, de Lavans; J.-Nic. Bauquier, de Voires; J.-Fr. Bonnefoy, Fr.-Jos. Bonnefoy le jeune, Cl.-Fr. Bonnefoy le jeune, Cl.-Fr. Borne, de Lavans; J.-Fr. Roy, notaire, pour Mar.-Ant. Belin, d'Ornans; J.-Thér. Bonnefoy, veuve de Cl.-Jos. Marion, J.-P. Rousset, Cl.-Jos. Burgillaud, Cl.-Fr. Marion J.-Fr. Bonnefoy le vieux, P.-Cl. Marion le jeune, Cl.-Fr. Marion, de Lavans.

N° 27. — Jér.-Ambr. Receveur, de Bonnétage.

N° 28. — J.-Fr. Roy, notaire, représentant de Mar.-Ant. Belin, d'Ornans; J.-B. Bazard, de Voires; Cl.-Fr. Borne, de Lavans; Jos. Voirin, d'Ornans.

N° 29. — J.-Fr. Grosperrin, P.-Jos. Lallemand, de Voires; J.-Fr. Roy, notaire, pour Mar.-Ant. Belin, d'Ornans; J.-Fr. Coste, de Voires; J.-Ant. Voirin, de Durnes; P.-Fr. Jacquin, J.-B. Bazard, J.-Fr. Routhier, de Voiret; Cl.-Fr. Bonnefoy le jeune, J.-B. Marion le vieux, Fr.-Jos. Bonnefoy le jeune, de Lavans; Clém. Coste, J.-Nic. Bauquier, J.-Jos. Gaulard; J.-Fr. More, de Voires; J.-Cl. Lallemand, de Durnes.

N° 30. — J.-Fr. Roy, notaire, pour Mar.-Ant. Belin, d'Ornans; J.-Ant. Voirin, de Durnes; J.-Nic. Bauquier, J.-Cl. Bonnefoy, J.-Jos. Gaulard, de Voires; Cl.-Fr. Bonnefoy le jeune, de Lavans; P.-Jos. Lallemand, J.-B. Bazard, de Voires; J.-B. Marion le vieux, Cl.-Jos. Bonnefoy, Fr.-Jos. Bonnefoy le jeune, de Lavans; Jac.-Fr. Grosperrin, de Voires; Cl.-Fr. Marion, de Lavans; J.-Fr. Coste, Fr.-Jos. Petit, J.-Fr. Morre, de Voires; Andr.-Jos. Donzelot, de Vernierfontaine; Cl. Pernet, de Durnes; P.-Fr. Jacquin, de Voires; Cl.-Jos. Baulard, de Vernierfontaine; Cl.-Jos. Burgilland, de Lavans.

N° 31. — Cl.-Jos. Burgilland, J.-B. Marion, Cl. Pernet, de Lavans; J.-Fr. Roy, notaire, pour Mar.-Ant. Belin, d'Ornans; Cl.-Jos. Baverez, Fr.-Jos. Bonnefoy le jeune, P.-Jos. Marion le jeune, de Lavans; Jos. Voirin, de Durnes; J.-Jos. Gaulard, J.-Nic. Bauquier, P.-Jos. Lallemand, de Voires; J.-P. Rousset, de Lavans.

N° 32. — Cl.-Et. Teste, Jac. Verney, chirurgien; Fr.-Jos. Guyot, J.-Cl. Gaudy, J.-Et. Poulain, d'Ornans.

N° 33. — J.-B. Robardet, P.-Ant. Cuenot, d'Ornans; Et.-Jos. Prélat, juge de paix; Guil. Chevroton, de Silley; J.-Fr. Didier, d'Ornans.

N° 34. — Léonard Pagnier, P.-Fr. Magneney, J.-Cl. Pillot, Cl.-Fr. Grandjacquet, d'Ornans.

N° 35. — Cl.-Fr. Colard, Jos. Oudot, J.-B. Robardet et Hum. Nodier, J.-B. Morel, J.-Cl. Pillot, Cl.-Fr. Gressot, G. Chaillet, J.-Cl. Gaudot, Louis Roche, P.-Fr. Oudot, P.-Fr. Cuenot, Guil. Tombal, Jos. Dubioux, Jac.-Fr. Teste, J.-Ant. Grandjacquet, Fr. Magneney, J.-Cl. Rolland, P.-Fr. Coulet, d'Ornans.

N° 36. — Anat. Picart, Cl.-Et. Teste, juge au tribunal; P.-Et. Colard-

Luc, P.-Fr. Bard, Cl.-Fr. Dufayer, Cl.-Fr. Pernet, Sulp. Poiffol et Nic. Rougelet, d'Ornans.

N° 37. — Ant. Beurtheret, Ant.-Jos. Monnier, Aug. Beurtheret, Ign. Euvrard, P.-Fr. Beurtheret, J.-Ant. Perrot, de Vercel; J.-Cl. Monnier, J.-Ant. Garnache, Nic. Détouillon, J.-Fr. Amiot, d'Adam-lez-Vercel; P.-Fr. Beurtheret, Lég. Routhier, Ant. Clerc, de Vercel; Cl.-Ant. Detouillon, d'Adam-lez-Vercel; Gabr. Convers, Fr. Voisey, Fr.-X. Proudhon, chirurgien, de Vercel; Den. Fernier, de Saules, et son frère Nic., de Chevigney; Cl.-Jos. Monnier, Jac. Crésia, de Vercel; Cl.-Jos. Duffet, d'Adam-lez-Vercel; Silvestre Morel, de Goux; Fr.-X. Amiot, P.-Jos. Poimbœuf, Cl.-Fréd. Billerey, Nic. Amiot, Lau. Poimbœuf, de Vercel; J.-Cl. Détouillon, d'Adam-lez-Vercel: J.-Ant. Bergier, J.-B. Fleury, de Vercel; Jos. Pertusier, de Goux; Martial Maniglier, J.-Fr. Billerey, Cl.-Ant. Gigard, de Vercel; Fr.-X. Artier, d'Ornans, tuteur et curateur d'Anastase et de Marie Gury; Jac. Verney, chirurgien, d'Ornans, pour J.-Fr. Régis Dandrey, chirurgien, de Vercel.

N° 38. — J.-N. Fernier, de Saules; Fr.-X. Proudhon, de Vercel; Ros. Fleur, de Lods, représentée par J.-Ant. Vautherin, son fondé de pouvoir et communier.

N° 39. — J.-Fr. Billerey, Lég. Routhier, Emm. Gauthier, Christ, Poimbœuf, de Vercel.

N° 40. — Jos. Etevenon, fils de Jean, d'Ornans.

N° 41. — Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes.

N° 42. — Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes; J.-Et. Vieille, médecin, de Vuillafans, et ses associés (!); Fr.-Philibert Marlet, notaire, d'Ornans; J.-Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes; Anat. Picard, commis au district, d'Ornans; Cl.-Fr. Boiston, d'Orchamps; Cl.-Jos. et Mar.-Jos. Brullot, de Plaimbois-rière-Vennes.

N° 43. — Angél. Richard, de Plaimbois-rière-Vennes; J.-Et. Vieille, de Vuillafans; Fr.-Philibert Marlet, d'Ornans; J.-Cl. Monnot, Cl.-Jos. Brullot, de Plaimbois-rière-Vennes; Cl.-Fr. Boiston, d'Orchamps; Félix Clerget, de Soulce; Mar.-Et. Devillers, de Plaimbois-rière-Vennes.

N° 44. — Alex., Cl.-Jos., J.-Félix, Jér. Humbert, frères, de Vanclans.

N° 45. — Alex., Cl.-Jos., J.-Félix, Jér. Humbert, frères, de Vanclans.

N° 46. — Jér. Humbert, de Vanclans.

N° 47. — Th. Pâris, Fr.-Alex. Goguillot, de Flangebouche; Antide Granges, anc. homme de loi, de Château-Chalon; Fr.-X. Goguillot, Jac.-Fr. Dumont, Vict. Callier, de Flangebouche.

N° 48. — Cl.-Alexis Brullot cadet, de Plaimbois-rière-Vennes; J.-Et. Vieille, médecin, de Vuillafans; Fr.-Philibert Marlet, notaire, d'Ornans; J.-Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes; P.-Félix Clerget, de Vennes;

Anat. Picard, d'Ornans; Cl.-Jos. Brullot, de Plaimbois-rière-Vennes; Félix-Ambr. Bourdenet, de Luisans; P. Brachotte, d'Orchamps; les sœurs Guédot, de Vaucluse.

N° 49. — Fr.-Philibert Marlet, notaire; Anat. Picard, commis du district, d'Ornans; J.-Et. Vieille, médecin, de Vuillafans; Mar.-Et. Devillers, femme de Fr.-X. Richard, émigré, de Plaimbois-rière-Vennes; Félix-Ambr. Bourdenet, de Luisans.

N° 50. — J.-Et. Vieille, médecin, de Vuillafans; J.-Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes; Félix-Ambr. Bourdenet, de Luisans; Nic. Fernier, de Saules.

N° 51. — J.-Et. Vieille, médecin, de Vuillafans; Mar.-Et. Devillers, femme de l'émigré Richard; Félix-Ambroise Bourdenet, de Luisans; P.-Félix Clerget, de Vennes; J.-Cl. Monnot, de Plaimbois-rière-Vennes.

N° 52. — J.-Fr. Grandjacquet, Cl.-Fr., fils de Fr. Colard, J.-B. Garmond, Fr. Gressot, P.-Fr. Bouveret, Sim.-Fr.-X. Simonin (de Maléchard), Ph.-Fr. Garmond, d'Ornans.

N° 53. — J.-Fr. Grandjacquet, J.-Et. Colard-Claudame, Gasp. Cuenot, Thiéb. Cornu, P.-Jos. Oudot, Ant. Dubief, J.-P. Baron, Ph.-Fr. Garmond, Cl.-Fr. Doney, juge au tribunal; Jac. Verney, chirurgien, d'Ornans.

N° 54. — Fr. Nicolin, Jac. Verney, chirurgien; Fr. Gressot, J.-Fr. Grandjacquet, Jos. Gonsans, Cl.-Fr. Colard, Thiéb. Cornu, Cl.-Fr. Raguin, J.-B. Bauquin et Simone Moine, sa femme, Fr. Colard-Pélot, Cl.-Jos. Nargaud, Hum. Nodier, Cl.-Ant. Nodier, J. Oudot, Et. Oudot, P.-Fr. Pointurier, Fr.-X. Artier, Jos. Oudot, J.-Cl. Poulain, J.-Laur. Picard, veuve de J. Gaudot; Ant. Dubief, P. Bauquin, Et. Champereux, Fr. Létondaux, Nic. Pargaud, Fr. Pillot, J.-Fr. et And. Didier, Cl.-Jos. Laloue, Et. Belin, J.-P. Pillot, veuve Létondaux, et son fils J.-Cl. Létondaux, Ben. Vorbe, d'Ornans.

N° 55. — Cl.-Fr. Pernet, Ph.-Fr. Garmond, d'Ornans.

N° 56. — J.-B. Jeandenans, d'Ornans.

N° 57. — Jac.-Fr. Trouillet, homme de loi, d'Ornans.

N° 58. — J.-Cl. Desbiez-Piguet, de Saules.

N° 59. — J. Perrot, P.-Et. Colard, d'Ornans.

N° 60. — Jos. Oudot, J.-Fr. Nargaud, Cl. Jacquin, veuve de Jac. Dubief, d'Ornans.

N° 61. — Cl.-Ign.-Lég. Cuenot, G. Gressot, d'Ornans.

N° 62. — J. Cuenot-Bourbon, d'Ornans.

N° 63. — P.-Fr. Pointurier, d'Ornans.

N° 64. — J.-Jac. Didier, d'Ornans.

N° 65. — Cl.-Fr. et Sim.-Fr.-X. Colard-Luc, Nic. Cretin (de la Tuilerie), Cl.-Et. Teste, P.-Fr. Bard, J. Étevenon le vieux, J.-B. Cuenot, fils

de feu P. J. Cuenot Charlemagne, G. Gressot, Fer. Baron, Cl.-Ant. Caillot, veuve de Cl.-Fr. Étevenon, J.-Et. Colard-Claudame, Louis Mercier, Michel Tournier, d'Ornans.

N° 66. — J.-Et. Colard-Claudame, d'Ornans.

N° 67. — J. Etevenon, Jos. Cuenot, Melch. Nodier et Fr. Souret, sa femme, J.-Fr. Cuenot, Cl.-Fr. Garmond, Cl.-Fr. Grandjacquet, juge de paix, G. Chaillet, J. Cornu, veuve de Math. Colard, d'Ornans.

N° 68. — Cl.-Ant. Chaillet, veuve de Cl.-Fr. Etevenon, P.-Fr. Oudot, d'Ornans.

N° 69. — J.-Fr. Nélaton, Gasp. Cuenot, P.-Jos. Oudot, Cl.-Fr. Tombal, d'Ornans.

N° 70. — Fr. Cuenot-Troutot, Jos. Rigolier, J. Gonsans, Cl.-Fr. Grandjacquet, juge de paix, d'Ornans.

N° 71. — Sim. Morel, d'Ornans; Guil. et Nic. Paget, de Montgesoye, Cl.-Jos. Caillot et Jos. Morel, J.-B. Bauquier pour lui et pour Cl. Nodier, G. Drezet et P.-Fr. Cuenot, Jos. Oudot, Hub. et Et. Nodier, Cl. Pillot, fils autorisé de J., J.-B. Colard, Thiéb. Cornu, J.-Fr. Bordy, d'Ornans.

N° 72. — Cl.-Ant. Nodier, Cl.-Fr. Pernet, P.-Ant. Oudot, J.-Fr. Rigolier, Jos. Forestier (du Château), J.-Fr. Nargaud, d'Ornans.

N° 73. — Cl.-Fr. Grandjacquet, juge de paix, d'Ornans.

N° 74. — J.-Et. Poulain, d'Ornans.

N° 75. — P.-Nic. Coulot, P.-Fr.-X. Coulot, Jac.-Fr. Billebaud, de Nods.

N° 77. — J.-Et. Colard pour Joach. Vuillaume, G. Chaillet, J.-Fr. Grandjacquet, Cl.-Et. Teste, P.-Et. Colard, J.-B. et Jos. Dubief, J.-Cl. Cuenot, Fr. Bassand, Cl.-Fr. Bassand, Cl.-Fr. Tombal, Jos. et Cl. Pillot, Jos. et Ant. Bassand, J.-B. Cuenot pour son beau-frère Cl. Bard, P.-Ant. Cuenot-Charlemagne, d'Ornans.

N° 78. — J.-B. Vagneron, de Chantrans.

N° 79. — P.-Jos. Cornu, Cl.-Fr. Desbiez, de Saules.

N° 80. — Fr.-Ign. Mairot, de Chasnans.

N° 81. — J.-Fr. Perruche, de Bonnevaux; Fr.-X. Sauterey, de Foucherans; J.-Cl. Belpoix, Guil.-Eloy Belpoix, Cl. Becquenot, Cl.-Fr. Belpoix, Fr. Simonot, J.-Et. Belpoix, Jac. Grivet, J.-B. Belpoix, Cl.-Ant. Belpoix, J.-P. Malcourant, Cl.-Ign. Belpoix. J.-Cl. Perruche, Cl.-Jos. Grivet, Cl. Malcourant, Dam. Perruche, J.-Ant. Perruche, Marcel Perruche, de Bonnevaux; Jos. Bos, de Foucherans; Cl.-Ph. Perruche, Cl.-Louis Belpoix, Cl.-Ph. Mourot, Dam. Grivet, de Bonnevaux.

N° 82. — Dam. Perruche, J.-Cl. Belpoix, J.-Ant. Perruche, Fr.-X. Mourot, de Bonnevaux.

N° 83. — P.-Ant. Cuenot, d'Ornans.

N° 84. — Cl.-Et. Saulnier, d'Ornans; Nic. Dothe, Vin. Mercier, J.-Den. Prélat-Colard, Et.-Jos. Prélat, de Silley; Bl. Hébert, femme de Jac., d'Ornans; J.-Cl. Maire, de Flagey; Et. Cuinet, de Silley; Lég.-Cl.-Ign. Cuenot, Fr.-Philibert Marlet, notaire, d'Ornans.

N° 85. — Ben. Gloriod, de Chantrans; P.-Jos. Tournier, de Bolandoz.

N° 86. — Cl.-Fr. Pouguet, de Silley; Jac.-Fr. Morel, de Chantrans; Cl.-Louis Courbet, de Flagey; Jac.-Ant. Raguin, de Silley.

N° 87. — J.-P. Demontrond, J.-Jos. Corbet, P.-Jos. Tournier, de Bolandoz; Cl.-Fr. Doney, juge au tribunal d'Ornans.

N° 88. — Cl.-Fr. Doney, juge au tribunal d'Ornans.

N° 89. — P.-Jos. Tournier, de Bolandoz.

N° 90. — J.-Cl. Maire, J.-Fr. Courbet le jeune, Cl.-Louis Groslambert, de Flagey.

N° 91. — J.-Cl. Morel, de Chantrans.

N° 92. — Germ. Morel l'aîné, P.-Ign. Bole, notaire, Cl.-Jos. Savonet, J.-Sim. et Jac.-Fr. Morel, P.-Jos. Bole, de Chantrans.

N° 93. — P.-Ign. Bole, notaire, de Chantrans.

N° 94. — J.-Cl. Coulet cadet, J.-Nic. Morel, Ren. Vuillin, J.-Cl. Saulnier, de Chantrans.

N° 95. — Jac.-Fr. Morel, J.-B. Courbet, Anat.-Jos. Bole, Guil. Vertel le jeune, J.-Fr. Vagneron, Jos. Vertel, de Chantrans; J.-Cl. Saulnier, huissier, d'Ornans; J.-B. Gavot, de Chantrans; J. Cuenot-Bourbon, d'Ornans; J.-Cl. Besuchet, de Chantrans; Cl.-Ant. Cretin, de Vuillafans.

N° 96. — J.-Cl. Morel, de Chantrans.

N° 97. — J.-Fr. Laithier, Den. Laithier, J.-Cl. Laithier, Guil. Robin, de Chevigney.

N° 98. — Jos. Besson, Léon. Bryon, J.-P. Clément, Cl.-Fr. Dordor, J.-Louis Dordor, de Nahin; J.-B. Jouffroy, J.-Fr. Dordor, J.-B. Clerc, de Cléron.

N° 99. — J.-B. Bon, de Valbois; J.-Jac. Clerc, de Maizières.

N° 100. — Ch.-Fr. Bergois, de Gevresin.

N° 101. — Ren. Comte, Emm. Bergois, de Déservillers.

N° 102. — J.-B. et Séb. Cretin, de Labergement-du-Navois.

N° 103. — J.-Den. Saillard, J.-Cl. Badoz, Louis Badoz, Hen. Gavignet le jeune, la veuve Michel, Nic. Bulle, les frères Grandjacquet, de Montmahoux.

N° 104. — Fr. Drouhard, homme de loi, J.-F.-X. Brullot, garde-marteau des eaux et forêts, à Besançon.

N° 105. — J.-Jac. Balandret, J.-Ant. Maillard, de Grandfontaine-sur-Creuse.

N° 106. — G. Marchand, J.-Fr. Mourey, Cl.-Ant. Montenoise, J.-Cl. Amiot, Alexis Amiot, Den. Prêtre, d'Eysson.

N° 107. — J.-Fr. Laurent, Ren. Liénard, J.-B. Laurent le vieux, de Fertans; Fr. Péguillet le vieux, Jos. Bart, d'Amancey; Gabr. Boilloz, Cl.-Fr. Grand, J.-B. Laurent le jeune, Jos. Grand, Marc Laurent, J.-B. Boilloz, de Fertans.

N° 108. — Anat. Ducouloux, Nic. Mareschal, d'Amancey.

N° 108 *bis*. — La commune de Fertans, représentée par son procureur, J.-Cl. Adriet, et un de ses notables, Jos. Giraud.

N° 109. — Marc Perrot, d'Amancey.

N° 110. — Fr.-Alexis Goguillot, Fr.-X. Goguillot. Isid. Morel, P.-Fr. Goguillot, Cl.-Jos. Goguillot, Andr. Lanchy, J.-B. Vivot, Alex. Gouhier, Jac.-Fr. Dumont, Cl.-Fr. Guinchard, Aug. Vivot, Thom. Paris, Ambr. et J.-B. Ravier.

N° 111. — Fr.-X. Brullot, de Loray; Fr.-Jos. Goguillot, de Flangebouche.

N° 112. — Jos. Oudot, d'Ornans; Fer. Goguillot, Fr.-Jos. Goguillot, Goguillot cadet, Vict. Callier, J.-Cl. Goguillot, Alexis Goguillot, Cl.-Fr. Guinchard, Fr.-Alexis Goguillot, Fer.-Fer. Dumont, P.-Jos. Pauthier, P.-Fr. Goguillot, de Flangebouche.

N° 113. — J.-B. Normand, Cl.-Jos. Boillin, Fr.-Jos. Barrand, P.-B. Normand, J.-B. Barçon, P.-Jos. Boillin, Fr.-Jos. Jannot, Hen. Jobard, J.-Jos. Barrand, Fr.-X. Barçon, d'Avoudrey.

N° 114. — J.-Ant. Tournier, commissaire du Roi près le tribunal d'Ornans.

N° 115. — P.-Jos. Perruche, Cl.-Andr. Panier, Jos. Perruche, de Foucherans.

N° 116. — Cl.-Jos. Henriet, de Guyans-en-Vennes.

N° 117. — Cl.-Ant. Magnin-Faysot, Alex.-Vict. Cassard, X.-Hip. Tisserand, P.-Ant. Desbief, Fr.-X. Cassard, Cl.-Jos. Visprey, Fr.-X. Henriet, Fr.-X. Gaifie, Cl.-Ant. Petot, J.-Cl. Cassard, P. Magnin-Faysot, Cl.-Jos. Février-Estevenard, Hub. Cattet, Cl.-Ant. Vieille, de Guyans-en-Vennes, Alexis Boucon, des Maisonnettes.

N° 118. — Mar.-Angél. Mougin, de Guyans-en-Vennes.

N° 119. — Ant.-Fr. Parant, de Guyans-en-Vennes; P.-Fél. Clerget, de Vennes; Cl.-Ant. Mougin, P. Magnin-Faysot, P.-Fr. Joly, Mar.-Angél. Mougin, de Guyans-en-Vennes.

N° 120. — Et.-Fr. Clerget père et P.-Fél. Clerget fils, de Vennes.

N° 121. — Cl.-Ant. Guillemin, de Guyans-en-Vennes.

N° 122. — Guil.-Fr. Desbief, de Guyans-en-Vennes.

N° 123. — Et.-Fr. Normand, de Vennes.

N° 124. — J.-Cl. Goguillot, de Flangebouche.

N° 125. — Alexis Monnier, J.-Alexis Guyotjeannin, J.-Cl. Pinard, de Loray.

N° 125 *bis*. — Fr.-Xavier Brullot, de Loray; Jos. Simon, de Vercel.

N° 126. — Cl.-Fr. Borne, J.-Nic. Jeanningros, Ant. Poutelet, de Montgesoye.

N° 127. — Jos. Thiébaud, J.-Jac. Grosperrin, Cl.-Et. Jeanningros, Ant. Poutelet, P. Gouyot le jeune, Cl.-Fr. Bridôulot, de Montgesoye.

N° 128. — J.-Ant. Lame, Cl.-Ant. Charpy, Jos. Pauthier, de Charbonnières.

N° 129. — Cl.-Fr. Bridoulot, de Montgesoye.

N° 130. — X. Aidrey, J.-Cl. Aidrey le jeune, J.-Fr. Gurney, Séb. Jeanningros, J.-Fr. Borne le jeune, Nic. Jeanningros, Séb.-Jos. Vuillemin, J.-J. Gouyot, Jac. Vainchaux, J.-Cl. Mussot, Jac. Détorey, de Montgesoye.

N° 131. — J.-Nic. Jeanningros, Jos. Thiébaud, J.-Jac. Grosperrin, de Montgesoye.

N° 132. — Séb. Jeanningros, de Montgesoye.

N° 133. — P.-Fr. Borne, de Montgesoye.

N° 134. — J.-Fr. Bridoulot, P.-Fr. Gurney, Nic. Jeanningros, J.-Cl. et X. Aidrey le jeune, J.-Fr. Gurney, J.-Fr. Borne, J. Jannot, J.-B. Desbief, de Montgesoye.

N° 135. — Melch.-Fr. Cotton, de Vuillafans.

N° 136. — P.-Fr. Cretin, de Vuillafans.

N° 137. — P.-Fr. Estignard dit l'Abbé et un autre P.-Fr. Estignard, de Vuillafans.

N° 138. — Jac.-Jos. Ligier, de Vuillafans.

N° 139. — P.-Math. Marguet, de Vuillafans.

N° 140. — Et. Etevenon, d'Ornans.

N° 141. — Cl.-Fr. Bridoulot, de Montgesoye.

N° 142. — Cl.-Fr. Borne, J.-Nic. Jeanningros, Ant. Poutelet, de Montgesoye.

N° 143. — J.-Nic. Pointurier, de Vuillafans.

N° 144. — Cl.-Fr. Gigouley, Jos. Pasteur, J.-Fr. Pasteur, de Châteauvieux; Math. Bataillard le jeune, de Vuillafans; Den. Valet, de Châteauvieux; J.-Jos. Berreur, J.-Nic. Berreur, de Vuillafans.

N° 145. — P.-Fr. Estignard, P.-Alex. Cuenot, de Vuillafans.

N° 146. — J.-B. Pommey, de Mouthier.

N° 147. — J.-B. Tripard, de Lods.

N° 148. — J.-Fr. Roy, d'Ornans; Mar.-Fr. Lallemand, veuve de Jos.-Aimé Jeanningros, J.-Cl. Régnaud, de Lods.

N° 149. — J.-Fr. Jouffroy, Laur. Tyrode, de Mouthier.

N° 150. — Sim. Mathey, J.-Cl. Béliard, Fr.-X. Viancin, Nic. Regnaud,

Math. Lambert, notaire, J.-Sim. Monnier, P.-Jos. Guignet, J.-Gabr. Truche, P.-Laur. Briet, J -B. Robardet, J.-B.-Jos.-Gabr. Simonin (de Vermondans), Nic. Vorbe, P. Magnin, de Mouthier.

N° 151. — J.-Fr. Vieille, J.-Fr. Jouffroy, de Mouthiers·

N° 152. — Cl.-Jos. Mathey, P.-Laur. Briet, P.-Laur. Gainon, Sim. Mathey, de Mouthier.

N° 153. — Nic.-Fr. Tripard, de Lods.

N° 154. — J.-B. Donier, P.-Fr.-X. Coulot, P.-Fr. Pertusier, J.-Ant, Mourot, P.-Ant. Courtois, de Nods.

N° 156. — La femme Varescon, de Nods; Fr.-V. Mairot, d'Arc-sous-Cicon; Cl.-Jos. Guyon, J.-Fr. Bourquin, Fr. Courtois,.... Bourquin, notaire, Cl.-Ant. Donier, Cl.-Fr. Trouffe, J.-B. Viennet, J.-B. Pertusier, P.-Ant. Courtois, Fr.-X. Humbert, P.-Fr. Pertusier, J.-B.-Ambr. Humbert, de Nods.

N° 158. — J.-Cl. Cuche, d'Orchamps.

N° 159. — Cl.-Fr. Sarrazin, d'Orchamps; Ant.-Fr.-X. Arnoux, de Scey-en-Varais.

N° 160. — J.-Cl. Boiston, d'Orchamps; Guil.-Jos. Rouzot, de Grand-fontaine; Fr. Drouhard, homme de loi à Besançon; J.-B. Patton, Cl.-Fr. Sarrazin, Fr.-X. Petitpierre, Alexis Bole, J.-Cl. Bidaut, P.-Fr.-X. Vuillier, notaire, Ant. Cuche, d'Orchamps.

N° 162. — Noël-Jos. Thiébaud, Fr.-Jos. Millot, J.-Ign.-Fél. Millot, d'Orchamps; P.-Fél. Clerget, de Vennes; J.-B. Patton, Ant.-Fr. Dumont, Cl.-Fr. Sarrazin, Fr.-Jos. Thiébaud, Ant. Prost, d'Orchamps; J.-Jos. Barrand-Gauthier, de Flangebouche; Cl.-Fr. Bidaut, Fr.-X. Petitpierre, Alexis Bole, P.-Fr.-X. Vuillier, notaire, Cl.-Fr. Boiston, J.-Cl. Cuche, Cl.-Jos. Vaufrey, Fr.-Jos. Millot, d'Orchamps.

N° 163. — J.-Ign.-Fél. Millot, J.-Cl. Bidaut, J.-B. Vuillemin, P.-Et. Binétruy, d'Orchamps; Ant.-Fr.-X. Arnoux, de Scey-en-Varais; Cl.-Louis Quirot, avocat à Besançon; P.-Fr.-X. Vuillier, notaire; Cl.-Jos. Vaufrey, d'Orchamps.

N° 164. — Cl.-Fr. Boiston, Cl.-Jos. Vaufrey, Fr. Cuche, Guillot, curé, membre de l'Assemblée nationale, représenté par P.-Fr.-X. Vuillier, notaire, d'Orchamps.

N° 165. — Blaise Magnin-Tochot, Nic.-Jos. Perrette, Nic. Magnin-Tochot, de Luisans; J. Cuenot-Bourbon, d'Ornans.

N° 166. — P.-Fr.-X. Vuillier, notaire; Cl.-Jos. Vaufrey, Noël-Jos. Thiébaud, J.-Cl. Bidaut, Cl.-Fr. Boiston, d'Orchamps.

N° 167. — ....Humbert, juge de paix; Et.-Mart. Vernerey, Et.-Lup. Berger, de Passonfontaine.

N° 168. — Et.-Lup. Berger, Et.-Mart. Vernerey, Cl.-Et.-Fr. Pourcelot, P.-Ren. Berger, Fr.-Jos. Berger, Jos. Isabey, de Passonfontaine;

Dom. Humbert, de Lods; Cl.-Ant. Maire-Tanchard, Mod. Vernerey, Jos. Bourdenet, Isid. Vernerey, de Passonfontaine.

N° 169. — P.-Ben. Bergey, de Passonfontaine.

N° 170. — Fr.-X. Jouille, P.-Cl. Richard, J.-Séb. Lambert, Cl.-Jos. Brullot, Cl.-Fr. Vuillemin, J.-Ign. Vuillemin, J.-Cl. Monnot, de Plaimbois; J.-Fr.-X. Brullot, de Loray.

N° 171. — Fr.-Jos. Goulet, Cl.-Alexis Breuillard, de Plaimbois.

N° 172. — P. Girard, Fr.-Jos. Chaillet, Cl.-Jos. Arbelet, d'Athose.

N° 173. — J.-B. Lombardot, J.-Nic. Jeanningros, d'Athose.

N° 174. — Cl.-Fr. Bridoulot, de Montgesoye.

N° 175. — P.-Math. Marguet, de Vuillafans.

N° 176. — Cl.-Jos. Cuenin, P.-Ant. Chedoz, Sim. Chaboz, d'Échevannes.

N° 176 *bis*. — Chaillet fils, d'Ornans.

N° 177. — J.-Fr. Desbief, de Saules.

N° 178. — J.-Cl. Cusenier, P.-Jos. Picard, de Saules.

N° 179. — Cl.-Jos. Desbief, P. Desbief, J.-Et. Desbief, de Charbonnières.

N° 180. — Cl.-Fr. Lallemand, de Saules.

N° 181. — Cl.-Mich. Juret, de Saules.

N° 182. — Guil. Grosperrin, de Guyans-Durnes.

N° 183. — J.-B. Bazard, P.-Jos. Lallemand, de Voires; Cl.-Jos. Burgillaud, Cl.-Fr Marion, P.-Jos. Burgillaud, J.-Cl. Gannard, P.-B. Bonnefoy, Ant. Bonnefoy, de Lavans; Jac.-Fr. Grosperrin, Cl. Perrenet, Clém. Coste, de Voires.

N° 184. — J. Chevénement, P.-Jos. Lallemand, de Voires; P.-B. Bonnefoy, Ant. Bonnefoy, Cl.-Fr. Bonnefoy le jeune, de Lavans; Nélaton, de Vuillafans; J.-B. Vuillemin, de Montgesoye; J.-Ant. Voirin, P.-Jos. Bonnefoy, Ch.-Emm. Laurent, Cl.-Et. Cornu, P.-Nic. Lallemand, Den. Gagnemaille, Den. Cornu, de Durnes.

N° 185. — Cl.-Jos. Pillot, de Durnes; Cl.-Fr. Bonnefoy le jeune, Ant. Bonnefoy, de Lavans; J.-B. Cordier, de Vuillafans; Cl.-Fr. Marion, de Lavans; Fr.-Lég. Pillot, de Durnes; P.-Jos. Marion, de Lavans.

N° 186. — Cl.-Jos. Pillot, de Durnes.

N° 187. — Léon. Brion, de Cléron; J.-B. Colard, de Scey, Cl.-Jos. Chaillet, avoué à Ornans; Cl. Picard, P. Mille, Jos. Journet, Cl.-Jos. Aymonin, de Scey.

N° 188. — Cl.-Ant. Beurey, Cl.-Jos. Beurey, Quentin Faivre, de Malbrans.

N° 189. — Cl.-Louis Courbet, de Flagey.

N° 190. — Nic. Cornille, d'Ornans.

N° 191. — André Becquenot, Fr.-Jos. Guyonvernier, Clém. Groshenry, Thié. Petitjean, Jac. Becquenot, Dom. Sauterey, Cl. Petitjean, Nic. Petitjean, P. Groshenry, Fr. Petitjean, J. Petitjean, de Tarcenay.

N° 192. — P.-Jos. Morel, J.-Cl. Colard, de Saules.

N° 193. — Et. Becquenot, de Tarcenay.

N° 194. — Thié. Petitjean, de Tarcenay.

N° 195. — Jos. Boz, de Foucherans.

N° 196. — P. Groshenry, Et. Becquenot, Et. Migonney, Alexis Migonney, de Tarcenay.

N° 197. — Cl.-Jos. Perrot, André Juret, P.-Jos. Perrot, de Trepot.

N° 198. — Fr.-Philibert Marlet, notaire, d'Ornans.

N° 199. — Jos. Perrot, J.-B. Perrot, J.-B. Martin, J.-Louis Perrot, de Trepot.

N° 200. — J.-Cl. Desbief, de Saules.

N° 201. — Cl.-Fr. Lallemand, de Saules.

N° 202. — André Juret, de Trepot.

N° 203. — Fr.-Philibert Marlet, notaire, d'Ornans; Jac. Perney, Cl. Béchet, P.-Jos. Chaillet, Sim. Chaillet, Den. Julien, J.-Et. Vareschon, J.-B. Audry, de Trepot.

N° 204. — Cl.-Fr. Grandperrin, pour son père Et.-Ambr. Fernier, Jos. Beurney, Fr. Launay, Den. Beurney, Jos. Redoutey, Guil. Redoutey, fils autorisé de Jac.-Fr., Nic. Daudey, Jac.-Fr. Redoutey, J.-B. Perrot, Anat. Brachotte, huissier au tribunal d'Ornans; J.-B. Péquignot le jeune, Nic. Lapoire, Ag. Berreur, veuve Ferniot; Cl.-Et. Daudey, du Valdahon;.... Colisson, notaire à Épenoy; Cl.-Ant. Lapoire, du Valdahon.

N° 205. — J.-Cl. Redoutey, J.-Sim. Chapuis, J.-B. Perrot, du Valdahon.

N° 206. — J.-B. Perrot, Cl.-Et. Lapoire, P. Ferniot, J.-Sim. Chapuis, Cl.-Fr. Brachotte, Jac.-Fr. Redoutey, Cl.-Ant. Lapoire, du Valdahon.

N° 207. — Hen.-Jos. Fleury, de Vercel.

N° 208. — La commune, J.-B. Charton, J.-Fr. Billerey, de Vercel.

N° 209. — J.-B. Charton et son fils Jos., de Vercel.

N° 210. — Hen.-Jos. Fleury, de Vercel.

N° 211. — Den.-Jos. Frachebois, de la Villedieu-lez-Vercel.

N° 212. — J.-Fr. Bellamy, J.-B. Belin, de la Villedieu-lez-Vercel; Jos. Simon, de Vercel; J. Blondeau, de la Villedieu-lez-Vercel.

N° 213. — Jac. Rouge, de Loray; J.-B. Dutoyt, de la Villedieu-lez-Vercel.

N° 214. — Fr. Amiotte, J.-Fr. Donzelot, Jos. Drouhard, Thom.-Jos. Donzelot, P.-Nic. Gaulard, André.-Jos. Donzelot, Fr.-Jos. Amiotte, Fr.-Jos.

Gaulard, P.-Jos. Amiotte-Petit, Fr.-X. Bolard, J.-Jos.-Raph. Charmoille, Fr.-X. Gaulard, Cl.-Fr. Charmoille, J.-Cl.-Et. Gaulard, Cl.-Jos. Amiotte-Petit, Cl.-Fr. Donzelot, P.-Cl. Amiotte, Jos. Gaulard, Et. Amiotte, J.-B. Banquez, J.-B. Amiotte-Suchet, Mathias Bolard, Andr.-Jos. Bolard, Jos. Amiotte, de Vernierfontaine.

N° 215. — Fr.-X. Bolard, Sim. Bolard, Andr.-Jos. Donzelot, Cl.-Jos. Amiotte, de Vernierfontaine.

N° 216. — J.-B. Amiotte, Fr.-X. Donzelot, de Vernierfontaine.

N° 217. — Cl.-Fr. Maire, Cl. Petitlaurent, Dan. Chapuis, J.-B. Coulet, Nic.-Fr. Maire, de Vésigneux; J.-Cl. Vaite, Jac. Lhôte, Cl.-Jos. Monnier, d'Amathay; J.-B. Pernet, Jos. Darbon, Fr.-X. Daclin, J.-Fr. Monnier, de Vésigneux; J.-B. Roy, de Lods.

N° 218. — Nic.-Fr. Maire, P.-Fr. Mourot, de Vésigneux; J.-Cl. Coulet, J.-Fr. Vaite, d'Amathay; J.-Jos. Monnier, de Vésigneux; J. Melin, d'Amathay; J.-B. Livet, de Vésigneux; Louis-Jos. Coulet, d'Amathay.

N° 219. — Et. Maréchal, de Reugney; Cl.-Et. Hugues, de Silley; Léon Jacquin, de Reugney.

N° 220. — Ant. Sancey, Fr.-X. Cretin, J.-B. Maire, de Reugney; Guil. Jacquin, de Reugney.

N° 221. — Fr. Valet, J.-B. Clerc; Cl.-Fr. Maire, notaire (à Ornans); Anat. Hugues, J.-Et. Clerc, Guil. Clerc, Mar.-Fr. Vuillaume, Cl.-Fr. Clerc, Et. Maréchal, Cl.-Jos. Maire, Cl.-Et. Valet, Anne-Fr. Tournier, veuve de Guil. Clerc, J.-B. Clerc, de Reugney.

N° 222. — P.-Matth. Regnaud, Ambr. Regnaud, Nic.-Ferd. Tripard, de Lods.

N° 223. — Jos. Darbon, de Vésigneux; J.-Cl. Vaite le jeune, d'Amathay; Et.-Jos. Gaudion, président du tribunal d'Ornans; Nic.-Fr. Maire, J.-Cl. Maire, J.-Fr. Loriot, pour son père J.-P., P.-Louis Livet, de Vésigneux; Fr. Rigaud, d'Ouhans; J.-Cl. Coulet, d'Amathay; J.-B. Colard-Lalaut, d'Ornans; J.-B. Pernet, P.-Fr. Mourot, de Vésigneux.

N° 224. — G. Gribaux, d'Amathay; Nic. Maire, de Vésigneux.

N° 225. — J.-Fr. Madoz le vieux, J.-P. et J.-Fr. Madoz, de Château-vieux.

N° 226. — P.-Fr. Ployer, de Beure.

N° 227. — J.-Did. Baudrand, Cl.-Et. Beurey, J.-Marg. Perrot, veuve Martel, de Malbrans.

N° 228. — Cl. Tournier, greffier du tribunal d'Ornans; Cl.-Ant. Morel, J.-Jos. Florin, J.-P. Bouvard, J.-Jos. Pergaud, J.-P. Bouvot, J.-Did. Pourcy, de Mérey-sous-Montrond; Cl. Decreuse, Jac. Piguet, Fr. Sieur, G. Landriot, de Villers-sous-Montrond.

N° 228 *bis*. — Cl. Tournier, greffier du tribunal d'Ornans; Cl.-Fr. Piguet, de Villers-sous-Montrond.

N° 229. — J.-P. Bouvot, J.-Did. Pommey, J.-Jos. Pargaud, Jos. Pargaud, Cl.-Ant. Nicolas, de Mérey-sous-Montrond.

N° 230. — J.-B. Petitjean, de Tarcenay.

N° 231. — Ant. Folletête, de la Vèze.

N° 232. — J.-Fr. Gurney, Cl.-Fr. Gurney, Cl.-Fr. Bridoulot, J.-Cl. Aidrey le vieux, J.-Cl. Aidrey le jeune, Ant. Poutelet, J.-Fr. Valet, de Montgesoye.

N° 233. — J.-Cl. Picot, Cl.-Ant. Degoux, Cl.-Ant. Cretin, Cl.-Et. Guenard, J.-Et. Coste, notaire, de Vuillafans.

N° 234. — J.-Ant. Renaud, P.-Ant. Bataillard, J.-Cl. et Pierrette Parguey, Cl.-Fr. Beuque, Cl.-Jos. Caillot, P.-Fr. Girard, Nic.-Jos. Estignard, J.-Fr. Trésoret, J.-Et. Vieille, médecin; J.-L. Cretin, Cl.-Ant. Cretin, Cl.-Et. Guenard, Thié. Bailly, de Vuillafans.

N° 235. — Ch.-Ant.-Cl. Seguin, homme de loi, de Besançon.

N° 236. — J.-B. et Ph.-Fr. Garmond, d'Ornans.

N° 237. — P.-Sim. Maréchal, P. Maréchal, J.-Nic. Camus, J.-Sim. Maréchal, Cl.-Fr. Bergois, J.-Ant. Maréchal, Nic. Maréchal-Petet, P. Panier, J.-Cl. Bergois, les héritiers de Guil. Maréchal, Cl.-Ant. Maréchal, J.-P. Maréchal, Ant. Maréchal, J.-Ign. Billamboz, les héritiers de J.-Cl. Billamboz, J.-Cl. Roussillon, de Gevresin.

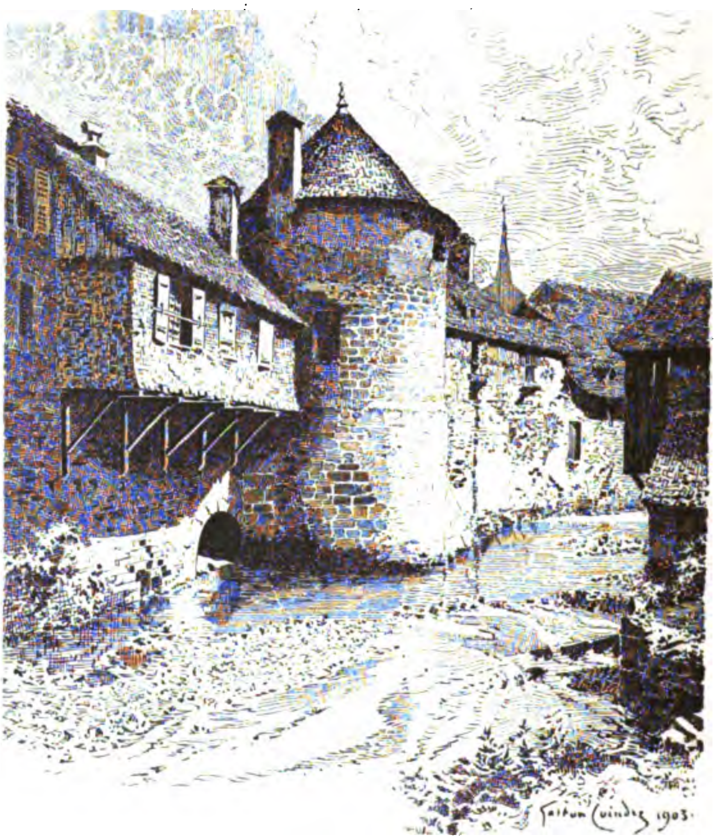
N° 238. — P.-Ph. Gaulard, Andr.-Jos. Bolard, J.-B. Bauquier, Cl.-Jos. Bolard le jeune, Cl.-Jos. Bolard, Fr.-X. Donzelot, Cl.-Jos. Amiotte, J.-Fr. Amiotte, Thom.-Jos. Donzelot, Et. Amiotte, J.-B.-Jos. Amiotte, P.-Cl. Amiotte, Cl.-Jos. Bolard le vieux, Fr.-Jos. Amiotte, Fr.-Jos. Gaulard, Andr.-Jos. Donzelot, P.-Nic. Gaulard, J.-Et. Gaulard, de Vernierfontaine.

N° 239. — J.-Fr.-X. Brullot, garde-marteau des eaux et forêts, à Besançon.

N° 240. — Den. Prestre, Cl.-Jos. Billerey, J.-Cl. Amiot, J.-Cl. Prêtre, Cl.-Ant. Montenoise, J.-B. Guillemin, d'Eysson; P.-Ant. Cuenot, maire d'Ornans; Jos. Jeanningros, de Besançon.

N° 241. — Cl.-Jos. Pillot, J.-Ant. Voirin, P. Cardey, Lég. Pillot, P.-B. Bonnefoy, Jac.-Fr. Jacquin, les hoirs de J.-B. Bonnefoy, J.-Ant. Voirin, J.-Cl. Gannard, Den. Gagnemaille, de Durnes.

N° 242. — J.-Ag. Rose, veuve de Cl.-Fr. Savohet, J.-Cl. Coulet, J.-Sim. Morel, de Chantrans.



SALINS. — TOUR DE FLORE

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

SALINS, *par M.* Gaston Coindre.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que M. Gaston Coindre, le maître dessinateur, prépare en ce moment un ouvrage sur Salins dans le genre de celui qu'il a commencé de publier sous le titre « Mon vieux Besançon ».

Plus encore peut-être que Besançon, Salins, par sa situation pittoresque, par ses monuments et par ses vieilles rues, présente à l'œil de l'artiste et de l'archéologue une multitude d'aspects intéressants et variés. Le crayon de M. Gaston Coindre a pu y faire une ample moisson de charmants croquis, que sa plume commentera avec originalité et érudition.

L'ouvrage, qui est sous presse, paraîtra dans quelques mois. Dès à présent, l'auteur a bien voulu en détacher pour nous le dessin que nous reproduisons ci-contre.

Salins sera dédié à la mémoire de M. Paul Jacquin, et voici comment, dans sa préface, M. Gaston Coindre explique cette dédicace :

« Au bout de vingt années, date pour date, s'édite le premier livre que je me sois avisé d'écrire.... Manuscrit illustré, à chaque page, de croquis précisant mes notes. Le crayon burinait ; et l'écriture, rivale, semblait enluminer les sécheresses du dessin. L'hiver me surprit dans cette tâche quotidienne....

« Me voilà donc, en 1883, l'auteur ambitieux d'un livre ! — L'éditeur se déroba longtemps.

« Aux vacances dernières, à brûle-pourpoint, Paul Jacquin me dit : « Ne sauriez-vous me faire un **Salins**, dans le goût de votre **Vieux Besançon ?** — C'est fait, » lui répondis-je.

« Présomption !!.... c'était à refaire.

« La joie de l'avoir enfin trouvé, l'éditeur rêvé, inspire ma mélan-

colique dédicace à la mémoire de cet homme si discrètement aimable. »

Salins aura donc, à la fois, précédé et suivi, dans sa composition, les autres œuvres qui ont fait la célébrité de notre éminent compatriote : *Mon vieux Paris* et *Mon vieux Besançon.*

Ce sera, en même temps, le premier essai d'un jeune artiste et une œuvre achevée par un talent parvenu à sa pleine maturité.

La vieille ville du sel n'aura rien à envier ni à la Ville-Lumière ni à notre antique Chrysopolis : elle aussi aura son poème écrit par le crayon et la plume de Gaston Coindre !

Souvenirs de 1870. Les Mobiles de la Gironde (25e régiment), par F. Gérard, *conservateur des hypothèques à Libourne, ex-officier de ce régiment. Bordeaux, Feret et fils,* 1902, *in*-8 *de* VIII-253 *p., avec* 6 *portraits et une carte itinéraire.— Prix :* 4 *fr.*

Dans les dix ou quinze années qui ont immédiatement suivi la guerre de 1870-1871, nombre d'officiers et même de simples soldats ont publié leurs souvenirs de cette lugubre époque. Les officiers généraux ou supérieurs ayant exercé un commandement plus ou moins important ont, tout naturellement, envisagé les événements sous un point de vue qui différait de celui des militaires non gradés dont l'horizon était borné, ce qui ne veut pas dire, il s'en faut, que les relations de ces derniers soient dépourvues d'intérêt : j'irai même jusqu'à avancer qu'elles offrent parfois une excellente contribution à l'histoire de cette guerre néfaste, quand l'on s'avise de la considérer sous des côtés relativement accessoires d'où peuvent se dégager d'utiles leçons.

Entre ces deux catégories d'historiens, je placerai les officiers subalternes qui, eux aussi, ont fourni leur appoint à cette abondante littérature militaire.

La génération d'aujourd'hui n'a connu les misères de l'année terrible que par les livres ; aussi semble-t-elle ne considérer Sedan avec ses conséquences que comme un Waterloo ou même un Azincourt : l'on ne saurait trop réagir contre un tel état d'âme. Il est donc temps encore que ceux des survivants de 1870-1871 qui, jusqu'à présent, ont gardé le silence, nous lèguent leurs souvenirs. C'est ce qu'a compris

et ce que vient de faire — dans la catégorie intermédiaire ci-dessus définie d'écrivains de la grande guerre — M. F. Gérard, sous-lieutenant au 25e régiment de mobiles (Gironde).

Son livre m'apparaît comme une œuvre de bonne foi, bien que mes opinions, sur plus d'un point, soient différentes des siennes. « J'ai, dit-il, coordonné les notes que j'avais recueillies et celles que je dois à l'obligeance de Mme Dartigolles, veuve de notre brave colonel ; puis, m'aidant de mes souvenirs, j'ai fait un récit aussi complet que possible de ce que j'avais vu et des événements auxquels j'ai pris part et tant d'autres avec moi. »

Ce volume comprend trois parties. La première est relative aux opérations de l'armée de la Loire ; la seconde est consacrée à la deuxième campagne de l'Est, dont la Franche-Comté a été le théâtre ; dans la troisième, l'auteur nous raconte sa captivité en Allemagne.

Si, à la vérité, ces pages un peu tardives ne nous apprennent rien de nouveau, du moins elles confirment le jugement si justement sévère de nos officiers sur le rôle du sénile aventurier, *il signor* Garibaldi.

Et d'abord, voici comment M. F. Gérard nous présente les bandes garibaldiennes : « Garibaldi était arrivé à Dijon le 7 janvier [1871]. Lors de nos furtives excursions dans cette ville, nous eûmes l'occasion de voir les troupes de ce général, revêtues des costumes les plus bariolés, mais où dominait la chemise rouge. Ce qui nous frappa surtout dans l'aspect de ces miliciens, c'était le luxe des uniformes des officiers d'état-major qui, bottés et éperonnés, se pavanaient à pied ou en voiture dans toute la ville. Inutile de dire qu'ils s'étaient installés dans les meilleurs hôtels. Notre colonel me dit avoir reconnu parmi les plus haut gradés de cette multitude d'officiers, un ancien notaire de la Gironde qui, quelque temps auparavant, avait levé le pied en emportant les économies de ses clients.... Cette armée de Garibaldi n'était qu'un composé de volontaires cosmopolites, gens besogneux, qui ne voyaient dans cette guerre qu'un moyen d'existence : certains pouvaient ne pas manquer de courage, mais la plupart, par tempérament autant que par éducation, étaient incapables de se ployer à une discipline quelconque, et leur chef, vieux et infirme, n'avait plus l'énergie ni l'autorité voulues pour les dominer et courir les aventures. Il est possible que ce condottière se soit jeté

dans nos affaires un peu par fanatisme et en vue d'accomplir une sorte de mission politique.

« Quoi qu'il en soit, et malgré le peu d'efficacité qu'eut son intervention, comme on le verra par la suite, nous devons néanmoins lui savoir gré d'être venu à notre secours, au milieu de nos désastres et de l'abandon général où nous avait laissés la politique impériale, qui n'avait pas su nous ménager une alliance. Aussi les habitants de Dijon ont-ils payé à ce défenseur leur dette de reconnaissance en lui élevant une statue, inaugurée le 25 mars 1900 » (p. 143-144).

Ici, je me sépare tout à fait de M. F. Gérard. Garibaldi, par sa notoire incapacité, ne nous a fait que du mal. La perte de notre dernière armée lui est imputable, et certes, un général français, coupable de l'incurie dont il a donné la preuve éclatante, eût été passible d'un conseil de guerre.

Après tout, M. Gérard n'est-il pas en contradiction avec lui-même et ne se range-t-il pas complètement à mon avis, — qui est celui de tous les écrivains militaires, — quand il apprécie ainsi qu'il suit la conduite du fâcheux auxiliaire, subi plutôt que désiré par le gouvernement de la Défense nationale ?

« Une des premières conditions de succès de la campagne de l'Est était de garantir les troupes appelées à y prendre part contre toute tentative d'agression de l'ennemi sur leur flanc ou sur leurs derrières. Le commandant de cette armée devait absolument être exempt de toute préoccupation à ce sujet, afin d'avoir la complète liberté de ses mouvements. Bourbaki, avant d'accepter sa mission, avait demandé au gouvernement de lui assurer cette sécurité indispensable à la réussite de l'entreprise. Le gouvernement le lui avait promis et avait confié à Garibaldi le soin de garantir cette armée contre cette redoutable éventualité. *Hélas ! le général italien ne comprit guère son rôle ou s'en acquitta bien mal.*

« Garibaldi était, paraît-il, beaucoup plus préoccupé d'établir ses prérogatives au commandement, en soulevant des conflits d'attributions avec les chefs des armées françaises, que de prendre les mesures propres à faire obstacle à la marche de l'armée du Sud. Les troupes sous les ordres du général italien, dites armée des Vosges, ne comptaient pas moins de 25,000 hommes avec une cinquantaine de pièces de canon ; il avait, en plus, à ses côtés, devant opérer avec lui,

22,000 mobilisés commandés par le général Pélissier. Ces éléments constituaient une force suffisante, sinon pour arrêter complètement les colonnes de Manteuffel, du moins pour retarder leur marche et leur faire perdre un temps précieux pour les opérations de Bourbaki. Manteuffel avait divisé son armée en trois groupes qui s'avançaient par des routes différentes, éloignées les unes des autres, à travers des forêts et des montagnes. Ce fractionnement facilitait le rôle de Garibaldi, en lui permettant d'attaquer séparément chacun de ces détachements : il leur était, en effet, bien difficile de se porter mutuellement secours, à cause des obstacles naturels qui les séparaient. Il eût suffi de quelques milliers d'hommes bien déterminés pour harceler l'ennemi au milieu de ces montagnes et inquiéter ses convois, qui étaient à peine défendus. Mais, à part quelques démonstrations faites en dehors de Dijon par Ricciotti et Menotti, les deux fils de Garibaldi, *le commandant de l'armée des Vosges resta dans une passivité presque complète et comme cloué à cette ville, dont la défense avait été spécialement confiée au général Pélissier, tandis que Garibaldi devait tenir campagne* » (p. 166-167).

Ainsi, une fois de plus, voilà Garibaldi condamné. Et quand l'on pense que cet homme si fatal à notre pauvre pays a pu, un jour, se présenter comme député devant une assemblée française, puis, mort, avoir les honneurs d'une statue à Dijon (saluée par M. Gérard) et une autre à Nice, sa ville natale, l'on se demande positivement jusqu'où peut aller l'aberration humaine et l'erreur patriotique !

La troisième partie du présent ouvrage, intitulée : *Ma Captivité*, donne de bien curieux détails sur la vie de nos officiers prisonniers à Rastadt où l'auteur, il faut le reconnaître, a été très bien traité.

E.-C. GAUDOT.

Histoire de l'Église de Besançon, *par l'abbé L. Loye, curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte, membre correspondant de l'Académie de Besançon. — Besançon, imprimerie Jacquin, 6 vol. in-12.*

M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, a publié, en 1847, une *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, ouvrage sérieux, qui n'a rien perdu de son intérêt. Il a eu, pour se documenter, outre les manuscrits et les chartes qui lui ont été communiqués par

M. Weiss, les ouvrages édités jusqu'à cette époque : *Gollut*, le *Vesontio de Chifflet*, *Dunod*, les mémoires et monographies de *dom Ferron* et de *dom Grappin*, les *Éphémérides du comté de Montbéliard* et l'*Essai d'Édouard Clerc*. Depuis la publication de cet ouvrage, les études historiques locales se sont considérablement développées, de nombreuses monographies ont paru, et l'*Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude* ne répondait plus aux désirs de ceux qui s'intéressent à cette sorte d'études. M. l'abbé Loye l'a compris et, après divers travaux qui l'avaient préparé à cette œuvre, il a réalisé le louable dessein de nous donner une histoire complète de l'*Église de Besançon*. Il vient d'achever son travail, et contrairement à ce qui se passe habituellement, il l'a terminé pour l'époque fixée. Le sixième et dernier volume de cette histoire vient de paraître. Ce serait le moment de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de cette œuvre ; mais cette étude, pour être complète, serait nécessairement très étendue. Plusieurs fois d'ailleurs, au fur et à mesure de la publication de cet ouvrage, des comptes rendus et des critiques se sont produits. En auteur consciencieux et loyal, M. l'abbé Loye en a tenu compte.

Pour la rédaction de son travail, il a mis à profit tous les ouvrages d'histoire locale parus depuis le temps où écrivait M. l'abbé Richard : la *Vie des saints de Franche-Comté*, la *Vie de Calixte II*, la *Vie d'Antoine-Pierre de Grammont*, l'*Histoire de la maison de Beaupré*, l'*Histoire du grand séminaire de Besançon*, les *Curés de campagne en Franche-Comté*, par M. l'abbé Morey, le *Protestantisme dans le pays de Montbéliard*, par M. l'abbé Tournier, de nombreux articles de la *Semaine religieuse*, l'*Histoire de l'éloquence religieuse*, par M. le chanoine Suchet, plusieurs articles de M. Castan, publiés dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Il a consulté également avec fruit les archives du chapitre métropolitain, celles du grand séminaire et les ouvrages généraux tels que l'*Histoire de l'Église*, par l'abbé Darras, et *Les moines d'Occident*, de Montalembert. Ainsi qu'il l'avait annoncé, ses deux derniers volumes ne sont guère que l'abrégé, fort bien fait, de l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, par M. Jules Sauzay.

Pour l'ordonnance et la composition de son ouvrage, il a suivi la méthode de nos historiens modernes, racontant les faits généraux

de manière à ne pas rompre son récit, et renvoyant à la fin de chaque époque, et même de chaque siècle, l'histoire des institutions, des établissements religieux et la biographie des hommes remarquables.

Son style n'est peut-être pas toujours égal et il a manifestement subi l'influence des auteurs dont il s'est inspiré ; bien qu'il ne les cite pas textuellement, on reconnaît, dans certains passages, leurs expressions et leur tour de phrase. L'accusera-t-on de plagiat ? Ce serait une calomnie et, après tout, s'il choisit bien ses guides et ses inspirateurs, le lecteur n'a qu'à s'en féliciter.

Nous aurions un reproche plus sérieux à lui faire, en disant qu'il n'a pas toujours vérifié assez minutieusement les sources auxquelles ont puisé les auteurs qu'il a consultés. Lorsqu'on s'appuie sur des œuvres de deuxième ou de troisième main, sans en contrôler les affirmations, on risque de tomber dans l'erreur.

M. l'abbé Loye n'a pas mis de préface à son ouvrage, craignant sans doute de demeurer au-dessous des promesses qu'un auteur est toujours tenté d'y faire ; ou plutôt il a renfermé toute une préface dans les deux mots de sa devise : *Colligite fragmenta*. Devise très modeste et qui rend tout de suite sympathique celui qui l'adopte, car rien ne plaît mieux, dans un écrivain, qu'une sincère modestie. Il a donc recueilli des fragments, mais il les a bien assemblés ; des restes, mais il les a bien accommodés. Il y a mis un réel talent, beaucoup de bonne volonté et un travail opiniâtre.

Rappelons, en terminant, les éloges qui sont arrivées de très haut à l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Besançon*. Sur le rapport de M. le chanoine Coffin, Mgr l'archevêque a approuvé et béni son ouvrage ; Mgr de Beauséjour, évêque nommé de Carcassonne, affirme que cette œuvre est méthodique, simple et agréable à lire ; Mgr l'évêque de Saint-Claude dit qu'on la lit avec charme et édification ; Mgr l'archevêque de Sens y reconnaît une longue et sérieuse étude ; Mgr Dubillard, évêque de Quimper, dit que ce travail est consciencieux, plein d'érudition, d'un style simple et facile comme il convient en ces matières.

Nous n'avons donc qu'à remercier M. l'abbé Loye d'avoir mené à bien une œuvre très vaste et difficile de sa nature, et de nous avoir donné un ouvrage qui demeurera, pour longtemps peut-être, le manuel de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire religieuse.

A. R.

CHRONIQUE

Le 19 juin a eu lieu, dans une des salles de la Faculté des lettres, la première réunion d'une société nouvelle, celle des « Amis de l'Université de Besançon. »

Des sociétés de ce genre s'étant constituées dans presque tous les chefs-lieux d'Académie, il paraissait naturel que notre ville eût la sienne. Mais le moment est-il bien choisi pour l'organiser? Nous sommes au milieu de la guerre déclarée par les « barbares » aux amis de l'éducation : il doit être difficile de réunir en ce moment les uns et les autres dans une même pensée d'intérêt local. Quoi qu'il en soit de l'opportunité de cette création, la nouvelle société serait la bienvenue si elle pouvait combattre les tendances actuelles à rabaisser l'enseignement supérieur au niveau de l'enseignement secondaire, et l'enseignement secondaire au niveau du primaire.

Le programme qu'elle a publié ne vise malheureusement pas si haut. Elle se propose de développer certains enseignements dans notre Université en les subventionnant, d'attirer de nouveaux étudiants à ses cours, de défendre ses droits le cas échéant. Ses ressources lui permettront-elles vraiment de créer et d'entretenir des chaires? Il est à craindre qu'elle ne se contente, comme cela a été fait ailleurs, de recruter quelques conférenciers qui viendront, chacun pendant une heure, parler de n'importe quoi à n'importe qui. Il serait évidemment à souhaiter que les étudiants fussent plus nombreux à Besançon, mais l'unique moyen de les attirer serait de créer des cours de droit, et la nouvelle société ne sera sans doute ni en humeur ni en mesure de prendre une telle initiative. Elle prévoit le cas où elle aura à défendre les droits de l'Université; mais ces droits ne sont pas sensiblement plus étendus que ceux dont jouissaient les Facultés il y a vingt ans. Il eût été plus rationnel de dire : acquérir

à l'Université les droits qu'elle ne possède pas encore sur son budget, sur son personnel, sur ses programmes, et qu'elle continue à envier à la plupart des Universités étrangères.

*
* *

La séance de l'Académie de Besançon du 14 juin a été consacrée à la préparation de la séance publique d'été.

Celle-ci a eu lieu le lendemain 15. M. Boutroux, président de la compagnie, a lu un travail *sur les progrès accomplis depuis Pasteur dans la science qu'il a fondée*. Le savant professeur de la Faculté des sciences a exposé avec une grande clarté les découvertes récemment accomplies par ceux qu'il a appelés justement les lieutenants de Pasteur. Il a tout particulièrement intéressé l'auditoire en montrant les curieuses applications de la science des microbes à l'agriculture et à la médecine.

M. Guiraud, professeur à la Faculté des lettres, a lu ensuite son rapport sur le concours du prix Weiss. Conformément à ce rapport, le prix Weiss n'a pas été décerné dans son entier. Mais une médaille de 300 fr. a été accordée à M. Xavier Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon Saint-Rambert, auteur d'un travail sur la seigneurie d'Andelot notamment au XVIII[e] siècle.

M. le docteur Baudin a donné lecture du travail intitulé : *Arcier, histoire d'une source*, dont il a été déjà fait mention dans le dernier numéro des *Annales*. Les intéressantes conclusions de ce travail sont à retenir. M. le docteur Baudin a montré par des chiffres l'importance capitale, au point de vue hygiénique, de l'adduction des eaux d'Arcier à Besançon. Grâce à cette mesure, des milliers d'existences et par contre-coup des millions de francs ont été épargnés. Ces eaux ne sont pas parfaites et on sait quelle émotion s'empara de la population lorsqu'il fut démontré qu'elles n'étaient pas étrangères au développement dans notre ville de la fièvre typhoïde. Mais leurs défauts leur sont communs avec les eaux de toutes les sources à grand débit, parce que celles-ci sont alimentées nécessairement par des territoires trop vastes pour qu'il soit possible d'y supprimer toutes les causes de contamination, parce que leur abondance même est un obstacle au filtrage parfait de leurs eaux par le passage à travers les terrains, surtout lorsque ces derniers appartiennent comme les nôtres aux

formations calcaires. De là l'impossibilité de rendre absolument pures, par un filtrage en grand, les eaux d'Arcier; de là aussi l'impossibilité de les remplacer par d'autres sources qui, à supposer qu'elles existassent dans les environs de la ville, présenteraient les mêmes inconvénients.

M. le docteur Baudin a indiqué à quelles époques de l'année et à la suite de quels phénomènes climatériques les eaux d'Arcier pouvaient être contaminées, il a énuméré les précautions prises par la municipalité pour prévenir ou diminuer cette contamination, et en terminant, a engagé les particuliers à achever ce travail de salubrité soit par l'emploi des filtres, soit par celui des réactifs chimiques que les progrès de la science ont mis à la portée de tout le monde.

La séance s'est terminée par la lecture du rapport de M. Guichard sur le concours de poésie. Conformément aux conclusions de ce rapport, ont été décernées :

Une médaille de 150 fr. à M. Émile Langlade, auteur d'une pièce intitulée : *Fastes bisontins. Jules César ;*

Une médaille de 75 fr. à Mme Sauzet Boudringhin, auteur d'une pièce intitulée : *Les bonnes fées de Palente et la Dame verte de Thise;*

Une médaille de 75 fr. à M. Xavier Brun, auteur d'une pièce intitulée : *Pour Lacuzon et le baron de Saix d'Ornans.*

Après la séance publique, l'Académie a renouvelé son bureau. Ont été élus pour l'année 1903-1904 : président, M. Guillemin ; vice-président, M. Boussey.

* * *

La Société d'émulation du Doubs, dans sa séance du samedi 20 juin, a entendu la lecture d'une notice sur le sculpteur Jean Petit par M. Thuriet, avocat général à la Cour d'appel, et d'un compte rendu des *Grayloiseries* de M. Alfred Marquiset, par M. Victor Guillemin.

Dans cette même séance, M. Jules Gauthier, secrétaire général, a présenté un livre de raison de la famille Duban, de Gray, contenant l'historique de cette famille depuis 1535 jusqu'à 1815. Un travail de M. Emile Longin, intitulé *Simon de Villers la Faye et sa réponse à Jean Boyvin, auteur du « Siège de Dole »,* a été retenu pour être inséré dans les Mémoires de la Société. Enfin M. R. Vaissier a donné quelques explications sur deux monnaies gauloises en or trouvées aux environs de Poligny.

La Société d'émulation s'est réunie de nouveau le 18 juillet. M. Gauthier a signalé de nombreuses soustractions faites, au commencement du siècle, dans les anciennes archives des princes de Montbéliard. Les preuves qu'il donne de ces déprédations paraissent incontestables, et à l'appui de cette accusation M. Nardin a communiqué à la Société une lettre provenant des mêmes archives, qu'il a achetée récemment à Paris, et qui, dans une annotation caractéristique, porte en quelque sorte la signature du voleur.

On sait quelle fut l'impopularité des parlements Maupeou : il n'est pas de moyen dont on n'ait fait usage pour les tourner en ridicule. A Besançon, des satires parurent sous forme de Noëls. Un curieux objet, que M. Gauthier a présenté à la Société, rappelle exactement le couplet d'un de ces Noëls : c'est une râpe à tabac, en buis finement sculpté ; d'un côté est un moulin à vent, symbole de la versatilité du Parlement ; de l'autre, un âne embrassant un magistrat. Cette dernière scène est évidemment l'interprétation de ces vers qui s'appliquaient au procureur général Doroz :

> Ne se sentant pas d'aise,
> L'âne, en voyant Doroz,
> Lui saute au cou, le baise
> Et lui gratte le dos.
> Doroz dit : Cette bête est un peu familière.
> Excusez-moi, mon bon ami,
> Dit le baudet, il est permis
> D'embrasser un confrère.

*
* *

Le quatrième congrès de l'Association franc-comtoise (union des sociétés savantes de la province) se tiendra à Lons-le-Saunier, sous la présidence de M. Philippe Berger, membre de l'Institut, le mercredi 5 août prochain.

Ce congrès coïncidera avec la cérémonie d'inauguration d'une inscription que la Société d'émulation du Jura a décidé de faire placer sur les murs de l'hôtel de ville de Lons-le-Saunier, à la mémoire de Philibert de Chalon, général des armées de Charles-Quint, vice-roi de Naples, dont M. Ulysse Robert a publié récemment une savante biographie.

*
* *

Le 21 juin 1903, le corps médical de Besançon a perdu un de ses

membres les plus anciens et les plus honorés, en la personne de M. le docteur Lebon.

François-Nicolas-Eugène Lebon était né à Dijon le 24 mars 1826, mais il était venu se fixer à Besançon après l'achèvement de ses études de médecin.

Il fut durant de longues années le médecin de l'hospice de Bellevaux. Pendant la guerre de 1870-1871, il eut en outre la direction d'une ambulance établie dans une école voisine et y mit tout son dévouement au service des malades et des blessés.

De 1856 à 1864, M. le docteur Lebon a publié plusieurs études sur des sujets médicaux dans le Bulletin de la Société de médecine de Besançon et de Franche-Comté. Mais les travaux relatifs à sa profession ne l'absorbaient pas tout entier. En 1860, il prit part à un concours de l'Académie de Besançon, et son mémoire, qui fut récompensé, parut sous le titre de : *Etudes historiques, morales et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté.*

Admis au nombre des membres de l'Académie en 1869, il a présenté à cette compagnie des travaux de divers genres, notamment un examen des théories du positivisme, en 1869, et des recherches sur le lieu de naissance de Victor Hugo : *Victor Hugo est-il véritablement né place Saint-Quentin ?* 1882 ; *A propos du centenaire de Victor Hugo*, 1902.

Si l'étude a eu une large part des loisirs de M. le docteur Lebon, la charité en a pris une part plus grande encore. Il était entré dès sa jeunesse dans la société de Saint-Vincent de Paul, dont il avait connu à Paris les premiers fondateurs, et il en est resté toute sa vie un membre très actif. Nul n'était plus connu que lui dans les quartiers pauvres. Sous une franchise un peu rude, il cachait un cœur compatissant, savait discerner les vrais besoins du pauvre et ne reculait devant aucun sacrifice ni aucun effort pour apporter à chaque misère le remède nécessaire.

Dans l'exercice, parfois si rebutant, de son ministère de charité, M. le docteur Lebon était inspiré et soutenu par sa foi. Chrétien zélé et fervent, on peut dire qu'il a donné à l'Église plus que lui-même, car il lui a donné tous ses enfants : trois fils prêtres et deux filles sœurs de charité !

*
* *

On pourra très utilement rapprocher du travail de M. le docteur Baudin, lu à la séance de l'Académie de Besançon du 15 juin, la brochure de M. Fournier, professeur à l'Université, intitulée : *Étude sur les sources, les résurgences et les nappes aquifères du Jura franc-comtois* (Paris, Béranger, in-8). C'est une étude à la fois géologique et hygiénique qui intéressera les savants et les autorités, élues ou autres, chargées de veiller sur la santé publique.

*
* *

Sous ce titre : *Vue générale de l'histoire de la Haute-Saône*, M. Stephen Leroy, professeur au collège de Gray, vient de publier une brochure de quatre-vingt-neuf pages que tous les Franc-Comtois, soucieux du passé de leur pays, voudront posséder. Cet opuscule se compose de deux parties : la première est un exposé rapide et clair des principaux événements qui se sont déroulés depuis l'origine de l'histoire jusqu'à la conquête française dans l'ancien bailliage d'Amont. Les lecteurs pressés et peu soucieux d'érudition trouveront plaisir et profit à le lire. Pour ceux dont la curiosité est plus difficile à satisfaire, M. Leroy a ajouté une série de notes où il indique les sources très nombreuses où il a puisé pour établir son récit et élucider toutes les questions archéologiques, historiques et géographiques qui se rattachent à son sujet. Les lecteurs trouveront dans ce travail la précision, la méthode et la science auxquelles M. Leroy les a habitués dans ses précédents ouvrages.

*
* *

Voici l'époque des vacances et c'est peut-être le moment pour nous de rappeler aux lecteurs des *Annales* l'existence de la *Société pour la protection des paysages de France*. Le bulletin de cette société pour l'année 1902 contient le récit du procès soutenu par la commune de Nans contre l'industriel qui voulait capter la source du Lison. Un jugement du tribunal civil de Besançon, du 27 novembre 1902, a donné raison à la commune et du même coup à la société, qui avait pris en main la défense de la source ; ce succès vient fort à propos pour prouver aux sceptiques que cette société n'est ni inutile ni impuissante.

Dans le même ordre d'idées, nous signalons aux amis de nos montagnes un nouveau guide intitulé : *Promenades et excursions aux environs des Rousses (Jura)* (St-Étienne, impr. Vaton).

*
* *

M. Lucien Raulet a extrait du *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « le Vieux Papier »*, qui se publie à Paris (82, rue du Ranelagh), une curieuse dissertation sur *le Papier timbré dans le comté de Montbéliard* (Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, gr. in-8 de 15 p.). Trois figures représentent les vignettes dont ce papier était revêtu. A l'année 1704 remonte la première de ces vignettes; les deux autres sont de 1736-1737 et de 1737-1738. Les ducs de Wurtemberg, comtes de Montbéliard, craignant d'indisposer trop fortement leurs sujets, qui s'accommodaient mal de cette innovation fiscale, finirent (16 juillet 1738) par renoncer à ce genre d'impôt qui d'ailleurs resta bien peu productif.

*
* *

M. Louis Bolot a inséré dans le *Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, qui se publie à Grenoble (livraison de décembre 1902, p. 217 à 241), un travail intitulé : *Les Campagnards de l'arrondissement de Lure. Leur histoire, leur patois, leurs superstitions, leur thérapeutique.* Le style de M. L. Bolot manque de fermeté et sa science historique, quoique sommairement présentée, nous paraît aussi peu solide. Ce que l'auteur a le mieux résumé, c'est ce qui touche au patois, au « folk-lore » et à la thérapeutique humaine ou animale des environs de Lure.

*
* *

A signaler comme intéressant tous nos officiers, la brochure que M. E. Luzeux, capitaine adjudant-major au 142e d'infanterie, vient de publier sous le titre : *Essai de géographie militaire. Plateau de Langres, Faucilles et haute Saône* (Paris, Charles Lavauzelle, in-8 de 135 p.). Cette étude « faite sur le terrain même » comprend deux parties. La première décrit le pays au point de vue topographique, avec un luxe de détails peu ordinaire. La deuxième partie examine le théâtre des opérations de la haute Saône, en cas de guerre franco-

allemande, tant sous le rapport de l'offensive que sous celui de la défensive.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Quelle est la date de la mort de Claude Jobelet, de Gray, prêtre, docteur ès saints décrets, chanoine, vicaire général, qui vivait dans la première moitié du XVII[e] siècle et mourut probablement à Besançon ?

*
* *

Quels étaient, avant 1789, les principaux pèlerinages de la Franche-Comté, et quelles maladies générales étaient guéries dans chacun d'eux ?

*
* *

Pourrait-on relever, dans une bibliothèque de Paris ou de la Franche-Comté, ce qui est dit dans un livre du XVII[e] siècle, intitulé *Athlas* ou *Atlas Marianus*, et traitant du culte de la vierge Marie, ce qui est dit du pèlerinage de Notre-Dame de Gray ?

Ch. GODARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications franc-comtoises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

LES GAUDES. *16 mai 1903 : — A. Guenin et P. Voucet :* La photographie. — *Mme de Ceccatty :* Une idylle. — *V. Josy :* L'âme du pays. — *M. C. :* Lettres des salons (suite). — Poésies, par *Ch. Thuriet, E. Pennel, Alf. Marquiset, Siulla, Ch. Gros, G. Strarbach.*

1er juin 1903 : — H. Bouchot : L'enfantômée (conte franc-comtois). — *Alfred Marquiset :* La carpe. — *A. Jeanneney :* Croquis et silhouettes : La coquette. — *F. Gaiffe :* Un livre nouveau : Sappho de Lesbos, de Maurice Morel. — *M. C. :* Lettres des salons (suite). — Poésies, par *A. Jeanneney, L. Mercier, L. Duplain, G. Strarbach, A. Boillot.*

16 juin 1903 : — Chronique en zig-zag ; hommage liminaire à Notre oncle. — Les styles. — Dans l'administration. — A l'Académie, de nos jours. — Les jeunes aèdes. — *Pierrot :* Il y a bonne récompense. — *Maurice Morel :* Sappho de Lesbos (1er chapitre). — *Alfred Marquiset :* La collection Jourdel. — *A. Guenin et P. Voucet :* 114 ou 115?.... — *M. C. :* Lettres des salons (suite). — Poésies par *A. Tanchard, L. Duplain, Ch. Gros.*

1er juillet 1903 : — A. Jeanneney : Englich spoken. — *Maurice Morel :* Sappho de Lesbos (fin). — *M. C. :* Lettres des salons (fin). — Poésies, par *Ch. de Bussy, Alfred Marquiset, G. Strarbach, Louis Duplain, Henri Pauthier.*

16 juillet 1903 : — Alfred Marquiset : Le généreux donateur. — *P. Voucet :* Mlle Téléphone. — *Ch. Thuriet :* Le vieux tronc. — Les vieilles superstitions de la Franche-Comté. — Poésies, par *G. Strarbach, L. Duplain, Ch. Grandmougin, H. Cariage.*

REVUE MÉDICALE DE LA FRANCHE-COMTÉ. *10 juin 1903 : — Dr Brunschwig :* Les cours de medécine à l'Université de Vienne. — *Dr Lallemend :* Occlusion intestinale grave guérie par l'électrothérapie. — La Ligue anti-

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

tuberculeuse de Franche-Comté et le 3e congrès régional des médecins de Franche-Comté et du territoire de Belfort.

10 juillet 1903 : — Troisième congrès régional des médecins de Franche-Comté et du territoire de Belfort, sous la présidence effective de M. le professeur Brouardel. Programme des travaux et fêtes du congrès. — Hygiène scolaire. Règlement de la ville de Besançon. — Bibliographie. — *Dr Gassot :* Gastro-entérite des enfants du premier âge.

REVUE VITICOLE, AGRICOLE ET HORTICOLE DE FRANCHE-COMTÉ ET DE BOURGOGNE. *20 mai 1903 :* — *Fr. Vuillermet :* Chronique. — *P. Viala :* La viticulture dans le monde : la production et le commerce des grands vins (fin). — *A. Monnier :* Les bouilleurs de cru aux conseils généraux du Jura et du Doubs. — *Claude Brun :* Le soufre et l'oïdium. — *G. Curtel :* L'alcool, le vin sont-ils des aliments. — Etc.

20 juin 1903 : — *E. Vuillermet :* Chronique. — *J.-M. Guillon :* Sur la taille en vert. — *Ch. Cornu :* Œnologie. Conférence de M. Curtel, à Salins. — *J.-O. :* Composition moyenne des vins de la Côte-d'Or. — Etc.

II. — Revues de Paris et autres publications

REVUE DES DEUX MONDES. *15 juin 1903 :* — *Vicomte Melchior de Vogüé :* Le maître de la mer (suite). — *Le général Zurlinden :* Le haut commandement des armées. — *Louis Farge :* Une industrie nouvelle. Le tourisme en Suisse et en France. — *René Pinon :* Deux forteresses de la « plus Grande Bretagne. » Gibraltar et Malte. — *Comtesse de Noailles :* Poésies. — *Le comte de Marsay :* Un an de croisière en Extrême-Orient. I. De Port-Saïd à Singapore. — *Georges Goyau :* Les origines populaires du Concordat. — *René Doumic :* Revue littéraire. Trente ans de poésie française. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Jane Welsh Carlyle. — *Francis Charmes :* Chronique de la Quinzaine. Histoire politique.

1er juillet 1903 : — *Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé :* Le maître de la mer (suite). — *Alfred Rébelliau :* Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe siècle. I. La Compagnie du Saint-Sacrement. — *Général Henri Frey :* Au Pé-Tchi-Li : Français et alliés (1900-1901). — *Ludovic de Contenson :* Les sociétés de secours mutuels. — *Comte de Marsay :* Un an de croisière en Extrême-Orient. II. De Hong-Kong à Nikko. — *Maurice Pottecher :* Le théâtre du peuple. — *A. Dastre :* Revue scientifique. Une nouvelle théorie de l'origine des espèces. — *Camille Bellaigue :* Revue musicale. La *Damnation de Faust* au théâtre Sarah-Bernhardt. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine.

15 juillet 1903 : — *Georges Picot :* Les garanties de nos libertés. I. La liberté individuelle. — *Georges Goyau :* L'Allemagne catholique entre 1800 et 1848. I. La réorganisation de l'Église. — *Vicomte Eugène-*

Melchior de Vogüé : Le maître de la mer (suite). — *Pierre Leroy-Beaulieu :* L'empire britannique au début du xxe siècle. La crise de l'impérialisme. — *G. Dubufe :* Art et métier. La sculpture. — *Comte de Marsay :* Un an de croisière en extrême Orient. III. De Vladivostok à Angkor. — *Charles Guérin :* Poésie. — *René Doumic :* Revue littéraire. L'auteur du *Tableau de Paris*. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Une nouvelle biographie de Botticelli. — *Francis Charmes :* Chronique de la quinzaine.

Correspondant. *10 juin 1903 : — Vicomte de Meaux :* Souvenirs politiques. La fin de l'Assemblée nationale. — *H. de Lacombe :* Notes et souvenirs de M. Thiers. — *Louis Rivière :* La protection de la jeune fille. — *E. Resclauze de Bermon :* Le passé. II. — *A. Roussel :* Le centenaire de la petite église. — *Fernand Engerand :* La faillite de la grève générale (fin). — *A. Redier :* A propos d'une thèse sur Lamartine. — *L. de Lanzac de Laborie :* Une histoire du Concordat de 1801. — *Henri de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

25 juin 1903 : — Marquis de Vogüé : Le véritable vainqueur de Denain. — *E. Bontoux :* Souvenirs d'un ingénieur. La vitesse et la force en France depuis deux tiers de siècle. — *Étienne Lamy :* La guerre de 1870. La défense anarchique. IV. — *E. Resclauze de Bermon :* Le passé. III (fin). — *Jean Steens :* Profils socialistes. — *Baron Joseph du Teil :* L'antiesclavagisme en Afrique. Les villages de liberté. — *Vicomte de Miramon-Fargues :* Les districts de thé à Ceylan. — *Francis Marre :* Congrès international de chimie appliquée à Berlin (2-8 juin 1903). — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 juillet 1903 : — Mgr Kannengieser : Les élections au Reichstag et les catholiques allemands. — *L. de Lanzac de Laborie :* La France et Rome. Les traditions et les perspectives d'avenir. — *Gaston Varenne :* La poésie militaire allemande et les chants de guerre pendant la campagne de 1870-1871. — *Un ancien magistrat :* Une enquête officielle sur les magistrats. — *Baronne C. de Baulny :* Fleur de serre. I. — *** : La morbidité et la mortalité dans l'armée. — *Ch.-Marc des Granges :* La politique au théâtre sous la troisième république. II. La question sociale. — *L. Dufougeray :* Le passé du nouveau Paris. Chaillot. Passy. Auteuil. — *Henry Bordeaux :* Études littéraires. Sainte-Beuve avant les *Lundis*. — *H. Delorme :* Méditerranée, par Mlle Lucie Félix Faure. — *Henri de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

25 juillet 1903 : — H. de Lacombe : Léon XIII. — *René Lavollée :* Chez nos voisins les Belges. — *P. Pisani :* L'Église de Paris pendant la Révolution. — *Baronne C. de Baulny :* Fleur de serre. II. — *L. de Lanzac de Laborie :* Récits de batailles. — *Edmond Biré :* Un chapitre d'histoire littéraire. Les vrais jeudis de Mme Charbonneau. — *A. Béchaux :* La vie économique et le mouvement social. — *Louis Joubert :*

Les œuvres et les hommes. — *André Chaumeix :* Un livre sur le style. — Chronique politique.

BULLETIN D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX DU DIOCÈSE DE DIJON. *15 juin 1903 :* — *Henry Cochin :* Encore un mot sur Saint-Bénigne de Dijon. — *E. Debrie :* La vie littéraire à Dijon au XVIII[e] siècle. — *L. Jarrot :* La poésie dans les Noëls de La Monnoye. — Chronique.

15 juillet 1903 : J. Bourlier : Les Bossuet en Bourgogne, par M. l'abbé Jules Thomas. — *E. Barbier :* Le théologal de Bossuet : Simon-Eugène Trouvé. — *Henry Cochin : Addendum* à la question du *Petrus Abbas.* — *A. Taupenot :* Une vierge ancienne à Vertault. — *E. Debrie :* — La vie littéraire à Dijon au XVIII[e] siècle.

REVUE D'ALSACE. *Juillet-août :* — *Georges Spetz :* Thierenbach. — *D. Berlière :* Les évêques auxiliaires de Bâle au XIII[e] siècle. — *** : Souvenirs de 1813-1814. — *Dubail-Roy :* Chronique belfortaine (suite). — *D[r] L. Ehrhard :* Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince coadjuteur Louis de Rohan (suite). — *J. Lévy :* Notre-Dame de Bon-Secours de Winzenheim. — *Charpentier-Page :* Notes sur les différents procès soutenus par les communes du domaine de Rosemont contre les héritiers Mazarin. — *C. Hoffmann :* Dagsburg. — Livres nouveaux.

Supplément à la Revue d'Alsace : — *C. Hoffmann :* Règlements municipaux de la ville d'Ammerschwihr, de 1561. — *Angel Ingold :* Journal du Palais du conseiller de Holdt.

REVUE BÉNÉDICTINE. — *Avril 1903 :* — *D. Germain Morin :* Hilarius l'Ambrosiaster. — *D. Ursmer Berlière :* Aux Archives Vaticanes. — *D. Bruno Albers :* Le plus grand coutumier de Cluny. — *D. Ursmer Berlière :* Bulletin d'histoire bénédictine. — *D. Laurent Janssens :* Le conciliabule de Munich. — L'Evangile et l'Eglise. — Analyses et comptes rendus.

Juillet 1903 : — *D. Germain Morin :* Hieronymus de Monogrammate. — *D. Ursmer Berlière :* Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIII[e] et XIV[e] siècles (suite). — Bulletin d'histoire bénédictine. — *D. Jean Chapman :* A propos des martyrologes. — Analyses et comptes rendus.

MUSÉE NEUCHATELOIS. *Juillet-août 1903* : — *Abbé C. Narbey :* Fondation de la collégiale de Neuchatel, en Suisse, vers 1180, par Béatrix ou Berthe de Granges-Grammont. — Promenades autour de Valangin, par feu Georges Quinche (suite). — *A. Piaget :* Comptes de construction des Halles de Neuchatel, de 1569 à 1576 (fin). — *Maurice de Coulon :* L'emplacement du poids de fer. — *Paul de Pury :* Bahut et portrait d'Élisabeth de Neuchatel ; portrait de Pierre de Wallier.

REVUE DE FRIBOURG. *Mai-juin 1903 :* — *G. Pailhès :* Chateaubriand, M[me] de Duras et M[lle] de Constant. — *Marius Besson :* Commodien. — *G. Michaut :* Sainte-Beuve à Lausanne. — *Jean Brunhes :* Les groupes

et les méthodes d'éducation sociale en Suisse. — *Hubert Savoy* : Les travaux botaniques du professeur Maximilien Westermaier. — A travers les revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. *Juillet 1903* : — *Henry de Varigny* : Comment on vieillit. — *J.-P. Porret* : L'échelle (roman) (suite). — *Roger Bornand* : Le socialisme en Belgique (fin). — *M. Reader* : Au Forum. Le tombeau de Romulus. — *Virgile Rossel* : Vieux souvenirs (nouvelle jurassienne). — *Alphonse Bertrand* : La France d'hier. La Commune (18 mars-25 mai 1871) (suite). — *M.-L. Tyssandier* : Impression d'enfance. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, américaine, suisse, scientifique, politique.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

LA CRÈCHE ET LES JACOBINS

Dans son essai sur *les Marionnettes* (1), Charles Nodier a consacré quelques pages charmantes à l'histoire de la Crèche bisontine. D'après lui, notre noël dramatique faisait déjà la joie des *boussebots* au temps de l'ancien régime (2). La Révolution en a privé nos pères. « L'innocente effigie de Barbisier, le vigneron patriote, dit Nodier, fut abandonnée aux flammes avec celles des pontifes et des rois. Il ne s'étoit attendu sans doute ni à cet excès d'honneur ni à cette indignité.

« Cependant Besançon, qui n'avoit pas encore produit Victor Hugo, possédoit déjà un de ces hommes de génie que la nature s'essaie longtemps à rendre complets. Celui-ci n'étoit que sculpteur, mécanicien et poète; mais il savoit se contenter.

« Un jour que Charles-Ferréol Landryot se promenoit pensif sur les bords du Doubs, en remontant son cours vers le gracieux ermitage de Saint-Léonard, occupé à la recherche de quelque invention nouvelle, ou distrait par quelque douce rêverie du passé, le hasard fit échouer à ses pieds, dans une petite baie que la rivière s'étoit creusée en ce lieu, un joli morceau de bois de cytise, égaré du reste de la flottaison.

« Il le prit, il le tourna dans sa main, il en étudia la coupe, les couches concentriques et les accidents.

(1) Publié à la suite des *Nouvelles*.

(2) Le spectacle de la Crèche n'est pas spécial à notre pays. Toute la France a connu de semblables mystères, depuis Dieppe qui avait ses *Mitouries*, jusqu'à Marseille et Montpellier où étaient données des représentations, fort analogues aux nôtres, de la Nativité de Jésus-Christ. Paris même possédait une Crèche sur le pont de l'Hôtel-Dieu, rue de la Bûcherie. (Voir Ch. Magnin, *Histoire des Marionnettes en Europe*, 1852, in-8 ; Abbé J.-M. Maurel, *Le Noël, aperçu historique, bibliographique et musical*, 1891, in-8 ; Lemercier de Neuville, *Histoire anecdotique des Marionnettes modernes*, 1892, in-18.)

« Qu'en fera, dit-il, mon ciseau,
Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

« Il sera *marionnette*, reprit-il après un moment de réflexion. Même, je veux qu'il ait à sa main un fouet sanglant, dont il châtiera les travers et les vices de mon temps. »

« Quand il fut rentré chez lui, et qu'il eut dégrossi le tronçon informe, il s'aperçut qu'il en avait tiré Barbisier.

« Chose admirable, Barbisier, qu'un fanatisme politique, mille fois plus stupide et plus insensé que le fanatisme religieux, croyoit avoir réduit en cendre, s'étoit réfugié dans le tronc d'un frais cytise de la montagne, à la fente de deux roches penchantes qui miroient leurs fronts au cristal de l'eau, et voilà comment il étoit revenu.

« Les puritains du parti de Barbisier firent bien quelque difficulté de le reconnaître ; ils contestèrent l'identité de la marionnette ; et ils eurent raison. Tout le monde sait que Barbisier étoit de vrai bois de sapin (1). »

Landryot ne voulut pas laisser dormir ce Barbisier qu'il avait ressuscité.

« Un beau matin des derniers jours de l'année chrétienne, par un soleil resplendissant et froid, les passants s'arrêtèrent tout à coup auprès de la fontaine monumentale où l'on prétend mal à propos que le duc d'Albe étoit représenté sous les traits de Neptune. C'est qu'on y lisoit, appliqué à la muraille extérieure du cloître, » un écriteau annonçant, pour le 1er nivôse an II (22 décembre 1793), la représentation du mystère de la *Nativité de Jésus-Christ*, sous la direction du citoyen Landryot (2). La Crèche était rendue aux Bisontins, et avec elle Barbisier, le type populaire aimé de nos ancêtres pour son « esprit grave aux enseignements badins, le sage aimable qui redresse les mœurs sans les corrompre, le *facetus consul* de Caton (3). » La foule espérait de lui quelques saillies réjouissantes, quelques spirituelles critiques des actes du pouvoir. « La synagogue républicaine s'en émut ; » mais la représentation eut lieu. Le conventionnel Bassal, en mission dans le Doubs et dans les départements voisins (4),

(1) Nodier, *Les Marionnettes*, 2e partie, chap. vii.

(2) *Ibid.*, chap. ix.

(3) *Ibid.*, chap v

(4) Jean Bassal, représentant de Seine-et-Oise, envoyé en mission dans l'Est

voulut assister au spectacle. « C'étoit un homme bien né, doué de qualités heureuses, préparé à une vie sérieuse par des études fortes et que la Révolution avoit mis hors de sa place, comme tant d'autres, pour lui imposer une nouvelle destinée, bien étrangère à son caractère et à ses penchants (1). »

« La représentation terminée, Bassal fit appeler Landryot, lui glissa dans la main un assignat de 50 fr., et lui adressa ces sages paroles, prononcées à basse voix : « Votre pièce est bonne et pleine de sens, mon cher ami, j'y ai pris grand plaisir et je la reverrois souvent avec la même satisfaction ; mais j'attends demain pour collègue à Besançon le citoyen Pioche-Fer Bernard de Xaintes (2), patriote irréprochable d'ailleurs, qui est malheureusement peu versé dans la saine littérature et en qui je soupçonne presque aussi peu de sympathie pour les marionnettes que pour les hommes. Je vous conseille donc entre nous, et sans gêner en rien votre liberté, d'aviser au salut de votre troupe dramatique et de la transporter en lieu de sûreté à la première occasion, si faire se peut. Mes compliments à Barbisier. »

Landryot se tint pour averti et, dès la nuit suivante, il emmena sa petite famille de pupazzi et la transporta hors du territoire de la république. Il élut domicile avec elle à Fribourg, où il confectionna une quantité considérable de marionnettes (3).

le 18 juin, fut rappelé le 11 décembre 1793, en même temps que Javogues, Sébastien de Laporte, Hérault-Séchelles, Prost (son collègue dans notre pays), Ehrmann et J.-B. Lacoste. (F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 326.) Il semble que cette révocation soit restée lettre morte. Le dernier arrêté rendu par lui en vertu de sa mission, que j'ai pu retrouver, est du 27 frimaire ou 17 décembre. (Arch. nat., AF II, plaq. 719, AF II* 305.) Son départ de Besançon paraît avoir été volontaire. Il fut, plus tard, accusé de modérantisme devant le club des Jacobins. (Cf. J. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. IV, p. 309 ; F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 18 et s.)

(1) Bassal, lazariste avant la Révolution, avait été curé constitutionnel de Saint-Louis de Versailles.

(2) André-Antoine Bernard, avocat au présidial de Saintes au moment de la Révolution, marqua sa haine des superstitions et ses goûts utilitaires en changeant ses prénoms en ceux de Pioche-Fer. Député de la Charente-Inférieure, il fut envoyé en mission dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et de l'Ain, le 17 août 1793. (Voir A. Lods, *Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France*, 1888, in-8.)

(3) Nodier, *op. cit.*, 2e partie, chap. IX.

L'histoire est jolie, trop jolie, je le crains, pour être tout à fait exacte. Quelque sagace critique viendra, un jour, démêler la part qu'il faut ici attribuer à la mémoire de Nodier et celle qui revient à son imagination (1).

Au futur historien de notre Crèche, je viens apporter quelques documents qui feront connaître, dans leur précision et leur sécheresse officielles, deux nouveaux épisodes de la chronique du théâtre populaire bisontin. Peut-être ne seront-ils pas inutiles au philosophe érudit qui tentera l'œuvre ardue et grandiose d'une histoire de l'esprit public en France.

*
* *

Si Barbisier et les siens ont émigré, comme Nodier l'assure, ils n'ont séjourné que peu de temps à l'étranger. En effet, six ans après la représentation de 1793, nous les retrouvons sur le petit théâtre des Carmes. Le directeur de la troupe s'appelle Landriot, comme le héros du récit de Nodier. Comme lui, il est sculpteur, ou du moins « tailleur de pierre, » ce qui est à peu près synonyme. Mais il porte le prénom de Joseph (2) et non celui de Charles-Ferréol. Faut-il penser que la différence des noms de baptême provient d'un lapsus de l'excellent conteur ? Faut-il ne faire de Charles-Ferréol et de Joseph qu'un seul et même Landriot (3) ? J'inclinerais volontiers à le croire. Le futur historien de la Crèche tranchera la difficulté.

Ce Joseph Landriot s'était réjoui, avec bon nombre de ses concitoyens, de la chute du gouvernement jacobin (4).

Le soir même du 19 brumaire, Bonaparte avait dit : « Les idées

(1) On peut tenir pour inexact ce que dit Nodier de l'assistance de Bassal à la représentation du 1er nivôse. Bassal avait quitté Besançon à cette date (Voir les délibérations de la municipalité des 28 frimaire et 3 nivôse an II. Arch. municip. de Besançon.)

(2) Joseph Landriot est né à Besançon, dans la paroisse de Sainte-Madeleine, le 27 mai 1750, de Marc Landriot, vigneron, et de Prospère Raugey. Il est mort le 27 novembre 1815. (État civil de Besançon.)

(3) Dans son article sur les *Marionnettes*, Nodier donne le prénom de Louis à Bassal, qui s'appelait Jean.

(4) Marsson, premier préfet du Doubs nommé par les consuls, écrivait de ses administrés : « Sur une population de 220,000 habitans, environ 800 individus regrettent le parti anarchique. » (Arch. nat., F1b II, Doubs 2.) Voir J. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département du Doubs*, t. X, p. 480 et s.

conservatrices, libérales, sont rentrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimaient les conseils. » La masse des Français le crut et, de suite, se rallia au nouveau régime ; elle donna son adhésion sans bruit. Quelques royalistes turbulents avaient bien tenté de violentes manifestations ; on leur avait vite fait comprendre que leur joie était aussi naïve qu'inopportune. Çà et là, en province, des clubs et des fonctionnaires jacobins avaient protesté ; mais sans opiniâtreté dans leur résistance. Le changement de régime plut aux gens paisibles qui n'ont pas coutume de démontrer leurs sentiments avec éclat. « Les négociants surtout y applaudirent, » dit le *Moniteur*. Ils témoignèrent leur approbation et leur confiance en achetant de la rente (1).

D'ailleurs, la révolution consulaire ne se produisit pas tout d'un coup. Elle s'effectua en deux actes, séparés par un entr'acte apaisant. Après la rude opération de Saint-Cloud, il se passa un certain temps sans que les administrations départementales fussent changées. Depuis plus d'un mois le Directoire était renversé, que les fonctionnaires établis par lui détenaient encore le pouvoir dans le département du Doubs. Ils s'attardaient à appliquer des lois surannées, à poursuivre des prêtres réfractaires, à lancer des arrêtés contre les signes extérieurs du culte (2). C'est seulement au milieu de décembre que le représentant Chaillot, délégué par les consuls pour asseoir le nouveau régime dans notre pays (3), destitua les administrateurs départementaux terroristes (4).

De même, par arrêté du 23 décembre 1799, il suspendit de ses fonctions le commissaire du gouvernement près la municipalité de Besançon, François-Maurice-Tiburce Chazerand (5).

(1) Cf. F.-A. AULARD, *Le lendemain du 18 brumaire*, dans la *Revue de Paris*, 1er avril 1896 ; A. VANDAL, *L'avènement de Bonaparte*, 1902, in-8.

(2) SAUZAY, *Histoire de la perséc. relig.*, t. X, p. 177, 488.

(3) Les consuls, par arrêté en date, à Paris, du 4 frimaire an VIII (25 novembre 1799), nommèrent le citoyen Chaillot, membre du Conseil des Cinq-Cents, leur délégué dans la sixième division militaire, composée des départements du Mont-Terrible, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain. (Arch. nat., AF IV, plaq. 4.) Denis-Nicolas Chaillot représentait aux Cinq-Cents le département de Seine-et-Marne.

(4) Chaillot, arrivé à Besançon le 13 décembre, épura l'administration départementale par arrêtés des 17 et 18 décembre. (SAUZAY, *op. cit.*, t. X, p. 490.)

(5) « 2 nivôse an VIII.

« Le représentant du peuple, délégué des consuls de la République dans la

Ce Chazerand, ancien professeur devenu épicier (1), s'était fait remarquer par la fougue de ses opinions jacobines. Élu officier municipal en 1792, il avait été nommé agent national près la commune, en 1794, et depuis lors, attaché au parti le plus avancé, il s'était vu confier et retirer tour à tour la même charge, suivant les fluctuations de la fortune du parti montagnard (2). Dans cet emploi, et au comité révolutionnaire, dont il avait été nommé président, il s'était montré d'une rigueur extrême contre ceux qu'il considérait comme les ennemis de la Révolution. De la sorte, il s'était attiré bien des haines (3).

Les patriotes n'étaient pas sans défiance vis-à-vis de Chazerand. Ils se souvenaient de ses relations courtoises et même humbles avec les parlementaires, au temps de la monarchie ; ils voyaient toujours en lui l'ancien prieur de la Congrégation des grands artisans bisontins.

VI[e] division militaire, nommé en vertu de la loi du 19 brumaire dernier, par arrêté du 4 frimaire suivant ;

« Considérant que les fonctions publiques ne doivent être exercées que par des hommes jouissant de la confiance générale de leurs concitoyens, et de qui les principes et la conduite soient en harmonie avec le gouvernement actuel ; que le citoyen Chazerand n'offre pas une garantie suffisante à cet égard ;

« En vertu de l'article 1[er] de la délibération précitée des consuls de la République,

« Arrête :

« ARTICLE 1[er]. — Le citoyen Chazerand, commissaire du gouvernement près la municipalité de Besançon, demeure suspendu de ses fonctions.

« ARTICLE 2. — Il sera remplacé par le citoyen Girardot, ex-commissaire près ladite administration.

« ARTICLE 3. — Le commissaire du gouvernement près l'administration centrale est chargé de notifier le présent arrêté et de rendre compte de son exécution au délégué dans le plus bref délai. « *Signé* [CHAILLOT.] »

(Arch. nat., F[1b] II, Doubs 2.)

(1) La préface anonyme de la réimpression, faite en 1876, de la brochure intitulée : *Quand la perruque a fait son temps*, porte que Chazerand était « négociant. » Le texte même de cette brochure (p. 10) nous apprend qu'il vendait du sucre, du café, du savon.

(2) J. SAUZAY, *Histoire de la persécution religieuse*, t. III, p. 222 ; t. IV, p. 498, note 1 ; t. V, p. 315, 336 ; t. VII, p. 15, 19, 24, 31, 38 ; t. VIII, p. 662 ; t. X, p. 228, 491. — Arch. nat., F[1b] II, Doubs 10, AF II, plaq. 720, fol. 78. Les agents nationaux créés par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) pour remplacer les procureurs-syndics, représentaient le gouvernement auprès des districts et des communes. La constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) donna le titre de commissaires du pouvoir exécutif, aux fonctionnaires qui étaient chargés de surveiller et de requérir l'exécution des lois auprès des administrations départementales et municipales.

(3) *Quand la perruque a fait son temps*, préface.

On rappelait les précautions qu'il avait conseillées pour que les statues de la ci-devant collégiale de Sainte-Madeleine ne fussent pas trop malmenées lors de leur enlèvement. Il s'était efforcé, disait-on, d'entraver l'exécution du décret porté contre les congrégations. Il avait témoigné peu d'enthousiasme pour les clubs et il ne s'y était fait affilier que bien tard. Dans son commerce, il avait déployé une âpreté au gain, une dureté envers ses concurrents que l'on jugeait peu fraternelles. On lui prêtait du mépris pour les assignats. Il passait pour avoir éludé la loi du maximum, en exportant des marchandises en Suisse. On l'accusait d'accaparement, ce qui était alors un crime capital. Comme à tous les puissants, on lui reprochait des abus de pouvoir.

Ce terrible homme était ridicule. On se moquait de son accoutrement, de ses souliers de « cabron, » de son « habit de congrégation, » surtout de sa coiffure dont la forme extraordinaire lui valut le surnom de « la Perruque. » La « Perruque à Chazerand » était si populaire, à Besançon, qu'elle a laissé son nom à une plante dont la chevelure garnit les murs des cours humides. On raillait les attitudes que Chazerand se donnait de régénérateur de la morale. On répétait malicieusement les formules ordinaires de ses discours, ses locutions favorites. Les habitudes de politesse cérémonieuse qu'il avait conservées de l'ancien régime paraissaient choquantes chez un sans-culotte si austère (1).

Toutes ces moqueries et tous ces reproches ont trouvé leur expression dans quelques opuscules satiriques, d'un art fort vulgaire, il faut l'avouer.

Ç'a d'abord été une chanson, dont il ne s'est conservé que des fragments très courts, mais que plusieurs de nos contemporains m'ont assuré avoir entendu chanter dans leur jeunesse. Elle avait pour refrain :

> Quand la perruque a fait son temps,
> Votre serviteur très humblement *(bis)*.

Le premier vers de ce refrain devint le titre d'un pamphlet qui

(1) *Quand la perruque a fait son temps*, texte et préface. — La *perruque à Chazerand* est demeurée proverbiale ; on dit, à Besançon, d'une chose, ou d'une personne, qui a perdu son crédit : « C'est comme la perruque à Chazerand, elle a fait son temps. »

parut à Besançon lors de la réaction thermidorienne (1). Les représentants Foucher (2), Pelletier (3) et Sevestre (4), en mission dans le Doubs, venaient d'épurer les administrations locales. Chazerand avait été remplacé par Couchery auprès de la municipalité (5). Dans une brochure anonyme, on le fit paraître avec ses anciens collègues montagnards, comme lui déchus, échangeant des propos aigres-doux et se reprochant leurs méfaits. Ce dialogue eut un grand succès. Il s'en publia bientôt une seconde édition, augmentée d'un portrait (6) du personnage principal, notre Chazerand. C'est un portrait de dos. La fameuse perruque s'y étale abondante ; les poches de l'ex-agent national sont bourrées de paperasses ; près de lui gît ouvert le *Manuel des congréganistes.* Deux inscriptions : « Restaurateur des mœurs » et « Votre serviteur très humble, » rappellent ses prétentions de moraliste et ses usages de ci-devant (7).

L'auteur du libelle avait été bien avisé en ne signant point son ouvrage (8). A la faveur des triomphes temporaires de la faction jacobine, Chazerand reconquit deux fois, sous le Directoire, son autorité de commissaire du gouvernement près la commune de Besançon. Au

(1) La première édition du pamphlet intitulé : *Quand la perruque a fait son temps,* a paru à Besançon, « à la Vérité », sans date (probablement chez Charmet, vers la fin de 1794).

(2) Jacques Foucher (du Cher), qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait Sauzay (t. V, p. 333) et M. H. Wallon (*Les représentants en mission,* t. V, p. 305), avec Fouché (de Nantes), le futur duc d'Otrante.

(3) Jacques Pelletier, député du Cher. Cf. Th. Lemas, *Études sur le Cher pendant la Révolution,* p. 144.

(4) Achille-Joseph-Marie-François Sevestre de la Metterie, député d'Ille-et-Vilaine.

(5) Sauzay, *op. cit.,* t. V, p. 336.

(6) Ce portrait, annoncé par le titre comme « une figure en taille-douce, » est, en réalité, une gravure sur bois.

(7) Chazerand et ses collègues sont encore grossièrement vilipendés dans une pièce intitulée : *La gageure des Diables ou les étrons du jour, chanson très décente* (de l'imprimerie du citoyen Bouchévonésilput, 8 p. in-16), qui n'a pas d'intérêt historique. Il est fait allusion à Chazerand, à sa perruque, à ses souliers de cabron et à son habit de congrégation, dans les pamphlets intitulés : *Désespoir de Briot mis au jour par son ami Bidal,* et *Encore Bidal à ses concitoyens.* On le retrouverait dans bien d'autres de ces menus libelles politiques qui ont paru en grand nombre à Besançon, sous la première République.

(8) Il avait été nommé le 14 messidor an VII (2 juillet 1799) (Arch. nat., F1b II, Doubs 10.)

moment du coup d'État de brumaire, il était depuis quatre mois (1) en possession pacifique de ses fonctions. L'arrêté du proconsul Chaillot qui les lui retirait reçut l'accueil le plus favorable du parti modéré. La littérature locale se fit encore l'interprète de l'opinion ; ce fut le théâtre populaire de la Crèche qui se chargea de bafouer le vaincu. Landriot, en introduisant dans son noël dramatisé les événements contemporains, ne faisait que reprendre de tradition des vieux noëls chantés, que nos pères aimaient à farcir d'allusions aux faits de leur temps, et de personnalités souvent indiscrètes (2). Ici le jeu n'était pas sans péril. Chazerand était abattu, mais tant de fois déjà il s'était relevé de semblables chutes !

Le procès-verbal suivant détaille les sarcasmes de Barbisier et de son Compère à l'adresse du commissaire destitué.

« L'an huit de la République française une et indivisible, le seize nivôse (3), nous, commissaire de police de la section de l'Abondance de la commune de Besançon soussigné, certifions que depuis quelques jours, nous sommes étés instruits par la clameur publique qu'on représentait dans la maison des ci-devant Grands-Carmes, une Crèche, moyennant rétribution ; que les citoyens Joseph Landriot, journalier, demeurent rue de la Réunion, n° 766, Mouraux dit le Bossu et autres faisaient mouvoir les figures qui la composaient et articulaient les mots qu'elles paraissaient prononcer ; que dans cette représentation on y voyait figurer un personnage sous le nom de Barbisier, un second en qualité de Compère, et un troisième en celle de commissaire de gouvernement sous le nom de Chazerand ; que Barbisier faisant rencontre du Compère, se plaint à lui de ce qu'il est trop fortement chargé d'impositions, et qu'il va près du commissaire à l'effet de s'en faire décharger ; que le Compère répond

(1) Le catalogue manuscrit de la bibliothèque de Besançon attribue ce libelle à J.-B. Couchery.

(2) Voir les noëls de François Gauthier (mort en 1730), qui contiennent des allusions au mariage du Roi, à la naissance du Dauphin, à la naissance du prince des Asturies, à la compagnie du Mississipi, aux guerres, aux misères du peuple, aux intempéries des saisons, à la vie et à la mort de l'archevêque François-Joseph de Grammont (*Recueil de noëls anciens au patois de Besançon* publié par Belamy. 1re partie, noëls 13, 25, 30, 33 ; 2e partie, noëls 4, 10, 13, 14, 22, 24, 25, 32, 33, etc.), et, surtout, les noëls satiriques conservés à la bibliothèque de Besançon, en manuscrit.

(3) 6 janvier 1800.

en patois : *Le commissaire n'ot pû ran ;* que Barbisier réplique avec étonnement : *Le commissaire n'o pû ran ?* puis ils chantent ensemble :

Chazerand n'ot pû ran,
Y n'ot pû ran,
Y n'ot pû ran,
Souveni-vous-en,
Souveni-vous-en ;
Chazerand n'ot pû ran,
Souveni-vous-en longtemps ;

qu'ensuite ils chantent : *La perruque a fait son tems ;* puis il est question que Chazerand passant dans une rue, fut éclaboussé par un charaban, dont le cheval avait pris le mors aux dents, que ses souliers de cabron et son habit de congrégation ainsi que sa figure furent couverts de boue et qu'il fut obligé d'entrer dans une boutique pour se laver ; que Barbisier dit qu'il voudrait bien le voir, et qu'à l'instant Chazerand arrive tenant une perruque à sa main ; que le premier s'écrie : *Ah ! en palant di loup, y soë di bouë;* puis le commissaire raconte l'aventure du charaban et finit par dire que s'il connaissait le quidam, qu'il le ferait mettre en prison, et qu'il va au département à ce sujet ; qu'à l'instant qu'il part pour s'y rendre, Barbisier s'écrie : *Te né qai y ailla, t'y seré bin reçu. Vai-t'en si loin que jaima on ne te revoye, tant de maux que t'é fa a gens; que lou bon Due te beille autant de bénédictions qu'y a beillie de louis d'oë a pouëres ai mai vie; que lou petoue* (1) *te faisse lai conduite jusqu'as isles Sainte-Merguerite ;* qu'une partie des spectateurs applaudissait en se livrant à des ris inconsidérés ; que pour nous assurer de ces faits, nous nous sommes transportés hier soir quinze du courant, environ six heures, dans la salle susdite, sise au rez-de-chaussée, du côté du derrière, à gauche du grand escalier de droite, étant accompagné des citoyens Termelet et Cuenot, commissaires de police, et y avons vu un grand nombre de citoyens et de citoyennes ; lorsque la représentation eut lieu un instant après, nous sommes étés témoins d'une grande partie de ce qui est relaté plus haut. Cejourd'hui, environ six heures du soir, nous y sommes retournés étant accompagné du

(1) Barbisier envisage, de même, le putois comme la bête malfaisante par excellence quand il dit : « Maule petoue mainge l'hivâ.... » (*La Crèche,* acte I, scène III.)

citoyen Sevestre, commissaire de police, et sommes étés témoins de la même scène que la veille, et ce en présence d'une grande affluence de monde ; à l'issue de la représentation, nous nous sommes retirés et avons du tout dressé le présent procès-verbal. Fait à Besançon les an, mois et jour susdit. [*Signé*] MAIROT (1). »

* * *

Quand, l'année suivante, à l'occasion des fêtes de Noël, Landriot rouvrit le théâtre des Grands-Carmes, le souvenir de Chazerand avait vieilli (2). Les rancunes personnelles se trouvaient attiédies. On sentait le gouvernement affermi et l'on comptait sur la pacification qu'il avait promise. Pour cela, il fallait d'abord résoudre la question religieuse. Les catholiques avaient lieu d'espérer que la paix imposée aux partis par l'autorité consulaire leur serait favorable. Bonaparte avait hautement reconnu que, seule, la religion pouvait donner à l'État un appui ferme et durable. « La France, instruite par ses malheurs, avait-il dit, a enfin ouvert les yeux ; elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver des efforts de la tempête ; elle l'a, en conséquence, rappelée dans son sein (3). »

(1) Archives municipales de Besançon, I¹ 31.

(2) « Chazerand, le redoutable procureur de la commune de Besançon, que la Révolution avait un instant enivré et égaré, revint entièrement à ses vieux instincts de sacristain et de congréganiste. L'un des plus beaux jours de sa vie fut celui où il fut nommé prieur de la confrérie du Saint-Scapulaire, et, à cette occasion, il fit faire, à ses frais, une brillante décoration à l'église de Saint-Maurice, sa paroisse. Sa verte vieillesse se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Livré tout entier à la dévotion et aux bonnes œuvres, il éprouva, lors de la révolution de 1830, un dernier accès de fièvre républicaine, car il était resté républicain tout en redevenant dévot ; mais, comme le nouveau régime n'était guère de nature à nourrir l'enthousiasme, Chazerand, resté profondément ami du peuple, abandonna de nouveau la politique pour se vouer spécialement à l'œuvre du chauffage des pauvres de la ville. Il était sans cesse en relations avec M. Denizot, son curé, pour cette bonne œuvre, et il y consacrait une partie considérable de ses revenus, en s'imposant à lui-même des privations que ne comportaient ni son âge ni sa fortune. Devenu infirme, dans les derniers jours de sa vie, par suite d'un accident dont sa charité était la cause, il se faisait porter régulièrement aux offices de l'Église, dans une chaise à porteurs, et il mourut, avec de grands sentiments de piété, vers 1835 [12 décembre 1832], laissant l'un des plus étonnants exemples des contradictions dont l'homme est composé. » (SAUZAY, *Hist. de la perséc. relig.*, t. X, p. 585.)

(3) Discours de Bonaparte au clergé de la ville de Milan, du 5 juin 1800,

D'autre part, l'avènement au trône pontifical de Pie VII, que l'on savait prêt à tous les sacrifices pour assurer la restauration du culte catholique, permettait d'espérer un prompt accommodement entre le Saint-Siège et la France. En fait, des conférences qu'au lendemain de Marengo, le Premier Consul avait eues avec l'évêque de Verceil, était sorti un premier plan de concordat; et, depuis, Mgr Spina et le P. Caselli avaient été envoyés à Paris par le souverain pontife pour négocier la paix religieuse (1).

Grâce à la bienveillance du gouvernement et de ses agents, les prêtres insermentés étaient partout rendus à la liberté et à leur ministère. Dans le Doubs, le préfet Marsson faisait preuve à leur égard de la plus libérale indulgence. Sortis des prisons et des cachettes ou revenus de l'exil, ils reprenaient l'exercice de leurs droits civiques, quelque insoumis qu'ils fussent aux lois de la Révolution (2).

Le clergé constitutionnel s'inquiétait. Avec lui s'inquiétaient tous ceux qui avaient profité de la législation révolutionnaire. Qu'allait-il advenir du divorce, des biens ecclésiastiques aliénés par la nation?

En ces circonstances, Landriot ne craignit pas de mettre en scène le clergé « apostat, » de critiquer les acquéreurs de biens nationaux. La police s'en émut et l'agent Mairot fit à son chef, le commissaire Pajot, la relation suivante du spectacle de la Crèche, tel qu'il avait été donné le soir même de Noël :

« L'an neuf de la république française une et indivisible, le sept nivôse, à neuf heures du matin, s'est présenté pardevant nous Pierre-Marie Pajot, commissaire de police du deuxième arrondissement de la ville de Besançon soussigné, le citoyen Pierre-Nicolas Mairot, agent de police de lad. commune aussi soussigné, lequel nous a fait rapport qu'hier soir, six du courant, à six heures, il s'est transporté dans la maison des cy-devant Grand-Carmes, accompagné de ses

imprimé à Gênes, en l'an VIII, puis à Paris, dans les *Annales philosophiques* de vendémiaire an IX. (*Correspondance de Napoléon I*er, t. VI, p. 427.)

(1) Comte d'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, t. I, p. 65 et s. — Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801*, t. I. — Léon Séché, *Les origines du Concordat*, t. II, p. 60. — Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, de 1789 à 1870*, p. 192-197.

(2) Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 492, 495, etc.

collègues Comtet, Blondet et Sivestre, agent et sous-agent de police, et sont entrés dans une salle au rez-de-chaussée, située à peu de distance du grand escalier de droite où étaient assemblées plus de soixante personnes des deux sexes, occupées à regarder une crèche placée dans le fond, dans laquelle étaient représentés différens personnages que le citoyen Joseph Landriot, demeurant à la Grande-Rue, n° 766, faisait mouvoir; qu'ils y ont remarqué que ledit Landriot faisait allusion aux sociétés populaires en répétant un prétendu discours qu'il disoit y avoir été tenu (1), qu'ensuite il y avait fait paraître un religieux, lequel venait demander pardon à l'Enfant Jésus de ce qu'il avait, disait-il, apostasié; qu'après il y faisait figurer Barbisier faisant reproche à ce religieux de sa conduite, et lui faisant comprendre qu'il n'obtiendrait jamais le pardon de son crime; qu'en s'en retournant, il disait à ce religieux, qui était vêtu d'une tunique blanche surmontée d'un scapulaire rouge, que ce scapulaire était de la couleur de ce que les brigands, les buveurs de sang, portaient autrefois sur leur tête, et en outre qu'il le reconnaissait pour l'avoir vu vicaire et instituteur au séminaire; puis paraissait ensuite une autre figure sous le nom de frère Étienne, capucin, lequel était porteur d'une besace et se plaignait de ce qu'il ne recevait point de charités, et, de concert avec ce Barbisier, il faisait comprendre que, depuis la suppression des couvents, il n'y avait que des tigres et des barbares, que c'était eux qui les avaient dévastés et pillés, que cette allusion paraissait s'appliquer aux acquéreurs des biens nationaux; et que les autres discours que ledit Landriot faisait tenir aux différens personnages que lui et sa compagnie faisaient mouvoir ne sont propres qu'à rallumer parmi les citoyens les haines et les divisions qui, depuis trop longtemps, subsistent entr'eux, ce qu'il est à propos d'éteindre; dont rapport fait à Besançon les an et jour que dessus. Signés à la minutte : MAIROT et PAJOT; controllé à Besançon, le 7 nivôse an IX. Debet un franc dix centimes.

« *Signé* : VUILLIER (2). »

Ensuite de ce procès-verbal, l'adjoint faisant fonctions de maire de

(1) C'était de la satire rétrospective. Les clubs politiques avaient été fermés lors de l'adoption de la Constitution de l'an VIII. (Cf. F.-A. AULARD, *La société des Jacobins*, t. I, introduction, p. CIII.)

(2) Arch. municip. de Besançon, I[1], 31.

Besançon (1) rendit un arrêté qui supprimait le spectacle de la Crèche (2).

Contre cette mesure rigoureuse qui lui enlevait son gagne-pain, Landriot protesta par un mémoire adressé à la municipalité, soumettant à la censure des adjoints le programme de son spectacle avec le texte des passages incriminés par Mairot, et demandant une contre-enquête.

« *Aux citoyens maire et adjoints de la ville de Besançon.*

« Expose Joseph Landriot, tailleur de pierre, domicilié à Besançon,

« Que sur un rapport du commissaire de police du deuxième arrondissement, vous avez, par arrêté du jour d'hier, ordonné la clôture d'un spectacle connu sous le nom de Crèche qu'il avait entrepris dans la maison des ci-devant Carmes;

« Que les motifs sur lesquels vous avez basé votre arrêté sont que dans ledit spectacle, il a été tenu des propos tendant à réveiller les haines et à avilir les acquéreurs de domaines nationaux;

« Que cette imputation est, cependant, loin d'être fondée et que le commissaire de police a probablement été induit en erreur par le

(1) Le maire de Besançon, Charles-François-Xavier Janson, avait été destitué par arrêté des Consuls du 19 frimaire (10 décembre 1800) à la suite de différends avec le préfet Marsson. Euvrard, nommé à sa place, refusa les fonctions qui lui étaient attribuées, et, en raison des embarras politiques du moment, on ne put lui trouver un successeur avant le mois de juillet suivant. Antoine-Louis Daclin, premier adjoint, investi de la mairie le 9 thermidor an IX, en accepta la charge. (Arch. nation., F^{1b} II, Doubs, 3 et 10.)

(2) « Du 7 nivôse an 9.

« Vu un procès-verbal dressé le présent jour par le cit. Pierre-Marie Pajol, commissaire de police du deuxième arrondissement, constatant que dans une représentation qui a eu lieu hier dans la maison des ci-devant Grands-Carmes d'un spectacle connu sous le nom de Crèche, dirigé par le citoyen [Landriot], on a tenu divers propos tendant à réveiller les haines par des allusions rappelant les partis que le gouvernement s'est efforcé de faire oublier; que les acquéreurs de domaines nationaux y ont même été maltraités et avilis; considérant qu'il importe de faire cesser un tel scandale et de faire respecter les intentions bien manifestées du gouvernement,

« L'adjoint faisant provisoirement les fonctions de maire, arrête :

« Il est défendu au citoyen Landriot de donner à l'avenir aucune représentation de son spectacle appellé *Crèche*. Il demeure personnellement responsable de tous rassemblements qui pourraient avoir lieu dans la maison des ci-devant Grands-Carmes pour cet objet.

« Les commissaires de police sont invités à tenir la main à l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié dans le jour au citoyen Landriot. »

(Arch. municipales de Besançon, I^1, 31. *Minute.*)

rapport infidel de quelque agent subalterne dirigé lui-même par des motifs de haine particulière contre l'exposant;

« Que led. exposant pourroit fournir à l'apui de ce qu'il avance le témoignage de toutes les personnes qui ont assisté aux différentes représentations qu'il a données, et notamment celui des agents de police Betaud, Détrey, Contet, Noël, Jacquemard et Martin;

« Qu'au reste, il soumet à votre examen les différents dialogues tenus par les personnages de son spectacle, afin que vous puissiez vous convaincre par vos propres yeux de la fausseté des inculpations qui lui sont imputés;

« L'exposant demande, au nom de la justice et de la loi, qu'après avoir examiné soigneusement les dialogues qu'il vous soumet, vous raportiez l'arrêté pris contre lui et lui permettiez de donner son spectacle.

« Si toute autre considération que celle de la justice et du respect pour les droits de vos concitoyens pouvoient faire impression sur vos esprits, il vous diroit que se trouvant sans état et sans resource, il a pris cependant des engagements quê l'honneur lui fait un devoir de remplir, mais qu'il ne peut acquiter qu'au moyen des modiques bénéfices qu'il pourra retirer de son spectacle, que l'exécution de votre arrêté le priveroit non seulement de tout moyen d'existence, mais encore le forceroit à manquer à l'honneur qu'il estime plus que la vie. Il attend justice.

« Besançon, le 8 nivos an IX. [*Signé*] Joseph LANDRIOT. »

Programme de la Crèche

« Quatre personnages se présentent à la Crèche (1).

« Le premier est un petit Italien (2) qui chante un couplet pour son adoration.

« Le second est une vielle (3) qui viens aussi faire son adoration ainsi

(1) Il est intéressant de comparer ce programme avec le texte actuel de la *Crèche*, qui a été publié pour la première fois par l'abbé Auguste Bailly dans les *Annales franc-comtoises*, en 1865, et a eu depuis plusieurs éditions. Le même texte a été donné en 1889 sous ce titre: *La Crèche, drame populaire en patois de Besançon, tel qu'il fut joué en 1873 à la Crèche franc-comtoise, recueilli d'après les traditions locales et dessiné par* LOUIS ANDROT.

(2) Le racle-cheminée ou le magnin de la Crèche moderne.

(3) La tousseuse, appelée mère Jacquotte ou mère Ango dans la Crèche actuelle.

conçue : « O Jésus, mon adorable Sauveur, unique espérance de mon âme, je vous adore du plus profond de mon cœur dans cette peauvre étable; qu'ai-je à désirer dans le ciel et que dois-je aimer sur la terre, si ce n'est vous? Oui, mon Sauveur, je promes de vous servir avec fidélité et amour le reste de mes jours.

« Le troisième est une coquete (1) qui chante son couplet tel qu'il est sur le cantique.

« Le quatrième est le frère Etienne (2) qui dit : « O Jésus, mon adorable Sauveur, unique espérance de mon âme, je vous adore du plus profond de mon cœur dans votre divin abaisement; oubliez, Seigneur, nos iniquités pour ne vous resouvenir que de vos miséricordes; donnez-nous notre pain chaque jour, la conversion aux pécheurs, particulièrement la mienne. Ainsi soit-il. »

« Ensuite, le frère Etienne ajoute le discour suivant :

« Grand Dieu, que la vie de l'homme est dure et pénible aujourd'huy; elle est remplie de peine et d'affliction. Que de meaux on a pour gagner pour sa malheureuse existence! Hélas! tout mortel est né pour soufrir; je sçais que pour arriver au royaume des cieux, il faut suivre le chemin des ronses et des épines; mais que je vais être dédomagé par la présence de mon Sauveur, que j'aurai de plaisir à l'adorer. »

« Ensuite, le *Gloria in exelsis* (3) et plusieurs couplets de cantiques anciens chantés par des bergères (4), et aussi le sacrifice d'Abraham (5) et un sermon et (*sic*) patois de Besançon (6).

« Je déclare que point d'autres personnages que ceux énoncés cidessus ne paroitront.

« Besançon, le 8 nivos an IX. [*Signé*] Joseph LANDRIOT (7). »

A la représentation du 27 décembre (8), les policiers trouvèrent les pupazzi enthousiastes du pouvoir consulaire et fort discrets dans leurs appréciations des hommes et des événements. Voici leur rapport :

(1) La coquette, sans autre nom ni autre désignation, de nos jours comme au temps de Landriot.

(2) De notre temps, frère Étienne est plutôt appelé frère Danopio.

(3) Le *Gloria* se chante actuellement au début de la représentation.

(4) Des chœurs de bergers chantent maintenant les cantiques, au commencement de la pièce.

(5) Le sacrifice d'Abraham a disparu du programme de la Crèche.

(6) Le sermon de la Crèche avait été publié quand la Crèche elle-même était encore inédite, par Th. Belamy, à la suite de son *Recueil de Noëls*.

(7) Arch. municip. de Besançon, I[1] 31.

(8) Il paraît que l'exécution de l'arrêté du 7 nivôse avait été ajournée, puisque le théâtre de Landriot était encore ouvert le lendemain.

« L'an neuf de la république française, une et indivisible, le huit nivôse, s'est présenté par devant nous Claude-Etienne Girardot, commissaire de police du premier arrondissement de la ville de Besançon, les citoyens Bétan, Tarby, Martin, Noël, Détrey, Comtet, Jaquemard, tous sept agens de police de ladite ville, lesquels m'ont fait rapport qu'instruits par la rumeur publique que le citoyen Landriot faisait voir une Crèche aux cy-devant Grand-Carmes, Grand'-Rue, nous y sommes transportés afin de voir s'il ne s'y passait rien contre les lois, si on ne parlait pas contre le gouvernement et enfin si on ne personalisait personne; en conséquence, nous avons entendu ledit Landriot, en faisant mouvoir différentes figures, bénir à jamais la journée mémorable du dix-huit brumaire, disant même que le gouvernement actuel était des hommes très sages et éclairés, qu'il priait Dieu journellement pour la conservation du Premier Consul; que c'était à lui que nous devions cette grande tranquillité; n'ayant rien entendu qui porte atteinte à aucun individu; informés qu'il existait un procès-verbal constatant que ledit Landriot avait cherché par des propos injurieux à avilir les acquéreurs de biens nationaux, déclarons avoir été à ladite Crèche à différentes heures, et que nous n'avons rien entendu qui tende à troubler la tranquilité publique; de tout quoi nous avons fait le présent rapport certifié véritable à Besançon, les an, mois et jour que dessus. Signés à la minutte : Martin, Bétan, Comtet, Détrey cadet, Noël, Tarby. »

L'adjoint qui administrait alors la ville de Besançon ne pouvait qu'encourager une troupe dramatique aussi respectueuse de la Constitution. Il lui rendit le droit de célébrer la naissance du Christ (1).

(1) « Du 9 nivôse :

« Vu l'arrêté du 7 portant défense au citoyen Landriot de donner à l'avenir aucune représentation de son spectacle appellé Crèche ;

« Vu les réclamations dudit citoyen Landriot, après avoir pris de nouveau des renseignemens sur ce qui s'est passé à ce spectacle ;

« Considérant qu'il parait que l'agent de police qui a rédigé le procès-verbal du 7 a cherché à expliquer les dialogues des marionnettes de la Crèche et leur a donné un sens qu'ils n'avaient pas ;

« Considérant que d'après le rapport de plusieurs autres agens de police et de grand nombre de personnes que la curiosité y a attiré, il n'a jamais été tenu aucun propos contre les acquéreurs de domaines nationaux dont il n'a pas même été parlé ;

« Considérant, d'ailleurs, que le citoyen Landriot a soumis à la mairie les

Et depuis lors (1), les Bisontins applaudissent, chaque année, Barbisier et ses camarades (2). De nos jours, les pantins se sont mués en acteurs de chair et d'os. Ont-ils gagné à cette métamorphose ?

Max Prinet.

discours, dialogues, etc., qu'il se propose de faire tenir désormais à ses poupées ; que non seulement il n'y a rien qui puisse réveiller les haines et les partis, mais qu'il n'y est pas même fait mention de rien qui ait rapport à la révolution ;

« Le maire de la ville de Besançon, rapportant un arrêté précité,

« Arrête : Le citoyen Landriot est autorisé à rouvrir son spectacle, à charge de ne dire que ce qui est porté dans ses soumissions et de se conformer en tout aux loix et règlemens de police, à peine d'être poursuivi rigoureusement.

« Les commissaires de police sont invités à tenir la main à l'exécution du présent arrêté. »

(Arch. municip. de Besançon, I[1] 31. *Minute.*)

(1) En 1865, l'abbé Bailly écrivait que la Crèche se jouait à Besançon depuis soixante-cinq ans (*Annales franc-comtoises*, t. IV, p. 377). Le même auteur, dans la quatrième édition de sa brochure, donne la liste des familles qui ont représenté la Crèche avec le plus de succès depuis Landriot (*La Crèche, drame populaire en patois de Besançon, recueilli d'après les traditions locales par* M. A. B., 4e édition. Besançon, J. Roblot, s. d., in-16, p. 60). Il y eut, à Besançon, simultanément, plusieurs Crèches qui se partageaient la faveur du public et offraient leur spectacle de Noël à la Purification. (Voir les *Faits mémorables* de J.-P. Baverel.)

(2) Il s'est trouvé des philosophes chagrins pour déplorer la naïveté de la Crèche. Baverel, ex-prêtre, et ennemi résolu des superstitions, s'est élevé dans sa chronique contre le goût des Crèches. « Le Bisuntin, dit-il, aime les Crèches, il en veut. Faites-lui payer le pain et le vin bien cher, il ne dira rien pourvu qu'il ait la liberté de composer une Crèche. Ainsi, depuis le jour de Noël, il y a plusieurs particuliers qui font des Crèches. C'est ce qui est arrivé à Besançon en 1809. On choisit un endroit vaste et commode ; on élève un théâtre sur lequel on forme une espèce d'étable, où on expose un enfant de cire ; c'est ce qu'on appelle le Petit Jésus ; il a à ses pieds un bœuf et un âne ; à sa droite se trouve la sainte Vierge, et à sa gauche saint Joseph ; une foule de bergers viennent offrir des présents au Petit Jésus ; un vigneron, qu'on nomme Barbisier, est chargé d'introduire chaque berger. Un homme, caché sous le théâtre, tient des discours convenables à chaque personnage. Tout cela est du dernier ridicule, mais tout cela fait rire le Bisuntin, qui n'aime que ce qui brille, surtout à l'église. » Et, chaque année, le sévère moraliste proteste en termes à peu près identiques contre la frivolité de ses compatriotes qui vont donner six sols pour une heure d'une distraction aussi puérile. Ses monotones récriminations nous apprennent, incidemment, de curieuses particularités sur le jeu de la Crèche, les théâtres où elle se donnait, le public qui allait s'y gaudir. (Voir les *Faits mémorables arrivés à Besançon*, de 1809 à 1820, par J.-P. Baverel, manuscrits de la bibliothèque de Besançon, fonds Baverel, nos 72 à 85.)

UN PROCÈS

DE

PAROISSIENS CONTRE LEUR CURÉ

AU XVIe SIÈCLE

Les dîmes, tailles, redevances et autres impôts payés aux seigneurs, aux collateurs et titulaires de bénéfices, par les cultivateurs, ont été bien vite mal vus par ces derniers, qui devaient, leur semblait-il, profiter de tous les revenus et avantages que fournissaient leurs troupeaux et leurs propriétés. Aussi la perception de ces impôts a-t-elle souvent été l'occasion de récriminations, parfois même la cause de procès ruineux. Ayant eu l'occasion d'étudier, dans les archives de la paroisse de Cour-Saint-Maurice, les pièces d'un procès de ce genre, qui s'éleva au XVIe siècle entre les habitants et leur curé, j'ai cru faire plaisir aux lecteurs des *Annales* en leur exposant les détails de cette affaire, qui dura trois ans (1591-1593) et fut portée devant la cour du parlement de Dole. On verra que nos pays n'échappèrent pas à la loi générale, qui fait voir au paysan un ennemi dans celui qui vient lui demander une portion de ses biens. On verra aussi quels étaient à cette époque les revenus d'un curé, la façon dont il percevait ses redevances, les relations des paroissiens avec leur pasteur et réciproquement, les coutumes locales en vogue dans cette région, en un mot, une foule de détails, qui aideront à jeter sur ce coin de notre pays un jour propre à le faire connaître. Il serait intéressant d'étudier aussi les redevances, les usages d'autres paroisses, et, dans ces travaux, le futur historien de notre pays viendrait puiser pour faire connaître avec certitude et compétence la vie de nos paysans du XVIe siècle.

Au moment où s'éleva le conflit entre le curé et les habitants, la paroisse de Saint-Moris-en-Montagne (1) comprenait les communautés et hameaux de Baptenans, Fremondans, Belleherbes, Charmoilles, Vauclusotte, Droitefontaine, Court, Frioulais, Surlemont (2) et Orgeans. Le titulaire du bénéfice était messire Pierre Tornoulx, qui demeura curé de la paroisse pendant quarante-six ans (1561-1607). A deux lieues de Saint-Moris, dans la communauté de Chamésey, on avait rebâti et agrandi vers la fin du XIVe siècle une antique chapelle, érigée depuis en chapelle vicariale. Celle-ci était desservie par un vicaire, entretenu par le curé de la mère-église; elle était réservée aux habitants de Chamésey, Longevelle et Bretonvillers.

I. *Origine du procès.* — Les paroissiens trouvaient sans doute que les revenus du curé étaient trop considérables, et dans l'impossibilité où ils étaient de calculer exactement le montant de ses recettes, ils lui supposent des ressources exagérées, et concluent que leurs charges sont trop lourdes. De plus les années précédentes n'ont donné qu'une récolte médiocre, et fournir alors le même nombre de mesures de grains que dans les années d'abondance, c'est s'ôter le pain rigoureusement nécessaire et porter dans une maison, une seule, une odieuse richesse. Il est vrai que pendant les bonnes années, quand le blé était à vil prix, le curé, abondamment pourvu d'une graine qu'il ne peut vendre, a contracté des dettes pour soutenir ses charges, et n'a pas demandé plus qu'il n'était convenu. De plus il a montré dans la perception de ses redevances l'esprit le plus accommodant, se contentant d'avoine, de noisettes même, à défaut de froment; enfin il n'a jamais rien exigé des indigents. N'importe! on prévoit que l'année présente 1591 sera dure, le cellier, la cave sont dégarnis : c'est donc l'occasion de s'exonérer de charges trop lourdes.

Ces raisons ont certainement de la valeur, mais il est fort douteux qu'à elles seules elles aient suffi à susciter un procès et à mettre en émoi une population si disséminée et d'ailleurs paisible. Il y en a d'autres, que les paroissiens se chargeront bien de faire connaître. Elles ne paraissent pas sur la demande d'instance (elles se-

(1) On a gardé l'orthographe des archives pour les noms propres.
(2) Aujourd'hui Mont-de-Vougney.

raient d'un poids trop léger aux yeux de la cour), et cependant ce ne sont pas toujours celles-ci qui irritent le moins. Le titulaire du bénéfice a toujours résidé à Saint-Moris ; or messire Pierre, originaire de Chamésey, a eu l'audace de se fixer dans son pays et de placer dans la mère-église le vicaire, qui avait toujours desservi la chapelle vicariale ! Ne dit-on pas couramment que si les redevances sont si lourdes, c'est pour doter les parents du curé, tous les Tornoulx de Chamésey et d'ailleurs ? Faut-il voir aussi dans cette insurrection populaire contre le curé une infiltration protestante, dont les idées de révolte produisaient leurs résultats, à quelques lieues de là, voire même à Saint-Moris (1) qui avait été jusque-là le fief des seigneurs de Saint-Moris-en-Montagne ?

Un écho des doctrines de là-bas, affirmant qu'il fallait dépouiller les églises et le clergé, n'était-il pas venu éveiller des ambitions malsaines, mais commodes à adopter ? Pour eux, paroissiens de Saint-Moris, ils n'iront pas jusqu'à la spoliation, ils se contenteront d'ôter à leur curé le superflu, lui laissant tout ce qu'il faut pour une honnête subsistance. Voici d'ailleurs la teneur de la requête des habitants ; on pourrait difficilement persuader avec plus d'éloquence à quelqu'un de se laisser dépouiller pour le plus grand bien de tous ; on verra si ce n'est pas là le modèle d'une spoliation gentille : « Exposent « en toute humilité les habitants de Saint-Moris que combien très « affectionnés pour la manutention de la religion en laquelle ils es« pèrent persévérer tout le reste de leur vie, néanmoins ils sont con« traints exposer à la cour qu'ils sont redevables de plusieurs gran« des charges, redevances et prestations, que leur curé leur fait payer « pendant ces chères et calamiteuses années que quasiment leur « reste-t-il un morceau de pain, et qu'ils ont presque succombé à la « pesanteur du faix. »

Sur chaque feu (il y en a huit-vingts pour toute la paroisse) le curé perçoit deux quartes de froment ; ceux de la communauté de Chamésey donnent deux gerbes par famille de plus que les autres.

Sur chaque feu ayant charrue entière, il relève cinq sols estevenants, et six blancs deux engroignes pour la demi-charrue.

Pour réciter la Passion depuis la Saint-Georges à l'Exaltation de la

(1) Il s'agit de Saint-Maurice-sur-le-Doubs, canton de Pont-de-Roide.

sainte Croix, il exige du pauvre comme du riche trois blancs ou un sol de roy.

Chaque année au jour de Pâques il demande par feu un blanc.

Pour les épousailles il reçoit « une notable somme », pour les lettres de *recedo* (1), pour l'administration des sacrements de baptême, de confession, d'extrême-onction, « une bonne somme ». Il exige pour les droits mortuaires de chaque « chef d'hôtel (2) », homme ou femme, jeune ou vieux, pauvre ou riche, huit quartes de froment et dix-huit gros d'argent, et s'il va chercher le corps à domicile, une quarte de froment de plus.

Pour les mortuaires de ceux qui sont en bas âge, il réclame aussi « quelque chose. » Il n'oublie pas non plus « les offertoires de chandelles, de grains, d'œufs et d'autres choses semblables. »

Pour « le relèvement des femmes gisantes » on lui donne encore quelques deniers ; tout cela fait une notable somme au bout de l'an.

La dîme d'agneaux et de laine fait encore partie de ses revenus.

Sans parler de tout ce que lui rapportent de nombreux anniversaires et fondations, ni de la somme qu'on lui accorde pour sonner la cloche à l'heure de midi. Le lundi de chaque semaine il dit une messe pour les trépassés ; mais on lui accorde chaque année quatre francs ; c'est le produit d'une quête qu'on fait à la messe du dimanche.

Enfin le bénéfice rapporte encore plusieurs autres émoluments sans y comprendre encore les « meix, maisons, clos, vergiers, curtils et héritaiges » de bons et notables revenus dépendant de ladite cure, dont il tire de très beaux profits quoique les charges qui lui incombent ne soient que légères.

Il n'est tenu le dimanche et aux jours solennels qu'à une messe qu'il « chante le plus ordinairement à voix basse et dont il est prestement récompensé, n'étant chargé que du luminaire de l'autel. »

Et le document conclut : « Comme les prestations que paient les « habitants sont grandes et exorbitantes, même que les actes des « mortuaires ou d'administration des sacrements sont assez fré- « quents, les habitants sont bien en arrière pour le paiement de

(1) Lettres délivrées par le curé qui autorise quelqu'un à aller contracter mariage dans une autre paroisse.

(2) Chef de famille.

« leurs redevances ; c'est pourquoi ils ont recours à la susdite Cour « pour la supplier, comme ils font bien humblement, d'assigner « messire Pierre Tornoulx pour procéder à une juste et équitable « modération des droits curiaux : et sera justice. »

Le manuscrit daté du 4 novembre 1591, et signé Borlot, produisit l'effet qu'attendaient les paroissiens. Le 24 du même mois, la cour souveraine du parlement assigna les habitants et le curé à se trouver à Dole pour s'expliquer sur cette affaire, le jour de fête de Saint-Nicolas d'hiver.

II. — Si la situation des paroissiens avait été conforme à la peinture qu'ils en ont tracée dans leur réquisitoire, assurément elle eût mérité la commisération du parlement ; mais la réponse de messire Tornoulx laisse deviner de l'exagération dans l'énumération de ces redevances, et du parti pris dans l'exposition trop sommaire des charges du curé. Celui-ci cherche à prouver que les revenus du bénéfice ne sont suffisants que pour l'entretien honnête d'un homme d'église ; d'ailleurs, le règlement d'après lequel il perçoit ses impôts date du 23 février 1486, et cependant les anciens ne l'ont jamais trouvé exorbitant. C'est à cette date qu'il a été statué que le curé relèverait sur chaque feu deux quartes annuelles de froment. Sur les cent soixante feux qui composent la paroisse, trente ne donnent rien, ce qui ramène à deux cent soixante le nombre des mesures de froment qu'il reçoit ; c'est là le principal, sinon l'unique revenu du bénéfice ; le reste ne vaut pas 60 francs par an. Les impôts des charrues, les dîmes de laine, ne sont plus payés ; les offertoires de chandelles sont destinés au service divin ; « les graines apportées dans le creux de la main ou sur le chapeau ne lui fournissent pas de quoi nourrir un poulet huit jours. » Si les paroissiens trouvent leurs charges excessives, il est facile de les diminuer ; le curé cessera la récitation de la Passion, la sonnerie de la cloche, la levée du corps à domicile, et les redevances qu'il perçoit de ces différents chefs se trouveront également supprimées. Si les paroissiens apportent un blanc à Pâques, cette somme est destinée à indemniser le curé qui, malgré cela, « en est toujours pour du sien » quand il demande l'aide des religieux de Vaucluse pour la confession annuelle ; et si les femmes, à leurs relevailles, donnent 4 blancs, c'est pour l'honoraire de la

messe qui se dit pour elles en cette circonstance. Pourquoi réclamer encore si le curé touche 4 fr. pour la messe des trépassés? Celui-ci sait, et les paroissiens savent aussi, que cette somme est fournie par tous ceux qui assistent à l'office le dimanche, puisque cette somme est le produit d'une « recherche faite par les scabins [1]. » Donne qui veut! Or, il arrive, même très souvent, que des étrangers de passage ce jour-là fournissent pour cette messe; et les scabins, au lieu de remettre le produit intégral de la quête, vont boire le surplus au sortir de la cérémonie et ne versent au curé que les 4 blancs par dimanche auxquels il a droit. Les dîmes d'agneaux sont perçues en vertu du traité de 1486, mais ne sait-on pas que les décimes de tout fruit sont dus de droit divin et ne peuvent être ôtés ni diminués sans encourir péché mortel? D'ailleurs, personne n'ignore que le curé n'a jamais poursuivi à outrance le paiement de ses redevances, se contentant « pour les mortuaires des chefs d'hôtel » de ce que les héritiers peuvent donner, ou bien encore qu'il a par deux fois, sans demander un sol à personne, réparé le presbytère de Chamésey : bref! tous les revenus de la cure ne valent pas plus de 100 ou 6 vingts francs, et le titulaire s'endettera s'il n'a rien de son patrimoine, car au bénéfice sont annexées de lourdes charges.

La paroisse, très disséminée, compte quatorze villages ou hameaux, placés dans des positions d'accès difficile, de sorte qu'il est très pénible d'aller voir tous les malades, leur porter les secours de la religion. Le curé doit encore entretenir un vicaire dans la chapelle vicariale de Chamésey, et s'il est lui-même vieux ou « mal portatile, » avoir un second vicaire, ou un cheval; tout cela coûte d'entretenir, sans parler de la personne de service indispensable pour l'intérieur.

Énumérant ensuite les débours qu'il doit faire, il signale la somme de 60 livres pour le don gratuit [2], de 8 florins pour le patronage à payer aux Pères Bénédictins de Vaucluse, collateurs du bénéfice, l'entretien d'une fontaine publique « dont l'eau, venant de très loin, est alimentée à l'aide de bourneaux profondément enfoncés dans les heritaiges d'autrui et lui cause une dépense annuelle d'au moins

(1) *Scabins*, du latin *scabellum, siège*. Ce mot indique ceux qui siégaient au banc d'œuvre, c'est-à-dire les marguilliers.

(2) Impôt payé à Sa Majesté l'Empereur par le clergé.

20 fr. » Telle est, d'après le manuscrit de messire Tornoulx, la situation du curé de Saint-Moris.

III. — La requête des habitants était depuis longtemps déposée au greffe du tribunal; le mois de décembre arrivait, le curé envoya aussi ses copies et procuration, coût : 5 fr., et, à la Chandeleur de l'année suivante 1592, il se rendit lui-même à Dole, accompagné d'un ami, pour choisir ses avocat et procureur; le trajet des deux personnes revint à 12 fr. Ce premier voyage fut bientôt suivi d'un second que le prêtre fit au mois de mai; il versa entre les mains de ses défenseurs 8 francs, leur laissa encore 8 gros pour « le vin des clercs, » et s'en revint avec la certitude que son affaire viendrait bientôt en cour.

En effet, le 16 juillet, le Parlement de Dole tenait ses séances solennelles, et le procès de « messire Pierre Tornoulx, prêtre, curé de Saint-Moris-en-Montagne, au comté de Bourgoigne, défendeur d'une part, et les manants et habitants des villaiges et communautés de Baptenans, Fremondans, etc., tous parochiens de ladite église parochiale, suppliants en matière de règlement de droits curiaux d'autre part, » était appelé à sa barre. Une enquête contradictoire fut ordonnée par la cour, qui nomma des commis pour la conduire; ceux-ci apporteraient les résultats pour la Saint-Martin d'hiver. Ce fut Nicolas Toytot, « élu juré » au greffe du tribunal, et Me Jacques Clément, « docteur de droict, » conseiller à la cour souveraine, qui furent désignés pour cet office. Ils devaient venir à Vaucluse sur la place publique, « là où l'on a coutume de faire tous exploits de justice, » écouter les paroissiens convoqués par Guillaume Grabusset, huissier du parlement, entendre encore les témoins à décharge et l'accusé lui-même.

Ce furent sans doute des journées mémorables dans les annales de cette région que celles où comparurent devant les envoyés de la cour les habitants des communautés convoquées. Le 14 septembre, jour fixé pour l'ouverture de l'enquête, les témoins arrivent, la parole haute, l'entrain au cœur. On leur fait prêter serment aux saints Évangiles et on leur ordonne de dire la vérité sans haine ni acception de personne. Les archives ont gardé les noms de tous ceux qui furent interrogés à Vaucluse; je relève les noms de neuf habitants de

Court, quatre de Fremondans, sept de Surlemont, huit de Baptenans, six de Droitefontaine, quinze de Vauclusotte, dix d'Orgeans et dix-huit de Bretonvillers. La liste de ces témoins serait sans doute fastidieuse, d'autant plus que, pour le plus grand nombre, ils représentent une race aujourd'hui éteinte dans les villages dont ils étaient alors les principaux représentants. Nul de Chamésey, Longevelle, Charmoilles et Frioulais ne vint déposer à l'audience contre le curé Tornoulx, et Belleherbes ne fournit que trois témoins : Claudot Bonnot, Jehan Mabille et Estienne Bonnot, sans doute parce que la plus grande partie des familles de ce pays étaient rattachées à Vaucluse. Qu'importe d'ailleurs ! On arrive déjà au nombre de quatre-vingts personnes citées; c'était plus qu'il n'en fallait pour renseigner à merveille les délégués de la cour sur les desiderata des paroissiens.

Si le nombre faisait le droit, assurément les revendications exprimées par tant de bouches eussent provoqué en faveur des suppliants un mouvement irrésistible.

On trouve d'ailleurs dans les dépositions de tous ces témoins les griefs déjà formulés dans la demande d'instance rédigée par Borlot : droits exorbitants perçus par le curé; sommation faite à celui-ci de montrer ce règlement introuvable, qu'il invoque pour pressurer ses paroissiens; absurdité de ce prétendu tarif qui autorise à exiger autant du pauvre que du riche; rappel en détail de tous les revenus qu'apportent les fondations et les héritages; comparaison entre les charges des uns et celles de l'autre; exigence du curé à réclamer jusqu'à un sol tout ce qui lui est dû; reproche de vente de sacrements, dont le produit sert à constituer des dots de mariage : rien ne fut oublié, dans la série des reproches qui avaient provoqué de la part des paroissiens ce mécontentement et ce procès. Une conclusion s'imposait : les revenus étaient plus que doublement suffisants pour l'honnête entretien d'un homme d'église, et la cour devait, en toute justice, faire cesser ce scandale et accorder enfin un règlement de droits curiaux.

Les témoins à décharge furent interrogés à leur tour, et leur nombre de cinq contraste avec la foule des premiers. Leurs dépositions, conservées dans un volumineux cahier de soixante-dix pages, contiennent des détails très intéressants sur la situation du curé de

Saint-Moris. Tous les appelés à la requête de messire Pierre étaient prêtres et avaient passé quelques années au presbytère de la paroisse, avaient perçu les revenus du bénéfice et connaissaient parfaitement ce qu'il pouvait rapporter ; leur interrogatoire commença le 17 septembre.

Le premier qui comparut fut messire Jehan Mathey, né à Vaucluse, âgé de trente-six ans, se souvenant de vingt-six. Depuis trois ans il avait quitté la paroisse, où il avait été vicaire pendant les années 1587, 1588, 1589. Il avait reçu les prestations des paroissiens, et le souvenir qu'il en avait gardé est qu'elles ne sont ni excesives ni exagérées. Le principal revenu consiste dans les deux mesures de froment que le curé prélève annuellement sur les six-vingts feux de la paroisse. Or, plusieurs ménages ne donnent rien (on lui doit encore des quartes depuis le temps de son vicariat), et ces sacs de froment ne font pas une bien forte somme puisqu'il a cédé plusieurs mesures à raison de 8 gros la quarte. Il termine en disant qu'à son départ son passif s'élevait à zéro, mais que son actif était à peu près égal.

Le lendemain 18 septembre fut interrogé « Vénérable et discrette personne messire Ligier Lambert, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Consolation sous Chastelneuf, » âgé de soixante-six ans. Il connaît bien les revenus du bénéfice puisqu'il les a amodiés pendant six ans, du R. P. Pierre de Vaulx, religieux de Vaucluse et curé de la paroisse. Il y a déjà vingt-six ans, n'importe ! il a passé par de trop fortes transes pour ne pas s'en souvenir encore, et la mauvaise humeur qui perce à chaque ligne de sa déposition indique assez quelle pénible souvenance il a gardée de son passage à Saint-Moris. Il s'était engagé à verser sept-vingts francs en échange du droit de percevoir tous les revenus de la cure. Ce marché causa sa ruine, il perdit 100 fr. Les premières années il accusait le vil prix du blé, espérant toujours que l'année suivante les cours se relèveraient. Vain espoir ! et s'il n'avait eu dix-huit à vingt « escholiers » auxquels il donnait des leçons et dont il percevait quelques avantages, il aurait dépensé tout son patrimoine. Une autre aventure qui faillit lui coûter la vie, aventure destinée sans doute à montrer les difficultés du curé à remplir son ministère, est citée par lui tout au long.

Appelé au chevet d'un malade à Frioulais le dernier jour de l'année, il arrive sur le pont du Dessoubre pour gagner Baptenans, grimper à Surlemont et arriver au Frioulais. Le pont a été emporté par la crue des eaux. Que faire? Aller passer à Rosureux! c'est beaucoup trop long. Il descend le cours de la rivière et arrivant une demi-lieue plus bas, trouve une sorte de passerelle, formée de deux chêneaux, sur laquelle passaient les habitants d'Orgeans. Il traverse le Dessoubre et arrive au chevet du malade qui l'avait fait venir. A son retour, messire Lambert revient pour passer encore au même endroit : mais la nuit est venue ; impossible de retrouver la passerelle. Il appelle au secours, et un jeune homme de Baptenans se présente avec « un bateau ; » il s'offre à passer le curé sur l'autre rive. Celui-ci accepte avec reconnaissance. Mais l'eau était si impétueuse, la nuit si noire que la barque chavira, et tous deux furent précipités dans le torrent. Heureusement que messire était « vif; il happa le bateau, se rejetta dessus » et arriva avec son compagnon sur l'autre bord : de là il se hâta de rentrer au presbytère, distant d'une heure de marche, où il arriva « tout esgelé et en telle sorte qu'il fallut fendre ses habits pour les tirer de dessus lui. » Voilà les peines que l'on a dans ce pays, et comme récompense on veut encore vous diminuer vos ressources!

Après ce second témoin, Pierre Morelot de Baulme fut appelé. Agé de trente-deux ans, il habite la maison curiale de Saint-Moris depuis trois ans six mois en qualité de vicaire desservant dela « fille » de Chamésey. C'est lui qui perçoit les revenus de la cure, il connaît donc à merveille la situation pécuniaire. Les quartes de froment pourraient être perçues dans sept-vingts et dix feux, mais vingt-quatre ne donnent rien ; d'autres donnent ce qu'ils ont : de l'orge, du fromage, du beurre, etc. Quant aux revenus perçus à l'occasion des « mortuaires des chefs d'hôtel, » il y a eu huit décès depuis qu'il est vicaire, mais il a quitté quelque chose à la plupart, et de la femme de Claude Lajehanne il n'a touché qu'une mesure de noisettes; n'étant pas allé chercher de corps à domicile, il n'a rien perçu de ce fait. Les charrues lui ont rapporté 16 à 18 fr. ; les dîmes d'agneaux, 14 ou 15 fr.; la récitation de la Passion, 5 fr. ; les offrandes de blé, 2 quartes; les blancs apportés à Pâques, 3 fr.; les lettres de *recedo*, 30 sols ; bref! tout le revenu (sans compter les deux quartes men-

tionnées au premier article) vaut, « l'une des années portant l'autre, » 60 fr. Sans aigreur, sans acrimonie, messire Morelot a fait connaître aux juges les recettes du bénéfice, ceux-ci jugeront si elles sont exagérées.

Le quatrième témoin fut messire Jehan Flajeollot, curé de Dampjoux, âgé de soixante ans. Il connaît les perceptions faites dans la paroisse, car il les a amodiées en 1558 pour trois ans d'abord, puis pour six ans. Le premier marché fut conclu pour la somme de quatre-vingts francs, le second pour celle de six-vingts francs. Voilà vingt-cinq ans qu'il a quitté le pays, on lui doit encore du froment dont il n'aura jamais un grain. Son témoignage n'apprend rien de nouveau.

Le dernier témoin appelé fut messire Jacques Huot, de Bretonvillers, curé de Provenchières, et âgé de trente-huit ans. Il a amodié les revenus de la cure pendant douze ans (1572-1584). Il a encore des débiteurs dans la paroisse ; on lui doit une somme qu'il estime à six-vingts francs dont il n'aura pas un sol ; aussi voyant comme on le payait mal, il a préféré quitter le pays avec des dettes plutôt que d'engloutir son patrimoine. Et cependant il a été diligent à tout réclamer, il a vécu très frugalement, il ajoutait même tous les ans pour augmenter ses recettes les cinq bichets de froment qu'il recevait de sa portion de patrimoine. Parlant des difficultés de porter les consolations de la religion aux paroissiens, il raconte qu'un jour il fut appelé à Belleherbes au chevet de Jacques Bonnot ; à son retour, on l'attendait pour l'emmener à Vauclusotte confesser Huguenin Loreilleux, et enfin ce même jour il dut encore aller à Frioulais près de Jehantot Boissard ; il fit huit lieues de chemin par des « routes très difficiles, où il faut grimper des montagnes élevées. »

Enfin messire Tornoulx est interrogé à son tour. Il cite l'année, le jour même (23 févr. 1486), de la rédaction du traité en vertu duquel il perçoit ses recettes, et la façon dont il en parle laisse supposer qu'il a le document entre les mains : ce manuscrit a disparu aujourd'hui. A ceux qui ont trouvé exorbitants les droits perçus pour les lettres de *recedo*, les offrandes d'agneaux, les dons « des femmes gisantes, » il répond que ces dîmes ne lui rapportent guère, et aux femmes qui font une offrande il donne toujours des « esquilles » de la valeur du cadeau. Il énumère encore les charges qui lui incombent : droit

de patronage (1); impôt du don gratuit; entretien de la fontaine publique; réception du doyen d'Ajoye venant contresigner les registres; frais des synodes (2). Le reproche de simonie disparaîtra quand on apprendra que le blanc versé à Pâques, à l'occasion de la confession, n'est pas considéré du tout comme prix de l'absolution que donnent les religieux, mais comme indemnité au prêtre qui vit au milieu de ses paroissiens pour remplir toutes les charges de son ministère, cet impôt d'ailleurs n'est pas payé par plus de la moitié de ceux qui le doivent. Messire Pierre n'insiste pas dans son interrogatoire sur les revenus du bénéfice, parce que sans doute la déposition de messire Morelot les a parfaitement fait connaître.

Quant au grief formulé par les paroissiens contre messire Pierre de les pressurer pour constituer des dots de mariage, je ne saurais dire s'il est mérité ou non. Le prêtre ne répond rien à ce reproche, d'autre part les registres paroissiaux ne signalent à cette époque aucun mariage de Tornoulx, mais ceci ne prouve pas grand'chose en faveur du pasteur. La déposition se termine par un coup d'œil général sur la paroisse. La misère n'est pas si grande que le clament les plus avares, sinon les plus riches ; il sait au contraire « que bien des ménaiges sont très bien, » et pendant les dernières années de disette, « aucun village ne s'est mieux porté et en aucun pays le grain n'a été de meilleur achat. »

IV. — Les envoyés de la cour s'en retournèrent à Dole vers la fin de septembre, avec les dépositions nécessaires pour éclairer le parlement et statuer sur l'affaire en pleine connaissance de cause. Pour la Saint-Martin d'hiver, le dossier était remis au greffe du tribunal comme il avait été ordonné. Tous ces appels de témoins, ces voyages de procureurs, d'huissiers, de greffiers, de délégués augmentaient les frais du procès, et une note de messire Tornoulx nous apprend qu'à cette époque la justice se payait déjà cher ; c'est par sommes de 90, 28, 27 fr., etc., qu'il compte les frais de l'enquête. Si encore il avait gain de cause !

L'hiver se passa sans nouvelles du procès ; les inquiétudes du prêtre

(1) Droit à payer au R. P. Prieur de Vaucluse, collateur du bénéfice.
(2) Ces frais s'élevaient à 14 sols.

se changèrent bien vite en alarmes quand vinrent les mois de mars, avril. Aussi, quand le temps des Pâques fut clos, résolut-il de partir une troisième fois pour Dole (avril 1593).

Le procès n'était pas encore revenu en cour, et Me Grivet, l'avocat du pasteur, lui affirma que probablement il ne reviendrait qu'au mois de juillet ou de septembre. Le 20 septembre 1593, le parlement rendit enfin sa sentence. Elle laisse au curé le droit de percevoir annuellement sur chaque feu le droit de parochiaige de deux quartes, mais elle décide que ceux qui ne semaient pas de blé pourraient se libérer en argent au « feug (1) » de 6 gros la quarte. Les droits mortuaires des chefs d'hôtel furent réduits à 6 quartes de froment pour les riches, à 4 pour les médiocres et à 2 pour les pauvres, ou bien au prix de ces quartes au choix des héritiers, et cela au lieu de 8 quartes et 18 sols estevenants payés auparavant par tous. Les habitants de Chamésey, qui payaient deux gerbes annuelles par feu de plus que les autres, peuvent s'acquitter en donnant 2 gros. Les autres redevances sont laissées dans l'état où les a trouvées le curé.

Tel fut le verdict de la cour ; les deux parties s'attribuèrent sans doute les honneurs de la victoire ; le curé parce qu'il gardait « le plus clair de ses revenus, » les paroissiens parce qu'ils avaient obtenu des concessions et en particulier la faculté de se libérer en argent ; mais toutes deux aussi avaient dépensé beaucoup d'argent ; d'après les comptes de messire Pierre, les frais qui lui incombèrent s'élevèrent à la somme de 225 fr. 7 gros.

A tout considérer, cette sentence n'était-elle pas la meilleure ? En tout cas, le ministère du curé ne fut pas paralysé, puisqu'il resta au milieu de ses paroissiens jusqu'à sa mort (9 février 1607) ; peut-être aussi, à la lueur du procès, les charges et les revenus du prêtre avaient-ils reçu un jour tout nouveau, tout à fait différent de celui sous lequel les paroissiens avaient envisagé jusque-là les unes et les autres, et mieux éclairés, ceux-ci avaient-ils fini par conclure que le bénéfice ne rapportait que ce qui était nécessaire pour l'honnête entretien d'un homme d'église.

(1) Le mot *feug*, du latin *focus*, signifie maison, feu, foyer. Les chartes du moyen âge parlent de *feugs racheptés* et l'on voit le sens de ce mot. C'est dans le même sens qu'il faut le prendre ici : la redevance rachetée en argent sera de 6 gros par feu.

Bien loin de me faire le défenseur de la dîme et des autres redevances prélevées par le clergé, je ferai remarquer en terminant (et les lecteurs auront fait cette même remarque) que ces impôts ont été souvent la principale cause de l'impopularité du prêtre dans les campagnes.

P. CHARMOILLAUX.



M. L'ABBÉ DE BRANGES DE CIVRIA

1844-1903

M. L'ABBÉ DE BRANGES DE CIVRIA

1844-1903

Le clergé du diocèse de Saint-Claude vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de M. l'abbé de Branges de Civria, aumônier du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Dole, décédé le 30 juillet dernier.

Antide-François-Edmond de Branges de Civria était né à Saint-Julien-sur-Suran le 2 août 1844. Il appartenait à une vieille famille dont les nobles traditions devaient avoir sur sa vie entière une influence considérable.

La famille de Branges, qui fut toujours réputée noble en Bresse et y est connue de date fort ancienne, est originaire du village de Branges en Saône-et-Loire, dont elle porte le nom, n'ayant, par une particularité qui dénote son antique origine, pour nom patronymique que son nom de terre. Au XVII[e] siècle, les de Branges acquirent des terres en Franche-Comté, s'allièrent aux plus vieilles familles du pays et se partagèrent bientôt en deux branches; la branche aînée prit le nom de sa terre de Bourcia; située en Comté, elle a été admise au chapitre noble de Saint-Martin de Salles en Beaujolais; elle existe encore aujourd'hui; c'est à elle qu'appartenait le comte Armand de Branges, qui se distingua par la sagesse avec laquelle il administra l'arrondissement de Poligny comme sous-préfet, durant la Restauration.

La seconde branche, qui prit le nom de sa terre de Civria, n'est plus aujourd'hui représentée par les mâles; elle s'est éteinte en la personne de M. l'abbé de Branges de Civria et n'existe plus que par M[me] de Branges de Civria, religieuse de la Visitation Sainte-Marie d'Ornans.

Parmi les alliances dont descendait M. de Branges, une des plus

distinguées est celle des Barberot d'Autet, qui l'unissait de parenté avec nombre de familles nobles de Franche-Comté, entre autres les de Vaudrey, les de Fontenelle, les de Varicourt, les d'Authume, etc.

Les de Branges portent pour armes : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants d'or, chacun d'eux sommé d'une épée en pal d'argent gardée d'or 2 et 1; supports, deux lions; devise : *Nec vi nec numero*.

C'est dans ce milieu que M. de Branges avait puisé les qualités éminentes de sa vie, et qu'il avait acquis cette formation si parfaite qui devait faire de lui un des Comtois les plus savants et les plus aimables de notre temps.

Après de bonnes études au collège des Orphelins, à Dole, M. de Branges entra au grand séminaire de Lons-le-Saunier. Ordonné prêtre en 1869 par Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude, il allait aussitôt retrouver, en qualité de vicaire, son cousin, M. de Fontenelle, curé-doyen de Sellières. Il reçut de ce directeur éminent une bonne formation sacerdotale et en conserva toujours un souvenir cher et reconnaissant. Il aimait à rappeler la belle figure de M. le chanoine de Fontenelle, lorsque, assisté de son vicaire, qui se réservait toujours dans le récit une bien modeste place, il avait protesté dignement, sur les marches de son maître-autel, dans son église souillée et profanée par l'irruption de troupes prussiennes, et avait, versant d'abondantes larmes, enlevé du tabernacle les saintes hosties pour les sauver de la profanation.

Au bout de quatre ans de vicariat, M. de Branges quittait Sellières pour Brainans; il y demeura peu. Les luttes continuelles que le curé de ce village avait à soutenir contre ses paroissiens, surtout à l'époque où florissait le député Gagneur, ne convenaient point à son tempérament.

Homme de paix et de douceur, M. de Branges ne pouvait rester longtemps dans ce pays de guerre ouverte; Mgr Nogret le rappelait bientôt à Lons le-Saunier. M. de Fontenelle, devenu curé de Saint-Désiré, le mettait, avec le vénéré chanoine Queslin, à la tête d'une maîtrise paroissiale, puis lui faisait bientôt confier l'aumônerie du Carmel.

En 1878, M. de Branges était envoyé à Dole comme aumônier des sœurs de l'Eucharistie et chargé en même temps de la desserte de la

chapelle de l'Orphelinat Saint-Joseph dit de sœur Manne. Il y demeura jusqu'à la suppression du couvent de l'Eucharistie en 1893; c'est alors qu'il fut nommé aumônier du monastère de la Visitation de Dole, où il resta jusqu'à sa mort.

M. de Branges était un prêtre, dans toute l'acception de vertu et de sainteté que ce mot fait comprendre. Bien que sa santé l'éloignât de la chaire, il avait le talent de prêcher d'une manière fort intéressante; ceux qu'il a dirigés au saint tribunal rendent hommage à sa clairvoyance, à sa fermeté et à sa bonté paternelle; ses exhortations étaient pieuses et touchantes, ses conseils sûrs. Il officiait avec piété et dignité. D'un esprit trop rare aujourd'hui, il se dévouait à rehausser l'éclat des cérémonies paroissiales; on se souvient encore à Dole de la merveilleuse beauté de sa voix lorsqu'il chantait la basse dans le chant de la Passion aux offices de la semaine sainte. Mais, hélas! sa santé l'avait depuis plusieurs années écarté du service paroissial et réduit au ministère de son aumônerie où, depuis quelque temps même, il avait dû être suppléé.

C'est surtout de l'érudit que je dois parler ici. M. de Branges était un travailleur patient et infatigable; dans les derniers temps de sa vie, accablé par le mal, il songeait encore à travailler aux ouvrages qu'il avait entrepris ou à augmenter la merveilleuse bibliothèque qu'il avait réunie. Il passa toujours la meilleure part de son temps à fouiller les archives publiques ou les collections privées; les tâches les plus ingrates ne le rebutaient point: ainsi, il avait entrepris de dresser une table des registres des actes paroissiaux de Dole, qui sont conservés depuis 1575. D'une inépuisable bienveillance, il mettait son expérience et le fruit de ses recherches à la disposition de tous ceux qui l'en sollicitaient. Son heureuse mémoire donnait à sa conversation un intérêt tout spécial et ceux qui en jouissaient en tiraient un grand profit. Il collaborait activement à l' « Intermédiaire des chercheurs et des curieux » et suivait avec amour tout ce qui touchait à l'histoire de la Franche-Comté ou aux questions nobiliaires et héraldiques.

D'une conscience trop rare aujourd'hui, M. de Branges copiait scrupuleusement ses documents et il réclamait de ses travaux une véritable perfection. Aussi, ce travailleur infatigable ne laisse que quatre brochures:

1° Notice biographique sur M. l'abbé M.-G.-J. de Fontenelle, vicaire général, curé de Dole (Dole, 1882).

2° Panégyrique de sainte Barbe, prononcé à Saint-Julien-sur-Saran le 4 décembre 1887 (Dole, 1888).

3° Les pèlerinages dolois à Saint-Claude au XVIIe siècle (divers articles parus dans la « Croix jurassienne »).

Mais à côté de ce petit bagage littéraire, M. de Branges laisse une foule de travaux manuscrits. Sans parler d'une quantité de notes, de copies et de renseignements sur toutes sortes de sujets historiques, il faut citer divers travaux à peu près complètement achevés, et dont la publication, après les quelques retouches nécessaires pour les parfaire, serait bien à souhaiter :

1° L'histoire des aventures romanesques qui se termina par le mariage de Mlle de Vaudrey avec M. Barberot d'Autet en 1711, sur laquelle M. de Branges avait réuni des documents avec l'inlassable patience d'un chercheur, doublée de la curiosité d'un parent.

2° Le Journal de M. Demontrond, prêtre confesseur de la foi, qui contient des détails fort curieux pour l'histoire de Franche-Comté et de Suisse au temps de la Révolution, et que M. de Branges avait annoté, comme aussi un curieux journal intitulé :

3° Le voyage d'une dame française en Suisse à l'époque de la Révolution.

4° Une biographie de M. Renel, vicaire de Dole, mis à mort en 1794, et de M. Gaume, apôtre comtois durant la Révolution, mort aumônier de l'hôpital de Dole, sous Louis XVIII.

5° Surtout une magistrale histoire du culte de saint André, comme patron de notre pays et de la race bourguignonne, où M. de Branges a accumulé de nombreux renseignements historiques et archéologiques et qui est du plus haut intérêt pour les Comtois.

Malgré la grande modestie de ce prêtre aussi consciencieux que savant, son mérite n'avait point tardé à être connu ; successivement les Sociétés d'Émulation du Doubs et du Jura, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon, le Conseil héraldique de France, l'Institut héraldique d'Italie, avaient été heureux de l'admettre dans leur sein. Il aimait assister à leurs réunions et communiquer avec elles.

L'homme privé n'était pas moins digne d'éloges ; à une douceur vrai-

ment évangélique, à une amabilité de laquelle les souffrances cruelles qu'il endurait depuis plus d'un an ne le faisaient même pas se départir un instant, M. de Branges joignait la politesse exquise qui florissait autrefois et qui tend de plus en plus à disparaître de nos mœurs, hélas ! trop américanisées. Aussi, même parmi ceux que séparaient de lui les croyances ou les opinions politiques, M. de Branges ne comptait que des amis. Il savait allier la tolérance la plus large à la plus rigide fermeté de principes. Sa conversation spirituelle et gaie en même temps que savante le faisait apprécier de tous. Je serais incomplet, si je ne faisais ici allusion à un sentiment qui a dominé la vie entière de M. de Branges, la fidélité aux principes de la monarchie légitime; il était allé présenter ses devoirs à Mgr le comte de Chambord, et rien n'avait pu le détacher d'un parti auquel il s'était donné autant par conviction que par tradition de famille.

Depuis longtemps déjà, l'état de santé de M. de Branges, malgré les soins dévoués et savants qu'il recevait, attristait et inquiétait ses amis. Mais subitement, l'automne dernier, le mal s'aggrava ; il fit des progrès si rapides que bientôt tout espoir fut perdu ; acceptant avec sérénité les plus cruelles souffrances, faisant pieusement le sacrifice de sa vie, M. de Branges est mort de la mort des saints, à l'heure même où, par une consolante coïncidence, l'Église chantait dans son antienne de none : « Bon et fidèle serviteur, entre dans la gloire de ton Maître. »

Ses obsèques ont été ce que doivent être celles d'un prêtre et ce que devraient être celles de tous les vrais catholiques; la pompe théâtrale des discours, des fleurs et des couronnes était bannie, mais on sentait partout dans l'assistance la douleur et la prière. Plus de trente prêtres, parmi lesquels M. le chanoine-doyen de Sellières, M. le doyen de Chapelle-Voland, M. le supérieur du collège des Orphelins de Dole, entouraient M. le chanoine-doyen de Dole, officiant. Le deuil était conduit par M. Favre, cousin du défunt; M. l'aumônier de la Visitation d'Ornans, représentant Mme de Branges, religieuse de ce monastère; MM. Benoît, aumônier du Bon-Pasteur; Lebeau, aumônier militaire et de l'hôpital de Dole, et Ponard, curé de Thervay, amis du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le docteur Frilley, médecin inspecteur en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, le docteur Larger,

Jovignot, notaire, et Pidoux, confrère du défunt au Conseil héraldique de France.

M. de Branges a été inhumé dans le caveau des prêtres de Dole; c'est là que ses nombreux amis, fidèles à son souvenir, iront prier avec une douce confiance pour le repos de son âme, et répéter le vœu que lui-même faisait sur la tombe de son vénéré cousin, le chanoine de Fontenelle : « Que le Seigneur nous accorde comme à ce digne prêtre la grâce de nous préparer, par une vie pleine de bonnes œuvres, à mériter une mort précieuse devant Lui, et les récompenses promises aux bons et fidèles serviteurs. »

A. P.

UNE NIÈCE DE JEAN BOYVIN

SŒUR DOROTHÉE BOYVIN

URSULINE DE DOLE

1593-1638

(Suite et fin)

Ma sœur de Boisset et ma sœur Dorothée ne séjournèrent gaire à Besançon, mais elles viendrent promptement à Dole. Quelques jours après leur arrivée, ayant pris advis des RR. PP. Jésuites comme elles se devoient comporter en cette affaire, elles assemblèrent leur conseil ordinaire : la supérieure, ma sœur de Boisset avec les trois aultres consultrices, à qui ma sœur de Boisset rendit compte de tout ce qu'elle avoit fait tant à Vesoul que par le chemin. Elles appelèrent la sœur Dorothée, et, en la présence d'elles cinq, on luy demanda si elle avoit dessein d'estre cloistrée, qu'on luy redonneroit sa dot et qu'elle estoit libre, ou si elle vouloit demeurer dans l'Institut comme il estoit establi. Elle respondit qu'elle vouloit vivre et mourir dans l'Institut comme il estoit establi, sans closture, et qu'elle l'estimoit très sainct; puis elle se mit à genoulx et demanda pardon d'avoir trop librement acquiescé aux volontés de celles de Vesoul. Après, on lui proposa la pénitence que, selon la règle, on estoit obligé de luy donner, et on luy donna du temps pour y penser et aussi pour en communiquer avec les Révérends Pères qu'elle voudroit, ce qu'elle fit.

Quelques jours s'estant escolés, la supérieure la rappela en présence de toutes les sœurs. Elle luy demanda de rechef si elle vouloit demeurer en l'Institut comme il estoit, sans closture, ou bien si elle vouloit se cloistrer, qu'on estoit prêt de luy redonner sa dot. Elle

déclara publiquement qu'elle ne se vouloit point cloistrer et qu'elle vouloit vivre et mourir en ceste maison, sans closture; puis elle adjouta qu'elle acceptoit volontiers la pénitence que, selon la règle, luy devoit estre imposée pour toute sa vie; puis elle se mit à genoulx et demanda de rechef pardon. La supérieure luy défendit alors de se parler à aucune de nos sœurs de la closture, ce qu'elle a observé inviolablement. De plus, elle commanda aussi à toutes nos sœurs de ne luy faire aucun reproche de tout ce qui s'estoit passé à Vesoul. Et l'on s'est comporté en tout ce procédé par l'advis de trois théologiens que l'on avoit assemblés pour cela.

La mesme année (1), Monseigneur l'Archevesque (2), à l'occasion des sœurs de Vesoul, fit faire une visite par un R. P. bénédictin (3) qui, à présent, est abbé de Fauverne (4). Il commença sa visite en la maison de Vesoul. Elles luy donnèrent beaucoup de commissions pour la sœur Dorothée, croyant qu'elle vouloit la closture, de quoy sa Révérence s'acquitta fort bien. Il lui parla fort longtemps en particulier, comme il fit aussi à toutes nous; et, pour toutes les sollicitations qu'il luy fit, jamais il ne sceut tirer autres paroles d'elle que celles cy: qu'elle avoit failly et qu'elle vouloit vivre et mourir en l'Institut, sans closture, comme il estoit estably en cette maison de Dole. Ceste bonne sœur avoit tant de tristesse en ce temps là, croyant qu'elle avoit occasionné cette visite, que, se mettant à genoulx devant la supérieure et ma sœur de Boisset avec beaucoup de larmes, elle leur demandoit pardon. Nos sœurs avoient une grande compassion de la veoir ainsi plorer; elles la consoloient le mieux qu'elles pouvoient.

Elle vesquit, depuis, plusieurs années avec une très grande tranquillité d'esprit et en la pratique de toutes les vertus, qu'elle avoit jà acquises de longue main; elle s'y alloit perfectionnant de jour à aultre.

(1) En 1628.

(2) Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon, fils de Gérard de Rye et de Louise de Longwy, mort à Fraisans, le 20 août 1636.

(3) C'était dom Claude-Hydulphe Brenier. (Voir notre introduction.)

(4) L'abbaye de Faverney dut son commencement à un seigneur bourguignon, nommé Vidrade, qui mourut vers 747. Ce personnage fournit les fonds nécessaires à la construction du monastère, et sa sœur, sainte Gude, en fut la première abbesse. Ce monastère de femmes passa entre les mains des bénédictins en 1132. (Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 2 vol. in-8, Besançon, 1847, t. I, p. 137. — Chanoine Morey, *Notice historique sur Faverney et son double pèlerinage*, in-18, Besançon, 1878.)

Estant une fois malade d'une rupture de veine, qui luy faisoit jetter une grande quantité de sang par la bouche [et] qui la mettoit en danger de sa vie, ma sœur de Boisset, qui pour lors estoit supérieure, estant priée d'une de nos sœurs de s'informer de la sœur Dorothée pour quelle cause elle avoit si tost changé la résolution qu'elle avoit print de se cloistrer, elle respondit à ma sœur de Boisset que Dieu luy avoit fait congnoistre qu'il en vouloit de deux sortes, des non cloistrées et des cloistrées, et que les non cloistrées luy estoient fort agréables; c'est pourquoy elle s'y estoit arrestée comme à celuy qu'elle avoit embrassé le premier.

Le grand désir qu'elle avoit de se rendre agréable à Dieu et d'oster de soy tout ce qui pouvoit déplaire à sa bonté attiroit la divine Majesté à se communiquer beaucoup à elle, et à luy descouvrir beaucoup de choses un fort long temps avant qu'elles advinssent.

Quelque année (1) avant que l'on parlât de guerre pour ce pays et lorsque l'on prioit pour la paix en Allemagne, elle dit à une de nos sœurs qui compatissoit sur ce pays là : « Ma sœur, dit-elle, il nous faut prier pour ce Comté, d'autant que nous serons aussi affligées de guerre. » Celle à qui elle parloit en confiance luy demanda comme elle sçavoit cela. Alors elle luy dit qu'on l'éveilloit la nuict et qu'on luy disoit : « Lève-toy et prie, d'autant que beaucoup de sang doit estre espandu et dedans et dehors les murailles de ceste ville. » Ce qui arriva, comme nous l'avons veu, lorsque ceste ville fut assiégée (2).

Quand le camp fust devant Dole, nos sœurs faisoient beaucoup de prières afin que Dieu le fit lever, et elles sollicitoient la sœur Dorothée, sachant que ses prières estoient fort agréables à la divine bonté. Au commencement, elle ne leur vouloit pas accorder leur requeste, disant que les pécheurs ne s'amendoient pas, et qu'il n'estoit pas encore temps. Nos sœurs pour cela luy tesmoignèrent en avoir du déplaisir.

(1) En 1635. (Le P. MOURATH, trad., p. 488.)

(2) Condé, chef de l'armée française, mit le siège devant Dole le 28 mai 1636. Mais ne pouvant vaincre la résistance des habitants, il fut obligé de se retirer dans la nuit du 14 au 15 août. Le siège avait duré près de trois mois; dix mille coups de canon et cinq cents bombes avaient foudroyé la ville et les remparts. Ce siège coûta aux Français plus de cinq mille hommes et fit environ huit cents victimes dans la place. (BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole*, 1 vol. in-8, Dole, 1869. — E. LONGIN, *Éphémérides du siège de Dole*, 1 vol. in-12, Dole, 1896.)

Quelque trois semaines (1) avant la levée du siège, comme on la poursuivoit tousjours afin qu'elle priast Dieu pour cela, elle dit alors : « Je le feray, parce que Dieu le peut et les anges l'en prient. »

Après la levée du siège de devant Dole, elle ne tesmoignoit pas tant de joye que nos autres sœurs. Elle dit à la supérieure (2) qu'elle avoit vu comme une grosse cloche de feu qui tomboit sur le bailliage d'Aval (3) et qu'elle avoit une grande queue qui menaçoit que nos maux seroient longs (4). Elle le disoit aussi à nos autres sœurs, qui croyoient estre à la fin des maux de la guerre par la levée du siège : « Ce n'est pas encore fait, disoit-elle, il y a une trop grande queue. » Et quelqu'une luy disant si les François endureroient, elle respondit : « Ouy, sans doute, ils souffriront. »

Environ un mois après la levée du siège, quelques-unes de nos sœurs furent frappées de peste (5). Aussitost nostre sœur Dorothée demanda de s'exposer pour les servir (6). On luy refusa. Elle fit instance qu'elle fit les services au dehors, ce que l'on luy accorda. Mais

(1) Vers le 25 juillet 1636.

(2) Anne Gillaboz, d'Arbois.

Son père, docteur ès droits, excellait en doctrine et plus encore en piété. Sa mère se nommait Jacques de Courcelle. Les manuscrits disent de cette religieuse qu'elle avait de « merveilleuses qualités pour le gouvernement et entendait bien les affaires temporelles. » Elle mourut le 4 octobre 1668, âgée de soixante-huit ans. (Le P. Mourath, trad., p. 489. — Manuscrit de sœur Talbert.)

(3) Le bailliage d'Aval ou de Dole correspondait à peu près au département actuel du Jura.

(4) Les événements ne justifièrent que trop cette vision ; pendant dix années, le pays fut ravagé par la guerre, la peste et la famine. (Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans*, 1 vol. in-8, Besançon, 1843. — Puffeney, *Histoire de Dole.*)

(5) La première atteinte fut Claudine Pétrey, sœur du conseiller Pétrey de Champvans, qui mourut le 24 septembre 1636. Deux jours après, sœur de Fallerans tombait malade, avec trois autres Ursules, et mourait le 28 septembre. En recevant le dernier soupir de sœur de Fallerans, la coadjutrice infirmière, Louise Gaufelin, fit un acte héroïque : elle demanda à Dieu d'être frappée aussi, pourvu qu'elle fût la dernière victime. Son vœu fut exaucé trois jours plus tard, et sœur Boyvin l'assista à ses derniers moments, 2 octobre 1636. (Chan. Morey, *op. cit.*, t. II, p. 334.)

(6) « Il y avait alors parmi les sœurs bien portantes grande émulation et même combat de charité, tant elles désiraient, au mépris du péril et de la mort, assister le prochain et se faire victimes pour lui. » (Le P. Mourath trad., p. 489.)

peu de jours après elle fut frappée elle mesme, ce qui affligea beaucoup la supérieure qui luy fit un commandement de demander à Dieu la santé. Cette chère sœur se retournant doucement vers la supérieure luy dit : « Est-ce tout de bon que vous dites cela? » La supérieure luy ayant dit qu'elle le vouloit, alors elle se mit à genoulx pour demander la santé, et, depuis, le mal qui paroissoit soubs le bras gauche, le lendemain il parut au dessus du mesme bras, qui s'enfla grandement et luy causa de très grandes douleurs, qu'elle supporta avec une admirable patience. On luy donna une potion cordiale qui luy causa une sueur qui la remit en santé (1) pour servir nos sœurs malades de contagion, comme elle l'avoit demandé.

De tout temps, elle s'estoit adonnée à faire les offices les plus vils, mais elle s'y adonna avec plus de ferveur depuis que Nostre-Seigneur luy eut monstré qu'elle estoit comme un asne en la maison.

Elle avoit une si grande congnoissance de son néant que parlant de son corps elle disoit : « Je hausseray si hault le ratelis à cet âne qu'il n'aura pas l'envie de regimber. »

Elle faisoit de rudes disciplines, et elle pourtoit des ceinctures et bracelets tout de petits crampons de fer, et des cilices très piquants.

Les RR. PP. Brun (2) et Chifflet (3) disoient qu'elle estoit une saincte toute parfaite.

Elle avoit une très grande dévotion au saint Sacrement de l'autel. J'ay trouvé un petit escrit de sa main que je vas mettre comme elle l'a laissé par escrit.

« La dévotion envers la sacrée humanité du Fils de Dieu au saint « Sacrement s'exerce :

(1) « On ne peut douter que cette guérison ne puisse être attribuée à la force de la prière, ou à l'humble obéissance, ou à toutes les deux à la fois. » (Le P. Mourath, trad., p. 490.)

(2) Tout ce que nous savons du P. Brun, c'est qu'il était recteur du collège de Dole en 1642. (Jeannez, *Notes historiques sur Notre-Dame de Mont-Roland*, p. 207.)

(3) Il s'agit sans doute de Laurent Chifflet, qui professa les humanités à Dole, s'appliqua à la prédication, devint un dévoué missionnaire et mourut à Anvers en 1658. Ce religieux se signala par son zèle pendant le siège de Dole et contribua par sa parole à relever le courage des habitants. « Il fut, dit Boyvin, inventeur et directeur de presque tous les vœux et dévots exercices que l'on a pratiqués dans la ville pour implorer la faveur du ciel, aux plus grandes détresses. » (Chan. Suchet, *Histoire de l'éloquence religieuse en Franche-Comté*, p. 120.)

« Le visitant souvent, puisqu'il est à l'église pour recevoir nos visites.

« Faisant la communion spirituelle, nommément le soir, le matin « et en la messe, [ce] qui se fait en ces actes :

« 1° De foy de la réalité et présence de Jésus-Christ.

« 2° De révérence, humilité et adoration du saint Sacrement.

« 3° De contrition des péchés par voye de dispositions.

« 4° D'un ardent désir d'estre unie cordialement avec Jésus-Christ et [de] participer aux graces et effects du saint Sacrement.

« 5° D'actions de graces et oblations, nommément des vœux et « demandes.

« Exercer plusieurs façons de préparation pour la communion selon « les divers temps :

I. — « Prenant les figures du sainct Sacrement, comme l'arbre de « vie, l'arbre de science, le sacrifice d'Abel, d'Abraham, de Melchi- « sedech, la manne, le pain d'Elie, l'agneau pascal, l'arche d'alliance, « le tabernacle, le temple, en chascune considérez les rapports et « convenances avec le sainct Sacrement, l'honneur, les cérémonies « de chascune, et sur icelles formez vos pensées spirituelles.

II. — « Se représenter Jésus-Christ en divers estats et temps de « son âge : au ventre vierginal, en l'estable, en Egypte, en Nazareth, « en sa prédication et miracles, en sa passion, résurrection, ascen- « sion, etc., l'adorant en ces estats, et voir ce qu'il vous demande « selon les divers offices qu'il a exercés, les distribuant aux sept jours « de la semaine :

« 1° Roy et Seigneur riche et puissant qui vient à vous, sa sujette « pauvre et foible, pour vous donner son corps et sang pour vous « enrichir.

« 2° Juge à vous, qui estes criminelle, pour entendre vostre accu- « sation et repentir et vous donner la sentence d'absolution et de « quoy satisfaire.

« 3° Médecin à vous, malade en plusieurs façons es puissances de « vostre corps et de vostre âme, pour vous donner la médecine et « antidote.

« 4° Maistre à vous, disciple ignorante, oublieuse et négligente, « pour vous donner la doctrine de salut et de vie.

« 5° Amy à vous, qui avez violé l'amitié par mespris et trahyson, « pour renouer et rétablir l'accord et union d'amitié.

« 6° Père à vous, sa fille si souvent désobéissante, pour vous « donner le droit à son héritage et vous remettre en vostre devoir « filial.

« 7° Espoux à vous, son espouse bien souvent déloyale et amatrice « des créatures, pour vous ramener à son amour seul et donner l'an- « neau nuptial et ornement d'espouse. »

Elle s'estoit aussi dressé un certain nombre de prières pour dire à la glorieuse Vierge Marie outre celle que la règle nous prescrit. Nous les mettons icy de mot à mot comme on les a trouvées escrites de sa main. Voicy comme elles commencent.

« Petit exercice de dévotion que je désire faire sans y manquer « envers la sacrée Vierge Marie.

« Je diray pour le moins deux fois le jour les litanies de la bien- « heureuse Vierge.

« Comme aussi une fois le jour pour le moins l'oraison *Obsecro te*, « et ce à genoulx et le plus dévotement que je pourray, ayant res- « senti par effects le grand secours de la Vierge dès plusieurs années « à cette occasion pour avoir esté délivrée de ces subits mouvements « d'inquiétude et impatience contre moy-mesme auxquels je suis « subjecte; et encore l'évangile sainct Jean pour la mesme in- « tention.

« Je salueray l'image de Nostre-Dame qui est en ma couche tous « les matins et soirs d'un *Ave Maria*, luy demandant sa saincte « bénédiction.

« Quand l'horloge sonnera, je diray un *Ave Maria*, et quand je « seray seule, je le diray à genoulx.

« De plus, quand je seray à table, avant que [de] manger, je diray « un *Ave Maria*.

« Je continueray aussi à réciter le *Salve, Regina* après mon cha- « pelet à l'intention que la sacrée Vierge m'obtienne l'amour de « Dieu.

« Je feray une pénitence ou mortification toutes les semaines à « son honneur. »

Ses prières estoient si agréables à Dieu et avoient tant d'efficace que M[me] Broch, femme de M. le professeur Labbé nostre médecin, qui ne pouvoit avoir des enfants, estime qu'elle en eut un par ses prières.

L'an 1638, elle print mal d'une fièvre continue que les médecins ne jugèrent pas estre dangereuse. Elle scella (1) quelque temps un ulcère, tellement que lorsqu'on le vit il n'y avoit plus de remède, duquel elle eut de très grandes douleurs.

La supérieure, qui appréhendoit la perte qu'elle feroit par la mort de cette saincte fille, cherchoit tous les remèdes possibles pour la remettre en santé, il ne luy vient jamais en la pensée de luy faire le commandement qu'elle luy avoit fait lorsqu'elle fut frappée de peste, qui estoit qu'elle demandât à Dieu d'estre gairie. C'est un indice que Sa Bonté la vouloit avoir pour la salarier de ses grands mérites.

Pendant toute cette dernière maladie, elle estoit dans un très grand recueillement d'esprit qui faisoit qu'elle parloit peu.

Le R. P. Brun, qui avoit esté son confesseur, la visita deux ou trois fois, et, sortant d'auprès d'elle tout esdifié de ses vertus (2), il assura qu'elle estoit dans une continuelle présence de Dieu, et Sa Révérence et tous les aultres (3) qui la congnoissoient l'estimoient saincte et fort agréable à Dieu.

Elle receut plusieurs fois les saincts sacrements de pénitence et d'eucharistie pendant cette maladie, et toutes les fois qu'elle se confessoit ou faisoit son examen, non seulement pendant sa maladie, mais aussi au préalable, elle versoit une grande abondance de larmes.

Elle receut les sainctes onctions (4) faisant toujours de beaux actes

(1) Elle le cacha, « dans le désir de souffrir par amour pour Jésus-Christ. » (Le P. Mourath, trad., p. 494.)

(2) « Dans son âme, il y avait un si brûlant amour pour Dieu et une si grande haine pour elle-même qu'elle ne put, pendant sa maladie, faire trêve à la mortification corporelle; et, comme on ne lui permettait pas ses austérités accoutumées, elle se faisait souffrir en se pinçant. De plus, elle acceptait avec joie tout ce qui lui arrivait de fâcheux et de douloureux. » (Le P. Mourath, trad., p. 494.)

(3) « Le R. P. Binet, qui était autrefois son confesseur, la visita à plusieurs reprises pendant sa maladie; il la quittait toutès les fois en admirant sa vertu. Il disait hautement que Dorothée se tenait continuellement dans le souvenir effectif de la présence de Dieu. Ce Père et d'autres encore avaient une très grande estime de sa vertu et de sa sainteté et croyaient que son âme était très précieuse aux yeux de Dieu. Le confesseur de Dorothée avait coutume de dire qu'elle était une sainte achevée à laquelle il n'y avait plus rien à travailler. » (Le P. Mourath, trad., p. 496.)

(4) Auparavant, « la supérieure vint lui annoncer que sa fin était proche : la mourante répondit : « Je suis prête, je me soumets au bon plaisir de Dieu. » (Le P. Mourath, trad., p. 495.)

de vertu. Elle fut assistée en ce dernier passage du R. P. Gabiot (1), le R. P. Laurent Chifflet preschant l'octave du Saint-Sacrement.

Ce fut le huictième jour de juin qu'elle expira, en l'année 1638, et le mesme jour, selon le quantième, que ma sœur de Xainctonge (2) avoit quitté ce monde pour aller jouir de Dieu.

Plusieurs personnes désirèrent après sa mort avoir quelque chose qui luy [avoit] servi pendant sa vie; et, entre plusieurs, M. le président Lulie (3) et Mme sa femme. Et son rosaire (4) fut distribué à plusieurs qui requéroient avoir quelque chose d'elle.

ACTES DE BAPTÊME

Extraits des anciens registres paroissiaux de la ville de Dole relatifs à quelques enfants de Guy Boyvin

Janvier 1590. — « Francisca, filia honorabilis viri magistri Guydonis Boyvin Dolanæ urbis scribæ et D. Franciscæ Ozanne uxoris, baptisata die dominica vigesima prima fuit; cujus patrinus magister Joannes Boyvin curiæ Dolanæ procuratoris Joannes Boyvin patris locum tenens, matrina vero D. Francisca Faulche vidua quondam D. Symonis de Malpas senatoris. »

Janvier 1593. — « Dorothea, filia magistri Guyonis Boyvin procuratoris et domicellæ Franciscæ Ozanne, baptisata decima tertia die

(1) Ce religieux était recteur du collège de Dole en 1655. (J. Feuvrier, *Le collège de l'Arc à Dole*, p. 48.)

(2) Anne de Xainctonge mourut le 8 juin 1621.

(3) Claude-François Lullier, président du Parlement de Dole en 1653, magistrat éloquent. Sa famille était originaire de Morey, au bailliage de Vesoul. Il paraît qu'elle fut anoblie au commencement du XVIe siècle par Charles-Quint. Le président Lullier mourut le 20 avril 1660 et fut inhumé à Mont-Roland, dans un superbe mausolée. Ses armes étaient d'argent, à un olivier arraché de sinople à deux branches passées en sautoir. Il avait épousé Claude-Françoise de Santans, fille de Jean de Santans, conseiller au Parlement de Dole, mort en 1618. (Labbey de Billy, *Histoire de l'Université de Dole*, t. I, p. 195.)

(4) « On dut distribuer son psautier entre beaucoup de personnes. » (Le P. Mourath, trad., p. 496.)

ejusdem mensis; cujus patrinus Reverendus dnus Antonius Boyvin præsbiter, matrina Dorothea uxor magistri Petri Page etiam procuratoris. »

22 juin 1597. — « Jean, fils de m^r Guy Boyvin et da^lle Françoise Ozanne de Dole; p. mons^r Jean de Malpas, escuyer, m. da^lle Jeanne de Bal.... »

7 septembre 1599. — « Guillemette, fille de mons^r Guy Boyvin procureur postulant es la cour et da^lle Françoise Ozanne; p. mons^r Claude Clément procureur es la cour souveraine du Parlement à Dole, m. da^lle Guillemette Froissard. — Rue de Montroland. »

27 décembre 1606. — « Guiona Nicolaa, filia deffuncti Guydonis Boyvin et domicellæ Franciscæ Ozanne ejus uxoris, baptisata fuit vigesimo septimo decembris; cujus patrini fuerunt Joannes Boyvin jurium doctor et dom^lla Anna Grivelet. »

(*Archives de l'état civil de Dole.*)

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

Mgr Touchet, *évêque d'Orléans*. — **Œuvres choisies oratoires et pastorales**, *tome* IV. *Paris, Lethielleux*, 1 *vol. in*-12, 456 *p.*

Un livre de Mgr Touchet est toujours une bonne fortune pour les amateurs de la belle parole, et en particulier pour les Comtois. Mgr l'évêque d'Orléans a eu l'heureuse idée de faire un choix dans ses œuvres oratoires et pastorales et de les publier. Le quatrième volume de ces œuvres choisies vient de paraître. L'indication des principales pièces dont il est composé suffit à en faire ressortir tout l'intérêt. On trouve dans ce volume : le Panégyrique de la bienheureuse Marguerite-Marie ; diverses allocutions de circonstance : mariages, prises de voile ; une lettre pastorale sur l'histoire de l'Église au xixe siècle ; une lettre à MM. les sénateurs et députés du Loiret pour la défense des congrégations ; un discours prononcé au centenaire de sainte Germaine de Pibrac ; l'éloge du P. Lacordaire prononcé à Notre-Dame de Paris ; un mandement pour le carême de 1902, avec une instruction sur le pape et ses pouvoirs ; une allocution prononcée au vingt-cinquième anniversaire du sacre de Mgr l'évêque de Versailles ; différentes lettres à des religieuses et curés ; une allocution prononcée pour la bénédiction d'un orgue dans la chapelle des Carmes. Le volume se termine par l'allocution prononcée par M. Touchet, alors vicaire général de Besançon, aux obsèques de son collègue, M. le vicaire général Boilloz.

A. R.

Curé et paroissiens il y a cent ans. *La Révolution étudiée dans un village des montagnes du Doubs, par* A. Helbey. *Montbéliard, imprimerie montbéliardaise*, 1903, *in*-8 *de* 100 *p.*

Au mois de septembre 1901, M. Helbey (Louis Boiteux) publiait,

dans les *Annales franc-comtoises*, une étude aussi intéressante que consciencieuse sur les *Registres paroissiaux de Sancey*. Il trouvait dans ces registres le nom de Pierre-Joseph Monnot, né le 25 septembre 1750, ordonné prêtre en 1775, curé de Bretonvillers jusqu'en 1806 et mort à Surmont le 15 avril 1830, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Le travail que M. Boiteux offre aujourd'hui au public n'est autre chose que l'histoire de ce prêtre et de ses paroissiens. Le titre un peu énigmatique de son ouvrage ne permet pas de le deviner; mais s'il a voulu obliger les curieux à ouvrir son livre, ceux-ci ne se repentiront pas de l'avoir fait.

Ce livre se présente sous une forme élégante, et son vêtement est un attrait de plus pour le lecteur. Mais est-il bien nécessaire, pour une brochure de cent pages, de faire une préface et deux tables alphabétiques, l'une de noms de lieux et l'autre de noms de personnes? Il est vrai que la préface est courte et courts aussi nécessairement les vingt-huit chapitres de l'ouvrage.

Après nous avoir parlé de la famille et de l'éducation de M. l'abbé Monnot, M. Boiteux, dans le chapitre intitulé : *Le champ d'action*, nous expose l'état de la paroisse de Bretonvillers avant la Révolution. M. Monnot refusa le serment, comme la plupart de ses confrères voisins, et il s'exila à Cressier, près de Neuchâtel, en 1792. Après la réaction qui se produisit en 1795, les prêtres émigrés rentrèrent secrètement et M. Monnot était de retour à Bretonvillers au mois de septembre de cette année. Mais la persécution devait bientôt reprendre, et le 26 janvier 1797 un ordre d'arrestation était lancé contre lui. Sa retraite fut dévoilée par un traître. Condamné à la déportation, il fut interné à l'île de Ré, mais le coup d'État du 18 brumaire devait le délivrer et, le 23 mai 1800, il était de retour pour la seconde fois à Bretonvillers. Il présida à la réorganisation de sa paroisse et, après plusieurs années, sentant venir les infirmités, il se retira, en 1806, à Surmont, pays de sa famille. Atteint d'une cécité complète, il mourut pieusement, après une existence très éprouvée, le 15 avril 1830, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Quant à ses paroissiens, quelques-uns furent d'une fidélité qui ne se démentit point; ils furent ardents dans la lutte et prirent part à l'insurrection qu'on appelle la *Petite Vendée*. Le plus grand nombre, flottant au gré du vent de la politique, se rangeait du côté des maîtres

du jour; d'autres furent de vrais sectaires et se firent persécuteurs. De l'étude de M. Boiteux, malgré ce qu'il dit de la fidélité des montagnards, il faudrait conclure qu'ils ne sont pas moins versatiles que beaucoup d'autres et qu'il ne faut pas faire fond sur les promesses que pourrait faire concevoir leur caractère.

Beaucoup de noms propres, qui peuvent intéresser les habitants de Bretonvillers, encombrent le travail de M. Boiteux et en rendent la lecture moins facile; mais, en somme, ce travail est bon et mérite d'être loué parce qu'il contribue sérieusement à éclairer l'histoire de notre province.

En terminant disons à M. Boiteux qu'il faut être bien sûr de soi quand on veut se faire redresseur de torts, on s'expose sans cela à tomber dans des contradictions. C'est ainsi qu'après avoir dit (p. 27) que la première étincelle du feu qui allait éclater, au moment de la Petite Vendée, ne doit pas être cherchée à Sancey, comme le veut M. Sauzay, il ajoute dans la même page que le soulèvement éclata le samedi 31 août, à l'occasion d'un recrutement de volontaires à Sancey, et qu'il se propagea de là dans tout le voisinage. A. R.

CHRONIQUE

Les mois d'août et de septembre sont des mois de repos pour les académies et les sociétés savantes aussi bien que pour les écoliers. Nous n'aurions rien à dire des uns et des autres, dans cette chronique, si la fin de l'année scolaire n'était une occasion de débiter à un auditoire, toujours impatient et souvent inattentif, des discours qui sortent rarement d'une banalité fatigante. Quelques-uns cependant méritent une attention spéciale : tel est celui que M. Port a prononcé au lycée Victor Hugo.

Attaquant le préjugé, popularisé par un grand poète, qui fait de Besançon une *vieille ville espagnole*, il a pris texte des vers gravés aujourd'hui au pied de la statue de Victor Hugo pour faire une étude historique très intéressante sur la domination espagnole en Franche-Comté ; il a rappelé que cette domination a été courte mais bienfaisante, et il a fait voir que les Comtois, partagés entre leur fidélité à leur souverain et leurs sympathies naturelles pour la France, étaient surtout jaloux de leur indépendance. « Je serais très heureux, disait-il en terminant, si j'avais réussi à vous montrer que Besançon ne fut une ville espagnole que parce qu'elle eut, pendant vingt ans, le même souverain que l'Espagne. Entre l'Espagne et elle, rien de plus..... Si vous ne résistez pas à l'habitude de qualifier Besançon de vieille ville espagnole, accompagnez cette expression de ce demi-sourire entendu et légèrement gouailleur, qui montre que des mots à succès, vous ne voulez être ni dupes ni complices. »

*
* *

Le dernier bulletin du Club alpin français (section des Hautes-Vosges) vient de paraître. La Société a tenu ses séances annuelles le 18 janvier 1903, pour le groupe de Belfort, et le 31 décembre 1902, pour le groupe d'Epinal. Après le règlement des comptes, le groupe

belfortain a renouvelé un vœu déjà émis par lui relativement au raccordement des gares de Paris, afin de faciliter la traversée de la capitale, et il a demandé la réforme de la carte d'État-Major à raison des inexactitudes des courbes de nivellement dans les hautes montagnes et des erreurs auxquelles ces inexactitudes exposent les touristes.

A la suite de ce compte rendu, la section du Club alpin a publié, en une brochure in-8 de 64 pages, illustrée de plusieurs phototypies, le récit très attachant de deux excursions faites, à Pâques 1901, aux châteaux de Ribeauvillé et Kœnigsbourg, et au massif du Mont-Blanc, en août 1902.

*
* *

Le congrès de la Société forestière de Franche-Comté s'est réuni à Champagnole le lundi 20 juillet dernier. Après deux journées d'excursions, contrariées par la pluie, au Mont-Rivel, à la forêt de Bry, à la Fresse, à la Faye de Montrond, à la forêt de l'Heute, aux pépinières de Mournans et aux reboisements de Vannoz, l'assemblée générale s'est tenue à la salle de gymnastique, artistiquement décorée pour la circonstance. Cent quarante congressistes et bon nombre d'habitants de Champagnole s'y sont réunis. M. Viellard présidait, et à ses côtés avaient pris place M. Lieffroy, conseiller général, et M. Prost, maire de Champagnole. Les comptes annuels étant approuvés, on fixa le lieu de la prochaine réunion. Quelques-uns voulaient choisir Dijon, mais la majorité décida qu'on se réunirait à Annecy. M. Gerdil, garde général, fit un très intéressant exposé des recherches qu'il a entreprises sur la propagation des résineux dans les feuillus, et M. Mathey, inspecteur, fit une charmante causerie sur les forêts algériennes. Vingt-six prix et médailles furent ensuite distribués à tous ceux qui, de diverses manières, ont contribué à l'amélioration des cultures forestières.

Une troisième journée d'excursion, plus favorisée que les deux autres par le temps, devait être plus particulièrement agréable aux congressistes. Partis de bon matin, ils passèrent à la Buchille, dans les reboisements du général Constantin ; un vin d'honneur leur fut offert au Mont-sur-Monnet, par M. d'Aligny, et un déjeuner les attendait à Marigny. Leur soirée fut occupée par une visite à la belle sapinière de la Frête. Le lendemain, une cinquantaine de sociétaires achevaient le congrès par une ascension à la Dôle.

*
* *

Une société non moins utile que la *Société pour la protection des paysages de France* serait celle qui, par une intelligente réclame, les ferait mieux connaître et procurerait aux excursionistes la facilité de visiter nos sites comtois, dont la beauté n'est pas inférieure à celle des montagnes du Dauphiné et de la Suisse. C'est précisément ce que se propose de faire le *Syndicat d'initiative du Jura*. Dans un appel adressé à toutes les communes du département, ce syndicat rappelle qu'il possède un bureau où les touristes et les voyageurs trouvent, avec des renseignements écrits et oraux, des cartes, des guides et des vues du Jura. Mais il veut faire plus et il va éditer un livret-guide analogue à ceux qu'ont publiés les syndicats d'Auvergne, de Savoie et de Dauphiné. Ce livret aura quarante pages de texte, quarante pages d'illustrations, et il sera tiré à quarante mille exemplaires. Des billets circulaires seront demandés aux compagnies de chemins de fer pour faciliter les excursions. Le syndicat espère par là attirer des visiteurs et faire profiter notre pays de leur passage.

*
* *

Le *Syndicat des ouvriers d'art de Besançon et de Franche-Comté* a organisé et installé au palais Granvelle une exposition d'art appliqué. On a pu à loisir, pendant les mois d'août et de septembre, admirer les œuvres qui s'y trouvaient. Chacun s'est accordé à reconnaître qu'elles sont dues à de véritables artistes. On regrette que cette exposition ait été trop restreinte et que le local dans lequel elle était installée ait été trop étroit. Mais ce n'est qu'un commencement, et on espère qu'une nouvelle exposition sera plus vaste et plus complète.

Nous ne pouvons que signaler rapidement les principaux objets exposés ; dans la première galerie, les lithographies de M. Grasset, les cartes postales illustrées de M. Rochet, les dessins et crayons décoratifs de M. Henri Michel, les croquis exécutés par M. Allard-Beyer et les cartons d'une mosaïque pour la basilique de Saint-Ferjeux ; d'autres croquis décoratifs pour boîtes de montre par différents auteurs ; les phototypies de MM. Delagrange et Magnus ; une superbe frise de M. Jacquey se détachant au-dessus de la petite salle ; dans la deuxième galerie, des cuirs racinés, des broderies et des dentelles qui attiraient les regards des visiteuses, un superbe tapis de table, un

bel écran, des décors sur porcelaine, et, séparant la deuxième galerie de la troisième, une magnifique portière Louis XVI de M. Bonnet. Dans cette exposition, l'horlogerie bisontine occupait avec raison la place d'honneur : les boîtes à facettes et autres, de toutes formes et de tous styles, attiraient les regards du public. La société des monteurs de boîtes d'or avait sa vitrine particulière, dans laquelle on pouvait admirer, à côté des travaux de ses ouvriers, des chefs-d'œuvre de galvanoplastie dus à M. Bulle. La gravure et la ciselure ne le cédaient en rien aux autres arts ; la reliure elle-même tenait sa place dans une exposition artistique. Enfin nous avons admiré, dans la troisième galerie, des œuvres qui sont comme une résurrection de l'art, si bien pratiqué autrefois à Besançon, de la ferronnerie : M. Bétard mérite, sous ce rapport, un éloge spécial pour ses chenets en fer forgé. A côté de ces œuvres modernes, des tapisseries anciennes, formant et décorant les galeries, n'étaient pas déplacées; celle du fond était un chef-d'œuvre provenant du legs de Jean Petit à la ville de Besançon (1).

*
* *

Dans le numéro du 1er août de la *Revue des Deux Mondes*, M. G.-Charles Roux analyse un travail du colonel Lyautey intitulé *Dans le sud de Madagascar*. Le colonel Lyautey est notre compatriote, mais ce n'est pas à ce titre seulement que nous recommandons aux lecteurs des *Annales* l'article de M. Charles Roux. L'avenir de nos colonies tient une grande place actuellement dans nos préoccupations ; et personne ne reste indifférent aux efforts que font notre armée et notre marine pour nous assurer notre part dans la conquête du monde. Le colonel Lyautey est un des meilleurs lieutenants du général Galliéni. Chargé du commandement et de l'administration de la partie méridionale de la grande île africaine, il a appliqué, dans cette région difficile à tous égards, la sage politique de son chef, et il semble bien que le succès a récompensé ses efforts.

M. Charles Roux suit, dans son travail, les grandes lignes du livre qu'il analyse. Il trace à larges traits la géographie physique et ethnographique de la région confiée au colonel Lyautey, puis il en raconte

(1) Dans la nuit du 14 au 15 septembre, un vol de montres et de bijoux d'une valeur approximative de 12,000 fr. a été commis à l'exposition d'art appliqué.

la conquête dans ses trois phases successives : la pénétration, la pacification et l'organisation. Dans ces trois parties de leur travail, nos officiers ont l'occasion de déployer des qualités de premier ordre. Ils sont à la hauteur de leur tâche. Faut-il ajouter que leur premier mérite est un bon sens assez ferme pour résister à la tentation d'appliquer à la légère des principes de gouvernement qui, discutables quelquefois dans la métropole, entraîneraient infailliblement la ruine de nos colonies ? Ils y ont d'autant plus de mérite que leur prudence, en cette occasion, ne semble pas faite pour leur valoir l'approbation et les faveurs de certains de nos gouvernants.

*
* *

Le sculpteur Jean Petit a légué par testament :

1° A la ville de Besançon, son pays natal, une somme de 10,000 fr. dont la rente servira à soutenir pendant trois années les efforts d'un jeune homme qui se destinera à la carrière des beaux-arts : peinture, sculpture, etc.

2° A l'Académie des sciences et belles-lettres de Besançon, une somme de 10,000 fr. pour la création d'un concours annuel d'historique des beaux-arts franc-comtois.

Il lègue ensuite à la ville, pour son musée, toutes celles de ses collections qui pourront lui convenir.

*
* *

M. Charles Grandmougin, notre compatriote, auteur du *Christ*, de l'*Enfant Jésus*, de l'*Empereur* et de tant d'autres œuvres poétiques, vient d'être élu membre de l'Académie de Metz. Il paraît que cette académie, fondée par lettres patentes du roi Louis XV, n'est pas une société vulgaire et qu'aujourd'hui encore on peut être fier d'en faire partie. La tragédie de l'*Empereur* a eu à Metz plusieurs représentations.

*
* *

En fait d'histoire de l'art, l'autorité de M. Eugène Müntz fut toujours incontestable : ses publications sur ce sujet sont aussi nombreuses que remarquables. Sachant que l'art s'enseigne autant par les yeux que par la parole, il travailla, dans la dernière année de sa vie, à la publication d'un livre intitulé le *Musée d'art*, *Galerie des chefs-d'œuvre et précis de l'histoire de l'art depuis les origines jusqu'au XIXe siècle*. M. Eugène Müntz a pu surveiller les dernières

épreuves de ce livre qui vient de paraître en 1 vol. in-4 chez Larousse. Pour mener à bien une œuvre qui ne comprend pas moins de 900 gravures et de 50 planches hors texte, M. Müntz a dû faire appel à plusieurs collaborateurs. M. Georges Riat, notre compatriote, sous-bibliothécaire au cabinet des estampes de la bibliothèque nationale et qui s'occupe actuellement de critique d'art, était tout désigné pour cette collaboration. Sa situation le mettait à même de fournir de nombreux documents pour un livre illustré, et il a été spécialement chargé de la rédaction de ce qui concerne l'art au XVIIIe siècle.

***

Une des principales revues illustrées parisiennes, *l'Art*, où la littérature et même l'archéologie ont une place à côté des beaux-arts, publie en ce moment une série intitulée *Académiciens d'autrefois*. Dans ses dernières livraisons (juillet et août) figurent nos compatriotes Joseph Droz et Suard. Les notices sont signées F. Lhomme; elles sont accompagnées de deux fac-similés d'autographes et de deux reproductions du portrait de Droz (en gravure) par Jules Porreau, et de Suard (en lithographie) par Garnier.

***

Les lettres d'un volontaire de l'armée du Rhin, au nombre de dix-sept, publiées par le journal *le Temps* dans ses numéros du 7 au 13 septembre, sont d'un Franc-Comtois, le citoyen Joliclerc, volontaire à la 4e compagnie du 7e bataillon du Jura.

Communiquées au journal par M. Étienne Joliclerc, elles seraient dénuées de valeur historique, si elles n'apportaient un nouvel et très sincère document sur l'état d'esprit des défenseurs de la patrie pendant la longue série des dures campagnes républicaines. Notre volontaire se battait bien, mais n'oubliait ni ses parents, ni ses amis, ni son bien familial, qu'avec le bon sens d'un philosophe pratique il surveillait de loin.

« Celui qui les a écrites, dit le *Temps*, n'avait ni culture ni talent. » Il avait mieux que cela : de l'entrain, de la bonhomie, il était franc, il était brave, à la façon d'un vrai Comtois, qui de plus exprime sa pensée en un tour simple, naturel, alerte, plein de saveur. Pour toutes ces raisons, la correspondance de Joliclerc mérite d'être signalée à l'attention de ses compatriotes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications franc-comtoises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

LES GAUDES. *1er août 1903 : — Gaston Strarbach :* Rêves du trottoir. — *A. Guenin et P. Voucet :* Ma première marche militaire. — *H. Beauce :* Les Universités de Franche-Comté. — *Port :* Besançon, « vieille ville espagnole ? » — Poésies par *E. C. L. Duplain. E. Pennel.*

16 août 1903 : P. Bouley : Le vent fou. — *H. Beauce :* Les Universités de Franche-Comté (suite). — *P. Voucet :* Une idylle au téléphone. — *Port :* Besançon « vieille ville espagnole ? » (suite). Poésies par *Mme de Ceccatty, M. Galliot, L. Duplain, Siulla, A. Jeanney.*

1er septembre 1903 : A. Guenin et P. Voucet : Un drame au vitriol. — *H. Beauce :* Les Universités de Franche-Comté. — *Claude de Bressand :* Ernest Figurey. — *Port :* Besançon « vieille ville espagnole ? » (suite et fin). — Poésies par *Gaston Strarbach, Ch. Grandmougin, Louis Mercier.*

16 septembre 1903 : — Mlle Jeanne Pétua : Sur le chemin de la Citadelle, à Besançon. — *Louis Duplain :* Vers Poupet. — *G. Strarbach :* Rêves du Trottoir : Ames blanches. — *Henri Beaune :* Les Universités de Franche-Comté (fin). — Programme des prix de l'Académie de Besançon pour 1904-1905. — Exposition d'art appliqué. — Beaux-Arts, Compatriotes, Mutations, Nécrologie, Théâtre, etc. — Poésies, par *Gaston Strarbach, Maurice Galliot, Ch. Grandmougin, Charles Gros.*

REVUE VITICOLE, AGRICOLE ET HORTICOLE DE FRANCHE-COMTÉ ET DE BOURGOGNE. *20 juillet 1903 : — Fr. Vuillermet :* Chronique. — *Ch. Cornu :* Œnologie : conférence de M. Curtel à Salins (suite). — *S. Mathieu :* Les goûts accidentels des vins. — *Castelli :* Les polysulfures alcalins contre l'oïdium. — *Dr Cæras :* Les vins de sucre et la prochaine récolte. Etc.

20 août 1903 : E. Vuillermet : Chronique. — *Ed. Lacharewicz :* Traitement contre la pourriture grise. — *Ch. Cornu :* Œnologie : confé-

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

rence de M. Curtel (suite). — *G. Curtel* : Quelques conseils sur le tir contre la grêle. — *Castelli* : La pourriture grise. — *Ravaz :* Sur la greffe de la vigne. — Etc.

II. — Revues de Paris et autres publications

REVUE DES DEUX MONDES. *1er août 1903 :* — *** : Le pape Léon XIII. — *Melchior de Vogüé :* Le maître de la mer (5e partie). — *A. Rébelliau :* Épisode de l'histoire religieuse au XVIIe siècle : II. La compagnie du Saint-Sacrement et contre-réformation catholique. — *Ch. Roux :* Dans le sud de Madagascar. — *Firmin Roz :* Robert Burns. — *Comte de Marsay :* Un an de croisière en extrême Orient. IV. Angkor. Java. L'île Diego Gargia. Les Séchelles. — *René Doumic :* La jeunesse de Mirabeau. — *Dastre :* La question du sucre en physiologie. — *Francis Charmes :* Chronique.

15 août 1903 : — *Albert Sorel :* De Boulogne à Austerlitz. I. La coalition. — *Melchior de Vogüé :* Le maître de la mer (6e partie). — *** : Les évolutions d'escadre et la tactique des flottes modernes. — *Ch. Benoist :* Le travail dans la grande industrie. III. La construction mécanique. — *Suarès :* Ibsen. I. La morale de l'anarchie. — *Rouire :* La question du golfe Persique. — *Léonce Depont :* La légende des arbres (poésie). — *René Doumic :* Le cas de Ferdinand Fabre. — *T. de Wyzewa :* Une chronique franciscaine anglaise. — *Francis Charmes :* Chronique.

1er septembre 1903 : — *Albert Sorel :* De Boulogne à Austerlitz. II. La levée du camp. — *De Vogüé :* Le maître de la mer (7e partie). — *Raphaël-Georges Lévy :* Déficits et excédents des budgets européens. — *Alf. Rébelliau :* Épisode de l'histoire religieuse au XVIIe siècle. III. La compagnie du Saint-Sacrement et les protestants. — *Ch. Le Goffic :* Deux tableaux de la vie terre-neuvienne. — *Comte de Saporta :* Les huiles végétales. — *Maurice Talmeyr :* Le roman-feuilleton et l'esprit populaire. — *Francis Charmes :* Chronique.

CORRESPONDANT. *10 août 1903 :* — Le pape Pie X. — *Étienne Lamy :* Notes de Rome. — Comment sait finir un pape, etc. — *Joseph Grabinski :* Le cardinal Sarto. — *Lecanuet :* L'Église de France pendant la guerre contre l'Allemagne. — *Albert Gigot :* Une grande grève américaine. *Bonne de Baulny :* Fleur de serre. III. — *Imbart de la Tour* : Les origines de la Réforme. II. — *Henry Lapauze :* Les fresques de la chapelle Sixtine. — *Louis Cognat :* L'éducation de Lamartine. — *H. de Parville :* Revue des sciences. — *L. Dufougeray :* Un beau-frère de Marie-Thérèse. — Chronique politique.

25 août : — *** : France et Angleterre. — *Dufougeray* : Épargne nationale et épargne mondiale. — *Louis Rivière :* L'exposition de l'habitation. — *Bonne de Baulny :* Fleur de serre. IV. — *Ch. Marc des Granges :* Ballanche. — *Jean Steens :* Les associations ouvrières de production. —

Michel Brenet : Hector Berlioz. —*De Miramon-Fargues* : Péril jaune et péril blanc. — *De Briey* : Une étape (nouvelle). — *Henri Joly* : Autour d'un mariage français en Tunisie. — *Francis Marre* : La concentration des vins. — *De Lanzac de Laborie* : Profils et croquis révolutionnaires. — *Louis Joubert* : Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 septembre. — *Étienne Lamy* : La politique du dernier pontificat et du dernier conclave. — *Mgr Kannengieser* : Le congrès de Cologne et le dénombrement des forces catholiques. — *J. Delaporte* : A propos des manœuvres du sud-est. — *L. Rivière* : La condition de l'ouvrier aux États-Unis et l'inauguration de l'Institut social. — *C. Misson* : L'autre route. I. — *Pierre Bernard* : A propos de la statue de Renan. — *Louis Joubert* : Les œuvres et les hommes. — *H. de Parville* : Revue des sciences. — Chronique politique.

REVUE D'ALSACE. *Septembre-octobre* : — *A. Hanauer* : Le procès d'un faux moderne. — *C. Hoffmann* : Les élections aux États généraux (Colmar-Belfort). — *A. Adam* : La Congrégation de Notre-Dame de Saverne. — *Dubail-Roy* : Chronique belfortaine (suite). — *Dr L. Ehrhard* : Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan (suite). — *V. Prevel* : Soldats alsaciens : IV. Le colonel Léon Haffen, de Saverne (1846-1903). — Livres nouveaux.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. *Août 1903* : — *Arthur de Claparède* : Un géographe suisse : Paul Chaix, 1808-1901. — *J. P. Porret* : L'échelle (roman) (suite). — *Alph. Bertrand* : La France d'hier. La Commune (suite). — *Tyssandier* : Impressions d'enfance. — *Henry de Varigny* : Comment on vieillit. — *Virgile Rossel* : Vieux souvenirs. Nouvelle jurassienne. — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, russe, des Pays-Bas, américaine, suisse, scientifique, politique.

Septembre 1903 : *Edm. Rossier* : Suisse et France. La question de Savoie. — *J. P. Porret* : L'échelle (roman) (suite). — *H. de Varigny* : Comment on vieillit (suite). — *Tyssandier* : Impressions d'enfance (suite). — *Louis Gillet* : Eugène Carrière. — *Guy Roman* : Le flotteur d'Imatra (conte). — *Arth. de Claparède* : Un géographe suisse : Paul Chaix. — Chroniques parisienne, italienne, anglaise, américaine, suisse, scientifique, politique.

REVUE DE FRIBOURG. *Juillet-août 1903* : — *Strowski* : Fénélon et son pays. — *Pailhès* : Chateaubriand. Mme de Duras et Mlle de Constant. — *Victor Giraud* : Le problème religieux et la littérature française au XIXe siècle. — *Jean Brunhes* : Chronique. Histoire de la terre et terrain de l'histoire. — A travers les revues, etc.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

TERRE SAINTE ET SYRIE

SOUVENIRS

L'*Equateur*, parti de Port-Saïd à trois heures du matin, est, à midi, en vue de la côte de Palestine, barre jaunâtre déformée par le mirage, en arrière de laquelle se dessine sur le ciel embrumé la vague silhouette des monts de Juda.

Les passagers peu nombreux, pour la plupart commerçants syriens de Beyrouth et de Damas, causent tranquillement sur le pont; ils ne peuvent comprendre l'impression que produit sur nous la vue de cette Terre sainte dont les souvenirs ont bercé notre enfance et qui, pendant tant de siècles, a été le rêve obsédant des peuples d'Occident.

Nous sommes, en effet, huit d'au delà de la mer : un général anglais et ses deux officiers d'ordonnance, un pasteur anglais et sa femme, deux Franciscains français et moi, échangeant à peine quelques brèves paroles, allant d'un bord à l'autre du bateau pour mieux voir, émus plus qu'on ne saurait dire.

Enfin Jaffa paraît, encore lointain et confus; peu à peu les détails se précisent et bientôt, sur une croupe en pointe dans les flots se dressent de hautes maisons à terrasse d'où émerge un clocher de style italien. Une ligne de rochers forme, en avant de ce promontoire, un bassin d'eau tranquille, abri précaire pour les barques fréquentant cette côte inhospitalière; on n'y pénètre que par des brèches naturelles pratiquées dans la ceinture de récifs contre lesquels la mer, même calme comme aujourd'hui, rebondit en vagues jaillissantes.

La descente à terre s'effectue sans incident; les formalités de po-

lice et de douane s'escamotant grâce à un cadeau selon la coutume du pays, je me trouve tout bonnement heurter à la porte de l'hospice latin, où un Père me souhaite cordialement la bienvenue et m'installe dans une salle voûtée, moyenâgeuse d'aspect, ouvrant sur le port et la Méditerranée.

* * *

J'ai parcouru hier les rues si pittoresques de Jaffa, visité ses bazars, exploré ses beaux jardins plantés de figuiers, de pommiers, d'orangers, qui lui font une ceinture verte et fleurie. Aujourd'hui, je monterai à Jérusalem par le chemin de fer récemment construit, mais auparavant, puisque le temps est propice, et que l'horaire du tramway me le permet, le drogman Zacharias mobilise un véhicule étonnamment rudimentaire qui doit me conduire aux deux petites villes de Lyddah et de Ramleh.

Le trajet est d'ailleurs extrêmement agréable par cette belle matinée de la fin d'avril; la nature est en fête : la plaine de Saron couverte de verdoyantes moissons, coupée de bouquets d'oliviers, ondule mollement jusqu'aux premières pentes des montagnes. Mon équipage, très barbare, tangue bien un peu au passage des nombreuses ornières, mais l'épaisse poussière amortit les chocs et rien ne trouble la pénétrante douceur de cette promenade à travers l'antique pays des Philistins.

Lyddah amoncelle ses maisons sur une pente légère, au milieu d'un bois d'oliviers et de sycomores; les rues sont étroites, coupées d'arceaux et de parties de voûtes, les murs sont fleuris de coquelicots, de joubarbes, de plantes inconnues qui leur donnent un charme infini.

Une ancienne basilique y est édifiée sur le tombeau d'un saint Georges à identifier sans nul doute avec Persée sauvant Andromède du dragon sur les rochers de Jaffa, scène sculptée d'ailleurs au-dessus de la porte d'entrée de l'église.

On dirait Ramleh sans vie et abandonnée, car c'est l'heure de midi et les habitants font la sieste au fond de leurs demeures closes; des chiens faméliques nous poursuivent de leurs aboiements furieux, et il ne faut rien moins, pour nous en débarrasser, que l'ascension de la tour carrée, minaret de la mosquée Blanche, construite autre-

fois par Saladin. Des jolies fenêtres qui décorent ses faces, on a une vue dont l'étendue augmente à mesure de la montée, pour devenir au sommet d'une incomparable beauté, sur la mer déjà lointaine, bleuissant à l'ouest par delà une ligne de sable, la plaine de Saron verte comme un jardin et les montagnes de Judée enveloppées d'une atmosphère toute vibrante sous l'ardent soleil.

Que la gare de Ramleh est banale dans ce décor; et le train qui m'emporte est bien étonnant à la traversée des champs couverts de moissons comme au temps où Samson les incendiait de la façon originale que l'on sait. Il gravit en soufflant des rampes de plus en plus raides accrochées aux flancs d'abrupts et sauvages ravins; le plateau est proche, des villages plus nombreux pointent sur les sommets, les jardins en terrasses, plantés de vignes et de figuiers ou semés d'orge, descendent jusqu'au bas des pentes.

Enfin, des maisons quelconques paraissent, hangars, entrepôts aux toits de tuiles rouges : c'est la gare terminus avec son encombrement de voitures et de cochers, de gens qui attendent, de flâneurs qui regardent.

La nuit arrive rapidement; d'une guimbarde filant à grande allure sur une route en descente dans la vallée de Hinnom, on me montre une ligne austère de remparts crénelés et, par une échancrure, les montagnes violettes du pays de Moab. Voici le mont Sion, la tour de David, des magasins, des échoppes variées, d'immenses constructions européennes. La voiture s'arrête à une coupure du rempart et, par des ruelles glissantes, je suis conduit en hâte à la « Casa Nova » des franciscains, où je trouverai durant mon séjour le vivre et le couvert.

Il fait presque noir, mais j'ai une telle impatience, qu'au risque de m'égarer, je cours au point où la voiture m'a déposé tout à l'heure à l'entrée de la ville, pour suivre une grande voie le long du haut rempart; mais il cache tout et ma poursuite est vaine, il faut rentrer.

Soudain, au demi-tour, apparaissent grandioses au-dessus des créneaux du vieux mur les coupoles du Saint-Sépulcre; la croix qui surmonte la moins grande s'illumine comme un nouveau labarum pendant que les cloches sonnent tout alentour l'*Angelus* du soir.

C'est solennel, touchant et si imprévu.

*
* *

Le Scopus est le point le plus élevé des environs immédiats de Jérusalem. Il se joint au mont des Oliviers vers l'est et se raccorde au nord-ouest avec le plateau mamelonné parcouru par la route de Jaffa; le val du Cédron, que prolonge l'ouadi ed Djoz, le sépare de la ville. On accède au sommet de la façon la plus commode par la route de Naplouse, puis à l'aide d'un bon chemin suivant les crêtes, jusqu'à la montagne des Oliviers.

J'ai voulu avant d'entrer dans Jérusalem me pénétrer pour ainsi dire de son ambiance; c'est pourquoi, de grand matin, je gravis sans hâte les pentes du Scopus en suivant des sentiers fleuris à travers les plantations d'oliviers et le sorges pâles tachées du rouge éclatant d'innombrables coquelicots.

La ville se hausse au-dessus de ses murailles à mesure que j'approche du sommet, et voici qu'à un tournant son merveilleux panorama se déroule tout entier sous mes yeux. La mosquée d'Omar, les coupoles du Saint-Sépulcre, de nombreux minarets, quelques clochers, les constructions du mont Sion, jaillissent d'une masse rectangulaire de couleur indécise légèrement inclinée vers l'orient.

Peu à peu, en avançant vers le mont des Oliviers, les détails se précisent, la teinte dorée des remparts et des tours crénelés s'éclaire aux rayons du soleil, les coupoles peintes bleuissent, les terrasses des maisons deviennent plus blanches, les vieux cyprès et les oliviers séculaires de la plate-forme du temple animent les premiers plans, pendant que tout l'ensemble se détache sur la grisaille des collines de Bethléem.

A l'est, c'est la dépression du Jourdain et de la mer Morte dont un coin brille au soleil; puis, dans une brume violacée, les ravins gigantesques qui découpent le plateau de Moab marquent de nombreuses brisures la ligne qu'il trace sur le ciel.

Assis sur une pointe de rocher faisant saillie au milieu d'un champ d'orge en épis, je contemple enfin tout à loisir cette ville dont l'histoire constitue la trame de nos pensées, de nos sentiments et de notre vie; je peux au gré des souvenirs en reconstituer les événements mémorables. Mais quel chaos et quel pénible effort!

Les exploits du roi David, la gloire de Salomon, la vie et la mort du Christ, les gestes des Croisés, se pressent en même temps à mon esprit incapable d'ordonner ce flot d'idées provoquées par ce spectacle incomparablement noble et grand.

Une cantilène merveilleusement douce, faite d'une gamme qui monte et descend dans le haut campanile russe de l'église de l'Ascension; les coups précipités, semblables aux éclats du tocsin, des cloches grecques du Saint-Sépulcre; les volées sonores du couvent latin de Saint-Sauveur, chantant encore les gloires pascales, me ramènent heureusement au temps présent, moins tourmenté et plus reposant.

Une descente très raide, par un chemin rocailleux entre deux murs de pierres, conduit à l'entrée très basse du jardin de Gethsémani. C'est un enclos planté de vieux oliviers, tout fleuri de pensées, de myosotis et de roses; un sentier bordé des stations du chemin de la croix en fait le tour et amène à une stèle finale représentant, ciselée dans le marbre, la scène poignante de l'agonie du Christ. Je suis seul dans ce jardin, au pied de la haute muraille du temple qui se dresse farouche, inondée de clarté; le silence est complet, et dans ce recueillement des choses, cette image évoquant en moi le souvenir des beaux vers du poète où Jésus implore la pitié de son Père :

> Ne m'abandonnez pas dans cette heure de trouble,
> Vous qui m'avez souri par les jours de soleil;
> Pierre m'a renié déjà dans son cœur double
> Et, tandis que je meurs.... mes amis ont sommeil,

me cause la plus vive émotion.

Dans le thalweg même du Cédron, s'enfonce profondément, au-dessous d'une arcade ogivale, l'église de l'Assomption; elle est ouverte, mais l'obscurité y est si complète que j'en suis pour revenir au jour sans avoir vu autre chose que quelques veilleuses bleues et rouges allumées devant d'invisibles autels.

Le chemin qui remonte l'autre versant et aboutit à la porte dite de la Vierge Marie, est presque barré par des lépreux implorant lamentablement la pitié publique; certains sont horribles à voir, d'autres, plus horribles encore sans doute, se tiennent cachés sous des voiles afin de ne pas effrayer les passants.

On pénètre dans Jérusalem par une rue à peu près droite entre le séminaire melchite français des Pères blancs et la piscine de Béthesda; elle devient montante et plus étroite au prétoire de Pilate où commence la Voie douloureuse dont les points principaux sont marqués par des sanctuaires récents réédifiés sur de très anciennes églises. Cette voie longe le temple, puis à hauteur de la maison du Mauvais Riche, remonte en escaliers espacés, coupée de passages obscurs, jusqu'à une rue transversale entièrement voûtée, convertie en marché.

C'est un coin des plus pittoresques et j'y aurais perdu le chemin du Saint-Sépulcre sans le pasteur anglais avec qui j'avais fait le voyage d'arrivée et dont la silhouette dans la foule indigène me donne la direction à suivre.

Tout à coup, au passage d'une poterne, se dresse devant moi la façade de la vénérable église, toute chenue et dévastée par le temps et les hommes. Le parvis est plein des fidèles qui entrent et sortent par la porte grande ouverte : ce sont des Russes, hommes et femmes, et des Arabes. Ils se prosternent dès l'entrée et embrassent une dalle rougeâtre au-dessus de laquelle brûlent des lampes; le courant me porte à gauche, devant le chœur, où un évêque grec distribue du pain bénit; des diacres superbes, vêtus d'ornements d'argent, l'assistent, ayant en main des bougeoirs en croix de saint André; des laïques, laids et ridicules, nasillent un chant sans caractère.

En face, se dresse l'édicule du Saint-Sépulcre assiégé par la foule.

Poussé dans une chapelle latérale, j'y entends, seul, une messe latine célébrée par un Franciscain.

J'essaie de faire le tour de la basilique, mais je ne trouve que des chapelles obscures où je me heurte à des gens en prière; plus loin, au chevet, un escalier descend dans une église inférieure, décrépite, humide et malsaine, mal éclairée par les fenêtres d'une coupole. C'est le sanctuaire de Sainte-Hélène, d'où des marches taillées dans le roc conduisent encore plus bas, dans un recoin sans lumière, qui est la chapelle de l'Invention de la Croix.

Remonté dans la basilique, je me retrouve au grand jour de la porte d'entrée, devant la pierre de l'Onction, sans avoir pu découvrir le Calvaire.

La foule entoure toujours le Saint-Sépulcre.

Le Père custode, heureusement rencontré, devinant mon embarras et mon si grand désir de voir, me fait pénétrer dans l'édicule et me voici, presque par surprise, sans pensée, incapable de réflexion, devant la dalle de marbre qui recouvre le tombeau du Christ.

Un instant après, au-dessus d'un haut escalier, je suis en présence, dans le même état d'esprit, du point où fut plantée la croix.

* * *

J'ai revu chaque jour, dans d'autres dispositions, le saint Tombeau et le Golgotha. L'église du Saint-Sépulcre est une Babel orientale dont la décoration criarde et la dévotion extérieure révoltent dès l'abord nos plus intimes sentiments; cette première impression ne dure pas, notre âme froissée se replie sur elle-même, remet ces lieux sacrés à l'unisson de son rêve et retrouve bien vite la source cachée de l'émotion et de la prière.

Ce soir, de pauvres femmes sont prosternées sur les dalles; venues de quelque coin lointain de la grande Russie, humbles âmes angoissées, elles pleurent éperdument aux pieds du christ d'argent du Calvaire.

A la nuit, des moujiks font le tour du tombeau en en embrassant les pierres et en se signant des grands gestes orthodoxes; l'ardeur de leur foi, la candeur de leur âme, sont sans doute celles de nos aïeux croisés qui ont tant lutté, tant combattu, pour la possession de cette dalle sainte, auprès de laquelle aujourd'hui trop peu d'entre nous viennent chercher le réconfort, si nécessaire cependant à notre vie fiévreuse, pour beaucoup sans but et presque sans joie.

* * *

Un guide arabe, Bédouin quelconque rencontré par hasard sur le mont des Oliviers et qui cueille pour moi toutes les fleurs des champs, m'a conduit ce matin à Bethphagé, puis à Béthanie, et ramené par le val du Cédron, repris dans un sous-bois d'oliviers, au puits de Job et à la fontaine de Siloé. Un mûrier centenaire, dont une branche maîtresse est supportée par un pilier en maçonnerie, ombrage la piscine inférieure convertie en un affreux cloaque par l'apport des égouts de la ville.

Nous montons dans Jérusalem par la vallée du Tyropœon et la porte des Ordures, si bien nommée, même aujourd'hui, qu'elle ne sert plus à évacuer au dehors les détritus du temple.

Quelques heures plus tard, un Arménien charitable me sortait, par la porte de Sion, du dédale des ruelles immondes, suant l'alcool et le vice, du quartier des Juifs.

Ce soir je vais à pied à Bethléem ; la route est belle et le trajet demande à peine un peu plus d'une heure. De Mar-Elias, à mi-chemin, on voit la coquette bourgade, toute blanche sur une croupe pierreuse, au milieu de plantations d'oliviers.

L'église de la Nativité, enclose dans des couvents, et partagée comme celle du Saint-Sépulcre entre les diverses communions chrétiennes, est une basilique édifiée par la mère de l'empereur Constantin. La grotte où naquit Jésus est au-dessous, gardée et surveillée par les soldats en armes du sultan ; ils sont toujours prêts à intervenir pour réduire les conflits parfois sanglants, troublant trop souvent la paix de l'antique sanctuaire qui, semble-t-il, ne devrait retentir que d'accents joyeux et de noëls sans fin.

*
* *

J'ai pu, avant de quitter Jérusalem, passer une nuit dans l'église du Saint-Sépulcre. J'y ai entendu des chants étranges, d'une douceur et d'une tristesse infinies ; j'ai assisté aux offices divers des chrétiens qui y adorent d'une même foi le même Christ et le même Dieu. Il m'a bien paru que ces rites millénaires, figés et engourdis, ne représentaient ici qu'une religion sans âme et que le grain de sénevé n'y avait plus que sa coque morte et flétrie. Les branches pleines de vie ont poussé au loin sur le monde, suivant la parole du Christ, et se développent par le travail continu d'une sève toujours abondante et généreuse.

Ce tombeau vide, à jamais glorieux, ne saurait motiver que le culte du plus saint des souvenirs et donner que le calme aux âmes blessées qui n'ont rien à attendre des hommes.

*
* *

Le drogman Zacharias a fait le nécessaire pour me conduire sans

trop de complications de Jérusalem à Nazareth et à Beyrouth en s'adjoignant un moukre chargé des bagages et des montures ; il s'est réservé le soin de me nourrir dans le milieu du jour et de me procurer le gîte du soir.

C'est donc en très modeste équipage que je prends la route de la Samarie pour aller coucher, le premier soir, chez le curé maronite de Ramallah.

Les autres gîtes sont Naplouse, puis Djénin, le Thabor et Tibériade.

A Naplouse, petite ville pittoresquement située au pied du mont Garizim, entourée de beaux jardins arrosés d'eaux vives, je visite le quartier si original des Samaritains. Ceux-ci chantent dans une banale synagogue dont on me refuse l'entrée à moins d'enlever mes chaussures, ce que je me garde de faire ; le fils du grand prêtre s'excuse en invoquant le manque d'usage de ses coreligionnaires, car il sait vivre, lui : il a été à Paris. Il me paraît être seulement un insatiable quémandeur expert dans l'art d'exploiter les voyageurs.

De Naplouse à Djénin et surtout aux environs de Sébaste, le pays est admirablement cultivé, presque jusqu'en haut des collines où des sources jaillissent et s'épanchent en clairs ruisseaux. Nous déjeunons dans un champ planté d'abricotiers et de pommiers, au voisinage d'une fontaine où des femmes lavent du linge : elles sont vêtues de robes blanches serrées à la taille, gracieusement barrées dans la longueur de larges bandes rose clair. Des fellahs s'approchent et nous apportent aimablement des fruits : l'un d'eux, jeune garçon aux yeux bleus, au beau profil sémite, me tient l'étrier pour remonter à cheval.

Sanour, l'ancienne Béthulie, se dresse fièrement au sommet d'une colline plantée au bord d'une plaine spacieuse, animée par des scènes de labour, des vols nombreux de cigognes et le passage d'une longue caravane de chameaux portant à Jérusalem de l'orge du Hauran.

Djénin est à l'entrée de la plaine d'Esdrelon, célèbre à tant de titres, plus spécialement aujourd'hui par sa grande fertilité. Les monts de Gelboé, le petit Hermon, enserrent à l'orient la dépression de Beisan, marquée vers le Jourdain par une brume épaisse, cachant presque les montagnes de l'Ammonitide.

Le village de Zérin est l'ancienne Jizréel, résidence d'Achab et de

Jézabel; la vigne de Naboth n'existe plus, mais les chiens dévorants d'antan y ont encore maintenant d'incommodes rejetons. Au delà, le sentier traverse le misérable village de Sulem et nous amène péniblement à Naïm, en face du Thabor, pour la halte de midi que nous faisons sous d'épais figuiers, non loin d'une chapelle commémorant le miracle du fils de la veuve.

De Naïm à Dabourieh, au pied du Thabor, nous cheminons au milieu des moissons jaunissantes, les genoux et les mains durement piqués par les hauts chardons dont elles sont trop abondamment semées.

L'ascension du Thabor se fait sans difficulté par un sentier rocheux, tracé en zigzags à travers les peuplements de chênes verts et les buissons de lentisques qui font la richesse forestière de la sainte montagne. Du sommet occupé par des couvents latin et grec et de nombreuses ruines, on a une vue incomparable sur la Galilée, la vallée du Jourdain, la région du grand Hermon encore couvert de neige, la plaine d'Esdrelon et les montagnes de la Samarie.

Le moukre nous guide aujourd'hui jusqu'à Tibériade par des sentiers de lui connus, à travers des prairies plantureuses où paissent des moutons à grosse queue et d'innombrables chèvres à très longues oreilles ; de ci, de là, l'étendue verte est marquée par les tentes des nomades, propriétaires de ces troupeaux. Les alouettes chantent; dans des broussailles de jujubiers, des moineaux ont établi de vrais villages de nids, où ils font un vacarme assourdissant.

A l'extrémité d'un terrain plan incliné vers nous, le sol se dérobe subitement et la mer de Galilée, bleue à ravir dans sa ceinture de collines vertes, déploie à nos pieds sa merveilleuse splendeur. Tibériade étale ses maisons blanches au bord du lac, enfermées dans une enceinte en partie détruite, nue, sans autre parure que quelques pauvres palmiers plus semblables à des plumeaux qu'à des arbres.

* * *

Les bords de la mer de Galilée, si vivants au temps du Christ, sont aujourd'hui à peu près déserts ; toutes les villes mentionnées dans l'Évangile ont disparu, et c'est à peine si l'on en désigne l'emplacement avec certitude. Et pourtant quelle magnifique région, fertile, douce à vivre ; sa ruine ne saurait être irrémédiable et il est

permis d'espérer que les colonies si variées d'Algériens, de Circassiens, de Wurtembergeois et de Juifs laboureurs, installées sur divers points, lui rendront peu à peu la prospérité qu'elle a si complètement perdue.

Tibériade n'est qu'une bourgade misérable où de nombreux Juifs, d'aspect plus misérable encore, vivent chichement des aumônes qui leur viennent d'Europe; elle ne répond à rien des souvenirs bibliques, puisqu'elle était à peine bâtie à l'époque où Jésus parcourait les rives du lac et qu'il évita d'y venir.

Les bains chauds d'Emmaüs sont à quelques centaines de mètres au sud, au voisinage de la ville hérodienne ruinée; ils sont mal installés, malpropres, bien que très fréquentés par les Syriens qui viennent camper alentour. Des écoles juives célèbres occupent, immédiatement au-dessus des bains, de grands bâtiments à coupoles.

Ce soir, le soleil couchant colore de teintes infiniment douces et discrètes les montagnes qui bordent le lac à l'orient; quelques villages paraissent vers les sommets avec, autour, de grandes surfaces blanchissantes qui sont les moissons prochaines.

Plus tard la lune éclaire la belle nappe tranquille, et de la terrasse du couvent latin je cherche, après tant d'autres, la silhouette du Christ marchant sur les eaux. Hélas ! Jésus n'est plus sur ces rives dont le silence est à peine troublé par le léger bruit du flot venant mourir sur les galets et parmi les fleurs.

* * *

On nous annonce une chaude journée, le khamsin menace depuis plusieurs jours; aussi, à pointe d'aube, nous quittons Tibériade par la route de Nazareth.

Le soleil se lève tout rouge au-dessus du lac qui revêt une teinte plombée et sinistre, mais l'occident reste pur et sans menaces, et, quand du bord de la grande vasque qui contient la mer de Génésareth, j'ai donné un regard d'adieu à ce merveilleux pays, la chevauchée reprend gaiement à travers les prairies et les gazons fleuris. D'ailleurs tout est aux souvenirs évangéliques : Zacharias me désigne le lieu de la multiplication des pains, m'indique le champ des épis; là-bas se dresse le mont des Béatitudes et ici le Thabor. Il n'est pas douteux que nous coupons en mille endroits la trace de

Jésus et de ses disciples, et qu'on peut facilement les suivre en imagination, dans leurs courses à travers les campagnes galiléennes.

Voici Kefr Kenna où l'eau fut changée en vin; c'est un beau village où de nombreuses églises consacrent le souvenir du miracle.

Nous croisons, à l'entrée, le convoi d'un enfant mort, dont le petit corps enveloppé de blanc est porté dans les bras d'un fellah; deux femmes suivent, pendant qu'en avant un prêtre grec psalmodie des prières, en agitant constamment un encensoir fumant.

Nazareth paraît enfin dans une enceinte de collines pierreuses; la petite ville est appliquée au flanc sud de l'une des montagnettes qui l'enserrent, à l'abri du vent du nord et des brouillards de la mer. Les maisons dévalent gracieusement jusqu'au niveau d'une petite plaine verdoyante, coupée de haies la séparant en vergers où croissent des cyprès et des oliviers.

***

Le frère Lazare me fait visiter les nombreux sanctuaires de Nazareth, la mosquée dont une partie sert d'église aux Grecs catholiques, les divers couvents où des fouilles ont été pratiquées et où l'on exhume de vieux sanctuaires enfouis sous des amas de décombres.

Comme à Bethléem et à Jérusalem, les missions françaises construisent des hôpitaux, des écoles, des orphelinats, pour réveiller enfin l'âme endolorie de ces populations odieusement opprimées et leur faire entrevoir un avenir moins sombre.

Les Salésiens et les Frères de la Doctrine chrétienne rivalisent dans l'édification d'écoles qui sont des modèles; bientôt un hôpital spacieux viendra remplacer les locaux étroits et mal commodes, où nos sœurs, si heureuses de voir un Français, soignent avec un si complet dévouement, au grand profit moral de notre pays, les malades de toutes races et religions, avec l'aide d'un docteur syrien sorti de l'école de médecine de Beyrouth.

Une route, très mauvaise par endroits, conduit de Nazareth à Kaifa; il y faut une longue après-midi pour ne pas exténuer les chevaux déjà fatigués par six fortes étapes et le soir arrive, merveilleusement illuminé par le soleil couchant, quand notre petite troupe gravit la pente du Carmel où une cordiale hospitalité nous attend.

*
* *

Je dispose de la matinée pour explorer le Carmel; il fait un temps superbe et, bien que la saison soit déjà un peu avancée, les broussailles qui le couvrent abritent encore quantité de fleurs charmantes dont la plupart se rencontrent dans le midi de la France. Le Carmel ressemble d'ailleurs à tel promontoire de la côte de Provence ou de la Corse fleuri de cistes et de lavandes, embaumé des senteurs de la vigne et des jeunes pousses de pin.

La mer immense est bleue à souhait, de cette teinte légèrement lavée qui embrume l'horizon et voile comme d'une gaze les contours de la côte; celle-ci, échancrée par le golfe de Kaifa, fuit en ligne droite vers le sud, à perte de vue, avec le seul ressaut des ruines d'Atlith, ancien château fort construit par les croisés pour assurer la sécurité des communications avec Jérusalem. Au nord, Saint-Jean-d'Acre, à l'autre extrémité du gòlfe, se mire dans les flots, étalant au loin sa plaine fertile jusqu'au Raz en Nakoura dont la masse barre le ciel. Kaifa est à mes pieds, enfermée dans ses jardins; sa colonie allemande, fort prospère, s'étend vers le Carmel dont elle cultive les pentes et le faîte à l'est, où elle a installé des hôtels et des maisons de repos; elle possède cette bande de terrain extraordinairement fertile qui va de la ville au cap, couvert de moissons magnifiques, richesse assurée des colons wurtembergeois.

Un Père français me fait visiter le couvent, assailli, ravagé et détruit tant de fois depuis le XII[e] siècle, où les premiers bâtiments ont remplacé les grottes habitées jusqu'alors par des ermites.

De la terrasse où il m'a conduit, je dis adieu à la terre des pieux souvenirs qui m'a été si douce pendant ce trop court voyage, par un long regard sur les montagnes de la Galilée éclairées là-bas par le grand soleil d'Orient.

*
* *

L'administration ottomane a entrepris la construction du chemin de fer destiné à joindre Kaifa au Hauran pour en écouler les produits à la côte, il est terminé sur quatre kilomètres environ et s'arrête au Kichon, ruisseau de peu d'importance pendant la plus grande partie de l'année, comme devant un obstacle insurmontable.

On cherche vainement la grande route indiquée dans les guides qui va de Kaifa à Saint-Jean-d'Acre ; elle est constituée par le rivage et la mer est chargée du tracé et de l'entretien. En fait, les voitures en marche se tiennent par moitié dans l'eau pour éviter le sable qui n'a pas été durci par le flot et passent les ruisseaux à gué. Par mauvais temps, on franchit le Kichon sur un ponton sommaire, mais le Bélus, près d'Acre, ne se peut traverser et les communications sont alors interrompues.

Il n'en est heureusement rien aujourd'hui et le trajet n'est qu'une très agréable promenade sur le bord de la mer. Acre est une ville forte dotée d'une importante garnison, mais ses remparts démantelés ne lui permettraient aucune résistance sérieuse, et la période des grands sièges qu'elle a si souvent et si vaillamment soutenus est bien close. Son rôle est terminé, et quoi qu'il arrive dans l'avenir, c'est Kaifa qui sera le point d'attraction de ce beau golfe pour le grand bien du commerce et le développement des arts de la paix.

Un Franciscain savant et aimable me reçoit à Acre, et me promène jusqu'à la nuit close dans les khans pittoresques et les rues étroites, à la recherche des vestiges de la vieille Ptolémaïs.

Une seule porte permet l'entrée et la sortie de la petite forteresse. La route du nord s'écarte aussitôt du rivage pour n'y revenir qu'au Raz en Nakoura en suivant assez longtemps le bel aqueduc mal entretenu qui alimente la ville en eau potable ; elle traverse quelques coins verdoyants, beaux jardins plantés de grands arbres, arrosés par les eaux des ouadis descendant des montagnes voisines.

Ez Zib avec ses quelques palmiers est un décor biblique transporté de la plaine de Saron ; le sentier gravit presque aussitôt la pente raide du Raz en Nakoura et se continue au delà par une chaussée affreuse pavée de gros blocs de rochers jusqu'au khan d'Iskanderouna, où nous faisons la halte.

Il est prudent de franchir à pied le Raz el Abiad qui fait suite, où le chemin taillé dans le roc est une succession d'escaliers géants côtoyant un à pic sur la mer de soixante mètres de hauteur. Le site, d'ailleurs très sauvage, mérite d'être vu de près et console de la longue course qui reste à fournir pour atteindre Tyr.

Au Raz el Aïn d'où un gros ruisseau s'épanche dans la mer, commencent les jardins de l'oasis bien déchue mais qui pourrait facile-

ment et presque sans travail redevenir aussi prospère qu'au temps du seigneur Melkart et de la dame Astarté.

Tyr n'est plus qu'une bourgade insignifiante, sans commerce, perdue dans les ruines d'une enceinte souvent remaniée et détruite depuis les Phéniciens et les Croisés.

On me montre ce qui reste des ports, les vestiges de la digue d'Alexandre et du canal qui isolait de Palœtyr la ville maritime, mais tant de sièges ont battu ces murailles, tant d'armées ont campé dans le voisinage que rien de net ne subsiste et que pour s'y reconnaître il y faut la perspicacité d'un archéologue.

Après la traversée du Litani sur un beau pont en dos d'âne et deux longues heures de chevauchée dans une plaine fertile, très peuplée, le sentier pressé entre les montagnes et la mer se tient tout près des ruines d'Adloun et des carrières d'où les gens de Sidon ont tiré d'énormes sarcophages abandonnés sur place, des moulins à huile dont les auges gisent un peu partout.

L'ancienne Sarepta où résida le prophète Élie était à l'extrémité de cette région tourmentée d'où l'on voit Sidon dans un massif de verdure.

Une route partie de Beyrouth présente par ici quelques tronçons en construction, mais elle n'est achevée au sud de Sidon que sur deux kilomètres qui permettent cependant d'arriver sans trop de mal à l'entrée des jardins.

Non sans chercher beaucoup, et après avoir heurté à bien des portes, Zacharias découvre le couvent latin perdu dans les ruelles étroites et voûtées où un excellent frère m'installe dans la plus belle chambre ; il est attenant aux écoles catholiques et au vice-consulat de France au-dessus desquels flottent fièrement les trois couleurs.

Sidon se recommande par une antique nécropole, mais je préfère m'en tenir aux vestiges moins anciens du « château de la mer, » qu'un soldat me fait visiter, et aux rues si pittoresques de la ville. Puis, sur le soir, je monte sur la terrasse du couvent pour y admirer, au milieu des cris perçants d'innombrables martinets, la vue des montagnes couvertes de villages et la tombée du soleil dans la mer un peu brumeuse, d'une délicieuse teinte d'opale.

La route est terminée jusqu'à Beyrouth ; elle traverse au sortir de Sidon les merveilleux jardins d'où sortent tant de fruits savoureux,

pour suivre les sinuosités de la côte très découpée par les contreforts du Liban. Les ruisseaux, les petites rivières abondent et leurs eaux habilement distribuées arrosent des plantations de mûriers au milieu desquelles se fait l'élevage du ver à soie; elles augmentent en nombre et en étendue aux approches de Beyrouth, se panachent d'oliviers qui bientôt l'emportent et transforment en une immense forêt la grande plaine qui sépare la ville des premières pentes.

Une fois installé à l'hôtel je n'ai plus qu'à licencier ma caravane. Zacharias, le moukre qui rejoint son village près de Damas, me demandent de revenir et se recommandent à mon bon souvenir.

***

Je pensais visiter Damas, mais le choléra y sévit et l'ennui des quarantaines imposées aussi bien que le souci de ne pas manquer le bateau du retour, m'obligent à faire à Beyrouth un séjour plus long qne celui prévu dans mon programme.

Je n'ai d'ailleurs pas à le regretter; sur le conseil du consul de France, j'entreprends quelques excursions dans les montagnes du Liban et je visite dans la ville les multiples établissements qui assurent l'action française en Syrie.

Beyrouth est plutôt un grand village malgré ses cent mille habitants, qu'une ville réellement digne de ce nom. Les maisons y sont mal construites, les rues tortueuses et défoncées, la propreté à peu près inconnue. Elle est une enclave turque dans le gouvernement du Liban dont les postes sont installés sur les différentes routes comme autre part ceux de l'octroi.

Les soldats turcs de Beyrouth, assez semblables à des bandits par leur tenue déplorable et leur mauvaise mine, sont remplacés aux portes de la ville par une superbe milice habillée presque comme nos zouaves et nos spahis; au delà, les routes sont nettes, bien tracées et excellemment tenues, les villages d'aspect agréable, les champs admirablement cultivés.

Les montagnes du Liban s'élèvent tout de suite à plus de mille mètres d'altitude; elles sont coupées de profondes vallées où coulent des ruisseaux alimentés par la fonte des neiges et les pluies de l'hiver, soit directement comme vers le Sannin, soit par des sources

plus ou moins abondantes jaillissant sur leurs flancs ou au pied des pentes. Les sommets sont arides et rocheux, mais, à mesure que l'on descend, les cultures en terrasse se développent partout où le terrain est susceptible de produire quelque chose. L'olivier, la vigne, des arbres fruitiers variés et le mûrier destiné à l'élevage du ver à soie, sont les principales cultures; des noyers, des peupliers et des saules croissent dans les bas-fonds bien arrosés et donnent au pays une ressemblance frappante avec les vallées du Languedoc méditerranéen ; n'était le costume des habitants, on se croirait très souvent en France.

Le gouverneur du Liban est chrétien, nommé par le sultan avec l'agrément des puissances qui surveillent son administration. La France a conservé dans cet organisme une action prépondérante, et c'est vers elle, qu'aux moments de crise, tous les regards sont tournés pour lui demander protection et secours; nul n'a oublié ici, que déjà une fois, nous avons sauvé le Liban d'une destruction certaine, et j'en ai recueilli avec une grande joie la preuve non équivoque, au cours de mes promenades dans les environs de Beyrouth.

Les Libanais ont progressé en nombre depuis qu'ils se sentent protégés ; ils s'expatrient volontiers, jusqu'au Sénégal et en Amérique, où ils se livrent au commerce, mais ils reviennent toujours au pays, l'esprit ouvert et déjà mûri, pour y construire de leurs économies, et y habiter ensuite, ces maisons aux toits rouges qui tachent d'une façon si pittoresque la masse grisâtre des villages.

Il n'est pas douteux que la nation d'Europe qui prendra un jour ou l'autre le protectorat définitif de ce pays, n'y trouve une race préparée pour l'amélioration et le progrès. La France contribue largement à cette évolution nécessaire, par le travail incessant de ses missions dont l'action s'étend non seulement au Liban, mais à la Syrie entière. Le séminaire melchite de Jérusalem forme un clergé nouveau et des instituteurs dans les idées du cardinal Lavigerie, l'école de médecine de Beyrouth, dirigée par les jésuites, dresse des praticiens examinés chaque année par une commission mixte de médecins turcs et français, les écoles professionnelles de filles et de garçons créent des ouvriers de tous les corps de métiers et c'est merveille de constater les résultats obtenus.

Il est désirable que, le moment venu, la France recueille elle-même le fruit de ses constants efforts; son intérêt immédiat y est engagé ainsi que la prospérité d'un beau pays et le développement de peuples dont elle a depuis si longtemps fait la conquête morale.

Le bateau qui doit me ramener en France est mouillé dans le port ; j'éprouve à l'embarquement plus de difficultés de la part de la police et de la douane, qu'à l'arrivée à Jaffa; un peu de patience et quelques cadeaux arrangent les affaires. Je quitte avec regret, non sans esprit de retour, cette région charmante qui est presque une autre France et que tous les Français ayant des loisirs devraient visiter.

V. A.

SOUVENIRS D'ARMAND MARQUISET

Armand Marquiset, né à Besançon le 12 avril 1797, fut d'abord attaché au baron Destouches, préfet de Versailles, puis nommé secrétaire général de la préfecture de la Lozère en 1820. La révolution de juillet le fit sous-préfet de Dole, poste qu'il occupa pendant douze ans et qu'il abandonna pour se retirer dans sa propriété de Fontaine-lez-Luxeuil, où il mourut le 24 mai 1859. Il était officier de la Légion d'honneur.

Membre de la plupart des sociétés savantes de notre pays, il a laissé divers ouvrages et de nombreuses notices historiques. Les pages qui suivent, et qui ont rapport à Besançon, sont extraites de ses souvenirs inédits qui paraîtront en volume prochainement.

A. M.

.... Après avoir quitté Troyes, j'entrai, au commencement de l'année scolaire de 1809, au lycée de Besançon, où mes deux frères me rejoignirent deux ans plus tard, et où mon troisième frère Alfred n'entra qu'en 1815. L'esprit qui y régnait nous faisait détester l'horrible régime disparu ; d'ailleurs tous les membres de ma famille semblaient regretter les Bourbons, ma mère surtout ne nous entretenait que de traditions de respect et d'amour pour les *pauvres exilés* dont, au dehors, nous n'entendions jamais parler. D'autre part, on nous inspirait un profond dégoût pour les hommes de la Révolution et les orgies sanglantes de la Terreur. Malgré cette éducation royaliste, nous partagions l'enthousiasme guerrier de nos camarades du lycée ; nous étions éveillés chaque matin au bruit du tambour ; les heures se partageaient entre Quinte-Curce, Cicéron, Virgile et l'école de peloton, les études classiques et le maniement des armes. L'empereur voulait faire de chaque collège une pépinière de soldats, et il y avait réussi.

On nous lisait les bulletins de la Grande Armée arrivés de la veille,

et souvent cette lecture se faisait en présence du général Marulaz, qui était accompagné de tout l'état-major de la place, dont les élégants uniformes tournaient les têtes et faisaient étinceler nos yeux. On rêvait déjà les joies du champ de bataille et les épaulettes de général.

Je me rappelle encore avec quel chagrin je me vis trop jeune d'une année pour endosser le brillant dolman des gardes d'honneur, monter à cheval et partir avec mes aînés, que je croyais bien heureux d'aller se faire estropier ou tuer dans les plaines de Lutzen ou de Bautzen. J'étais pourtant d'une nature calme, sans passion, mais il était impossible de résister à cet enivrement, à cette fièvre de gloire militaire qui s'emparait alors de toute la jeunesse des lycées, et quand je vis mes camarades Fleurus de Bry, Grosbost, Alexandre de Boulot, Gros, Véjus, Quirot et tant d'autres, passer leur revue de départ, les larmes me vinrent aux yeux et je m'écriai : « Qu'on me laisse donc les suivre ! »

Ces souvenirs d'enfance, ces souvenirs du lycée, ne me reviennent jamais à l'esprit que frais et couleur de rose. J'en appelle à ceux de mes compagnons habituels encore vivants et à la mémoire des disparus : Pourcy, les deux Thorigny, dont l'aîné est mort lieutenant-colonel du 4e régiment de chasseurs à cheval, Paul Dormoy, aujourd'hui général de brigade, Xavier Huvelin et ses frères, Malterre cadet, ancien officier d'infanterie légère, Henri de Conflans, tué accidentellement à la chasse par son garde, les trois Anthony, dont l'un a péri lors de la retraite de Russie, les Louvot, les Marquis, que depuis 1814 on appella de Talenay, de Saint-Maurice-Lavernette, les deux de Bry, dont l'aîné Fleurus est mort sous-préfet de Péronne, et dont le cadet Fortuné est en ce moment préfet de la Côte-d'Or, Francis Conscience, Hippolyte de Taxenne, d'Oussières, les deux Grusse, de Talbert, Bizot, général du génie devant Sébastopol, de Vercia, Fuschambert, Albert de Ferrier, les deux Gaume, les deux Pécot, dont l'aîné a péri à la retraite de Moscou et le second, Auguste, est mort à Besançon, laissant la réputation justement établie d'un excellent médecin et d'un très habile opérateur, Étienne Larchey, qui, après être sorti de Saint-Cyr dans l'artillerie, a été pendant la guerre d'Orient commandant militaire de Constantinople et vient de rentrer en France avec le grade de général de division, etc., etc.

Notre musique, si l'on s'en rapporte à ce qui se disait alors, n'était pas mauvaise ; mais il y a si longtemps que je ne joue plus de la flûte que, pour être vrai, je ne me rappelle pas trop ce qu'elle était. Ce que je me rappelle beaucoup mieux, c'est que chaque fois que nous embellissions une cérémonie quelconque, cela nous valait toujours de jolis déjeuners ou de plantureux dîners, auxquels nous ne manquions pas, bien entendu, de faire le plus éclatant honneur.

De tous les fonctionnaires qui nous régalaient, c'était chez Mgr Claude Lecoz, notre archevêque, que nous aimions le mieux aller. Quel charmant coup d'œil présentait la table autour de laquelle nous prenions place. On y voyait rangés, avec art, de magnifiques jambons perdus dans des monceaux de gelée transparente, de formidables volailles bourrées d'une farce délicate et marbrée par les truffes, des saucissons de toutes les tailles, des langues fourrées d'une chaude couleur garance et des pyramides de gâteaux divers sortant des laboratoires si célèbres des Valet et des Voituret.

Ah ! Monseigneur Claude Lecoz, si vous avez donné la nourriture de l'âme à beaucoup d'entre nous, vous avez en même temps donné la nourriture du corps aux élèves faisant partie de la musique, et, dans cet âge de déraison, celle-ci était de beaucoup préférée à l'autre.

. . . .

L'horizon politique de la France commençait à s'assombrir et donnait aux populations de sérieuses inquiétudes. Les armées alliées avaient passé la frontière et une division autrichienne, sous les ordres du prince de Lichtenstein, bloquait Besançon, alors commandé par un des plus braves capitaines de l'armée française, qui en comptait beaucoup : le général de division Marulaz.

Fils d'un ancien sous-officier du régiment d'Esterhazy, il était né, pour ainsi dire, entre deux galops, et pendant plus de dix ans, comme chef d'escadron et colonel, il avait mené le 8e hussards à la gloire. De Boxtel à Wagram, son intrépidité et son audace ne s'étaient jamais démenties, et son immuable énergie durant le blocus a été reconnue de tous les habitants ; le prince de Lichtenstein lui-même lui témoigna son estime de manière fort flatteuse. Agé de quarante-cinq ans environ au moment de l'invasion, Marulaz n'avait rien d'un roué, ni par l'élégance ni par le langage, et ses vigoureuses apostrophes lancées avec un accent allemand très rude, sentaient plus la

caserne que l'hôtel de Rambouillet. Son salon, c'était le champ de bataille. Voici une anecdote que je me rappelle à son sujet.

Un jour de février 1814, Marulaz envoya un petit parti d'infanterie en reconnaissance du côté de Saint-Ferjeux et le suivit à une dizaine de minutes avec quelques dragons d'escorte. Accueillis par un poste autrichien peu nombreux, les fantassins furent cependant pris d'une panique folle et regagnèrent la ville à toutes jambes à travers champs et jardins. Un seul soldat effaré revenait par la route où marchait le général. Dès qu'il l'aperçut, et comprenant ce qui venait de se passer, Marulaz se précipita sur lui en hurlant :

— « Ah! tas de cochons, vous n'êtes plus qu'un ?.... Tiens !.... « Tiens !.... » — Et il accompagnait ses exclamations à grands coups de plat de sabre sur le dos du malheureux fuyard. Après plusieurs mètres parcourus sous cette douche de fer, l'homme s'enfila comme un lapin dans une haie devant laquelle le général fut forcé de se calmer.

Marulaz était tout en rudesse, mais ce guerrier à l'allure martiale, aux yeux vifs, au poil dur, forçait l'admiration ; il avait une âme d'acier et un cœur d'or et sa bonté véritable lui attira des affections qui restèrent toujours vivaces. Je souhaite que les liens d'amitié qui rattachaient les miens à cet héroïque soldat continuent à se resserrer avec ses descendants.

L'ennemi se contenta, comme il en avait sans doute reçu l'ordre, d'investir étroitement la place sans faire sur elle la moindre tentative, car, à l'exception d'une seule nuit où il prit fantaisie au comte de Colloredo, qui n'était qu'en passage sous nos murs avec un gros de troupes, de lancer quelques bombes et quelques obus dans la ville, nous ne fûmes point inquiétés. Notre garnison fit même, durant ce blocus, plusieurs sorties heureuses pour se procurer du fourrage, et ces escarmouches, dans lesquelles continuait à briller la bravoure habituelle de nos soldats, ne pouvaient guère contribuer à rétablir nos affaires. Dans une place bloquée, les mesures de sûreté, de police, de ravitaillement, effraient bien plus les habitants que le canon de l'ennemi.

Pourtant nous ne devons pas faire les faux braves, et je dois avouer que le bombardement dont je viens de parler causa à toute notre ville un effroi sans pareil. Quand un obus tombait dans un

quartier, on fuyait dans un autre, et dès qu'un projectile tombait de ce côté, on se sauvait de nouveau vers un autre point. Les troupes avaient également quitté leurs casernes devenues le point de mire des artilleurs autrichiens, et circulaient dans les rues. Tout ce mouvement, tout ce bruit du pas des chevaux et des armes contribuaient à augmenter la frayeur et on attendait le jour dans les angoisses les plus cruelles. Enfin l'aurore parut et on s'occupa de réparer les légères dégradations que les bombes ennemies avaient faites aux toitures des maisons. Quelques seaux d'eau avaient suffi pour empêcher le développement de deux ou trois incendies partiels et, à la fin de la journée, il ne restait aucune trace du bombardement de la nuit précédente.

. . . .

La beauté comme la laideur est toujours au-dessous de l'idée qu'on s'en est formée, soit sur le rapport, soit d'après l'opinion de tel ou tel. Ainsi, une jolie femme n'est jamais aussi jolie, et une femme laide n'est jamais aussi laide qu'on nous l'a dit à l'avance.

Les choses se passent de même pour les grands événements, les grandes catastrophes dès longtemps prévues. L'imagination tournoyant, rapide et vivement impressionnée, dans votre cerveau inquiet, vous présente ces accidents divers sous leur aspect le plus effrayant, et quand ils arrivent, on s'écrie presque toujours: « Quoi ! ce n'est « que ça ! »

Lorsque, par exemple, on nous a annoncé que les portes de Besançon étaient closes, et que notre liberté d'agir n'allait pas au delà des murs de la place, nous avons vu tout de suite la ville prise d'assaut, les cadavres de ses défenseurs entassés dans la boue sanglante des fossés, les femmes insultées brutalement en pleine rue et les habitants, en insurrection contre tant d'infamies, passés presque tous au fil de l'épée. Nous avons pris le degré le plus élevé du thermomètre de la guerre, tandis qu'il fallait prendre le degré moyen.

On craignait aussi de manquer de blé, de farine et de mourir de faim, car on supposait que cet état de siège durerait plus d'une année. On n'a manqué de rien, si ce n'est d'un peu de viande. C'est même durant ce blocus qu'on a fait chez mon père les plus charmants soupers auxquels j'aie jamais assisté.

Cependant les autorités civiles et militaires, prévenues par quel-

ques lettres confidentielles que Louis XVIII allait être replacé sur le trône de ses ancêtres, jugèrent fort sagement qu'il y avait lieu de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, tout engagement avec l'ennemi. Elles offrirent donc un armistice au prince de Lichtenstein qui nous bloquait. Celui-ci accueillit vivement cette proposition conciliatrice, et ses soldats, sans armes, venaient journellement se promener sur les glacis de la place.

Il était alors de mode d'aller chaque soir aussi entendre la brillante musique des Autrichiens, qui, en réalité, était très bonne, et, dans leur enthousiasme royaliste, nos belles dames du monde élégant, car c'étaient les jeunes et jolies femmes bien entendu qui dominaient, criaient après chaque morceau : « Vivent nos amis les alliés ! »

Ces gros soldats d'outre-Rhin, visiblement impressionnés et surpris de tant d'exclamations de tendresse, dont certainement ils n'avaient pas l'habitude, se mettaient à jouer et à chanter tout à la fois des valses rapides, que nos élégantes dansaient dans leur folle joie au son de cet orchestre entraînant ; et quand l'heure de la retraite avait sonné, on échangeait de galants adieux qu'on prolongeait, les uns en élevant leurs shakos ou leurs casques au bout de leurs sabres, les dames à l'aide de leurs mouchoirs blancs suspendus aux cannes des dandys qui leur donnaient le bras. Ce petit manège, très flatteur pour les Autrichiens, mais très blessant pour les Français, durait jusqu'à ce qu'on se perdît de vue.

De telles démonstrations avaient de l'entrain, du piquant, du romanesque, mais à coup sûr elles n'étaient pas patriotiques, et j'ai vu de nos jeunes officiers en verser des larmes de rage. Nos bons amis les ennemis ont dû bien rire dans leurs barbes incultes des cajoleries dont ils étaient l'objet.

LES ÉCONOMIES A FAIRE

D'APRÈS M. LÉON SENTUPÉRY

M. Léon Sentupéry, dont la famille est d'origine languedocienne, n'est pas un inconnu dans le monde politique contemporain. Né à Gray en 1857, élève du lycée de Vesoul, il est donc Franc-Comtois d'origine. C'est à ce titre que nous allons essayer un commentaire de sa dernière brochure (1).

L'auteur est éloquent parce qu'il laisse la parole aux faits. Sans parler de la natalité décroissante, il constate que notre budget, qui était en 1829 de 1,015 millions, en 1847 de 1,630, en 1870 de 2,223, en 1872 de 2,587, s'élève pour 1904 à 3,571, et que le contribuable ne peut supporter de charges plus élevées.

Après une étude patiente et consciencieuse, M. Sentupéry croit pouvoir affirmer qu'on peut réaliser environ 350 millions d'économies. Il a daigné toutefois reconnaître que son étude peut suggérer des avis, des objections, et promettre de les enregistrer avec plaisir.

M. Léon Sentupéry ne paraît pas connaître les vœux émis en 1889 par des congrès provinciaux où n'étaient guère représentés que des monarchistes : mais, avec MM. Antonin Dubost, Thomson, Beau-

(1) *Economies, réformes*, etc. Bureaux du *Lyon républicain*.
Du même auteur : *Petit catéchisme du bon républicain*, brochure de propagande (1885) ; *Lettre au père Jean-Claude sur le Tonkin, l'agriculture et les finances* (1885), id. ; *La suppression des trésoriers généraux et des receveurs particuliers* (réfutation du projet tendant à la suppression) (1886) ; *Manuel pratique d'administration*, à l'usage des préfectures, sous-préfectures, mairies, des fonctionnaires et simples particuliers (2 vol. in-8. Paris, Pedone-Lauriel, 1887) ; *Le Tonkin et la mère patrie* (en collaboration avec M. Jules Ferry, in-12. Paris, Havard, 1889) ; *L'Europe politique* (2 vol. in-8. et un supplément. Paris, Lecène et Oudin, 1892-95) ; *La République de Saint-Marin* (avec M. le baron de Montalbo), br. in-8., id., 1894 ; *La réforme de l'enseignement secondaire* (br. in-8, à la *Revue politique et parlementaire*, 1900).

quier, Morlot, etc., il demande une nouvelle subdivision de la France. En effet, notre patrie est devenue plus petite : un croquis de la Géographie classique de Marcel Dubois montre comment les communications plus faciles l'ont en quelque sorte rapetissée depuis 1800.

Il est exact qu'en 1846 il y avait 188,000 fonctionnaires et en 1886 606,000, sans compter 8,000 fonctionnaires départementaux et 122,000 communaux ; que les appointements des fonctionnaires de l'État se sont élevés, dans cette période, de 245 à 616 millions, plus 45 millions ajoutés au budget pour les retraites.

L'auteur affirme que l'augmentation du nombre des fonctionnaires provient en partie de ce que la démocratie a pris conscience de ses droits, de ce que chacun fait plus de démarches qu'autrefois pour obtenir telle ou telle chose. Il ne se demande pas s'il n'y aurait point moyen d'exiger de tous nos employés de ministère, *simultanément*, un plus grand nombre d'heures de service, ou la démission immédiate. Chacun sait que les fonctionnaires sont d'autant moins payés. en général, qu'ils travaillent davantage ; mais chacun sait aussi que le Français a une lamentable tendance à la nonchalance, à la fainéantise, et que le nombre des candidats aux fonctions les moins rétribuées atteint une proportion effrayante. Donc, qu'on prenne cette mesure draconienne, en disant aux employés : nous avons trente candidats (ou davantage) pour chaque place qui sera abandonnée, et vous verrez que les titulaires se soumettront.... en enrageant.

Une diminution proportionnelle de tous les traitements supérieurs à 2,000 fr. pourrait encore être imposée en même temps : autre mesure draconienne qui exaspérerait le monde des fonctionnaires, mais qui, pleinement d'accord avec le principe, aujourd'hui admis en haut lieu, de l'impôt sur le revenu, serait fort bien accueillie de la masse des électeurs. L'auteur de cet article, républicain sincère, s'offre lui-même en holocauste sur l'autel de la patrie en demandant à M. Sentupéry de proposer ce moyen énergique de relever nos finances.

Si la décentralisation paraît à M. Sentupéry s'imposer dans tous les États « dont les institutions n'ont pas à redouter les assauts de l'opposition, » nous lui répondrons qu'en France il est impossible d'indiquer à quelle heure elle doit être appliquée. Mais le caractère de cette revue m'interdit de développer les considérations politiques que me suggère cette question. Il serait digne d'un écrivain comme

M. Sentupéry de reprendre le programme de Nancy, avec commentaires et additions, pour le vulgariser le plus promptement possible : car il est trop oublié de la génération actuelle.

Dix exemples typiques au lieu d'un auraient pu être donnés par lui pour faire comprendre ce que sont les lenteurs administratives.

M. Sentupéry demande avec raison que nos quatre-vingt-trois départements soient réduits à vingt grandes régions. Il y aurait, par exemple, une région de Franche-Comté : mais il ne croit pas devoir y ajouter la Bresse, qui fait partie cependant du Jura au point de vue géographique. M. Ch. Beauquier réclame vingt-deux et non vingt subdivisions ; M. Ch. Garriguet trente (ce qui nous ramène presque au nombre des intendances de 1789). En 1902 s'est fondée une Fédération régionaliste française, dont le siège est à Paris, 14, rue Linné (V^e) ; sans parler d'une Ligue pour la décentralisation, dont le président est M. de Marcère, et de l'*Action régionaliste*, dont le secrétaire général est M. Charles Brun. Une commission d'administration départementale et communale, en 1902, a été d'avis qu'il fallait vingt-cinq divisions au lieu de vingt-deux, tout en approuvant le projet Beauquier.

M. Sentupéry propose les vingt divisions suivantes :

Le Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne), chef-lieu Lille ; la Normandie, chef-lieu Rouen ; l'Ile-de-France, chef-lieu Paris ; la Champagne, chef-lieu Châlons-sur-Marne ; la Lorraine, chef-lieu Nancy ; la Bretagne, chef-lieu Rennes ; la Sarthe-et-Loire (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire), chef-lieu le Mans ; l'Orléanais, chef-lieu Orléans ; la Bourgogne, chef-lieu Dijon ; la Franche-Comté, chef-lieu Besançon ; le Poitou-Charentes, chef lieu Poitiers ; le Centre (Indre, Cher, Nièvre, Allier), chef-lieu Bourges ; le Limousin-Dordogne (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne), chef-lieu Limoges ; l'Auvergne-Lozère, chef-lieu Clermont-Ferrand ; le Lyonnais (Saône-et-Loire, Ain, Loire, Rhône, Ardèche), chef-lieu Lyon ; le Dauphiné-Savoie, chef-lieu Grenoble ; la Gironde-Béarn (Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées), chef-lieu Bordeaux ; les Pyrénées-Garonne (Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn, Ariège), chef-lieu Toulouse ; le Languedoc-Pyrénées (Aveyron, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales), chef-lieu Montpellier ; la Provence, chef-lieu Marseille.

A cette division, parfaitement acceptable en principe, on ne pourrait guère objecter que des critiques de détail, qui porteraient plus sur la forme que sur le fond Certains termes sont un peu bizarres : Poitou-Charentes au lieu de Poitou ; Limousin-Dordogne au lieu de Limousin-Périgord ; Auvergne-Lozère au lieu d'Auvergne ; la Saône-et-Loire pourrait être rattachée à la Bourgogne comme autrefois ; l'expression de Gironde-Béarn serait avantageusement remplacée par celle de Bordelais, plus claire pour le public que le vieux nom de Guyenne ; le terme de Pyrénées-Garonne pourrait faire place à celui de Toulousain ou Languedoc occidental ; celui de Languedoc-Pyrénées à celui de Languedoc oriental. Peut-être même y aurait-il lieu de créer une région des Cévennes et de laisser à la Savoie une existence particulière : on aurait vingt-deux régions. Pourquoi, si l'on supprimait les conseils d'arrondissement, qui ne représentent à peu près rien, ne rétablirait-on pas les municipalités cantonales de l'an III, en augmentant la compétence des juges de paix? Ce système a l'avantage d'habituer les communes rurales à se grouper en vue d'efforts communs.

J'avoue ne pas comprendre pourquoi M. Sentupéry veut soixante-sept sous-préfets dans les chefs-lieux des départements actuels, sauf les quarante devenus chefs-lieux de région : en effet, la région est assez peu étendue pour qu'une décision du préfet parvienne à toutes les communes sans retards bien importants, et par conséquent sans intermédiaires. Si M. Sentupéry sacrifie les intérêts des sous-préfectures actuelles, pourquoi ne traite-il pas de même toutes les petites préfectures ?

L'administration régionale, avec son système, coûterait quatre millions au lieu de onze.

Les cours d'appel seraient au nombre de vingt et une ; les tribunaux de première instance, au nombre de quatre-vingt-sept. Sur les divers services financiers, M. Sentupéry nous paraît fort modéré en ne réclamant qu'une économie de treize à quatorze millions. Je ne vois pas pourquoi le nombre des recteurs ne serait pas porté à vingt, et pourquoi tout chef-lieu actuel d'arrondissement doit être privé d'un inspecteur primaire.

M. Sentupéry s'exagère peut-être un peu la facilité des communications, au sujet de la réforme des tribunaux, et le peu d'importance

que nos petites villes attribuent aux sous-préfets; il n'indique nullement en vertu de quels principes telle ville recevrait par compensation une grande école, une cour d'appel, etc.

Ancien chef de cabinet au ministère de la justice et des cultes, M. Léon Sentupéry, comme le Rabourdin de Balzac, a su apprécier le gaspillage de temps et d'argent qui n'a fait qu'augmenter dans nos ministères; et il propose à ce sujet des mesures radicales. Sans doute, en le voulant bien, les ministres peuvent faire des économies : mais pourquoi les plus énergiques d'entre eux ont-ils reculé au moment d'entrer en lutte contre leurs bureaux? M. Sentupéry doit le savoir.

Le nombre des sénateurs pourrait être, selon lui, ramené à deux cent cinquante, celui des députés à quatre cent cinquante : qui ne voit qu'avec vingt ou vingt-cinq subdivisions territoriales, au lieu de quatre-vingt-trois, ce nombre pourrait être réduit, par exemple, à quatre députés et quatre sénateurs par subdivision?

Nous n'avons pas grand'chose à objecter aux économies que demande M. Sentupéry sur les budgets de nos onze ministères, en se basant du reste sur des rapports officiels.

Cependant, nous ne pouvons admettre avec lui qu'en conservant le Concordat on restreigne le nombre des évêchés sans entente avec la cour de Rome, et qu'on laisse des évêchés vacants sous prétexte d'économies.

Ainsi que plusieurs autres réformateurs, le publiciste comtois réclame la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, selon le système anglais : mais il ne nous montre pas comment un ministère pourrait amener les Chambres à cette loi de renoncement. Le Parlement, dit-il, a largement « usé et abusé en ces dernières années » de ce moyen d'influence auprès des électeurs. Ceux-ci ont paru satisfaits : pourquoi donc changer de système?

Il ne dit rien du contrôle de la Chambre des comptes, et de ce qui le rend tardif et illusoire. Mais il approuve la création d'un contrôleur des dépenses de chaque ministère, nommé par le ministre des finances et par le ministre intéressé.

Rien de plus sensé que la demande, un peu vaguement formulée, d'une responsabilité effective des fonctionnaires; que le rejet des propositions de rachat des chemins de fer par l'État; du canal des

Deux-Mers, etc. M. Sentupéry écrit : « Pas de surenchère ! c'est-à-dire plus de ces promesses bruyantes qui s'étalent, aux périodes électorales, dans les programmes, et visent à surenchérir sur les promesses déjà invraisemblables des concurrents. Car la surenchère, l'exagération calculée, voulue, poussée au besoin jusqu'au cynisme, est devenue l'une des plaies politiques de notre époque. Il est odieux et il est coupable d'égarer ainsi l'opinion, de l'énerver, de la pousser aux aventures, de lui jeter en pâture les plus décevantes chimères. »

M. Sentupéry a raison : il n'indique pas, toutefois, comment ces mœurs politiques pourront changer.

Sa remarquable brochure se termine par un appel aux conseils généraux et municipaux, chambres de commerce, syndicats, etc., pour demander une adhésion à ses vœux.

L'auteur nous permettra de lui conseiller d'essayer ce système, avec persévérance, dans la région où il est connu, la Franche-Comté, et particulièrement la Haute-Saône, puis dans la région lyonnaise, avant d'espérer qu'il pourra créer un mouvement général d'opinion. Si, en effet, M. Sentupéry parvient à faire adopter ses vœux par ces deux régions, il pourra ensuite essayer de gagner les autres à ses idées (1).

Pour aboutir, il veut une commission d'études « n'appartenant ni au Parlement ni à l'administration. » Pourquoi en exclurait on des fonctionnaires retraités, hommes d'expérience devenus indépendants?

Si notre compatriote a fait preuve d'esprit pratique en écrivant cette remarquable brochure, qui demanderait à être complétée par un volume d'études comparées sur les finances des autres grands États, nous ne pouvons nous empêcher de penser que trop d'intérêts privés et locaux seraient lésés par ces réformes pour qu'il y ait chance de les faire aboutir avant quelque épreuve nouvelle, comme cette guerre avec les Anglais, que l'optimisme de M. Sentupéry juge improbable aujourd'hui. Que l'auteur réussisse ou non à créer un fécond mouvement d'opinion, il aura du moins l'honneur de l'avoir entrepris. S'il réussit, ce sera la première fois en France qu'un gouvernement aura su réformer lui-même les finances nationales sans y être forcé par un bouleversement.

Ch. Godard.

(1) M. Sentupéry a obtenu déjà plusieurs adhésions.



M. ULYSSE ROBERT

M. ULYSSE ROBERT

Les lecteurs des *Annales franc-comtoises* savent déjà sans doute la mort de notre éminent compatriote, M. Ulysse Robert, survenue le jeudi 5 novembre, au cours du cent huitième banquet mensuel de l'Association franc-comtoise des Gaudes.

Les obsèques ont eu lieu le dimanche suivant 8 novembre, à Saint-Mandé, où M. Ulysse Robert habitait depuis plusieurs années. Sept discours ont été prononcés sur sa tombe ; ils seront sans doute publiés ; d'autre part, les hommages officiels et les témoignages d'admiration et de sympathie ne manqueront pas à la mémoire de l'homme et du savant ; en attendant, les *Annales franc-comtoises* tiennent à adresser un dernier souvenir au Franc-Comtois fidèle à son pays dont il aimait à la fois le présent et le passé, et qui fut du reste l'un des premiers et des plus fidèles de leurs collaborateurs.

M. Ulysse Robert est né à Fournet-Blancheroche, le 6 août 1845. Il fit ses études au petit séminaire de Consolation, où il eut la bonne fortune d'avoir pour professeur M. l'abbé Narbey ; celui-ci ne fut pas étranger à la vocation de son élève. Il écrivait alors son *Histoire des hautes montagnes du Doubs*, et l'on peut admettre sans forcer les choses que ses travaux personnels n'étaient pas étrangers à son enseignement, puisque dès 1865, les *Annales* publiaient un premier travail de M. Ulysse Robert intitulé : *Les Bouhélier, étude sur une famille libre et guerrière de la Franche-Montagne*. Ce fut aussi M. l'abbé Narbey qui encouragea son élève à étudier l'une des grandes figures comtoises du moyen âge, le pape Calixte. II En 1866, le jeune historien, alors étudiant de philosophie au séminaire de Vesoul, soumit aux suffrages de l'Académie de Besançon une première rédaction du travail qui devait l'occuper pendant une partie de sa vie ; la compagnie accorda à son mémoire le prix qui avait été mis

à sa disposition par la générosité du marquis de Conégliano, député de l'arrondissement; M. Castan, parlant au nom de la commission qui avait étudié le travail de M. Ulysse Robert, terminait ainsi son rapport : « La vie de Calixte II paraît à votre commission le point de départ d'une œuvre intéressante et qui manque dans nos annales. Ce n'est encore qu'une ébauche, mais une ébauche solide, intelligente et qui mérite de ne pas être abandonnée. » C'était à la fois un encouragement et une prophétie.

La vocation de M. Ulysse Robert était cette fois décidée. Il accepta pendant quelques mois les fonctions de maître d'étude au lycée de Besançon pour préparer l'examen de l'École des chartes. Il sortit de cette école le 17 janvier 1873, avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Il était déjà à cette époque attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et ne devait quitter ce service qu'à la date du 21 mars 1883, où il fut nommé inspecteur général des bibliothèques et des archives.

M Ulysse Robert fut constamment retenu à Paris par ses fonctions, mais il ne voulut pas être et ne fut jamais Parisien, il resta Comtois et *Montagnon*. Il passait tous les ans plusieurs semaines en Franche-Comté. L'automne dernier il fit un séjour de deux mois à Besançon, où il comptait se retirer aussitôt sa retraite venue; dans sa pensée celle-ci n'aurait pas été le repos; en parcourant un jour les salles de la bibliothèque, il rêvait d'employer ses dernières années à en utiliser les richesses, et d'entreprendre des études depuis longtemps rêvées, mais que ses devoirs administratifs l'avaient obligé de laisser de côté.

L'histoire et la science, telles que l'entendait M. Ulysse Robert, n'étaient pas de nature à lui procurer une renommée populaire et tapageuse; c'était suivant la parole d'un maître [1], « cette vraie science française d'autrefois, cette érudition si calme, si simple, si haute de nos Bénédictins, de notre Académie des inscriptions, des Beaufort, des Fréret, de tant d'autres illustres ou anonymes qui enseignèrent à l'Europe ce que c'est que la science historique et qui semèrent, pour ainsi dire, toute l'érudition d'aujourd'hui.... »

M. Ulysse Robert entendait bien cependant ne pas faire simple-

(1) Fustel de Coulanges.

ment œuvre d'érudit. Il aurait volontiers signé ce mot du même historien : « Le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect pour les générations qui nous ont précédés. » Il savait pour quelle part les traditions comptent dans la vie des hommes et ce qu'une nation perd à rompre avec les siennes. Il avait la conscience qu'en étudiant le passé, il travaillait pour le présent et pour l'avenir, parce que les siècles sont solidaires les uns des autres et qu'il est plus inutile encore que dangereux de chercher à rompre la chaîne qui les lie. C'était un patriote.

A. B.

En attendant qu'il soit donné une bibliographie complète et méthodique des travaux de M. Ulysse Robert, nous mettons sous les yeux des lecteurs des *Annales* la liste par ordre chronologique des études qu'il a consacrées à la Franche-Comté, et notamment des articles qu'il a donnés aux *Annales*.

1866. Les Bouhélier, études sur une famille libre et guerrière de la Franche-Montagne (*Annales*).

1866. Le pape Calixte II et les chanoines de Besançon (*Annales*).

Correspondance scientifique de l'abbé Mougin (*Annales*).

1867. Notice sur M. Mauvais, représentant du Doubs, membre de l'Institut (*Annales*).

1874. *Étude sur les actes du pape Calixte II.*

1878. *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales.*

1888. *Monographie du prieuré de Vaucluse (Doubs).*

1889-1890. Le pape Calixte II, sa jeunesse, son épiscopat sur le siège de Vienne. Sa politique, sa vie privée (*Annales*).

1891. *Histoire du pape Calixte II. Bullaire du pape Calixte II.*

Les testaments de l'Officialité de Besançon (*Annales*).

Compte rendu des « Esquisses et voyages, » par le marquis de Laubespin.

1899. Les écoles de Franche-Comté pendant le moyen âge (*Annales*).

1902. *Histoire de Philibert de Chalon.*

1903. *Testaments de l'Officialité de Besançon.*

SONNETS

A SAINT-ÉTIENNE DE COLDRE

Près Lons-le-Saunier

Ils avaient traversé dans leur couche de pierre,
Ces guerriers de César, des siècles de repos
Et sur l'antique sol, pavé de leurs tombeaux,
Nos mains à tous les vents ont jeté leur poussière !

O vous que j'ai troublés, dites-moi quels sanglots
Ont dû vous secouer, gonfler votre âme altière,
Si loin de la patrie à votre heure dernière ?....
Ces beaux lieux en ont-ils conservé les échos ?....

Je cherche.... La nature ouvre toujours les pages
De son livre divin : ils subsistent pareils,
Les plaines, les vallons, les grands coteaux vermeils,

Le temple saint déjà fameux dans les vieux âges....
Ah ! l'écho vibre là !.... Je l'entends, à genoux,
Vos crânes dans les mains; il dit : Priez pour nous !

LE MENSONGE

Le vrai, c'est la splendeur et du bien et du beau;
L'homme peut s'éclairer, étudier les causes
De ses penchants mauvais, faire de grandes choses
A la pure clarté de ce brillant flambeau !

Mais, lentement usé par des métamorphoses
Successives, le vrai n'est bientôt qu'un lambeau
Qui se perd dans la nuit. Alors, sur son tombeau,
Se dresse un mal cachant son venin sous des roses,

Le mensonge ! ce louche et misérable agent
Des basses passions ! Il sait être indulgent,
Terrible ou doux, selon les malheureux qu'il vise ;

Le monde lui sourit et l'infâme éhonté,
Enguirlandant de fleurs sa haine et sa traîtrise,
Apparaît invincible au juste épouvanté !

A MES TOUT PETITS

Tout petits, mes chéris, si contents d'être au monde,
Profitez des beaux jours qui vous sont mesurés !
Des jeux et des plaisirs trop tôt vous sentirez,
O vous, mes tout petits, la vanité profonde.

Ce temps est loin encore et déjà vous pleurez....
Cuisants chagrins d'une heure, ou bien d'une seconde,
Pleurs bus par le soleil dans vos yeux qu'il inonde
De joie, en s'accrochant à vos cheveux dorés !

Ah ! si toujours ainsi, sur vos charmants visages,
Aux ombres se mêlaient les rayons lumineux,
Je craindrais moins pour vous les vents et les orages....

Quand ils éclateront, soyez forts devant eux !
Tout petits, mes chéris, la souffrance est cruelle,
Mais nul homme n'est grand et ne vaut que par elle !

DÉSORMAIS

Le cerveau fatigué des vains bruits de la terre,
J'aspire avec ardeur au repos, à l'oubli ;
La douleur de son sceau marque mon front pâli,
Je n'ai plus qu'un désir de solitude austère.

Mon cœur, vase fragile et trop souvent rempli,
S'est brisé, répandant, comme un flot délétère,
Les larmes et le sang qui gonflaient son artère.
Et l'heure arrive enfin , son destin s'accomplit.

Il meurt ! Entendez-vous sa hautaine prière ?
« De mes tristes débris, ah ! qu'il ne reste rien,
« Qu'à jamais dans la nuit se perde leur poussière ! »

Il a raison. L'oubli, c'est le suprême bien !
Et désormais sans cœur, à l'abri des orages,
Je vivrai seule, en haut, très loin, dans les nuages.

POURQUOI, POUR QUI J'ÉCRIS

Pourquoi j'écris, pourquoi ? Pour soulager mon cœur
Que l'infini tourmente et qu'un poids lourd oppresse,
Pour souffrir un peu moins quand, aux jours de détresse,
L'orage déchaîné, les vents hurlent en chœur !

Pour qui j'écris ? Pour ceux qui sont seuls, sans tendresse,
Pour tous les malheureux que le monde moqueur
Trouble et qui n'osent pas faire avec la liqueur
De leurs larmes une encre amère et vengeresse.

Ceux qui sentent frémir dans le rythme berceur
Leur âme qu'un élan vers le ciel a poussée,
Poète, ceux-là seuls comprendront ta pensée.

Qu'importe si je dois ignorer la douceur
De leur aveu, pourvu que la lumière inonde
Mon âme et que, criant vers Dieu, Dieu me réponde !

LA FORCE

Aveugle en ses vouloirs, ce jeune siècle entraîne
Aux plus sanglants combats les hommes d'aujourd'hui ;
A la lutte homicide ils vont, menant grand bruit,
Raillant du siècle mort la majesté sereine !

Aux quatre coins du ciel de grands éclairs ont lui
Et les porte-drapeau lancent ces cris de haine :
« Arrière les anciens ! A nous la proie humaine,
« A nous le monde, à nous la force qui détruit ! »

De ce qui s'éleva sur de divines bases,
Du beau, du vrai, du bien, ils feraient tables rases ?....
Non, leurs armes contre eux un jour se tourneront,

Et leurs neveux, rendus prudents après ces crises,
Enchaîneront la force. Et les âmes éprises
D'idéal vers le ciel de nouveau monteront !

Comtesse E. de Grivel.

MÉLANGES & COMPTES RENDUS

IVe Congrès de l'Association franc-comtoise (1)

L'Association franc-comtoise, union des sociétés savantes de la Franche-Comté et du territoire de Belfort, a tenu son quatrième congrès le 5 août dernier, à Lons-le-Saunier, sous la présidence de M. Ph. Berger, professeur au Collège de France, de la Société belfortaine d'émulation.

La première réunion a eu lieu à l'hôtel de ville, à neuf heures du matin. Après une allocution de M. J. Gauthier, président sortant, et une réponse de M. Ph. Berger, les membres du congrès, au nombre de plus de soixante, se sont répartis en trois sections — archéologie, histoire, sciences — délibérant dans des salles particulières.

La section d'archéologie était présidée par M. l'abbé Brune ; celle d'histoire, par M. Berger ; celle des sciences, par M. Barrand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées du département du Jura.

Les communications suivantes ont été faites :

Dans la section d'archéologie, par MM.

Docteur Bouchet. — *Découverte d'une pirogue creusée dans un tronc d'arbre à Apremont (Haute-Saône) et les pirogues dans la vallée de la Saône supérieure.*

Abbé Brune. — *Ivoires byzantins des musées de Dole et de Lons-le-Saunier.*

Ampoules de verre et reliquaires de l'église de Vaudrey.

Abbé Fromond. — *Note sur le moulin de Crissey et sur quelques objets découverts lors de sa transformation en usine électrique.*

(1) Ce compte rendu du congrès de l'Association franc-comtoise à Lons-le-Saunier devait paraître dans la livraison précédente ; c'est par erreur que sa publication a été retardée.

J. FEUVRIER. — *Stations néolithiques dans l'arrondissement de Dole.*

J. GAUTHIER. — *La sculpture sur bois en Franche-Comté du XVe au XVIIe siècle.*

HUGON. — *Station préhistorique de la Boissière.*

V. MAIRE. — *Cimetière burgonde à Arc-lez-Gray.*

M. PIROUTET. — *Quelques types de fibules des tumuli des environs de Salins.*

L. FÉVRET. — *Coup de poing chelléen trouvé à Dole en 1898.*

J. FEUVRIER et L. FÉVRET. — *Plaque de ceinturon burgonde trouvée à Tavaux en 1902.*

Dans la section d'histoire, par MM.

J. GAUTHIER. — *Les notaires et les archives notariales en Franche-Comté.*

Notice sur les châteaux féodaux en Franche-Comté d'après le cartulaire de Chalon.

Ch. GODARD. — *Les chevaliers de l'arquebuse de Gray.*

Abbé POULAIN. — *La crypte de l'église Saint-Désiré à Lons-le-Saunier.*

PAJOT. — *L'origine et la signification du nom de Lure.*

MONNIER. — *L'instruction primaire dans la Haute-Saône avant 1789.*

MONOT. — *Gilbert Cousin et sa description de la Franche-Comté en 1552.*

St. LEROY. — *Ternaux, Rouget de l'Isle et Saint-Simon.*

Dans la section des sciences, par MM.

V. MAIRE. — *Coupe de l'Astartien inférieur prise dans le canal de la Marne.*

Abbé BOURGEAT. — *Importance du chemin d'accès au Simplon à travers la Faucille.*

M. PIROUTET. — *Sur la présence du Valanginien et du Purbeckien dans le lambeau infracrétacé du Poupet*

Abel GIRARDOT. — *Présence de l'étage Aptien dans le gisement crétacique de Cesancey.*

THEVENIN. — *Sur les causes de la période décennale de certains phénomènes météorologiques.*

HUGON. — *Observations sur la maladie des écrevisses et le repeuplement des cours d'eau des cantons d'Orgelet et d'Arinthod.*

A midi, un banquet réunissait les congressistes dans la grande salle de l'*hôtel de Genève*. Le menu en avait été décoré d'un dessin fort artistique de M. R. Chapuis. Remarqués : MM. Chapuis, maire de Lons-le-Saunier ; Ulysse Robert, inspecteur général des archives ; Barrand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées ; Jeanperrin, inspecteur d'académie ; V. Waille, professeur à l'école supérieure d'Alger, etc.

Des toasts très applaudis ont été portés par MM. Ph. Berger, président ; docteur Chapuis, maire de Lons-le-Saunier ; Mias, président de la Société d'émulation du Jura, et J. Gauthier.

A trois heures, réunion publique des congressistes. Après un charmant discours du président, M. L. Févret a lu un mémoire sur *les ateliers monétaires et la monnaie de Lons-le-Saunier*. M. l'abbé Perrod, dans une causerie animée, a retracé à grands traits l'histoire de Lons, et M. Ulysse Robert a donné une savante et captivante étude sur Philibert de Chalon.

Les membres du congrès se sont ensuite transportés devant la plaque commémorative de Philibert de Chalon, placée par les soins et aux frais de la Société d'émulation du Jura sur les murs de l'hôtel de ville.

En voici le texte :

ICI
DANS L'ANCIEN CHATEAU DES CHALON-ARLAY
DONT CET HÔTEL DE VILLE OCCUPE LA PLACE
EST NÉ LE 18 MARS 1502
PHILIBERT DE CHALON, PRINCE D'ORANGE,
CAPITAINE GÉNÉRAL DES ARMÉES
DE CHARLES-QUINT, VICE-ROI DE NAPLES,
TUÉ GLORIEUSEMENT A LA BATAILLE DE GAVINANA
LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA A SA MÉMOIRE
5 AOUT 1903

M. Mias, président de la Société, a fait remise du monument à la ville ; M. le docteur Chapuis, maire, remercie ; M. Ph. Berger, dans une improvisation chaleureuse, s'associe à ce qui vient d'être dit ; M. U. Robert ajoute quelques traits au portrait du jeune héros dont

il s'est fait l'historien ; enfin M. Guichard lit une pièce de vers fort remarquable sur Philibert.

Le congrès se sépare ensuite pour visiter la ville.

La prochaine réunion aura lieu à Besançon, au mois d'août 1904.

La Chronique de l'église de Saint-Pierre de Besançon, *par M. le chanoine* Suchet. — *Besançon, imprimerie Vᵉ Jacquin, in-8 de 54 pages, avec une gravure.*

Chaque année voit sortir de la plume de M. le chanoine Suchet quelque savant volume ou quelque brochure intéressante. La *Semaine religieuse* du diocèse de Besançon, dont il fut longtemps le directeur, profite encore de ses travaux et, après une suite d'articles sur l'église cathédrale pendant la Révolution et sur plusieurs paroisses de la ville, il nous a donné cette année la chronique de l'église de Saint-Pierre. Il a écrit ces pages d'histoire, qu'il vient de réunir en brochure, pour répondre au désir du curé de la paroisse et lui donner un nouveau gage de sa vive amitié en même temps que pour édifier ses paroissiens et les attacher à leur église.

Les origines de la paroisse Saint-Pierre se confondent avec celles du christianisme à Besançon. Après nous les avoir rappelées, M. Suchet nous fait assister au spectacle des grandes invasions ; elles couvrirent de ruines Besançon, qui ne s'en releva guère que sous le pontificat d'Hugues Iᵉʳ, son archevêque. Après avoir échappé à une tentative de schisme auquel aurait voulu l'entraîner l'empereur Barberousse, la ville continuant à prospérer, la paroisse Saint-Pierre, à raison de sa position centrale, acquit une plus grande importance ; de nombreuses fondations l'enrichirent. En 1572, elle eut à courir un nouveau danger de la part des protestants qui essayèrent d'y introduire de force la réforme.

Au début du xviiiᵉ siècle, on pensa à la reconstruction de l'église, trop petite et délabrée, mais les travaux ne furent achevés qu'en 1784. On était à la veille de la Révolution. La paroisse de Saint-Pierre était alors gouvernée par M. Demandre, prêtre d'une charité incontestable, mais d'un caractère faible et hésitant. Élu député à l'Assemblée nationale, il prêta serment à la constitution civile, mais il n'alla point jusqu'à l'apostasie et démissionna en 1794.

Pendant la Terreur, l'église Saint-Pierre servit à la célébration des fêtes décadaires. Elle eut pour curé constitutionnel M. Coignet, ancien carme, dont la conduite fut d'ailleurs irréprochable. Il fut remplacé par M. Beurey, après le Concordat. Le nouveau curé eut à réparer bien des ruines matérielles et morales : pendant dix ans, il s'appliqua à embellir son église avec un zèle dont héritèrent ses successeurs. M. Ardin, qui lui succéda, était un homme bienveillant, un esprit cultivé et un orateur remarquable. M. Griffon gouverna la paroisse pendant trente ans et y fit chérir son nom. M. Dupuis et M. Rigny furent les continuateurs de son zèle et de sa charité; l'auteur de la *Chronique de Saint-Pierre* leur rend le meilleur hommage en faisant l'énumération de leurs œuvres, et il termine en exprimant toutes les espérances que font naître les débuts du curé actuel, M. le chanoine Perrin.

La lecture de cette brochure est attachante, et M. le chanoine Suchet a su y mettre toute l'exactitude et toute l'érudition qui sont le caractère habituel de ses écrits. A. R.

Paul Cottin, **Sophie de Monnier et Mirabeau d'après leur correspondance secrète inédite** (1775-1789). *Paris*, *Plon*, 1903, CCLX-282 *p.*

Le volume publié par M. Paul Cottin comprend deux parties à peu près d'égale longueur : une introduction contenant le récit des aventures de Mirabeau et de Sophie de Monnier, et les lettres de cette dernière, lettres secrètes, en partie chiffrées, et données pour la première fois au public. Jusqu'ici l'amante de Mirabeau était plus célèbre que connue, on pourra désormais la juger en connaissance de cause. Le grand nom de Mirabeau suffit à donner au livre de M. Cottin le caractère d'un livre d'histoire ; mais nous ne pensons pas en déprécier la valeur en disant qu'il est encore davantage une étude psychologique et, étant donné l'état d'âme du sujet étudié, une étude de pathologie morale.

Les partisans de la théorie de l'hérédité triomphent avec Mirabeau qu'ils donnent comme résumant les défauts et les qualités d'une race au génie fougueux et indomptable. Mais l'explication fait défaut pour Sophie de Monnier. Rien dans la famille, dans le milieu, dans l'édu-

cation, ne préparait la jeune Sophie Richard de Ruffey à jouer le rôle scandaleux et tapageur que l'on sait. Fille et petite-fille de magistrats bourguignons, elle appartenait au monde et à la province qui ont donné à la France, au XVIIe siècle, Bossuet, au XVIIIe siècle, Buffon, Bouhier et de Brosses. Le bon sens et la pondération d'esprit étaient les qualités qu'elle devait puiser dans un pareil milieu. Comment devint-elle une détraquée et, comme diraient les médecins, une névrosée? Son premier malheur fut son mariage avec le vieux marquis de Monnier, et le second la rencontre de Mirabeau. Que serait-elle devenue si ces deux épreuves lui avaient été épargnées? S'autorisant des lueurs de bon sens qui semblent éclairer son âme dans les dernières années de sa vie et qui, notons-le, n'empêchèrent pas son suicide, M. Cottin la voit, si elle avait été mieux mariée, « une femme accomplie, une excellente épouse. » C'est peut-être bien de l'optimisme. D'autres ont su conserver leur dignité et leur vertu où elle s'est perdue, et il faut bien croire qu'il y avait chez elle une tendance innée au rôle de nouvelle Héloïse.

Les amateurs de romanesque trouveront satisfaction à lire le volume de M. Cottin. Dumas père et Ponson du Terrail n'ont rien trouvé de mieux agencé et de plus empoignant que les préparatifs de l'enlèvement de Sophie. Certaines lettres de celles-ci trouveraient leur place dans un « roman d'analyse. » D'autres pourraient être signées de Crébillon fils. Mais il ne faut pas oublier que tout cela est de l'histoire, très documentée et très étudiée, on y trouvera la preuve une fois de plus que dans ces dernières années du XVIIIe siècle où, au témoignage de Talleyrand, il faisait si bon vivre, l'oubli des plus élémentaires prescriptions du bon sens et de la morale préparait une catastrophe. A. B.

Le peintre François-Nicolas Mouchet (1749-1814), *par* Georges Jourdy. *Gray, Gilbert Roux*, 1903. *In*-8, 18 *pages* (*extrait du supplément littéraire de la* Presse grayloise).

Cette œuvre posthume de M. Georges Jourdy ne manque pas d'intérêt. L'auteur rectifie les inexactitudes que renferme la biographie consacrée à Mouchet par Michaud, qui a été suivi par Didot, Larousse, Gatin et Besson, etc. Mouchet, émule de Greuze et de Char-

din, méritait d'attirer l'attention des érudits et des amateurs. Ce n'est pas à dire que le travail de M. Jourdy soit complet. « A ceux, dit-il lui-même, qui découvriraient des renseignements inédits sur la partie artistique de la vie de Mouchet, à ceux-là reviendra l'honneur de rendre définitive la biographie de ce peintre. » G.

Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône, *2e partie, par le docteur* J. Bertin. *Vesoul, Louis Bon*, 1903, *in*-8.

Les Beaujeu de Franche-Comté dans le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Tonnerrois, la Champagne, etc., *par le même. Ouvrage orné de plusieurs planches. Dijon, Darantière*, 1903, *in*-8.

Ancien collaborateur de l'*Union médicale* et des *Archives générales de médecine*, lauréat, puis membre des Académies de Besançon et de Dijon, M. le docteur Bertin n'est pas inconnu des lecteurs des *Annales*. Nous avons déjà rendu compte de la première partie de l'histoire généalogique des Beaujeu. La deuxième a été imprimée, comme la première, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône ;* tandis que le troisième a paru naguère dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, avec tirage à part pour l'une et l'autre.

La deuxième partie est consacrée à l'histoire de la branche cadette, qui a duré jusqu'au xviiie siècle et a joué un rôle important. Les érudits y trouveront bon nombre de faits curieux concernant l'histoire économique, celle des mœurs et même celle des beaux-arts (page 166).

Cette branche cadette est mentionnée dès l'an 1100 dans une charte de l'abbaye de Bèze. On appela plus tard ses membres seigneurs de Beaujeu-Volon ; un de ses rameaux s'établit à Mont-Saint-Léger, puis à Montot ; un autre à Chazeuil, dans le duché de Bourgogne. Les Perrenot de Granvelle eurent une partie du domaine des Beaujeu, celle de la branche principale, qui dura seulement jusqu'en 1574.

Le rameau de Chazeuil a duré jusqu'au milieu du xixe siècle et est parvenu à égaler les deux autres en illustration. François de Beaujeu fut abbé de Saint-Germain d'Auxerre ; Philibert, évêque de

Bethléem ; Christophe, maréchal de camp ; Eugène-Frédéric, gouverneur des Invalides ; Paul, gouverneur de Montbéliard ; Claude devint lieutenant général.

Cette race énergique s'est éteinte en la personne de Charlotte-Louise-Henriette, morte en 1859. Le nom et les armes ont été relevés par la famille de Minette de Bassignan.

Un tableau des noms propres, une table généalogique facilitent les recherches ; et l'auteur a fait suivre son travail d'une certaine quantité de planches fort bien choisies.

Vingt années de recherches, poursuivies patiemment par M. Bertin, dans les archives nationales, celles des départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs, de plusieurs villes et même de plusieurs bourgades et villages, lui ont permis de donner au public ce remarquable travail, qu'on peut recommander comme un modèle pour ce genre de recherches. Puisse sa publication détourner l'inexpérience d'une mise au jour hâtive et irréfléchie ! Elle permettra aussi aux chercheurs de suivre des veines que M. Bertin leur a indiquées. Son impeccable érudition l'amène à donner quantité de renseignements bien précieux pour quiconque voudra s'occuper d'un village ou d'une famille de la Franche-Comté ou du duché de Bourgogne : et son œuvre sera consultée comme l'est celle d'un Ernest Petit ou d'un Duchesne.

Voici, en effet, la liste des alliances des Beaujeu.

Branche aînée (1re partie). Arguel, Beaujeu-Forez, Beaumont, Chatenois, Choiseul, Étais-Sombernon (au duché de Bourgogne), Faucogney, Fouvent, Grancey, Mirebeau, Oiselay, Palleau (au duché de Bourgogne), Ray, Traves, Vaite, Vienne, Vy.

Branche cadette (2e partie). *a*) Beaujeu-Volon, Angoulevent, Cernay, Choiseul, Charmes, Civry (au duché de Bourgogne), Falletans, Mailly, Maizières, Mont-Saint-Léger, Montigny, Motey, Queutrey, Remilly, La Résie, Sacquenay, Saint-Andoche, Seveux. *b*) Beaujeu-Montot : Achey, Angoulevent, Avrecourt, Bézard, Bertrand de Charmouset (Savoie), Champagne, Charmes, Choiseul d'Eguilly; Crécy, Eslye (Vosges), Franquemont, Gevigney, Grachaut, Grammont, Guyerche, Karendeffey, La Baume, La Baume-Mont-Saint-Léger, Lavoncourt, Leugney, Madiot, Mandres, Mont-Saint-Léger, Montfort, Montmoret, Montot, Montroit, Myon, Pardessus, Perrenot de

Granvelle, Priezac (en Limousin), Reinach, Sacquenay, Scey, Sénade, Vaite, Vaivre, Vaudrey, Vautravers. Villars, Saint-Marcellin (*alias* Ferrière), Volon, Vy.

3e *partie*. Beaujeu-Chazeuil : Le Bascle d'Argenteuil, Baugy, Beaurepaire (de l'Auxerrois), Berman d'Uzemain, Blesset (en Nivernais), Boulard, Buffevant, Castel (du), Charmes, Chesnay (en Nivernais), Clermont d'Amboise, Comitin, Dammartin, Denié (Nivernais), Drult, Duban de La Feuillée, Du Bois des Cours, Estud, Finance, Florette, Franken (en Bavière), Galteau, Gilliers, Grandry, Des Granges de Surgère, Kiuski (en Autriche), Largentrée de Belval, Larnage (en Dauphiné), Le Maigre de Croisy, Massy, Méry, Mesnil, Minette, Montdésir, Montépin, Montjeu, Moreau, Nicolaï de Soisson (en Dauphiné), Noirefontaine, Pallas d'Allègre, Prévost, Raganne, Regnault, La Rochette, Le Rotier, Sacquenay, Saint-Blaise, Saint-Mauris, Treigny, Trisseau, Des Ulmes, Vaite, Vassan, Villebraillon, Villeneuve (en Provence), Le Vuyt ou Leyt. Ch. GODARD.

CHRONIQUE

La rentrée des cours et tribunaux s'est effectuée cette année, non seulement sans messe du Saint-Esprit, mais encore sans discours, ou peu s'en faut. Chaque ministre qui passe à la justice devant supprimer quelque chose, M. Vallé a supprimé pour sa part les discours de rentrée. Sous quel prétexte? La seule raison donnée est que l'impression de tous ces discours coûtait cher et qu'ainsi de leur suppression résulterait une économie. Mince compliment pour MM. les orateurs du parquet : leurs harangues ne valaient donc même pas ce qu'elles coûtaient à imprimer !

Pour se conformer au nouvel ordre de choses, la Cour de Besançon n'avait adressé aucune invitation aux autorités civiles et militaires. Elle s'est néanmoins réunie, le 16 octobre, en robes rouges, dans la salle des audiences solennelles, et M. le premier président a donné la parole à M. le procureur général Molines, qui a dit que, dans l'intention du gouvernement, la suppression de l'ancienne mercuriale ne devait pas empêcher la Cour de rendre hommage à la mémoire des magistrats qu'elle a perdus ; il a, en conséquence, fait l'éloge de M. le conseiller Guyénot, décédé au cours de l'année judiciaire, et a prononcé aussi quelques paroles de regret sur la mort de M. Lanquetin, greffier en chef, et sur celle de M. Bouvard, avocat.

D'où il suit que l'audience solennelle de rentrée ne sera plus désormais qu'une audience funèbre.

* * *

La rentrée solennelle de l'Université de Besançon a eu lieu le jeudi 5 novembre. M. le docteur Laronze a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a fait l'éloge des professeurs décédés pendant le cours de l'année : MM. Gruey, Stouff, Vézian, Faney et

Henri Bruchon; et il a souhaité la bienvenue aux nouveaux professeurs, MM. Lebeuf, Andrade, Delassus. Il a entretenu ensuite l'assemblée des progrès accomplis pendant l'année écoulée, notamment de la création de nouveaux cours dans les facultés des lettres et des sciences, de l'organisation des conférences en faveur des étudiants étrangers et enfin de la fondation définitive de la Société des amis de l'Université franc-comtoise.

Puis des rapports sur la situation des diverses facultés ont été lus par M. Magnin pour la faculté des sciences, par M. Colsenet pour la faculté des lettres, et par M. le docteur Prieur pour l'école de médecine et de pharmacie.

M. le docteur Roland, chargé du discours d'usage, a entretenu l'auditoire des progrès de la sérothérapie dans le cours des dernières années.

*
* *

La Société d'émulation du Doubs s'est réunie le 24 octobre. A cette séance, M. Jules Gauthier a rendu compte du quatrième congrès des sociétés savantes de Franche-Comté, tenu à Lons-le-Saunier le 5 août dernier, et il a annoncé que le prochain congrès se tiendra à Besançon au mois d'août 1904. M. l'abbé Auguste Rossignot a donné lecture d'une notice sur l'orientaliste Pauthier, de Mamirolle. Cet homme, peu connu en Franche-Comté, parce qu'il a presque toujours vécu loin de sa province, est une figure intéressante méritant d'être mise en relief. La notice de M. Rossignot a été retenue pour la séance publique du mois de décembre.

M. Gauthier a fait dernièrement, en compagnie de M. Vaissier, une courte excursion dans le Jura. Avec leur flair de vieux archéologues, ces messieurs ont découvert à Conliège et à Cuiseaux des objets qui méritent l'attention; à Conliège, une châsse, richement sculptée, renfermant les reliques de saint Fortuné; à Cuiseaux (département de l'Ain, confins du Jura), petite ville moyen-âgeuse, conservant une partie de ses vieilles fortifications, une chapelle remarquable dans le cimetière et, dans le chœur de l'ancienne collégiale, des stalles très bien sculptées, ne valant sans doute ni celles de Brou ni celles de Montbenoît, mais révélant un talent original chez celui qui les a exécutées. Dans la même église est une copie de la

Vierge de Carondelet, semblable à celle de Baume-les-Dames et pouvant bien, comme celle-ci, être l'œuvre du peintre bisontin Loisy.

*
* *

L'Académie de Besançon a repris ses travaux interrompus pendant les vacances. La séance du jeudi 19 novembre a été occupée par la lecture d'une étude de M. Victor Guillemin, président annuel, sur le statuaire Jean Petit. Ce travail sera lu à la séance publique du mois de janvier 1904. Nous en rendrons compte à cette date à nos lecteurs.

*
* *

Le doyen d'âge du chapitre de Besançon, M. le chanoine Moussard, vient de mourir, et ses obsèques ont été célébrées à l'église métropolitaine, le mercredi 11 novembre dernier. Né le 18 février 1818, il était dans sa quatre-vingt sixième année. Sa vie a été aussi féconde qu'édifiante. Successivement professeur au petit séminaire de Luxeuil, directeur au grand séminaire de Besançon, où il fut chargé du cours d'Écriture sainte, curé de campagne pendant quinze mois, professeur au collège Saint-François-Xavier de 1850 à 1864, aumônier du pensionnat du Sacré-Cœur pendant vingt-neuf ans, et appelé enfin au canonicat comme à une honorable retraite, il ne se relâcha jamais de son application à l'étude. Profondément atteint par la maladie depuis l'année dernière, il demandait à Dieu de lui conserver trois choses : son bréviaire, son autel et sa plume. Il les eut jusqu'à la fin ; la veille de sa mort il dit encore sa messe et passa toute la matinée à prendre des notes. Le lendemain il sentit les approches de la mort et il expira pieusement le dimanche 8 novembre, à dix heures du soir.

M. le chanoine Moussard a publié un certain nombre d'ouvrages dont voici les titres : *Lettres sur l'éducation ;* — *Vie du P. Ducat ;* — *Vie du P. Jeanjacquot ;* — *Conférences religieuses* (3 volumes) ; — *Le prêtre et les premières communions ;* — *Le prêtre et la vie d'étude;* — *Le jeune prêtre en face des écueils et du devoir ;* — *Le prêtre et ses dernières instructions à la jeunesse chrétienne* (2 volumes); — *Apologie du culte catholique* (collection *Sciences et religion*).

Il collabora à plusieurs revues ; les *Annales franc-comtoises* lui doivent deux articles sur les conciles, écrits en 1869, et quelques comptes rendus.

*
* *

Une nouvelle revue vient de paraître. Elle intéresse les Franc-Comtois à un double titre ; imprimée par la maison Jacquin, elle a pour directeur M. le chanoine Lagardère. *La Femme contemporaine* (tel est son titre) en est à son second numéro ; ses débuts nous semblent heureux et nous lui souhaitons succès et longue vie.

Le féminisme étant, d'après le directeur, la recherche de tout ce qui peut contribuer à l'amélioration intellectuelle, morale et religieuse de la femme, la revue s'attachera à exposer les idées et les faits qui peuvent conduire à ce but. Le sujet est vaste autant que noble et délicat. Tout en cherchant à s'élever, la femme ne doit pas sortir du rôle que la Providence lui a assigné, elle aurait plus à y perdre qu'à y gagner.

Le directeur de la nouvelle revue a fait appel à des collaborateurs sérieux et pour la plupart écrivains connus. A côté de quelques noms exotiques, nous voyons ceux de Gabriel d'Azambuja, de Henry Bolo, de Max Turmann, de Georges Fonsegrive, de l'abbé Klein, de l'abbé Lemire, de François Veuillot. Le premier numéro s'ouvre par une lettre pleine de charme et d'une fine ironie, signée François Coppée. Nous donnons d'ailleurs, dans notre bulletin bibliographique, le sommaire des deux premiers numéros de *la Femme contemporaine*.

*
* *

A l'exemple du *Syndicat d'initiative du Jura*, celui de Besançon et du Doubs vient de se constituer sur de nouvelles bases. Ayant pour but d'attirer les étrangers dans le département, il s'attachera à leur faire mieux connaître la beauté de nos sites et à leur en faciliter la visite. M. Pateu a été nommé président du syndical, M. Dodivers, secrétaire, et M. Schlumberger, trésorier.

*
* *

Le 7 mars 1901, M. Henri Chapoy prononçait un discours à l'occasion du vingtième anniversaire de l'association des *Gaudes*. Ce

discours ayant pour titre : *Les Franc-Comtois au XIXe siècle*, vient d'être imprimé chez Mme Paul Jacquin, en une brochure in-8 de 27 pages. C'est une véritable évocation, aussi brève qu'éloquente, de tous les Comtois qui se sont illustrés au dernier siècle : on y voit successivement les militaires, les écrivains dont quelques-uns encore vivants, les savants, les jurisconsultes, les hommes d'église, les artistes, etc. Rien de plus agréable et de plus réconfortant que le spectacle mis ainsi sous nos yeux.

*
* *

M. le docteur Meynier, dans son article sur *Les ventes nationales dans le district d'Ornans*, signale parmi les acquéreurs un sieur Q.-Fr. Estignard, de Vuillafans. On nous prie de faire remarquer que cet individu n'a aucun lien de parenté avec la famille de M. Estignard, ancien député et conseiller honoraire à la cour d'appel de Besançon.

Au XVIIe siècle, deux familles du nom d'Estignard avaient leurs armoiries. Les uns portaient parti au 1er d'argent, à un cœur enflammé de gueules et une levrette de même, passante en pointe, et au 2e d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe de deux dauphins adossés d'argent, couronnés d'or. Les autres portaient de gueules à un sautoir d'argent.

Enfin d'autres Estignard pouvaient aussi habiter Vuillafans.

*
* *

La librairie Barbou, de Limoges, publie un roman intitulé *Les patriotes du Jura*, dont l'auteur est Mme Jeanne France. C'est un épisode de l'invasion autrichienne pendant les années 1814 et 1815 dans les montagnes du Doubs. La scène est franc-comtoise ; l'inspiration en est morale et patriotique. A ce double titre nous croyons devoir signaler ce livre à nos lecteurs.

*
* *

Le baron de Trémont, né à Besançon en 1779, a attaché son nom à la fondation d'un prix que décerne l'Académie des Beaux-Arts, et a fait legs à la Bibliothèque nationale de six gros recueils d'autographes.

Louis-Philippe Girod de Vienney, fils d'un officier général et d'une

marquise d'Andellare, neveu de Girod-Chantrans et de Girod-Novillars, avait reçu de Napoléon le titre de baron de Trémont en récompense de services distingués dans l'administration de provinces rattachées à l'empire et du département de la Lozère. Au cours de sa longue carrière et dans ses relations avec les maîtres les plus éminents de la musique, de la peinture et de la littérature, avec les principaux personnages de la politique et de l'armée, Trémont avait beaucoup vu et aussi beaucoup retenu.

C'est ce que dans trois articles (1) consacrés à la collection d'autographes et précédés d'une notice sur le collectionneur, M. Jean Chantavoine vient de rappeler, non sans citer un choix de lettres intéressantes surtout pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe. Et, puisque Trémont était un Comtois, l'étude de M. Chantavoine mérite d'être signalée aux lecteurs des *Annales*.

*
* *

La *Revue des poètes* (recueil mensuel, qui paraît à la librairie Plon, à Paris) a publié, dans son numéro du 10 juillet, une pièce de vers remarquable, signée d'un nom franc-comtois. L'auteur, M. Charles Dornier, est un jeune professeur de l'Université, originaire de Liesle (Doubs).

Voici les trois premières strophes et la dernière de cette pièce :

> Je suis le champ profond labouré par la vie.
> La mort est mon engrais. Les hommes sont mes blés.
> La guerre, de sa faux toujours inassouvie,
> Y moissonne sans trêve, à grands coups redoublés.
>
> Et je suis la beauté changeante de la terre.
> Mon sourire est le clair frisson qui court sur l'eau,
> Pour regard éternel et pur j'ai la lumière.
> Le ciel est mon miroir. Les bois sont mon manteau.
>
> Je suis l'immense loi, la divine harmonie ;
> En des chœurs réguliers alternent mes saisons.
> Mon âme, pour chanter, a la voix infinie
> Des vents dans un décor de vastes horizons.
>
> . . . .

(1) *A travers les Archives. Les débris d'une collection d'autographes*, dans le journal *le Temps*, numéros des 10, 18 et 27 octobre 1903.

Je suis la grande force et je suis le mystère.
Au flux de l'Océan, comme en un pouls vainqueur,
De mes fleuves puissants bat de partout l'artère,
Mais je n'ai jamais su la place de mon cœur.

*
* *

Sous ce titre : *Souvenirs de 1815*, la *Revue de Paris* du 1er octobre 1903 publie un fragment des mémoires d'un de nos compatriotes, Jean-Baptiste Jolyet. Celui-ci, né à Vesoul en 1785 et mort à Besançon en 1863, servit dans l'armée française comme officier d'infanterie de 1805 à 1830, époque à laquelle il prit sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel. En 1815, il était chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie légère. Il assista au retour de l'empereur à Paris, aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo, et fait prisonnier fut emmené en Angleterre, où il resta plus de six mois pour ne rentrer en France qu'à la fin de décembre 1815.

C'est le récit de cette dramatique période de la vie de notre compatriote que donne la *Revue de Paris*. L'intérêt en est à la fois très vif et très varié. Ce sont d'abord les marches et les contremarches du 1er léger dans la banlieue de Paris, l'approche de l'empereur, les changements de front un peu trop rapides qui étonnent et scandalisent l'honnête commandant, et l'épisode (inédit, croyons-nous) du régiment entraîné par son colonel de Cubières, et votant, à l'unanimité moins une voix, contre l'acte additionnel. Puis vient le récit de la part prise par le 1er léger aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo. Enfin l'auteur raconte les mauvais traitements que lui et ses compagnons de captivité eurent à subir de la part des Anglais. A en juger par ce court fragment, les souvenirs de J.-B. Jolyet tiendraient une place fort honorable dans la série des mémoires consacrés aux guerres des premières années du dernier siècle, et il faut espérer que la publication ne s'en tiendra pas au trop court fragment inséré dans la *Revue de Paris*.

*
* *

La *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre a publié, entre autres lettres adressées par Sainte-Beuve à M. et Mme Just Olivier, ses amis de Lausanne, une lettre datée du milieu d'août 1839, qui débute ainsi :

« Votre charmante lettre m'est arrivée hier ; je n'étais que depuis un jour à Paris. En effet, parti le mardi à une heure du matin, je suis arrivé à Besançon le soir et n'ai pu trouver une place de coupé que pour le surlendemain. J'ai dû passer là tout un jour et je l'ai employé à visiter M. Weill (*sic*), le bibliothécaire, l'ami de Nodier, le *tome premier* de Nodier déposé là dès l'enfance, moins doré à la tranche, mais moins tacheté au dedans : charmant et bonhomme, très savant. J'étais installé dans son cabinet à le questionner sur Nodier, quand arrive M. de Gingins ; je me sauve, non sans le voir ; mais que dites-vous, Olivier, de l'âge de M. de Gingins ? Il n'a au plus que trente-huit ans. Il venait lire des manuscrits bourguignons à Dijon. J'ai encore dû passer presque un jour.... »

Il peut paraître intéressant de lire à la suite de ce petit récit un fragment de la même date, emprunté au Journal manuscrit de Weiss (Bibliothèque de Besançon), qui justement omet tout ce que Sainte-Beuve dit, et fait connaître en revanche tout ce qu'il a omis :

« 7 août (1839). — Sainte-Beuve, qui vient de terminer son cours de littérature (à Lausanne), est arrivé hier soir ici, retournant à Paris. Il nous a trouvés, Viancin et moi, dînant très modestement, et nous nous sommes mis à jaser comme gens qui ne se sont pas vus depuis longtemps et qui, par conséquent, ont mille choses à se dire ; et puis est venue tout d'abord sa brouillerie avec Hugo, qu'il n'a pas très bien expliquée, et puis le théâtre, la littérature avec les menus propos et les jugements tranchants. La première curiosité satisfaite, Sainte-Beuve nous a parlé de son *Histoire de Port-Royal*, prise au point de vue littéraire, qu'il compte publier dans cinq à six mois, nous contant des remarques curieuses sur Saint-Cyran, Arnauld, Pascal, Nicole, etc. Comme il était fatigué, nous l'avons reconduit à l'hôtel de France, nous ajournant au lendemain. Il a passé l'après-midi sur les bancs de Granvelle et à la bibliothèque, et nous sommes allés dîner au Pré aux Clercs tous les trois. La conversation a roulé sur son édition de Fontanes qu'il ne lui a pas été permis de donner complète par les scrupules de Mlle de Fontanes, sur Chateaubriand, Ballanche, le chevalier de Langeac, etc. A dix heures, il a témoigné le désir de s'en retourner. Ainsi s'est terminée cette douce apparition. Il sera samedi matin à Paris.

« 8 août. — M. de Gingins (est) arrivé hier des bains de Bade, dont

il ne sait s'il doit se louer ou se plaindre. Il est venu s'installer à la bibliothèque, où il va passer une quinzaine de jours à recueillir des matériaux pour une histoire du duc Charles le Hardi à laquelle il se propose de consacrer le reste de sa vie. »

***

M. l'abbé Villerey, ancien curé de Gray, a laissé en manuscrit une *Histoire du culte de Notre-Dame de Gray et de la vie religieuse à Gray depuis 1620*, que son successeur, M. l'abbé Louvot, se prépare à publier. L'ouvrage paraîtra au mois de mars 1904, en un volume in-12 (prix : 2 fr. 50 pour les personnes qui souscriront avant le 1er février, chez M. Gilbert Roux, imprimeur à Gray).

***

On annonce comme devant paraître en décembre 1903 un nouveau recueil de poésies de M. Charles Grandmougin : *Promenades*, qui comprendra des poésies intimes, des souvenirs de Franche-Comté, de Normandie, de Bretagne, etc., et une légende inédite, *Les pierres sonnantes du Guildo*. (On peut souscrire dès à présent chez M. Grandmougin, 6, rue Chauveau, à Neuilly (Seine) : exemplaires sur papier du Japon, avec une lithographie de Jean Enders, 15 fr.; sur papier de Hollande, avec même lithographie, 7 fr. 50; sur papier ordinaire, sans lithographie, 3 fr. 50.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Publications franc-comtoises (1)

(Les sommaires de revues ne comprennent que les articles se rapportant à la Franche-Comté)

LES GAUDES. *1er octobre 1903 :* — *H. Bouchot :* L'allée des noyers. — *A. Guenin et P. Voncet :* Si tu n'es pas r'connu. — Le général Detrie. — Poésies par *Amédée Deprat, Louis Mercier, Duplain, Henri de Comté.*

16 octobre 1903 : — *Ch. Grandmougin :* La mort de la lune. — *P. Voncet :* Braves cœurs. — *H. Bouchot :* L'allée des noyers (suite). — Poésies par *Ch. Thuriet, L. Duplain, Charles de Bussy, Gaston Strarbach, H. la Roche-Behémiez.*

1er novembre 1903 : — *P. Voncet :* Souvenir mélancolique. — *Alf. Marquiset :* Avancement mérité. — *H. Bouchot :* L'allée des noyers (suite). — *Dr Callamand :* René Fuynel, notice nécrologique. — Poésies par *G. Strarbach, H. de Comté, Ch. de Bussy.*

16 novembre : — *A Jeanneney :* Souvenirs. — *Gaston Strarbach :* Rêves du trottoir. — *H. Bouchot :* L'allée des noyers (suite). — Poésies par *Mme de Ceccatty, Gabriel Cunche, Gaston Strarbach.*

REVUE VITICOLE, AGRICOLE ET HORTICOLE DE FRANCHE-COMTÉ ET DE BOURGOGNE. *20 septembre 1903 :* — *Vuillermet :* Chronique. — Le nouveau régime des bouilleurs de cru. — *A. Jurie :* La pourriture grise. — *Am. Desmoulins :* Le mildiou de la grappe. — *L. Mathieu :* Antisepsie de la vaisselle vinaire. — *P. d'Allard :* Le sucrage des vins et la nouvelle loi sur les sucres. — *L. Mathieu :* Pour avoir du vin coloré. — *G. Maneuvrier :* Le mouillage dévoilé par le téléphone. Etc.

20 octobre 1903 : — *Vuillermet :* Chronique. — *Ch. Paris :* L'acide phosphorique et la valeur des vins. — *P. d'Allard :* Utilisation des marcs de vendanges. — *Curtel :* Quelques conseils sur la vinification en 1903. — *Mathieu :* Foulage du raisin, principes de vinification. Etc.

(1) Toute publication dont un exemplaire a été déposé au bureau des *Annales franc-comtoises* est l'objet d'un compte rendu dans la revue ou d'une annonce dans le bulletin bibliographique.

II. — Revues de Paris et autres publications

REVUE DES DEUX MONDES. *15 septembre 1903 : — Mme Humphry Ward :* La fille de lady Rose. — *Albert Sorel :* De Boulogne à Austerlitz. III. La veille de la bataille. — *Ferdinand Brunetière :* L'équation fondamentale. — *Rouire :* La question du golfe Persique. Les Anglais et les Russes en Perse. — *A. Suarès :* Ibsen. II. Sur les glaciers de l'intelligence. — *John van Vorst :* La nouvelle Amérique. — *René Doumic :* Les dernières années de Chateaubriand. — *T. de Wyzeva :* Une biographie anglaise de Watteau.

1er octobre 1903 : — Mrs Humphry Ward : La fille de lady Rose (suite). — *Général Frey :* L'armée chinoise. — *Ernest Daudet :* Les dames de Bellegarde. Mœurs des temps de la Révolution. — *André Chevrillon :* En pays bouddhique. I. Rangoon. — *Paul Gautier :* Chateaubriand et Mme de Staël, d'après les lettres inédites de Chateaubriand. — *René Pinon :* Figuig et la politique française au Maroc. — *A. Dastre :* Revue scientifique. L'évolution de la physiologie du foie. — *Francis Charmes :* Chronique.

15 octobre 1903 : — Une correspondance inédite de Sainte-Beuve. Lettres à M. et Mme Juste Olivier. — *Mrs Humphry Ward :* La fille de lady Rose (suite). — *Henri Lorin :* Le Congo français. Son histoire et son développement. — *André Chevrillon :* En pays bouddhique. II. Rangoon et Mandalay. — *Ernest Daudet :* Les dames de Bellegarde (suite). — *A. Bossert :* La jeunesse de Schopenhauer. — *René Doumic :* Revue littéraire. L'enseignement secondaire et la démocratie. — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Une théorie scientifique de la vie future. — *Francis Charmes :* Chronique.

1er novembre 1903 : — Une correspondance inédite de Sainte-Beuve. Lettres à M. et Mme Juste Olivier (suite). — *** : Où est le gouvernement? — *Mrs Humphry Ward :* La fille de lady Rose (suite). — *Alfred Mézières :* Le général Dupont — *André Chevrillon :* En pays bouddhique. III. La fête de la mort. — *Charles Benoist :* Le travail dans la grande industrie. IV. La verrerie. — *Camille Bellaigue :* Les idées musicales d'Aristote. — *A. Dastre :* Revue scientifique. Les fonctions méconnues du foie. — *Francis Charmes :* Chronique.

15 novembre : — Jules Roche : L'impôt sur le revenu. — Une correspondance inédite de Sainte-Beuve. Lettres à M. et Mme Juste Olivier (suite). — *F. de Martens :* La neutralisation du Danemark. — *Mrs Humphry Ward :* La fille de lady Rose (suite). — *Ferdinand Brunetière :* La fâcheuse équivoque. — *Ernest Daudet :* Les dames de Bellegarde (suite). — *René Doumic :* Revue dramatique. *L'adversaire; Antoinette Sabrier; L'héritier; Jeanne Vedeking.* — *T. de Wyzewa :* Revues étrangères. Une énigme historique : La double existence de James de la Cloche. — *Francis Charmes :* Chronique.

CORRESPONDANT. *25 septembre 1903 : — Général F. Canonge :* Le dernier mot sur Sedan. — *** : Les armées italiennes au nord des Alpes. — *Paul Bourdarie :* L'avenir du Congo belge. — *Xavier des Genêts :* Pronostics et dictons agricoles. — *C. Nisson :* L'autre route (suite). — *E. Marin :* Les Pères Blancs dans les possessions africaines françaises. Lettres inédites et journal intime de Mgr Hacquard. — *Comte Albert de Mun :* Le général de Lamoricière. — *Henry Bordeaux :* Études littéraires. Les romans de M. E.-M. de Vogüé. — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 octobre 1903 : — Étienne Lamy : La politique du dernier pontificat et du dernier conclave. II. Le conclave. — *** : Les armées italiennes au nord des Alpes (suite). — *A. de Lapparent :* L'attaque du pôle sud. — *Ferdinand Brunetière :* Eugène Fromentin, critique d'art. — *C. Nisson* : L'autre route (suite). — *Général F. Canonge :* Le dernier mot sur Sedan (fin). — *Bernard de Lacombe :* L'idéal américain, d'après le président Roosevelt. — *L. de Lanzac de Laborie :* Deux représentants du XVIIIe siècle. Le président Hénaut et le duc de Liancourt. — *Henri de Parville :* Revue des sciences. — Chronique politique.

25 octobre 1903 : — Arnold Muller : Les catholiques de la triplice. — *Humbert de Pianti :* L'émigration italienne. — *Charles Dupuis :* Les traités d'arbitrage permanent et le traité franco-anglais du 14 octobre 1903. — *A. de Lapparent :* La science et le paysage. — *C. Nisson :* L'autre route (fin). — *Henry Jouin :* David d'Angers et les tragiques grecs. — *Mme Jules Lebaudy :* Les fêtes de l'avènement d'Édouard VII aux Indes. — *L. de Lanzac de Laborie :* Une correspondance de Mme de Staël. — *A. Béchaux :* La vie économique et le mouvement social. — *Louis Joubert :* Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

10 novembre 1903 : — G. de Lamarzelle : De Jules Ferry à M. Combes. — *Cte Joseph Grabinski :* La situation politique en Italie. — *Général Kessler :* La loi de service de deux ans. — *Louis Rivière :* Le congrès des jardins ouvriers. — *Champol :* Sœur Alexandrine. — *** : L'empire du Sahara. — *L. Dufougeray :* De Sidi-Ferruch à Fachoda. — *L. de Lanzac de Laborie :* Deux Allemands dans la révolution française. — *Vte de Miramon-Fargues :* Terre maternelle. — *Henry Bordeaux :* Études littéraires. Correspondances de musiciens. Beethoven et Wagner. — *Henri de Parville* : Revue des sciences. — Chronique politique.

25 novembre : — Marcel Habert : Trois ans d'exil à Saint-Sébastien. — *Francis Murg :* L'expansion japonaise. — *De Lanzac de Laborie :* Napoléon II. — *Champol :* Sœur Alexandrine II. — *Paul Delay :* Les œuvres de préservation et de réhabilitation. — *E. Marin :* Les Pères Blancs. Lettres et journal de Mgr Hacquard (fin). — *Vicomte de Miramon Fargues :* Terre maternelle. — *Marquis de Frayssoix :* Les œuvres de mer. — *Léonce Dupont :* Prière sur une cime, poésies. — *De La-*

combe : Une vie nouvelle de Mgr Dupanloup. — Les œuvres et les hommes. — Chronique politique.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES. *22 novembre 1903 : — Charles Grandmougin :* Chansons d'hiver ; poésies.

LA FEMME CONTEMPORAINE. *Octobre 1903 : — Fr. Coppée :* Lettre-préface. — *J. Lagardère :* Notre programme. — *G. Frémont :* L'Église et la libre pensée dans leur lutte pour la culture intellectuelle de la femme. — *Max Turmann :* La vie sociale et les femmes. — *H. Bolo :* La puissance de la femme par le dévouement. — *G. d'Azambuja :* Glace rompue. — *G. de Montméril :* Sur un portrait du Louvre. — Chronique, etc.

Novembre 1903 : — Jeanne-Paul Ferrier : Causerie de salon. — *G. Frémont :* L'Église et la libre pensée dans leur lutte pour la culture intellectuelle de la femme. — *Lena von Seefeld :* Le réveil de la femme en Allemagne. — *Ctesse de Courson :* La comtesse de Warwick et son œuvre. — *P. Froment :* Les coulisses de la grande couture. — *Max Turmann :* La vie sociale et les femmes. — *De Préville :* Le féminisme pratique. — Chronique, etc.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. *Octobre 1903 : — Dr A. Jaquet :* L'éducation physique de la jeunesse. — *J.-P. Porret :* L'échelle (fin). — *Michel Delines :* Le Conservatoire et les écoles d'art dramatique à la fin du second empire. — *M.-L. Tyssandier :* Impressions d'enfance (suite). — *Edmond Rossier :* Suisse et France en 1860. La question de Savoie (suite). — *Franz Rosen :* Au pays, nouvelle oberlandaise. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, américaine, suisse, scientifique, politique.

Novembre 1903 : — Paul Stapfer : Esquisse d'une morale du beau appliquée aux passions et aux questions du jour. — *Eugénie Pradez :* Réparation. — *Edmond Rossier :* Suisse et France en 1860. La question de Savoie (fin). — *M.-L. Tyssandier :* Impressions d'enfance (suite). — *Michel Delines :* Le Conservatoire et les écoles d'art dranatique à la fin du second empire (fin). — *Dr A. Jaquet :* L'éducation physique de la jeunesse (suite). — *Franz Rosen :* Au pays (suite). — Chroniques parisienne, anglaise, russe, américaine, allemande, scientifique, politique.

BULLETIN D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET D'ART RELIGIEUX DU DIOCÈSE DE DIJON. *15 août 1903 : — H. Couturier :* Des agglomérations humaines en Côte-d'Or (suite). — *E. Barbier :* Le théologal de Bossuet (suite). — *E. Debrie :* La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle (suite).

15 septembre 1903 : — E. Barbier : Le théologal de Bossuet (suite). — *E. Debrie :* La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle (suite). — Bibliographie. — Chronique.

15 octobre 1903 : — J. Bourlier : Le vitrail de Sainte-Paschasie est-il le plus ancien vitrail historié ? — *L. Jarrot :* La poésie dans les Noëls

de la Monnoye (suite). — *E. Debrie :* La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle (suite). — Un panégyrique de Dijon au XVIIe siècle.

REVUE D'ALSACE. *Novembre-décembre :* — *A. Benoît :* Hindisheim. Le droit de chasse sous les évêques de Strasbourg. — *Mgr Chèvre :* Les suffragants de Bâle au XIVe siècle. — *Herdellé :* Contes de buveurs alsaciens. — *A.-J. Ingold :* Souvenirs de 1813-1814. — *A. Adam :* La congrégation de Notre-Dame de Saverne. — *A. Gasser :* Les finances d'une petite ville de la Haute-Alsace. — Variétés. — Livres nouveaux.

MUSÉE NEUCHATELOIS. *Novembre-décembre :* — Procès-verbal de la trente-huitième assemblée de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. — *W. Wavre :* Lettres de Brandt à Jocki. — *Dr Paris :* La classe et le renouvellemeut de la combourgeoisie avec Berne en 1693. — *Georges Quinche :* Promenades autour de Valangin. — *A. Piaget :* Revues militaires à Neuchâtel au XVe et au XVIe siècle. Coupe offerte par la ville de Neuchâtel à la jeunesse de Berne en 1616.

TABLE DES MATIÈRES

1re livraison. — Janvier-Février

2e livraison. — Mars-Avril

3e livraison. — Mai-Juin

4e livraison. — Juillet-Août

5e livraison. — Septembre-Octobre

6e livraison. — Novembre-Décembre

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.